

Liste des abréviations

ADSM Archives Départementales de Seine-Maritime

AIT Association Internationale des Travailleurs

AN Archives Nationales

CGT Confédération Générale du Travail

CSR Comité Syndicaliste Révolutionnaire

DIY Do It Yourself

IHSCGT 76 Institut d'Histoire Sociale de Seine-Maritime

JCF Jeunesses Communistes Françaises

GIXEL Groupement des Industriels de l'Électronique

PC Parti Communiste

PCF Parti Communiste Français

PPF Parti Populaire Français

PR Prémisé Révolutionnaire

PSF Parti Social Français

SFIC Section Française de l'Internationale Ouvrière

SRI Secours Rouge International

TIC Techniques de l'Information et de la Communication

UR Union Régionale

Sommaire :

Sommaire :	12
Introduction générale.....	14
Premier temps de la démarche : l'étape post-foucauldienne du contrôle social:	24
Partie I : Méthodologie, cadre conceptuel et problématique.....	48
Introduction de partie	49
Chapitre 1 : Une démarche socio-historique	54
Chapitre 2 : Le sociologue face à l'histoire.....	89
Chapitre 3 : Problématique : critère de moralité nationale et suspicion durant la III ^e République, la régulation de l'opinion publique en question.....	104
Partie II : Évaluer et gérer la dangerosité : des jeux d'échelles entre le local et l'international	136
Introduction de partie :	138
Chapitre 4 : Des spécificités locales pour réguler la menace	140
Chapitre 5 : Le Carnet B : généalogie d'un dispositif.....	164
Chapitre 6 : La surveillance en Seine-Inférieure.....	182
Conclusion de partie.....	216
Partie III : Opinion et espaces publics.....	224
Introduction de partie	226
Chapitre 7 : Mesurer l'opinion publique dans la reconstruction politique nationale après la Première Guerre mondiale:	232
Chapitre 8 : Le 6 février 1934: À l'origine de la lutte fasciste – antifasciste et de ses	

conséquences politiques sur l'état d'esprit des populations	246
Chapitre 9 : L'Après 6 février et le nécessaire retour à la normale.....	263
Chapitre 10 : S'affronter en public : discours et espace	279
Chapitre 11 : Affronter l'adversaire : l'avènement de la violence politique	304
Conclusion de partie.....	330
Partie IV : Veille et répression de l'espace oppositionnel	336
Introduction de partie:	338
Chapitre 12 : Les années 1921-1933: le contrôle d'une opposition fragmentée	345
Chapitre 13 : Paroles de femmes, femmes militantes :	362
Chapitre 14 : 1934-1937 : Du Front commun à l'avènement du front populaire.....	393
Chapitre 15 : 1937-1938 le retour à une opposition conflictuelle	415
Chapitre 16 : Le passage à la répression à partir d'août 1939.....	444
Conclusion de partie.....	487
Conclusion générale	492
Bibliographie	516
Sources historiques.....	533
Table des matières	546
Table des figures.....	558
Table des encadrés	561
Annexes	562

Introduction générale

Rapport-Gratuit.com

L'opinion publique existe-t-elle ? Cette formulation pourrait sembler remettre en cause les réflexions bourdieusiennes¹ sur la question alors qu'il n'en est rien. Nous verrons dans cette recherche en quoi cette question est venue s'immiscer – pourrions-nous dire par surprise ? – au sein d'un travail réflexif et empirique touchant en premier lieu aux théories foucaldiennes décrivant le contrôle social, comme l'indique explicitement le titre de cette thèse.

D'une démarche qui s'orientait au premier abord vers une étude de la sécurité, de ses moyens, de ses techniques et de ses enjeux, les questions soulevées durant le doctorat ont évolué au fur et à mesure, vers des questions touchant à l'opinion publique. Non pas des questions qui visent à interroger l'autonomie d'une opinion, comme résultat de l'exercice éclairé d'une réflexion citoyenne, et qui favorise l'émergence d'un débat public raisonné, comme principe au fondement même de l'échange démocratique. Les questions de fond qui sont apparues au cours de la prospection empirique n'interrogent pas les conditions d'émergence – ou plutôt de la fabrication – de cette opinion. En soit, parler de fabrication de l'opinion signifie d'ores et déjà remettre en cause la transparence d'un principe qui est le cœur même du débat public et du modèle républicain. La question de l'autonomie de l'opinion des couches sociales inférieures, ou de la fabrication de leur opinion par les couches supérieures, sont des objets de réflexions et d'études qui ont justement conduit Bourdieu à formuler l'idée que « *L'opinion publique n'existe pas* ».

Cette problématique de la véracité de l'opinion de tout un chacun, voire des croyances, est d'une actualité criante, tant les dispositifs sociotechniques ont aujourd'hui rendu visible et lisible l'état d'esprit d'individus, ainsi que l'écart significatif entre « la réalité des faits », leur présentation médiatique, et l'interprétation sociale qui en découle. Le profane, voire le sociologue qui ne situerait pas son objet d'étude dans une réalité construite historiquement, peut trop rapidement qualifier le présent comme un contexte favorable à l'irruption de théories du complot, ou comme favorable à l'acceptation et la croyance en des *fake news* en vue de l'adhésion de différents groupes sociaux à ces dernières. Ce que démontre au final la problématique posée dans le domaine politique, comme l'enjeu pour les pouvoirs publics de légiférer ou non sur cette question, est plutôt que le contrôle sur le contenu de ces informations

¹ BOURDIEU P., « L'opinion publique n'existe pas », in *Les Temps Modernes*, 1973, n° 318, p. 1292-1309.

est la résultante d'une longue préoccupation étatique, celle de veiller sur l'état d'esprit des populations.

L'irruption des sondages dans les processus de décisions politiques – l'un des nouveaux *conseillers du prince* – tout comme leur utilisation en tant que publicité des actions gouvernementales et la possible instrumentalisation de leurs résultats, n'est pas concomitante de l'irruption de l'opinion publique comme une nouvelle modalité dans l'art de gouverner. Ce serait un non-sens historique que de réduire leur utilisation dans le champ politique comme une nouvelle modalité de gouvernance. Le fait est que l'avènement de cette technique sondagière a permis et permet de répondre à une préoccupation bien plus ancienne des dirigeants quant à « l'état d'esprit des populations », ou à « la situation morale et politique » ainsi qu'à la « conduite et moralité » pour reprendre des expressions utilisées lors d'enquêtes sur les populations, qui se sont généralisées principalement au XIX^e siècle.

Il suffit à ce propos de se référer aux travaux d'Arlette Farge², qui démontre en quoi le relevé des discours dans la population est au cœur d'un travail policier qui s'exerçait déjà durant l'Ancien Régime. Pierre Karila-Cohen³ en présente une étude approfondie pour le premier XIX^e siècle, et situe l'intensification de cette question lors du début de la Restauration. L'opinion publique et sa formation au sein de l'espace public⁴ sont d'essence anti-absolutiste et ont abouti au modèle républicain. Le contrôle de cet espace, le recensement de l'influence publique de ces mêmes républicains durant le retour à la Monarchie, étaient d'autant plus nécessaires pour assurer la pérennité du régime restauré.

Nous ne nous focaliserons pas ici sur cette période riche qu'est le XIX^e, ni sur l'Ancien Régime, mais nous allons situer ces interrogations au niveau de l'entre-deux-guerres, une période durant laquelle cet aspect de la gouvernementalité, dont Foucault aborde les traits généraux dans les cours du Collège de France en 1977⁵, fut particulièrement au centre du travail de renseignement

² FARGE A., *Dire et mal dire. L'opinion publique au XVIII^e siècle*, Paris, Seuil, 1992.

³ KARILA-COHEN P., *L'état des esprits: l'invention de l'enquête politique en France (1814-1848)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2008.

⁴ HABERMAS J., *L'espace public : Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, Paris, Payot, 1988. , 1962 pour l'édition originale.

⁵ FOUCAULT M., *Sécurité, territoire, population: cours au Collège de France, 1977-1978*, Paris, Gallimard, 2004.

intérieur et effectué en majeure partie par la police spéciale⁶.

Encadré 1 : Extrait de S. Laurent, *La « police spéciale » : renseignement politique et surveillance des étrangers*.

« Si la III^e République rebâtit un outil militaire, elle hérita, en revanche, des structures policières mises en place sous le Second Empire. L'héritage ne fut pas, loin s'en faut, rejeté comme l'a montré Jean-Marc Berlière dans sa thèse⁷. Par les décrets des 22 février et 28 mars 1855, avait été créé un corps particulier, la " police des chemins de fer ", composée de commissaires et d'inspecteurs, dont la tâche principale aux yeux du souverain était celle de la surveillance politique. Ces auxiliaires des préfets avaient des compétences géographiques sur les lignes de chemins de fer (ce qui leur garantissait un " droit de suite ") mais aussi, à partir de 1893, dans leur département de résidence. Ils devaient surveiller les opposants mais également, après 1861, les étrangers⁸ et assurer des missions de surveillance dans les ports et aux frontières. La République conserva cette police politique, plus communément dénommée " police spéciale ", tout aussi fidèle au nouveau régime que la précédente. Elle en augmenta les effectifs régulièrement : le corps, composé de plus de 200 membres en 1879, passa à plus de 300 en 1898 puis à plus de 400 à l'orée du siècle. C'est à eux que revenait le travail quotidien de filature, d'interception du courrier, de fichage, etc. À la différence des officiers dont l'attachement au régime fut un souci permanent pour les républicains, le personnel de la Sûreté, qui fut pourtant un pilier du régime impérial, se convertit aux nouvelles idées politiques. En outre, le nouveau régime avait le plus grand besoin de préfets et d'une police politique dans un temps où tous les esprits n'étaient pas encore gagnés à la République. Il se tissa ainsi un lien particulier entre elle et le corps de la police spéciale qui lui était indispensable. »⁹

Les raisons du resserrement de ce travail de renseignement durant cette période sont avant tout d'ordres politiques : à l'échelle nationale, la République victorieuse vient d'assurer sa pérennité

⁶ Outre l'extrait qui suit de Sébastien Laurent retraçant l'histoire de cette institution, voir aussi à ce sujet : BERLIERE J.-M. et VOGEL M., « Aux origines de la police politique républicaine », in *Criminocorpus, revue hypermédia. Histoire de la justice, des crimes et des peines*, janvier 2008.

⁷ BERLIERE J.-M., *L'institution policière en France sous la III^e République : (1875-1914)*, Université de Bourgogne, vol. 3, 1991.

⁸ Le contrôle des étrangers, nettement renforcé en 1888 et après 1893, revint aux polices municipales, financées par les communes, mais dont les représentants relevaient du ministère de l'Intérieur qui les nommait.

⁹ LAURENT S., « Aux origines de la "guerre des polices" : militaires et policiers du renseignement dans la République (1870-1914) », in *Revue historique*, 2005, n° 636, p. 777.

et repose sur un soutien culturel et sociétal même lorsqu'elle demeure traversée de mouvements qui s'opposent à elle, d'extrême droite tout comme d'extrême gauche. Comprendre l'influence de ces groupes, puis particulièrement des communistes et syndicalistes va devenir un enjeu fondamental à mesure que le contexte international se dégradera et que les oppositions politiques intérieures s'intensifieront. Se produit dès-lors une focalisation de « l'œil de la police » sur des individus s'inscrivant dans un schéma de lutte des classes, émetteurs d'un discours au sein duquel ils se positionnent comme les défenseurs authentiques du prolétariat et de la classe ouvrière. Par les différentes mesures de régulation, de contrôle voire de bannissement de l'espace public¹⁰ alors instaurées, c'est la question de la légitimité d'une prise de parole publique prolétarienne qui est posée.

Dans l'ensemble de notre description, nous verrons que c'est la nature même du modèle républicain qui se trouve confrontée à ses propres paradoxes : une liberté d'opinion, de réunion, de prise de parole. Un laisser-faire politique en quelque sorte mais qui impose la constitution d'un *savoir* sur ces mouvements, puisque la teneur des discours et des idéologies va à l'encontre des valeurs mêmes du régime. Que ce soit la persistance des idées monarchistes ou encore l'irruption du mouvement communiste au lendemain de la Première Guerre mondiale, il s'agit de mouvements qui existaient au sein même de la République, souhaitaient sa chute, mais dont l'interdiction pure et simple aurait renvoyée à une conception antirépublicaine.

Tant que leurs activités ne débordent pas de l'État de droit, la République ne peut agir sur ces mouvements par le bannissement de l'espace public, donc par l'exclusion, puisque cela l'amènerait à s'engager contre les valeurs mêmes qu'elle défend. C'est à ce niveau que le travail de renseignement intérieur intervient : il sonde ces mouvements subversifs, surveille les *leaders* et militants les plus actifs, recense la réception sociétale de leurs discours par différents dispositifs de sécurité : ces « instruments techniques de la gouvernamentalité »¹¹. Des dispositifs voués dans ce cadre à la régulation de l'opinion publique, à mesure que la gouvernamentalité est entrée dans le paradigme d'un gouvernement de l'opinion¹².

¹⁰ De l'usage polysémique de ce terme, nous renvoyons quand nous utilisons cette expression à : HABERMAS J., *L'espace public*, *op. cit.*

¹¹ FOUCAULT M., *Sécurité, territoire, population*, *op. cit.*, p. 50.

¹² À ce sujet voir : GERSTLE J., « Gouverner l'opinion publique. », in , 2003, p. 19-33.

Ces premiers aspects que nous décrivons sont le résultat d'une enquête réalisée principalement aux Archives Départementales de Seine-Maritime (ADSM), menée afin de répondre à un socle théorique initialement construit à partir des apports de Michel Foucault sur les questions du contrôle social, de l'assujettissement, de la sécurité et de la gouvernementalité. Des aspects qui étaient alors interrogées dans le cadre de la postmodernité, construites en rapprochement avec la notion de risque¹³, et orientées vers une démarche post-foucaldienne d'étude du contrôle social¹⁴. N'ayant pas poursuivi les pistes initiales de recherches dans la société contemporaine, nous nous sommes finalement focalisés sur une étude archivistique, en ouvrant des archives policières de l'entre-deux-guerres, classifiées dans les séries M pour les archives de la préfecture et Z pour les archives des sous-préfectures. Une recherche dont l'essentiel des sources émane de ces séries, mais qui s'est opérée dans un but de croisement des données, des détails que nous présenterons dans le premier chapitre, en partie I. Nos sources sont donc des archives policières, une institution qui occupe une place particulière au regard de la question du contrôle social, comme le remarque Jean-Louis Loubet Del Baye.

« la fonction policière commence à apparaître, lorsque, dans une collectivité, la tâche d'assurer le respect de certaines règles régissant les comportements sociaux n'est plus conférée de manière indifférenciée à tous les membres du groupe, mais est confiée par celui-ci à certains de ses membres, investis de cette fonction et agissant au nom du groupe, à la suite d'une sorte d'opération de division du travail social.

Cela étant, cette première approche de la fonction policière demeure en partie insuffisante, car elle reste un peu trop extensive, pouvant inclure par exemple des formes religieuses de contrôle social externe, fondées sur la menace et l'application par des institutions religieuses de sanctions naturelles ou magiques. De même, l'institution judiciaire peut être considérée comme une instance institutionnalisée de contrôle social externe. Il semble donc nécessaire, pour serrer de plus près la fonction policière, de préciser cette première approche et, pour cela, la démarche la plus judicieuse consiste à se référer aux moyens mis en œuvre dans l'exercice de la fonction policière, conçue alors comme *une* des formes du contrôle social externe, médiatisé, institutionnalisé, qui présente la particularité de pouvoir

¹³ BECK U., *La société du risque: sur la voie d'une autre modernité*, Paris, Aubier, 2001.

¹⁴ LIANOS M., « Le Contrôle Social après Foucault. », in *Surveillance & Society*, 2002, n° 3, p. 412-448.

recourir à la contrainte par l'usage de la *force physique* ou de la force matérielle. »¹⁵

Organisation de la thèse

La thèse se divise en 4 parties et 16 chapitres.

La *partie I* sera consacrée à la présentation de la posture, de la méthode et de la construction du cadre conceptuel. Dans le *premier chapitre*, nous présenterons la méthode employée, empruntant à la socio-histoire et à la micro-histoire notamment, tout en décrivant les différentes sources utilisées, afin de retracer notre parcours effectué au travers des archives. Le *chapitre 2* présentera comment nous nous sommes positionnés, en tant que sociologue face à l'archive, face à un objet d'étude pris dans sa dimension historique, quelle a été notre posture, et quelles ont été les contraintes rencontrées. Enfin le *chapitre 3* sera consacré à la construction de la problématique et à la discussion théorique. Un chapitre qui présentera une discussion autour de thèmes qui ont émergé inductivement, par la confrontation aux archives, et qui permettra de présenter l'essentiel des outils théoriques, permettant de suivre les choix dans la catégorisation opérée ensuite dans les parties d'analyses.

Les parties d'analyses sont donc les parties II, III et IV. La *deuxième partie* sera consacrée à la présentation de la compréhension institutionnelle de la dangerosité, à son évaluation et à sa gestion. Comment émanent des éléments menaçant socialement ? Nous commencerons dans le *chapitre 4* par une analyse de la position du département d'étude, la Seine-Maritime, anciennement Seine-Inférieure, en regardant comment les particularités d'un territoire seront à même de faire émerger une menace plutôt qu'une autre, ainsi que les répercussions que cela aura dans la gestion proactive de cette dernière. Le *chapitre 5* dressera une généalogie d'un dispositif qui sera central dans notre analyse : le carnet B¹⁶. Le *chapitre 6* traitera de la surveillance en Seine-Inférieure, notamment de l'utilisation locale du carnet B, et de quelques autres éléments ayant entraîné une suspicion du point de vue des services. Cette *partie II* a une fonction particulière, elle présente un certain nombre d'éléments permettant de mieux cerner et

¹⁵ LOUBET DEL BAYLE J.L., *Police et politique: une approche sociologique*, Paris, Harmattan, 2006, p. 21-22.

¹⁶ Au lecteur qui découvrirait le carnet B, je vous renvoie à l'Encadré 3 : Le carnet B pour une première description synthétique.

décrire les spécificités locales en matière de sécurité, et le fonctionnement institutionnel du renseignement intérieur dans notre temporalité. Étant établi, cela nous permettra de poser les bases pour une compréhension plus fine des deux parties d'analyses qui suivront, les *parties III et IV*. Elles vont être consacrées au rapport entre la surveillance institutionnelle et les différentes formes d'opinions publiques présentes dans le corps social.

Ces deux parties ont comme particularité d'être traitées chronologiquement, en reprenant chacune la même temporalité, des années vingt au début de la Seconde Guerre mondiale, mais en tirant chacune une ligne d'analyse différente. Dans la *partie III*, nous commencerons dans le *chapitre 7* par un regard sur l'évolution et le contenu des enquêtes sur l'état d'esprit des populations dans les années vingt, en présentant comment ces enquêtes étaient menées, en démontrant que de potentiels affrontements d'origines politiques¹⁷ commençaient dès lors à constituer une problématique pour le maintien de l'ordre. Dans le *chapitre 8* nous nous consacrerons à un événement en particulier, le 6 février 1934¹⁸, qui va voir l'irruption de ces affrontements sur le territoire, et qui demeure un événement charnière dans la construction du paysage politique en France, et qui entraîne des conséquences sur l'opinion publique. Le *chapitre 9* sera consacré à l'après 6 février 1934 et les stratégies institutionnelles visant à un retour au calme. Dans les *chapitres 10 et 11*, nous traiterons des affrontements entre espaces publics subalternes¹⁹, d'abord sous une forme pacifiée (*chapitre 10*) puis par l'irruption régulière de rixe entre militants du Front populaire et membres de ligues d'extrême droite (*chapitre 11*).

Enfin dans la *partie IV* nous nous focaliserons sur un espace de formation de l'opinion publique en particulier, l'espace oppositionnel, en nous référant à l'analyse d'Oskar Negt²⁰ pour analyser comment l'opinion publique prolétarienne était sous surveillance minutieuse, un espace alors très largement instrumentalisé par les institutions communistes et syndicales tout autant que par l'action de leurs militants. Le *chapitre 12* reprendra donc la chronologie dans les années vingt, afin d'étudier comment l'opposition alors fragmentée était contrôlée. Le *chapitre 13* va lui se focaliser sur des trajectoires féminines, sur des engagements d'actrices, et dont nos exemples

¹⁷ Qui verront le jour dans la décennie suivante.

¹⁸ Encadré 2: Extrait de F. Monier, *Le 6 février 1934*

¹⁹ Notion sur laquelle nous reviendrons plus précisément dans le chapitre 3.

²⁰ NEG T O., *L'espace public oppositionnel*, Paris, Payot, 2007.

les plus significatifs se situent justement, dans cette fin des années vingt. Le *chapitre 14* analysera la formation du Front commun à gauche, en réaction du 6 février 1934, pour traiter ensuite des spécificités de la surveillance politique, lors du Front populaire, donc dans un contexte durant lequel l'opposition acquiert une légitimité nouvelle, d'une courte durée puisque dès 1937, nous verrons dans la dislocation progressive de la coalition du Front populaire, comment nous sommes revenus à une opposition conflictuelle, thème traité dans le *chapitre 15*. Enfin le *chapitre 16* traite lui, du passage à la répression et à la pourchasse des communistes, dès la signature du pacte de non-agression entre l'Allemagne et l'URSS le 23 août 1939, une pourchasse s'opérant en grande partie durant la « Drôle de Guerre », lors de laquelle lutter contre un ennemi se déroulait plus intensivement à l'intérieur du territoire qu'à ses frontières.

Il est important en premier lieu de décrire ce que fut notre première étape de notre travail, quels furent les premières interrogations et concepts utilisés, lorsqu'il s'agissait d'être un sociologue qui étudie le présent. Cette étude a posé les bases réflexives de la thèse présentée ici. Bien que l'objet d'étude ait évolué dans sa forme du fait de l'approche sociohistorique. Les premières réflexions et les postulats qui ont marqué ce parcours de recherche sont significatifs, en certains aspects, des voies empruntées ensuite au sein des archives. Il est important de les restituer puisqu'elles illustrent dans quel cadre conceptuel s'est développée la volonté d'établir un apport constructiviste sur les questions de surveillance et de renseignement, et sur quelle base s'est forgée, avant de s'intéresser à l'histoire, une ligne réflexive que nous avons pu dans une certaine mesure, recontextualiser dans une autre temporalité.

Premier temps de la démarche : l'étape post-foucaldienne du contrôle social:

A. La poursuite des démarches effectuées en Master

1. De l'acceptation des identifiants biométriques...

La volonté d'élaborer une étape post-foucaldienne du contrôle social s'est élaborée dans la continuité du travail effectué en Master. Le mémoire réalisé lors du Master 1 m'a permis de « m'initier » à l'objet sécurité, ou « techniques de sécurité » pour être plus précis, puisque ce dernier portait sur l'acceptation des identifiants biométriques²¹, dans un contexte dans lequel ces derniers occupaient l'actualité en agitant l'opinion, ou pas²².

De la casse d'une machine à l'entrée de la cantine du lycée de Gif-sur-Yvette en 2005, au livre bleu du GIXEL²³ (Groupement des Industries Électroniques) qui venait de fuiter et faire scandale chez les défenseurs des libertés individuelles, à une exposition alors en cours sur l'avenir biométrique à la Villette²⁴ et qui value d'ailleurs une nomination de la Cité des sciences et de l'industrie, tout comme de son directeur au *Big Brother Awards*²⁵, la biométrie était très présente dans l'espace public. D'un côté pour assurer une relance économique via l'essor de l'industrie électronique²⁶, dans laquelle le tout biométrique comprenait une place de choix. De

²¹ NEVEU G., *L'incertitude et son hégémonie : mise en place de la biométrie et nouveaux dispositifs d'instrumentalisation du pouvoir*, dirigé par Michalis Lianos, Rouen, 2007.

²² J'entends par là que sur ce type de sujet, un schéma similaire se reproduit régulièrement, une partie de l'opinion (l'espace public oppositionnel ?) est toujours actrice sur des situations similaires, comme par la suite avec le fichier EDWIGE par exemple. De l'autre côté, nombreux citoyens ne sont pas au courant ou découvrent ces questions, lorsque le chercheur mène une enquête ou le militant les interpelle. Une situation que nous avons souhaité déconstruire et analyser par la suite qui a d'ailleurs évolué depuis cette enquête qui fut menée en 2006-2007.

²³ *Livre Bleu du Gixel, les BBA republient la version originale (et non censurée)* - Big Brother Awards France, <http://bigbrotherawards.eu.org/Livre-Bleu-du-Gixel-les-BBA>, consulté le 2 mai 2018. Cet ouvrage fut rapidement censuré, prônait la nécessité d'intégrer la biométrie dès l'école maternelle pour favoriser son acceptation. Voir entre autre à ce sujet : SAINATI G., *La biométrie au collège, l'éducation à la surveillance du citoyen*, <https://blogs.mediapart.fr/gillessainati/blog/160908/la-biometrie-au-college-leducation-la-surveillance-du-citoyen>, consulté le 2 mai 2018., sur son usage en milieu scolaire : FRAISSE M., « Contrôle biométrique et population scolaire : variations sur le discours gestionnaire », in *Espace populations sociétés. Space populations societies*, 2013, p. 79-91.

²⁴ *Présentation de l'exposition - Signature électronique - Exposition biométrie le corps identité - Cité des sciences Paris*, http://www.cite-sciences.fr/archives/francais/ala_cite/expositions/biometrie/presentation_expo.html.php, consulté le 2 mai 2018.

²⁵ *Expo « Le corps identité » de la Cité des sciences de la Villette - Big Brother Awards France*, <http://bigbrotherawards.eu.org/Expo-Le-corps-identite-de-la-Cite>, consulté le 2 mai 2018.

²⁶ Point clairement explicité dans le livre bleu du GIXEL.

l'autre par les oppositions de toutes formes qu'elle a engendrées, tout comme les travaux scientifiques nombreux par la suite, qui se sont penchés sur ce nouvel objet.

Un objet à la croisée du corps et de la technique ; de l'identité et de l'identification ; de la question de l'*habeas corpus* à un État de plus en plus intrusif ; de la mémoire de l'anthropométrie durant la Seconde Guerre mondiale aux projections dans un futur *dystopique* ; de la neutralité d'une technique à ses usages différenciés ; de l'usage fait par une institution à l'usage fait par une autre institution ; d'un usage encadré dans un régime politique à un usage abusif dans un autre ; mais aussi, et comme c'est le cas des dispositifs d'identification : *d'une époque à une autre*.

D'ores et déjà l'intérêt de l'approche socio-historique m'est apparu comme nécessaire à la compréhension d'un objet ne pouvant être interrogé uniquement au présent. C'est à la lecture de l'ouvrage coordonné par Xavier Crettiez et Pierre Piazza, *Du papier à la biométrie*²⁷, rappelant l'historicité d'une technique à la pointe de l'innovation et qui évoquait dans les consciences, la possibilité du contrôle absolu, que ce constat s'est réalisé. Ouvrage central dans une initiation à la recherche qu'est la réalisation d'un mémoire de Master 1, il m'a permis par la suite, en m'orientant vers les travaux de Gérard Noiriel de comprendre en quoi ces logiques liées à l'identification des citoyens constituent une réalité historique en lien avec la construction de l'État moderne²⁸.

L'enquête réalisée s'est focalisée sur les dynamiques d'acceptations sociétales de l'éventail des techniques et usages englobés par ce terme générique de biométrie, tout en s'intéressant aux arguments contestataires²⁹. Il est à noter, que ces identifiants ont fait un « flop » au final, mise à part une réactualisation de leur utilisation via la téléphonie mobile, ou leur usage dans

²⁷ CRETTIEZ X. et PIAZZA P., *Du papier à la biométrie: identifier les individus*, Paris, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, 2006.

²⁸ Voir notamment : NOIRIEL G., « L'identification des citoyens. Naissance de l'état civil républicain », in *Genèses*, vol. 13, 1993, n° 1, p. 3-28. ; ou encore NOIRIEL G., *L'identification: genèse d'un travail d'État*, Paris, Belin, 2007.

²⁹ Cette dernière s'est déroulée à partir d'entretiens qualitatifs semi-directifs et d'une observation à l'exposition de la Villette. Pour la dimension critique nous avons réalisé un entretien avec l'avocate ayant défendue les casseurs de Gif-sur-Yvette, puis nous avons réalisés de courts entretiens et observations en milieu scolaire, dans le premier établissement de l'Académie de Rouen à avoir installé un dispositif biométrique à l'entrée de la cantine. Nous avons pu interroger à la fois les motivations du proviseur, l'usage fait par les assistants d'éducation et la réception des lycéens

certaines institutions, ces derniers ne se sont pas déployés tel que le souhaitait le GIXEL, ni ne le craignaient les opposants, on ne peut à proprement parler de révolution biométrique hormis l'augmentation du nombre d'empreintes palmaires sur les passeports et cartes d'identités.

2. ... à l'acceptation et la critique du déploiement des dispositifs

L'enquête menée en Master 2³⁰ s'est construite autour des mêmes interrogations liées à l'acceptation, mais en élargissant à un ensemble de techniques de sécurité, pour appréhender ces questions de sécurité et de surveillance, non pas par la répercussion d'une technique isolée, mais comme un ensemble hétérogène formant un tout uniforme et répondant à une même logique globale. S'il m'a été donné de commencer à « gratter à la surface » des apports foucauldien durant le Master 1, le travail conceptuel sur ses travaux s'est intensifié durant le Master 2, en empruntant une notion qui est devenue l'une des bases de mes recherches, la question du « dispositif de sécurité » et la proposition d'Agamben pour actualiser ce concept, au risque d'en étendre spéculativement le champ de compréhension concret. Ce dernier proposait en effet en 2007 :

« d'abandonner la philologie de l'œuvre de Foucault pour situer les dispositifs dans un nouveau contexte. [...] En donnant une généralité encore plus grande à la classe déjà très vaste des dispositifs de Foucault, j'appelle dispositif tout ce qui a, d'une manière ou d'une autre, la capacité de capturer, d'orienter, de déterminer, d'intercepter, de modeler, de contrôler et d'assurer les gestes, les conduites, les opinions et les discours des êtres vivants. [...] Au développement infini des dispositifs de notre temps correspond un développement tout aussi infini des processus de subjectivation. »³¹

C'est une ligne que nous avons suivi en élargissant les techniques que nous avons fait entrer dans cette catégorie du dispositif, une démarche opérante au regard du développement des réseaux sociaux ou des applications de téléphonie mobile enregistrant des données personnelles constitutives du *Big Data*, ou du déploiement de la vidéoprotection sous différentes formes etc. L'idée d'un déploiement infini des dispositifs, même si, à cet apport d'Agamben il serait possible de contre-argumenter par une question simple : Qu'est-ce qui n'est *pas* un dispositif ?

³⁰ NEVEU G., *Acceptation et critique des dispositifs : une approche post-foucauldienne du contrôle social*, dirigé par Michalis Lianos, Université de Rouen, 2008.

³¹ AGAMBEN G., *Qu'est-ce qu'un dispositif?*, Paris, Payot & Rivages, 2007, p. 31-33.

Tant son champ de compréhension touche tout objet anthropologique.

C'est finalement la médiation d'un individu usager d'institutions et de techniques de contrôle que nous avons étudié, tout en posant cette dynamique d'acceptation au sein de cette médiation. Les apports de Michalis Lianos sur la question nous ont permis d'éviter le piège de l'analogie pure et simple dans le recours à Foucault³² pour se projeter dans un contexte sociétal autre que celui de l'intellectuel français, notamment par la notion de « périoptisme³³ » au sein de la « toile institutionnelle³⁴ », de cercles vicieux de l'incertitude³⁵ ou encore le principe de cindynisation quant à l'expérience citoyenne dans une société traversée par un discours sur le risque omniprésent³⁶, qui façonne alors des comportements individuels de stratégies d'évitement des risques.

L'enquête de terrain s'est sensiblement opérée sur le même principe que pour le Master 1, à ceci près que nous n'avons pas pratiqué d'observations. Des entretiens furent réalisés avec des individus lambda pour les interroger quant à leurs usages des TIC, leur réception des caméras dans les lieux publics, mais aussi des radars routiers, des contrôles dans les transports en commun, etc. Nous nous sommes aussi focalisés sur des individus s'opposant aux techniques ou les contournant : des parents d'élèves luttant contre l'instauration d'un dispositif biométrique à l'entrée d'un collège, un individu ayant refusé un prélèvement ADN, des fraudeurs dans les transports en commun. Une population d'enquête croisée au point de vue institutionnel : un agent de maintenance de la TCAR (Transports Communautaires de l'Agglomération Rouennaise) connaissant le fonctionnement du réseau de vidéoprotection, un cadre de chez Orange travaillant à la sécurisation des données, le chef du Service des Techniques de Sécurité Intérieure (STSI) au ministère de l'Intérieur. L'utilisation de la méthode de *focus group* ou encore d'entretiens collectifs a par contre permis de faire ressortir un

³² LIANOS M., « Le Contrôle Social après Foucault. », *op. cit.*

³³ LIANOS M., « Periopticon: Control beyond Freedom and Coercion - And two Possible Advancements in the Social Sciences », in *Surveillance and Democracy*, Routledge., London, 2010, p. 69-88.

³⁴ LIANOS M., *Le nouveau contrôle social: toile institutionnelle, normative et lien social*, Paris, France, L'Harmattan, 2001.

³⁵ LIANOS M., « L'individu modulaire II. Egocentrisme compétitif et déficit social », in *Cartografie sociali*, mai 2017, n° 3. LIANOS M., *Socio-economic change and complexity in postindustrial experience: the decline of human sociality and its early consequences, rapport global du projet « Uncertainty and Insecurity in Europe »*, Bruxelles, Commission Européenne, 2004.

³⁶ LIANOS M., « Point de vue sur l'acceptabilité sociale du discours sur le risque », in *Risque et démocratie*, 1999, n° 38, p. 55-74.

ensemble d'éléments, non plus par le recueil d'un discours par le face à face avec le chercheur mais par l'interaction d'enquêtés entre eux, et l'opposition discursive de leurs arguments.

C'est du fait de cette démarche qu'il m'a paru évident que la méthode de l'entretien qualitatif n'était pas appropriée à interroger l'acceptabilité d'un individu, ce sur quoi je reviendrai par la suite. Initialement, la thèse devait se réaliser dans la continuité de ce qui avait été réalisé auparavant, ce ne fut pas le cas, mais nous verrons comment les postulats initiaux ont guidé les premiers pas aux archives et perdurent ou resurgissent dans l'analyse socio-historique.

B. Foucault et le contrôle social

1. Une démarche critique

Bien que controversés pour différentes raisons – et particulièrement par nombre d'historiens – les apports de Michel Foucault restent une source d'inspiration pour de nombreux intellectuels, militants ou chercheurs. Les outils issus de ses travaux sont utilisables aujourd'hui en tant que pistes de réflexion et de recherche. Ils comprennent un ensemble d'éléments fertiles susceptibles de favoriser l'imaginaire scientifique plus que de constituer des grilles d'analyse sociétales trouvant une projection empirique rigoureuse. Le but initial de cette démarche était de réinterroger cet ensemble de concepts dans le paradigme de la postmodernité, d'en construire une articulation trouvant écho à la notion de risque³⁷ pour analyser les enjeux récents liés à la sécurité et à la surveillance. Une approche non pas dénuée d'intérêt, mais qui flirtait avec le piège de la réalisation d'une étude essentiellement théorique.

Un écart conséquent s'est posé en début de thèse entre la constitution de ce cadre théorique essentiellement foucaldien, riche en éléments permettant l'analyse du contrôle social et de la surveillance contemporaine, mais d'une portée alambiquant la mise en place d'une démarche empirique adéquate. La première construction de l'objet d'étude s'est inscrite dans l'établissement d'une étape post-foucaldienne du contrôle social, en refusant l'analogie simple à ses travaux, afin de dépasser la temporalité de sa réflexion pour se situer dans un contexte et des problématiques de contrôle institutionnel autre³⁸ que l'époque abordée par Foucault. À

³⁷ BECK U., *La société du risque*, *op. cit.*

³⁸ LIANOS M., « Le Contrôle Social après Foucault. », *op. cit.*

partir de ce concept de dispositif dont Foucault introduit l'étude dans *La volonté de savoir*³⁹, qui vient dans sa réflexion se substituer à la notion d'*épistémè*, concept qui est au centre de *Les mots et les choses*⁴⁰, puis de l'évolution de ce concept par la suite, en tant que dispositif de sécurité⁴¹, c'est toute une grille d'analyse des sociétés de surveillance dans leur ensemble qu'il est possible de construire.

L'ensemble des apports foucauldien sur la question du contrôle permet de comprendre comment se sont entrelacées des dynamiques d'origines et de natures diverses, répondant à des problématiques pouvant être étudiées indépendamment les unes des autres. Ces dernières mobilisent des champs sociologiques différents qui, pour autant, participent conjointement de ce qui est décrit aujourd'hui comme société de surveillance, ou ce que Deleuze a désigné comme « société de contrôle⁴² ».

Du point de vue sociologique, le contrôle social en tant qu'objet est de nature transversale. Il est présent dans la plupart des champs d'études possibles, ce qui démontre non pas que l'on puisse le caractériser de notion *fourre-tout*, mais plutôt qu'il est un des éléments constitutifs d'un modèle de gouvernance, régulant l'essentiel des interactions entre les individus, et des individus aux institutions. Les chercheurs ayant pour objet le politique, le travail, la santé, le corps, l'école, les organisations, pour ne citer que ces champs, se trouvent dans une certaine mesure confrontés à cette thématique.

Le contrôle social constitue un élément dont l'étude permet la compréhension des phénomènes sociaux dans leur ensemble, en tant qu'une totalité, et il ne peut de ce fait, se détacher d'une critique de l'étude positiviste du social. Cette idée soulève indéniablement des questions épistémologiques, elles-mêmes sont parties prenantes de la réflexion et nécessitent la constitution d'une méthodologie particulière. Étudier le contrôle social, en le considérant non pas comme un objet d'étude isolé, mais comme un processus à même de décrire le monde social dans son ensemble s'inscrit dans le cadre du refus de Foucault d'étudier les universaux⁴³, préférant l'étude de la gouvernementalité à l'étude de l'État, la question de l'institution

³⁹ FOUCAULT M., *La volonté de savoir*, Paris, Gallimard, 1994.

⁴⁰ FOUCAULT M., *Les mots et les choses: une archéologie des sciences humaines*, Paris, Gallimard, 2005.

⁴¹ FOUCAULT M., *Sécurité, territoire, population*, op. cit.

⁴² DELEUZE G., *Pourparlers 1972-1990*, Paris, Éditions de Minuit, 2003.

⁴³ Tout comme de la critique du positivisme par l'École de Francfort.

disciplinaire à celle de la prison. S'inscrire dans une démarche d'inspiration foucaldienne, tout en empruntant sociologiquement à la Théorie critique de l'École de Francfort en vient indéniablement à développer une critique qui comporte deux aspects : une critique de la société et une critique de la science, du fait de la réflexion épistémologique de nature antipositiviste induite par la démarche.

2. Le dispositif de sécurité

L'étude du contrôle dans l'optique foucaldienne interroge nécessairement la question de la gouvernementalité abordée dans son cours au collège de France de 1977⁴⁴. Sans être un élément central de notre réflexion, elle constitue une trame de fond sous-jacente à un ensemble de pistes de recherche.

La place accordée par Foucault au concept de dispositif de sécurité dans sa description de la gouvernementalité est essentielle pour comprendre comment s'est construit historiquement l'État moderne. Tel qu'il définit ce concept, il est un des aspects qui rend la gouvernementalité effective, un aspect qui l'instrumentalise. De ce fait, la recherche sur le dispositif est indissociable de ce thème plus général, plus abstrait, substitué dans les recherches françaises des deux dernières décennies par l'étude de la gouvernance, alors qu'il existe, pourtant, un important courant anglo-saxon fécond sur cette question des *governmentality studies*.

« Ce que j'essaie de repérer sous ce nom, c'est, premièrement, un ensemble résolument hétérogène, comportant des discours, des institutions, des aménagements architecturaux, des décisions réglementaires, des lois, des mesures administratives, des énoncés scientifiques, des propositions philosophiques, morales, philanthropiques, bref : du dit, aussi bien que du non-dit. Le dispositif lui-même, c'est le réseau qu'on peut établir entre ces éléments.

Deuxièmement, ce que je voudrais repérer dans le dispositif, c'est justement la nature du lien qui peut exister entre ces éléments hétérogènes. Ainsi, tel discours peut apparaître tantôt comme programme d'une institution, tantôt au contraire comme un élément qui permet de justifier et de masquer une pratique qui, elle, reste muette, ou fonctionner comme réinterprétation seconde de cette pratique, lui donner accès à un champ nouveau de

⁴⁴ FOUCAULT M., *Sécurité, territoire, population*, op. cit.

rationalité. Bref, entre ces éléments, discursifs ou non, il y a comme un jeu, des changements de position, de modifications de fonctions, qui peuvent, eux aussi, être très différents.

Troisièmement, par dispositif, j'entends une sorte – disons – de formation, qui, à un moment historique donné, a eu pour fonction majeure de répondre à une urgence. Le dispositif a donc une fonction stratégique dominante. Cela a pu être, par exemple, la résorption d'une masse de population flottante qu'une société à économie de type essentiellement mercantiliste trouvait encombrante : il y a eu là un impératif stratégique, jouant comme matrice d'un dispositif, qui est devenu peu à peu le dispositif de contrôle-assujettissement de la folie, de la maladie mentale, de la névrose. »⁴⁵

De cette définition tirée de l'entretien « *Le jeu de Michel Foucault* », celui-ci révèle qu'il existe plusieurs dimensions à son concept. L'une d'une nature philosophique, construite justement pour dépasser la question de l'*épistémè*, d'autres pouvant être qualifiées de « *disciplinaire* » ou de « *sécurité* ». Ces aspects liés à l'espace peuvent être ceux d'une institution disciplinaire ou ceux d'un territoire à sécuriser durant l'instauration de la gouvernamentalité libérale.

Il y a dans son approche ce dépassement du dispositif disciplinaire tel qu'il est décrit dans *Surveiller et punir*⁴⁶ puisque chaque forme de dispositif renvoie à un paradigme spatial différent. Le dispositif disciplinaire régule l'institution close et quadrillée alors que le dispositif de sécurité régule un espace qu'il faut sécuriser puisque ouvert aux éléments extérieurs, aux flux, un espace soumis à l'aléa (donc au risque ?). Ces deux modèles de compréhension spatiale participent d'un changement dans la nouvelle rationalité du pouvoir que Foucault appréhende à partir du concept de gouvernamentalité. Espaces sécurisés ou à sécuriser devenant indissociable des libertés nouvelles :

« Et cette liberté de circulation, au sens large du terme, c'est cette faculté de circulation qu'il faut entendre, je crois, par le mot de liberté, et la comprendre comme étant une des faces, un des aspects, une des dimensions de la mise en place des dispositifs de sécurité »⁴⁷.

⁴⁵ FOUCAULT M., *Dits et Ecrits, 1954-1988. Tome III : 1976-1979*, Paris, Gallimard, 1994, p. 299.

⁴⁶ FOUCAULT M., *Surveiller et punir: naissance de la prison*, Paris, Gallimard, 2008.

⁴⁷ FOUCAULT M., *Sécurité, territoire, population, op. cit.*, p. 50.

Au-delà d'un concept très général comportant le piège d'une projection théorique spéculative et dont Agamben a élargi le champ de compréhension⁴⁸, les dispositifs de sécurité comportent une fonction plus définie. Ils sont opérationnels et définissables concrètement. Caractérisés d'«instrument[s] technique[s] de la gouvernamentalité⁴⁹» ils comportent quatre traits généraux :

- les espaces de sécurité
- le problème du traitement de l'aléatoire
- la forme de normalisation spécifique à la sécurité, mais différente de la normalisation disciplinaire
- la corrélation entre technique de sécurité et la population.

Ces derniers points sont essentiels dans le processus décrit, nous verrons par la suite comment l'analyse sociohistorique révèle les enjeux politiques que constituaient ces traits généraux durant la période étudiée, notamment lorsqu'il s'agissait de réguler l'opinion publique.

3. Une gouvernamentalisation du risque ?

Utilisant parmi d'autres les pistes foucaaldiennes en tant qu'outils pour la recherche contemporaine, Pierre Lascoumes définit de manière synthétique la notion de gouvernamentalité :

« Par le recours à la notion de gouvernamentalité, Michel Foucault veut caractériser la formation d'une forme de rationalité politique qui se constitue au cours du XVII^e siècle et prend une forme aboutie au XVIII^e siècle. Elle succède à l'État de justice du Moyen Âge et à ce qu'il nomme l'État administratif des XV^e et XVI^e siècles. Mais le point le plus important pour lui est la rupture dans la conception du pouvoir qui est alors introduite et qui rompt avec celle qui prévalait depuis Machiavel et le Prince (1552)⁵⁰. L'art du gouvernant, son savoir-faire, ses techniques étaient toutes concentrées sur son habileté à conquérir et, surtout à conserver le pouvoir. Parler de gouvernamentalité, c'est pour Michel Foucault souligner un changement radical dans les formes d'exercice du pouvoir par une autorité centralisée, processus qui résulte d'un processus de rationalisation et de technicisation.

⁴⁸ AGAMBEN G., *Qu'est-ce qu'un dispositif?*, op. cit.

⁴⁹ FOUCAULT M., *Sécurité, territoire, population*, op. cit., p. 111.

⁵⁰ MACHIAVEL N., *Le Prince*, Paris, Mille et une nuits, 1999.

Cette nouvelle rationalité politique s'appuie sur deux éléments fondamentaux : une série d'appareils spécifiques de gouvernement, et un ensemble de savoirs, plus précisément de systèmes de connaissance. L'ensemble qui articule l'un et l'autre constitue les fondements des dispositifs de sécurité de la police générale. Ces techniques et savoirs s'appliquent à un nouvel ensemble, " la population " pensée comme une totalité de ressources et de besoins. C'est l'économie politique qui fonde cette catégorie en définissant un acteur collectif et en l'envisageant comme une source de richesse potentielle. De là découle une transformation centrale dans la conception de l'exercice du pouvoir. Il ne s'agit plus de conquérir et de posséder, mais de produire, de susciter, d'organiser la population afin de lui permettre de développer toutes ses propriétés. Ainsi, la référence à l'économie politique suscite un changement majeur dans la conception de la puissance. Celle-ci ne provient plus de la domination par la guerre et de la capacité de prélèvement fiscal sur les territoires dominés ; elle va désormais reposer sur la mise en valeur des richesses par des activités structurées par l'autorité politique.⁵¹ »

En premier lieu, nous avons cherché à contextualiser la gouvernementalité et le dispositif de sécurité au sein de la postmodernité, en les appréhendant dans le paradigme sociologique du risque⁵². L'omniprésence du risque dans les discours contemporains⁵³ a fait de ce principe un modèle de gouvernance, ayant des répercussions tant sur un plan macro sociologique que sur les comportements individuels. Je parle de paradigme du risque, puisque chez Beck et Giddens, ils sont de nature à caractériser fondamentalement le présent, notamment par l'avènement de la modernité réflexive⁵⁴, venant répondre à des risques non plus extérieurs à la société, mais produit par elle-même, et qui bouleversent la place même de l'individu au sein d'une nouvelle modernité, de la postmodernité.

Les enjeux et débats politiques contemporains, particulièrement ceux touchant au thème de l'insécurité (qu'elle soit économique, physique, sanitaire, environnementale...), de ses causes et de sa gestion renvoient fondamentalement à la gouvernementalité. On est toujours dans ce principe de « faire vivre pour laisser mourir⁵⁵ » avancé par Foucault. En réfléchissant à cette

⁵¹ LASCOUMES P., « La Gouvernementalité : de la critique de l'État aux technologies du pouvoir », in *Le Portique. Revue de philosophie et de sciences humaines*, septembre 2004, n° 13-14.

⁵² BECK U., *La société du risque*, op. cit.

⁵³ LIANOS M., « Point de vue sur l'acceptabilité sociale du discours sur le risque », op. cit.

⁵⁴ BECK U. et GIDDENS A., *Reflexive modernization: politics, tradition and aesthetics in the modern social order*, Stanford, Calif, Stanford University Press, 1994.

⁵⁵ FOUCAULT M., *Il faut défendre la société: cours au Collège de France, 1975-1976*, Paris, Gallimard, 1997.

notion dans le paradigme du risque, on peut considérer qu'il existe aujourd'hui une gouvernamentalité « générale » du risque qui s'est aujourd'hui déployé dans les diverses formes de conduites des conduites.

« Il s'agit alors, lorsque la perspective gouvernementaliste croise l'analyse d'un "risque", d'observer, pour chaque type de risque étudié, qu'ils soient criminogènes, sanitaires, assurantiels ou autre (le modèle de l'assurance-risque n'est qu'un exemple parmi d'autres et l'analyse doit également prendre en compte la pluralité des "natures" des risques) les régimes de gouvernement au cœur desquels un "risque" vient s'inscrire. Chaque "mise en risque", chaque "fabrique" du risque fait l'objet d'une étude empirique et non simplement d'une dénonciation globale. La force d'une sociologie gouvernementaliste du risque est de prendre toute la mesure de l'enjeu qui consiste à déconstruire le savoir auquel la production d'un risque donne corps. [...] Il s'agit également, dans la continuité de Foucault, d'observer l'exercice du pouvoir au-delà et en deçà de l'État (*beyond the State*), libéré de la figure, encombrante et déformante pour l'analyse, du souverain ; mais plus largement, il s'agit à la fois d'observer avec tout le particularisme nécessaire l'usage d'un risque dans un régime de gouvernement particulier, tout en gardant à l'esprit que l'ensemble de ces "risques", leur transformation et leur prolifération contemporaine sont autant d'indications des transformations mêmes des mécanismes d'exercice du pouvoir (*i.e.* d'orientation des comportements) et des modifications des processus de gouvernementalisation de l'État. »⁵⁶

Le déploiement d'un discours portant sur la « Sécurité globale » atteste cette hypothèse, les risques sont globaux et forment de nouveaux enjeux : institutionnels, citoyens et scientifiques. En avançant sur cette notion de gouvernamentalité du risque devant assurer une sécurisation globale, on comprend que les dispositifs de sécurité sont résolument hétérogènes en fonction de ce qu'ils sont censés réguler. Ainsi une caméra ou un portique à l'entrée d'un magasin ont pour objectif de normaliser les gestes et conduites contre le vol, la vaccination généralisée a pour but de lutter contre un risque sanitaire donné, l'instauration de plans d'austérité a pour but de lutter contre un risque en matière économique, etc.

⁵⁶ CHANTRAINE G. et CAUCHIE J.-F., « Risque(s) et gouvernamentalité. Reconstruction théorique et illustration empirique : les usages du risque dans l'économie du châtement légal », in *Socio-logos . Revue de l'association française de sociologie*, mars 2006, n° 1.

Dans sa leçon du 18 janvier 1978, Foucault continue la description des traits généraux des dispositifs de sécurité, les opposants aux « mécanismes disciplinaires » dans un contexte où la population devient un objet politique. Dans cette leçon, il décrit la question de « l'évènement » : l'évènement incertain pouvons-nous préciser. À partir de l'exemple de la gestion de la disette au XVII^e et XVIII^e siècles, il décrit des politiques proactives, ou comment historiquement la gestion de l'aléa devient un aspect majeur de cette gouvernementalité libérale qui se met en place. Ce cadre réflexif est finalement proche des analyses de Beck concernant la question du risque, dans une autre temporalité certes, mais les analyses de ce dernier dénotent une proximité conceptuelle avec Foucault. Leurs deux apports pouvant trouver écho dans un même paradigme de réflexion sur ces questions et sur cette fonction qu'occupe l'incertitude au sein des modèles de gouvernances.

C. L'acceptation des techniques en question

Dans ce cadre de sociétés du risque, d'une gouvernementalité orientée vers leur gestion permanente, dans un cadre d'omniprésence du danger, que l'on cherche à probabiliser afin d'éviter son apparition, nous avons assisté à un contexte sociétal favorisant le déploiement quasiment exponentiel d'un ensemble de techniques de toute sorte ayant pour fonction l'évitement du danger, la mise à l'écart des risques. Si l'on se focalise sur la question de la sécurité intérieure, l'évènement qui révolutionne la gestion des risques est bien entendu le 11 septembre 2001 et l'évènement d'une nouvelle ère de gestion proactive de la menace⁵⁷.

Dès lors de nouvelles techniques de sécurité voient le jour et se disséminent dans le quotidien des citoyens, entraînant alors un ensemble de débats, parfois des peurs ou encore des fantasmes à même parfois d'alimenter les théories du complot. Le fait est que la surveillance comme mode de gestion politique prend dès lors une nouvelle dimension politique, principalement permise par un ensemble sociotechnique adéquat. Le risque en matière de sécurité physique devient le risque principal des sociétés post-industrielles, l'enjeu majeur, et les vagues récentes d'attentats en Europe et particulièrement en France participent d'autant plus de ce phénomène. La conséquence en est la mise en place d'un ensemble de mesures politiques, juridiques, de

⁵⁷ Terme que nous utiliserons à de nombreuses reprises, nous l'entendons dans ce sens : « La menace provient de l'éventualité d'un événement fâcheux. Signe par lequel se manifeste l'imminence d'un danger. » *MENACE* : Définition de *MENACE*, <http://www.cnrtl.fr/definition/menace>, consulté le 11 mai 2018.

nouvelles techniques et moyens, dans un cadre où le renseignement et la surveillance sont considérés comme les seules possibilités envisageables afin d'éviter le danger.

La réception critique de cette surveillance et du déploiement du renseignement est généralement perçue par l'opinion comme un pouvoir totalisant, nuisible aux libertés individuelles et la plupart du temps perçu comme unidimensionnel, en témoigne la référence culturelle récurrente à *Big Brother*. Paradoxalement, le travail effectué aux archives déconstruit l'idée qu'une surveillance minutieuse soit un phénomène caractéristique de notre époque, la lecture des travaux sur l'histoire du renseignement ou des systèmes policiers⁵⁸ participe elle aussi de cette déconstruction.

Cette référence répétée à l'imaginaire orwellien semble donc erronée tout comme le fait de qualifier les sociétés contemporaines comme étant *de surveillance* n'est pas un principe faux, il semble tout du moins inexact en figeant temporellement cette idée. Le fait qu'il ait existé au moins depuis la fin du XIX^e siècle des fichiers de police recensant les anarchistes et antimilitaristes est une connaissance répandue dans le sens commun. La minutie du fichage sous la III^e République demeure par contre un élément peu connu en dehors du cadre universitaire. Le travail mené aux archives tente de développer un apport critique à la qualification même de sociétés de surveillance pour la description de phénomènes récents. Il se situe dans une perspective constructiviste d'analyse de cette surveillance et de sa réception par le recours à l'analyse de ses formes passées.

1. Une surveillance consentie ?

Un angle d'attaque au sein de l'objet initial m'a semblé se situer dans le caractère consensuel de la surveillance, du moins d'un ensemble de techniques récoltant des données alors même que leur usage se fait de manière consentie. Il m'a d'emblée semblé qu'il y avait là un phénomène sociologique à déconstruire.

Le processus le plus paradoxal aujourd'hui, et symptomatique de mutations récentes se situe dans l'écart significatif entre la publication de données personnelles de manière consentie et la réception sociétale des pratiques de renseignement. L'utilisation du réseau Internet –

⁵⁸ Entre autres les travaux de Sébastien Laurent ou Jean Marc Berlière pour ne citer qu'eux.

principalement par les changements apportés avec Internet 2.0 et les possibilités permises par le développement des réseaux 4G dans la téléphonie mobile – est au centre de ce paradoxe.

Il existe un réel décalage entre ces quantités pharaoniques de données accessibles par différentes institutions⁵⁹, sans pour autant qu'il n'y ait eu initialement besoin de mettre au point des protocoles coercitifs de recueil des données⁶⁰ : le *Big Data* a pu se mettre en place sans résistance sociale réelle. Il est possible de s'interroger sur l'effritement de la frontière entre sphère privée et sphère publique⁶¹, dont ce caractère consensuel est peut-être le signe d'une nouvelle socialité. Les processus de subjectivation n'ont plus pour principal objet le corps, mais ont acquis une dimension virtuelle, rendant alors publiques un ensemble de données personnelles.

Est-ce le déploiement des TIC (Techniques de l'Information et de la Communication) qui est à l'origine de ce phénomène, ou est-ce une aspiration socio-culturelle⁶² qui aurait justement permise la prolifération de ces techniques, l'acceptation en masse de leur usage ? Ces interrogations sont ici bien loin des enquêtes sur la moralité des populations durant l'entre-deux-guerres, avec des informations récoltées en toute discrétion, à l'insu des individus observés. Loin d'affirmer que la surveillance contemporaine fonctionnerait sur le modèle unique de la consensualité, il en reste que le rapport individuel à l'intime et au social a fondamentalement changé. Les TIC ont entraîné des transformations tant dans la forme que dans la nature du contrôle, l'acceptation d'un certain type de surveillance ainsi que ce que l'on pourrait qualifier d'auto-fichage demeurent, si ce n'est le facteur de ces changements, leurs témoins privilégiés.

⁵⁹ Je fais référence ici aux informations marketing utilisées par les entreprises ciblant les publicités sur la toile en fonction des profils individuels autant qu'aux différents dispositifs de renseignement intérieur.

⁶⁰ Bien que les différents *trackers* se soient développés initialement à l'insu des internautes, et qu'il ne soit plus possible aujourd'hui de naviguer sans accepter l'utilisation de *cookies*.

⁶¹ À ce sujet, A. Casilli interroge les transformations liées à l'usage de ces techniques en réfutant l'hypothèse de la fin de la *privacy* à laquelle il oppose l'idée d'une mutation de cette dernière, lui permettant de nouvelles ressources notamment dans l'usage des réseaux sociaux. CASILLI A., « Contre l'hypothèse de la « fin de la vie privée » », in *Revue française des sciences de l'information et de la communication*, 2013, n° 3.

⁶² Voir anthropologique

2. Interroger l'acceptation des techniques

À partir de ces éléments et en les considérant comme étant des processus fondamentaux du changement sociétal, l'axe problématique sur lequel l'intérêt s'est porté en premier lieu fut la question de l'acceptation sociale des dispositifs de sécurité – et notamment des TIC – puisque leurs usages peuvent être déclinés en modalité de surveillance. Une orientation qui s'est opérée dans la poursuite du Master, et avec une connaissance des limites de certaines méthodes pour étudier un tel objet.

Il s'agissait alors d'interroger le fait que certains usages des techniques peuvent nuire aux libertés individuelles, afin de se projeter dans une analyse de l'acceptation de l'effritement progressif de la frontière entre sphère privée et sphère publique, ou encore l'acceptation d'une main mise institutionnelle sur des informations privatives⁶³ et cette constitution du *Big Data*.

C'est à partir de cette question centrale de l'acceptation sociale que les premiers essais empiriques se sont fondés afin d'étudier cette dynamique du point de vue des populations civiles. Et c'est ici que se sont posés plusieurs problèmes quant à la démarche employée.

Les limites de l'entretien qualitatif

L'acceptation étant rarement un fait conscient chez un individu il est difficile d'en analyser les modalités par le recours à l'entretien qualitatif. La dimension non discursive de cette acceptation pose de fait des limites à l'utilisation d'une technique qui repose justement sur le recueil d'un discours. Outre l'entretien avec des personnes engagées politiquement⁶⁴ pour ou contre le développement de techniques intrusives, tout entretien avec des individus ayant une position lambda se voit faussé empiriquement. La démarche du chercheur prospectant des individus pour un entretien induit le début d'une réflexion individuelle pour eux, là où elle est parfois absente pour plusieurs raisons. La question de la directivité du chercheur durant l'entretien m'a donc posé problème. C'est l'une des conclusions des enquêtes menées en Master, puisque j'ai pu me

⁶³ Ces institutions qui régissent le nouveau contrôle et donc la gestion des données individuelles sont d'ordres politique et économique. Elles comprennent les États modernes et l'ensemble de leurs administrations, les entreprises, les sociétés de service, les réseaux de transport, tout système assurantiel, les banques, les opérateurs de téléphonie mobile et de réseau internet, les moteurs de recherche, les réseaux sociaux...

⁶⁴ Qui reflète dans les discours cette opposition dichotomique entre liberté et sécurité.

rendre compte que des enquêtés se forgeaient leur opinion durant l'entretien, avouant même ne pas s'être posés de questions sur leurs pratiques initialement, et qu'ils se situaient du fait de ma démarche, dans une posture autoréflexive et critique⁶⁵.

Question épistémologique récurrente pour les politistes, il est parfois peu aisé de recueillir un discours en toute neutralité du point de vue de l'enquêté. Dans ce cas, il ne s'agissait pas tant de réfléchir quant à la nature de l'entretien – non directif ou semi-directif – puisqu'il m'a semblé évident que le problème se posait déjà en amont : lors de la prise de rendez-vous, de l'explication des grandes lignes de l'entretien et de ma démarche.

Aussi intéressant soit le point de vue de J-B Legavre sur cette question, qui nous rappelle l'illusion que représente la neutralité du chercheur, comme quoi une « intervention non "neutre" de l'enquêteur peut permettre de faire émerger cette forme de conscience qu'Anthony Giddens nomme "conscience discursive"⁶⁶ » cela ne s'applique pas à cette question de l'acceptation. Une solution aurait été de détourner dans ma présentation les raisons effectives de cet entretien, en laissant entendre par exemple que j'enquêtais sur un autre sujet (proche), tout en établissant une grille au sein de laquelle il n'y aurait eu que certaines questions qui auraient réellement concernées la recherche. Pour des raisons éthiques, il ne m'a pas semblé souhaitable de dissimuler à des enquêtés mes propres travaux et problématiques, j'ai finalement laissé cette possibilité de côté.

⁶⁵ Et n'oublions pas dans ce type de sujets, les enquêtés qui cherchent à comprendre quel était mon propre positionnement vis-à-vis de mon objet, afin de répondre dans ce qu'ils s'imaginaient être mon point de vue et mon propre jugement.

⁶⁶ LEGAVRE J.B., « La «neutralité» dans l'entretien de recherche. Retour personnel sur une évidence », in *Politix*, 1996, n° 35, p. 208.

Un thème de recherche en permanente évolution

Il est néanmoins évident que depuis l'année 2015 et l'ensemble des mesures de lutte contre le terrorisme, la réflexion sur cette question soit plus diffuse dans le corps social, et que ce problème soit aujourd'hui relativement moins effectif, que tout un chacun ait constitué ne serait-ce qu'un début d'opinion face à la question du couple liberté / sécurité. Il s'est répandu dans le sens commun un jugement subjectif, faisant que tout un chacun s'est construit un avis sur des questions du fait de leur actualité et de la récurrence des enjeux posés dans le débat public⁶⁷, ou ne serait-ce que des affaires concernant la protection des données⁶⁸.

La difficulté en début de thèse concernait le fait de recueillir ces discours d'individus qui ne se posaient pas spécifiquement de questions quant à la protection de leurs données, le déploiement important de mesures de sécurité de tout ordre, ou leur médiation avec des techniques potentiellement liberticides. Les mesures prises en réaction aux attentats du 7 janvier 2015, les débats parlementaires qui suivirent les attentats de novembre 2015 concernant l'inscription ou non de l'État d'urgence dans le droit commun, sont autant d'éléments qui laissent à penser que, comme nous le remarquons, la réflexion individuelle concernant la possible utilisation des données personnelles serait dans ce contexte plus argumentée et réfléchie aujourd'hui. De ce fait le recueil du discours aboutirait certainement à des données qui soient plus subjectives à propos de l'acceptation, plus abouties et moins orientées par la démarche du chercheur. Il y a ici un intérêt scientifique important qui est néanmoins une contrainte difficilement surmontable dans le cadre d'un doctorat, donc d'une recherche sur un temps long. Ces questions font d'ores et déjà partie de perspectives de recherche postdoctorales, et le changement qui s'est opéré n'est autre que la résultante de la modernité réflexive, une modernité qui s'interroge sur le risque encouru par l'exposition exponentielle de données individuelles.

⁶⁷ Les fiches S et leur centralité dans les discours médiatiques est l'exemple qui représente le plus cette dynamique.

⁶⁸ Ne serait-ce que les différentes affaires ayant conduit Mark Zuckerberg à s'expliquer devant le Congrès américain en avril 2018.

D'autres pistes de compréhension de cette acceptation sociale

Plusieurs éléments participants de l'acceptation sont évidents, ou analysés bibliographiquement, que ce soit la question de la dualité praticité / contrainte dans l'usage d'une technique, usage qui voit les aspects pratiques de telle ou telle technique en occulter les aspects contraignants du point de vue des libertés (on peut ici prendre l'exemple de la carte bancaire tout autant que celui d'un identifiant biométrique sur certains smartphones).

Avant même le déploiement des TIC, l'utilisation de la carte bancaire suffit pour couvrir une bonne partie des résultats potentiels de cette piste d'analyse. Pourquoi l'usage de la carte bancaire s'est-il généralisé, alors même qu'il induit une intrusion dans l'intime par le regard d'un banquier, par sa potentielle compréhension des modes de vie et mode de consommation de ses clients ? Il est en effet bien plus pratique d'avoir recours à cette technique que de devoir régulièrement effectuer des retraits dans un guichet. Ce poids de la dimension pratique des techniques explique à lui seul une importante proportion de l'acceptation de leurs usages. Les résultats d'enquêtes menées durant le Master 2, lors de la réalisation d'entretiens qualitatifs ou de *focus group* autour de ces questions démontraient déjà l'importance de ce facteur, aujourd'hui l'usage d'applications mobiles nécessitant la géolocalisation se fait dans la même dynamique.

À cette dualité viennent s'ajouter les démarches marketing recherchant à faire accepter certaines techniques ou encore les recherches récentes de la sociologie des usages comme l'a analysé Jérôme Thorel⁶⁹. Il décrit – en tant que journaliste militant – le glissement sémantique lié à l'usage des techniques comme permettant l'occultation de leur dimension contraignante pour valoriser leur praticité. Le choix du terme *géolocalisation* se substituant au terme *traçabilité* participe de ce processus, pour ne citer qu'un exemple. Les applications mobiles utilisant cette traçabilité ou géolocalisation sont partie prenante du processus l'acceptation sociale, par l'attrait des possibilités qu'elles offrent.

Ces dernières banalisent le fait d'activer consensuellement la fonction de géolocalisation : applications de rencontres géolocalisées, GPS, recherche des stations-service les moins coûteuses... Une utilisation intéressante ici fait irruption lorsque la technique – ici la traçabilité

⁶⁹ THOREL J., *Attentifs ensemble! : l'injonction au bonheur sécuritaire*, Paris, La Découverte, 2013.

– est réappropriée à des fins de « renversement » du contrôle institutionnel : des applications de GPS participatives permettent aux usagers de s’informer entre eux de la présence des radars sur le réseau routier, de même pour les *vérificateurs* dans les transports en commun, ou pour les tournées de la police municipale pour le paiement des parcmètres.

Les formes d’acceptations de diverses techniques peuvent également passer par leur introduction dans la sphère des loisirs, notamment les jeux-vidéos, comme l’a démontré le collectif Echelle inconnue, en détournant l’usage d’une *kinect*, périphérique de la console Microsoft *X-Box*, permettant aux joueurs d’interagir dans les jeux avec leurs corps. Cette technologie fonctionne à partir d’une caméra 3D, originellement une technologie permettant le développement de la robotique militaire et développée par la société israélienne *Primesense*. Voyant là une introduction de ces techniques dans les salons des foyers, ce collectif a développé un projet en hackant ce dispositif afin d’en faire un objet informatif et interactif sur ces questions⁷⁰.

3. Déconstruire l’acceptation par effet miroir, ou analyser les discours de contournement et refus des techniques

Un autre angle d’analyse développé en parallèle de ces interrogations durant la recherche de Master fut justement de focaliser le terrain sur une population d’individus développant des pratiques de « détournement ⁷¹ » des techniques, de stratégies d’évitement, ou les non usagers de ces dispositifs. Une observation exploratoire fut menée dans un *fablab* durant les premiers mois de la thèse. Les résultats récoltés ont démontré que la plupart du temps, ces acteurs ont une représentation critique argumentée sur les nombreux éléments des sociétés de contrôle⁷² et plus largement des sociétés post-industrielles. Ces derniers possèdent un capital culturel important notamment sur différentes théorisations critiques, Deleuze et Foucault notamment.

⁷⁰ Voir pour plus de détails le site du projet : *Cinnectique*, <https://www.echelleinconnue.net/cinnectique/>, consulté le 3 mai 2018.

⁷¹ Guy Debord et l’Internationale situationniste furent les premiers à théoriser le détournement, et le mettre en pratique. Les milieux au sein desquels se pratique le détournement aujourd’hui développent régulièrement une référence plus ou moins affirmée à ce courant de pensée.

⁷² Il faut à ce titre rappeler que la non-utilisation de certaines techniques – notamment de la téléphonie mobile – est devenue un élément à charge de suspicion. Ce fut un argument employé par Michelle Alliot-Marie pour expliquer le déploiement de la SDAT dans l’affaire Tarnac en 2008.

De courts entretiens menés lors de cette observation exploratoire ont démontré que ces derniers ont développé une culture subversive en pratique comme en théorie⁷³. Leurs formes d'actions sont de fait discursivement argumentées et réfléchies, en cela, elles constituent une forme de déviance particulière. Ces pratiques prennent plusieurs aspects qui comprennent le détournement simple de l'usage premier d'une technique, la connaissance acquise de l'anonymisation de sa navigation web, ou sur les réseaux de téléphonie mobile, la sensibilisation critique des publics par l'intervention artistique dans des lieux publics, ou encore le non usage des TIC⁷⁴. L'étude des discours et pratiques de ces artistes, militants, hackers, qui par des applications variées ont pour point commun ce détournement, peut permettre d'analyser le *pourquoi* ils détournent. Comprendre les dynamiques du refus pour tenter d'éclairer cette question de l'acceptation : une analyse par effet miroir. Quelle sensibilité individuelle ou expérience sociétale les ont poussés dans cette forme d'action politique ? Est-ce une forme particulière de subjectivité rebelle⁷⁵ ?

On note la récurrence quasi systématique d'un engagement dans leurs actions ne s'arrêtant pas uniquement à une sensibilité face aux dispositifs de tout ordre, ni uniquement au rapport des individus à la toile institutionnelle⁷⁶. Leur sensibilité sur la question s'accompagne – ou est la conséquence – d'une culture politique spécifique : l'appartenance à un milieu alternatif, libertaire, d'extrême gauche ou bien issus de la culture punk et des pratiques DIY, et se manifeste au final par toutes sortes d'interrogations ou discours critiques allant plus loin que la simple question du contrôle et de l'interaction dispositif / population. La limite principale de cette démarche est la distance qu'elle comporte avec les interrogations initiales. L'enquête serait devenue une étude de phénomènes tels que : *fatlab*, *hacking*, ou mouvements politiques de contre-culture, etc.

Ce terrain trop éloigné de mes interrogations initiales – en dépit de l'intérêt sociologique qu'il porte comme l'a récemment démontré Michel Lallement⁷⁷ – ne m'a pas paru non plus adéquat.

⁷³ La lecture d'écrits militants sur la question vient elle aussi appuyer cette idée. Une référence régulière au panoptisme, par exemple, ou les écrits du collectif « Pièces et main d'œuvre » à Grenoble en sont des exemples.

⁷⁴ KELLNER C., MASSOU L. et MORELLI P., *Les non-usagers des TIC*, Nancy, Presses universitaires de Nancy, 2010.

⁷⁵ JAMESON F., « Histoire et subjectivité rebelle. Au sujet de Negt et Kluge », in *Variations. Revue internationale de théorie critique*, 2018, n° 21.

⁷⁶ LIANOS M., *Le nouveau contrôle social: toile institutionnelle, normative et lien social*, Paris, France, L'Harmattan, 2001.

⁷⁷ LALLEMENT M., *L'âge du faire: hacking, travail, anarchie*, Paris, Éditions du Seuil, 2015.

Ces espaces constituent pour autant des espaces en marge du politique, en marge du système productif, et visent à expérimenter tant le social que le technologique, en tant qu'espace dans lequel s'exprime des élaborations alternatives du monde social, et des expériences particulières d'acteurs. Nous verrons que sur le plan conceptuel, une ligne relie ces deux aspects de notre démarche, et crée ce pont entre les interrogations initiales et les résultats de la recherche socio-historique.

La transversalité du contrôle social comme processus est présente dans ces discours militants, eux-mêmes intègrent ces problématiques au sein de réflexions politiques bien plus larges que la question stricte de la surveillance. Du point de vue normatif de ces acteurs, il est établi que la mise en question du contrôle ne peut se faire que dans le cadre d'une mise en question sociétale générale, interrogeant l'organisation de son économie et de son socle socio-culturel. C'est ici cette transversalité qui pose le problème d'une étude stricte des dispositifs de contrôle.

4. Vers une autre perspective d'enquête

Cette étude prend finalement son sens grâce à l'analyse des données historiques qui ont permis de répondre aux impasses empiriques décrites précédemment. La volonté première dans ce basculement était de développer une critique de Beck et du caractère contemporain donné au risque tout en interrogeant le « paradoxe de la sécurité ⁷⁸ » actuel : construire une approche socio-historique du risque pour montrer son acuité durant les différentes phases de l'industrialisation, en se focalisant sur la question de la sécurité intérieure et des représentations sociales de l'insécurité physique.

La lecture de journaux locaux du XIX^e siècle est à ce titre riche en la matière : elle témoigne de technologies encore non maîtrisées, d'institutions qui ne sont pas à même de prévenir des dangers, et de citoyens qui ont eux-mêmes une représentation du risque et de l'insécurité non pas en tant qu'éléments intolérables, mais comme indissociable du quotidien, d'une nature pratiquement banale⁷⁹. Les faits divers démontrent cette idée, par les accidents réguliers de train

⁷⁸ LIANOS M. et DOUGLAS M., « Danger et régression du contrôle social : des valeurs aux processus », in *Déviance et Société*, vol. 25, 2001, p. 147-164.

⁷⁹ Ces réflexions sont nées lors d'un microprojet de recherche mené au sein du collectif Echelle Inconnue. Celui-ci consistait en une enquête historique sur une histoire méconnue de la ville de Rouen : lors d'émeutes ouvrières du 21 et 22 avril 1848, suite aux résultats de l'élection de l'assemblée constituante de la II^{nde} République. J'ai pu

ou les blessés sur les voies, un nombre conséquent d'incendies, des événements de toutes sortes qui démontrent cette idée. Un constat évident pour un historien, parfois moins évident pour un sociologue. Comme nous l'expliquions, le simple fait de feuilleter un journal local à des stades différents du processus d'industrialisation permet de comprendre concrètement comment le thème du risque a émergé au sein d'un environnement socio-technique, de plus en plus maîtrisé, au sein duquel l'accident est devenu probabilisable. L'étude des accidents de toutes sortes lors des phases différentes de la médiation anthropo-machinale est éloquente, tout comme la capacité culturelle de traiter avec *banalité* ce qui relève du dramatique aujourd'hui⁸⁰.

Si Peretti-Watel situe l'apparition de ce vocable dans les assurances maritimes au XIV^e siècle⁸¹, c'est souvent le titre réducteur de l'ouvrage de Beck qui tend à situer la postmodernité comme étant la période du risque. Un titre qui occulte que le propos général est plus de situer comment la modernité est placée face aux dangers qu'elle produit, et en quoi elle doit les gérer, réfléchir sur elle-même, avec toutes les conséquences que cela comporte dans l'organisation du monde social.

Pour conclure sur l'abandon pour le cadre de la thèse, de la problématique du contrôle lié à l'usage consensuel des dispositifs, c'est que nous sommes dans ce cadre face à un questionnement qui en soit trouvent des réponses dans deux principes : la dualité praticité / contrainte, que nous avons évoqué et qui place même les plus fervents opposants au contrôle et sensibilisés au risque de l'usage de certaines techniques face à leurs paradoxes. Bien souvent la parole anti contrôle véhiculée s'opère sur les réseaux sociaux, on s'accapare l'usage de dispositifs par les fonctionnalités nouvelles offertes, puisque cela est pratique, et certaines applications banalisent l'usage consensuel de la traçabilité, pour ne prendre que cet exemple.

Quand une technique fait un flop – comme ce fut le cas de la biométrie – elle revient sous une autre forme. Elle revient en 2018 comme une technologie qui pourrait nous prémunir des risques concernant les données personnelles. En effet lorsqu'un réseau social demande, par

dans ce cadre me confronter pour la première fois avec le matériau archivistique et me rendre compte de sa richesse pour la démarche sociologique.

⁸⁰ Un point de vue développé entre autres dans DINGWALL R., « "Risk Society": The Cult of Theory and the Millennium? », in *Social Policy & Administration*, vol. 33, décembre 1999, p. 474-491.

⁸¹ PERETTI-WATEL P., « Pourquoi et pour qui un risque est-il acceptable? Représentations du risque et inégalités sociales », in *Risque et démocratie*, 1999, n° 38, p. 9-36.

mesure de sécurité, à tous ses utilisateurs de changer de mot de passe, son usage est de nouveau posé, puisqu'elle permettrait de se prémunir de tout piratage d'un compte et cette dernière devenant alors, la protectrice des données.

Le dernier point qui permet d'expliquer l'acceptation des dispositifs tient dans leur relation à l'identité, à la subjectivation qu'ils engendrent. Facebook en est un exemple illustratif, par cette extension de la *privacy* qui est permise, on voit se développer des identités numériques, comme une nouvelle composante dans la construction individuelle de l'identité, de l'affirmation d'un « moi ». Un usage des dispositifs qui rentre dans le cadre de réalisation de soi, par cet usage, non pas uniquement sur les réseaux sociaux, mais aussi dans de multiples applications. Une approche qui s'inscrit dans la théorie de la reconnaissance d'Axel Honneth⁸² et qui peut également se confronter au Foucault tardif⁸³. Des processus qui donnent une réponse à cette problématique initiale, même si une démarche empirique devrait être à-même de laisser ressortir inductivement d'autres explications, ou du moins de pouvoir en analyser ces principes en profondeur. Elle permettrait d'en pointer les limites ou mettre au jour des zones sombres, mais que ce soit par l'évolution permanente de ce sujet, comme des réponses probables en amont dont nous venons de dresser les traits principaux, c'est une piste qui n'a pas été suivie.

S'il y a une volonté qui relie ces réflexions sur le contexte contemporain aux analyses socio-historiques devenues centrales, c'est de comprendre les évolutions de la gouvernamentalité et la place de l'individu face à cette dernière. Suite aux deux évolutions décrites par Foucault, comme art de gouverner en Occident – l'État de justice, de type féodal et l'État administratif, en charge d'un territoire – il en vient à la description d'une troisième forme, qui nous intéresse tout particulièrement et définit ce qu'il entend par gouvernamentalité :

⁸² HONNETH A., *La lutte pour la reconnaissance*, Paris, Éd. du Cerf, 2002. ; HONNETH A., *La société du mépris vers une nouvelle théorie critique*, Paris, la Découverte, 2008.

⁸³ FOUCAULT M., *Du gouvernement des vivants: cours au Collège de France, 1979-1980*, Paris, Gallimard, 2012.; FOUCAULT M., *Le gouvernement de soi et des autres*, Paris, Gallimard, 2008.

« Un État de gouvernement qui n'est plus essentiellement défini par sa territorialité, par la surface occupée, mais par une masse : la masse de la population, avec son volume, sa densité, avec, bien sûr, le territoire sur lequel elle est étendue, mais qui n'en est en quelque sorte qu'une composante. Et cet État de gouvernement, qui porte essentiellement sur la population qui se réfère [à] et utilise l'instrumentation du savoir économique, correspondrait à une société contrôlée par les dispositifs de sécurité.⁸⁴

Considérant avant tout la gouvernementalité comme un processus, que la nature même des dispositifs évolue dans le temps, comme des éléments déterminant les évolutions de la gouvernementalité, leur modèle opératoire nous informe directement sur cette dernière. Les institutions de gouvernance – qui perdurent dans le temps – utilisent chaque fois une série de conditions et de ressources pour donner naissance à des dispositifs adaptés au terrain. Ce sont ces conditions que nous tenterons de décrire, en lien avec l'évolution et l'adaptation des dispositifs, en fonction de période particulière, propices à des changements et modulations dans l'art de gouverner.

⁸⁴ FOUCAULT M., *Sécurité, territoire, population*, op. cit., p. 113.

Partie I : Méthodologie, cadre conceptuel et problématique

Introduction de partie

Cette première partie sera consacrée à la présentation de la méthodologie, de la découverte des tenants et aboutissants d'une prospection dans les archives, en présentant les contraintes rencontrées, notamment en tant que néophyte face à ce matériau particulier, les questions posées au premier abord, et l'évolution durant cette immersion dans le labyrinthe archivistique⁸⁵.

Elle va présenter comment notre recherche s'est resserrée sur des archives policières, d'une police moderne et en évolution, l'analyse d'une institution apte par son activité, de répondre à nos interrogations sur ce rapport entretenu par l'État à la conduite de sa population puisque la police endosse ce rôle historiquement suite aux différentes évolutions de sa fonction.

« C'est-à-dire que ce qui était l'enjeu de la police au sens classique du terme, au sens des XVII^e – XVIII^e siècles : faire croître les puissances de l'État en respectant l'ordre général, ce projet unitaire va se disloquer, ou plutôt il va prendre corps maintenant dans des institutions ou dans des mécanismes différents. D'un côté, on aura les grands mécanismes d'incitation-régulation des phénomènes : ça sera l'économie, ça sera la gestion de la population, etc. Et puis alors, vous aurez, avec des fonctions simplement négatives, l'institution de la police au sens moderne du terme, qui sera simplement l'instrument par lequel on empêchera que se produisent un certain nombre de désordres. Croissance dans l'ordre, et toutes les fonctions positives vont être assurées par toute une série d'institutions, d'appareils, de mécanismes, etc., et puis l'élimination du désordre – ça sera ça, la fonction de la police. Et, du coup, la notion de police bascule entièrement, se marginalise et prend le sens purement négatif que nous lui connaissons. On peut faire la généalogie de l'État moderne et de ses différents appareils à partir d'une histoire de la raison gouvernementale. Société, économie, population, sécurité, liberté : ce sont les éléments de la nouvelle gouvernamentalité dont nous connaissons, je pense, encore maintenant les formes sous ses modifications contemporaines. »⁸⁶

⁸⁵ Il nous faut préciser ici, que ce soit pour des citations bibliographiques, ou lors de la présentation d'extraits de documents d'archives, que nous avons choisi de restituer, la plupart du temps, les mots et tournures des auteurs plutôt que de recourir à des paraphrases. Les extraits peuvent donc être long, soit par la volonté de restituer le travail d'un chercheur dans son contexte ou pour les archives, c'est un choix de restituer dans le détail certains documents consultés.

⁸⁶ FOUCAULT M., *Sécurité, territoire, population*, op. cit., p. 361-362.

Espace public – lieu public – espace urbain – sphère publique ? Opérer une nécessaire clarification sémantique :

Puisque la partie qui suit entre dans le vif du sujet, il me faut dès à présent expliciter la sémantique pour un concept central dans ce travail, et dont l'utilisation dans la langue française renvoie à une notion polysémique : l'espace public. Thierry Paquot dresse d'ailleurs une approche synthétique et éclairante, permettant d'éviter les confusions possibles des significations de cette expression dans la langue de Voltaire⁸⁷.

Quand nous parlons d'espace public dans ce travail, c'est en référence à l'approche d'Habermas, dans la poursuite d'une théorisation de Kant, et interrogée également par Arendt. Le fait est que la polysémie de ce terme, les différentes critiques faites à Habermas, une certaine imprécision de la traduction française – là où les anglo-saxons préfèrent l'idée de la *public sphere* – tout ceci participe d'une confusion possible quant à la signification de tel ou tel terme, et donc de la portée analytique du concept. Notons d'ailleurs qu'avec les problèmes de traductions de l'allemand vers le français, nous ne sommes pas dans un cas isolé. Corcuff démontre cette idée lorsqu'il critique l'usage par Weber du terme allemand *Wertfreiheit*, dont le sens se rapproche plus d'une « non-imposition de valeurs », plutôt que la traduction française en tant que « neutralité axiologique »⁸⁸.

Des approximations d'une langue à l'autre, qui dans notre cadre sont moins lourdes de conséquences que la traduction de Weber, mais qui entretiennent tout de même la confusion. Nous serons notamment amenés dans notre travail à décrire une autre forme d'espace public que celui décrit par Habermas : la ville, la rue. Espace territorialisé et concret, non pas métaphorique et abstrait. Bien entendu, et c'est peut-être l'un des aspects positifs de cette confusion que peut créer les usages français de cette expression, la rue est une des composantes de l'espace public habermassien.

⁸⁷ PAQUOT T., *L'espace public*, Paris, La Découverte, 2009.

⁸⁸ CORCUFF P., « Le savant et le politique », in SociologieS, [En ligne], La recherche en actes, Régimes d'explication en sociologie, mis en ligne le 06 juillet 2011, consulté le 20 juin 2018. URL : <http://journals.openedition.org/sociologies/3533>.

Espace de contestation lors de manifestations ou de révoltes, l'histoire montre bien comment les renversements politiques s'opèrent à partir du moment où la rue est investie par le peuple. Lors de ces configurations, elle est alors la forme aboutie de l'expression d'une opinion, qui la plupart du temps s'est manifestée antérieurement et de façon subversive. En marge de l'espace public hégémonique, ou de l'espace public civil bourgeois, de l'espace public donc, tel que le perçoit et décrit Habermas. Ces précisions sémantiques sont nécessaires, puisque nous serons également amenés à parler d'espace public oppositionnel en référence à la critique de Negt⁸⁹, comme à des espaces publics satellitaires, pour rendre compte de la pluralité de cette notion, éclairés par leur dimension historique.

Lorsqu'il s'agira de décrire cet aspect – l'espace légitime – véhiculé par la gouvernamentalité, et donc accompagné d'un ensemble de valeurs qui lui sont associées, nous utiliserons ces différents termes : espace public, espace public civil bourgeois, espace public légitime, ou encore espace public hégémonique⁹⁰. L'usage de ces expressions se fera pour désigner l'espace public légitime, le concept habermassien, puisque celui véhiculant les valeurs de l'État et porteur de cette connotation bourgeoise. Un socle modulable de valeurs défendues publiquement, qui se réajusteront en fonction des changements de gouvernements, changements qui entraîneront avec eux des modulations des valeurs défendues et publicisées⁹¹ institutionnellement.

Lorsqu'il s'agira finalement de décrire la rue, l'espace urbain, la ville du cadastre, par une approche concrète en opposition de l'approche abstraite de la sphère publique⁹², nous utiliserons le terme de lieu public, d'espace urbain ou encore de voie publique, pour marquer cette dimension territorialisée. Ces lieux publics, constitués de la rue, de la ville, de l'urbanité, du territoire sur lequel il faut faire régner l'ordre se superposent parfois à l'espace public, celui de formation de l'opinion. Les affiches sont collées sur les murs d'une ville, les tracts distribués dans la rue ou à l'entrée d'une usine. Alors que les manifestations envahissent ces lieux publics,

⁸⁹ NEGOT O., *L'espace public oppositionnel*, op. cit.

⁹⁰ Chacun renvoyant à la même idée, j'utiliserai de façon interchangeable chacune des expressions avant tout dans un souci de lecture, afin d'éviter de répéter en permanence la même formulation.

⁹¹ Nous verrons à plusieurs reprises à ce titre, comment la place accordée publiquement à l'Église et aux catholiques, va varier en fonction des gouvernements de droite ou de gauche. Un mouvement de fond qui a d'ailleurs rejailli lors de la « Manif pour tous » plus récemment en France, et qui répond à ce même processus.

⁹² Expression finalement propice à notre propos, que nous laissons de côté pour éviter les confusions.

les insurrections et révoltes les débordent.

Le maintien de l'ordre dans la rue ne s'opère pas de la même façon que le contrôle de l'opinion, mais le contrôle de l'opinion et sa répression – si un individu est par exemple condamné pour une distribution de tracts illégaux dans la rue – s'opère aussi par un examen précis des manifestations concrètes de l'espace public, dans l'espace urbain.

Sur ce choix des termes, nous nous référons à la proposition de Boucheron, lorsqu'il rappelle que :

« Au fond, Jürgen Habermas utilise la notion d'espace public (c'est-à-dire, ici, ce qu'il y a de spatialité dans l'*Öffentlichkeit*) comme une allégorie pour désigner le moment-même où la sphère d'information, dans son sens abstrait, cesse de coïncider avec l'espace urbain de la circulation et de l'échange – ce que les historiens de la ville appellent précisément " les espaces publics ". »⁹³

Il en vient en conclusion d'un chapitre consacré à la question et qui décrit par différentes illustrations historiques, comment la proximité de sens entre les deux notions vient aussi du fait qu'initialement, des lieux publics ont incarné ces espaces publics. Des lieux délimités donc, et devenant occasionnellement ces espaces publics. Des configurations spatiales qui par l'usage de ces lieux, usage leur conférant un sens par la suite, démontrent qu'historiquement, il s'est toujours opéré un glissement de l'un à l'autre⁹⁴. Nous suivons finalement sa proposition pertinente établie en conclusion d'un chapitre éclairant, et qui s'intéresse de près à ces thématiques.

« Pour distinguer lieux publics et espace public, je proposerais volontiers de partir des définitions (finalement assez simples) données par Michel de Certeau. Le lieu est pour lui, d'abord, un lieu de parole – le lieu d'où l'on parle. Mais c'est aussi, très concrètement le régime du propre : " s'y trouve donc exclue la possibilité, pour deux choses, d'être à la même place " ⁹⁵. Quant à l'espace, c'est un lieu pratiqué, un lieu " animé par l'ensemble

⁹³ BOUCHERON P., « Espace public et lieux publics : approches en histoire urbaine », in *L'espace public au Moyen Âge: débats autour de Jürgen Habermas*, Paris, Presses universitaires de France, 2011, p. 102.

⁹⁴ S'il ne fonde pas son analyse sur l'Agora grecque – figure emblématique de cette idée – il emprunte des exemples similaires, dans des sociétés et époques différentes.

⁹⁵ CERTEAU M. de, *L'invention du quotidien, 1. arts de faire*, Paris, Gallimard, 1990, p. 173.

des mouvements qui s'y déploient ". Ou encore : " l'espace serait au lieu ce que devient le mot quand il est parlé "⁹⁶. C'est ce que de Certeau appelle la marche (qui est en fait une mise en récit de la ville par ses acteurs, multipliant les énonciations piétonnières à partir de la configuration des lieux qui sont une « contrainte-ressource »).

Comme l'a remarqué Marc Augé⁹⁷ (qui reprend en l'ajustant les définitions de Michel de Certeau), le terme de lieu » est au fond assez concret. Il se réfère à différents types de temporalités : des événements (qui ont eu lieu), des mythes (des lieux-dits), ou une histoire (des hauts-lieux). Alors que le terme d'espace est très abstrait : demandez à un commercial ce qu'est « l'achat d'espace publicitaire » ; indifféremment une portion de surface ou un fragment de temps. Notre surmodernité produit des non-lieux. Mais comme Marc Augé le précise, « le lieu et le non-lieu sont plutôt des polarités fuyantes : le premier n'est jamais complètement effacé et le second ne s'accomplit jamais totalement – palimpsestes où se réinscrit sans cesse le jeu brouillé de l'identité et de la relation »⁹⁸. C'est cet accomplissement du lieu (jamais total, comme on le voit, mais jamais non plus totalement oublié) qui permet de penser le passage entre les lieux publics et l'espace public. »

Si les deux premiers chapitres de cette partie aborderont des aspects méthodologiques, propres au travail sur archives, à ma démarche et méthodologie lors de la constitution du corpus documentaire, le chapitre 3 se focalisera sur la construction du cadre conceptuel suite aux apports du terrain puis à la problématisation.

⁹⁶ *Ibid.*

⁹⁷ AUGÉ M., *Non-lieux: introduction à une anthropologie de la surmodernité*, Paris, Seuil, 1992.

⁹⁸ *Ibid.*, p. 101.

Chapitre 1 : Une démarche socio-historique

Le travail aux archives permet de comprendre les logiques spécifiques à la constitution et l'évolution de des espaces de sécurité, ici en se focalisant principalement sur l'institution qui par excellence est en charge de la régulation: la police. La consultation des archives préfectorales permet de comprendre historiquement le rapport entretenu par cette institution à la population, ainsi que la constitution et régulation progressive des espaces de sécurité. La finalité de ce point de vue socio-historique étant la compréhension plus précise de phénomènes contemporains, fruits de longs processus plus que de spécificités postmodernes dont le regard en surface amène à les considérer comme caractéristiques de notre temps. Le renseignement et la surveillance comme objets d'étude à l'actualité criante exemplifient parfaitement le propos de Gérard Noiriel: « Le socio-historien veut mettre en lumière l'historicité du monde dans lequel nous vivons, pour mieux comprendre comment le passé pèse sur le présent »⁹⁹.

S'agissant de réaliser un travail ayant pour thématique principale la question du contrôle social, l'utilisation de la méthode socio-historique s'est trouvée être adéquate du fait de mon questionnement, d'autant plus quand la volonté première fut toujours de développer un travail d'inspiration foucaldienne.

Nous sommes ici éloignés des pistes de recherche initiales – spécifiquement quant à l'acceptation sociale des dispositifs – qui ont guidé les premiers mois de la thèse. Qu'il s'agisse d'un ensemble de réflexion sur le contrôle, ou du paradigme du risque, ils s'apparentent à des aspects dont la démarche socio-historique s'avère être appropriée, apportant alors un regard neuf pour le sociologue immergé non plus dans une photo de la société temporellement figée, mais dans une analyse dont la vocation est de s'inscrire dans une temporalité plus grande.

« La socio-histoire a délimité sa propre sphère d'activité en reprenant aux historiens leur définition du travail empirique, fondé sur l'étude des archives, destiné à comprendre et non à juger les actions humaines. Elle a repris aux sociologues le but même qu'ils s'étaient fixé : étudier les relations de pouvoir et les liaisons à distance qui lient les individus entre

⁹⁹ NOIRIEL G., *Introduction à la socio-histoire*, Paris, Découverte, 2006, p. 4.

En tant qu'approche se focalisant sur les relations de pouvoir, des dispositifs les régulant et des « liaisons à distance » au fondement de la solidarité organique, la méthode socio-historique s'est avérée porter ses fruits dans mon cadre. Elle m'a permis – par la focale de la micro-analyse – de contextualiser des principes sur lesquels mon approche initiale aurait été aveugle : des critères de dangerosité fondés sur l'influence politique d'un acteur, se traduisant institutionnellement par son degré d'adhésion à la communauté nationale, pour ce qui est d'un des principaux résultats.

A. Les archives comme source

1. Explorer les archives : une posture chimérique ?

La difficulté principale et évidente rencontrée a d'abord été celle d'un sociologue s'initiant durant la deuxième année du doctorat à la démarche historique et la consultation d'archives¹⁰¹, et ce de manière autodidactique et profane. Nonobstant cette difficulté, une étape exploratoire s'est construite sur les premiers mois de l'immersion dans ce terrain singulier. Le terme exploratoire est ici employé puisqu'il s'agissait bien de comprendre *ce qui pouvait être analysé* dans l'évolution de cette démarche qui se résumait alors, dans les grandes lignes par : risque – gouvernementalité – dispositifs de sécurité – surveillance.

La première immersion aux archives s'est donc déroulée dans une optique de recherche spéculative reposant sur des postulats théoriques, et ne possédant qu'une connaissance historique profane. J'ai à ce titre redécouvert des dates clés – le 6 février 1934 en est une – par la confrontation aux données. En comprenant finalement l'importance de cette date que je traite et dresse une analyse, à la lecture des documents puis par allers retours entre terrain et ouvrages d'histoire générale. De même pour le 30 novembre 1938¹⁰² même si cet évènement demeure

¹⁰⁰ *Ibid.*, p. 14.

¹⁰¹ Que ce soit pour se repérer dans les innombrables côtes disponibles tout comme l'utilisation du matériau archivistique en tant que source, les modes de croisement des données au sein des différentes institutions en charge de l'archivage, ou encore la méconnaissance des débats d'ordre épistémologique propres à la démarche historique.

¹⁰² Date d'une grève générale à l'appel de la CGT (Confédération Générale du Travail) qui se solde par un échec et une répression sans précédent contre les grévistes, allant des licenciements à des peines de prison. Elle marque la fin définitive du Front populaire et des espoirs nés de ce dernier.

d'une portée moindre que le 6 février 1934. Il y a donc systématiquement fallu faire cet aller-retour à mesure de la recherche aux archives afin de contextualiser les événements, leurs répercussions locales, les courants politiques, etc.

Encadré 2: Extrait de F. Monier, *Le 6 février 1934*

Dans l'optique qui est la nôtre, le 6 février, ce " mouvement objectivement insurrectionnel¹⁰³ ", n'est pas une conspiration, *stricto sensu*, contre la République. La démonstration qui en a été faite par Serge Bernstein reste, à tous points de vue, incontestable¹⁰⁴. Cet événement dramatique mérite pourtant quelques rapides commentaires, eu égard à son rôle fondateur. [...] Ce terrain, c'est celui d'une crise multiforme, économique, sociale, morale et institutionnelle, qui prend de l'ampleur à partir de 1932. La montée du chômage, la multiplication des faillites et l'instabilité ministérielle – cinq gouvernements se succèdent entre le début de la législature de 1932 et février 1934 – conjuguent leurs effets sur l'opinion publique, gagnée, selon M. Rucart, par la " névrose ", l'" inquiétude " et l'" irritation sourde ".

Cette irritation se donne pour cibles privilégiées les hommes au pouvoir, membres du parti radical, vainqueur des législatives de 1932. Au-delà, cette crise latente fait rejouer des réactions antiparlementaires. Les droites extrêmes renouent avec la propagande dénonçant et le régime impuissant, et les maîtres occultes menant la France à la ruine. Les années 1932-1933 connaissent un renouveau des publications dénonçant la conjuration juive ou judéo-maçonne.

Après leur période faste de lutte contre le Cartel des gauches, ligues et associations diverses, dont des associations d'anciens combattants, voient leur audience augmenter. Dans le même temps, leurs positions se durcissent, avec l'aval, au moins implicite, de plusieurs dirigeants de la droite modérée. Pour une majorité de ces hommes, l'aspiration à un gouvernement fort et à un retour de la droite " nationale " aux affaires, par des procédés extraparlimentaires, justifie un engagement politique, ou " civique ", tapageur. Pour une poignée, on y reviendra, l'heure doit bientôt sonner d'une reprise en main autoritaire et

¹⁰³ Selon Danielle Tartakowsky, la démission du gouvernement Daladier le 7 février « transforme ce qui n'était qu'une manifestation particulièrement violente en un mouvement objectivement insurrectionnel. Le fait est sans précédent dans l'histoire de la République ». TARTAKOWSKY D., *Le Front populaire: la vie est à nous*, Paris, Gallimard, 1996, p. 23.

¹⁰⁴ BERNSTEIN S., *Le 6 février 1934*, Paris, Gallimard, 1975.

antiparlementaire du pays.

Le catalyseur de cette crise politique est un nouveau scandale politico-financier – l'affaire Stavisky – habilement monté en épingle par la presse de droite, *L'Action française* en tête. L'affaire Stavisky n'a pourtant pas l'ampleur du scandale de Panama. Sa gravité n'excède pas les affaires Marthe Hanau et Oustric. Comme elles, elle révèle simplement un réseau de compromissions unissant un escroc, Alexandre Stavisky, et des hommes, fonctionnaires et hommes politiques, qui, tantôt par intérêt, tantôt par faiblesse, ont participé à des combinaisons frauduleuses ou ont renoncé à les poursuivre.

L'affaire, qui démarre avec l'arrestation du directeur du Crédit municipal de Bayonne le 24 décembre 1933, se mue en scandale politique le 7 janvier 1934, lorsque le député-maire radical de la ville, Joseph Garat, est inculpé de vol, faux, usage de faux, escroquerie et abus de confiance. Le lendemain 8 janvier, le public apprend la nouvelle du suicide de Stavisky, dans un chalet de Chamonix surveillé par la police. L'indignation est portée à son comble, attisant une colère où se mêlent, dans les rangs des droites, xénophobie, antisémitisme, antimaçonnisme et antiparlementarisme. Comme l'affirme la revue *Ordre nouveau* en février 1934, "élire un député signifie trop souvent aujourd'hui donner l'immunité parlementaire à un escroc, un receleur, un dangereux imbécile".

À partir du 9 janvier, à l'initiative de l'AF, les manifestations se succèdent devant le Palais-Bourbon, provoquant au fil des jours des heurts de plus en plus violents avec les forces de l'ordre. Après que, le 28 janvier, le gouvernement Chautemps, ébloué par le scandale, a démissionné, le radical Édouard Daladier, nouveau président du Conseil désigné, décide, le 3 février, une série de mesures disciplinaires contre divers magistrats et policiers dont les fautes, dans cette affaire, paraissent indiscutables. Parmi les fonctionnaires visés figure le préfet de police Jean Chiappe. Ce dernier, refusant sa mutation, rend publique sa décision le 4 février. Cette affaire Chiappe dans l'affaire Stavisky met le feu aux poudres. Ligues et associations annoncent leur volonté de manifester le 6 février. La démonstration, massive, tourne à l'émeute : les forces de l'ordre menacées de débordement font usage de leurs armes pour empêcher l'assaut du Palais-Bourbon. Le bilan est très lourd, avec 15 morts et 1 435 blessés.

Si le 6 février 1934 n'est pas une conspiration d'extrême droite, l'émeute devant la Chambre des députés provoque, elle, une crise politique majeure, qui se transforme, à gauche, en événement imaginaire. De façon analogue à ce qui s'est passé en novembre-décembre 1924 dans les rangs de la droite nationaliste, les gauches françaises, en février

Il va de soi qu'un travail d'exploration permettant de déterminer en premier lieu une période, puis un objet historique plus précis, pour décrire un contexte sociétal particulier devait alors s'opérer. Mes premiers pas ne se sont pas fait dans l'idée d'analyser la surveillance ou les espaces de sécurité avec en tête une période précise. En termes de temporalité, cette exploration s'est faite en partant du I^{er} Empire jusqu'à la III^e République, d'une façon pratiquement aléatoire et intuitive.

La périodisation s'est finalement opérée en vue des premiers résultats de cette exploration dont le but était de comprendre, du point de vue du néophyte, ce qu'il était possible de faire à partir des interrogations initiales et de la nature et du contenu des archives. Une première étape qui rentre en résonnance avec les propos de Michel Offerlé sur la question :

« Pratiquer la socio-histoire implique un rapport particulier au terrain et à l'objet. Dire qu'il n'y a pas de terrain sans objet et pas d'objet sans terrain paraît un truisme, puisque, méthodologiquement, l'objet d'un travail socio-historique importe tout autant que son terrain ; en ce sens que la richesse empirique que le terrain recèle et permet de faire découvrir ne saurait faire oublier qu'une recherche socio-historique, dans ses méthodes comme dans ses buts visés, prend le terrain au sérieux, mais l'utilise aussi comme prétexte. La question est donc tout autant, sur quoi travaillez-vous ? Mais aussi pourquoi travaillez-vous sur ce terrain ? »¹⁰⁶

Mis à part des aspects théoriques généraux, nous ne possédions que peu d'éléments concrétisables et consultables précisément dans les innombrables côtes disponibles. Non pas une ligne conductrice, une question de départ opérante historiquement, qui aurait permis de cerner précisément et rapidement un type de données et de construire un premier modèle opératoire. Un objet précis et fermé permettant de projeter ce même modèle sur plusieurs départements afin d'établir des comparaisons, des écarts, des similitudes... comme cela est fréquent dans les recherches historiques ou socio-historiques. Sur un sujet situé dans un champ

¹⁰⁵ MONIER F., *Le complot dans la République: Stratégies du secret de Boulanger à la Cagoule*, La Découverte, 2013, p. 247-248.

¹⁰⁶ OFFERLE M., « « À monsieur Schneider » », in *L'atelier du politiste*, 2007, p. 163.

scientifique proche, c'est notamment ainsi qu'a procédé Pierre Piazza pour réaliser sa thèse sur la carte d'identité durant le régime de Vichy¹⁰⁷. Une démarche qui revient à ouvrir peu de cartons dans chaque département, mais à les ouvrir sur l'ensemble du territoire.

La première étape aux archives s'est réalisée sans même – et ce fut l'une des difficultés majeures à surmonter – une période délimitée. L'objet encore très général a constitué la première grille de lecture des documents : la gouvernamentalité, l'évolution des espaces de sécurité, la normalisation. En conséquence de quoi l'objet d'étude a bel et bien « fait le carton » dès les premières étapes de ce travail, puis les cartons ont finalement façonné l'objet.

« J'avais pu écrire par provocation, il y a quelques années, qu'en socio-histoire, c'est " l'objet qui fait le carton " et non " le carton qui fait l'objet ". Formule bien entendu très gourmée et fort improbable. En effet, il s'agissait de mettre en garde, contre une pratique historienne qui a presque totalement – mais pas tout à fait encore – disparu, que le fait qu'il y ait des cartons encore vierges de toute investigation ne signifiait pas pour autant qu'il y ait là un filon qui puisse se transformer spontanément en objet digne d'intérêt. Dépouiller des mètres linéaires de boîtes d'archives ne confère aucune garantie du point de vue socio-historique. Un beau terrain, au sens d'un terrain riche en documents inexploités, au sens encore de terrain prometteur en moissons empiriques, ne constitue pas de facto un bel objet. Il peut être possible de " le faire parler ", mais rien ne confère à l'érudition un privilège quelconque. »¹⁰⁸

Face à la multiplicité des cartons, la première étape fut d'ouvrir des dossiers, quelle que soit l'époque, à partir d'un premier travail¹⁰⁹ sur le Répertoire numérique de la série M en ADSM ainsi que dans l'Index de cette même série, en utilisant des mots-clés, « surveillance », « sécurité », « menace », « fichage », « suspect », « norme » etc. Ceci couplé à une lecture approfondie de ce répertoire en plus de la recherche par mots clés. Elle a permis petit à petit de saisir les cadres de classements, et de cibler au fur et à mesure des sous-séries plus adéquates pour développer ce travail de recherche. Au final, nous avons pu accéder dans un premier temps,

¹⁰⁷ PIAZZA P., *La carte nationale d'identité: enjeux étatiques et identitaires*, Thèse de doctorat, Université Panthéon-Sorbonne, Paris, France, 2002.

¹⁰⁸ OFFERLE M., « « À monsieur Schneider » », *op. cit.*, p. 163.

¹⁰⁹ Une étape effectuée après échanges et conseils du personnel des Archives Départementales de Seine-Maritime.

à des données totalement hétérogènes de par leurs formes, contenus ou époque.

« Entre l'aride déchiffrement et la navigation intuitive, l'archive semble rétive à un usage méthodique. De fait, le chercheur est tributaire à la fois de son existence, de son accessibilité, de son classement, autant de variables qui constituent autant de verrous conditionnant sa disponibilité pour l'investigation. Une fois " trouvée ", si tant est que le problème se pose ainsi, reste à " exploiter " l'archive, à la lire. Là aussi, nombreuses sont les formules qui semblent penser que l'archive à elle seule " prouve ", " révèle "... Elle apparaît presque dotée d'un pouvoir d'expression propre. Au contraire, nous verrons que l'archive ne " dit " rien au sociologue, hors d'une problématique et d'une réflexion donnée. Aborder l'archive d'un point de vue méthodologique, c'est donc aussi s'interroger sur ce qui fait preuve en sciences sociales.¹¹⁰ »

Ce constat de Liora Israël résume en plusieurs points ce qui a composé les principales difficultés rencontrées sur le terrain à cette étape. C'est bien au fur et à mesure de la confrontation à un ensemble de données, que des axes de travail permettant de préciser l'objet se sont dégagés, dotant alors certains documents d'un « pouvoir d'expression propre » au fur et à mesure de la prospection documentaire.

Que ce soit la réglementation de l'imprimerie avec la sous-série « ADSM 4M 629-635 Réglementation de l'imprimerie », la consultation non exhaustive des sous-séries « ADSM 4 M 2790-3135 Enquêtes pour crimes et délits commis dans le département¹¹¹ » ou encore la sous-série « ADSM 4 M 2683-2694 Surveillance et amnistie des personnalités politiques suspectes », l'absence d'une période stricte nous a permis à cette étape de cerner et de visualiser le déploiement d'espaces de sécurité, et petit à petit de les contextualiser, en posant dès lors la question de l'opinion publique comme trame de fond¹¹².

Ces premiers pas ont permis d'appréhender ces dispositifs en charge de la normalisation comme des processus, des objets en perpétuelle évolution et ajustements au contexte économique politique et social. Rien de novateur pour les sciences sociales dans cette idée, mais il est une

¹¹⁰ ISRAËL L., « L'usage des archives en sociologie », in *L'enquête sociologique*, Paris, Presses universitaires de France, 2012, p. 167.

¹¹¹ Source ADSM 4M 2790

¹¹² Annexe 1: Archives consultées

différence effective d'en avoir conscience, de le savoir théoriquement, que de l'expérimenter par l'accumulation de données empiriques concrètes. Cet extrait d'un document datant du I^{er} Empire concernant le contrôle de l'imprimerie, est explicite sur les aspects envisageables pour une analyse socio-historique de la normalisation du social et de cet impérative régulation de l'opinion publique. Alors que Karila-Cohen situe l'enjeu posé pour les enquêtes sur l'état d'esprit des populations, principalement à partir de la première Restauration, cet extrait démontre que l'enjeu se posait déjà sous l'Empire napoléonien¹¹³.

« Il est une multitude de petits écrits que nos presses reproduisent chaque année en grand nombre, et qui sont la bibliothèque du pauvre et les premiers livres de l'enfance ; il est impossible qu'ils ne fixent pas l'attention d'une sage administration : ils ont une influence directe sur l'esprit du peuple des villes et des campagnes ; il leur doit presque toutes ses connaissances acquises. Ses opinions, ses préjugés, ses affections, en dépendent plus ou moins. Il croit y reconnaître les conseils de la philosophie du siècle, les vérités démontrées par une expérience universelle, l'opinion des hommes éclairés, le ton et les usages des hommes polis, le langage du jour, et la peinture des mœurs du temps. On s'étonne quelquefois du progrès universel de certaines opinions nuisibles, qui frappe trop tard les regards de l'autorité ; mais on en aurait prévenu les effets, si l'on avait, dès l'origine, empêché la circulation de quelques écrits obscurs qu'on a méprisés autant qu'ils paraissaient méprisables.

De ce nombre sont, les almanachs, les calendriers, les annuaires, le recueil des contes, d'anecdotes, de chansons, de pronostics, de cantiques, de complaintes, les relations des évènements récents, les jugements des cours criminelles, les abécédaires, croix de par Dieu, et autres menus ouvrages. »¹¹⁴

Finalement hors de la période d'étude délimitée par la suite, cet extrait regorge d'éléments pourtant explicatifs d'une construction sociale spécifique : les institutions politiques et leur rapport à la question de l'opinion publique et de l'état d'esprit des populations. L'ensemble du document poursuit plus en détail les répercussions des différents écrits sur l'opinion et l'intérêt de les réguler, avec des spécificités institutionnelles dues à la période impériale. Une opinion

¹¹³ KARILA-COHEN P., *L'état des esprits*, op. cit.

¹¹⁴ Direction générale de l'Imprimerie et de la librairie au préfet de Seine-Inférieure., le 20 septembre 1810, ADSM 4 M 629.

qu'il est nécessaire de réguler en acquérant une connaissance d'éléments, fussent-ils anodins, «*méprisables* » pour les institutions. Ils correspondent à l'une des définitions de l'opinion développée par Habermas : « De même en français, les us et coutumes, et, en général les représentations courantes et les conventions les plus répandues s'appellent ni plus ni moins des opinions. »¹¹⁵

On peut voir dans ce type de préoccupations quant aux lectures du peuple une dimension biopolitique, en agissant sur cette opinion publique, il s'agit de gouverner la population. Les traits généraux qui suivent et développés par Foucault explicitent cette conception politique particulière et dont la régulation de l'opinion est une caractéristique :

« [Cette] nouvelle technologie qui se met en place s'adresse à la multiplicité des hommes, mais non pas en tant qu'ils se résument en des corps, mais en tant qu'elle forme, au contraire, une masse globale, affectée de processus d'ensemble qui sont propres à la vie, et qui sont des processus comme la naissance, la mort, la production, la maladie, etc. Donc, après une première prise de pouvoir sur le corps qui s'est faite sur le mode de l'individualisation, on a une seconde prise de pouvoir qui, elle, n'est pas individualisante, mais qui est massifiante, si vous voulez, qui se fait en direction de non pas de l'homme corps, mais de l'homme-espèce. Après l'anatomo-politique du corps humain, mise en place au cours du XVIII^e siècle, on voit apparaître, à la fin de ce même siècle, quelque chose qui n'est plus anatomo-politique du corps humain, mais que j'appellerais une « biopolitique » de l'espèce humaine. »¹¹⁶

Il s'agit donc de considérer la population comme cet objet qui devient un nouvel objet politique, l'opinion publique de la plèbe est alors elle aussi, un aspect qu'il faut inspecter. L'ensemble des éléments l'influençant deviennent des objets sur lesquels appliquer des mesures de contrôle. Puisque l'on cherche à prévenir la diffusion d'opinions indésirables, sur le même modèle que le traitement d'un virus – éviter la propagation – c'est l'intégrité de la population concernée que l'on cherche à préserver. Le paradigme biopolitique s'applique bel et bien à cette question.

Résultat de cette étape exploratoire, l'un des premiers éléments inductifs probant et répondant à cette volonté d'établir une étape constructiviste de la surveillance fut de cibler la période

¹¹⁵ HABERMAS J., *L'espace public, op. cit.*, p. 100.

¹¹⁶ FOUCAULT M., *Il faut défendre la société, op. cit.*, p. 216.

d'étude sur la III^e République, plus particulièrement après 1918 et jusqu'à l'avènement du régime de Vichy. Cette périodisation a d'abord émergé du fait qu'il existe une quantité bien plus importante de données concernant la surveillance et le fichage durant cette période. En ce sens, cela nous a paru suffisant pour se focaliser sur cette étape de l'histoire, tout en s'intéressant principalement à la régulation de la menace, les dispositifs alloués à cette fin, mais aussi l'évolution contextuelle des groupes sociaux considérés comme menaçants. Un ensemble de données qui gravitent finalement autour de l'institution policière.

2. Posture

La recherche de l'élément inductif le plus représentatif permettant au mieux de traiter, ici du social, ici du politique, répond finalement à une logique sensible. Celle-ci nécessite une distanciation spécifique du chercheur pour éviter le piège d'un jugement reposant sur des différences chrono-culturelles. La contextualisation des documents se trouve demeurer la première étape d'objectivation.

« Les sociologues pensent au contraire que toute enquête historique est tributaire du présent. Nous ne pouvons connaître la vie des hommes d'autrefois que par l'intermédiaire des archives qui sont parvenues jusqu'à nous. Nous utilisons la langue d'aujourd'hui, nos recherches sont guidées par les curiosités qui dominent notre époque. [...] Pour qu'une véritable science de l'histoire puisse voir le jour, il faut donc affronter les contraintes du présent au lieu de les refouler, en construisant les questionnements qui guideront ensuite le travail documentaire. Forts de cette conviction les sociologues ont pour ambition de dégager des lois (ou les constantes) de l'histoire, seule façon d'expliquer le monde dans lequel nous vivons. Cette démarche justifie l'importance accordée à la genèse des phénomènes observés et à leur comparaison dans l'espace et dans le temps. »¹¹⁷

La quantité des données accessibles permet un éventail de problématiques et d'axes de recherches aussi variés les uns que les autres. Bien entendu, le chercheur contemporain doit nécessairement « affronter les contraintes du présent » et, depuis ces contraintes, poser des interrogations trouvant réponses dans le passé, pour mieux décrire les phénomènes actuels. Il est ici quasiment improbable d'avoir recourt à la démarche hypothético-déductive, tant elle

¹¹⁷ NOIRIEL G., *Introduction à la socio-histoire*, op. cit., p. 12.

contraindrait la formulation d'hypothèses elles-mêmes conséquences du présent. Ceci au risque de passer à côté de certains résultats ou d'astreindre l'enquête à une lecture de documents n'émergeant que dans un cadre suffisamment exempt de préjugés, spécifiquement sur des périodes complexes.

La formulation d'un ensemble d'hypothèses appliquées à la démarche historique aveuglerait plus le chercheur qu'elle ne lui permettrait d'avancer efficacement. Hormis ce qui émane des premières étapes de travail présentées en introduction, la quasi-totalité des éléments théoriques et conceptuels présents dans cette recherche sont le fait d'éléments émanant du terrain, dans une posture d'inductivité tout le long du travail aux archives.

La difficulté majeure qui existe dans ce cadre se pose en termes de neutralité, de scientificité, durant la navigation dans les données. Les choix qui s'opèrent dans les données retenues, la lecture qu'on leur en donne, tout comme la manière dont elles participeront d'une recherche sur des éléments historiques, est subjective. Ces choix opérés au sein de dossiers administratifs denses répondent à une certaine subjectivité, parfois une *passion* comme le note Farge, et qui guide la raison dans ce contexte.

« Si l'histoire est résurrection intacte du passé, la tâche est impossible ; pourtant ce peuplement insistant ressemble à une requête. Devant elle, il se peut qu'on soit seul à la manière de l'individu confronté à la foule ; seul et quelque peu fasciné. Parce qu'on pressent à la fois la force du contenu et son impossible déchiffrement, son illusoire restitution. La tension s'organise souvent conflictuellement entre la passion de la recueillir tout entière, de la donner à lire toute, de jouer avec son côté spectaculaire et son contenu illimité, et la raison, qui exige qu'elle soit finement questionnée pour prendre sens. C'est entre passion et raison qu'on décide d'écrire l'histoire à partir d'elle. L'une épaulant l'autre, sans jamais gagner sur l'autre ou l'étouffer, sans non plus jamais se confondre ni se surajouter, mais en imbriquant leur chemin jusqu'à ce qu'on ne pose même plus la question de leur nécessaire distinction. »¹¹⁸

Comme nous l'avons remarqué, il a fallu procéder à différentes étapes, à un aller-retour régulier entre le terrain et les apports bibliographiques, principalement pour des apports historiques,

¹¹⁸ FARGE A., *Le goût de l'archive*, Paris, Seuil, 1997, p. 22.

mais également pour des lectures de sociologie, de science politique, ou encore des éléments d'histoire sociale locale.

L'ouverture des archives confronte indéniablement le chercheur à la bibliographie lorsque celui-ci ne possède pas l'expertise historique nécessaire et attendue pour une compréhension précise des documents consultés. Il lui faut alors mieux comprendre, suite à la lecture des données, quels furent les déroulements, contextes, et analyses contemporaines de certains événements. Ce fut le cas avec le 6 février 1934 et le 30 novembre 1938 donc, mais aussi pour l'analyse des nombreux mouvements politiques couvrant cette période, notamment l'activité des ligues et le nombre de ces dernières, révélant la pluralité historique des mouvements d'extrême droite.

S'agissant souvent d'éléments portant à la « querelle » entre historiens – le caractère fasciste ou non des Croix de feu et plus généralement l'existence ou non d'un fascisme à la française, par exemple – comprendre les débats, même sans chercher à se positionner, mais au moins comprendre la teneur des différents arguments, afin de mieux cerner les questions profondes réellement soulevées, nécessite une prise de distance importante. Un détachement des données, et des lectures variées pour resituer plus objectivement les problématiques traitées dans telle ou telle explication historique.

3. Archives dispersées : la constitution des sources

Ces dossiers de police, que l'on trouve principalement en série « M : Administration générale et économie du Département (1800-1940) » en ADSM, sont particulièrement présents dans les sous-séries « 1M Administration générale du Département » et « 4M Police », correspondent à des données totalement hétérogènes. On retrouve des documents de même nature au sein de la série Z qui concerne le fonds des sous-préfectures de 1800 à 1940. En termes de temporalité tout d'abord, elles couvrent la période 1800 à 1942¹¹⁹. Il est important de rappeler qu'elles témoignent d'une période durant laquelle se sont succédé huit régimes politiques différents. Durant ce siècle et demi, la relation du politique au social n'a eu de cesse d'évoluer, de répondre

¹¹⁹ Pour la période 1940 à 1942, on trouve des documents qui sont classifiés soit dans le pôle des archives historiques qui comprend les archives anciennes et modernes, soit dans le pôle des archives contemporaines et de la mémoire du quotidien.

à des logiques spécifiques, se focalisant sur des enjeux différents. Les menaces ont évolué aussi puisqu'elles correspondent à des logiques sociétales différentes, des configurations établissant des critères de contrôle, de rejet et de bannissement pouvant être en complète rupture sur le court terme, selon les valeurs institutionnelles en place. À la genèse de ce processus, il serait judicieux de s'intéresser au traitement politique du clergé depuis la fin du XVIII^e et tout le long du XIX^e oscillant entre exclusion et intégration au régime, un exemple qui est à même d'explicitier ces changements en valeur, dans la catégorisation des groupes sociaux oscillant entre le légitime et l'illégitime.

Concernant la surveillance de la menace et des individus suspects, le contenu de l'énigmatique fichier des suspects, le carnet B¹²⁰ est un élément déterminant. Il a permis, dans une analyse comparative avec d'autres fichiers, celui des individus suspects, mais n'ayant pas été inscrits au carnet B¹²¹ de discerner le fonctionnement de ce dispositif. Une approche qui démontre qu'il existait plusieurs degrés de suspicion valant différentes modalités de surveillance policière. Pour les individus surveillés mais non-inscrits au carnet B, les individus surveillés sont considérés comme moins menaçants et de ce fait non-inscrits. On établit sur eux une « *surveillance discrète* » : on cumule du renseignement, parfois quantitativement plus que pour les individus inscrits au carnet B¹²², mais qui sont considérés comme qualitativement moins dangereux. L'étude comparative des différents profils nous permet de comprendre quels sont les critères menaçants pour l'ordre intérieur et entraînant cette inscription. À partir de certains paradoxes, des individus inscrits ne semblant pas constituer une réelle dangerosité pour le regard contemporain, et inversement, certains individus non-inscrits qui comparativement à d'autres semblent au chercheur contemporain plus enclins à « troubler l'ordre public ».

Il est aussi important de rappeler que pour cette sous-série intitulée « Dossiers individuels des individus suspects 1908-1941 » le contenu de ces dossiers est de nature bien plus hétérogène que pour ce qui concerne les dossiers du carnet B. Cette sous-série est avant tout le résultat

¹²⁰ *Dossiers individuels (carnets B) 1907-1941*, ADSM 1M 522 à 1M 525.

¹²¹ *Dossiers individuels des individus suspects 1908-1941*, ADSM 1M526 à 1M537.

¹²² Les conditions de l'archivage, document archivé ou non, comme les classifications dans les côtes (on retrouve des données concernant certains individus sous des côtes différentes, peuvent aussi expliquer du moins en partie ce ressenti.

d'une classification opérée *a posteriori* par des archivistes, et ne répond pas à une logique policière précise. Son contenu est totalement hétérogène et on y trouve ces militants non-inscrits au carnet B, des militants politiques de tout bord¹²³. On y trouve également des individus ayant été acteurs, souvent malgré eux, de micro-événements ayant agité l'opinion de par leurs natures, leurs couvertures médiatiques ou par une certaine rupture avec la normalité qu'ils ont induit.

Encadré 3 : Le carnet B

« Le carnet B, fichier français secret créé par Boulanger en 1886, pour la surveillance des suspects du point de vue national, il connaît une longue existence puisqu'il est encore utilisé sous Vichy et est abrogé en 1947. Fichier de renseignement intérieur, son histoire est jalonnée d'enjeux devenus internationaux, comme témoignent les kilomètres parcourus dès 1940 par ces documents qui deviendront pour certains le " fonds de Moscou"¹²⁴ ". Objet d'étude historique vite occulté dans l'entreprise de mémoire nationale, la recherche sur le carnet B se confronte rapidement aux réticences du directeur général des services de la Sûreté nationale quant à sa consultation, ou plutôt à l'existence même d'archives, de traces quant à son existence¹²⁵. Bon nombre de travaux se sont focalisés sur ses aspects et contenus avant 1914, interrogeant la question de sa non-utilisation au moment de la mobilisation générale, problématique traversée de fait par la question du patriotisme ouvrier. Il n'est finalement pas utilisé car il n'existe pas de mouvement ouvrier s'opposant à la mobilisation générale. Au contraire, la guerre est de nature à constituer un " patriotisme de collaboration de classes"¹²⁶. " [...] Considéré comme le fichier national des suspects, son contenu atteste des évolutions de la menace intérieure et particulièrement les transformations connues par le mouvement social dans ces différentes périodes. On retrouve en grande partie des anarchistes, des antimilitaristes et syndicalistes révolutionnaires avant 1914, et durant l'entre-deux-guerres des communistes, des syndicalistes¹²⁷ et des antimilitaristes. Dès 1922 une prérogative du ministre de l'Intérieur Maurice Maunoury établit une redéfinition des critères d'inscription dans cette configuration nouvelle du mouvement social. »¹²⁸ Il nous faut ajouter que, avant 1922 ou après, son contenu révèle que la logique des

¹²³ On y trouve quelques membres des ligues d'extrême droite qui ne furent aucunement inscrits au carnet B en Seine-Inférieure.

¹²⁴ CÈURE S., MONIER F. et NAUD G., « Le retour de russie des archives françaises. Le cas du fonds de la sûreté », in *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, vol. 45, 1995, p. 133-139.

¹²⁵ En 1965, le directeur général des services de la Sûreté nationale répond à J.J. Becker que toutes les archives à ce sujet ont été détruites en 1940 lors du repli des services. BECKER J.J., *Le carnet B; les pouvoirs publics et l'antimilitarisme avant la guerre de 1914*, Paris, Klincksieck, 1973, p. 123.

¹²⁶ KRIEDEL A., *Le pain et les roses*, Presses universitaires de France., 1973, p. 132.

¹²⁷ Une inscription quasiment systématisée des délégués syndicaux.

¹²⁸ NEVEU G., « Dangereux pour la Nation? Altérité et normativité politique durant l'entre-deux-guerres: le cas de la Seine-Inférieure », in *La République à l'épreuve des peurs: de la Révolution à nos jours*, Presses Universitaires

institutions demeure le suivi des populations militantes à mêmes d'influencer la teneur du mouvement social et dans lequel on retrouve, par un rapprochement fait entre le militant communiste et le suspect d'espionnage, une ligne de protection nationale qui perdure. O. Forcade le rappelle : « Le carnet B est un moyen particulier qui continuait de lier l'appartenance au PCF à une trahison nationale, sinon à un espionnage au profit de l'URSS, dans l'imaginaire militaro-policier du contre-espionnage »¹²⁹.

Ces documents relatent de l'expérience et de l'action d'individus en particulier. Bon nombre sont conservées dans cette série même si l'on ne peut pas toujours parler de « suspects » à leur égard. Disons qu'elles ont attiré l'œil policier à un moment donné, avant tout parce qu'elles ont répandu du trouble dans l'opinion. Pour certains des individus dont on trouve trace des agissements dans ces deux sous-séries, nous avons consulté des archives judiciaires en série U lors de cas ayant été portés devant l'institution judiciaire.

Le recueil des données s'est également opéré en sous-série 10M : « Travail et main d'œuvre ». Les éléments concernant un individu, agitateur de l'opinion des ouvriers dans telle ou telle secteur productif par exemple, nécessitent pour retracer leurs trajectoires d'être recoupées à cette sous-série, qui relate notamment des mouvements sociaux spécifiques dans les usines du département. Pour comprendre ces trajectoires, c'est bel et bien à partir d'un nom, constituant une trace, une piste à suivre, que le croisement des données s'est effectué. Une simple fiche de renseignement sur un individu avec sa description sommaire peut permettre de retrouver l'usine dans laquelle il travaillait, le parti ou syndicat auquel il appartenait, à quelle grève ou mouvement il a participé, voire dans quel régiment il était mobilisable. Un ensemble d'indications permettant de reconstituer des trajectoires, couplé à la consultation des notices bibliographiques sur le site internet du *Maitron*¹³⁰ permet de compléter cette démarche, voire d'établir quand le jugement policier est dans l'erreur, que ce soit volontairement ou non.

Outre les trajectoires individuelles, nous avons ouvert certains dossiers de la sous-série

de Rennes., 2016, p. 192-193.

¹²⁹ FORCADE O., *La République secrète: Histoire des services spéciaux français de 1918 à 1939*, Nouveau Monde éditions, 2011, p. 615.

¹³⁰ *Maitron*, <http://maitron-en-ligne.univ-paris1.fr/>, consulté le 5 mai 2018.

« Affaires politiques »¹³¹ tout comme les dossiers recueillant les informations sur les différents partis politiques étudiés, ainsi que leurs réunions publiques.

Un travail de recherche fut également mené aux Archives Nationales pour la consultation des éléments du « fonds de Moscou » concernant le commissariat spécial de Rouen¹³². Une partie infime du corpus provient de la série W : « Archives postérieures à 1940 » pour ce qui concerne des éléments propres à la phase de répression qui succède à une surveillance avant tout proactive. Une démarche qui résulterait à un sujet de thèse à part entière et qui n'a pas été développé, puisque en dehors de notre contexte.

En parallèle de ces documents archivés, il nous a fallu – lorsque les ADSM restèrent muettes – tenter de rechercher d'autres éléments, d'autres données, d'autres archives. Encore une fois c'est à partir de simples noms que certaines démarches ont été effectuées. Tout d'abord pour comprendre quels furent les militants qui subirent le plus durement la répression, par la déportation notamment ou encore lesquels d'entre eux furent fusillés. Finalement dans ces multitudes de trajectoires différenciées, il n'a pas toujours été évident d'établir qui fut résistant ou non, quelles ont été les stratégies de ces acteurs dans un contexte où l'antifascisme est devenu acte de résistance et de lutte armée¹³³.

Les pistes peuvent se perdre, entre les individus morts au front, les prisonniers de guerre¹³⁴, ceux qui ont simplement abandonné leur ancien réseau militant et les victimes de la répression. Dans ce cadre nous avons exploité plusieurs sources : les monuments aux morts de la résistance,

¹³¹ *Affaires politiques*, ADSM 1 M 172 - 197.

¹³² Source AN, Fonds 96 versement 20010223/1 à 20010223/4

¹³³ Un aspect important de cette démarche, puisqu'il montre le passage de la surveillance policière, à l'atrocité de la répression durant la Seconde-Guerre mondiale. Le fait est qu'il n'est pas possible de décrire dans le détail chaque trajectoire sur une autre période, et ce qui constitue un autre objet de recherche, dans la poursuite de celui-ci. Le recours aux fiches *Maitron* a donc permis de récolter ses informations. Si nous ne traitons pas de tous, nombreux martyrs de la Résistance étaient inscrits au Carnet B, nous recoupons les informations pour les individus que nous mentionnons. En Annexe 2 : Les 210 communistes disparus dans le combat : et qui figure au siège rouennais du PCF.

¹³⁴ De nombreuses trajectoires singulières qu'il n'est pas toujours aisé de reconstituer, à titre d'exemple, le cas du dénommé René Binet est significatif : un ancien militant communiste, puis trotskyste dans les années trente qui une fois prisonnier de guerre en Allemagne, va finalement devenir fasciste et adorateur d'Hitler, au point de devenir volontaire dans la 33^e Waffen-Grenadier-Division de la SS *Charlemagne*. Après la libération, il deviendra militant actif de l'extrême-droite en Europe. Voir *BINET René, Valentin - Maitron*, <http://maitron-en-ligne.univ-paris1.fr/spip.php?article16745>, consulté le 5 mai 2018.

le mur d'hommage aux résistants communistes dans l'enceinte de la cellule rouennaise du PCF, des ouvrages à tirage très restreint et aujourd'hui épuisés prêtés par des membres des JCF de Rouen, la consultation de sites en ligne de mémoires des déportés¹³⁵ et pour d'autres individus, des consultations de l'état civil ont été effectuées. Encore une fois le *Maitron* est une source précieuse dans la reconstitution de ces trajectoires, notamment avec la sortie du dictionnaire recensant les fusillés durant la guerre¹³⁶ même s'il peut toujours apparaître des manques. Recouper les informations sur les résistants et les fusillés est une démarche qui sort du cadre de notre période, mais elle permet de montrer cette ligne de valeur qui évolue : comment des individus fichés comme suspects du point de vue national dans l'entre-deux-guerres peuvent devenir héros de la nation, à la Libération et recevoir la Légion d'honneur, souvent à titre posthume.

Au fur et à mesure de cette recherche de sources différentes, nous nous sommes rendu compte combien des travaux oscillant entre démarche historique et « mémoire du mouvement ouvrier » pouvaient être aussi un objet de source de données. Par le *Maitron* dans un premier temps, puis via la consultation de mémoire de maîtrise, de DEA et de Master sur l'histoire locale, qui contiennent également des informations précieuses. Des travaux qui complètent certaines analyses que nous développons.

Sur la mémoire du mouvement ouvrier, je me suis mis en relation avec des militants locaux : des individus passionnés de l'histoire sociale locale et participants à des recherches – non universitaires –, mais dans un cadre décrivant les mouvements sociaux et décelant les figures emblématiques du mouvement ouvrier local. Souvent d'anciens militants de la CGT aujourd'hui à la retraite, ces acteurs nous ont permis de recouper des éléments archivés dans d'autres institutions que les archives départementales, ouvrant la voie pour une reconstitution des sources plus complète à partir d'éléments d'archives variés.

¹³⁵ À ce titre, il existe de très nombreux sites, souvent focalisés sur la déportation des juifs, le blog « Déportés politiques à Auschwitz, le convoi du 6 juillet 1942 ». Il est consacré au convoi de 1942 suite à la répression des résistants. Les informations accessibles sont tirées de l'ouvrage CARDON-HAMET C., *Triangles rouges à Auschwitz: le convoi politique du juillet 1942*, Paris, Éd. Autrement, 2005.

¹³⁶ PENNETIER C. et BALENT A. (dir.), *Les fusillés (1940 - 1944): dictionnaire biographique des fusillés et exécutés par condamnation et comme otages et guillotins en France pendant l'Occupation*, Ivry-sur-Seine, Les Éditions de l'Atelier, 2015.

Qu'ils animent des blogs sur la question¹³⁷, participent l'Institut d'Histoire Sociale (IHS) de Seine-Maritime¹³⁸ ou rédigent également des notes biographiques pour le *Maitron*, le travail empirique de ces acteurs se situe entre l'histoire sociale locale et la constitution de cette « mémoire du mouvement ouvrier ». À chaque cas particulier, nous avons dans la mesure du possible tenté de recouper des informations variées, pour effacer les creux apparents à la lecture des archives, ce que nous expliquerons dans l'analyse pour des cas précis. Tout ceci s'est opéré dans la tentative d'accéder à un ensemble des données exploitables par le socio-historien pour *bricoler* – puisqu'il s'agit bien de cela – ses propres sources.

4. Imaginaire social et mystification des archives policières

Il me semble nécessaire dans cette partie décrivant la constitution du corpus, de spécifier un trait particulier dont sont dotées les archives de police. Il est une particularité sensible qu'elles sont entourées d'un halo symbolique, elles suscitent l'imaginaire social quant à leur contenu, ce qu'elles pourraient nous révéler. Ces dernières sont dotées d'une aura qui perd rapidement de sa mystification à la lecture des centaines de rapports administratifs, comptes rendus de réunions et correspondances entre fonctionnaires. Comme le note Jean-Marc Berlière, cette mystification rend elle aussi le travail du chercheur qui s'y confronte d'autant plus ardu :

« L'interprétation des archives est une tâche délicate, c'est vrai de toutes les archives. C'est encore plus vrai de celles qui, par leur nature, leurs objets, les pouvoirs vrais ou supposés de l'institution qui les produit, ont le don de fasciner. Qu'elles soient de la Sûreté, de la Stasi, de la Gestapo ou du Guépéou, les archives de police(s) sont à la source de mirages ou de fantasmes bien connus. Ceux-ci tiennent pour une large part à une image mystificatrice qui remonte à l'Ancien Régime et que Fouché a largement contribué à réactiver : celle d'une police omnisciente et ubiquiste l'œil auquel rien n'échappe, qui, s'attachant à " l'infime et à l'infâme " connaît " l'envers de la tapisserie ". C'est la raison pour laquelle, de toutes les administrations, cette " instance du soupçon ", chère à Foucault, est celle qui suscite la plus grande " puissance d'enchantement ", comme l'écrit joliment la philosophe Hélène Lheuillet. Il est donc normal d'imaginer que ses archives permettent

¹³⁷ Comme c'est le cas de Gilles Pavachant : <http://gilles.pichavant.pagesperso-orange.fr/>

¹³⁸ Certaines données sont tirées de la revue *Le fil rouge* 76 édité par l'IHSCGT76 (Institut d'Histoire Sociale CGT) de Seine-Maritime.

d'accéder tout à la fois aux secrets d'État, au non-dit social, à la clé de tous les mystères qui passionnent régulièrement l'opinion. Sans doute faut-il une singulière naïveté pour croire qu'on y trouvera la " vérité " sur la mort de Stavisky ou de Coluche, mais ce type d'illusion est partiellement entretenu par une réelle difficulté d'accès. »¹³⁹

Pourquoi les archives de police sont-elles dotées de cette perception sociale ? Berlière s'attarde ici principalement à la difficulté d'accès de certaines archives interdites, pour autant, en ce qui concerne la démarche effectuée durant cette recherche, les archives que nous avons consultées sont accessibles sans dérogations et au grand public. Elles restent tout de même auréolées de cette charge symbolique. Résultat de ce rapport ambigu entretenu par les citoyens envers leurs surveillants, cette mystification pourrait elle-même faire l'objet d'une étude plus approfondie sur la question.

Cette perception constitue le reflet d'une certaine construction sociale, de ce sentiment présent chez tout un chacun qui pousse à mystifier le contenu de ces dossiers. Laissant à penser le nombre de « secrets » dont ils seraient dotés, ces réponses auxquelles le public n'aurait accès, le nombre de choses « qu'on nous cache ». Il existe tout un système de croyances voire de fantasmes qui entourent les questions de la surveillance, du contrôle et de l'institution policière dans une moindre mesure. Il nous faut noter que ce même type de processus est opérant en ce qui concerne les représentations sociales contemporaines des techniques de surveillance¹⁴⁰. Cette représentation sociale fortement présente dans le sens commun, que l'on retrouve dans la désignation de *Big Brother* ou dans ce que nous décrivions précédemment et qui tend à assimiler l'ensemble des dispositifs de récoltes de données et de surveillance comme émanant d'un processus unidimensionnel. L'hypothèse est plus que probable que ces deux aspects émanent d'une même construction culturelle.

Cette perception sociale spécifique – pour le cas des archives policières dont je dresse un trait rapide ici – ne se fonde pas sur des entretiens ou une enquête objectivement menée sur la

¹³⁹ BERLIERE J.-M., « Des archives pour quoi faire ? », in *Le Débat*, n° 115, mai 2001, p. 119.

¹⁴⁰ Les enquêtes de Master ont par exemple révélé que de nombreux individus fraudeurs imaginaient le système de vidéoprotection des transports en commun comme celle des centres villes urbains, suivi en direct, alors que les images sont enregistrées puis écrasées toutes les 72h, sauf en cas de nécessité d'une extraction pour une visualisation, comme pour un accident ou rechercher un individu précis. On est dans ce cadre dans quelque chose de proche qui touche à l'imaginaire du contrôle.

question, mais bien sur une interprétation subjective. Celle d'un doctorant qui, présentant synthétiquement ses recherches à son réseau de connaissance en perçoit les réactions, interrogations, interprétations elles-mêmes diffuses dans le social. Et c'est puisque j'ai entendu et identifié ce type de réactions, chez des personnes d'origines sociales variées, antagoniques, à des âges différents, des fonctions différentes, que je me permets d'en noter la récurrence et d'en dresser une analyse succincte qui sort du cadre strict de la recherche. Ce type de réactions concerne d'ailleurs le chercheur qu'il soit apprenti ou confirmé. L'archiviste lui-même n'est pas dépourvu d'un certain rictus et d'un regard malicieux lorsque vous lui présentez la raison pour laquelle vous allez vous attarder en ces lieux.

Il suffit – pour témoigner de ce qui peut s'assimiler à une relation passionnelle qu'entretient le social pour ces contenus des dossiers de police – de regarder l'activité bibliographique autour de la question. Peu d'années s'écoulent sans qu'un ancien directeur des ex Renseignements Généraux sorte un ouvrage scandale, dans lequel il « dira tout ». Les titres de certains ouvrages concernant ce thème sont eux-mêmes évocateurs : « *Les dossiers noirs de la police française* ¹⁴¹ »¹⁴². L'énigmatique individu pilier de l'émission « *Rendez-vous avec X* ¹⁴³ » sur l'antenne radio du service public France Inter participe lui aussi de ce phénomène.

L'intérêt entretenu par les surveillés envers les surveillants est un champ qui mobilise bien plus les passions que la défense et la protection effective des libertés individuelles. Nous sommes ici au cœur du paradoxe d'une société de l'information qui a acquis les moyens d'une surveillance précise, dans laquelle le citoyen a lui-même à sa portée les moyens techniques lui permettant d'avoir la conscience et la connaissance de cette surveillance. Il est dans une certaine mesure en capacité de cartographier cette surveillance¹⁴⁴, ce qui peut en fonction des situations alimenter une compréhension complotiste du phénomène. Cette place accordée au complot dans l'imaginaire social¹⁴⁵, l'existence de faits historiques dissimulés, transformés, cachés, tronqués,

¹⁴¹ LANGLOIS D., *Les dossiers noirs de la police française*, Paris, Seuil, 1971.

¹⁴² ou encore : FULIGNI B., *Dans les archives secrètes de la police: quatre siècles d'histoire, de crimes et de faits divers*, Paris, Gallimard, 2011.

¹⁴³ *Rendez-vous avec X*, <http://www.franceinter.fr/emission-rendez-vous-avec-x>, consulté le 11 juin 2015.

¹⁴⁴ LIANOS M., « Du contrôle social, entretien avec Patrick Simon », in *Mouvements*, juin 2010, n° 62, p. 117-124.

¹⁴⁵ Comme a pu largement l'analyser P-A.Taguieff dans entre autres : TAGUIEFF P.-A., *L'imaginaire du complot mondial: aspects d'un mythe moderne*, Paris, Mille et une nuits, 2006. ; TAGUIEFF P.-A., *Court traité de complotologie: suivi de, Le « complot judéo-maçonnique »: fabrication d'un mythe apocalyptique moderne*, Paris, Mille et une nuits, 2013.

est un thème qui mobilise les spéculations idéologiques de tout ordre. Les dossiers de police sont de par leur nature soumis à cette même dynamique. Pour ce qui est de la perception sociale appréhendée à travers mon réseau d'interconnaissance, une remarque m'a régulièrement été formulée : « *Mais, on a le droit de regarder ces dossiers ? Ce n'est pas secret ? Toi, tu y as accès uniquement parce que tu es doctorant ?* »

Cette mystification diffuse dans le corps social témoigne finalement d'un écart important entre cette perception et de ce que l'on trouve aux premiers abords dans ces dossiers, qui sont rappelons le, essentiellement administratifs.

Garde-fous, accès citoyen, un objet d'étude à part entière

Marqueur d'une compréhension incomplète de ce qu'un citoyen a le droit de connaître, accéder, consulter, ce rapport entretenu au droit ou la connaissance effective des droits – comme de leur application concrète – peut également constituer un objet d'étude à part entière. C'est le cas notamment des possibilités de recours citoyen présentes aujourd'hui dans le Droit : la possibilité de s'assurer de la destruction dans un temps imparti des images de vidéoprotection le concernant¹⁴⁶, le droit d'accès indirect aux fichiers potentiels que les institutions policières auraient pu constituer sur lui¹⁴⁷, etc. Qu'en est-il de ces droits ? Assurent-ils la protection effective des citoyens ainsi que le maintien des valeurs démocratiques ? Les individus sont-ils au courant de leurs droits et prêts à les exercer ? Et si jamais ils leur venaient à l'idée de les exercer, qu'en serait-il alors concrètement ? Comment s'opéreraient ces différents accès, consultations ou destructions de données ? Existe-t-il notamment pour le droit d'accès aux fichiers de police, gendarmerie et services de renseignements, une suspicion – reposant sur l'argument du « rien à se reprocher » – qui s'instaurerait dans le cas où un individu effectue cette demande ? Il aurait alors « quelque chose à se reprocher ». Une démarche empirique pourrait être menée sur la question de la mise en application effective de ces droits, la possibilité

¹⁴⁶ Vidéosurveillance de la voie publique dans les lieux ouverts au public, <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F2517.xhtml#N1015F>, consulté le 11 juin 2015.

¹⁴⁷ Le droit d'accès aux fichiers de police, de gendarmerie, de renseignement, FICOPA | CNIL, <https://www.cnil.fr/fr/le-droit-dacces-aux-fichiers-de-police-de-gendarmerie-de-renseignement-ficoba>, consulté le 8 mai 2018.

d'interroger s'ils ne sont que textes de lois, ou protection citoyenne effective¹⁴⁸. La sémantique à ce sujet est elle-même analysable, le terme de garde-fous est évocateur. Si leur efficacité reste à démontrer, la connaissance de leur existence dans le social suscite une piste à explorer.

¹⁴⁸ À ce titre voir la démarche effectuée par la journaliste Camille Poloni depuis sa demande en 2011 : *Fichée par les services de renseignement ? Encore du suspense*, <https://www.nouvelobs.com/rue89/rue89-police-justice/20150514.RUE9027/fichee-par-les-services-de-renseignement-encore-du-suspense.html>, consulté le 8 mai 2018.

B. Micro histoire et archives préfectorales

1. Archives de police : une ouverture à la micro-histoire

L'ouverture d'une archive, comme une fenêtre sur un temps passé, en vient à, se confronter, découvrir, et trier, de manière méthodique et neutre, des fragments historiques, des récits individuels eux-mêmes semés, perdus et anonymes. Leurs traces surgissent alors dossier après dossier. Dans le cas des archives préfectorales, elles n'existent que du fait qu'une institution ait produit par le passé un intérêt pour des faits qui, lorsqu'ils ne pouvaient troubler directement l'ordre public, étaient à même d'être diffus dans la société, d'inquiéter, d'influencer l'opinion publique. Sans l'intérêt porté à l'archivage de ces documents, les traces d'existences anonymes – tout comme ces riches significations que peut lui donner la recherche contemporaine – seraient sans doute clairsemées dans la myriade de ces éléments voilés de l'histoire. Ces éléments participent d'une « histoire au ras du sol ¹⁴⁹» pour paraphraser Revel. L'un des rôles principaux de l'institution police étant l'accumulation de renseignements, de données sur le réel, cela rend le contenu de ces archives d'une abondante hétérogénéité. Puisque la fonction même de cette institution est la collecte de données sur son présent, elle est elle-même dotée d'un rapport particulier à l'archive:

« ne pouvant préjuger de l'utilité future de toute information, même la plus absurde, les policiers ne trient rien : ils accumulent et conservent tout. On l'imagine volontiers, la calomnie, le mensonge, les accusations ou les propos les plus improbables côtoient la vacuité la plus totale dans des dossiers qui constituent d'authentiques "poubelles de l'histoire"¹⁵⁰».

Trier ces documents innombrables, choisir qui de ces individus, qui de ces noms anonymes du point de vue de l'histoire événementielle, choisir lequel de ces récits raconte un fragment d'histoire plutôt qu'un autre, lequel constitue un exemple illustratif pour dire *de* la vérité. Ici se situe la principale difficulté pour le chercheur contemporain, éperdument immergé avec le risque de se noyer dans une quantité de données consultables indéfiniment.

¹⁴⁹ REVEL J., « Préface », in *Le pouvoir au village: histoire d'un exorciste dans le Piémont du XVII^e siècle*, Paris, Gallimard, 1989, p.

¹⁵⁰ BERLIERE J.-M., « Des archives pour quoi faire ? », *op. cit.*, p. 119.

« L'archive foisonne de personnages, plus que n'importe quel texte ou n'importe quel roman. Ce peuplement inhabituel d'hommes et de femmes, dont le nom dévoilé ne réduit aucunement l'anonymat, renforce pour le lecteur une impression d'isolement. L'archive impose très vite une étonnante contradiction ; en même temps qu'elle envahit et immerge, elle renvoie, par sa démesure, à la solitude. Une solitude où grouillent tant d'êtres " vivants " qu'il ne semble guère possible d'en rendre compte, d'en faire l'histoire en somme. Des traces par milliers... c'est le rêve de tout chercheur (pensons un seul instant aux historiens de l'Antiquité par exemple). Leur abondance séduit et sollicite, tout en maintenant le lecteur dans une sorte d'inhibition. Que veut dire exactement : disposer de sources innombrables, et comment tirer efficacement de l'oubli des existences qui n'ont jamais été retenues, pas même de leur vivant (si ce n'est éventuellement pour être punies ou admonestées) ? »¹⁵¹

L'analyse d'une institution policière la doxa se confronte indéniablement à une méthode spécifique qu'est la micro-histoire, méthode dont le chef de file est Carlo Ginzburg¹⁵². Sans en faire explicitement référence ici, c'est à la nature de ses potentielles sources que Farge fait allusion. Ces archives sont d'une richesse et d'une hétérogénéité telle qu'elles permettent l'accumulation d'une myriade d'éléments de nature micro-historique. Elles permettent de reconstituer un puzzle historique pour mieux se plonger dans la société d'une époque : son climat social, ses pratiques, trouvent avant tout un sens dans l'écart significatif entre le passé et le présent.

On peut tout autant accéder à un niveau de compréhension nationale ; de l'ordre des prérogatives envoyées du ministère aux préfetures. Il est de même possible de mettre à jour des éléments constitutifs d'une histoire locale ; qu'elle concerne l'histoire sociale d'un territoire ou une affaire quelconque pouvant subvenir de micro-spécificités culturelles. L'implantation plus importante d'un secteur industriel dans une région, donc d'un groupe social en particulier est compréhensible dans ce cadre par l'approche micro-historique. Les répercussions concrètes de ces concentrations démographiques et industrielles sur les individus, sur leurs pratiques, sur leurs modes de vie, comme sur le mouvement social font l'objet d'une micro-analyse. Les critères mêmes d'appréhension de la menace par la police spéciale locale ne sont pas des

¹⁵¹ FARGE A., *Le goût de l'archive*, op. cit., p. 21.

¹⁵² GINZBURG C., *Le fromage et les vers: l'univers d'un meunier du XVI^e siècle*, Paris, Aubier, 1980.

éléments que l'on peut réellement analyser sur un plan global, ils sont également la répercussion de critères essentiellement locaux. Cette richesse de ces micro-histoires ne peut qu'interpeller le sociologue. Qu'elles concernent des faits, des affaires, ou un paysage politique démocratique qui cherche à distinguer le légitime de l'illégitime, ce panel constitue autant d'objets pour l'analyse sociologique. Ceci ne peut que confirmer le propos de Magali Uhl, « Une sociologie dont la dimension historique serait absente, où la temporalité et la durée feraient défaut, serait-ce une sociologie ?¹⁵³ »

2. Normalisation et jeux d'échelle

La normalisation intensive de la population répond à des contextes sociopolitiques spécifiques dont ces archives constituent notre témoin. Dans l'optique post-foucauldienne se fondant sur le thème de la gouvernementalité, l'évolution de l'institution policière au fil des décennies permet de mieux cerner ce que Foucault a analysé comme la constitution d'espaces de sécurité, permis par le développement de dispositifs de sécurité dont la policisation progressive du social constitue le processus fondamental. Ce processus permet l'institutionnalisation progressive de la police. Comme le rappelle Arlette Farge :

« Par l'archive, on entrevoit qu'adviennent des figures, constamment en mouvement, et dont l'agencement se combine sans fin entre action et réaction, changement et conflit. Il faut saisir ce qu'il advient, reconnaître dans les faits identifiés que toujours quelque chose se passe à l'intérieur des relations sociales, renoncer aux catégorisations abstraites pour rendre manifeste ce qui bouge, survient et s'accomplit en se transformant¹⁵⁴. »

Les documents issus des fonds préfectoraux nous permettent de relater cette normalisation intensive de la société qui a cours durant cette longue période, voire de décrire les cadres normatifs propres à telle ou telle configuration. Par rapport à ces cadres normatifs, l'archive de police n'apporte pas uniquement le regard de l'institution policière, elle n'apporte pas non plus le strict regard sur des faits par l'œil subjectif du fonctionnaire de police. Elle permet en effet plusieurs niveaux de compréhension du contrôle à une époque donnée : une compréhension du cadre national par les missives et télégrammes envoyés depuis les ministères dans les

¹⁵³ UHL M., *Subjectivité et sciences humaines: essai de métasociologie*, Paris, Beauchesne, 2005, p. 43.

¹⁵⁴ FARGE A., *Le goût de l'archive*, op. cit., p. 153.

préfectures, relayés la plupart du temps dans les commissariats.

Concernant des affaires précises, différents niveaux d'échange sont lisibles: le rapport du simple agent au commissaire, celui du commissaire au préfet, voire du préfet au ministre selon les cas. Des échanges de nature différente selon les niveaux hiérarchiques et qui vont dans leur ensemble nous permettre de comprendre les différents enjeux sociétaux soulevés par une affaire plutôt qu'une autre, en fonction du statut et de la position de l'acteur sollicité, ou commanditaire d'une information. En regardant jusqu'à quel niveau l'information sur une affaire ou un individu va remonter, on construit un premier cadre d'interprétation du niveau de dangerosité représenté par une menace. Encore une fois ce niveau de compréhension se fait par ces *jeux d'échelles* dans la compréhension des documents. L'approche micro-sociologique sur les archives se contextualise d'elle-même dans une réalité institutionnelle plus globale. Les jeux d'échelles ne se font pas par une grille de lecture a posteriori des documents, ils sont le fait de la réalité des échanges institutionnels du moment. C'est le cas pour une histoire anodine locale, ou un mouvement social avec une portée géographique très limitée, mais qui, puisqu'il va interpellier les plus hautes sphères de l'État ou du moins entrer en interaction avec elles, représente un élément socio-historique significatif.

« À l'inverse, l'approche micro-sociologique, même quand elle vise des objets situés à des niveaux différents de l'espace social, met en lumière surtout des configurations causales dans lesquelles les protagonistes sont les individus concrets et non des phénomènes structuraux : ainsi les membres de la cour royale dans le grand livre de N. Elias, la foule en révolte chez A. Farge et J. Revel, le monde politique provincial chez M. Abélès, les métayers et les notables de G. Lévi, etc., se situent et se déterminent en présence et à l'intérieur de configurations relationnelles qui renvoient à des liens, à des représentations, et à des dynamiques situées contemporanément à des niveaux très différents de l'espace social.

Le problème de l'échelle ne m'apparaît donc comme pertinent qu'à l'intérieur de l'optique macro-sociologique. La particularité du modèle causal sur lequel celle-ci s'appuie implique la nécessité de montrer quelles sont les articulations entre des phénomènes qui sont postulés comme étant de nature différente et agissants à des niveaux d'échelle

différents. »¹⁵⁵

À côté de ce type d'échanges, on trouve d'autres documents qui font *trace* d'une ambiance sociétale, d'antagonismes ou d'une socioculture : les lettres de dénonciation, lettres d'insultes, les articles de presse¹⁵⁶, les propos d'individus interrogés par les policiers, ou encore la sémantique employée par ces derniers pour catégoriser les individus suivis. Les comptes rendus de réunions syndicales, de réunions publiques et de manifestations font eux aussi partie des principales sources sur lesquelles nous fondons l'analyse. Ces derniers sont pour autant le fait d'une prospection large de renseignements par les policiers, ils doivent être pris selon le conseil de Berlière, avec ces pincettes par le chercheur contemporain.

« Ce qui peut s'avérer utile dans un travail policier sur les liens personnels, les intimités, les solidarités, les réseaux et les relations... ne doit jamais être pris pour argent comptant par le chercheur. Les dossiers de police sont un ramassis – au sens propre – de tout ce qui se dit ou ce que l'on sait sur telle personne ou tel groupement : les calomnies, les dénonciations mensongères, la "désinformation", "l'intoxication" y jouent un rôle au moins aussi important que la vérité objective. [...] – à ces renseignements "officiels", "publics", s'ajoutent – s'il y a lieu – des renseignements "occultes" fournis – soit par des informateurs stipendiés – rémunérés au mois ou "à la pièce" – appartenant à tous les milieux et tous les groupements, – soit par des "agents secrets", c'est-à-dire des "policiers" ayant une autre activité publique ¹⁵⁷».

La difficile interprétation nécessite dès lors un travail qui peut paraître parfois inatteignable : située entre une herméneutique concernant la véracité des informations détenues dans ces documents, et une distanciation des données brutes qu'il est nécessaire d'entretenir afin de comprendre le réel dissimulé entre les lignes. Ces jeux d'échelles induits par l'étude de rapport et missives circulant à des niveaux hiérarchiques différenciés sont de fait, particulièrement opérants dans une étude des micro-pouvoirs impliquée par toute démarche d'inspiration foucauldienne.

¹⁵⁵GRIBAUDI M., « Echelle, pertinence, configuration », in *Jeux d'échelles*, Gallimard., 1996, p. 127.

¹⁵⁶Collectés le plus souvent dans le cadre d'affaires spécifiques ou issus de journaux politisés ; on trouve d'ailleurs les tracts de tout ordre dans ces séries.

¹⁵⁷BERLIÈRE J.-M., « Richesses et misère des archives policières », in *Le marché de la sécurité privée*, INHESJ., 1990, p. 171.

« L’histoire de l’État doit pouvoir se faire à partir des pratiques même des hommes, à partir de ce qu’ils font et de la manière dont ils pensent. L’État comme manière de faire, l’État comme manière de penser, je crois que ce n’est pas, [assurément], la seule possibilité d’analyse que l’on a quand on veut faire l’histoire de l’État, mais c’est une des possibilités qui est, je crois, suffisamment féconde – fécondité liée, dans mon esprit, au fait qu’on voit qu’il n’y a pas, entre le niveau du micro-pouvoir et le niveau du macro-pouvoir, quelque chose comme une coupure, que quand on parle de l’un on [n’]exclut [pas] de parler de l’autre. En fait, une analyse en termes de micro-pouvoirs rejoint sans aucune difficulté l’analyse de problèmes comme ceux du gouvernement et de l’État. »¹⁵⁸

3. Pratiquer la micro histoire

Depuis les années 70 et sous l’impulsion d’historiens italiens, le débat épistémologique qui se pose quant aux conditions de l’écriture de l’histoire se trouve actualisé d’un nouvel enjeu du fait des spécificités empiriques possibles par la démarche micro-historique. Il est important de noter que ces jeux d’échelles ne se posent pas uniquement pour l’historien. La question de la focale du chercheur, de l’intérêt de l’analyse de micro-phénomènes pour une compréhension sociétale plus générale ne s’arrête pas uniquement à des problématiques historiographiques, mais bien à la compréhension minutieuse du vécu de certains événements, non pas uniquement à l’échelle individuelle, mais directement depuis l’expérience sensible des acteurs.

« Que se passe-t-il si, par convention, on change la focale de l’objectif en grossissant l’objet de l’observation ? Le pari était de faire apparaître une autre trame, une autre organisation du social. Il n’allait pas de soi. [...] L’approche micro-analytique a mis en cause des convictions d’autant plus fortes qu’elles se paraient des avantages de l’évidence de la simplicité. Celle, par exemple, qui veut que l’importance d’un phénomène soit, en quelque sorte, proportionnelle à sa taille. »¹⁵⁹

¹⁵⁸ FOUCAULT M., *Sécurité, territoire, population*, op. cit., p. 366.

¹⁵⁹ REVEL J., *Jeux d’échelles*, Gallimard., 1996, p. 10.

Ayant développé précédemment dans cette partie l'intérêt pour la méthode micro-historique et la question des jeux d'échelle, il me semble important de noter que paradoxalement, le recours à cette méthode forme bel et bien un résultat empirique. Le constat de l'hétérogénéité des données cumulées par la police spéciale, qu'elles concernent le profil de leurs protagonistes tout comme la nature et la teneur de ces « histoires au ras du sol » dont ils furent les acteurs, ont de fait participé à notre propre compréhension du cadre normatif de la société étudiée.

La plupart des micro-événements qui seront traités pourraient l'être indépendamment les uns des autres s'ils concernaient un travail d'historiographie régionale. Lorsqu'ils sont appréhendés au prisme de la normativité et du contrôle, ils permettent au chercheur contemporain de mieux se plonger dans l'atmosphère de l'époque étudiée en formant de surcroît, cette ligne qui dissocie le cours normal des choses de l'évènement relevant de l'anormalité, de l'exceptionnel.

S'agissant donc d'évènements venant interrompre le cours de cette normalité, leur rapprochement permet d'en comprendre les contours, les mécanismes, entre autres par les mœurs et jugements que leur lecture révèle. On est à même de s'interroger s'il existe des configurations, des contextes sociétaux plus propices à l'irruption d'évènements rompant avec ce cours normal des choses? Ou est-ce que l'exceptionnel, l'anormal doit nécessairement être considéré comme un aléa sociétal, dont l'irruption échappe indéniablement à toutes formes d'emprises ou de régulation, mais dont la culture en place va influencer et former la nature et le déploiement ?

Une réponse précise et documentée sur la question nécessiterait d'accéder à un type de données similaires pour la période contemporaine. Procédé non réalisable en ce qui concerne les dossiers actuels des services de renseignement, l'expansion des techniques médiatiques peut néanmoins laisser à penser qu'il serait possible par ce biais d'interroger cette irruption de l'anormal aujourd'hui. La focalisation des médias conventionnels sur un ensemble de faits divers comme

l'a décrit Bourdieu¹⁶⁰ a en effet participé de leur mise en scène. Principe qui provient également de la redéfinition de la sphère publique et de la sphère privée¹⁶¹, on assiste aujourd'hui à une réelle publicisation d'un ensemble d'éléments qui *sortent du cadre*. Que les moyens de mise en archives de ces éléments diffèrent ou pas, ce n'est pas pour autant le même processus qui est à l'œuvre. On peut aujourd'hui être spectateur virtuel de ce qui sort du cadre attendu – et c'est un trait caractéristique de notre temporalité – sans que ces éléments ne touchent finalement à la structure même de la normativité. Ils révèlent plus un trait culturel comme le rappelle Groenemeyer :

« Les normes et le comportement déviant revêtent ici aussi un rôle central, mais ils ne déterminent plus complètement l'action, ils sont une orientation de l'action plus ou moins variable dont la matérialisation dépend de l'interprétation et de la créativité des acteurs. Le comportement déviant est donc un discours sociétal, par lequel s'institutionnalisent et s'imposent des typologies et des catégories de déviant. »¹⁶²

L'époque que nous étudions ne se retrouve pas entièrement dans cette description. L'anormal, le fait déviant, sont historiquement des témoins sociologiques différents de ce qu'ils pourraient être aujourd'hui puisqu'ils entraînent en plus d'une étiquette accolée socialement, le stigmate du suspect qui prend son sens du point de vue de l'institution. Lorsqu'un individu a mobilisé une enquête – fut-elle éphémère – de la police spéciale, du fait d'une « déviance », il est porteur d'un sens socio-historique particulier.

La compréhension que nous avons de contextes historiques spécifiques émane de notre connaissance de l'histoire événementielle. La compréhension des répercussions d'événements qui font histoire, de contextes sociétaux spécifiques ou de configurations qui ont influencé le social, le culturel, les habitus, le monde vécu des individus ayant eu l'expérience de ces événements, est une façon d'analyser une période de crise, ici à la focale de ceux qui l'ont vécu. Vis-à-vis de la construction ou de l'irruption de l'anormalité, l'attention portée à ces micro-

¹⁶⁰ BOURDIEU P., *Sur la télévision*, Paris, Liber éditions, 1996.

¹⁶¹ La capacité à filmer un événement rendu possible par le couplage de cette technique au déploiement de la technologie mobile a créé une visibilité sans précédent d'un ensemble de situations hors normes. Certaines chaînes de télévision diffusant de l'information en continu achètent d'ailleurs des données à des individus ayant filmés des faits dont ils furent les témoins.

¹⁶² GROENEMEYER A., « La normativité à l'épreuve », in *Déviance et Société*, vol. 31 (6 décembre 2007), n° 4, p. 426.

événements apporte un éclairage des expériences parcourues par les acteurs de cette époque, et permet d'en comprendre leurs ressources, leurs choix, ou encore leurs stratégies tout comme leurs espaces sociaux, leurs liens et modes de vie. Plus particulièrement puisqu'il s'agit de micro-événements accessibles dans les archives de police, ils sont d'autant plus précieux pour la compréhension d'un cadre normatif.

La micro-histoire comme démarche s'avère posséder une richesse sociologique dans une étude ayant pour trame de fond la question de la normalisation du corps social et ses modes de régulation. Ces événements mineurs, ces faits qui ont interpellé la curiosité policière possèdent une caractéristique commune : ils nous permettent de *prendre la température*, en quelque sorte, de la période étudiée. Leurs natures et leurs répercussions sont, il est vrai, très souvent différentes. Pour autant, c'est dans la compréhension d'un cadre normatif historique que ces événements prennent une dimension sociologique non négligeable. Par cette capacité qu'ils ont de retracer cette ligne séparant le normal de l'anormal, tout comme de permettre de comprendre *comment* cet anormal, l'exceptionnel, survient. Ceci revient à analyser en quoi le travail policier s'attelle ici au recueil des données et à *conduire des conduites*.

4. Micro-histoire et trajectoires biographiques

La nature hétérogène du matériau empirique contenu dans les archives préfectorales octroie à l'historien tout comme au sociologue qui s'y plonge une compréhension assez générale du climat social de l'époque étudiée. Passant des lettres anonymes aux divers articles de presse et réunions syndicales, il n'est pas tant question de retracer une histoire globale, d'infirmier des faits ou des hypothèses que de se plonger dans une atmosphère sociétale par l'immersion dans une série de faits (pouvant souvent sembler anodins), d'anecdotes, de trajectoires individuelles... Tout ceci constituant un ensemble de données historiques dont l'accumulation pourrait se définir comme une mosaïque de micro-histoires. L'historien hongrois István Szijártó résume synthétiquement l'intérêt porté à ce procédé et ce que nous tentons de mettre en application.

« Ainsi la micro-histoire est-elle une branche de l'histoire pleine de promesses ? Si nous nous rapprochons suffisamment du passé, nous apercevons non seulement les détails invisibles de loin, mais également des éléments qui pourront répondre à nos questions

concernant le tout. C'est exactement cela qui rend meilleure l'image créée par le micro-historien, c'est-à-dire la représentation qu'il offre du passé. Au lieu de la théorie, c'est la pratique de la micro-histoire qui est l'essentiel : le fait que l'historien entre finalement aux archives pour s'essayer à son tour à la micro-histoire. Comme le dit Pierre Bourdieu :

"Ceux qui exagèrent jusqu'à l'obsession la minutie méthodologique ressemblent au patient décrit par Freud qui n'a cessé de nettoyer ses lunettes sans jamais les mettre."¹⁶³

Chaussons donc nos lunettes de micro-historien ! »¹⁶⁴

C'est également dans cette idée de comprendre des contextes sociétaux par le bas, que William Sheridan Allen a analysé, par un recoupement de multiples sources orales et écrites, comment le nazisme a su s'implanter dans une petite ville de Basse-Saxe, amenant un regard différent sur un phénomène puisqu'en changeant la focale de l'analyse¹⁶⁵.

Une autre dimension de cette approche, assimilable à la micro-histoire et qui survient en procédant au recoupement des données est la notion de trajectoire biographique. Elle n'est pas ici appréhendée comme il se fait traditionnellement en sociologie – en retraçant le parcours d'un individu pour comprendre les aspects propres à sa socialisation et la formation de ses *habitus* –, mais plutôt comme une pièce supplémentaire venant compléter cette mosaïque de micro-histoires. Elles permettent également une analyse plus fine des espaces sociaux observables au travers des documents.

« Mais si le terrain de la recherche est suffisamment circonscrit, les séries documentaires individualisées peuvent être superposées dans la durée comme dans l'espace, permettant ainsi de retrouver un même individu dans des contextes sociaux différents. Le fil d'Ariane qui guide le chercheur dans le labyrinthe des archives est celui qui distingue un individu

¹⁶³ BOURDIEU P., CHAMBOREDON J.-C. et PASSERON J.C., *Le métier de sociologue: préalables épistémologiques*, 5^e Éd, Paris, EHESS, 2006, p. 16.

¹⁶⁴ SZIJARTO I., « Puzzle, fractale, mosaïque. Pensées sur la micro-histoire », in *L'Atelier du Centre de recherches historiques. Revue électronique du CRH*, février 2012, n° 09. Il est par contre bien question de chauffer les lunettes ici, tout en évitant le piège d'une minutie méthodologique qui dans le cas d'une recherche dans le labyrinthe des archives, pourrait trop rapidement rechercher un degré d'exhaustivité inatteignable.

¹⁶⁵ ALLEN W.-S., *Une petite ville nazie*, Laffont, 2003.

d'un autre dans toutes les sociétés connues : c'est le nom. »¹⁶⁶

Ce *fil d'Ariane* cité par Ginzburg et Poni qui s'avère être un des éléments les plus difficiles à saisir lors des premiers pas posés aux archives¹⁶⁷ peut en effet commencer par se trouver dans la recherche de reconstitution de trajectoires individuelles. Difficile puisqu'il s'agit dans une occurrence de noms de sélectionner quel individu sera le plus significatif, mais aussi comprendre pour quel individu il sera concrètement possible de retracer une trajectoire. L'essentiel de ce travail ne repose pas sur cette méthode, mais nous nous sommes plus particulièrement intéressés à certains individus tout comme leurs propres réseaux. Les raisons étant souvent différentes, certains *racontent* de par leurs parcours des configurations sociétales, des dynamiques sociales et processus sociologiques plus illustratifs que d'autres.

La focalisation sur quelques individus est aussi un point de vue que défend A. Bensa en s'interrogeant sur les modalités de mise au point d'une anthropologie historique. Question qui démontre la portée générale en sciences sociales de ces interrogations qui ne trouvent pas uniquement leurs fondements au sein de la discipline historique : « La micro-histoire reconstruit, autour de quelques personnages précis, ce que fut leur espace social et, par-là, rend compte des incertitudes de leurs choix en raison de la conjoncture du moment. »¹⁶⁸

Cette approche biographique proposée ici possède certaines limites, la principale étant qu'elle repose essentiellement sur des sources policières, même si le recoupement avec d'autres sources a été effectué dans la mesure du possible. Comme nous le notions précédemment, il est nécessaire de *lire entre les lignes* des rapports de police. Interroger leurs propres sources, les jugements et stratégies qui découlent du folio mobile d'un individu, des rapports écrits sur ses actes, discours et opinions.

Il ne s'agit donc pas dans cette approche d'établir des biographies exhaustives de la vie de ces

¹⁶⁶ GINZBURG C. et PONI C., « La micro-histoire », in *Le Débat*, vol. 17, 1981, n° 10, p. 133.

¹⁶⁷ Dans une série d'innombrables noms qui surviennent, le choix de se concentrer sur un individu plutôt qu'un autre nécessite une connaissance importante du terrain, de l'histoire locale, et des données complémentaires potentiellement consultables. Ce qui s'affine au fur et à mesure de la constitution du corpus, et nécessite souvent, de rouvrir un carton, à la fin de la démarche, puisque le regard sur les données est devenu, entre-temps, plus fin sur le contenu des documents et les individus mentionnés.

¹⁶⁸ BENSA A., « De la micro-histoire vers une anthropologie critique », in *Jeux d'échelles*, Gallimard., 1996, p. 49.

acteurs sociaux, mais bien d'en retracer un historique par le biais d'archives spécifiques, et par ce biais de comprendre des dynamiques contextualisées dans une temporalité donnée, mieux discerner le fonctionnement du renseignement plus que de considérer ces apports comme une *réalité* effective du vécu de ces acteurs. De plus, il s'agit bien de travailler des biographies d'individus n'appartenant pas à l'histoire événementielle ce qui va à l'encontre d'un certain courant biographique en histoire, notamment des propos de J-L. Le Goff sur la question¹⁶⁹. Une biographie se situant dans le paradigme d'une « histoire au ras du sol » comporte les mêmes intérêts dans la compréhension de configurations historiques que la focalisation sur « des grands hommes » pour faire avancer l'histoire générale.

Ces micro-histoires nous permettent d'interroger la normalité de l'époque. À partir du moment où elles sont accessibles aujourd'hui dans les fonds préfectoraux, cela signifie que les actions, les pratiques, ou les mœurs qu'elles relatent ont quelque chose à voir avec ce que les sociologues interprètent comme de la déviance. Elles sont dans tous les cas le fruit d'un *exceptionnel* survenu dans différentes configurations sociétales et qui peut nous permettre d'interroger comment cet anormal survient.

« Penser en termes de configurations est, selon Elias, la seule manière d'éviter en sociologie l'alternative entre une approche atomistique (selon laquelle la société se compose d'individus isolés) et une approche hypostasiant (selon laquelle une société possède une complète autonomie à l'égard de ses membres). Il dit préférer l'expression " configuration sociale " à celle de "structure sociale" qui pourrait laisser penser que le groupe est indépendant des individus le constituant¹⁷⁰ [...]. Les conduites des protagonistes s'entrecroisent, si bien que la configuration d'êtres humains qu'ils forment est mouvante. De ce fait, les processus sociaux ne sont pas anticipables ni contrôlables, car ils sont le fruit d'imbrications d'actions et non de projets individuels autonomes. [...] La théorie des configurations conduit à cette définition de la société : "une configuration constituée de nombreux individus fondamentalement interdépendants, tributaires et dépendants les uns des autres. »¹⁷¹

¹⁶⁹ GOFF J.L., « Comment écrire une biographie historique aujourd'hui ? », in *Le Débat*, mars 1989, n° 54, p. 48-53.

¹⁷⁰ ELIAS N. et DUNNING E., *Sport et civilisation: la violence maîtrisée*, Paris, Fayard, 1994, p. 211.

¹⁷¹ PAGES C., *Elias*, Paris, Les Belles Lettres, 2017, p. 235.

À cette approche fondée sur la compréhension de ces jeux d'échelles, et d'une compréhension de phénomènes en fonction des différentes focales d'analyses, ce concept de configuration développé par Elias répond sociologiquement au souci de décrire des éléments micro-historiques tout en les situant dans le contexte d'événements globaux dans lesquels les différents niveaux de compréhension s'entremêlent.

Chapitre 2 : Le sociologue face à l'histoire

A. La III^e République : le temps fort de la police ?

Alors que la III^e République a incarné une « ère de libertés publiques », elle a aussi su se doter d'un système policier complexe certes, mais minutieux. Gérard Noiriel nous rappelle à ce titre que : « Si les nazis ont été émerveillés par la compétence des policiers français en matière de fichage des Juifs, c'est parce que celle-ci résultait d'un demi-siècle d'expérimentation sur le dos des étrangers »¹⁷²

Cette dialectique liberté – sécurité prend source durant ses 70 ans d'existence, et répond aussi à des critères de la gouvernementalité moderne.

« De là, enfin, l'inscription de la liberté, non seulement comme droit des individus légitimement opposés au pouvoir, aux usurpations, aux abus du souverain ou du gouvernement, mais [de] la liberté devenue un élément indispensable à la gouvernementalité elle-même. On ne peut bien gouverner maintenant qu'à la condition qu'effectivement la liberté ou un certain nombre de formes de liberté soient respectées. Ne pas respecter la liberté, c'est non seulement exercer des abus de droit par rapport à la loi, mais c'est surtout ne pas savoir gouverner comme il faut. L'intégration des libertés et des limites propres à cette liberté à l'intérieur du champ de la pratique gouvernementale, c'est devenu maintenant un impératif. »¹⁷³

Même s'il situe ce propos dans un temps plus long que celui de la III^e République, nous verrons que cette remarque et particulièrement appropriée, notamment dans la fonction de veille policière que nous analysons, et de l'idée d'un laisser faire, d'une veille visant au maintien de l'ordre public.

¹⁷² NOIRIEL G., *Les origines républicaines de Vichy*, Paris, Hachette Littératures, 1999.

¹⁷³ FOUCAULT M., *Sécurité, territoire, population*, op. cit., p. 361.

1. Se situer dans l'historiographie de la police

Bien que n'étant pas celui d'une étude historiographique de la police, cet objet gravite tout de même autour de notre démarche. Le but n'est pas ici de décrire historiquement l'évolution des différents services, quels sont les contextes qui ont entraîné les étapes de modernisation de cette institution et qui en sont les fondements aujourd'hui, ce qui reviendrait à établir une sociohistoire des organisations, appliquée à la police et au renseignement. L'ensemble des apports du courant d'historiographie de la police dresse déjà un état minutieux des connaissances sur ce sujet¹⁷⁴.

L'intérêt de cette étude est de décrire les enjeux sociétaux sous-jacents à la nature du travail de certains services, ou à l'activité de dispositifs de renseignements intérieurs. Autrement dit, nous nous focalisons davantage sur les groupes sociaux cibles de ces activités institutionnelles, en contextualisant comment évolue l'intensité et la minutie de la surveillance sur ces derniers, plutôt que de porter un regard exhaustif sur les modalités, règlements, jeux institutionnels au sein de la police, ou des polices et de la gendarmerie¹⁷⁵. Le regard sur l'état de l'art démontre qu'en effet, l'historiographie de la police est un champ au croisement de différentes démarches et aspects, dont il ne s'agit pas là d'établir des querelles, plutôt que la pluralité des études démontre les innombrables facettes de l'histoire de cette institution. Pour notre part, il s'agit d'interroger des problématiques de fond, de comprendre les dynamiques culturelles dont

¹⁷⁴ Voir entre autres : BERLIERE J.-M., « Ordre et sécurité. Les nouveaux corps de police de la troisième République », in *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, vol. 39, 1993, p. 23-37.; BERLIERE J.-M., *Le monde des polices en France: XIX^e et XX^e siècles*, Bruxelles, Éditions Complexe, 1996.; BERLIERE J.-M., « Histoire de la police. Quelques réflexions sur l'historiographie française », in *Criminocorpus, revue hypermédia. Histoire de la justice, des crimes et des peines*, janvier 2008. DENIS V. et DENYS C., *Polices d'empires: XVII^e - XIX^e siècles*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2012. ; LAURENT S., *Politiques du renseignement*, Pessac, Presses Univ. de Bordeaux, 2009. ; LAURENT S., *Politiques de l'ombre. L'État et le renseignement en France: L'État et le renseignement en France*, Fayard, 2009. ; LAURENT S., « Faire l'histoire de la surveillance », in *Identification et surveillance des individus: Quels enjeux pour nos démocraties ?*, Paris, Éditions de la Bibliothèque publique d'information, 2014, p. 26-31. ; MILLIOT V., « Histoire des polices : l'ouverture d'un moment historiographique », in *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, juin 2007, n° 54, p. 162-177. ; MONJARDET D., *Ce que fait la police: sociologie de la force publique*, Paris, La Découverte, 1996. ; NAPOLI P., *Naissance de la police moderne*, La Découverte, 2003. ; pour ne citer que ces ouvrages.

¹⁷⁵ Pour se situer dans le débat sur les évolutions de ces institutions, voir entre autre : LAURENT S., « Aux origines de la « guerre des polices » », *op. cit.* ; LOPEZ L., *La guerre des polices n'a pas eu lieu: gendarmes et policiers, co-acteurs de la sécurité publique sous la Troisième République: 1870-1914*, Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2014.

l'intensification de la surveillance et du fichage est un signe.

2. Ruptures, objet et périodisation

Les différentes menaces intérieures face auxquelles la III^e République a dû lutter – tout comme l'évolution du contexte international tout le temps de son existence – nécessitent de l'appréhender par différentes périodes, pratiquement étanches. République la plus longue de l'histoire française, elle a néanmoins affronté les graves crises du XX^e siècle, ce qui s'est traduit par des stratégies de maintien de l'ordre spécifiques qui se sont adaptées aux différentes configurations historiques. Il est difficile de comparer l'agitation intérieure potentielle avant 1914 et après 1918, pour ne prendre qu'un exemple. Nous en établirons tout de même une analyse succincte via l'étude du carnet B, puisque ce dernier révèle des critères de dangerosité différents entre le début du siècle et le lendemain de la Première Guerre mondiale, ne serait-ce qu'en termes idéologiques¹⁷⁶.

Il est difficile ici de définir strictement la période étudiée : « l'entre-deux-guerres » pourrait correspondre le plus significativement au travail sans être exact à proprement parler. Tout comme « les années trente »¹⁷⁷, ou à l'inverse, se situer comme une étude de « la III^e République » serait faux puisque d'une amplitude trop grande.

La question est ici d'ordre épistémique et se pose fondamentalement dans toute recherche historique. Plutôt que de penser une période d'étude calquée sur les modèles établis – ceux de l'Histoire globale – à partir d'évènements qui marquent des ruptures, ou une approche chronologique telle qu'elle est exercée en cloisonnant des siècles ou des décennies, ne peut fonctionner dans ce cadre. Il faut avant tout penser à ce qui fait période en fonction de l'objet étudié et ce qui fait sens pour lui. Cette façon de comprendre la périodisation n'élimine pas toutefois l'utilité d'une référence plus générale afin de situer les lecteurs grosso modo, en l'occurrence celle d'entre-deux-guerres. Non pas limiter le champ des connaissances mobilisables pour faire entrer l'objet dans des cadres conventionnels, mais trouver ces

¹⁷⁶ Aux anarchistes et antimilitaristes d'avant-guerre se sont substitués les communistes et syndicalistes durant le *Komintern*. Le mode d'action du mouvement social évolue lui aussi à partir du moment où le communisme va s'institutionnaliser, tenter de s'inscrire par un long processus dans le paysage de la démocratie représentative, sans pour autant se substituer à la possibilité d'une insurrection communiste.

¹⁷⁷ Nous présentons plus de documents et d'analyses pour cette période, mais aussi pour les années vingt.

discontinuités, ces ruptures, qui donnent un sens aux données mobilisées en répondant aux dynamiques étudiées.

« Le problème n'est plus de la tradition et de la trace, mais de la découpe et de la limite ; ce n'est plus celui du fondement qui se perpétue, c'est celui des transformations qui valent comme fondation et renouvellement des fondations. [...] comment spécifier les différents concepts qui permettent de penser la discontinuité (seuil, rupture, coupure, mutation, transformation). [...] En somme, l'histoire de la pensée, des connaissances, de la philosophie, de la littérature semble multiplier les ruptures et chercher tous les hérissés de la discontinuité, alors que l'histoire proprement dite, l'histoire tout court, semble effacer, au profit des structures sans labilité, l'irruption des événements.¹⁷⁸»

Il s'agit de repérer ce qui marque les ruptures qui nous concernent, celles qui sont significatives de la construction de la menace intérieure, de la suspicion. Au regard du dispositif carnet B, cela débiterait en 1922, date d'une prérogative entraînant sa révision. Cette date pourrait marquer le commencement de la période que nous étudions. Elle témoigne d'une *rupture* dans l'interprétation institutionnelle de la menace, principalement liée à l'institutionnalisation du mouvement communiste en France suite au congrès de Tours en décembre 1920.

Pour Becker et Bernstein, il s'opère dès lors un glissement en France, celui d'un antibolchevisme vers un anticommunisme qui se concrétise non pas par une lutte extérieure, mais par une lutte intestine. Comme ces derniers le notent : « La nation française doit vivre désormais avec, en son sein, un corps étranger qui suscite une très large répulsion. »¹⁷⁹ Étant donné que la menace intérieure change de forme, les dispositifs en charge de sa gestion – tel le carnet B – vont évoluer pour s'y adapter. Dans notre cadre, la césure opérée permet de cloisonner une période avec un avant et un après, qui demeurent distincts heuristiquement. En soit, ce n'est pas tant la prérogative de 1922 qui fait sens, mais bien le changement, l'évènement, qui a poussé cette révision : le congrès de Tours. Ses répercussions dans le paysage politique intérieur, au niveau du maintien de l'ordre républicain et des valeurs républicaines. L'irruption d'un groupe social stigmatisé et sa conséquence politique et culturelle : l'anticommunisme, tous ces aspects sont

¹⁷⁸ FOUCAULT M., *L'archéologie du savoir*, Paris, Gallimard, 2008, p. 13.

¹⁷⁹ BECKER J.J. et BERNSTEIN S., *Histoire de l'anticommunisme*, Paris, Orban, 1987, p. 107.

fondamentaux dans notre analyse, et sont la conséquence d'un évènement : le congrès de Tours.

La fin de la période étudiée se situe lors des premières années du régime de Vichy, en 1942 précisément, du fait de l'évènement qui clôture cette période : « *le convoi des 45 000* »¹⁸⁰. Dans les faits, nous n'étudierons pratiquement pas la période vichyste, elle est intéressante pour les continuités opérées dans le travail institutionnel, mais marque au niveau du régime un changement paradigmatique.

Les documents relatifs à ce nouveau contexte peuvent permettre d'analyser le basculement d'une surveillance proactive à un modèle répressif de pourchasse des opposants. Le fait est que ce basculement ne s'opère pas avec Vichy, mais bien durant la République, suite aux conséquences de la signature du pacte de non-agression entre Hitler et Staline le 23 août 1939. Les premiers mois du régime vichyste peuvent d'ailleurs être considérés comme une accalmie de courte durée, dans la pourchasse des communistes, ce que relève Danielle Tartakowsky :

« La défaite puis l'armistice placent le PCF dans une situation nouvelle. Parce que la débâcle provoque un vide administratif et politique, que l'occupant n'installe pas immédiatement son propre appareil répressif, le PCF se réinstalle dans une semi-légalité. À Paris et en banlieue, ses élus reprennent leurs permanences ; les communistes réapparaissent dans les syndicats et organisent des comités populaires de chômeurs, femmes, veuves... Initiatives qui permettent d'assurer la présence du PCF, de reprendre les contacts que la débâcle a brouillé mais exposent les militants du parti à une répression bientôt implacable. (Vichy revendique en mars 1941 18000 prisonniers). »¹⁸¹

Les premiers mois de l'occupation et de la collaboration furent d'ailleurs, pour certains cadres, envisagés comme une opportunité pour réintégrer le communisme dans l'espace public. Besse et Pennetier¹⁸² éclairent un fait méconnu de l'historiographie communiste, par la découverte du document « La déclaration d'intention du 20 juin » qui demande aux autorités allemandes de lever l'interdiction de la presse communiste et des institutions du parti. Une démarche qui s'appuie sur la base sociale ouvrière des communistes pour assurer à l'occupant une future paix

¹⁸⁰ CARDON-HAMET C., *Triangles rouges à Auschwitz, op. cit.*

¹⁸¹ TARTAKOWSKY D., *Une histoire du P.C.F.*, Paris, PUF, 1982, p. 49.

¹⁸² BESSE J.-P. et PENNETIER C., *Juin 40, la négociation secrète*, Paris, Atelier, 2006.

sociale, tout en argumentant que par leur défense du pacte de non-agression et l'opposition à Daladier, Reynaud et Mandel, réalisé par fidélité avec l'URSS, c'est l'Allemagne qui fut aussi défendue par « ricochet »¹⁸³.

Refermons cette parenthèse sur ce sombre aspect de l'histoire du PCF, pour revenir à la clôture de notre période. L'année 1942 est significative, puisqu'elle est une année qui, comme dans le reste de la France, voit nombre d'anciens militants communistes ou syndicalistes devenus résistants, déportés à Auschwitz le 6 juillet 1942 dans le convoi des 45 000¹⁸⁴. Ce convoi marque une « politique des otages » opérée par le Reich et s'opère en représailles des différents actes de résistance communiste depuis 1941. C'est avant tout une date symbolique, elle fait partie de notre période d'étude puisqu'elle scelle le destin funeste de nombre d'individus fichés durant la III^e République¹⁸⁵ sur lesquels s'abattit la barbarie des camps nazis par la suite. Ne serait-ce qu'en hommage de ces derniers, nous ne pouvons l'évacuer de cette étude. Ce point fait sur le cloisonnement précis de la période, nous utiliserons tout de même l'expression « entre-deux-guerres », par convention.

3. Sous-cloisonnements périodiques

À l'intérieur de cette large périodisation, il ressort des sous-cloisonnements, qui sont liés aux évolutions du contexte politique essentiellement. Ainsi de 1921 à 1934 se dessine une période assez homogène au regard de l'agitation intérieure et de la régulation de l'opinion publique. Durant cette période, le carnet B est à ce titre peu utilisé, on note peu d'individus inscrits. Les moyens déployés pour créer des données de renseignement sont minimes, le corps national n'est traversé que d'une agitation qui demeure au stade groupusculaire, qui n'inquiète pas outre mesure les autorités.

¹⁸³ Aux auteurs d'interroger comment, pour les cadres concernés, l'abandon des valeurs de l'antifascisme put s'opérer aussi facilement, quand une autre partie des cadres commençaient dès lors à installer les bases de la résistance idéologique.

¹⁸⁴ Ces derniers étaient alors emprisonnés dans des camps en France, pour les individus de Seine-Inférieure, la plupart l'était au Camp de Royallieu de Compiègne.

¹⁸⁵ Puisque nous verrons que l'essentiel des individus fichés l'étaient de par l'attachement au communisme tout comme au syndicalisme. Il ne s'agit pas pour autant de dire que seuls les individus fichés auparavant furent victimes du nazisme, ni que tous les individus fichés l'ont été. Le croisement des données demeure tout de même éloquent.

Dès 1934 la donne change pour différentes raisons : le 6 février est un évènement politique majeur. Tout en ayant rappelé la fragilité d'un régime qui aurait pu vaciller face à l'agitation des ligues d'extrême droite, il entraîne par la suite la constitution d'un rassemblement des mouvements de gauche derrière la bannière de l'antifascisme, qui augure la future victoire du Front populaire. Du point de vue international et ce qui est lié en partie au précédent fait, les directives de Moscou changent et la tactique dite de « classe contre classe » est abandonnée au profit du rapprochement des sociaux-démocrates afin de lutter internationalement contre le fascisme, justement par l'avènement de « Fronts communs » en Europe. Cette année marque une rupture de la veille sur les mouvements politiques, elle demeure à titre d'exemple l'année comprenant le plus d'inscriptions au carnet B.

De 1934 à la signature du pacte de non-agression germano-soviétique le 23 août 1939, s'étend une période qui se définit par des affrontements entre les fascistes et les antifascistes. Des affrontements de tout ordre, dans l'espace public, par voie de presse, de propagande, mais aussi des affrontements physiques violents entre ces mouvements antagoniques. L'activité des deux camps est intense, et la régulation comme la veille sur ces mouvements d'autant plus complexe pour les institutions. De ce fait, cette période comprend une quantité importante et hétérogène de données. Elle s'achève par la signature du pacte de non-agression puisque celui-ci entraîne en France l'interdiction du Parti communiste, la déchéance de ses élus, et la pourchasse de ses ex-militants¹⁸⁶.

Cette période que nous clôturons donc avec l'année 1942, marque le premier basculement vers la répression et la mise en application de l'article 10 du Code d'Instruction criminelle. Elle permet de comprendre la mise en application répressive du carnet B et de toutes les connaissances administratives sur le social cumulées antérieurement, appliquées dans une configuration sociétale et politique qui n'a de cesse d'évoluer durant ce laps de temps. Ce tout dernier cloisonnement opéré intègre la défaite et l'avènement du régime de Vichy sans pour autant marquer une rupture nette. La dimension répressive que nous observons est enclenchée dès septembre 1939, en ce sens il y a une continuité même si l'intensité de cette répression n'est pas – bien entendu – comparable entre septembre 1939 et juillet 1942, nonobstant le sort réservé

¹⁸⁶ Bon nombre de militants ou adhérents se sont écartés de ce mouvement par opinion personnelle du fait de cette signature qu'ils ont désavouée.

aux communistes durant « la drôle de guerre ».

Le basculement vers la répression est effectué par la République, il s'agit ici d'en montrer la linéarité avant tout *du point de vue du dispositif en place*. Cette optique permet de mettre au jour une répression opérée par un régime non républicain par la suite, mais utilisant des données sur le social constituées par la République. C'est pourquoi nous ne distinguons donc volontairement pas les derniers mois de la III^e République, des deux premières années du Régime de Vichy, comme des périodes distinctes, puisque nous prenons le point de vue du dispositif. En effet les anciens militants fichés, sur lesquels s'applique la répression, endossent une même caractéristique durant l'ensemble de la période : celle de la figure du clandestin.

Relier symboliquement ces deux régimes opposés, puisque la phase répressive apparaît comme une transition pour le travail policier entre ces deux temps politiques, nous permet d'interroger en quoi l'activité de la police spéciale sous la III^e République a elle-aussi participée des *origines républicaines de Vichy*, pour paraphraser G.Noiriel¹⁸⁷. À noter d'ailleurs, l'absence de sources concernant une éventuelle actualisation du contenu du carnet B durant la période vichyste. Les données cumulées précédemment étaient utilisées, mais le dispositif était-il toujours mis à jour ? Il semble à première vue que non. Pour y répondre, il nous faudrait effectuer une recherche minutieuse en série W pour comprendre la linéarité de ce dispositif dans des contextes politiques radicalement différents.

¹⁸⁷ NOIRIEL G., *Les origines républicaines de Vichy*, op. cit.

B. La nature même de l'archive: une contrainte pour l'analyse socio-historique

1. Constituer du réel à partir de données lacunaires

La principale contrainte d'une recherche aux archives résulte de la nature même de ce matériau et se résume en ces questions : comment ont été sélectionnés les documents archivés? Sur quels critères ? Dans quelle mesure les dossiers accessibles aujourd'hui au sein des archives départementales sont-ils représentatifs de la réalité des affaires traitées à l'époque? Qu'en est-il de la destruction de dossiers sensibles à un moment donné¹⁸⁸ ?

L'intérêt pour l'archivage d'un document dans un contexte historique spécifique n'est pas non plus le même dans un autre contexte, il se pose ici une question herméneutique dans le conditionnement de ces documents. Quels sont alors les creux ? Comment « jongler » avec ces éléments, où saisir le réel dans ces données soumises aux aléas historiques ?

« [Les archives répondent à une] construction sociale en tant qu'elles sont toujours la résultante d'un geste de tri, d'une sélection, d'une volonté de conservation entre l' " intéressant " et ce qui ne l'est pas, ce qui peut être rendu public et ce qui doit rester secret, ce qui doit disparaître.

Cette première déconstruction rapide de la notion d'archives est essentielle pour le sociologue ou l'historien qui souhaite investiguer le passé : elle suggère la richesse et la diversité trop souvent négligées – surtout par les sociologues – du matériau archivistique; elle souligne aussi la nécessité de réfléchir à la constitution de l'archive en tant que telle, résultant elle-même d'un processus social spécifique qu'il importe de prendre en compte dans l'analyse¹⁸⁹ ».

Une myriade d'interrogations se pose face à l'empiricité d'un tel travail, aussi est-il nécessaire de se cantonner à la judicieuse remarque foucaldienne reprise par A. Farge : « L'archive ne dit peut-être pas la vérité, mais elle dit de la vérité »¹⁹⁰. C'est dans cette optique que l'analyse doit être construite afin d'éviter une spéculation empirique qui se fonderait sur des traits dont on n'aurait

¹⁸⁸ L'absence identifiée en ADSM des dossiers du personnel à partir de 1932, notamment des commissaires spéciaux, puisque nous avons souhaité consulter les raisons de leurs mutations, en 1940 notamment.

¹⁸⁹ ISRAËL L., « L'usage des archives en sociologie », *op. cit.*, p. 170.

¹⁹⁰ FARGE A., *Le goût de l'archive*, *op. cit.*, p. 40.

pas eu accès. Leurs absences peuvent à la fois signifier une vérité (malheureusement non démontrable) comme témoigner des aléas de l'archivage documentaire. Si ces « creux » sont donc source d'interrogations quant à leur interprétation, ils peuvent tout autant avoir une valeur empirique, par exemple en tant que témoins des spécificités de l'archivage documentaire.

« Si l'archive sert effectivement d'observatoire du social, ce n'est qu'à travers l'éparpillement de renseignements éclatés, le puzzle imparfaitement reconstitué d'événements obscurs. On se fraye une lecture parmi cassures et dispersions, on forge des questions à partir de silences et de balbutiements. »¹⁹¹

2. Le fonds de Moscou

Dans cet « éparpillement », la constitution du corpus s'effectue par cette multiplicité des sources expliquée précédemment, la plupart du temps par une volonté de combler ces manques qui apparaissent à la lecture des documents préfectoraux. Les creux sont partie prenante de la démarche à partir d'archives, pour autant il m'a semblé qu'ils étaient trop importants pour n'être dues qu'aux aléas de l'archivage. Partant de cette interrogation quant à ces manquements, et nous posant alors cette question épistémologique sur la nature même de ce matériau, c'est par une simple prospection sur un navigateur de recherche, celle d'un historien profane que nous avons appris l'existence du « fonds de Moscou »¹⁹². Au-delà de son contenu, l'existence même de ce fonds est révélatrice d'une réalité empirique puissante. L'histoire de ces documents témoigne des enjeux portés alors par les documents analysés dans cette étude.

Ce fonds est porteur d'un symbole fort, celui de l'utilisation qui peut être faite des données du renseignement en fonction de contextes sociétaux variés. C'est la question des détenteurs du renseignement qui est posée : ici le renseignement est établi sous une République puis spolié dans le cadre d'une occupation par un régime totalitaire¹⁹³, réquisitionné par l'*Abwehr*, le

¹⁹¹ *Ibid.*, p. 114.

¹⁹² Paradoxalement, sa consultation a plus constitué une étape de « cumul des données » outre certains documents très riches, son contenu a plutôt marqué ce moment de saturation en documents relativement proches par leur nature.

¹⁹³ Fait qui présente un écho lointain avec les réticences relevées concernant les identifiants biométriques durant le terrain de Master 1, l'utilisation d'une technique dans un cadre démocratique et encadré par l'État de droit ne signifiant pas la même chose que l'utilisation de cette même technique par un régime autoritaire. Les premières formes de contestation à ces identifiants ont très largement utilisé l'argument des dérives totalitaires ou de la

service de renseignement du III^e Reich.. Leur rapatriement en France a permis comme le rappelle Berlière d'enrichir l'histoire de l'entre-deux-guerres, plus particulièrement l'histoire sociale, politique et culturelle.

« En France, la situation a également été bouleversée par le retour des archives de la Sûreté saisies par les Allemands à leur entrée dans Paris, en juin 1940. Longtemps considérées comme perdues corps et biens dans l'apocalypse de 1945, elles avaient été en réalité transportées par les nazis, aux fins d'exploitation, en Bohême où elles furent découvertes, avec les archives du Quai d'Orsay, par l'Armée rouge en mai 1945, à quelques kilomètres de Ceska Lipa. Transportées sur ordre personnel de Beria aux « Archives spéciales de Moscou », traitées et exploitées par les Soviétiques pendant près de 50 ans, elles restèrent inaccessibles à la recherche scientifique jusqu'à l'effondrement du système communiste. Le principe de leur restitution à la France – en échanges de leur microfilmage – a été obtenu au début des années 1990 et leur rapatriement – au CAC de Fontainebleau –, aujourd'hui achevé, s'est étalé sur plusieurs années à partir de décembre 1993. Ce retour est d'autant plus important qu'il s'agit d'archives "brutes" de tout tri ou "nettoyage" : elles se présentent telles qu'elles ont été produites en leur temps par les services policiers de la Sûreté générale puis nationale. Le fait est aussi exceptionnel qu'inespéré. Jamais un service de police – surtout politique – n'a versé ses archives sans les avoir expurgées. Il s'agit là, on l'aura compris, d'une source d'un très grand intérêt, d'abord pour étudier la police, son personnel, sa praxis dans l'entre-deux-guerres, mais également – avec les archives judiciaires qu'elles complètent – pour l'étude du crime et des affaires judiciaires, mais encore pour l'étude des étrangers, partis, personnalités, syndicats, communautés, milieux divers « suivis » ou surveillés par la « Police spéciale ». Ces archives ne renouvelleront pas l'histoire sociale, politique, culturelle de la France des années 1920-1940, mais elles devraient permettre de l'enrichir et de l'affiner. »¹⁹⁴

projection de ces techniques dans un régime totalitaire pour en critiquer l'avènement dans un système démocratique.

¹⁹⁴ BERLIERE J.-M., « Archives «interdites», archives «spéciales»? Quelques réflexions à propos des archives policières... », in *Histoire@Politique*, n° 08, août 2009, p. 94.

3. Vérités, contre-vérités et archives policières

L'autre difficulté principale d'un travail sur des archives, et particulièrement pour des archives de police tient en la « véracité » des propos que l'on trouve. Ce fait n'est pas éloigné du halo symbolique dont sont auréolés ces documents : on pense et l'on souhaite qu'ils disent tout, et sous-entendent l'idée que certains secrets non dévoilés ne seraient que le résultat de cartons stockés, non consultables¹⁹⁵.

Les modalités de la production de savoirs et de connaissances sur la population, en amont même de l'écriture d'un rapport de police, doivent être appréhendées pour poser une nécessaire distanciation. Comprendre la part de vérité, ou d'erreurs (volontaires ou non) d'un document, il faut comprendre le contexte effectif de la production de l'information dont il est le détenteur. Un travail de distanciation, de mise en contexte et de recoupement de données est nécessaire pour éviter les nombreux pièges dont certains dossiers sont pourvus.

« Elle peut même mentir, induire gravement en erreur : il appartient à l'historien, avec d'innombrables précautions et une méticuleuse patience, de la croiser, de la vérifier, de l'interpréter, mais certes pas de lui faire « avouer » quoi que ce soit. Cette vérité, valable pour toute archive, l'est plus encore pour des « archives de police » qui, plus que toute autre, par leur nature, leur origine ou leur contenu, suscite de curieux fantasmes trouvant sans doute leur source dans « la puissance d'enchantement » de l'institution qui les produit, et notamment dans les pouvoirs et méthodes qu'on lui attribue généralement à tort. »¹⁹⁶

Alors qu'Offenstadt rappelle l'importance de déconstruire la production même d'un document, pour toute démarche à partir d'archives écrites, sa remarque doit d'autant plus être prise en considération dans le cadre des archives policière.

« L'enjeu de la production du document suscite l'intérêt de nombreux chercheurs. La source est un objet produit, un point d'arrivée dont il convient alors de restituer le cheminement, non seulement pour mieux l'étudier au final mais aussi en lui-même en tant

¹⁹⁵ Ce qui fait échos à la remarque d'Offerlé précédemment citée comme quoi un bon terrain n'est pas forcément une série de cartons vierges d'investigations.

¹⁹⁶ BERLIÈRE J.-M., « Archives de police/historiens policés ? », in *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, no48, décembre 2001, p. 58.

que témoin de pratiques. »¹⁹⁷

C. Un objet d'étude polymorphe : se situer au croisement des champs thématiques

Il est très difficile de situer un objet précis dans cette recherche, ce qui découle de l'impossibilité de s'inscrire dans un champ d'étude précis. Comme nous l'explicitons précédemment, ce travail ne s'inscrit pas, par exemple, au sein du champ d'historiographie de la police, ni même de sociologie de la police. Il diffère également d'une étude stricte de l'histoire du renseignement, dont Sébastien Laurent est l'un des principaux représentants français. Petit à petit, la consultation d'archives à laisser apparaître en quoi étudier la surveillance intérieure, équivalait à consulter des données d'histoire sociale locale. C'est là un des axes qui permet de relier les différents champs qui gravitent autour de cette étude. Plus que de graviter autour de notre objet, il s'agit plutôt de situer ce dernier au croisement entre différents champs, différents axes de recherches, qui émanent tant de la sociologie que de l'histoire, ou encore des sciences politiques.

Encore une fois c'est la question de la transversalité du contrôle qui positionne cet objet ainsi. Le résultat est que l'analyse dressée touche « un peu » d'éléments dans de nombreux champs. Puisqu'il ne s'agit pas de dresser une histoire sociale locale, et que c'est avant tout la question de l'opinion qui est au cœur de nombreux enjeux relevés dans les documents consultés, c'est cette notion habermassienne de l'espace public que nous convoquons, ainsi que sa critique. C'est ce contrôle des espaces qui permettent à l'opinion publique de se former et de se diffuser qui est en jeu : les acteurs de ces espaces, les lieux de socialité, les réseaux interindividuels, les discours et écrits. Il constitue finalement la centralité de l'objet, et cette question a bien émergé inductivement, après longue immersion dans les fonds préfectoraux.

La question du rapport à la nation se trouve aussi dans cet objet entremêlé de champs hétérogènes. Il s'agit particulièrement de la préservation de la nation, sa protection, non pas sa construction ou son caractère imaginée¹⁹⁸, mais bien le fait de prémunir biopolitiquement le

¹⁹⁷ OFFENSTADT N., *L'historiographie*, Paris, PUF, 2017, p. 32.

¹⁹⁸ ANDERSON B., *L'Imaginaire national: réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*, Paris, La découverte, 1996.

corps national, à une étape aboutie du modèle de l'État-nation. Cette préoccupation tel qu'elle s'exprime est en interaction permanente avec la notion d'espace public, toute parole perçue comme illégitime se trouve jugée en fonction de son adéquation avec les valeurs nationales, quitte à être finalement définie comme « menée antinationale ». Bien souvent cela aboutira à un stigmatisme porté par les communistes – celui de l'étranger de l'intérieur.

Champ supplémentaire qui permet de façonner notre objet, apparu inductivement et qui a nécessité une importante étape bibliographique : l'historiographie du communisme¹⁹⁹ tout comme l'histoire du mouvement social. Deux aspects qui convoquent de manière plus générale, l'histoire politique. Nous ne dressons pas uniquement la question de la régulation de mouvement d'extrême-gauche, puisque l'activité policière va également se focaliser sur ses affrontements avec l'extrême-droite. Cette question des luttes intestines au corps social, entre antifascisme et fascisme, qui ont marqué les années trente, sont mobilisées de même dans ce travail, avec une analyse plus minutieuse des Croix de feu puis du PSF, qui incarne dans l'opinion, un mouvement en conflit avec les communistes, mais qui a su également devenir un parti de masse.

Un regard qui comporte l'intérêt d'interroger la place des catholiques²⁰⁰ dans ces jeux politiques qui dessinent l'entre-deux-guerres, et qui dessinent également les enjeux liés à la diffusion d'une parole publique. Quelle place pour une parole publique catholique, lorsque la loi de 1905 est encore jeune ? Quels contextes permettent à cette dernière de faire irruption, ou alors au contraire, d'être cantonnée à la sphère privée ? Des questions mobilisées en fonction des événements traités, mais qui pourraient faire l'objet à part entière d'une thèse.

Il en est de même de la question des femmes. Qu'elles soient violentes, militantes, de « mœurs légères » pour reprendre le vocable policier, nous avons pu consulter un certain nombre de documents²⁰¹ traitant de l'expérience de femmes. Nous avons traité dans le chapitre 13, cette question toujours sous l'angle de l'espace public féministe et d'une façon non approfondie, puisqu'il ne s'agissait pas de dresser un travail de socio-histoire du genre, au regard des archives

¹⁹⁹ Un champ qui ne demeure pas le champ principal de ce travail, de ce fait nous n'avons pas cherché à croiser les données avec les sources autobiographiques des militants communistes du fonds RGASPI, et nous nous sommes limités à la consultation des fiches *Maitron*.

²⁰⁰ Du fait d'une tradition de catholicisme social que l'on retrouve dans le PSF (Parti Social Français).

²⁰¹ La proportion dans les dossiers est par contre infime pour ces dernières, en comparaison avec les hommes.

policières, en dépit de l'intérêt de telle démarche.

Nous n'avons au final exploité qu'une infime partie de nos données les mentionnant, comme c'est également le cas pour la surveillance des individus étrangers. Nous ne traitons pratiquement aucune de nos données sur la question. Des éléments consultés en début de constitution du corpus, des fils d'Ariane, que nous n'avons finalement pas tirés lors de cette plongée archivistique. Les questions comme la matière disponible relèvent de même, d'un objet de thèse à part entière, qui de plus a été très étudié par Noiriel et des chercheurs proches de ce dernier.

Au croisement de nombreux champs scientifiques, l'objet de cette recherche peut se définir comme une analyse des dispositifs de régulation des espaces publics entre 1921 et 1942.

Chapitre 3 : Problématique : critère de moralité nationale et suspicion durant la III^e République, la régulation de l'opinion publique en question

Depuis que l'orientation socio-historique fut choisie pour la recherche empirique, l'angle d'attaque de cette étude se résume en ces termes : éclairer historiquement une étape du déploiement des espaces de sécurité, et s'inscrire dans un champ plus large d'une genèse des sociétés de surveillance. Une volonté d'interroger historiquement ce phénomène, que nombreux décrivent comme une des caractéristiques des sociétés post-industrielles contemporaines.

C'est par le biais d'un essai sur certains dispositifs de sécurité lors d'une période historique particulière que cette analyse m'a paru possible. Ceci en procédant à la mobilisation conceptuelle de l'argumentaire foucaldien sur la question du contrôle social. En mobilisant un cadre théorique que nous avons initialement élaboré pour l'étude de processus contemporains, cadre finalement réinterrogé sur une autre périodicité.

De ce point de vue, et formant une trame générale dans cette démarche, il s'agit de porter un intérêt aux mutations et spécificités de la *gouvernementalité* dans un cadre socio-historique en se focalisant sur une période de troubles majeurs. Les configurations sociétales de cette période ont entraîné des spécificités dans cet art de la gouvernance typiquement occidental, la période de Vichy marquera par la suite une spécificité de ce modèle en période exceptionnelle. Ne nous situant pas dans une analyse de Vichy, il s'agit de comprendre *si le passé de la III^e république concernant les moyens mis en œuvre pour le maintien de l'ordre intérieur résonne au présent ?*

Puisqu'il s'agit d'interroger le présent par le biais de cette démarche, il nous faut comprendre quelles caractéristiques ne sont pas de l'ordre d'une période historique en particulier, mais bien des traits émergeant et existant sous différentes formes, selon les configurations sociétales et qui permettent de décrire des logiques inhérentes à la gestion de la menace, des risques et des modalités de détermination institutionnelle de ces derniers ?

Fondamentalement il s'agit d'interroger les évolutions de la notion de contrôle social dans ces différentes formes. Le regard porté sur une institution coercitive ne permet pas uniquement de restreindre notre champ de compréhension au contrôle social formel, comme modèle imposé

sur un modèle d'extériorité. Comme nous l'avons présenté précédemment, le contenu des dossiers de surveillance révèle un ensemble de données permettant de caractériser toute institution de renseignement intérieur comme une institution de veille sociétale. Tout élément de la vie sociale venant rompre avec son cadre normatif est un objet intéressant les services. D'où cet intérêt particulier pour la presse qui démontre cette fonction de *thermomètre* de l'opinion. Si ces éléments d'une portée menaçante souvent inexistante ont mobilisé un travail d'enquête et de recueil d'information, c'est qu'ils possèdent un intérêt dans cette compréhension des mutations du contrôle.

Ces résultats inductifs suivent la même ligne que le schéma théorique initial interrogeant la question des sociétés de normalisation chez Foucault, tel qu'il le définit dans son cours au collège de France en 1976 et rentrant en perspective avec l'analyse de la normativité établie par Lianos concernant le capitalisme post-industriel.²⁰²

« La norme, c'est ce qui peut aussi bien s'appliquer à un corps que l'on veut discipliner, qu'à une population que l'on veut régulariser. [...] La société de normalisation, c'est une société où se croisent, selon une articulation orthogonale, la norme de la discipline et la norme de la régulation. Dire que le pouvoir, au XIX^e siècle, a pris possession de la vie, dire au moins que le pouvoir, au XIX^e siècle, a pris la vie en charge, c'est dire qu'il est arrivé à couvrir toute la surface qui s'étend de l'organique au biologique, du corps à la population, par le double jeu des technologies de discipline d'une part, et des technologies de régulation de l'autre. »²⁰³

À partir de ces éléments généraux qui forment un postulat théorique, nous avons vu que plusieurs éléments pouvant renvoyer à d'autres champs d'études ont émergé inductivement et que ces derniers peuvent bien souvent, fonder à eux seuls des sujets de thèse à part entière. Il s'agit alors pour problématiser cette recherche d'en comprendre les liens, les éventuelles interactions que ces rapprochements empiriques révèlent²⁰⁴. C'est au niveau de ces liens en premier lieu inapparents que se trouve la problématique de ce travail : par la démonstration de la proximité effective de ces approches conceptuelles, et donc de cet objet se situant à la croisée

²⁰² LIANOS M., *Le nouveau contrôle social*, op. cit.

²⁰³ FOUCAULT M., *Il faut défendre la société*, op. cit., p. 225.

²⁰⁴ Tout ceci en « piochant » en quelque sorte dans chaque champ, sans ne pouvoir réaliser pour chacun un état de l'art exhaustif.

de nombreux champs différents.

Ces liens existent empiriquement par ce cheminement conceptuel allant du dispositif de sécurité pour le postulat théorique, passant par la moralité nationale et se concluant par l'espace public oppositionnel pour les apports empiriques. Sans oublier un apport empirique, qui a entraîné l'adaptation à cette méthode particulière qu'est la micro-histoire. Le recours se justifie dans notre démarche plus comme une nécessité inductive que par postulat méthodologique. C'est la nature des données exploitées qui a suscité l'usage de cette méthode.

Deux principaux se dégagent en tant qu'apports inductifs suite à l'immersion dans les archives, leur rapprochement sur les questions du contrôle et de la surveillance va nous permettre de construire la problématisation de ce travail en deux étapes :

-la question de la *moralité* nationale

-l'espace public oppositionnel.

A. Prémunir le corps social : protéger la nation

1. Défendre la société, protéger la nation ?

L'un des apports inductif majeur se traduit par la récurrence de cette expression : « *moralité nationale* » dans la sémantique policière visant à qualifier les individus suivis. Quelle soit « *douteuse* », « *mauvaise* », « *déplorable à tout point de vue* », ou qu'elle émane de « *propos défaitistes* » cette question de la moralité nationale demeure le critère justifiant la surveillance d'un individu. Le modèle de la suspicion se substitue à celui de la moralité nationale : l'individu n'est suspect que dans le cadre où il le sera « *du point de vue national* » ce que démontre entre autres le carnet B qualifié de « *fichier des suspects du point de vue national* ».

L'intérêt de cet aspect n'est pas de comprendre l'importance de la nation comme valeur dans ce contexte²⁰⁵, mais de *décrire pourquoi et comment le modèle de la suspicion est indissociable de ce jugement formulé en termes de degré d'adhésion à la communauté nationale ?*

²⁰⁵ L'histoire événementielle depuis la Révolution nous éclairant sur la question tout comme le contexte international de montée des nationalismes.

Il n'est pas question non plus de comprendre si la récurrence de ce critère, ou plutôt de ce jugement dans la construction du modèle de suspicion s'inscrit dans un processus qui serait celui étudié par le courant des *nations-building*.

« Comme on le voit, la socio-histoire est très éloignée de l'anthropologie historique défendue notamment par Benedict Anderson [1983] qui envisage les nations comme des "communautés imaginées". Pour le socio-historien, il s'agit de groupements politiques bien réels, composés d'individus qui s'opposent pour conquérir ou exercer le pouvoir. »²⁰⁶

Comme le note Noiriel, nous voyons que le processus à l'œuvre demeure lointain d'un caractère imaginé de la nation, mais bien au contraire, en vue de la récurrence de ce jugement et de l'importance portée à cette moralité nationale, il semble plus que l'on se situe historiquement à une période où – en Europe occidentale tout du moins – cette construction nationale ait abouti et qu'elle ait atteint le stade d'une protection de la nation. Une protection recherchant à prémunir la nation d'agressions endogènes et exogènes.

Pour ce qui est de ces agressions endogènes qui nous intéressent plus particulièrement, il semble que l'on se trouve dans une logique de gangrène idéologique qui pourrait atteindre le groupe national. Une peur de la fragmentation de la nation sur un plan identitaire, alors que le principe même de la III^e république est de reposer sur l'importance des liens sociaux entre ses membres pour assurer son fonctionnement.

« L'épanouissement de la citoyenneté républicaine marque le passage d'un État libéral refusant d'intervenir dans les affaires du peuple, à un État social qui construit sa légitimité sur l'hypothèse qu'il est capable de résoudre les problèmes des citoyens. C'est pourquoi sous la III^e République, le mot "nation" change de sens. Désormais, il ne désigne plus seulement une entité abstraite, un "principe spirituel", mais une communauté sociale regroupant tous les individus qui appartiennent au même État. Le but suprême de l'action politique est de défendre les intérêts de cette communauté tout en favorisant l'intégration de ses membres. Sur ce point les innovations de la III^e République ont été irréversibles, donnant naissance à une vision du monde dont le gouvernement de Vichy restera largement

²⁰⁶ NOIRIEL G., *Introduction à la socio-histoire*, op. cit., p. 76.

tributaire. »²⁰⁷

Cette transition marque donc une évolution dans le principe même de la citoyenneté, dans le principe même du mot nation, ce qui éclaire le mode opératoire et la sémantique utilisée dans le jugement et l'analyse des suspects. En effet le traitement de l'ennemi de l'intérieur rentre dans cette compréhension, le fait que :

« La dialectique des droits et des devoirs est au cœur de la démarche républicaine impulsée par Gambetta. Puisque le peuple est prêt à se mobiliser pour défendre la patrie en danger, il est normal qu'en contrepartie l'État confère à ce même peuple les droits politiques et sociaux que celui-ci revendique. Tel est, me semble-t-il, le point de départ politique à partir duquel la III^e République développera son projet d'intégration des classes populaires au sein de l'État-nation. »²⁰⁸

De multiples facteurs participeront de ce changement, l'un des plus fondamentaux étant la dimension normative de la solidarité organique pour Durkheim, et cette ambition positiviste de mettre la science et particulièrement les sciences humaines au service de la République. La question de la solidarité organique est mise au service de la cohésion nationale dans un État qui a besoin d'un groupe solide pour devenir un État social. L'hypothèse est ici que le référentiel qu'est devenu le rapport au national dans la catégorisation des suspects repose sur cette logique. Le suspect est en mesure de désagréger la cohésion du groupe nation, il est donc un danger pour la pérennité du régime.

Comme le note encore une fois Noiriel, à propos des travaux de Durkheim, « C'est à partir de ce moment que le terme " société " a acquis son sens actuel, pour désigner l'ensemble des individus dépendant d'un même État national. »²⁰⁹ On comprend cette idée qui accorde à la solidarité organique cette capacité de défendre la société, protéger son paradigme politique : l'État nation.

²⁰⁷ NOIRIEL G., *Les origines républicaines de Vichy*, op. cit., p. 62.

²⁰⁸ *Ibid.*, p. 59.

²⁰⁹ NOIRIEL G., *Introduction à la socio-histoire*, op. cit., p. 15.

Cette formulation n'est pas sans rappeler le titre d'un des cours au collège de France de Foucault, celui dans lequel il entame son étude des « bio-pouvoirs », celui dans lequel il s'interroge sur la possibilité du renversement de l'aphorisme de Clausewitz, pour poser la question en ces termes *la politique est-elle la continuation de la guerre par d'autres moyens ?*

Par cette interrogation qui émane d'une analyse de la guerre, du racisme, et des luttes, il décrit justement les transformations de la nation tout comme de ses fonctions, en la posant dans un paradigme spécifique qui nous le verrons, nous intéresse tout particulièrement dans notre approche. On semble au premier abord s'éloigner de cette question de la solidarité organique, mais fondamentalement, par ce regard sur les guerres, sur les luttes, et sur les sens historiques du mot nation, Foucault en vient à cette analogie entre deux termes : société et nation. Cela pose indéniablement la question des liens anonymes qui régissent l'une et l'autre, ou plutôt l'une ou l'autre. Ce n'est pas pour rien si pour ses cours dans lesquels il introduit la question des bio-pouvoirs – qui doivent défendre la société, la protéger, notamment en normalisant la population – il s'interroge alors sur l'avènement historique d'une certaine définition de la nation et de l'État.

« Ce nouveau sujet de l'histoire, [...] qu'est-ce que c'est ? C'est ce qu'un historien de cette époque-là appelle une "société" : une société, mais entendue comme association, groupe, ensemble d'individus réunis par un statut ; une société, composée d'un certain nombre d'individus, qui a ses mœurs, ses usages et même sa loi particulière. Ce quelque chose qui parle désormais dans l'histoire, qui prend la parole dans l'histoire, et dont on va parler dans l'histoire, c'est ce que le vocabulaire de l'époque désigne par le mot "nation". »²¹⁰

Ce paradigme devient celui de l'État moderne : l'État-nation n'est pas sans poser un certain nombre de problèmes quant à l'unicité de ce groupe comme communauté constituée. Unicité qui n'est constituée qu'administrativement et rend compte d'un ensemble de spécificités qui seront l'enjeu des luttes, qu'elles soient idéologiques ou encore raciales. C'est ici que se trouvent plusieurs éléments qui touchent aux problèmes que nous posons. Ce traitement spécifique accordé au sein d'une même nation à cet Autre semblable, un traitement qui

²¹⁰ FOUCAULT M., *Il faut défendre la société*, op. cit., p. 117.

fonctionne à la fois de manière antagonique, mais aussi sur le modèle de l'altérité politique. Altérité qui trouve sa concrétisation dans l'analogie à des critères biologiques. Ce n'est pas anodin que le titre de ce cours soit : « Il faut défendre la société », cela permet de s'interroger sur la nature même de ce qu'il faut effectivement défendre. Les bio-pouvoirs dans cette compréhension sont au service de la défense d'une société en son sein, d'une race en lutte contre une autre à l'intérieur du corps social, et non plus contre une race extérieure. Foucault opère dans ce cadre une nouvelle compréhension des rapports de domination du point de vue historique, en racialisant les rapports de domination.

Nous le démontrerons par la suite, d'ores et déjà, la citation qui suit explicite un certain nombre de points que nous avons soulevé ou que nous soulèverons.

« Et puis vous trouvez une seconde transcription, celle qui va s'opérer à partir du grand thème et de la théorie de la guerre sociale, qui se développe dès les toutes premières années du XIX^e siècle, et qui va tendre à effacer toutes les traces du conflit de race pour se définir comme lutte des classes. On a donc là une espèce d'embranchement essentiel, que j'essaierai de resituer, et qui va correspondre à une reprise de l'analyse de ces luttes dans la forme de la dialectique et à une reprise de ce thème des affrontements des races dans la théorie de l'évolutionnisme et de la lutte pour la vie. À partir de là, en suivant d'une façon privilégiée cette seconde branche – la transcription dans la biologie – j'essaierai de montrer tout le développement d'un racisme biologico-social, avec cette idée – qui est absolument nouvelle et qui va faire fonctionner le discours tout autrement – que l'autre race, au fond, ce n'est pas celle qui est venue d'ailleurs, [...], mais c'est celle qui, en permanence et sans cesse, s'infiltre dans le corps social, ou plutôt se recrée en permanence dans le tissu social et à partir de lui. Autrement dit : ce que nous voyons comme polarité, comme cassure binaire dans la société, ce n'est pas l'affrontement de deux races extérieures l'une à l'autre ; c'est le dédoublement d'une seule et même race en une sur-race et sous-race. [...]

Dès lors, on va avoir cette conséquence fondamentale : ce discours de la lutte des races [...] va être recentré et devenir justement le discours du pouvoir, d'un pouvoir centré, centralisé, et centralisateur ; le discours d'un combat qui est à mener non pas entre deux races, mais à partir d'une race donnée comme étant la vraie et la seule, celle qui détient le pouvoir et celle qui est titulaire de la norme, contre ceux qui dévient par rapport à cette norme, contre ceux qui constituent autant de dangers pour le patrimoine biologique. Et on va avoir, à ce moment-là, tous les discours biologico-racistes sur la dégénérescence, mais aussi toutes les institutions également qui, à l'intérieur du corps social, vont faire fonctionner le discours

de lutte des races comme principe d'élimination, de ségrégation et finalement de normalisation de la société. [...] La thématique raciste va, à ce moment-là, non plus apparaître comme instrument de lutte d'un groupe social contre un autre, mais elle va servir à la stratégie globale des conservatismes sociaux. Apparaît à ce moment-là [...] un racisme d'État : un racisme qu'une société va exercer sur elle-même, sur ses propres éléments, sur ses propres produits ; un racisme interne, celui de la purification permanente, qui sera l'une des dimensions fondamentales de la normalisation sociale. »²¹¹

On trouve ici des pistes de recherches permettant de répondre à un questionnement que l'on peut formuler ainsi :

En quoi la figure du militantisme est-elle systématiquement associée à une régulation sur le modèle biológico-social ?

Si la dangerosité est appréhendée en termes de stratification, comment interfère dans ce modèle, le rapport au lien social à l'échelle de la nation ?

2. L'hypothèse de la lutte des classes comme principe inhérent à la nation

Deux aspects forment une opposition dans les archives consultées: la moralité nationale et le militantisme. Il résulte que ces deux notions sont antinomiques en vue des qualificatifs employés par les policiers pour définir les militants. Il n'est pas possible d'être « militant extrémiste » sans se voir accolé cette étiquette de « mauvaise moralité nationale ». Nous verrons dans l'analyse du contenu du carnet B ou dans l'analyse de certaines trajectoires biographiques, que cette opposition ne représentait pas toujours une réalité sociale en vue du rapport à la nation entretenu par ces militants, qui entretenaient une certaine forme de patriotisme²¹². Autrement dit, il est faux de comprendre le discours des militants communistes ou syndicalistes de l'entre-deux-guerres comme un discours antinational.

Plusieurs choses sont donc en jeu si l'on porte notre regard sur la question du national. Les spécificités de la III^e République qui devient un État social et qui a *besoin* d'une solidarité

²¹¹ *Ibid.*, p. 52.

²¹² Le patriotisme qui est justement un élément essentiel concernant l'intégration des classes populaires au projet de l'État moderne.

organique forte pour subsister. La construction de l'État social passe par une transformation de la communauté nationale, à l'intérieur de laquelle le lien social doit dépasser les antagonismes existants. Il s'agit d'assurer la solidarité anonyme de ses membres, pilier du fonctionnement de cet État social.

Pour autant, ce fonctionnement n'est pas exempt de luttes, luttes pour la domination, luttes pour des enjeux de pouvoir. L'existence même de ces luttes – qui chez Foucault est intrinsèquement liée à la définition même de la nation – vient entraver cette force nécessaire de la solidarité organique, entraver la cohésion de ce que l'on nomme nation, cette entité nécessaire pour faire société et qui *est* société. Dans le modèle foucaldien, la préservation de la nation passe par cette lutte interne, lutte biológico-sociale, « un racisme interne » qui vise à la domination d'un groupe par la normalisation de l'autre, l'effacement d'un groupe par le principe de domination sociale ou de rejet et d'exclusion. C'est le principe de la nation qui chez lui, induit l'existence même des classes.

« La nation, ou plutôt "les" nations, c'est-à-dire les ensembles, les sociétés, les groupements de gens, d'individus qui ont en commun un statut, des mœurs, des usages, une certaine loi particulière – mais loi entendue bien plutôt comme régularité statutaire que comme loi étatique. [...] La noblesse, c'est une nation en face de bien d'autres nations qui circulent dans l'État et qui s'opposent les unes aux autres. C'est de cette notion, de ce concept de nation que va sortir le fameux problème révolutionnaire de la nation ; c'est de là que vont sortir, bien sûr, les concepts fondamentaux du nationalisme du XIX^e siècle ; c'est de là aussi que va sortir la notion de race ; c'est de là enfin que va sortir la notion de classe. »²¹³

Alors qu'existe une tendance à se représenter la lutte des classes comme un mouvement allant essentiellement du bas vers le haut²¹⁴, il nous est possible ici de prendre cette question par un autre angle d'attaque. Celui d'une lutte pour la normalisation allant du haut vers le bas afin d'intégrer, de réguler cette nation à l'intérieur du corps social. Un processus qui caractérise l'État moderne.

²¹³ FOUCAULT M., *Il faut défendre la société*, op. cit., p. 117.

²¹⁴ À l'image du mouvement ouvrier en lutte pour l'acquisition et la préservation de droits sociaux

« Ce qui va constituer l'essentiel de la fonction et du rôle historique de la nation, ce ne sera pas d'exercer sur les autres nations un rapport de domination ; ce sera quelque chose d'autre : ce sera de s'administrer soi-même, de gérer, de gouverner, d'assurer, sur soi, la constitution et le fonctionnement de la figure et du pouvoir étatique. Non pas domination, mais étatisation. La nation n'est donc plus essentiellement un partenaire dans des rapports barbares et belliqueux de domination. La nation, c'est le noyau actif, constitutif, de l'État. La nation, c'est l'État du moins en pointillé, c'est l'État dans la mesure où il est en train de naître, de se former et de trouver ses conditions historiques d'existence dans un groupe d'individus. »²¹⁵

Les luttes internes à : la société, la nation, qu'on les nomme luttes sociales, luttes de classes, *guerre civile* sont indépendantes du principe même de l'État dans cette pensée. La récurrence de cette question posée en termes de moralité, donc en termes de normalisation via l'analyse d'un dispositif de sécurité devient systémique dans ce cadre. Il s'agira dans l'analyse de comprendre dans quelle mesure ce cadre de pensée décrit une réalité empirique et d'en exposer les limites objectives.

La défense du statut au travail, l'engagement militant dans ce cadre se fait la vitrine idéologique d'une expérience plébéienne qui pose problème dans cette conception de la nation, au sein même de la gouvernementalité²¹⁶ en place. En vue d'un modèle qui est passé d'une lutte raciale, d'une lutte entre nations donc entre États, cette question d'une lutte biológico-sociale à l'intérieur même d'une nation, éclaire en termes de paradigme un certain nombre de problématiques propres à la première moitié du XX^e siècle. Ils sont aux fondements mêmes de la III^e République. La régulation de facteurs endogènes menaçants passe par ce renversement que décrit ici Foucault :

« la guerre non plus comme condition d'existence de la société et des rapports politiques, mais condition de sa survie dans ses rapports politiques. Va apparaître, à ce moment-là, l'idée d'une guerre interne comme défense de la société contre les dangers qui naissent dans son propre corps et de son propre corps ; c'est, si vous voulez, le grand renversement

²¹⁵ FOUCAULT M., *Il faut défendre la société*, op. cit., p. 200.

²¹⁶ Dans son cours de 1976, Foucault n'a pas encore introduit la question de la gouvernementalité, il en dessine tout de même les contours futurs en plaçant la nation au centre de ce processus.

de l'historique au biologique, du constituant au médical dans la pensée de la guerre sociale. »²¹⁷

Ce que nous regardons dans ce travail, c'est la dimension du renseignement intérieur au prisme du dispositif de sécurité, donc le fait pour l'État d'élaborer et d'accumuler un *savoir* sur sa population, sur la société, un savoir qui va intégrer cette idée en mettant en place des catégories discursives élaborées dans cette compréhension particulière de la nation.

Dans quelle mesure peut-on parler d'une régulation biopolitique de la population à partir de ce savoir administratif ?

B. Du dispositif de sécurité à la régulation de l'opinion publique

Ce qui pose problème au sein de la solidarité organique telle que les positivistes la mettent au service de l'idéal républicain ne réside pas tant au niveau de l'intensité des liens que de leurs natures, de leurs origines. Il devient alors essentiel que la forme prééminente de la solidarité organique permette le développement du capitalisme industriel et la pérennité des démocraties européennes. Différentes formes de solidarités se trouvent alors en conflit.

Lorsqu'elle émane du mouvement social, la parole militante prend la forme idéologique de l'extrême gauche, une propagande attachée à son origine sociale et prônant un lien des prolétaires à « l'Internationale ». En ce sens elle rentre en inadéquation avec la valeur nationale propre au modèle républicain. Le lien issu de l'origine sociale ne peut transcender la nation, il ne peut demeurer celui d'une classe sociale, d'autant plus lorsque les antagonismes sur lesquels il se fonde trouvent une concrétisation idéologique appliquée dans l'attachement à une doctrine étrangère. Comme le remarquent Becker et Berstein : « S'il est une idée communément admise dans l'opinion publique de la France des années 1920, c'est bien que le Parti communiste est le parti de l'étranger. »²¹⁸

Comme nous l'avons précédemment démontré, dans son sens le plus large le dispositif de sécurité correspond à de multiples éléments mis en place pour répondre à des aléas, événements,

²¹⁷ *Ibid.*, p. 194.

²¹⁸ BECKER J.J. et BERSTEIN S., *Histoire de l'anticommunisme*, op. cit., p. 124.

ou un objet bien précis. Ce fait est bien plus lisible à notre époque, principalement puisqu'elle se caractérise par sa « modernité réflexive » pour reprendre les apports de Beck et Giddens sur la question²¹⁹. Il n'empêche qu'il eût existé historiquement des dispositifs de tout ordre, et que les logiques de sécurité intérieure ont répondu à des logiques de lutte contre le crime et la délinquance, la répression de mœurs tout comme à la question du maintien de l'ordre. Concernant le travail de la police spéciale, la mission de maintien de l'ordre s'apparente à celui d'une régulation de l'opinion publique²²⁰. Régulation à laquelle vont répondre un certain nombre de dispositions qui seront celles d'une surveillance de l'opinion, surveillance essentiellement politique.

1. L'opinion en proie au dispositif de sécurité : une compréhension foucauldienne de l'espace public

Comme nous l'avons vu, l'enquête menée peut permettre plusieurs axes de recherche : l'historiographie de la police, l'historiographie du communisme et du syndicalisme au niveau local en font partie. Pour autant ces deux aspects tout comme d'autres ne sont présents qu'à un niveau satellitaire de cette étude. Ce qui se distingue comme représentatif des enjeux dans cette contribution à une genèse des sociétés de surveillance se trouve dans la notion d'espace : l'espace de sécurité et l'espace public, plus particulièrement sa dimension critique en termes d'espace public oppositionnel.

Par cette expression « espace public », Habermas définit un espace métaphorique dans lequel se forme et se diffuse l'opinion publique bourgeoise prenant forme au XVIII^e siècle, instrumentalisant de ce fait le triomphe de la raison. Lorsque des individus échangent et construisent une opinion à l'encontre du pouvoir absolutiste, il décrit la formation d'un espace essentiel à la démocratie. Un espace qui agit en médiateur de la société civile – constituée de citoyens éclairés – et des institutions politiques. Durant la III^e République, le travail effectué par la police spéciale peut se résumer à une veille sur l'ensemble des activités politiques : les

²¹⁹ BECK U. et GIDDENS A., *Reflexive modernization*, op. cit.

²²⁰ Tout chercheur s'intéressant à cette dernière souligne à ce titre le fait qu'elle constitue une police politique.

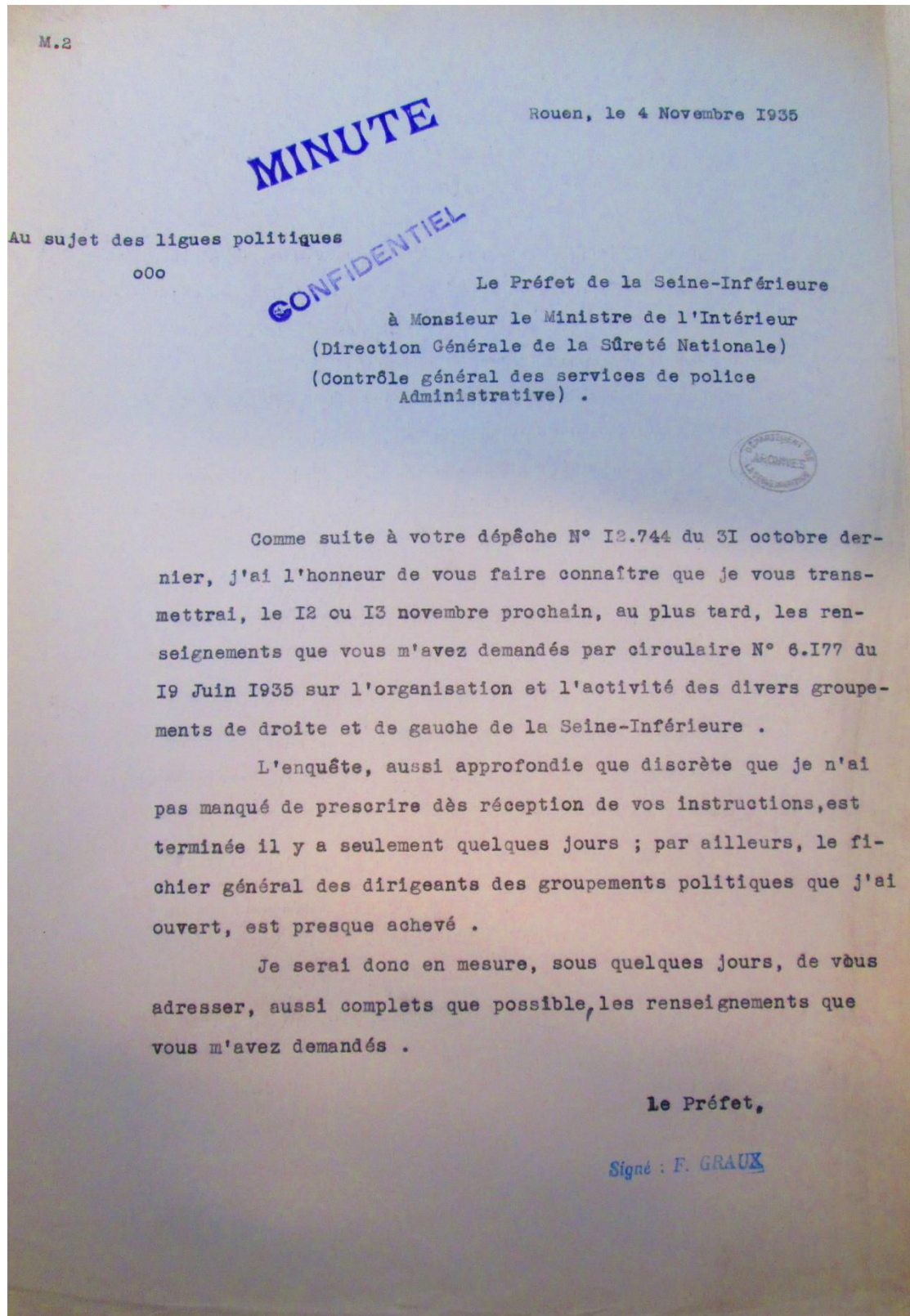
militants les plus subversifs, mais aussi l'ensemble des différents partis. Cette veille – entendue comme « action de guetter, de surveiller » ²²¹ – sur le politique et le social fonctionne en tant que contrôle inspecteur²²² plus qu'à un dispositif fonctionnant exclusivement sur le modèle répressif.

Il ne s'agit pas d'un dispositif disciplinaire. Cette veille quadrille, recense, et fiche l'activité politique d'une manière générale. Dès cette époque, il nous est possible d'établir l'idée que *le politique est devenu l'objet de son propre contrôle*, on peut à ce titre y voir une condition même de la liberté d'opinion, au sein de la gouvernementalité, qui induit la nécessité du contrôle. Qu'il soit subversif ou non, l'acteur politique est soumis à une surveillance, qui atteint différents niveaux de minutie en fonction du type d'engagement des acteurs. D'une manière générale tout individu ayant une influence quelle qu'elle soit sur l'opinion est objet d'une enquête, fut-elle sommaire quant à sa moralité, son réseau, ses activités. Elle n'entraîne pas spécifiquement une qualification en tant que suspect, ni d'inscription potentielle au carnet B, comme le témoigne cette missive du préfet au ministre de l'Intérieur datant du 4 novembre 1935.

²²¹ VEILLE : *Etymologie de VEILLE*, <http://www.cnrtl.fr/etymologie/veille>, consulté le 9 mai 2018.

²²² LIANOS M., *Le nouveau contrôle social*, *op. cit.*, p. 69.

Figure 1: Au sujet des ligues politiques le 4 novembre 1935, ADSM 1 M184



Pour ce qui concerne des éléments fondant des micro-histoires, il est notable que cette veille ne concerne pas uniquement les activités politiques. Il existe en second lieu un intérêt pour les faits de tout ordre relatés par voie de presse. Tout ce qui peut générer une quelconque répercussion sur l'opinion intéresse indéniablement la Sûreté qui relate au préfet certaines affaires, souvent la veille de leur parution dans la presse. Quelles que soient son origine et son orientation, le contrôle de l'opinion publique est l'objet du travail d'État.

« Ce relevé des opinions émises dans la population n'est pas un passe-temps anecdotique : c'est une des activités fondatrices du système policier obsédé par le détail de ce qui se dit et de ce qui se prononce, et chargé de rapporter l'essentiel aux plus hautes autorités de l'État. ». ²²³

Arlette Farge a démontré en quoi cette veille s'établissait déjà au XVIII^e, sous la forme d'un contrôle inspecteur recueillant les propos de la rue. En y voyant là « une activité fondatrice du système policier », elle démontre la permanence de ce lien qui existe entre l'espace de sécurité et l'espace public. Puisqu'elle montre cet aspect dans un régime monarchique – une époque répondant à un environnement sociotechnique différent – il nous est possible d'éliminer certaines hypothèses concernant les logiques auxquelles ce principe répond. Il n'est donc pas spécialement le fait d'un régime démocratique, au sein duquel il faut veiller sur les libertés politiques existantes. Ce n'est pas non plus un aspect qui émane d'une période donnée ni de la III^e République dont une caractéristique est d'avoir élaboré des méthodes minutieuses de fichage des populations. Ce principe est au fondement même de la gouvernementalité.

2. L'espace oppositionnel en question

Ces myriades de trajectoires que nous avons consultées dans les dossiers des suspects, sont celles de militants locaux, elles font à ce titre partie intégrante du mouvement social local. Que ce soit par l'évocation des noms des individus fichés, l'évocation de leurs parcours et leurs implications dans les mouvements sociaux locaux, certains aspects de la démarche participent de l'histoire sociale de Seine-inférieure, via le suivi de la police spéciale opéré dans ce milieu. Même s'il ne s'agit pas ici de retracer cette histoire, elle est devenue un élément sous-jacent de

²²³ FARGE A., *Dire et mal dire. L'opinion publique au XVIII^e siècle*, op. cit., p. 16.

la démarche. Ce travail ne pouvait être exempt de recherches plus poussées dans plusieurs domaines, notamment pour comprendre les événements sociaux locaux, l'implication de certains militants dans ces événements, la cartographie des réseaux régionaux pour mieux comprendre les liens entre les acteurs sociaux, et les logiques policières auxquelles répondait la focalisation sur tel acteur plutôt qu'un autre. Via le regard policier porté sur ces mouvements, il s'offre une possibilité d'analyse plus grande que de retracer historiquement ces faits, de décrire le récit des événements et trajectoires biographiques. Il est possible de poser sur ces éléments une autre grille de lecture, conceptuelle, et qui répond à un aspect méthodologique défendu par Enzo Traverso pour qui si l'on souhaite :

« appréhender le réel, il faut le capturer par des concepts – des « types idéaux », si l'on veut – sans pour autant cesser d'écrire l'histoire sur un mode narratif ; autrement dit, sans jamais oublier que l'histoire réelle ne coïncide pas avec ses représentations abstraites. Faire coexister l'intelligence du concept avec le goût du récit reste le défi majeur de toute écriture de l'histoire, et cela vaut pour l'histoire des idées »²²⁴.

Cet objet ayant émergé inductivement, *l'histoire sociale locale* reste au premier abord très éloignée des premières interrogations qui ont guidé ce travail. L'angle d'analyse étant celui d'une régulation de l'opinion publique, il ne faut pas considérer l'approche foucauldienne d'espace de sécurité comme se limitant à une sécurisation physique des lieux publics : lutte contre la délinquance, recherche de réduction de la criminalité. Nous soulignons cette dimension politique du dispositif, celle qui applique la régulation d'opinions illégitimes. Par ce biais il est possible d'effectuer ce rapprochement de Foucault avec le concept d'espace public au sens habermassien²²⁵ du terme.

Étant donné que cette régulation entraîne de fait le façonnement d'une frontière entre des opinions légitimes et d'autres illégitimes, issues du prolétariat, c'est par l'intermédiaire des apports de Negt²²⁶ que nous abordons ces données constitutives de l'histoire sociale. La dimension d'un espace oppositionnel contrôlé et banni de l'espace public légitime est une grille de lecture de ces données. Puisque cet angle d'attaque est lui-même issu de la question de

²²⁴ TRAVERSO E., *L'histoire comme champ de bataille: interpréter les violences du XX^e siècle*, Paris, La Découverte, 2012, p. 19.

²²⁵ HABERMAS J., *L'espace public*, op. cit.

²²⁶ NEGTH O., *L'espace public oppositionnel*, op. cit.

l'espace de sécurité, c'est par ce couple d'opposition que je poserai les premiers éléments de la problématique. L'interaction entre ces deux notions est d'autant plus explicite qu'elle ne concerne pas uniquement la temporalité de cette étude.

S'agissant d'une des potentielles pistes durant le début du doctorat – l'étude des discours d'individus recherchant le contournement et détournement des techniques – il faut noter une convergence qui concerne les mutations du mouvement social, ou plus précisément des formes, figures et modalités de la contestation politique. Cette convergence forme un premier résultat, l'un des principaux, qui démontre un lien particulier puisque latent entre cette question de l'espace public oppositionnel et l'espace de sécurité, et ce, quelles que soient les formes historiques qu'ont pu prendre ce lien.

Le phénomène de *fablab* par exemple, par le détournement, l'expérimentation et la réappropriation des savoir-faire, se déroule bel et bien aujourd'hui au sein d'un espace public oppositionnel particulier, un espace qui a revêtu les spécificités du terme prolétarien contemporain, un lieu de diffusion et de création d'une opinion contestataire. Un espace qui cherche à démontrer sa légitimité à intervenir lui aussi comme médiateur entre le politique et la société civile ; qui émane non plus uniquement de l'expérience de la sphère travail, mais de l'expérience de pratiques sociales engagées contre un certain nombre de processus inhérents à la phase contemporaine du capitalisme. Un espace ainsi définit :

«Ce que nous nommons « espace public prolétarien » n'est rien d'autre que le domaine public au sein duquel les hommes arrivent à donner une expression politique à leurs intérêts et aspirations existentielles. Le terme « prolétarien » ne doit pas être compris dans un sens restrictif, comme s'il ne désignait que la classe ouvrière, car il renvoie surtout à l'ensemble des dimensions sociales, des expériences, des traits et caractéristiques existentiels qui ont pour spécificité d'être opprimés. »²²⁷

²²⁷ *Ibid.*, p. 38.

3. De l'espace public aux espaces publics : une notion pluridimensionnelle

L'orientation d'Habermas visant à décrire l'espace public comme émanant de la bourgeoisie pose un certain nombre de problèmes, qui trouvent en partie une élaboration conceptuelle par la critique de Negt, et dont la grille de lecture de nos données nous permet de dépasser. Avancé sur cette question, le postulat est ici que la notion d'espace public ne se limite pas à une approche unidimensionnelle, mais qu'il est nécessaire de la concevoir comme quelque chose de fragmenté, tant l'espace public bourgeois ne peut à lui seul décrire et fonctionner comme un tout, englobant les différentes expériences présentes dans la société. Il ne peut agir alors comme médiateur de la pluralité des mondes vécus avec le système politique.

« Selon Negt, l'espace public dont parle Habermas se situe dans une " zone d'ombre " sociologique, entre la sphère privée, l'entreprise et les domaines contrôlés par l'État. Les segments de la société écartés par l'espace public bourgeois, notamment la sphère privée et l'entreprise, interdisent de le penser comme un espace capable de produire une synthèse réelle des expériences sociales.

Cet espace public affirme sa vocation universelle et sa légitimité, visant à couvrir tous les champs de l'expérience au sein de la société, mais il se voit en même temps obligé de nier les particularismes et l'ensemble des situations de vies spécifiques qu'il veut représenter. Par conséquent, l'intérêt général se réalise d'une manière très abstraite qui ne peut pas tenir compte de la multiplicité d'expériences des citoyens. »²²⁸

Les travaux de recherches sur cette notion sont nombreux. Ceux que nous mobilisons tentent le dépassement des apports d'Habermas dans une perspective critique. Pour beaucoup il s'agit d'en montrer les manques, les limites au sein de la conception même de la démocratie. Ces derniers visent la formalisation d'un modèle permettant au mieux de comprendre ce processus qu'est celui de la formation de l'opinion publique dans toute sa complexité, donc comme processus non pas réduit à l'hégémonie bourgeoise, mais aussi soumis à d'autres éléments socio-culturels.

²²⁸ NEUMANN A., « Préface », in *L'espace public oppositionnel*, Paris, Payot, 2007, p. 10.

Afin d'établir un modèle conceptuel opérant dans le cadre de cette recherche, je m'efforcerai d'élaborer une synthèse de certains de ces différents apports, permettant de rendre compte d'une réalité empirique historiquement située. Il me semble le plus adéquat, pour la réalisation de cette synthèse conceptuelle, de partir du postulat de l'hétérogénéité de la notion d'espace public, donc de le considérer comme étant pluridimensionnel et constituant un ensemble non cohérent formé par de multiples espaces publics d'influence inégale. En ce sens, la proposition de Fraser en termes de contrepublics subalternes semble propice à la construction de cette proposition.

« les membres des groupes sociaux subordonnés – femmes, ouvriers, gens de couleur et homosexuel(le)s – ont à plusieurs occasions trouvé qu'il était avantageux de représenter des publics alternatifs. Je propose de les appeler contrepublics subalternes pour signaler qu'ils constituent des arènes discursives parallèles dans lesquelles les membres des groupes sociaux subordonnés élaborent et diffusent des contre-discours, afin de formuler leur propre interprétation de leurs identités, leurs intérêts et leurs besoins. »²²⁹

Nonobstant les critiques de Neumann à cet égard²³⁰, qui se fondent sur la dimension autonome ou non de ces contrepublics – donc de leurs capacités à agir en dehors de la domination de l'espace civil bourgeois – ces deux théoriciens s'accordent sur la question de la pluralité de ces espaces. Les points de désaccord entre Neumann et Fraser sont d'ordre épistémologiques et renvoient à deux conceptions différenciées dans la théorisation sociologique. Fraser cherche plus à montrer des effets de domination tandis que Neumann s'inscrit dans le modèle de la Théorie critique de l'École de Francfort.

La compréhension de ces différents espaces publics telle que nous en posons les postulats et hypothèses se fait ici par une synthèse bibliographique et empirique. Cette pluralité est elle aussi avancée par Habermas dans sa préface à la réédition de 1990 de son ouvrage en Allemagne.

²²⁹ FRASER N., « 5. Repenser l'espace public : une contribution à la critique de la démocratie réellement existante », in *Recherches*, mars 2003, p. 138.

²³⁰ NEUMANN A., « Conceptualiser l'espace public oppositionnel », in *Variations. Revue internationale de théorie critique*, avril 2016, n° 19.

« L'exclusion des couches inférieures, mobilisées culturellement et politiquement, provoque déjà une pluralisation de la sphère publique dans sa phase de formation. À côté de la sphère publique hégémonique, et entrelacée à elle, une sphère publique plébéienne se forme. »²³¹

Le matériau empirique recueilli nous permet d'établir une analyse de la pluralité de ces espaces publics et d'émettre des descriptions quant à leurs fonctionnements. Il reste qu'en vue des apports conceptuels, une question est elle aussi à soulever pour voir dans quelles mesures les archives à notre disposition permettent d'y répondre, cette dimension de l'autonomie de ces espaces. Tout en concluant de l'existence de ces autres espaces publics existants à côté de l'espace civil bourgeois, Habermas se situe tout de même dans la perspective d'une domination de ce dernier sur les autres, comme des modèles issus de l'espace public hégémonique. Ce que critique Neumann à propos de la dernière citation :

« Habermas reconnaît ainsi que sa conception libérale de l'espace public répète sur le plan théorique l'exclusion de publics et d'acteurs comme les femmes ou les prolétaires. Cependant, il tend à réduire la portée de cette problématique en désignant l'ensemble des mouvements oppositionnels à l'espace politique restreint à un " espace public plébéen " »²³²

La question de l'autonomie de ces espaces ou de leur potentielle domination s'avère un terrain difficile à élucider, il s'agit plus dans notre cadre d'analyser leurs interactions mutuelles, et éventuellement ce que cela révèle en termes de domination. Nous verrons notamment que des interactions peuvent exister en parallèle de l'espace public civil bourgeois, entre espaces « satellitaires²³³ » et qu'elles peuvent s'opérer de manières conflictuelles ou de rapprochements

²³¹ HABERMAS J., « "L'espace public", 30 ans après - Persée », in *Quaderni*, vol. 18, 1992, p. 165.

²³² NEUMANN A., « Conceptualiser l'espace public oppositionnel », *op. cit.*, p. 6.

²³³ Nous traiterons de cet aspect dans la partie III, pour les interactions extrême-droite et extrême-gauche instrumentalisées par la lutte fasciste-antifasciste, et ne creuserons pas, malheureusement l'enjeu posé par des catholiques luttant pour préserver une parole publique légitime. La question de l'espace public catholique se pose néanmoins d'autant plus dans la période que nous avons ciblé, tout comme la question de l'espace public féministe, notamment dans son rapport à l'espace oppositionnel.

en vue d'intérêts mutuels.

Ce type d'analyse est souvent plus mobilisé, réfléchi et réinterprété par les historiens que les sociologues. L'historien F. Graber dresse lui aussi le problème d'une vision trop uniforme de l'espace public chez Habermas, au regard d'historiens anglo-saxons, et démontre les limites d'une approche qui écarte la pluralité des publics, qui sont par définition multiples, un aspect relevé également par Érik Neveu²³⁴.

« on peut par ailleurs s'interroger sur ce que sont *les* publics comme phénomène sociohistorique, comment ils fonctionnent concrètement, ce qu'ils ont d'inclusif ou d'exclusif, ce qu'ils visent, ce qui les motive, etc. C'est l'objet du livre édité par Bronwen Wilson et Paul Yachnin sous le titre *Making Publics in Early Modern Europe*²³⁵ : comment des " concaténations " de personnes, d'objets et de savoirs ont donné naissance à *des* publics à l'époque moderne et comment ceux-ci ont transformé les sociétés modernes. Cette création de publics est définie comme des formes d'association permettant à des personnes de se lier à d'autres selon des modalités qui dépassent la famille, le rang ou la vocation, des regroupements volontaires fondés sur des intérêts, des goûts, des désirs, des convictions, etc., qui offrent des ressources nouvelles pour entrer dans la vie publique. Il y a donc des publics de coreligionnaires comme il y a des publics de consommateurs, mais dans tous les cas, ces publics n'existent que par des objets, des imprimés au premier chef, mais aussi des biens matériels, qui sont rendus publics et circulent. Enfin, ces publics n'existent que par une conscience de participer à quelque chose de public : il n'y a pas de public sans une sorte de " *coming out* " des personnes et des choses qu'ils rendent publics, ce qui signifie auxiliairement qu'on cesse d'être un public lorsque cette dimension n'est plus centrale. Cette approche a ceci de rafraîchissant que la pluralité des publics n'est plus un problème, mais bien le point de départ de l'analyse : les publics sont par définition multiples, ils n'existent que dans des conditions sociales et matérielles particulières, même si chacun de ces publics prétend (explicitement ou non) être le public universel. Habermas cède ici la place à une référence moins prestigieuse et intellectuellement beaucoup moins

²³⁴ NEVEU É., « Médias, mouvements sociaux, espaces publics », in *Réseaux. Communication - Technologie - Société*, n° 98, 1999, p. 17-85.

²³⁵ WILSON B. et YACHNIN P., *Making publics in early modern Europe: people, things, forms of knowledge*, New York, Routledge, 2010.

élaborée, mais peut-être plus fonctionnelle pour l'historien : Michael Warner²³⁶, qui au croisement des études de genre, de l'histoire littéraire et de la lecture, a proposé une grille d'analyse de ce que peuvent être les publics par rapport au public. Plutôt que d'imaginer un espace public comme point de convergence imaginaire de multiples contextes et publics concrets – leur cœur idéal, leur fragment de vérité –, M. Warner propose de partir de cette diversité, d'insister sur la divergence, la potentielle conflictualité, en relevant (avec les études de genre) que certains publics se construisent précisément par opposition avec un public plus large, qu'ils constituent donc des contre-publics. Dans *Making Publics*, Steven Mullaney, Angela Vanhaelen et Joseph Ward²³⁷ montrent ainsi que, dans l'Amsterdam du XVII^e siècle, l'importante minorité catholique n'était pas autorisée à tenir des messes en public, c'est-à-dire dans des églises publiques, parce qu'on les aurait perçues comme constituant un groupe d'opposition politique ; mais qu'on tolérait qu'ils constituent une forme de " public discret ", dont on faisait mine d'ignorer qu'il se réunissait dans des espaces privés pour tenir les messes – les *Huiskerk*, littéralement des maisons-églises – moyennant quoi des citoyens non réformés pouvaient participer à la vie publique, et même occuper des fonctions politiques. »²³⁸

De ces multiples fragmentations de la notion d'espace public, en résulte la question de la légitimité d'une parole publique, d'une sphère en particulier, d'un espace plutôt qu'un autre²³⁹. Un constat qui est particulièrement lisible au regard des archives de police, et de l'activité de cette institution et qui peut être recoupé avec des événements de portée nationale, puisque l'atmosphère d'affrontements que nous décrivons dans les chapitres 10 et 11 était généralisée. La soirée tragique du 16 mars 1937 apparaît comme le point d'orgue de ces affrontements devenus violents.

« Cette opposition entre meeting et contre-manifestation, trouve son expression la plus célèbre dans la soirée tragique de Clichy du 16 mars 1937, souvent considérée comme ayant

²³⁶ WARNER M., *Publics and counterpublics*, 1. paperback ed., 3. print, 4. print., New York, NY, Zone Books, 2002.

²³⁷ WILSON B. et YACHNIN P., *Making publics in early modern Europe*, op. cit.

²³⁸ GRABER F., « Quels adieux à Habermas ? Du (difficile) dépassement de L'Espace public en histoire », in *Participations*, 2014, n° 10, p. 195.

²³⁹ Si leur approche est fondée sur le contemporain, nous reprenons ici la proposition d'espace public légitime et d'espace public illégitime SERGHINI Z.B. et MATUSZAK C., « Lire ou relire Habermas : lectures croisées du modèle de l'espace public habermassien », in *Études de communication. langages, information, médiations*, avril 2009, n° 32, p. 33-49.

précipité la chute du Front populaire. Ce soir-là, à l'appel du maire socialiste de Clichy, Auffray, du conseiller général communiste Naile, et du député communiste Honel, une contre-manifestation de la gauche est organisée dans l'objectif de protester contre la tenue dans cette ville d'une réunion du PSF du colonel de la Rocque. Le gouvernement du Front populaire, régulièrement accusé par la presse conservatrice de brimer l'opposition – nous reviendrons sur les pratiques ayant donné lieu à ces critiques – refuse d'interdire préventivement cette réunion. Or de violents heurts ont lieu entre les manifestants et la police qui fait barrage. La police tire sur la foule. Le bilan est lourd : 6 morts, 200 ou 300 blessés. »²⁴⁰

Les acteurs sociaux sont reconnus ou non, et nous verrons dans notre analyse comment ces derniers oscillent sur une ligne qui démarque cette légitimité, une ligne reconfigurée en permanence en fonction des évolutions de l'espace civil hégémonique²⁴¹.

4. Quels liens entre ces espaces ?

La problématique générale concernant les dépassements critiques d'Habermas peut se résumer à cette question : *quelles sont les conditions d'existences des différents espaces publics et comment interagissent-ils entre eux ?*

« Nous ne pouvons donc plus supposer que la conception bourgeoise de la sphère publique n'était qu'un idéal utopique irréalisé ; il s'agissait aussi d'une notion idéologique masculiniste qui fonctionnait pour légitimer une forme émergente de règles de classes. Geoff Eley tire donc une morale gramscienne de cette histoire : la sphère publique bourgeoise officielle est le véhicule institutionnel d'une transformation historique essentielle portant sur la nature de la domination politique. Il s'agit du glissement d'un mode de domination répressif vers un mode hégémonique, d'une règle basée avant tout sur l'assentiment à une force supérieure vers une règle basée principalement sur le consentement et assortie d'une légère répression. L'important est que ce nouveau mode de domination politique, comme l'ancien, assure à une couche de la société la possibilité de diriger les autres. La sphère publique officielle, donc, a été et reste le premier site

²⁴⁰ COSSART P., *Le meeting politique: de la délibération à la manifestation, (1868 - 1939)*, Rennes, Presses Univ. de Rennes, 2010, p. 283.

²⁴¹ Nous nous concentrerons principalement sur cet aspect avec la question du Front populaire dans le chapitre 14.

institutionnel de construction du consentement qui définit le nouveau mode de domination, de nature hégémonique. »²⁴²

Fraser dresse ici une description de ces espaces satellitaires via leurs liens avec l'espace public bourgeois. Elle en vient par la suite dans une note de bas de page de cet extrait, à une précision qui permet d'élucider le rapport de domination dans sa perspective d'analyse :

« La sphère publique produit un consentement par la diffusion des discours qui construisent le sens commun du moment et représentent l'ordre existant comme naturel et/ou juste, mais pas simplement comme un stratagème qui est imposé. La sphère publique dans sa forme mature comprend suffisamment de participation et de représentation d'intérêts et de perspectives multiples pour permettre à la majorité, la plupart du temps, de se reconnaître dans son discours. Les personnes qui sont finalement lésées par la construction sociale du consentement arrivent néanmoins à trouver dans les discours de la sphère publique des représentations suffisamment proches de leurs intérêts, aspirations, problèmes et angoisses qui correspondent à leurs propres représentations, identités et sentiments. Leur adhésion à une règle hégémonique est assurée lorsque leurs perspectives, construites culturellement, sont absorbées et articulées avec d'autres perspectives construites culturellement dans des projets socio-politiques hégémoniques. »²⁴³

Il faut rappeler que cet extrait se situe en 2001. Même si elle se réfère dans cet article à des éléments historiques dans la constitution des espaces publics, ce passage caractérise les sociétés post-industrielles et ne permet pas de décrire la France de l'entre-deux-guerres²⁴⁴. L'influence des mass-médias est au centre du fonctionnement qu'elle décrit : celui d'une domination reposant sur un modèle consensuel. C'est en ce sens que Neumann formule l'essentiel de sa critique envers l'analyse de Fraser :

« Contrairement à la théorie de l'espace public oppositionnel de Negt et Kluge, les contre

²⁴² FRASER N., « 5. Repenser l'espace public », *op. cit.*, p. 133.

²⁴³ *Ibid.*, p. 151.

²⁴⁴ À ce titre, le paysage de la presse écrite était bien plus idéologisé qu'il ne l'est à l'heure actuelle. On connaît bien entendu l'orientation politique des journaux aujourd'hui, pour autant, être lecteur du journal « *L'Humanité* » par exemple était un élément lui aussi venant renforcer le caractère suspicieux d'un individu. Les groupuscules d'extrême gauche ou d'extrême droite possédaient chacun un journal édité, à plus ou moins grande ampleur et participant de la formation d'une opinion politique au sein d'un espace bien délimité. La permanence de ce phénomène peut s'appréhender de façon plus concrète aujourd'hui sur internet que par voie de presse classique.

publics subalternes ne disposent apparemment pas des ressources culturelles, discursives et politiques propres qui leur permettraient de se substituer à l'espace civil-bourgeois. L'impossibilité implicite que Fraser prête aux acteurs subalternes de dépasser la forme sociale dominante nous renvoie à l'usage pragmatique qu'elle fait de la sociologie, en particulier à travers la référence bourdieusienne. »²⁴⁵

L'opposition fondamentale de ces deux approches forme une dichotomie qui résume les critiques dans les dépassements de la théorisation d'Habermas. Il s'agit toujours dans cette perspective de comprendre quelle relation organise ces différents espaces publics, à savoir s'il s'agit d'une interaction sur un modèle de co-construction comme le note Thompson²⁴⁶ concernant le rôle de la classe ouvrière dans la formation de l'espace public anglais, s'il s'agit d'une relation de domination-subordination au sens de Fraser, ou celle d'une autonomie des acteurs au sens de Negt et Kluge²⁴⁷. Ces relations déterminent la nature même des sphères publiques satellitaires de la sphère publique bourgeoise. En comprendre les fondements revient à mieux déterminer les facteurs en jeu dans la formation de l'opinion publique. Dans l'optique d'une genèse de ce processus, il est question de comprendre par l'époque analysée ce qui peut permettre de comprendre les espaces publics au présent. Donc de comprendre par les différents éléments qui régissent les espaces publics étudiés ce qui peut permettre d'en décrire la forme et le fonctionnement actuel, ce qui s'inscrit dans la démarche de Farge quant à l'étude de l'opinion durant l'Ancien Régime.

« À la lumière de ces perspectives, on peut avancer que, si tout individu a compétence à la critique²⁴⁸, faire l'histoire de cette compétence permet d'établir l'espace dans lequel peut se mouvoir cette critique. En somme, les mauvais propos et les formes de mécontentement populaire sont des objets d'histoire qui n'ont de réel intérêt que si l'on prend soin de les relier à l'espace qui leur est imparti. Cet espace est lui-même mouvant, multiple ; aussi est-il bon " d'accrocher " le mauvais discours à une pluralité de phénomènes distincts : quels sont en effet les événements ou les lieux qui lui permettent d'installer les éléments qui

²⁴⁵ NEUMANN A., « Conceptualiser l'espace public oppositionnel », *op. cit.*, p. 13.

²⁴⁶ THOMPSON E.P., *La formation de la classe ouvrière anglaise*, Paris, Éd. Points, 2012.

²⁴⁷ NEGt O. et KLUGE A., *Öffentlichkeit und Erfahrung: zur Organisationsanalyse von bürgerlicher und proletarischer Öffentlichkeit*, 1. Auflage., Göttingen, Steidl, 2016.

²⁴⁸ BOLTANSKI L., *L'amour et la justice comme compétences: trois essais de sociologie de l'action*, Paris, Gallimard, 2011.

fabriquent à certains moments des foyers d'unification pour ces mots qui se disent, autour de quels faits se cristallisent et se vérifient certains thèmes de la critique populaire, comment les processus de réception (et la répression en est un parmi d'autres) de ces paroles émises servent-ils à son échec ou à sa réactivation ? »²⁴⁹

Nous rapprochant finalement de nombre d'analyses d'historiens qui réinterrogent Habermas pour montrer les limites heuristiques de son apport, lorsqu'il cloisonne l'espace public à la bourgeoisie, ou dans le XVIII^e, ces approches permettent finalement de recontextualiser autrement cette notion. Dans l'ouvrage *L'espace public au Moyen-Âge*, codirigé par Boucheron et Offenstadt les apports et pistes sont nombreuses dans l'idée d'un décloisonnement de ce concept afin de lui donner une portée plus grande. Nous interrogerons ces questions dans une même démarche critique dans les parties III et IV, pour les restituer dans le contexte particulier de l'entre-deux-guerres, dans une approche qui fait échos aux remarques de Graber :

« Un dépassement de *L'Espace public* par les historiens est certainement souhaitable. Le livre de Habermas offre un grand récit de l'émergence puis de la décadence de l'usage de la raison publique comme principe émancipateur et un idéal abstrait qui permet d'interroger des situations diverses et de les faire rentrer dans un tout cohérent. En tant que modèle, il conserve donc une certaine force, mais il reste difficile à extraire de son cadre normatif et de son contexte de production. Au vu des exemples évoqués, on pourrait douter peut-être que la tentative de B. Wilson et P. Yachnin constitue une alternative convaincante : où sont les revendications politiques, la contestation, l'émancipation ? [...] En insistant sur les questions d'inclusion et d'exclusion, sur la tension entre une prétention à être le public et une impossible convergence des publics qui sont concurrents de fait, M. Warner souligne ce que la dimension convergente, implicitement consensuelle, du modèle habermassien peut avoir de problématique, et place ainsi au centre du propos ce qu'on pourrait appeler le problème du pluralisme des visées universelles. »²⁵⁰

5. Le contrôle de l'opinion et la nation

²⁴⁹ FARGE A., *Dire et mal dire. L'opinion publique au XVIII^e siècle*, op. cit., p. 18.

²⁵⁰ GRABER F., « Quels adieux à Habermas ? », op. cit., p. 197.

En ce qui concerne la capacité des acteurs à se situer en agent autonome, il paraît difficile à partir d'archives de pouvoir statuer précisément sur la question, il est possible d'en esquisser des pistes de réflexions et de recherches néanmoins. Comme le rappelle Neumann :

« Ces acteurs ne s'inscrivent pas dans le schéma durkheimien de la solidarité organique et sont susceptibles de définir le conflit, la distanciation et le non-identique en tant que principes d'action souhaitables. D'un point de vue empirique, il est difficile d'appréhender des acteurs qui refusent le fait accompli à travers des méthodes centrées sur l'observation de faits apparents. Il est possible de penser la sociologie en dehors de schèmes qui opposent abstraitement le signifié et le signifiant, la structure et l'action, ou encore la statique et la dynamique. »²⁵¹

Concernant des individus fichés comme « suspects du point de vue national » et dans la conception de la nation dans laquelle nous nous situons, la remarque de Neumann connaît un écho certain vis-à-vis des apports inductifs. Cela ne retire en rien la difficulté que sous-entend une analyse allant dans ce sens, elle sera réalisée dans la mesure du possible, pour ce qui concerne l'espace oppositionnel prolétarien de l'entre-deux-guerres. Ce dernier appréhendé essentiellement à partir du PC et de la CGTU (Confédération du Travail Unitaire), puisque les principaux acteurs de l'espace oppositionnel demeuraient la plupart du temps des militants actifs de ces deux formes d'organisations prolétariennes. Qu'ils soient pris ou non dans un rapport de domination dans l'espace au sein duquel leur opinion se forme, il faut noter que ces derniers sont des suspects, qu'ils représentent une menace. Au regard des institutions politiques, ils ne constituent non pas des individus dominés tant ils représentent une menace pour l'ordre bourgeois, mais bien des acteurs dont la contamination des idées serait à même de renverser un certain modèle de gouvernamentalité.

Au regard des relations existantes entre différents espaces oppositionnels ou satellitaires de l'espace civil bourgeois, il apparaît qu'il est erroné de concevoir ces espaces comme interagissant uniquement avec cet espace hégémonique.

Les données du terrain permettent – et en vue des troubles politiques qui caractérisent la période

²⁵¹ NEUMANN A., « Conceptualiser l'espace public oppositionnel », *op. cit.*, p. 1.

étudiée – d’interroger l’influence que peuvent avoir les espaces satellitaires sur la forme et les valeurs de l’espace hégémonique²⁵². Dans les années 1930 la montée des nationalismes en Europe, des Croix de Feu puis du PSF en France (pour ne citer ici qu’un mouvement ayant eu un ascendant sur la masse) a installé une situation de conflits intérieurs prenant la forme d’une lutte entre fascistes et antifascistes. Il suffit de regarder les conséquences à gauche du 6 février 1934 pour comprendre comment l’existence de plusieurs espaces en marge de l’espace public civil bourgeois influence directement la sphère du pouvoir. Une analyse de ces éléments et des points effectifs de conflits peut permettre de comprendre *comment ces différentes sphères d’opinions interagissent entre elles et connaissent des répercussions sur les institutions politiques ?*

« Au sujet du modèle bourgeois d'espace public, Enzo Traverso a souligné que le XIX^e siècle européen est resté dominé jusqu'à sa fin, par la noblesse impériale, et non pas par la bourgeoisie républicaine, raison pour laquelle la discussion anglophone évoque désormais l'automne doré de l'aristocratie²⁵³. »²⁵⁴

À partir de cette remarque, et au regard des difficultés que connaît la mise en place en France d’une République tout au long du XIX^e siècle²⁵⁵, il semble difficile d’affirmer que la sphère publique hégémonique de l’époque fut bourgeoise. La résilience de l’influence monarchiste incarnée par les luttes entre les légitimistes et les orléanistes laisse plutôt à penser que l’espace bourgeois – l’espace républicain dans le sens où nous l’entendons – était oppositionnel. Il était routinier de la clandestinité afin de propager son idéologie et coupé d’une base sociale conséquente pour pouvoir occuper une place légitime, même durant les premières tentatives de mise en place de la République. Cette idée me permet d’esquisser un schéma au sein duquel gravitent des espaces oppositionnels, en interaction (conflictuelle ou consensuelle), cherchent une centralité et une légitimité, pour acquérir une place hégémonique ou influente.

L’histoire de la répression des républicains en France au XIX^e puis leur arrivée au pouvoir

²⁵² À l’instar de ce que démontre Thompson avec la question de la classe ouvrière anglaise.

²⁵³ TRAVERSO E., *L’histoire comme champ de bataille: interpréter les violences du XX^e siècle*, Paris, Ed. La Découverte, 2012.

²⁵⁴ NEUMANN A., « Conceptualiser l’espace public oppositionnel », *op. cit.*, p. 3.

²⁵⁵ Dont l’aboutissement sera la III^e République et son caractère consensuel dans sa capacité à rallier les différents groupes sociaux de la nation à son fonctionnement.

démontre ces différentes positions vis-à-vis d'un centre hégémonique que peuvent occuper les différents espaces oppositionnels ou contre-publics subalternes. Le problème de cet exemple est de réduire la sphère publique républicaine à sa dimension bourgeoise. Aussi il y a certainement ici un problème dans ce type de schématisation, celui de réduire une sphère publique à sa dimension stratifiée. Idéologiquement et donc en répercussion dans l'opinion, il paraît difficile au XIX^e de définir la classe bourgeoise comme un tout unifié, de la caractériser au sens marxiste de classe en soi et classe pour soi²⁵⁶. Il est donc également difficile d'utiliser l'idée d'un espace civil à proprement parler bourgeois pour définir l'espace dominant. L'utilisation de l'expression espace civil hégémonique afin de définir l'espace dominant, comme véhicule des valeurs principales d'une gouvernamentalité établie me paraît ici plus approprié finalement, pour la description de ce que nous observons. Variant entre les différentes appellations énumérées en introduction, la formule d'espace public bourgeois rejoint plus l'idée d'un espace à connotation bourgeoise, issue des luttes de ces derniers et véhiculant leur modèle de normes et valeurs.

Si l'on poursuit par le regard sur l'instabilité politique du XIX^e, et la question des idéologies et valeurs associées, il est possible d'émettre l'hypothèse que la nation joue dans ce cadre un rôle privilégié. Les différentes tentatives de Restauration ont accordé différents degrés d'importance au parlement et donneront plus ou moins d'importance à cette valeur qu'est la nation comme peuple souverain. L'histoire du drapeau tricolore et les enjeux soulevés²⁵⁷ illustrent ce propos tout comme le fait que Louis-Philippe se soit proclamé « Roi des Français » plutôt que « Roi de France ». La nation va finalement petit à petit occuper la place de valeur centrale de l'espace civil hégémonique. Il semble même adéquat de parler d'un espace civil national.

De même manière afin d'opérer une clarification sémantique, il semble dans notre cadre et en vue de l'époque étudiée, d'utiliser l'expression espace oppositionnel, et non espace *public* oppositionnel, tant la régulation des idéologies de ces derniers est présente, visant à en réduire la portée voir à l'exclure.

²⁵⁶ Ce qui est moins effectif dans le cadre de la formation de cet espace au XVIII^e, fait d'une classe luttant pour soi contre l'absolutisme.

²⁵⁷ De Lamartine refusant le drapeau rouge en février 1848, puisque celui-ci n'avait fait « *que le tour du champ de Mars* » à la tentative ratée de nouvelle Restauration monarchique et cette « Affaire du drapeau blanc » par le Comte de Chambord, qui permettra d'ailleurs à la III^e République d'assurer sa pérennité.

« On peut parler d'exclusion au sens de Foucault lorsqu'il s'agit de groupe dont le rôle est constitutif dans la formation d'une sphère publique spécifique. Exclusion reçoit un sens différent, moins radical, quand plusieurs arènes se forment en même temps au sein des mêmes structures de communication, dans lesquelles, à côté de la sphère publique bourgeoise hégémonique, se présentent d'autres sphères publiques sub-culturelles ou particulières aux classes sous des prémisses propres et qui ne sont pas immédiatement susceptibles de compromis. »²⁵⁸

Dans le contexte qu'est celui de l'entre-deux-guerres, qui voit l'avènement du fascisme et du communisme, la nation comme valeur a évolué. Comme valeur normative institutionnelle, tout comme référent culturel des acteurs. Sans confondre nation, patriotisme et nationalisme, les luttes entre antifascistes et fascistes des années trente démontrent cette évolution de la valeur nation en tant que telle, et la nécessité encore accentuée dans une période troublée d'en établir un modèle de protection. Tous ces aspects nous permettent de décrire la problématique en ces termes :

En quoi la régulation de l'opinion illégitime a-t-elle permis la détermination d'un ennemi de l'intérieur, par l'application de stigmates politiques²⁵⁹ renvoyant à une forme d'eugénisme à la française²⁶⁰ ? Que nous apprend ce phénomène pour une théorisation des lieux de formation des opinions publiques qui se pose comme un enjeu pour les démocraties contemporaines ?

L'intérêt de cette problématique est d'interroger la formation de la gouvernementalité, qui a pour objet politique la population, d'une façon biopolitique donc, et qui dans ce contrôle des populations doit nécessairement réguler l'opinion, face à l'émergence d'espaces au sein desquels les individus se forment, et confrontent leurs représentations politiques individuelles. Nous verrons dans ce cadre comment était régulée une menace pour l'opinion se formant au sein de la nation, adaptant alors les dispositifs et les modalités de la gouvernementalité en fonction de cela, tout comme par le resserrement du lien social des individus non-communistes soudés entre eux face à un groupe social exclu et s'excluant.

²⁵⁸ HABERMAS J., « "L'espace public", 30 ans après - Persée », *op. cit.*, p. 164.

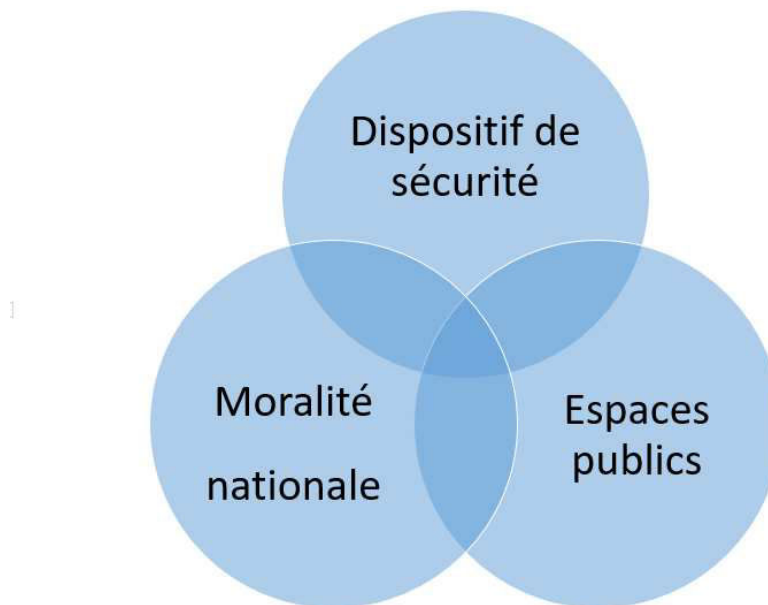
²⁵⁹ Le stigmatisme comme une « tare de caractère » tel que l'a analysé Goffman. GOFFMAN E., *Stigmatisme*, Éd. de Minuit, 1975.

²⁶⁰ NOIRIEL G., *Les origines républicaines de Vichy*, *op. cit.*

« L'anticommunisme, encouragé par l'attitude des communistes eux-mêmes, se maintient ainsi grâce aux soins attentifs de ceux qui en tirent politiquement avantage. Et quand le radical Albert Sarraut, soucieux de donner des gages à une population artificiellement inquiète, s'écrie : "Le communisme voilà l'ennemi", il procure en quelque sorte à la lutte contre le communisme une estampille officielle. Désormais l'anticommunisme dépasse le stade d'une simple tendance de l'opinion pour devenir un acte et une pratique de gouvernement ». ²⁶¹

Pour conclure et schématiser notre problématique, cette dernière se trouve donc au centre de ces 3 thèmes qui se chevauchent et interagissent : la moralité nationale, le dispositif de sécurité et les espaces publics. Elle est au centre de ce schéma ²⁶².

Figure 2 : Trois facteurs problématisant



²⁶¹ BECKER J.J. et BERSTEIN S., *Histoire de l'anticommunisme*, op. cit., p. 201.

²⁶² Une « carte mentale » des différents autres facteurs en jeu dans ces processus que nous décrivons est disponible en Annexe 3 : Carte mentale de la thèse

Partie II : Évaluer et gérer la dangerosité : des jeux d'échelles entre le local et l'international

Introduction de partie :

Nous allons présenter dans cette partie les spécificités du département de Seine-Inférieure dans le cadre de la gestion de la dangerosité et de la menace. Cette étude est centrée sur ce département en particulier, même si par les différents niveaux d'échanges institutionnels, nous pouvons lui donner une portée générale, par la consultation de missives envoyées sur l'ensemble du territoire français par exemple. Il s'agit de démontrer les spécificités d'un département au regard de cette régulation de la menace, comprendre comment elle était construite, quels sont les critères qui ont favorisé l'apparition de telle ou telle spécificité en fonction d'un territoire, de sa démographie spécifique, et de sa situation géographique.

Nous décrirons particulièrement ces éléments liés au territoire dans le chapitre 4, en situant ces éléments propres au territoire dans notre temporalité d'étude. Bien que soient véhiculées des images assez uniformisantes de ce qu'est la menace, construite institutionnellement et diffusée socialement, il est difficile de l'aborder concrètement de cette manière, tant elle renvoie à une forme de cliché, voire de fantasme du pouvoir qui définit ce qui est dangereux comme singulier et objectivé. Une des images les plus représentatives de l'anticommunisme, représentant un bolchévique avec le couteau entre les dents incarne cette idée, l'image choisie comme couverture²⁶³ de l'ouvrage *La République à l'épreuve des peurs*²⁶⁴, même montrant plusieurs peurs, tend à décrire en quelques mots, les maux de la République. Nous verrons que la focalisation sur un type de menace en particulier a permis à plusieurs reprises que les institutions se trouvent dépassées par certains événements : le 6 février 1934 et la Cagoule en sont des exemples. Or la menace est mouvante et la façon dont les institutions se la représentent est subjective et répond à un ensemble de normes, de valeurs, et d'habitus qui à un moment donné possèdent la capacité à définir l'altérité comme la figure de l'ennemi.

À l'échelle de la géographie d'un État comme la France, la menace n'est pas la même sur l'ensemble du territoire, elle émane différemment sur un territoire plutôt qu'un autre. La menace, intérieure comme extérieure, n'est pas la même sur les zones frontalières, une étude se

²⁶³ Annexe 4 : Caricature de Lange-Gabriel, *La République à l'épreuve de ses peurs*

²⁶⁴ BOGANI L., BOUCHET J., BOURDIN P. et CARON J.-C., *La République à l'épreuve des peurs: de la Révolution à nos jours*, Presses Universitaires de Rennes, 2016.

focalisant uniquement sur la régulation de l'espionnage devrait être à même de démontrer cela notamment au regard des départements frontaliers. La géographie d'un territoire donné influence cette représentation de la menace pour plusieurs raisons. Que ce soit un développement industriel particulier, souvent dû à des spécificités géographiques et géologiques, ou au contraire engendrer un faible développement industriel pour un territoire qui restera principalement agricole. Dès lors les concentrations de populations varient en fonction de ces caractéristiques, notamment la présence d'une ressource en particulier, comme c'est le cas du charbon pour les départements du Nord. Il existe donc un ensemble de traits qui définissent les territoires locaux, qui vont influencer l'irruption d'événements spécifiques, événements qui ne pourraient avoir lieu ailleurs, et qui vont finir par engendrer des territoires dans lesquels existera historiquement un mouvement social important. Une mémoire de ce dernier alors marquée territorialement, entretenue par les transmissions générationnelles et qui dessinent des consciences, favorise certaines cultures et groupes sociaux plus enclins à la manifestation, la grève, ou la révolte. Neumann le rappelle :

« À notre sens, il est important de saisir l'importance du contexte régional, culturel et politique des sites de production, afin de cerner les motivations des salariés. Cela signifie sortir d'une certaine tradition de la sociologie du travail qui focalise l'analyse sur le rapport à la production, au lieu de prêter une attention singulière au rapport que les salariés entretiennent envers l'espace public. »²⁶⁵

Il est donc nécessaire de prendre en compte ces différents éléments puisqu'ils sont chacun des variables explicatives des données observées, et surtout cela influence la création de certains dispositifs, tout comme leur évolution, et leur mode d'application. Dans cette partie, nous nous concentrerons sur le carnet B, en en établissant une généalogie dans le chapitre 5 tout en présentant ses évolutions administratives, puis nous nous focaliserons sur son utilisation en Seine-Inférieure dans le chapitre 6, tout en portant un regard sur la régulation d'autres menaces, qui ne rentraient pas dans le fonctionnement de ce carnet. Il paraît évident que les données ne seraient pas similaires dans d'autres départements, il est même plus que probable d'émettre l'hypothèse que le carnet B n'était quasiment pas utilisé sur certains territoires, ce qui atteste

²⁶⁵ NEUMANN A., *Après Habermas: la théorie critique n'a pas dit son dernier mot*, Paris, Delga, 2015, p. 129.

donc cette idée que la gestion de la dangerosité n'est pas uniforme sur le territoire d'un État.

Chapitre 4 : Des spécificités locales pour réguler la menace

A. Situation géographique de la Seine-Inférieure, et interprétation des risques²⁶⁶

1. L'ouverture maritime

L'implantation géographique du département de la Seine-Inférieure ne fait pas de lui un département frontalier au sens classique. Pour autant, pour les périodes précédant le développement de l'aéronautique moderne, son ouverture maritime et son activité portuaire lui confèrent alors une position particulière concernant la surveillance des individus en transit, des immigrés ou d'individus listés comme terroristes par les services de police de différents pays²⁶⁷. Certains événements se déroulant en Grande-Bretagne par exemple ont entraîné des mesures préventives spécifiques dans le département. Cet extrait de document, envoyé par le chef du cabinet du préfet le 18 novembre 1934 au sujet du mariage du prince Georges, duc de Kent et à destination des sous-préfets des départements, des commissaires centraux et spéciaux ainsi que du commandant de la gendarmerie atteste cette idée.

« Me référant à mes communications précédentes relatives à la surveillance des individus suspects et des éléments révolutionnaires, anarchistes et terroristes, susceptibles de se rendre en Angleterre pour commettre des attentats sur les hautes personnalités de tous pays qui doivent assister au mariage du Duc de Kent et de la Princesse Marina de Grèce, j'ai l'honneur de vous adresser sous ce pli une liste de 223 individus suspects appartenant aux organisations extrémistes de l'Île de Chypre, aux organisations révolutionnaires croates et slovènes et au Parti antifasciste italien "Concentrazione di Aziono Antifascista". Certains de ces individus, d'après les indications fournies par la Police britannique pourraient tenter de pénétrer en Angleterre.

²⁶⁶ Pour se situer au niveau spatial voir Annexe 5: Cartes de la Seine-Maritime

²⁶⁷ Plusieurs listes recensent des suspects internationaux susceptibles de commettre des attentats sur le territoire européen. Ces listings sont le résultat de premières formes de coopération policière internationale. On retrouve les 6^e et 7^e listes *Menées terroristes* en ADSM 1M 538.

*Vous voudrez bien prescrire ou exercer une surveillance étroite de leurs agissements, et m'en tenir informé, au besoin par téléphone ou télégramme, ainsi que M. le Ministre de l'Intérieur (Sûreté nationale).»*²⁶⁸

Le Havre, et dans une moindre mesure Dieppe, occupèrent longtemps cette position de porte d'entrée ou de sortie du territoire français, leur conférant une spécificité proche des départements frontaliers concernant la sécurité intérieure.

« Les inscrits du département du Nord sont alors très majoritairement des militants communistes. Mais il y a aussi dans cette situation l'héritage d'une pratique administrative des départements frontaliers qui connaissent des menaces d'invasion, par exemple en Picardie. Le Carnet B y révèle autant d'une histoire du mouvement social et de ses luttes que d'une histoire des régions-frontières. »²⁶⁹

La gestion des flux migratoires, ou du moins de cette entrée sur le territoire par les ports de Dieppe et du Havre fait écho à cette remarque d'Olivier Forcade concernant les départements du Nord. On trouve dans les fichiers concernant la surveillance, des données qui correspondent à la compréhension de la menace : ennemis politiques, potentiels espions, terroristes internationaux, tout comme des micro-histoires et trajectoires bibliographiques spécifiques issues d'un département ayant cette ouverture maritime. Non pas question ici de comparer cette position aux départements du Nord ou de l'Est de la France – puisque la menace n'est pas celle de l'invasion –, mais plutôt de contextualiser l'histoire d'un département voyant bon nombre de voyageurs qui entrent et sortent du territoire national, que ce soit pour des raisons de voyage, d'extradition, ou de migration. À une époque où le transport des passagers par voies maritimes est important, la surveillance des villes portuaires était d'autant plus minutieuse, et certaines interactions s'y déroulant étaient typiques de cette caractéristique.

²⁶⁸ *Lettre du chef de cabinet du préfet: « Au sujet du mariage du prince Georges, duc de Kent », le 18 novembre 1934, ADSM 1M 540.*

²⁶⁹ FORCADE O., « Le carnet B, un outil politique du contre-espionnage sous la Troisième République », in *Politiques du renseignement*, Pessac, Presses universitaires de Bordeaux, 2009, p. 213.

L'enlèvement du général Miller :

Nous pouvons rapidement citer une affaire qui illustre la particularité pour les services d'une ouverture maritime, et qui peut de par cette position, voir l'irruption de faits d'une portée importante dans les relations internationales. Cette dernière valut au commissaire divisionnaire de police spécial Chauvineau²⁷⁰ une mutation à la même fonction, mais Gare St-Lazare. Une affaire qui concerne l'enlèvement en septembre 1937 à Paris du général Miller²⁷¹, un ancien Russe haut gradé de l'armée blanche exilé à Paris, et devenu chef d'une organisation de propagande antisoviétique « l'Union générale des combattants russes ». Ce dernier est enlevé par la *Guépaou*, en lien avec le général Skobline.

Lors de cette affaire, la France décide de ne pas intervenir dans cette action de l'URSS sur son territoire, une fuite est faite par Chauvineau au sujet d'une camionnette du corps diplomatique soviétique stationnée devant le cargo *Mariya Ulanova* suspecté d'avoir emmené cet ancien général, ennemi de l'URSS.

Ayant laissé cette information fuiter dans la presse, les articles traitant de la question incombent la mutation à la gare Saint-Lazare de Chauvineau comme une sanction donnée par le ministre de l'Intérieur M. Dormoy. La position française était visiblement de ne pas envenimer les relations avec l'ambassade soviétique. L'affaire en question touche finalement l'opinion publique havraise et l'organisation même de la sûreté, ici par ce rôle indirect de l'activité portuaire dans le cadre de relations diplomatiques. La fonction même de chef de la sûreté au Havre revêt une importance institutionnelle. Comme le note le Journal de Rouen : « *Paris vaut bien Le Havre, dira-t-on ; de plus, les deux postes sont à égalité. [...] Seulement, maints avantages sont attachés au poste du Havre, qu'est loin d'avoir celui de la gare Saint-Lazare.* »²⁷²

Nous verrons dans d'autres contextes et sous d'autres formes l'importance de cette ouverture

²⁷⁰ Qui est présent dans une bonne partie des éléments concernant la ville du Havre que nous présenterons ensuite.

²⁷¹ Plusieurs sources traitent de cette affaire de contre-espionnage et plus largement de la pourchasse des Russes blancs par l'URSS, notamment RIBET M. et PLEVITSKAIA N.V., *L'Enlèvement du général de Miller par le général Skobline: le procès de La Plevitzkaia*, Nabu Press, 2011.

²⁷² *Journal de Rouen*: « *La piste Havraise de l'Affaire Miller. Le Commissaire CHAUVINEAU est déplacé.* », le 6 octobre 1937, ADSM 1 M541.

maritime dans l'activité des services par la suite, que ce soit pour prévenir la diffusion de potentielles images violentes du 6 février 1934 à l'étranger, ce que nous traiterons dans le chapitre 9, ou encore d'autres éléments ayant une portée micro-historique, que nous présenterons dans le D du chapitre 6, et qui ne surviennent que du fait de cette activité portuaire²⁷³.

2. La voie fluviale à destination de Paris

Venant compléter ce propos, il faut aussi rappeler qu'au-delà de cette ouverture portuaire, d'une proximité maritime avec la Grande-Bretagne en particulier et de l'ensemble des flux en direction de la mer du Nord, étape dans les échanges transatlantiques, la vallée de Seine permet un accès direct par voie fluviale reliant Le Havre, Rouen et Paris. Ce point n'entraîne pas de mesures particulières à ce sujet, mais ce rapport au fleuve chez bon nombre d'habitants du département régule le quotidien : loisirs, flux, mais aussi directement la sphère du travail. Suite à l'avancée des troupes allemandes en 1916, et de la position stratégique de la vallée en arrière du front, il se construit dans la ville du Trait des chantiers navals qui existeront jusqu'en 1970, et qui transformèrent dans les années vingt, un village rural de bord de Seine en véritable ville champignon.

Au-delà des impacts respectifs du port de Dieppe et du Havre de par leur ouverture maritime, le port de Rouen est fluvial, le premier grand port à proximité de Paris. Celui-ci va considérablement développer l'économie locale, et participer également d'un développement industriel particulier. Comme le rappelle Charly Machemehl :

« Située à 125 km de l'embouchure, Rouen est une ville de fond d'estuaire²⁷⁴. Constituée d'un plateau, des coteaux et des fonds plats des vallées, elle " s'est développée en amphithéâtre sur un glacis doucement incliné vers la Seine " ²⁷⁵. Le fleuve est au cœur de la cité comme en témoignent les bateaux arrimés aux quais envahis par les marchandises ou l'animation sur les terrasses des cafés du bord de Seine jusque dans l'entre-deux-guerres²⁷⁶.

²⁷³ Ne creusant plus cette affaire, les articles de presse joints au dossier sont consultables en Annexe 6 : Articles de presse couvrant l'enlèvement du général Miller, source ADSM 1 M 541, septembre 1937

²⁷⁴ En ligne droite, 68 km séparent l'embouchure du fleuve au Havre et Rouen.

²⁷⁵ GAY F., *Histoire de Rouen*, Privat., Toulouse, 1979, p. 6.

²⁷⁶ PESSIOT G., *Histoire de Rouen 1900 - 1939: en 800 photographies*, Rouen, Éditions du P'tit Normand, 1982,

Tirant parti de la révolution industrielle, le port de Rouen est devenu à la fois l’emblème et le pilier de l’économie locale. Son activité est d’autant plus importante qu’il est le port maritime le plus proche de la capitale. En 1918, le trafic maritime atteint le premier rang français avec 7 411 navires pour dix millions de tonnes de marchandises²⁷⁷. Il agrège aussi les établissements textiles et métallurgiques implantés dès le XIX^e siècle, ainsi que des usines chimiques et pétrochimiques au lendemain de la Première Guerre²⁷⁸. »²⁷⁹

C’est aussi ce fait qui va dessiner le paysage industriel de la vallée de Seine et donc entraîner une dense concentration ouvrière pour certains corps de métiers, qui eux, auront un impact relatif aux troubles intérieurs. La concentration encore actuelle d’industries pétrochimiques et métallurgiques en Vallée de Seine, tout comme les traces sur le territoire de l’ancienne industrie du textile attestent cette idée. Se pose d’ailleurs la question de la reconversion de certaines usines abandonnées et de la valorisation du patrimoine industriel. Certains bâtiments connaissent une seconde vie comme friches culturelles dans un processus de reconversion et valorisation du patrimoine industrielle.

« Les usines textiles offrent, en raison de leur morphologie et de leur qualité constructive, un grand potentiel d’adaptation : hauteur sous plafond, plateaux libres, façades vitrées, solidité de la structure, permettent de multiples aménagements, dont la possibilité de création de trémies.

Les premières expériences de reconversion à grande échelle réalisées en France portent sur des usines textiles à étages, à Lille (filature Le Blan livrée en 1979), Elbeuf (usine Blin et Blin en 1983), Tourcoing (usine Prouvost en 1984), toutes majoritairement reconverties en logements collectifs, avec un accompagnement d’équipements publics, de commerces, d’artisanat de service et de petite industrie. »²⁸⁰

p. 283.

²⁷⁷ CROGUENNEC M., *L’aménagement du port de Rouen de 1800 à 1940 : contraintes techniques et stratégies, sous la direction de Michel Pigenet*, Université de Rouen, 1999 ; DAVID F., *Et la Seine devint maritime: la Seine et ses bateaux et Rouen à la découverte du monde*, Rouen, CREA, 2006.

²⁷⁸ SENTILHES A., BLONDEL K., CROGUENNEC M., *La ville au risque de ses usines, 1800-1940: des établissements dangereux, insalubres et incommodes en Seine-Inférieure : catalogue de l’exposition, 10 mars-31 décembre 2003*, Rouen, Conseil général de la Seine-Maritime, 2003.

²⁷⁹ MACHEMEHL C., « La Seine et les loisirs sportifs : le site rouennais dans l’entre-deux-guerres », in *VertigO - la revue électronique en sciences de l’environnement*, décembre 2011, Hors-série 10, p. 2.

²⁸⁰ REAL E., « Reconversions. L’architecture industrielle réinventée », in *In Situ*, juillet 2015, n° 26.

La mémoire industrielle de la région est entretenue, outre les reconversions, par ces anciens matériaux d'usines textiles à l'abandon, effondrés dans les nombreuses vallées des rivières confluentes de la Seine imprègnent le territoire de ce passé florissant, celui d'une industrie textile qui a su se développer au bord de ces rivières. Chez les plus jeunes habitants de localités aujourd'hui sinistrées, on entend encore ce mythe de « l'âge d'or » de certaines localités, se référant à l'époque d'une industrie du textile prospère, comme c'est le cas pour les villes d'Elbeuf et de Bolbec.

3. La permanence historique d'un bassin industriel

Cette forte concentration industrielle a indéniablement entraîné la concentration d'une importante population ouvrière dès le XVIII^e et accentuée durant les XIX^e et XX^e siècles²⁸¹. Cette spécificité qui fait de Rouen l'une des principales villes ouvrière de province au XIX^e, est marquée d'une histoire sociale locale riche en mouvements sociaux. L'un d'entre eux – méconnu historiquement – connaît une incidence directe sur les événements de juin 1848. Le résultat des premières élections législatives de la IInde République entraîne à Rouen et Elbeuf deux jours d'insurrections opposant dans le sang les ouvriers à la Garde nationale et la troupe les 27 et 28 avril 1848. Blanqui fit notamment référence à cet événement dans une affiche de juin 1848 à Paris, le qualifiant de « Saint Barthélemy Rouge »²⁸².

Les ouvriers suivis par la police spéciale durant l'entre-deux-guerres, témoignent par leurs corps de métier des secteurs industriels stratégiques ou à risque. La sociologie du carnet B et plus généralement des individus surveillés est quantitativement comme qualitativement imprégnée de cette réalité sociologique²⁸³.

Concernant le textile, il est du fait de sa forte concentration une menace en cas de grève

²⁸¹ Sur le développement de l'industrie textile localement, voir entre autre : LEVAINVILLE J., « Les ouvriers du coton dans la région de Rouen », in *Annales de Géographie*, vol. 20, 1911, n° 109, p. 52-64.

²⁸² Affiche de Blanqui « La Saint Barthélemy Rouge », Source AM de Rouen, dossier documentaire Rouen 1848 ; voir entre autres : MAREC Y., 1848 à Rouen. Les mémoires du citoyen Cord'homme, oncle de Maupassant, Luneray, Éd. Bertout, 1988. MICHEL M., « Herzen en 1848 : un point de vue sur les émeutes de Rouen », in *Revue des études slaves*, vol. 80, 2009, n° 3, p. 353-361.

²⁸³ Sur l'étude de mouvements sociaux précédents dans ces secteurs, BARZMAN J., *Dockers, métallos, ménagères : mouvements sociaux et cultures militantes au Havre, 1912-1923*, Paris, Presses universitaires de Rouen et du Havre, 1997.

généralisée de ce secteur. Le nombre d'ouvrières et d'ouvriers travaillant dans ces usines pouvait permettre en cas de grève générale du textile un blocage rapide d'une partie importante du département. La Normandie devient d'ailleurs la principale région de production de textile durant la Grande Guerre, du fait de l'occupation des départements du Nord²⁸⁴. Même si le textile n'est pas, à l'instar du pétrole, une production stratégique, les usines le produisant sont mentionnées comme travaillant à la défense nationale, du fait du nécessaire approvisionnement pour les troupes de bandages, parachutes, tentes, uniformes, etc.

À côté de cela, le réseau ferroviaire développé pour relier le port du Havre à Paris implique un important nombre de cheminots, tout comme l'activité maritime et fluviale un important nombre de dockers. L'ouverture maritime entraîne un double risque : une forte concentration de dockers et une ouverture migratoire aux menaces internationales du fait de ces flux maritimes. La forte concentration d'usines pétrochimiques en proximité de Paris confère au département une dimension stratégique dans le contexte de montée vers la guerre et de la nécessité d'assurer un bon approvisionnement en pétrole.

Ces éléments me permettent d'établir l'idée qu'il existe des « référentiels locaux de sécurité ». Ces derniers sont donc différents sur l'ensemble du territoire d'un État, ils sont le résultat de ces implantations géographiques particulières tout comme des différentes industries qui y sont présentes. Bien que les directives soient nationales quant à la mise en application des dispositifs de régulation de l'ordre intérieur, des spécificités purement locales apparaissent dans les régions. Comme le rappelle Forcade, l'analyse du carnet B permet de se plonger dans l'histoire d'une région. Bien entendu ces « référentiels » sont historiquement ancrés, le textile n'étant plus aujourd'hui un secteur à risque dans ce département, contrairement à la pétrochimie, la métallurgie et les zones portuaires. L'agitation sociale durant le mouvement contre la loi El Khomri en 2016 atteste cette idée. Les raffineries de la vallée de Seine furent les premières à être débloquées par les CRS alors que la ville du Havre était l'une des villes les plus touchées en France par le nombre de blocages, barrages, etc. Ce qui fut le résultat d'une convergence entre les ouvriers de la métallurgie, de la pétrochimie et des dockers. Dans ces contextes

²⁸⁴ VACHERON S., « La Normandie dans la Grande Guerre: première région textile de France (1914-1920), Colloque Usines en bords de Seine, Duclair, les 16 et 17 novembre 2017, *Les territoires de la seconde révolution industrielle du XX^e au XXI^e siècles.* »

politiques et sociaux autres, la densité et la proximité de différents secteurs est toujours un risque à réguler pour le maintien de l'ordre, même si cela s'opère dans des formes renouvelées.

Un artiste de *street art* engagé a d'ailleurs rendu hommage à cette combattivité sociale des dockers du Havre dans une œuvre de grande ampleur en juin 2016²⁸⁵.

Figure 3 : Le point levé des dockers du Havre par l'artiste

JR



Comme le démontrent les mouvements sociaux contemporains, il existe une permanence historique de ces référentiels qui vont dépendre de l'évolution économique des différentes régions. Une étude plus approfondie de la gestion locale des risques pour la sécurité intérieure aujourd'hui, devrait pouvoir permettre d'établir ce même type de référentiels locaux non plus uniquement en fonction des industries et du degré de dangerosité lié aux mouvements sociaux, mais aussi dans un tout autre cadre. Une concentration péri-urbaine forte en banlieues sinistrées est une piste, comme l'ont démontré les émeutes des banlieues de 2006 qui touchèrent inégalement le territoire, ou encore concernant la recherche de suspect de radicalisation djihadiste. Bien que touchant certaines zones plus que d'autres, le risque d'attentat

²⁸⁵ *Les dockers du Havre toujours le poing levé*, <http://www.revolutionpermanente.fr/Les-dockers-du-Havre-toujours-le-poing-leve>, consulté le 13 novembre 2018.

contemporain reste difficilement comparable dans ce cadre, puisqu'émanant d'enjeux de sécurité globale et relatif à une menace diffuse, moins relative à une territorialité locale en particulier.

B. Des secteurs industriels particuliers comme « référentiels locaux de sécurité²⁸⁶ »

1. L'industrie textile de la Seine-Inférieure : un risque à prévenir en cas de mouvement de masse

Comme en témoigne bon nombre d'inscrits au carnet B, qui le sont en fonction de leur participation aux grèves du textile de Darnétal en 1922 et 1928, ces événements sont eux aussi des référentiels dans l'évolution du dispositif de sécurité local. Ou plutôt l'irruption d'un mouvement démontre aux autorités la dangerosité de tel ou tel secteur industriel.

Ils sont des éléments de l'histoire sociale locale qui ont eu cette répercussion directe sur la représentation de la menace pour les agents de la sûreté du Département. Le secteur textile rouennais tout comme celle d'autres bassins du Département pouvait – en cas de grève dans ce secteur – se répandre d'usine en usine, et contaminer la quasi-totalité du territoire : un risque important pour le maintien de l'ordre public.

²⁸⁶ Nous abordons cette idée puisqu'elle émerge lors de l'analyse sur le local. Certains de ces secteurs sont donc aussi des référentiels locaux dans d'autres régions comportant la même concentration industrielle, ou alors nous pourrions certainement en énumérer d'autres, sur différents départements. Il existe aussi des référentiels nationaux ou globaux, de menaces à réguler sur l'ensemble du territoire, comme les instituteurs engagés.

Encadré 4: *Les risques d'un ralentissement de l'industrie textile à Rouen*

Les crises économiques ont également touché plus facilement le secteur du textile rouennais, puisque produit à destination des couches les plus pauvres il pouvait entraîner rapidement un fort taux de chômage dans la région, lorsque la productivité se voyait en berne. Ce fut le cas en 1847 suite à la grave crise économique provenant d'une crise agricole qui se répercuta sur toute l'Europe, et qui entraîna un taux de chômage très important. Cette augmentation du paupérisme notable en 1848 est d'ailleurs un des facteurs explicatifs des émeutes rouennaises d'avril 1848. Comme le note le Général De Castellane lors de son arrivée à Rouen en novembre 1847 : « *Il y a soixante mille ouvriers, tant à Rouen que dans les vallées environnantes, il y a des fabricants qui ne peuvent en ce moment donner que trois jours de travail par semaine aux ouvriers, ils craignent que l'hiver soit difficile à passer* ». Puis, une fois le gouvernement provisoire de la IInde République en place, de commenter la veille du déclenchement de l'insurrection : « *La ville de Rouen entretient en ce moment onze mille ouvriers qui sont censés travailler et qui, au lieu de cela, lisent le journal. La ville donne 0 fr. 75 aux uns, 0 fr. 65 à d'autres ; il y a des femmes à 0 fr. 40, des enfants à 0 fr. 30, ce qui fait environ 5,500 francs de dépense par jour pour la ville de Rouen, dépense qu'elle ne pourra supporter longtemps. [...] qu'ils viennent ou non aux ateliers, ce qui est, du reste, indifférent pour l'ouvrage, puisque, présents ou absents, ils ne travaillent pas.* »²⁸⁷

Le « Plan de protection en cas de grève générale du textile »

Pour étayer notre propos sur ce risque d'une grève générale du textile du point de vue des autorités, nous nous appuyons sur une série de cartes de la région rouennaise et des bassins environnants, qui couvrent un large secteur et sur lesquelles sont indiqués les différentes usines et lieux d'habitations des ouvriers. Ces dernières sont accompagnées des consignes à prendre pour surveiller au mieux ce secteur, ainsi que des directives à suivre en cas de grève, et ce en fonction des différents degrés de mobilisation d'un potentiel mouvement.

²⁸⁷ CASTELLANE E., *Journal du maréchal de Castellane, 1804-1862...* (Publié par la Comtesse de Beaulaincourt, née Castellane, et P. Le Brethon.), Paris : Éd. Plon, Nourrit et Cie , 1895-1897.

Figure 4 : Extrait des cartes jointes au « Plan de protection en cas de grève générale du textile », le 12 novembre 1928, ADSM 10 M369



« Le bassin de Rouen présente – ainsi qu’on peut s’en rendre compte par un simple coup d’œil sur la carte ci-jointe – une série d’usines construites dans les vallées au bord de cours d’eau, ainsi qu’un important agrégat d’établissements éclos dans la partie sud de Rouen et, aux environs de cette partie, sur les territoires des localités limitrophes : [...] Pour faciliter la besogne de surveillance, il paraît utile, étant donné l’étendue du terrain occupée par les usines de diviser le bassin en secteur. [...] »

1^{ère} Hypothèse :

La grève est totale :

La surveillance devant porter sur 97 usines assez espacées les unes des autres en certains points et sur 20911 ouvriers, le personnel indispensable demandera à être divisé par secteurs – correspondant à ceux qui sont indiqués plus haut. [Chaque secteur est pourvu d’un peloton de 30 gardes républicains]. Soit 12 pelotons de gardes républicains et 360 hommes, la moitié à cheval et moitié à pied. Plus une réserve de 2 pelotons à cheval. En tout donc : 14 pelotons de 30 hommes chacun.

2^{ème} Hypothèse :

La grève est partielle et la protection du travail doit être assurée :

Les indications ci-dessus peuvent servir de base pour le calcul de la protection en considérant, d'une part, les secteurs désertés par les ouvriers, où un service de protection générale de l'importance de celui qui est indiqué plus haut suffira, et, d'autre part, les secteurs et les usines où le travail n'a été que partiellement arrêté.

Dans ce cas, on peut estimer que pour ces derniers secteurs le coefficient 2 doit être affecté aux chiffres indiqués plus haut, parce que la surveillance générale qui est mobile doit se doubler d'une surveillance ou protection effectuée par un personnel supplémentaire fixe.

Le Commissaire Central, »²⁸⁸

Les cartes couplées au rapport envoyé au préfet attestent de cette dangerosité avérée de ce secteur industriel sur le bassin rouennais et ces alentours. Ici il n'est question que d'une partie du département comptant une densité importante d'usines textiles alors que le reste du territoire était lui aussi clairsemé par cette industrie.

Des acteurs du textile sous surveillance :

Afin d'étayer l'argument concernant les référentiels locaux de sécurité, et la place du textile dans notre cas, il est nécessaire de se reporter aux acteurs du mouvement dans ce secteur industriel. L'un d'eux est surveillé suite au mouvement de 1928 : Lucien Delattre. Deux actrices féministes et syndicalistes, Germaine Goujon et Odette Brière²⁸⁹, impliquées institutionnellement dans le mouvement social sont elles aussi, suivies du fait de leurs activités et propagandes, particulièrement dans le textile. Cela vient compléter la dangerosité de femmes militantes, dangereuses avant tout du fait d'un rapport particulier entretenu à l'égard des actrices du mouvement social.

²⁸⁸ Rapport du commissaire central de Police au préfet: « Plan de protection en cas de grève générale du textile », le 12 novembre 1928, ADSM 10 M369.

²⁸⁹ Dont nous développerons une analyse détaillée des trajectoires dans le chapitre 13 consacré à la parole publique féminine.

- Lucien Delattre :

L'intérêt policier porté sur ce dernier est assez particulier, il est en effet inscrit au carnet B du fait des grèves du textile de 1928, mais ne travaillait pas dans cette industrie. Télégraphiste poseur de ligne pour les PTT.

« [II] s'est fait remarquer par son entrain à la propagande révolutionnaire lors du dernier mouvement de grève du textile à Darnétal, alors qu'il était occupé en cette localité à la pose de lignes téléphoniques, à se mêler aux grévistes manifestants en les excitant à la révolte. »²⁹⁰

Et un autre rapport de préciser :

« Il s'est fait remarquer tout particulièrement dans l'accomplissement de sa propagande révolutionnaire lors du dernier mouvement de grève du textile octobre-novembre 1928 à Darnétal en se mêlant fréquemment aux groupes de grévistes auxquels il clamait l'œuvre de la révolution russe. »²⁹¹

Ce dernier sera inscrit en 1935, son rapport avec le textile étant avant tout prégnant du fait de la profession de sa femme : Lemaitre Madeleine (qui ne possède pas de fiche, mais dont le rapport la concernant est reporté, comme pour beaucoup de militantes, sur la fiche de son mari), elle-même ouvrière dans ce secteur « – membre du comité de grève –, militante communiste dangereuse, vue en compagnie d'Odette Brière. »²⁹² Il est intéressant de remarquer qu'en recoupant les informations recueillies par les services lors de ce mouvement avec la fiche *Maitron* de ce dernier, on remarque sur suite à cette supposée lui fit valoir une enquête administrative, afin de le poursuivre en conseil de discipline. Le résultat de cette enquête démenti le rapport comme les faits reprochés, puisque ce dernier n'était pas en service le jour en question²⁹³.

²⁹⁰ Notice individuelle de Delattre Lucien, le 3 décembre 1928, ADSM 1 M523.

²⁹¹ Notice individuelle de Delattre Lucien, le 3 décembre 1928, ADSM 10 M369.

²⁹² Rapport de l'inspecteur de police Baatsch au commissaire spécial de police de Rouen: « Au sujet des menées extrémistes dans la région », le 3 décembre 1928, 10 M369.

²⁹³ DELATTRE Lucien Antoine - *Maitron*, <http://maitron-en-ligne.univ-paris1.fr/spip.php?article162734>, consulté le 13 juin 2018.

- Germaine Goujon

Nous reviendrons sur la description biographique concernant Germaine Goujon ultérieurement (en tant que seule femme inscrite au carnet B, son parcours illustre les jugements accordés envers une femme militante et de fait considérée comme dangereuse dans la France de l'entre-deux-guerres). Son militantisme et celui d'autres femmes (dans une moindre mesure Odette Brière) ne doit d'ailleurs pas être analysé uniquement sous l'angle d'un espace oppositionnel instrumentalisé par la SFIC et la CGTU, mais comprend également la question de la constitution progressive d'un espace public féministe. Espace qui fut en partie sous-jacent au mouvement communiste et au syndicalisme unitaire, mais qui va se trouver finalement en situation de conflit avec ces derniers. Espace qui connaît justement un déploiement important dans l'industrie textile principalement dû à la part importante d'ouvrières dans ce secteur.

Germaine Goujon est avant tout connue des services suite à son influence au sein des usines textile d'Oissel dès 1918, puis de son implication dans des plaintes émises par les ouvrières de cette même commune au sujet de la maltraitance infligée aux soldats allemands prisonniers et travaillants sur les travaux de la ligne ferroviaire.

Le rapport le plus ancien la mentionnant est en date du 27 octobre 1918²⁹⁴. L'utilisation récurrente et insistante de l'expression : « *la femme Goujon* » montre bien qu'au-delà de la diffusion de son opinion qui la rend dangereuse, il est encore plus intolérable que cette opinion émane de la part d'une femme. En tant qu'agitatrice au sein du milieu du textile rouennais – à Oissel en premier lieu puis à Darnétal – elle est suivie de par cette influence et cette agitation au sein d'une industrie qu'il faut réguler. Son cas reste particulier, puisque cette dernière tend – dans les discours tout comme dans ses écrits – à dépasser le simple cadre des mouvements sociaux dans les usines pour propager une idéologie visant à la révolution prolétarienne.

²⁹⁴ Du commissaire central au préfet: « *Au sujet de Germaine Goujon* », le 27 octobre 1918, ADSM 1 M523.

- Odette Brière

De même que Germaine Goujon, Odette Brière inquiète les autorités puisqu'elle est avant tout une femme, qui milite et prend la parole, possède des responsabilités dans les organisations syndicales et est influente. Un ensemble de faisceaux indépendants de la question du textile la rendent donc dangereuse à l'instar de Goujon, pour autant elles font toutes deux « carrière militante » au sein de ce milieu très féminin du textile. Une carrière qui aboutit chez Odette Brière par sa présence dans une délégation française à Moscou.

Sa notice individuelle établie le 25 juin 1931 la décrit en ces termes :

« Militante communiste et syndicaliste très active, a été désignée par le Comité Central du Parti communiste français pour se rendre en Russie avec la délégation de ce Parti, s'y est rendue dans le courant de Mai 1926.

[...]

Prends part à toutes les manifestations politiques et ouvrières ainsi qu'à tous les meetings syndicalistes et politiques où elle prend la parole. De même que dans les mouvements de grève dont elle est une des principales organisatrices.

Considéré comme dangereuse au point de vue social. »²⁹⁵

Au regard de leurs implications respectives au sein des institutions syndicales puis des instances communistes, ces deux dernières ont réalisé l'aboutissement – par le milieu du textile – d'une carrière sociale de femme engagée et militante. Elles sont actrices du mouvement syndicaliste et communiste, et s'engagent pour des causes féminines telles qu'elles ont pu être défendues périodiquement par ce mouvement, ce qui a permis l'éclosion d'une esquisse de formation d'une opinion prolétarienne féministe. En ce sens on peut considérer qu'en termes de lieu de formation d'une opinion prolétaire, l'usine textile permet la réalisation d'un ensemble de facteurs qui impliquent ici la place de la femme dans cet espace particulier et en marge.

²⁹⁵ Notice individuelle de Brière Odette, le 25 juin 1931, ADSM 1 M305.

- Julien Aligny

Un exemple qui démontre que la régulation du militantisme ne se faisant pas uniquement dans le cadre de la société civile, mais aussi lors du service militaire. Ces derniers étaient inscrits dans une liste assez similaire pour son contenu au carnet B, la liste des P.R. (Présumés Révolutionnaires)²⁹⁶. Nous retrouvons un document à ce sujet en 1935, avant son incorporation, et d'un niveau d'échanges hiérarchiques allant du préfet au ministre.

« j'ai l'honneur de vous faire connaître que le nommé ALLIGNY [...], est un militant communiste actif et dangereux propagandiste qui fait partie de différents groupements à tendances révolutionnaires. Il importerait qu'ALLIGNY fasse l'objet d'une surveillance spéciale pendant son séjour sous les drapeaux. »²⁹⁷

Pour lui aussi c'est du fait d'une agitation dans le textile qu'il est menaçant pour les autorités. Sa fiche *Maitron* nous apprend en effet qu'il était :

« secrétaire du syndicat CGT du Textile, était connu pour son appartenance au Parti communiste avant la Seconde Guerre mondiale. Sous le nom de Legran, il animait la section communiste de Rouen. »²⁹⁸

Nous voyons avec Aligny comme d'autres militants que le fait de continuer le militantisme durant la Seconde Guerre mondiale prendra ensuite une forme de résistance, positionnant une partie des individus dont nous retraçons les trajectoires face à la répression et la déportation.

« Poursuivant, dès le début de l'Occupation, ses activités militantes, Julien Aligny fut arrêté le 21 juin 1941 pour avoir diffusé de la presse communiste. Remis en liberté le 14 juillet suivant, il participa à des distributions de tracts jusqu'à sa nouvelle arrestation dans la nuit du 20 au 21 octobre 1941 par la Gestapo, à Darnetal. Il avait organisé auparavant un sabotage de voies ferrées et assumé des tâches d'agent de liaison. 44 des otages arrêtés ces jours-là dans le secteur de Rouen furent déportés dans le convoi du 6 juillet 1942. Beaucoup furent fusillés au titre de représailles dans les semaines qui suivirent. Transféré à

²⁹⁶ Dont il n'existe que peu de trace en ADSM, que ce soit en série M ou en série R (Affaires militaires).

²⁹⁷ *Du préfet au ministre de l'Intérieur: "Contingent incorporé en 1935", le 9 octobre 1935, ADSM 1 M 526.*

²⁹⁸ *ALIGNY Julien. Pseudonyme : Legran - Maitron, http://maitron-en-ligne.univ-paris1.fr/spip.php?page=article_long&id_article=9859, consulté le 11 mai 2018.*

Compiègne, il fut déporté le 6 juillet 1942 dans le convoi de 1175 otages "communistes" et Juifs qui partit à Auschwitz où il mourut le 30 juillet 1942. »²⁹⁹

- Lucien Levavasseur

Profil type d'un militant actif qui mena les grèves du textile de la vallée du Cailly en 1930. Il fut également :

« Ex-secrétaire de l'union des syndicats confédérés des Vallées du Cailly et de l'Austreberthe, meneur de grèves de 1936 et 38 dans les régions de Montville, Barentin, Malaunay et Le Houllme, assez bon orateur ayant une certaine autorité sur les masses ouvrières de la région, ancien propagandiste très actif de l'ex-parti communiste, militant de la cellule du Houllme, était considéré comme très suspect.

C'est pour ces raisons qu'il a été arrêté par les autorités allemandes dans la nuit du 21 au 22 octobre 1941 en même temps que beaucoup d'autres.

Il a été exécuté le 14 février 1942 à Royallieu, Commune de Compiègne. »³⁰⁰

2. L'industrie pétrochimique départementale : un enjeu de défense nationale

Cette spécificité du référentiel textile existait également dans le département pour le secteur pétrochimique, incluant une menace d'ordre stratégique. Dans l'hypothèse que chaque département possédait sa propre représentation de la menace – en fonction de concentration spécifique de tel ou tel secteur de production industrielle – certaines grèves sectorisées auraient eu plus de répercussions selon les parties du territoire.

Concernant le secteur pétrochimique la menace est explicite : il s'agit de s'assurer du bon approvisionnement en pétrole dans le cas d'une mobilisation générale. Connaître les agissements des leaders syndicaux et le climat social dans ce secteur devient pour le gouvernement une nécessité qui ne concerne pas uniquement l'ordre politique et social intérieur, mais qui touche à la défense nationale. D'autant que l'agitation sociale dans ce milieu

²⁹⁹ Ibid.

³⁰⁰ Du commissaire principal Durac au préfet: " Renseignements sur Mr Levavasseur Lucien ", le 17 mars 1943, ADSM 51 W 428. Levavasseur fut exécuté à une date à laquelle Hitler venait de mettre en place une « Politique des otages » en représailles des actions de résistances communistes sur le territoire. Le camp dans lequel il fut fusillé est celui dans lequel la plupart des prisonniers militants de Seine-Inférieure furent envoyés.

s'est justement déroulée dans le contexte de montée vers la guerre. En ce sens, les usines pétrochimiques de la région sont soumises à une surveillance en temps de paix à la demande de l'État-major. Ainsi suite aux mouvements de 1936 un renforcement de la surveillance dans ce secteur est demandé :

« Comme suite à ma lettre citée en référence j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint copie d'un état que m'a fait parvenir le Directeur de l'Office National des combustibles Liquides.

Cet état concerne les Raffineries de Pétrole, travaillant, dès le temps de paix, pour la Défense nationale des Combustibles Liquides comme devant, dès ce moment, être surveillées par les Commissaires Spéciaux.

La surveillance de la Sûreté devrait continuer à s'exercer sur ces établissements, en cas de mobilisation. »³⁰¹

Des différents documents sur la prévention à prendre en temps de paix dans ce secteur accessibles en ADSM 1M 259, on trouve le listing des différentes usines de la région sur un document préfectoral adressé au sous-secrétaire d'État du Ministère des travaux publics ainsi qu'à l'Office national des combustibles liquides. Ce dernier atteste l'importance stratégique de la surveillance départementale de ce secteur par les commissaires spéciaux, en rappelant qu' : *« elles entretiennent des stocks de réserve légaux destinés à assurer la satisfaction des besoins des Armées pendant les premiers mois d'un conflit. »³⁰²*

Le document qui lui succède (figure 5) montre l'importance du renforcement de la surveillance de ces usines et des dépôts d'hydrocarbure, cette fois-ci une fois la guerre déclarée.

Nous traiterons en détail d'un mouvement social qui démontre explicitement la gestion d'un risque de grève générale dans ce secteur par les pouvoirs publics dans une partie consacrée à Jean Massie, à l'origine d'un mouvement en 1938 et syndicaliste sur lequel le commissaire spécial Arsac portait un intérêt particulier pour sa surveillance.

³⁰¹ Lettre du Général Duffour, commandant de la 3e Région au Préfet, le 6 novembre 1936, ADSM 10 M 383.

³⁰² Liste des raffineries du pétrole travaillant dans les temps de paix pour la défense nationale, le 6 novembre 1936, ADSM 1 M 259.

On note dans les archives consultées une focalisation sur le milieu pétrochimique et plus particulièrement l'usine Jupiter de Petit-Couronne³⁰³, par extension l'agitation dans les communes industrielles environnantes. Cela vient du fait que le processus de bolchévisation, par la création de cellule communiste dans les usines fut très abouti dans cette usine, point sur lequel revient Jean Massie en 1939 et que nous traiterons dans le chapitre 16, lorsqu'il cherche à recréer le mouvement de manière clandestine. Étonnamment alors qu'une agitation existait-elle aussi dans ces secteurs, les milieux de la métallurgie et des dockers (à Rouen) furent moins suivis.

Encadré 5 : Extrait de M. Amphoux, *L'industrie pétrochimique en Basse-Seine*.

« La basse Seine est le premier centre de raffinage en France ; ses usines assurent plus de la moitié de la production française (environ 2 700 000t.) Cette prépondérance s'explique aisément par la proximité de la région parisienne [...] Enfin la basse Seine n'est pas seulement proche de la capitale, mais elle lui est reliée par une voie d'eau incomparable, rarement obstruée par les glaces. Le rayon d'action des raffineries de la basse Seine s'étend même par le cabotage jusqu'aux régions de l'Ouest, par la route ou le rail jusqu'à la Picardie et à la Basse-Normandie, par la Seine et l'Oise jusque dans le Nord-Est du Bassin Parisien et, par la Seine, le canal du Loing et le canal de Briare, presque jusqu'au centre de la France. Le groupe de la basse Seine comprend quatre raffineries, dont les deux plus importantes de France. Des extensions sont prévues pour chaque usine, de sorte que cette région a toutes chances de garder son rang à mesure qu'augmentera la consommation française de produits pétroliers. La basse Seine dispose d'une capacité de stockage d'hydrocarbures presque égale au tiers de la consommation annuelle française. Les usines réunissent en effet près d'1 million de m³ et les deux ports du Havre et de Rouen environ 950 000m³. Ces ports disposent d'installations de réception d'hydrocarbures qui ont fait du Havre le premier et de Rouen le second port pétrolier français. »³⁰⁴

³⁰³ À titre informatif, elle est devenue plus tard l'usine Petroplus, qui a marqué l'actualité suite à sa liquidation en 2013.

³⁰⁴ AMPHOUX M., « Une nouvelle industrie française : le raffinage du pétrole », in *Annales de Géographie*, vol. 44, 1935, n° 251, p. 509-533.

Figure 5 : Lettre de De Charry, Général Sous-Chef d'État-Major Général de l'Armée à l'Intérieur adressée au Général Commandant de la 3^e Région, le 6 février 1940, source ADSM 4 M 3224

MINISTERE DE LA DEFENSE
NATIONALE ET DE LA GUERRE

Etat-Major de l'Armée
5^e Bureau

Section de Centralisation
de Renseignements

n° 2276 5 SCR X/2
EMA 26508

REPUBLICQUE FRANCAISE

Paris le 6 Février 1940

LE PRESIDENT DU CONSEIL
MINISTRE DE LA DEFENSE NATIONALE
ET DE LA GUERRE
à MM.
le Général Cdt la 3^eme Région

SECRET

Il a^{été} porté à ma connaissance que des agents ennemis procé-
deraient actuellement à la reconnaissance des emplacements et
installations des dépôts d'essence situés sur le territoire de
l'Empire. Ces agissements peuvent être suivis d'attentats et de
sabotages d'une extrême gravité.

Il vous appartient de prendre d'urgence, et avec la plus
grande discrétion, toute mesure propre à protéger les stocks d'es-
sence entreposés sur le territoire de votre Région. En particulier,
la garde et la surveillance des dépôts d'essence devra être renfor-
cée, le personnel employé et ouvrier surveillé, les rondes et
patrouilles inopinées multipliées.

P.le Président du Conseil
Ministre de la Défense Nationale et de la
Guerre et par son Ordre
P.le Général Chef d'Etat-Major Général de
l'Armée à l'Intérieur
Le Général Sous-Chef d'Etat-Major Général
de l'Armée à l'Intérieur
signé: de C H A R R Y

18.2.40
867.

3^e REGION MILITAIRE

ETAT-MAJOR
B. C. R.
N° 550 S/2B
26508/13

COPIE CONFORME NOTIFIEE POUR EXECUTION à MM.

le Commissaire spécial LE HAVRE
le Commissaire spécial ROUEN
le Commissaire spécial DIEPPE
le Commissaire spécial EVREUX
le Commissaire spécial CAEN
le Commissaire spécial CHERBOURG
le Commissaire chargé de la Surveillance du Territoire
le Colonel Cdt la 3^eme Légion de Gendarmerie ROUEN
le Commandant de la Cie de Gendarmerie de la Manche
s/c de M.le Colonel Cdt la 10^eme Légion de Gendarme-
rie à RENNES

ROUEN le 12 Février 1940
/P.O. LE CHEF D'ETAT-MAJOR :

Charray

3. Les usines travaillant à la défense nationale

Si tout ce qui découle de l'activité fluviale et maritime, que ce soit la concentration des dockers ou les transits de passagers, constituent un référentiel local de sécurité, semblablement aux industries textile et pétrochimique, il ne s'agit pas pour autant de conclure que seuls ces secteurs étaient surveillés. La métallurgie l'était aussi particulièrement, même si la consultation des dossiers individuels des suspects montre une focalisation moins importante dans ce secteur. De même que l'engagement politique des instituteurs était lui aussi un référentiel, mais national, puisque cette focalisation s'est opérée sur l'ensemble du territoire³⁰⁵. Nous ne traiterons que peu la question, mise à part au sujet de certains des militants que nous citons, comme Paul Briard³⁰⁶, André Pican³⁰⁷ ou Roger Poujol³⁰⁸.

Outre les industries que nous traitons, la question des « usines travaillant à la défense nationale » était elle aussi, un référentiel influençant les dispositifs de sécurité, une régulation opérée du national vers le local. La question de ces secteurs industriels liés à la défense devient

³⁰⁵ Pour aller plus loin sur ce point voir notamment : FRAJERMAN L., « L'engagement des enseignants (1918-1968). Figures et modalités », in *Histoire de l'éducation*, janvier 2008, n° 117, p. 57-96.

³⁰⁶ Nous aborderons une partie de son exemple dans le chapitre 12, lorsque d'un passage en procès pour complot contre la sûreté de l'État, tout comme de ses relations tumultueuses avec l'éducation du fait de son militantisme. Voir : BRIARD Paul, Lucien - *Maitron*, <http://maitron-en-ligne.univ-paris1.fr/spip.php?article102436>, consulté le 19 juin 2018.

³⁰⁷ Pican est un cadre régional du Parti communiste en 1937, organisateur du PC devenu clandestin en 1939, et figure locale de la résistance par la suite. Nous utiliserons son manuscrit, qui est un matériau au statut particulier, à l'origine une archive privée, qui fait trace de la pensée et de l'expérience de cet instituteur, A. Pican, qui sera incarcéré à la prison rouennaise Bonne-Nouvelle le 11 avril 1940. Libéré durant la débâcle, résistant par la suite, il sera fusillé au Mont Valérien le 23 mai 1942 au côté de nombreuses figures de la résistance, comme George Politzer notamment. AUBIN N., « Le manuscrit Pican », in *Communisme*, (1998), n° 55, p. 137. Et voir sa fiche *Maitron* : PICAN André, Félix, Auguste - *Maitron*, <http://maitron-en-ligne.univ-paris1.fr/spip.php?article126129>, consulté le 19 juin 2018.

³⁰⁸ « Il rejoignit le Parti communiste après le congrès de Tours. Secrétaire adjoint de la section communiste du Havre en 1920, [...] en mars 1925, il fut élu secrétaire du syndicat unitaire de l'enseignement laïc du département et, succédant définitivement à Paul Briard* à la tête du syndicat de l'enseignement laïc en mars 1930, le resta jusqu'en 1935. Il intégra la section du Syndicat national des instituteurs après la fusion et fut membre du conseil syndical dès 1936 tout en étant le secrétaire de la Fédération générale de l'Enseignement en 1936-1937. [...] Il devint instituteur à l'école Corneille à Petit-Couronne (près de Rouen) poste qu'il occupa jusqu'à la dissolution du Parti communiste en 1939 et son déplacement à Rétonval (Seine-Inférieure). [...] Il représentait le parti au comité local de Front populaire et fut appelé peu après à faire partie du bureau de la région Basse-Seine, Son épouse était alors responsable du comité local du Rassemblement mondial des femmes. Il fut arrêté le 23 juin 1941 et interné à Compiègne où il devint membre du triangle de direction du PC clandestin. Déporté à Buchenwald (Allemagne) en septembre 1943, il y mourut. » *POUJOL Roger, Hippolyte* - *Maitron*, <http://maitron-en-ligne.univ-paris1.fr/spip.php?article127149>, consulté le 19 juin 2018.

plus importante à mesure que l'on avance vers la guerre, et leur surveillance et protection est un enjeu dès que celle-ci est déclarée. C'est ce que démontre la précédente figure pour la pétrochimie en 1940, mais cela se passe pour différents secteurs, dès septembre 1939.

Le 9 octobre 1939 par exemple, le commissaire spécial Arsac établit un compte rendu détaillé des mesures prises pour assurer la surveillance et la protection des « *usines ou établissements travaillant pour la Défense nationale* ». Un compte rendu qui fait suite à une conférence de présentation des consignes ministérielles, elle eut lieu à la préfecture le 3 juillet afin de pouvoir se prémunir « *d'attentats pouvant être commis, par des étrangers ou individus suspects.* »³⁰⁹.

Le compte rendu de Arsac montre les services mobilisés dans la surveillance de ces points sensibles en situation exceptionnelle, une surveillance coordonnée par la Gendarmerie, pouvant être contactée par les industriels le souhaitant. La direction du Port de Rouen, comme des Douanes, ainsi que les commissaires de Police Municipaux participent également de cette surveillance. Arsac demandera en décembre 1939, 3 inspecteurs de plus au sein de son commissariat, afin de pouvoir assurer plus efficacement la surveillance de plusieurs usines de sa circonscription, réparties sur 3 secteurs principaux :

*« Le 1^o, qui serait détaché au Trait, surveilleraient principalement les Établissements des Chantiers Maritimes du Trait, la Raffinerie de la Mailleraye, et l'Usine d'Aviation de Caudebec-en-Caux. Le 2^o, qui serait détaché à Barentin, surveillerait principalement les Usines de Textiles des Vallées du Cailly et de l'Austreberthe, et autres Établissements, notamment l'Oyonnithé à Monville, etc, etc. Le 3^o, qui serait détaché à Pt-Couronne, surveillerait principalement les Raffineries et dépôts des Pétroles et Huiles, de la rive gauche de la Seine. »*³¹⁰

En mars 1940, on établit également une enquête sur les employés d'une usine de camouflage du Houlme³¹¹, comme régulièrement pour les établissements sensibles.

³⁰⁹ Du commissaire spécial Arsac à monsieur le Secrétaire général : "Au sujet de la surveillance des usines ou établissements travaillant à la Défense nationale, le 9 octobre 1939, ADSM 1 M 259.

³¹⁰ Du commissaire spécial Arsac à monsieur le Général Commandant de la 3e Région mobilisée : " Renforcement du personnel ", le 17 décembre 1939, ADSM 1 M 258.

³¹¹ Du commissaire divisionnaire Arsac à monsieur le Général Commandant de la 3e Région mobilisée : « Au sujet des employés de l'usine de camouflage du Houlme », le 22 mars 1940, ADSM 1 M 534.

Pour conclure sur ce rapport territoire et régulation de la menace, la demande des 3 nouveaux agents par Arsac explicite 3 secteurs particuliers sur lesquels il souhaite intensifier une surveillance. Des secteurs qui correspondent donc à l'implantation industrielle, comme nous l'avons remarqué précédemment avec le textile, il en va de même pour les autres secteurs. Puisque de nombreuses données que nous présenterons principalement en partie IV, sont issues de la rive gauche industrielle rouennaise, nous pourrions voir en quoi, ce territoire en particulier, était une source de danger et de développement d'une opinion prolétarienne. Nous présentons en annexe une carte de cette implantation industrielle encore active aujourd'hui³¹², et l'encadré qui suit permet de décrire les étapes de développement industriel de ce territoire. De même que pour les chantiers navals dans la ville du Trait, le développement industriel du département est en grande partie la conséquence de la position stratégique en arrière du front pendant la Première Guerre mondiale.

³¹² Annexe 5: Cartes de la Seine-Maritime

Encadré 6: *L'industrialisation de Grand Couronne*

« La première guerre mondiale allait marquer les prémices de l'essor économique de Grand-Couronne. Alors que des régions industrielles telles que le Nord et l'Est étaient occupées par les Allemands, la nécessité de produire certaines matières dans d'autres secteurs fut une nécessité. Ainsi, en 1917, fut installée une fonderie à la sortie Nord de Grand-Couronne. Cette première installation marque le début de l'industrialisation de cette partie de l'agglomération rouennaise. Mais cette première grosse installation industrielle ne dura pas longtemps puisqu'en 1925, cette usine tournait déjà au ralenti avec la reprise de la production métallurgique dans les bassins d'emplois du nord et de l'Est de la France. Mais cet essor économique ne s'arrêta pas avec cet échec, au contraire, l'industrialisation s'intensifia entre les deux conflits mondiaux avec plusieurs implantations tels que les Pétroles Jupiter (entre Grand-Couronne et Petit-Couronne) en 1927, la papeterie SONOPA, la même année, et la P.E.C (engrais chimique), en 1931. La seconde guerre mondiale, qui frappa durement Grand-Couronne, notamment lors de bombardements en juin 1944, ne stoppa pas l'essor économique de Grand-Couronne. Et au lendemain de ce conflit, d'autres implantations industrielles eurent lieu notamment avec les transports Lohéac et plus tard, Renault CKD et l'extension du port en aval de Rouen. Cet essor économique eut des répercussions notables sur la population de Grand-Couronne qui, en moins d'un siècle, fut multipliée par cinq. Ainsi, il y avait moins de 2 000 habitants au début du XXe siècle, un peu plus de 3 000 avant la seconde guerre mondiale, plus de 6 000 en 1965 et près de 9 600 lors du dernier recensement de 1999. Par cette augmentation de population importante, cette commune connut ainsi un bouleversement urbain important avec la construction de nouveaux logements et d'équipements. C'est ainsi que le "Frais et charmant village de Grand-Couronne" fut transformé en ville industrielle et portuaire. »³¹³

³¹³ *La transformation de Grand-Couronne*, <http://www.grand-couronne.com/la-transformation-de-grand-couronne/>, consulté le 18 juin 2018.

Chapitre 5 : Le Carnet B : généalogie d'un dispositif

Le carnet B est l'un de ces multiples éléments qui ont formé une administration policière capable de récolter une importante quantité de données sur le corps social, au-delà de la question des étrangers présents sur le territoire et dont Noiriél analyse le fichage minutieux. Cette culture du fichage s'est de même développée durant la III^e République sur d'autres catégories de populations. Le carnet B est l'un de ces fichiers – non pas le seul, mais l'un des plus emblématiques pour le fichage des opposants. Son étude dans le contexte contemporain ne peut s'établir sans lui occulter cette dimension symbolique.

Le travail réalisé à partir d'archives nous permet donc d'appliquer l'analyse de Noiriél comme une forme de développement d'un eugénisme français³¹⁴, non pas aux seules populations étrangères, mais également aux individus dont l'obédience politique s'éloignait trop d'une conception républicaine qui reposait sur l'importance de la valeur nation durant les années trente. Cet angle de recherche est important pour bien comprendre l'impact historique et culturel qu'a joué le dispositif chargé de veiller sur la société ; dispositif qui forme une partie importante d'un contexte constitué de nombreux éléments dont l'aboutissement est le consentement administratif et sociétal aux politiques de Vichy. Nous l'avons introduit dans la partie précédente, ce dispositif a d'un point de vue administratif participé à la veille sur un certain type d'appartenances politiques indésirables dans le paysage de la III^e République. C'est dans ce cadre que le rapport foucaldien entre la notion d'espace et celle de dispositif de sécurité est la plus saisissable, au regard de l'action du dispositif sur les populations indésirables au sein d'un espace donné.

³¹⁴ NOIRIEL G., *Les origines républicaines de Vichy*, op. cit.

A. Le carnet B : propos généraux

Depuis sa fonction de lutte contre l'espionnage pensé par Boulanger, l'objet du carnet B va se mouvoir au fil des décennies pour finalement se focaliser sur l'ensemble des suspects présents sur le territoire. Quiconque s'intéresse à ce carnet ne peut être exempt de la lecture de l'ouvrage qui pose les bases des recherches à ce sujet ainsi que les premiers matériaux empiriques sur la question. Il a permis de mettre fin à certains doutes, interrogations et hypothèses sur son contenu tout comme son modèle opératoire. JJ. Becker nous livre en 1973 une analyse de ce fichier avant 1914, dans un contexte indissociable de la régulation du mouvement antimilitariste³¹⁵.

À partir des études menées par Becker, il nous est possible de comprendre l'évolution de ce carnet au début du XX^e siècle. Conjointement aux apports de D. Baker³¹⁶, de F. Dabouis³¹⁷, de JP. Deschodt³¹⁸ et de O. Forcade, ce travail sur le carnet B de la Seine-Inférieure permet d'en comprendre les modalités pour ce qui concerne la période post Première Guerre mondiale. Même si nous nous focalisons sur un département en particulier, avec ses spécificités, le jeu d'échelle permet d'établir des analyses à une focale plus élargie du fonctionnement de ce dispositif et de sa nature.

Fait paradoxal, le carnet B était en premier lieu un dispositif de lutte contre l'espionnage, allemand en particulier. Durant l'ensemble de son existence il a pourtant essentiellement servi à surveiller les individus menaçants pour l'ordre intérieur et ce nonobstant le contre-espionnage. Les études des chercheurs précédemment mentionnés qui ont travaillé sur différents départements et diverses temporalités, nous montrent chacune une proportion d'espions inscrits quasi nulle, si ce n'est l'étude sur le département de la Seine réalisée par l'historien anglophone Donald N. Baker, qui relève 300 étrangers suspects d'espionnage, et 48 français suspects

³¹⁵ BECKER J.J., *Le carnet B; les pouvoirs publics et l'antimilitarisme avant la guerre de 1914*, op. cit.

³¹⁶ BAKER D.N., « The Surveillance of Subversion in Interwar France: The Carnet B in the Seine, 1922-1940 », in *French Historical Studies*, vol. 10, avril 1978, p. 486-516.

³¹⁷ DABOUI F., « L'ennemi intérieur: les inscrits au Carnet B en Maine et Loire dans les années 30 », in *Les cahiers du Centre d'Etudes Sociales Angevin*, avril 2013, n° 5.

³¹⁸ DESCHODT J.-P., « La preuve par le carnet B », in *Les Cahiers du Centre de Recherches Historiques. Archives*, avril 2010, n° 45, p. 181-193.

d'espionnage en avril 1936, sur une liste comptant alors 1020 noms³¹⁹.

Analyser ce carnet de 1922 à 1942 nécessite de prendre en compte cet aspect quant à la nature et le mode opératoire de ce dispositif. Finalement, en retracer la généalogie, c'est aussi s'interroger plus largement sur la nature des dispositifs. Comment un fichier évolue pour trouver une nature opérante différente de ce pour quoi il a été initialement conçu³²⁰ ? Que révèlent ces évolutions, en fonction de configurations sociétales données ou encore au regard de la gouvernamentalité ?

La ligne qui forge les évolutions du carnet B est cette question de la protection de la nation : en s'installant pour lutter contre l'espionnage, puis dans l'évolution vers une dimension morale basée sur la notoriété et l'opinion établissant une suspicion du point de vue national. C'est principalement par l'analyse du carnet B que cette question a émergé inductivement dans ce travail. De par cette évolution, il s'agit de décrire la ligne cohérente qui justifie ses mutations du point de vue institutionnel, tout comme les paradoxes qui relèvent de sa mise en application. Baker démontre quant à lui une évolution qui est également soumise aux évolutions de la bureaucratie, et notamment liée à l'organisation complexe de ce dispositif entre différentes institutions : la préfecture, la police spéciale, la gendarmerie et l'armée³²¹.

« The evolution of the Carnet B was tangled with that of bureaucratic development and rivalries. At one level the Carnet B was an object of tension between the Ministries of War and of the Interior, with the Gendarmerie Nationale and the prefectures as the chief agents. Owing to the growing perceived threat on the domestic front, the Carnet fell increasingly under the aegis of the Ministry of the Interior. At another level, the list seems to have consisted in large part of people whose activities were not closely scrutinized through other surveillance categories, at least before 1936. Police files are filled with lists of trade-union

³¹⁹ BAKER D.N., « The Surveillance of Subversion in Interwar France », *op. cit.*, p. 496. Une étude qui montre une utilisation ainsi qu'un contenu très différent de celui de la Seine-Inférieure, sur la même période, ce qui atteste de ces différences en fonction du territoire, ici particulièrement dans le cas de la surveillance des suspects pour Paris et ses environs. On trouve en toute logique un contenu bien plus varié que dans d'autres départements.

³²⁰ Un même type de glissement qui s'opère également lors de mise en place de dispositif de justice d'exception, et de la constitution d'un arsenal judiciaire de lutte contre le terrorisme, voir sur cette question: CODACCIONI V., *Justice d'exception: l'État face aux crimes politiques et terroristes*, Paris, CNRS éditions, 2015.

³²¹ N'ayant trouvé trace en ADSM d'utilisation précise par la gendarmerie ou l'armée en série R, nous ne pouvons analyser ce fait à partir de nos données.

and party officials and fatindividual files on everyone listed in them. Whether or not one was listed on the Carnet B may have been influenced by one's membership in organizations that came under such routine forms of surveillance ». ³²²

1. Le carnet B avant 1914

Il ne s'agit pas ici d'établir une historiographie de ce fichier, plutôt de tenter de comprendre comment le *passé* du carnet B, celui d'avant 1914 explique-t-il son *présent* durant l'entre-deux-guerres ? Qu'est-ce que cela nous apprend des évolutions de la catégorisation de populations subversives ? Quels sont les éléments qui, avant la Première Guerre mondiale, marquent une pérennité de ce fichier et expliquent ce qu'il est devenu par la suite ?

« Ainsi en un peu plus de 20 ans, une institution destinée à réprimer l'espionnage s'est progressivement muée en un organisme de lutte contre un éventuel sabotage de la mobilisation ; cette mutation reflète très exactement dans les faits et dans les dates la prise de conscience par les autorités d'un danger représenté par l'antimilitarisme ; dans la forme, à plusieurs registres mal définis, Carnet A, Carnet B des gendarmeries ou registre confidentiel des Préfectures, s'est substitué un seul document, le Carnet B. [...] En 20 ans, le Carnet B est devenu une institution complexe, souple, inquiétante même dans la mesure où son objet pouvait être très simplement et très rapidement transformé. C'est là un exemple de plus, dans un domaine bien particulier, des réalisations de la III^e République, où, à travers l'anarchie apparente provoquée par des crises ministérielles en série, l'Administration, par touches successives, mais inlassablement, poursuivait la mise en place d'institutions fort minutieuses, au moins sur le plan des réglementations. » ³²³

Cette mutation du carnet B, comme le rappelle Becker, est indissociable de la façon dont la III^e république a su faire évoluer les mécanismes de régulation de sa population. En tant que dispositif il apporte un éclairage sur les institutions républicaines, tout comme des configurations culturelles d'une époque marquée par des antagonismes profonds. Antagonismes se traduisant dans le paysage politique des premières décennies du vingtième siècle.

« Comment en était-on arrivé à cette situation étonnante que dans le nombre d'une guerre

³²² BAKER D.N., « The Surveillance of Subversion in Interwar France », *op. cit.*, p. 515.

³²³ BECKER J.J., *Le carnet B; les pouvoirs publics et l'antimilitarisme avant la guerre de 1914*, *op. cit.*, p. 115.

européenne, l'arrestation préventive d'un certain nombre de Français inscrits à ce carnet semblait indispensable ? Était-ce l'expression d'une nation coupée en deux, d'un divorce entre les classes dirigeantes et le mouvement ouvrier, entre l'armée, c'est-à-dire les officiers, et les travailleurs qui devaient justement être une partie des soldats de cette armée ? Une guerre extérieure risquait-elle, en France, de se confondre avec une guerre civile ? »³²⁴

Cette ligne de démarcation profonde à l'époque séparant le prolétariat de la bourgeoisie va devenir finalement une préoccupation en termes de maintien de l'ordre bien plus préoccupante que la menace incarnée par l'espionnage. On passe d'un patriotisme exalté par le sentiment de revanche impulsé par Boulanger fin XIX^e à cette césure qui va caractériser la société française du début du XX^e. Alors que « l'union nationale » est finalement le mot d'ordre, la question du prolétariat est un enjeu stratégique dans la perspective internationale du conflit. D'où la nécessité pour les pouvoirs publics d'assurer le contrôle du mouvement antimilitariste. Il s'agit de prévenir cette guerre civile qu'aurait pu devenir la Première Guerre mondiale à l'ouest de l'Europe, donc de s'assurer de la force du lien national vis-à-vis de l'internationalisme ambiant. Un internationalisme qui aurait pu permettre le dépassement effectif de l'appartenance nationale par l'attachement à l'origine sociale. L'historicité du carnet B témoigne des préoccupations des pouvoirs publics en la question.

« Il ne s'agit donc plus de manifestations assez isolées d'intellectuels "décadents" chez qui l'antimilitarisme peut être assimilé à une certaine volonté d'originalité, à un "snobisme" en quelque sorte, mais d'un mouvement susceptible d'entraîner de larges couches de la population française ; il rejoint une ligne de transition de la société, prolétariat d'un côté, bourgeoisie de l'autre. »³²⁵

D'une fonction initiale qui diffère de son évolution par la suite, l'origine sociale des inscrits ainsi que leurs professions nous relatent un dispositif contenant essentiellement des ouvriers, des acteurs du mouvement social, que ce soit avant 1914 ou durant l'entre-deux-guerres. Ceci est le résultat des différentes mises à jour connues par ce fichier.

³²⁴ *Ibid.*, p. 13.

³²⁵ *Ibid.*, p. 17.

« Georges Clemenceau réoriente à partir de 1907 le fichier pour surveiller surtout les anarchistes et antimilitaristes, tout en en laissant la gestion à la gendarmerie. Enfin, en 1909, le ministère de l'Intérieur décide d'ajouter au Carnet B, tous les Français susceptibles d'entreprendre des actions antimilitaristes pouvant troubler l'ordre public ou gêner la mobilisation »³²⁶

L'analyse des inscrits donne finalement lieu à une vision statique de l'évolution de son contenu au prisme de la stratification sociale, dès lors qu'il s'agit d'inscrire des individus français dangereux pour l'ordre intérieur. Ce point devient au début du XX^e siècle, sous l'influence de Clémenceau notamment, la caractéristique de ce fichier. Il permet d'établir une mesure préventive face au risque de sabotage de la mobilisation générale, le mouvement ouvrier étant alors fortement imprégné par l'antimilitarisme. Dès lors on voit un tournant dans la logique de ce fichier qui ne comptabilisera que peu d'espions et d'étrangers pour finalement devenir un fichier de l'ordre d'une surveillance politique comme le démontre l'étude menée par Becker sur le carnet B des Vosges.

« Le Carnet B des Vosges est composé en 1897 de 11 Allemands, 1 Suisse, 1 Russe, 1 Belge et 7 Français. [...]. Dans ce carnet B des Vosges, première forme, rien donc ne concerne l'antimilitarisme du monde ouvrier. Il s'agit uniquement de combattre les dangers d'espionnage. Mais il n'en est plus de même par la suite :

-en 1909, 20 personnes sont inscrites au Carnet B des Vosges, dont 6 Français : sur ces 6 Français, 2 le sont au titre de l'antimilitarisme ;

-en 1910, sur 23 inscrits, 6 sont des Français suspects d'être un danger pour une éventuelle mobilisation ;

-en 1911, ils seraient 7 si 2 n'avaient pas quitté le département ;

-en 1913, ils sont 13 »³²⁷

³²⁶ PANEL L., « Quand Boulanger réformait la gendarmerie (1887) », in *Le Trèfle*, 2007, n° 112.

³²⁷ BECKER J.J., *Le carnet B; les pouvoirs publics et l'antimilitarisme avant la guerre de 1914*, op. cit., p. 108.

2. Généalogie institutionnelle

Prérogatives :

Difficile de retracer avec exactitude l'historique des prérogatives existantes quant à ses différentes révisions, celle de 1922 étant la plus significative, l'une des rares dont on retrouve deux exemplaires accessibles aux ADSM³²⁸. Becker essaya d'analyser institutionnellement l'évolution avant 1914 pour finalement en conclure: « Il nous a semblé comprendre que les circulaires périmées devaient être renvoyées au ministère de l'Intérieur ». ³²⁹ Ce qui n'est plus le cas durant l'entre-deux-guerres. Les deux extraits qui suivent attestent pour autant cette volonté de surveiller essentiellement la mouvance antimilitariste avant 1914.

« L'instruction secrète du 1er novembre 1912³³⁰ en définit le mode opératoire : "il s'agit d'instruire un fichier où seront inscrites les personnes dangereuses pour l'ordre intérieur en cas de troubles, de conflit ou de tension politique." »³³¹

« Par l'arrêté préfectoral du 14 février 1914³³², sont considérés comme dangereux tous les individus dont l'attitude et les agissements sont de nature à permettre de les considérer comme susceptibles d'entraver le bon fonctionnement de la mobilisation par le sabotage ou la destruction du matériel de la télégraphie, des chemins de fer [...] ou de fomenter des désordres au cours de la période de la mobilisation. »³³³

Fusion du Carnet A et B :

« À l'origine, deux types de Carnets existèrent, le Carnet A et le Carnet B, tenus dans chaque gendarmerie : le Carnet A servait à recenser tous les étrangers et le Carnet B, les suspects d'espionnage ; c'est ainsi que la circulaire de 1890, ne faisant que reprendre d'ailleurs

³²⁸ En ADSM 1M521 et 1Z155

³²⁹ BECKER J.J., *Le carnet B; les pouvoirs publics et l'antimilitarisme avant la guerre de 1914*, op. cit., p. 108.

³³⁰ Instruction du 1er novembre 1912, mise à jour le 12 décembre 1922, AN, CAC, vers. 19940 500/1328.

³³¹ DESCHODT J.-P., « La preuve par le carnet B », op. cit., p. 184.

³³² ADPC 1 Z 227

³³³ *De l'utilisation du carnet B - Chroniques de la Grande Guerre - Activités culturelles - Les Archives du Pas-de-Calais (Pas-de-Calais le Département)*, <http://www.archivespasdecalais.fr/Activites-culturelles/Chroniques-de-la-Grande-Guerre/De-l-utilisation-du-carnet-B>, consulté le 19 janvier 2016.

d'autres antérieures, prescrivit un recensement général des étrangers, parmi lesquels deux catégories sont déterminées, les suspects et les non-suspects " au point de vue national " ; la première de ces catégories figurait au Carnet B. »³³⁴

Ce carnet fut finalement composé de 3 groupes, 3 catégories différentes visant à identifier des individus suspects en fonction de différents critères. En 1930 est créé un « carnet B spécial » à destination des ressortissants italiens, puis de tous les étrangers en 1933³³⁵, celui-ci sera ensuite fusionné avec le 1er carnet ouvrant un 4^e groupe destiné aux seuls étrangers en 1938 pour compléter la catégorisation déjà existante.

- le 1^{er} groupe : « *Etrangers suspects d'espionnage* »

-le 2^{ème} groupe : « *Français suspects d'espionnage* ». À noter que pour l'ensemble des documents consultés, cette catégorie comprend systématiquement la mention « *néant* ». Une absence d'inscrits en Seine-Inférieure qui n'est pas le cas pour les départements frontaliers, et démontrer de ce fait un fonctionnement différent en fonction de la zone géographique dans lequel il était utilisé.

-le 3^{ème} groupe : « *Français dangereux pour l'ordre intérieur. Susceptibles de se livrer eux-mêmes à l'action directe, d'y pousser ou de fomenter des troubles* ».

-le 4^{ème} groupe : « *Étrangers suspects* ».

³³⁴ BECKER J.J., *Le carnet B; les pouvoirs publics et l'antimilitarisme avant la guerre de 1914*, op. cit., p. 110.

³³⁵ Il contiendra 146 inscrits dans le département de la Seine en 1935, BAKER D.N., « The Surveillance of Subversion in Interwar France », op. cit., p. 509.

3. Inscription et conséquence

Il est nécessaire de comprendre ce que signifiait une inscription au carnet B, afin d'en établir la portée, les conséquences pour un individu inscrit. Alors qu'au premier abord, on l'assimile de façon logique à un fichier de surveillance, un fichier de renseignement concernant les suspects d'espionnage, ou les suspects de troubles pour l'ordre public, il est important de rappeler ce que pouvait signifier réellement une inscription :

« Il faut avoir à l'esprit ce que signifiait une inscription au carnet B : l'individu pouvait être mis en état d'arrestation sur une simple décision du préfet lequel devait juste remplir un formulaire blanc qui était joint au dossier. Ces mandats d'arrestation étaient donc préparés à l'avance et annexés à chaque dossier au nom de l'article 10 du code d'instruction criminelle. C'est sous cette forme légale qu'un préfet pouvait exercer les attributions de police judiciaire d'un juge d'instruction. Il est à noter que parfois le carnet B réservait des surprises désagréables à ses membres. Un officier de l'armée active, Chevalier de la Légion d'honneur, s'est vu opposer un refus de ses supérieurs au mariage avec la fille de Moïse Offenstadt inscrit au carnet B dans le groupe n°2. »³³⁶

Comme le souligne J-P Deschodt, pourtant un fichier assimilé finalement à une surveillance stricte de certains individus, le carnet B ne peut être défini par sa seule dimension de renseignement. Il faut nécessairement faire preuve d'un regard herméneutique qui nécessite d'interroger la place et le pouvoir du préfet de police durant la III^e République. Accordé par l'article 10 du code d'instruction criminelle³³⁷, celui-ci se trouvait dans la position d'un représentant de l'exécutif pouvant intervenir directement sur les attributions du pouvoir judiciaire. De ce fait, il est erroné de considérer le carnet B comme un dispositif se limitant à l'accumulation de données de surveillance. Bon nombre d'individus étaient en effet surveillés pour diverses raisons, sans pour autant être inscrits à ce carnet ni soumis à une surveillance plus légère. On ne peut établir de corrélation entre la dimension du renseignement et le fait d'être inscrit au carnet B. Être inscrit ne signifiait pas être *plus* surveillé, mais bien entrer dans

³³⁶ DESCHODT J.-P., « La preuve par le carnet B », *op. cit.*, p. 185.

³³⁷ BERLIERE J.-M., « Une menace pour la liberté individuelle sous la République. L'article 10 du code d'instruction criminelle », in *Criminocorpus, revue hypermédia. Histoire de la justice, des crimes et des peines*, janvier 2008.

le cadre d'une législation d'exception.

En tant que dispositif de justice d'exception, l'inscription d'un individu entraînait avant tout la possibilité de démarches judiciaires plus rapides en le dépossédant de certaines libertés individuelles sur seule décision du préfet. Les dossiers individuels devaient d'ailleurs comporter « *Les mandats d'amener et de perquisition établis aux noms des inscrits. Deux sortes de mandats : I pour espionnage, I pour infraction à l'article 265 du Code Pénal : association de malfaiteurs.* »³³⁸

Il est difficile d'établir clairement le lien entre le carnet B et l'article 10, qui pouvait s'appliquer également dans un cadre différent que pour les inscrits de ce fichier. Lors de la courte abrogation de cet article, cela posa question, en effet le préfet de Seine-inférieure demanda alors des précisions dès 1934 quant aux mesures à appliquer.

« L'article 16 de l'instruction du 1^{er} novembre 1912, sur le carnet B, prévoit "en application des pouvoirs que leur confère l'article 10 du Code d'Instruction criminelle" l'établissement par les Préfets, au nom de chaque inscrit, d'un mandat de perquisition et d'amener. La loi de février 1933 sur les garanties de la liberté individuelle ayant abrogé l'article 10 du Code d'Instruction criminelle, je vous serai obligé de bien vouloir me faire connaître quelles doivent être les modifications à apporter à la rédaction de ces mandats. »

Un document sur lequel il est annoté en bas qu'en vue de la loi du 25 mars 1935, le préfet a été réintégré de ses droits.³³⁹

La surveillance associée à ce carnet s'effectuait finalement à deux niveaux : l'enquête individuelle devant établir une « proposition d'inscription » validée ou non par le préfet sur recommandation du commissaire spécial. Ensuite, lors des demandes ministérielles ou préfectorales de mises à jour des inscrits, une enquête individuelle établissait une proposition de maintien ou de radiation du carnet, celle-ci toujours ratifiée par le préfet. Outre ces procédures, l'inscription en elle-même n'entraînait pas systématiquement un suivi plus intense

³³⁸ Carnet B. Instruction du 1^{er} novembre 1912 mise à jour le 12 décembre 1922., ADSM 1 M 521.

³³⁹ Du préfet au ministre de l'Intérieur: « Au sujet de la loi de février 1933 sur les garanties de la liberté individuelle », le 21 septembre 1934, ADSM 1 M 521.

que pour un suspect non inscrit. Le suivi d'un inscrit suivait cette procédure :

« Le circuit administratif est relativement simple. La section de centralisation de renseignement s'adresse aux commandants des régions militaires. Par leur 2^e bureau d'état-major, ceux-ci sont en relation constante avec le préfet dans le département, avant la mise sur pied des bureaux de centralisation de renseignements en 1937-1938. Le préfet peut prescrire aux services de la police et de la gendarmerie des enquêtes sur les suspects. Les fiches de surveillance sont actualisées en suivant les déplacements et les déménagements des inscrits au Carnet B départemental. Le préfet inscrit sur les listes et radie les suspects ne présentant plus de dangerosité. »³⁴⁰

La focalisation sur la dimension de renseignement et de surveillance qu'on attribue à ce carnet – le considérant comme l'une des dérives de la III^e République – a entraîné l'omission de cette fonction d'exception judiciaire. Un dispositif parmi d'autres, significatif de la complexité du système policier durant la III^e République, de son organisation chaotique, de sa lente unification et modernisation dont le régime de Vichy sera finalement le principal acteur³⁴¹.

B. Le changement de l'entre-deux-guerres

1. Classe laborieuse : classe dangereuse ?

Par l'étude du mouvement ouvrier qu'induit l'analyse du carnet B, le regard sur son évolution ne nous informe pas tant sur l'apparition d'une nouvelle menace faisant irruption dans le corps social, mais plutôt qu'il est pertinent de se référer à la question de la « classe dangereuse », puisque les inscrits sont pour la plupart issus de la même classe sociale. Non pas un changement, mais une stabilité en ce qui concerne sa sociologie, mais une évolution pour ce qui est du ressort de la *praxis* politique des inscrits. Les révisions du carnet B sont significatives de l'évolution que prend la contestation sociale, ou des formes d'actions et d'idéologies politiques vers lesquelles s'est orienté le mouvement ouvrier au fil de son histoire.

³⁴⁰ FORCADE O., « Le carnet B, un outil politique du contre-espionnage sous la Troisième République », *op. cit.*, p. 211.

³⁴¹ BERLIERE J.-M., *Le monde des polices en France*, *op. cit.*

Les différentes formes institutionnelles du mouvement ouvrier composent les différents facteurs entraînant la mutation des mesures de surveillance et de prévention. Les services s'adaptent à une menace mouvante : on n'agit pas de même manière sur l'antimilitarisme et l'anarchisme en acte que sur le communisme, et ce, même lorsque les individus concernés sont issus d'une même origine sociale. Les modes d'actions politiques tout comme les moyens de propagande évoluant, la régulation des menaces évolue elle aussi.

L'année 1922 marque une compréhension institutionnelle de ces évolutions, date de la prérogative de M. Manoury qui entraîne la mise à jour du contenu du carnet B. Un extrait de cette prérogative illustre un glissement concernant les populations à inscrire, glissement qui témoigne des transformations du mouvement social principalement liées aux répercussions en Europe de l'Ouest des événements russes. Le congrès de Tours a montré deux ans plus tôt la réceptivité de la révolution bolchevik à l'égard des classes populaires françaises. Il s'agit alors pour les institutions d'adapter la surveillance des suspects à cette nouvelle menace. La peur d'une contagion en Europe occidentale des événements d'octobre 1917 se traduit par une réadaptation des dispositifs utilisés pour la régulation du corps social.

« Il ne vous échappera pas que si certains syndicalistes ou antimilitaristes d'avant-guerre, qu'il n'y a plus aucune raison de suspecter, ne doivent pas être maintenus ou inscrits au carnet B, il y a lieu, par contre, d'y faire figurer les individus notoirement acquis aux idées extrémistes et qui constituent aujourd'hui, à l'intérieur du Pays, l'élément de trouble le plus préoccupant. »³⁴²

La référence à la répercussion sur l'opinion publique est ici explicite, cette nécessité républicaine de réguler l'espace oppositionnel, en inscrivant les individus « *notoirement acquis aux idées extrémistes* ». Ces critères d'inscription sont en adéquation avec le cadre habermassien de l'opinion publique.

« Dans le contexte qui nous occupe, c'est pourtant l'autre sens d'opinion qui est plus intéressant : c'est-à-dire, l'opinion en tant que réputation, renommée, considération, bref, ce que l'on représente pour l'opinion des autres. Opinion, au sens d'idée non établie qui n'aurait plus qu'à fournir les preuves de sa véracité, est liée au terme d'opinion au sens de la

³⁴² Du préfet aux sous-préfets et commissaires locaux: « Quant à la révision du carnet B », le 23 février 1922, ADSM 1 M521.

renommée, en son fond douteuse, qu'on aurait auprès de la foule. Le connoté d'opinion collective imprègne donc tant ce mot que tous les adjectifs qui renvoient à son caractère social font figure de pléonasmes. »³⁴³

Le glissement opéré redessine la forme prise par la contestation et tend vers une intégration progressive des aspirations ouvrières au sein du paysage politique par la lente inscription de la SFIC puis du PC comme parti se prenant au jeu de la démocratie représentative³⁴⁴. Cette évolution est également notée par A. Kriegel :

« Dans cette perspective et pour la France, quelle est alors la signification des années 1914-1917 ? Non celle d'une coupure radicale. Mais d'une transposition : l'élan révolutionnaire cesse alors de s'incarner dans le syndicalisme révolutionnaire pour s'incarner désormais dans le communisme. »³⁴⁵

En témoignent la prérogative de 1922, l'analyse de Kriegel et ce que beaucoup d'historiens ont relevé, nous sommes dans ce cadre face à deux aspects sur lesquels il nous faut nous attarder. Premièrement du point de vue des formes institutionnelles, pratiques et idéologiques du mouvement social, il existe au lendemain de la Première Guerre mondiale un changement effectif qui va redessiner la menace intérieure en termes d'action politique et de référence pour le mouvement social. De référence étant donné que ce mouvement ne se réfère non plus uniquement à l'Internationale comme institution prolétaire, il existe dès lors un État extérieur devenu le référentiel d'une idéologie³⁴⁶.

Cette configuration déploie les problématiques du maintien de l'ordre à un niveau qui intègre les relations internationales. La séparation espion et ennemi de l'intérieur devient plus floue à discerner, des individus en lien avec Moscou (ce qui est attesté par les demandes de passeports principalement) sont à la fois activistes sur le territoire ou de potentiels « *"instrument" entre les*

³⁴³ HABERMAS J., *L'espace public, op. cit.*, p. 99.

³⁴⁴ Peut-être n'est-il pas socialement légitimé, pour autant le fait de se « prendre au jeu de la démocratie » par des stratégies électorales le place comme un acteur de la vie républicaine donnant au mouvement social une teneur politique renouvelée, une représentativité politique plus importante.

³⁴⁵ KRIEDEL A., *Le pain et les roses, op. cit.*, p. 143.

³⁴⁶ La situation est finalement inédite puisque les mouvements populaires du siècle dernier portaient plus généralement de France pour se répandre dans les territoires européens par la suite.

mains du Komintern »³⁴⁷, ce que l'Histoire retient finalement sous l'appellation de *rabcor*³⁴⁸. La difficile appréciation du rôle de certains individus ou le double jeu que ces derniers pouvaient endosser ont entraîné un manque de clarté dans la qualification de certains individus à inscrire, tout comme des raisons de leur inscription.

Deuxièmement, c'est maintenant l'influence d'un individu, le fait qu'il soit militant *notoire* qui va déterminer le degré de suspicion chez lui, non pas son unique capacité d'action. L'influence politique de certains individus est clairement définie comme étant illégitime. Bien que ce fait soit déjà présent avant 1914 « Les dossiers montrent en somme que l'inscription au carnet B sanctionnait non pas des actes, mais de simples propos »³⁴⁹, nous rappelle Pierre Renouvin. Pour autant, le schéma est ici celui d'une prévention situationnelle répondant à un événement en particulier plus que d'une réelle menace sur l'opinion. Il est nécessaire de limiter l'audience de la cause antimilitariste et même si cela passe déjà par la régulation de paroles subversives, il s'agit de limiter avant tout la possibilité de leur traduction en acte.

Ce n'est pas tant une perspective insurrectionnelle qui est menaçante avant 1914 que le sabotage de la mobilisation générale. Dès le congrès de Tours, le communisme devient une menace dotée d'un double aspect : sa forme insurrectionnelle en parallèle du spectre rouge qui plane sur les urnes. Il faut donc surveiller les éléments contagieux susceptibles de contaminer le corps social. Ces éléments contagieux sont en bonne partie des individus qui en fonction de différents critères se verront inscrits dans la liste des suspects du point de vue national. Cette dangerosité sur le plan électoral est d'autant plus effective dans le courant des années 1930 que dans les années 1920 durant lesquelles les communistes français sont plus à un état groupusculaire

³⁴⁷ *Du commissaire spécial de Rouen au préfet: « Proposition d'inscription au Carnet B de Jean Massie », le 15 janvier 1938, ADSM 1 M524.*

³⁴⁸ Un terme qui définit les correspondants ouvriers de *L'Humanité* dans les usines françaises et suspectés d'espionnage pour le compte de Moscou dans les années trente. Voir entre autre à ce sujet : COURBAN A., « Une autre façon d'être lecteur de L'Humanité durant l'entre-deux-guerres : « rabcors » et « CDH » au service du quotidien communiste », in *Le Temps des médias*, vol. 7, 2006, p. 205. VIDAL G., « L'affaire Fantômas (1932) », in *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 119, juillet 2013, p. 3-14.

³⁴⁹ RENOUVIN P., « Préface », in *Le carnet B; les pouvoirs publics et l'antimilitarisme avant la guerre de 1914*, Paris, Klincksieck, 1973, p. 8.

politiquement qu'un parti organisé permettant une représentativité électorale. En témoigne le nombre d'adhérents qui passe de 50 000 en 1928 à 235 000 en 1936³⁵⁰.

Pour comprendre ce glissement qui s'opère et qui entraîne nécessairement une gestion nouvelle de la menace, il est nécessaire de nous intéresser à la forme prise par le mouvement communiste. Les 21 conditions établies par Lénine pour adhérer à la III^e Internationale³⁵¹ nous éclairent quant à la teneur des mesures prises par les pouvoirs publics en 1922. Ces conditions organisent les lignes directrices à suivre pour les communistes quels que soient leurs pays d'origine. Certains points convergent avec cette veille policière sur la propagande, l'hypothèse la plus probable est de considérer cette veille comme une réponse institutionnelle à la stratégie de Lénine.

« 3. Dans presque tous les pays de l'Europe et de l'Amérique la lutte de classes entre dans la période de guerre civile. Les communistes ne peuvent, dans ces conditions, se fier à la légalité bourgeoise. Il est de leur devoir de créer partout, parallèlement à l'organisation légale, un organisme clandestin, capable de remplir au moment décisif, son devoir envers la révolution. Dans tous les pays où, par suite de l'état de siège ou de lois d'exception, les communistes n'ont pas la possibilité de développer légalement toute leur action, la concomitance de l'action légale et de l'action illégale est indubitablement nécessaire.

4. Le devoir de propager les idées communistes implique la nécessité absolue de mener une propagande et une agitation systématique et persévérante parmi les troupes. Là, où la propagande ouverte est difficile par suite de lois d'exception, elle doit être menée illégalement ; s'y refuser serait une trahison à l'égard du devoir révolutionnaire et par conséquent incompatible avec l'affiliation à la III^e internationale. »³⁵²

La prérogative de 1922 vient répondre à la possibilité d'un déploiement effectif sur le territoire français de ces lignes stratégiques. L'État est confronté pour la première fois à cette configuration : une puissance étrangère va avoir une influence politique sur un bon nombre de ses citoyens. Cette idée peut expliquer en partie la question de la moralité nationale telle qu'elle advient comme critère de jugement policier, le propagandiste fait le *jeu* d'une autre nation. De plus, le but de la propagande est de se répercuter à deux niveaux différents : l'action légale, par

³⁵⁰ BRUNET J.-P., *Histoire du Parti communiste français, 1920-1986*, 2e éd. mise à jour., Paris, PUF, 1987.

³⁵¹ Et à l'origine de la dislocation de la SFIO (Section Française de l'Internationale Ouvrière) lors du congrès de Tours en 1920.

³⁵² COURTOIS S. et LAZAR M., *Histoire du Parti communiste français*, Paris, PUF, 2000.

les urnes et l'action illégale dans la perspective d'une insurrection communiste. Il s'agit pour maintenir l'ordre intérieur de la canaliser et ainsi réguler ces deux degrés. C'est du fait de cette possibilité naissante du PC de former un parti du peuple dans le paysage de la démocratie représentative que la régulation de la parole militante devient un enjeu d'autant plus fort.

2. La question du secret

Il est un autre changement notable qui différencie le carnet B d'avant 1914 à celui d'après 1922, celui-ci concerne son fonctionnement secret. Pierre Renouvin note qu'avant 1914 le secret n'était pas une règle intransigeante de son fonctionnement.

« Encore faut-il noter que cette administration ne paraît pas avoir fait grand effort pour garder le secret de ses décisions : les cas où l'intéressé connaissait son inscription au carnet n'étaient pas rares. Peut-être même était-ce un procédé d'intimidation. Telles sont les conclusions générales qui se dégagent de cette étude. »³⁵³

Cette remarque n'est plus en vigueur pour la période suivante, Deschodt le remarque en ce qui concerne les inscrits d'origines étrangères durant les années 1930 :

« « Toutefois, à la demande expresse des ministères de la Guerre et de l'Intérieur, le "caractère rigoureusement secret" de ce carnet est impératif : à aucun moment les inscrits ne doivent "se douter de la mesure dont ils sont l'objet". Prévention qui répond autant à un souci de discrétion et à une volonté d'efficacité qu'à une raison diplomatique, les personnages concernés étant en relation constante avec les ambassades étrangères; c'est pourquoi les commandants des brigades de gendarmerie ont reçu des consignes strictes de ne pas diligenter des interrogatoires qui auraient comme résultat d'éveiller les soupçons et d'embarrasser le gouvernement. »³⁵⁴

L'enquête de terrain démontre cette même idée en plusieurs documents. L'exemplaire de la prérogative de 1922 contenu en série M recèle les signes d'un brouillon utilisé par le préfet avant sa relecture finale et l'envoi³⁵⁵. Outre un nombre de corrections directement annotées dans le corps du texte dactylographié et qui attestent de sa qualité de brouillon, on retrouve

³⁵³ RENOUVIN P., « Préface », *op. cit.*, p. 8.

³⁵⁴ DESCHODT J.-P., « La preuve par le carnet B », *op. cit.*, p. 188.

³⁵⁵ « Du préfet aux sous-préfets et commissaires locaux: "Quant à la révision du carnet B" », *op. cit.*

plusieurs recommandations émises par le préfet et destinées au rédacteur final du document ainsi qu'à l'individu chargé de sa transmission.

On retrouve une mention « *(Sous double-enveloppe)* » notée au crayon sous la liste des destinataires. Tout comme la mention « *Secret* » ajoutée là où devrait être tamponné ce terme. Puis à la fin, le rapport de réception du document qui induit à ce titre la non-utilisation des services postaux :

*« (I) Ces lettres ont été adressées aux 4 sous-préfets par plis recommandés. Celle destinée à Mr le Commissaire spécial lui a été remise en mains propres. Celle destinée au Commissaire central lui a été remise en mains propres. Celle destinée au Commissaire de police d'Elbeuf lui a été remise en mains propres. Celle destinée au Commissaire de Police de Caudebec-les-Elbeuf a été confiée aux Commissaire de police d'Elbeuf qui la remettra à son collègue avec toutes recommandations utiles. Celles destinées aux Commissaires de police de Darnétal, Petit-Quevilly, Sotteville-lès-Rouen et Saint Étienne du Rouvray ont été confiées à Mr le Commissaire central de Rouen qui les remettra aux destinataires avec toutes recommandations utiles. »*³⁵⁶

Ces mesures strictes quant à la transmission des différents plis viennent attester que seuls les fonctionnaires les plus hauts placés eurent accès à cette prérogative et qu'elle ne devait se trouver en main d'un agent situé à un échelon plus bas dans la hiérarchie policière. Mesure administrative avant tout, mais qui peut révéler une certaine forme de suspicion envers les différents membres de la Sureté générale, un mode opératoire visant à éviter toute fuite potentielle à ce sujet. Un autre type de document vient lui aussi attester l'hypothèse d'une réserve émise par les responsables de ces services envers leurs subalternes hiérarchiques et confirmer cette analyse.

Cette enveloppe contenait le courrier d'un indicateur du commissaire spécial de Rouen en poste en 1938, Henri Arsac. Son indicateur Émile Durand le tenant informé de l'agitation ouvrière dans la périphérie industrielle rouennaise, ici d'une réunion d'une cellule locale du Parti Communiste : *Pain Paix Liberté* dans un dossier concernant nombreux rapports, notamment concernant un passage de Maurice Thorez à Rouen le 27 janvier 1938. Ces documents

³⁵⁶ *Ibid.*

provenant du fonds de Moscou contiennent différents échanges entre le commissaire Arsac et son indicateur. Outre la rareté au sein des archives de ce type d'échanges avec mention nominative de l'indicateur en question, il me faut noter ici que ce commissaire se faisait envoyer à son domicile – sans mention de sa fonction – ces rapports. Ce qui atteste une nouvelle fois d'une forme de défiance envers les autres fonctionnaires de police et la recherche de la préservation de l'anonymat de l'indicateur. On trouve en série M d'autres références à des indicateurs du commissaire Arsac dans une caserne ainsi que dans les usines. Nous prendrons l'exemple d'une plainte émanant d'un de ces derniers auprès d'Arsac, sur l'agissement de son commissaire adjoint dont l'indiscrétion a failli révéler sa couverture aux usines Jupiter, ce que nous traiterons dans le chapitre 16.

**Figure 6 : Lettre adressée au domicile
du commissaire spécial de Rouen, le 23
mars 1938**

Source AN versement 20010223/ 4, Fonds n°96 inventaire 3,
Dossiers relatifs à la surveillance policière des communistes



Chapitre 6 : La surveillance en Seine-Inférieure

A. Le carnet B de la Seine-Inférieure

1. Compréhension des critères de suspicion par analyse comparative

La partie qui suit a pour but d'établir une description du carnet B en Seine-Inférieure durant l'entre-deux-guerres. Elle est principalement basée sur les documents accessibles au site Grammont des ADSM, et complétée par quelques documents recueillis dans le fonds de Moscou.

On trouve en ADSM les documents concernant le Carnet B dans les dossiers portant les côtes :

-1M306 : on y trouve l'état des individus inscrits au carnet B en 1939 rangé au sein d'un dossier qui concerne les renseignements établis sur le parti communiste, particulièrement après sa dissolution. Il est à noter que finalement cet « état des individus inscrits » a automatiquement été rangé dans une série concernant au départ le Parti Communiste.

-1M521 : dossier relatif à l'ensemble des instructions concernant ce carnet entre 1922 et 1940.

-1M522 à 1M525 : les dossiers individuels des individus inscrits³⁵⁷.

Qui souhaite se plonger dans l'exploration des dossiers personnels accessibles aujourd'hui en ADSM va nécessairement devoir comprendre quelle réalité concrète se cache au travers des classifications opérées par les archivistes plusieurs décennies après l'établissement des différents dossiers. La classification opérée rend éparées les données le concernant. Il est possible de trouver des éléments en sous-série 1M, 1Z, 2Z³⁵⁸. La reconstitution du puzzle archivistique de ce carnet se faisant – de par la nature du matériau – de manière complexe et minutieuse. Des documents mentionnant le carnet B peuvent aussi bien se trouver dans des

³⁵⁷ Dans cette sous-série, on peut très certainement établir que les documents consultables sont un recoupement des folios-mobiles des inscrits, tout comme d'autres documents les concernant et classifiés ici par les archivistes. Donc tous les documents consultables ne sont pas systématiquement le fait de l'activité liée au carnet B. À ce titre, il peut y avoir des erreurs de classement comme pour Famery Émile, militant non inscrit, qu'on retrouve ici, alors que l'inscrit en question sous le même nom était Famery Gustave, donc on ne retrouve aucune trace mise à part sur l'état des individus inscrits.

³⁵⁸ On ne trouve pas de traces du carnet B dans la série R, concernant les affaires militaires, et donc de traces de ce dernier du fait de sa cogestion par l'État-major.

sous-séries explicites sur la question tout comme des sous-séries consacrées à la surveillance du mouvement communiste ou syndical. Le tout recoupé avec les documents du « fonds de Moscou », ainsi que les données de la sous-série « 10M Travail et Main d'œuvre » pour accéder à d'autres données concernant les acteurs du mouvement social.

Comme mentionné précédemment, la surveillance durant la III^e République ne s'arrêtait pas au seul carnet B. Nombre d'enquêtes individuelles n'aboutirent pas à une inscription malgré proposition du commissaire spécial, ces dernières comportent autant d'intérêt sociologique qu'un individu effectivement inscrit³⁵⁹.

La difficulté lors des premières explorations comparées de ces deux séries complémentaires, mais différentes fut de comprendre leurs divergences principales. Du point de vue du policier sur le terrain, le travail était le même – un travail d'enquête –, mais à finalité différente, finalité que l'on retrouve dans la classification contemporaine des archives départementales.

L'analyse du carnet B ne peut donc être exempte des individus dont le préfet n'aura pas officialisé l'inscription. Cette deuxième catégorie est immergée dans une série très hétérogène comme nous l'avons noté dans le chapitre 1³⁶⁰.

Pour ces individus dont on émet une proposition d'inscription non ratifiée par la suite, il y existe un risque juridique moins important puisqu'ils ne sont effectivement pas inscrits dans ce fichier. Pour autant les documents relatant des enquêtes, de la surveillance sont pour certains en quantité aussi importante que pour ces dossiers propres au carnet B³⁶¹, tout comme les détails des informations que l'on trouve pour ces catégories de population dont la surveillance relève de deux catégories de fichages distinctes. Il est donc question de comprendre ce qui dans les faits et du point de vue des administrations de l'époque va entraîner cette inscription au carnet B ou

³⁵⁹ De ce fait, pour les individus faisant objet d'une enquête pour une proposition d'inscription non validée ensuite par le préfet, les documents sont accessibles en ADSM 1M526 à 1M537, « Dossiers individuels des individus suspects 1908-1941 »

³⁶⁰ On y trouve les membres des ligues d'extrêmes droites suivis par la police spéciale comme différents individus dont l'action à un moment a rompu le cours de la normalité. C'est ce qui rend au premier abord la lecture et la compréhension de cette série particulièrement difficile puisqu'elle ne regroupe pas des données fruits d'une seule et même logique policière. On ne retrouve pas pour chaque dossier établi une proposition d'inscription au carnet B par exemple. La nature des données s'y trouvant démontre à quel point l'utilisation du terme de « suspect » pouvait être mobilisée au sujet d'affaires variées.

³⁶¹ Ce qui est le cas des élus locaux, ou de certains individus se présentant aux élections, la plupart du temps non-inscrits.

non, définir où se situe la différence qualitative. Des individus non-inscrits ont d'ailleurs connu le même déploiement législatif permis par l'article 10 du code d'instruction criminelle suite à la signature du pacte de non-agression et de la dissolution du PC.

2. Différents documents relatifs au carnet B

Concernant spécifiquement le carnet B, le fonds disponible contient trois principaux types de documents:

- un document sous forme de répertoire³⁶². Celui-ci comprend une liste de noms dont certains sont barrés, une adresse et une date d'inscription. Il possède donc l'avantage empirique d'avoir un retour sur le nombre d'individus radiés ou décédés antérieurement.

Figure 7 : Répertoire des inscrits au Carnet B de la Seine-Inférieure, extrait de la 1ère page, ADSM 1M521

Troisième Groupe (Français dangereux pour l'ordre intérieur - Susceptibles de se livrer eux-mêmes à l'action directe, d'y pousser ou de fomenter des troubles)		
Deuxième Groupe (Français suspects d'espionnage)		
Premier Groupe (Étrangers suspects d'espionnage)		
~~Dang Van Chau~~	~~de Han, 29, rue de Prany~~	~~4 mars 1927 - Terminé 1932~~
	Parti résider à Paris, 13, rue Rollin (V)	
Barth (Alphonse)	Elbeuf (hameau du Buquet)	Inscrit le 9 Mars 1936
Olef (Paul - Balthazar)	Boos (hameau du Coquet)	Inscrit le 23 - G. 39.

³⁶² Répertoire des inscrits au carnet B de la Seine-Inférieure, 1923, 1 M521.

Aucun individu n'est inscrit avant février 1923 et le plus récent date de février 1940. Pour autant, celui-ci ne comprend pas le 4^e groupe effectif depuis 1938³⁶³. Il est probable que ce document soit la liste d'individus inscrits, conservée par le préfet, son répertoire personnel. Ce dernier ne comprend pas les informations nécessaires à la compréhension réelle des raisons motivant une inscription. Même si peu d'informations sociodémographiques sont présentes dans cet exemplaire, il nous est possible de comptabiliser le nombre de suspects qui furent inscrits en intégrant les décès, les déménagements et les radiations³⁶⁴. Dans ce carnet entre 1923 et février 1940, on dénombre trois individus pour le 1^{er} groupe, aucun pour le 2^{ème} et enfin 109 pour le 3^{ème} dont 19 furent radiés durant ce laps de temps.

- Un deuxième document : « *L'état des individus inscrits au carnet B de la Seine-inférieure*³⁶⁵ », arrêté au 1^{er} décembre 1939 et archivé sous forme de feuilles volantes, il comprend un tableau accompagné de détails plus significatifs comme la profession et le « *motif sommaire de l'inscription* ». Ses données sont plus élaborées, et permettent de comprendre sommairement les logiques ayant motivé une inscription. À partir de l'étude de ce dernier, couplé au troisième type de documents les « *folios-mobiles*³⁶⁶ » des inscrits, il est possible de dégager une compréhension plus approfondie de ce fichier que par le simple regard sur le répertoire nominatif.

- Les folios-mobiles : leur contenu est varié: rapports de surveillance discrète, enquêtes ou rapports sur des faits précis concernant l'individu, potentiellement de son entourage, un historique de son activisme, une fiche individuelle détaillée mentionnant son état civil ainsi que des données anthropométriques sommaires et les raisons de son inscription. Lorsque les agissements de ce dernier eurent échos dans la presse, les différents articles sont également accessibles. Le volume des folios-mobiles varie en fonction des éléments notables sur l'inscrit, aussi, certains ne comportent que quelques feuillets, voir uniquement la fiche individuelle

³⁶³ Comme nous le voyons sur cet extrait, il n'y a ici que trois individus étrangers qui ont été inscrits, plus un autre qui est mentionnée dans l'état des inscrits arrêté en 1939. Ce qui porte à 4 le nombre d'étrangers suspects d'espionnage, pour notre période en Seine-Inférieure. Une proportion très faible pour un département comprenant de nombreuses industries travaillant à la défense nationale et proche de Paris.

³⁶⁴ Des informations éparses au sein des autres documents, voire presque inexistantes.

³⁶⁵ *État des individus inscrits au Carnet B de la Seine-Inférieure*, le 1^{er} décembre 1939, ADSM 1M 306.

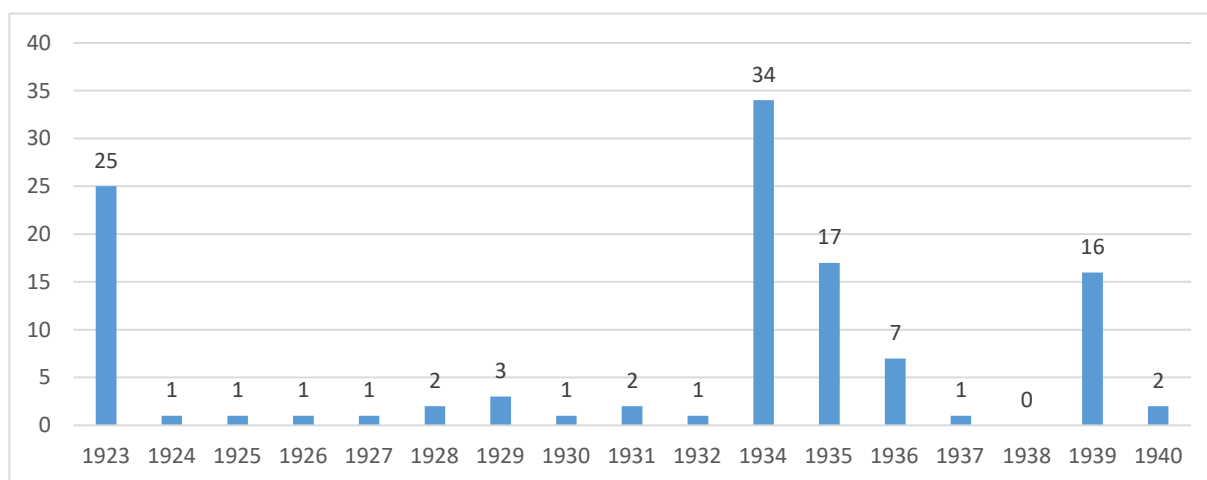
³⁶⁶ « « Dossiers individuels (carnets B) 1907-1941 » », *op. cit.*

détaillée avec un motif d'inscription n'excédant pas quelques lignes. Les fiches individuelles que l'on trouve dans ces dossiers sont la plupart du temps les fiches utilisées pour la proposition de l'inscription. De ce fait on trouve un décalage significatif entre les dates de ces fiches et les dates effectives de l'inscription au carnet B. C'est le cas du dénommé Tassel Marceau dans sa fiche individuelle en date du 12 mai 1931, finalement inscrit le 5 décembre 1934: « *Tassel est un agent communiste et sert de liaison et de correspondant avec le Comité Central du parti.* »³⁶⁷

A contrario les dossiers concernant les inscrits les plus menaçants comprennent un volume important de données, et des motifs d'inscription pouvant être très détaillés, comme c'est le cas de Jean Massie. Les délais entre la proposition d'inscription et l'inscription effective sont par contre, eux aussi paradoxalement élevés.

B. Temporalité des inscriptions et radiations en Seine-Inférieure

Tableau 1: Les inscrits par année en Seine-Inférieure entre 1923 et 1940



Il est notable que les propositions envoyées au préfet connaissent un temps de latence plus ou moins long avant l'inscription effective. C'est un fait régulier qui peut sembler assez paradoxal à première vue. L'analyse de ce graphique³⁶⁸ permet de mettre en avant des périodes plus ou

³⁶⁷ *Carnet B*: « Fiche individuelle de Tassel Marceau », le 12 mai 1931, ADSM 1M 525.

³⁶⁸ Établi à partir du *Répertoire des inscrits au Carnet B de la Seine-inférieure*, ADSM 1M521. Ce document assure une représentativité plus complète pour établir ce type d'analyse, plutôt que l'« État des individus inscrits au Carnet B de la Seine-Inférieure », *op. cit.* Il permet d'inclure les individus radiés entre temps, et qui n'apparaissent pas en 1939. Ces derniers sont au nombre de 20.

moins favorables à une inscription. Ces dernières ne sont pas aléatoires et répondent à des configurations politiques et historiques précises. Cette idée permet de comprendre plus méticuleusement l'utilisation concrète de ce carnet tout comme l'intérêt porté à sa mise à jour: quels furent ces contextes dans lesquels cette mise à jour était une nécessité ? Comme le démontre ce graphique, de longues périodes l'ont relégué à un stade quasiment latent, voire inexistant. Une recherche sur ce matériau dans d'autres départements pourrait permettre de comprendre s'il s'agit d'une spécificité locale ou nationale.

1. 25 inscrits en 1923

L'année 1923 comporte en toute logique un nombre important d'inscrits puisque le carnet B est révisé en 1922, le temps d'enquêtes suite à sa révision, puis de la remontée des propositions d'inscriptions au préfet entraînent un pic d'inscriptions en 1923.

Les facteurs agissant en parallèle de cette révision sont nombreux et indéniablement liés aux événements russes : Lénine émet sa stratégie en 1919 dans les conditions d'adhésion à la III^e Internationale, avec les répercussions que l'on connaît sur le congrès de Tours et enfin le 22 décembre 1922 voit la naissance de l'URSS. Un ensemble de facteurs qui laisse planer un voile rouge sur la teneur du mouvement ouvrier français et permettent un glissement dans la compréhension de la menace tel que nous l'avons analysé précédemment. En plus de ces différents éléments contextuels vient s'ajouter l'agitation des communistes orchestrée lors de l'occupation de la Rhur en 1923 qui, en appelant à la solidarité avec le prolétariat allemand, est désignée par l'extrême droite comme une action pro-germanique.

« Sous la direction de Gabriel Péri et de Jacques Doriot, les Jeunesses communistes placardent dans la Ruhr des affiches invitant les soldats français à "fraterniser avec le prolétariat allemand", diffusent des tracts et des brochures... »³⁶⁹

Dès lors la SFIC est définitivement assimilée comme le parti de l'étranger, pro bolchévique, pro-germanique, qui de surcroît tenait un discours anti-impérialistes, un « parti [devenu] étranger aux valeurs nationales ». ³⁷⁰

³⁶⁹ BECKER J.J. et BERSTEIN S., *Histoire de l'anticommunisme*, op. cit., p. 163.

³⁷⁰ *Ibid.*, p. 131.

2. 34 inscrits en 1934 : des inscriptions effectives entre le 10 septembre et le 29 décembre

Il semble plus complexe d'établir sans raccourci historique inapproprié une analyse expliquant ce très fort taux d'inscription durant l'année 1934. Il est important de noter à ce titre que – contrairement à d'autres départements – aucuns membres des ligues d'extrêmes droites ne furent inscrit dans ce carnet. Au regard de l'actualité intérieure en 1934 et des évènements du 6 février, la tendance est à l'inscription des militants d'extrême gauche. Il ne s'agit pas de dire que les militants d'extrême droite ne sont pas soumis à une surveillance, ce qui serait faux, mais bien qu'ils ne rentrent pas dans la catégorie des suspects du point de vue national, ils ne portent cette désignation institutionnelle stigmatisante. Il y a d'ailleurs une situation qui peut aboutir à des paradoxes, nous le voyons avec la fiche individuelle établie en 1938 du dénommé Estival Antoine, docteur en médecine, et suspect dans l'affaire de la Cagoule.

« Ex-Croix de Feu, ESTIVAL a pris la parole au cours des réunions organisées par son Parti, dans différentes communes d'Arques la Bataille, d'Offranville, de Longueville, etc. Il est plutôt écouté dans le milieu des Croix de Feu. Il quitta ce Parti pour, ensuite s'enrôler au " C.S.A.R. " Bien qu'une perquisition opérée à son domicile, le 1^{er} octobre 1937, se rapportant à l'affaire dite des " Cagoulards ", n'ait donné aucun résultat probant, cet homme est considéré comme extrêmement dangereux pour les Institutions Républicaines. Il n'a jamais fait l'objet d'aucune remarque défavorable au point de vue conduite et moralité.»³⁷¹

Alors que d'une dangerosité avérée, il est finalement de bonne conduite et moralité, de plus sa fiche nous informe qu'il est « *peu estimé du public* » mise à part dans le milieu des Croix de feu, il ne comporte pas de réel ascendant sur les masses. Pas de proposition d'inscription pour ce dernier, qui n'est pas dangereux ou suspect du point de vue national, il l'est en outre, pour les institutions républicaines.

³⁷¹ Notice individuelle de Estival Antoine, le 18 février 1938, ADSM 1 M 530.

Pour revenir à l'année 1934, la réaction des divers mouvements de gauche et d'extrême gauche entraîne la naissance d'un front commun, une nécessité politique de faire front contre le fascisme et de s'organiser au-delà des divergences, ce qui laisse présager l'avènement futur du Front populaire. Dès le 12 février, les divers mouvements de gauche se réunissent pour organiser la lutte antifasciste, dans un tout premier temps sans encore d'union avec les communistes. En juillet 1934 est créé un pacte d'unité d'action socialo-communiste. Sur le plan international, Staline abandonne en 1934 la tactique de « classe contre classe » au profit d'une collaboration des communistes avec les autres partis de gauche contre le fascisme. Cette nouvelle politique se traduit par l'accession au pouvoir de coalitions des Fronts populaires dans plusieurs pays (Espagne et France en 1936, Chili en 1938).

En France comme dans le monde, l'année 1934 va marquer un tournant concernant la future organisation des forces qui s'affronteront durant la Seconde Guerre mondiale. Dans le cadre d'une régulation de la vie politique intérieure, ce tournant aboutit à une inscription significative au carnet B de nombreux militants dans un département à forte concentration industrielle. Dans une compréhension de l'enjeu d'occupation de l'espace public, de visibilité et de diffusion des idées, le 6 février est une date à partir de laquelle en France se dessine une opposition qui aurait pu aboutir à une guerre civile, ou comme le définit Berstein prend la forme d'une « guerre civile larvée » :

« La violence verbale engendre vite la violence physique. Fascisme et communisme, qui prennent dans l'esprit de leurs adversaires respectifs des contours mythiques, donnent naissance à deux courants d'une puissance considérable, l'antifascisme et l'anticommunisme, qui se heurtent avec une violence proportionnelle aux enjeux supposés de leurs actions. Pour empêcher que ne triomphent en France le fascisme pour les uns, le communisme pour les autres, les deux camps n'hésitent pas à en venir à l'affrontement direct. [...] C'est bien une atmosphère de guerre civile larvée que connaît la France de 1936-1937. L'exaspération réciproque des camps opposés, la violence des mots, les haines qui couvent ont modifié la nature du débat politique. »³⁷²

³⁷² BERSTEIN S., *La France des années 30*, Paris, Colin, 1993, p. 132.

Encadré 7 : Extrait de D. Borne et H. Dubief : La formation du front populaire

« Les événements du 6 février et leur résultat politique, le ministère Doumergue, mettent au premier plan les idées diffuses de réforme de l'État qui ont agité de multiples groupes de pensée et qui ont gagné en urgence quand les équipes gouvernementales les ont révélé, face à la crise et aux désordres de la rue, leur incapacité à agir. Mais ces idées sont, en 1934, portées par un mouvement de rue, qui, le 6 février, a manifesté son rejet du parlementarisme. Certes, ni le mouvement combattant, ni les Croix de feu n'aspirent au fascisme, ils souhaitent l'union nationale, une sorte d'ordre morale à la française. Mais, à gauche, si les radicaux, tel Herriot, écoutent volontiers les voix qui appellent à l'union nationale, ils ne peuvent l'envisager que dans un cadre parlementaire et restent prêts à "défendre la République", contre toute ombre de "pouvoir personnel". Ainsi sont-ils, de 1934 à 1936, toujours au gouvernement et en même temps toujours critiques, voire opposants. Leur attitude rend caduques les formules traditionnelles de la vie politique de la III^e République, union nationale de centre droit ou défense républicaine de centre gauche. La droite n'est plus tout à fait la droite poincariste des années 1920, la gauche soupçonne trop de collusions avec la rue ligueuse pour aboutir durablement avec elle à une entente.

Alors apparaît une autre force qui, dans l'histoire de France, n'avait pu jouer encore qu'un rôle épisodique. La rue est parcourue de cortèges revendicatifs. C'est écrit Antoine Prost, "l'intrusion, somme toute pacifique, mais résolue, des forces populaires, mobilisées ou encadrées par les syndicats, dans notre histoire politique"³⁷³. La nouveauté de la période est bien cette irruption du social dans le politique. Et, progressivement, la prise en compte, par le politique, du mouvement social. »³⁷⁴

³⁷³ PROST ANTOINE, « Les manifestations du 12 février 1934 en province », in *Le Mouvement social*, 1966, n° 54, p. 6-27.

³⁷⁴ BORNE D. et DUBIEF H., *La crise des années 30: 1929 - 1938*, Paris, Éd. du Seuil, 1998, p. 117-118.

Ces oppositions violentes prennent différentes formes, appréhendées par la question des *espaces publics* ils sont en proie à des luttes de légitimité, de publicisation dont l'enjeu principal est l'anéantissement de l'Autre politique : la figure de l'ennemi au sens de Carl Schmitt³⁷⁵. Configuration qui aboutit régulièrement à des affrontements violents, à des conflits directs incarnés la lutte fasciste-antifasciste des années trente qui tend aujourd'hui à réapparaître de façon renouvelée. Un contexte que nous analyserons plus longuement dans la partie III.

Le rapprochement est finalement explicite ici, au niveau de deux modèles de l'espace tel que nous l'abordons : l'espace de sécurité instrumentalisé par le carnet B, au sein duquel on inscrit les acteurs qui agiront sur l'opinion prolétarien – donc l'espace oppositionnel – suite à la démonstration de force des ligues le 6 février 1934. À titre d'exemple, de son côté Olivier Forcade relève que :

« Dans le département du Nord, le préfet a tenu à jour une liste de 385 noms recensés au 1er septembre 1939. Cette liste est actualisée depuis 1922 jusqu'en 1939. [...] La plupart des inscrits le sont entre 1932 et 1939. »³⁷⁶,

Selon lui, le pic dans les inscriptions est notable en 1932, ce qu'il relie en France à l'éclatement sur la scène publique de « l'affaire Crémet » et la nécessité de se prémunir des *rabcors* accentuée en 1932, là où nos données mettent en exergue l'année 1934. Des différences probablement liées aux différentes utilisations de ce fichier selon les départements comme nous l'avons remarqué, mais aussi qui peut s'expliquer subjectivement, par la façon dont un préfet visualisait et l'intérêt du carnet, et l'imminence ou non d'une menace.

3. Des mises à jour conditionnées par des facteurs macro-sociologiques

En conclusion et sans oublier le 3^e temps le plus marqué pour l'inscription – en 1939 avec l'analyse évidente des conséquences de la signature du pacte germano-soviétique – on peut conclure que la mise à jour de ce carnet répondait principalement à des logiques nationales, impulsées par les ministères ou répondant à des menaces émanant du national, ou des relations internationales. Les grèves régionales n'entraînent pas une inscription, plutôt une proposition,

³⁷⁵ SCHMITT C., *La notion de politique : Théorie du partisan*, Paris, Editions Flammarion, 2009.

³⁷⁶ FORCADE O., « Le carnet B, un outil politique du contre-espionnage sous la Troisième République », *op. cit.*, p. 211.

souvent sans résultats durant une certaine latence. L'augmentation d'une agitation sociale dans les années trente voit ce résultat également décrit par Forcade :

« Si les inscriptions sont en règle très générale pour des motifs de militantisme syndical et partisan, les liens avérés avec Moscou et le Komintern l'emportent peu à peu sur les autres considérations. Plus fréquentent sont alors les inscriptions de responsables syndicaux au début des années 1930. Aussi, les inscriptions pour des soupçons d'espionnage ou pour des condamnations anciennes sont, paradoxalement, plus rares. »³⁷⁷

C. Comprendre le fonctionnement d'un dispositif par son application concrète : le cas de l'inscription de Jean Massie

1. La procédure d'inscription au carnet B de Jean Massie

Concernant le dénommé Jean Massie, la proposition d'inscription établie le 15 janvier 1938³⁷⁸ s'avère particulièrement précise et détaillée, elle est le fruit d'une recherche active de renseignements. S'en suit une notice individuelle du 19 janvier 1938³⁷⁹ qui résume plus synthétiquement son profil. La demande d'inscription est d'une longueur de six pages, fait rare et notable dans les archives accessibles aux ADSM. Il est spécialement rare de voir deux documents différents, qui au final occupent la même fonction : proposer une inscription d'un individu au préfet. Plus généralement une notice individuelle simple est envoyée, ne comprenant que quelques informations sommaires et se référant la plupart du temps aux mouvements sociaux auxquels un individu a participé, ses éventuelles condamnations, etc. Là, le cas est différent, et cette procédure inappropriée semble répondre à l'urgence d'une situation dont Arsac souhaitait se prémunir.

³⁷⁷ *Ibid.*, p. 212.

³⁷⁸ « Du commissaire spécial de Rouen au préfet: "Proposition d'inscription au Carnet B de Jean Massie" », *op. cit.*

³⁷⁹ *Notice individuelle de Massie Jean*, le 19 janvier 1938, ADSM 1 M524.

Les arguments comprennent un récit de son activisme lors de mouvements de grèves, notamment son rôle de meneur en 1936, sa place dans les institutions syndicales de la pétrochimie³⁸⁰, ainsi que son appartenance au parti communiste. Ces éléments sont synthétiquement résumés en sept points sur sa notice individuelle. On trouve également de nombreux détails divers et variés dans la proposition d'inscription, sur sa relation avec sa femme, ses déplacements, la fréquence de sa correspondance, ou encore le fait que son fils « *qui n'a pas encore 5 ans, chante l'Internationale et est souvent entendu par les voisins.* »³⁸¹

Jean Massie nous permet d'établir un point qualitatif particulièrement intéressant pour plusieurs raisons. Son militantisme et son activisme actifs sont avant tout significatifs du contexte social et politique de cette période. La procédure de son inscription au carnet B relève aussi plusieurs éléments nous permettant de comprendre le fonctionnement d'un dispositif ayant un intérêt variable en fonction des contextes : la proposition d'inscription date du 15 janvier 1938, il ne sera pourtant inscrit que le 30 août 1939, de même que 15 autres militants, inscrits à la hâte suite à la signature du pacte de non-agression³⁸².

Enfin, sa trajectoire individuelle décrite du point de vue policier nous permet de comprendre à quel point, un seul individu, pouvait représenter une menace de par sa position au sein des syndicats, et son influence sur la masse ouvrière d'autant plus lorsque son secteur d'activité relève d'un enjeu stratégique. La focalisation sur ce dernier par le commissaire spécial Arsac et son informateur infiltré dans l'usine Jupiter dès l'année 1938 démontre cette idée. En cela, il nous est possible de le considérer comme « l'ennemi public n°1 » à Rouen en 1938 et d'interroger les critères ayant abouti à cette situation. Il est à noter que des individus surveillés, il est le seul pour qui une photo est présente dans les documents³⁸³.

³⁸⁰ D'abord délégué des produits chimiques de la région de Rouen, puis secrétaire de la Fédération des Syndicats des Pétroles de la Basse-Seine.

³⁸¹ « Du commissaire spécial de Rouen au préfet: "Proposition d'inscription au Carnet B de Jean Massie" », *op. cit.*

³⁸² Ce qui démontre bien une fonction du carnet B qui ne s'arrête pas à la simple dimension du renseignement ou de surveillance, mais à la possibilité de faire entrer les inscrits dans des mesures juridiques d'exception, notamment l'article 10 du code d'instruction criminelle.

³⁸³ Alors même que dans un échange entre le préfet et le commissaire central en juin 1937, au sujet d'un propagandiste révolutionnaire britannique, le commissaire demandait au préfet de bien vouloir adresser au maire les demandes de reproduction photographiques du fait du budget « *tout juste suffisant de la police* ». *Note de service du commissaire central de police de Rouen au préfet: " Au sujet de Bradley B., propagandiste révolutionnaire britannique "*, le 8 juin 1937, ADSM 1 M 539.

En fonction de ce qui est aujourd'hui accessible aux ADSM, il est l'individu fiché pour lequel le plus grand nombre de documents sont consultables. Ces derniers sont de natures variées, et en recoupant les différentes données, on retrouve trace de Massie dans différentes sous-séries. On peut donc se baser sur son folio mobile³⁸⁴, les références quant à ses relations d'autres dossiers individuels de militants avec qui il était en contact³⁸⁵, le dossier individuel de sa femme³⁸⁶, ainsi que des comptes rendus de réunions publiques diverses. Les dossiers du fonds de Moscou³⁸⁷ concernant la ville de Rouen contiennent également des éléments relatant de son activisme et de sa surveillance.

Dans sa notice individuelle, nous trouvons sept points synthétiques, pour justifier auprès du préfet la nécessité de l'inscrire au carnet B.

1° Massie Jean-Victor, qui fut à la tête du mouvement de grève de juin 1936 à Petit-Couronne, jouit d'une grande autorité dans les milieux syndicalistes de la région et possède une certaine influence sur la masse ouvrière. Est militant actif du parti communiste dans lequel il jouit d'une grande autorité.

2° À la suite de mauvais rendement dans son service, avait été licencié de l'usine Jupiter, en septembre dernier, puis réintégré pour 3 mois à l'essai, jusqu'à la fin de l'année 1937. A été définitivement congédié le 31 décembre dernier et n'appartient plus au personnel de cet établissement depuis le 1^{er} janvier 1938 (n'est plus entré à l'usine Jupiter à partir du 3 janvier 1938).

3° En ce qui concerne les événements survenus récemment à Petit-Couronne, Massie a recherché tous les moyens pour provoquer un "mouvement" de grève, qui devait se "déclencher" le 3 janvier 1938, en signe de protestation contre son licenciement de la Maison Jupiter [...] et de le faire étendre, ensuite, dans les 48 heures, à toute la Basse-Seine.

[...]

³⁸⁴ ADSM 1 M524

³⁸⁵ Notamment dans le dossier du carnet B concernant Canton Louis : ADSM 1 M522 et dans le dossier d'individu suspect de Chauvin Robert : ADSM 1 M528.

³⁸⁶ Du commissaire spécial de Rouen au préfet: « Au sujet de Massie et de son épouse née Viard Jeanne », le 10 décembre 1937, ADSM 1 M534.

³⁸⁷ Source AN versement 20010223/1

4° Massie m'est signalé comme ayant acheté, dernièrement, avec des fonds de Moscou, une propriété dans la vallée de l'Andelle, pour le prix de 50 000frs., mais par une personne interposée, sous un autre nom que le sien.

5° Effectue de nombreux voyages, comme par le passé, entre Elbeuf et Paris, ert reçoit toujours une forte correspondance.

6° Massie aurait conservé certains "documents", constitués par lui précédemment lorsqu'il était à Jupiter; d'une certaine importance, devant contenir des Directives dont le but est de détruire ou d'annihiler les effets de la mobilisation industrielle. Peut être considéré comme un "instrument" entre les mains du Komintern. Serait chargé, en effet, par le Komintern, sur la question des pétroles, du BLOCAGE des dépôts d'essence, dans le but de paralyser l'approvisionnement en carburants de l'Armée française au 1^{er} jour de l'"insurrection communiste" (assertion parue dans un tract diffusé par le PSF, en octobre 1937, et parue également dans le journal "La Liberté", quotidien du soir de Paris, courant novembre dernier).

Serait toujours en relations, depuis son retour de l'URSS, avec des éléments extrémistes de ce pays. Serait en possession de consignes secrètes reçues de Moscou. Est en possession d'un carnet contenant annotations confidentielles et consignes secrètes du Komintern.

7° L'action de Massie est tout à fait néfaste dans la région par son attitude déplorable, il laisse planer, depuis trop longtemps déjà, une menace de grève, préjudiciable à tous, inquiétante, pour l'ordre public, et indisposant non seulement la population de la région de Petit-Couronne, mais aussi la majeure partie du personnel de l'établissement d'où il a été congédié, pour des raisons tout à fait justifiées.

Miliant syndicaliste et communiste convaincu et très actif, Massie doit être considéré comme un individu suspect à tous les points de vue, dangereux pour l'ordre public. Il est d'autant plus dangereux qu'il possède une grande influence sur les masses ouvrières de la région, et qu'il jouit d'une certaine autorité dans les milieux syndicalistes, notamment au sein de son syndicat, à Petit-Couronne. [...] INDIVIDU A SURVEILLER TRES ETROITEMENT. »³⁸⁸

³⁸⁸ « Notice individuelle de Massie Jean », op. cit.

Outre le délai d'inscription de ce dernier, il faut relever que Massie est inscrit dans le 3^e groupe, et non dans le 2^e, alors même qu'il est décrit comme un individu portant le profil du suspect d'espionnage pour l'URSS. Olivier Forcade relève un cas similaire à celui de Massie, un individu suspecté d'espionnage sans être inscrit au 2^e groupe. Le dénommé Delance, dans le département de la Seine :

« Il est secrétaire du Secours rouge international depuis plusieurs années, venant en aide aux communistes réfugiés en France après avoir été pris en charge par l'organisation du Komintern. Il est classé parmi des propagandistes influents en France en 1938-1939. Il est suspecté de travailler au profit de l'URSS, sans qu'il ait été toutefois poursuivi pour espionnage. Il a successivement été classé dans les "sans affectations" le 30 septembre 1938, puis, de façon plus surprenante, été affecté à la manufacture d'armes de Levallois-Perret le 2 décembre 1938 en cas de mobilisation. »³⁸⁹

Outre cet exemple précis, il explique finalement relever bon nombres de militants communistes qui étaient fichés et qui étaient affectés dans des usines qui travaillaient à la défense nationale.

2. Faux et vérités instrumentalisés au besoin

Si l'on croise ces informations avec des données plus vieilles de quelques semaines – avant que ne commence à planer effectivement la menace d'une grève dans l'industrie pétrochimique – il est notable que le commissaire spécial Arsac, rapportait le 10 décembre 1937 que : « *À un moment donné certains bruits laissaient entendre que Massie, faisait construire une villa, or à ce sujet rien de précis n'a été obtenu. Il semble donc que ces bruits sont, pour le moment, sans fondement.* »³⁹⁰ Comme nous l'avons déjà vu en se référant à Berlière³⁹¹, le recoupement des données est nécessaire pour pouvoir – au moins dans une certaine mesure – différencier les rumeurs des faits réels au sein des archives policières. Le fait est qu'ici, ce point est mis à charge de Massie de la part d'Arsac, un peu plus d'un mois après que ce dernier est stipulé que ces allégations manquaient de fondement. Afin d'augmenter les arguments pour inscrire ce dernier au carnet B, ce point est finalement utilisé comme un argument contre lui. Dans le document

³⁸⁹ FORCADE O., « Le carnet B, un outil politique du contre-espionnage sous la Troisième République », *op. cit.*, p. 214.

³⁹⁰ Classifié dans la sous-série concernant les dossiers individuels des individus suspects, et concernant sa femme : « Du commissaire spécial de Rouen au préfet : "Au sujet de Massie et de son épouse née Viard Jeanne" », *op. cit.*

³⁹¹ BERLIERE J.-M., « Richesses et misère des archives policières », *op. cit.*

parallèle et plus riche en détails datant du 15 janvier 1938, Arsac stipule d'ailleurs avoir appris

*« sans voir encore pu le vérifier, que Massie aurait acheté, avec des fonds de Moscou, une propriété dans la vallée de l'Andelle, pour le prix de 50 000 frcs environ, mais par personne interposée, sous un autre nom que le sien. [Et qu'un chauffeur de taxi d'Elbeuf] a vu, à plusieurs reprises, les époux Massie se rendre, le dimanche, en vélo, dans la direction de Pont-de-l'Arche-Alysay. »*³⁹²

Dans le rapport du 10 décembre 1937, l'enquête concluait que :

*« Les renseignements recueillis sur les époux Massie, dans le quartier où ils habitent leur sont favorables, à part leur action politique, ils n'ont jamais donné lieu à des remarques particulières, tant au point de vue conduite et moralité. »*³⁹³

Il est alors étonnant de lire les propos du même commissaire, le 15 janvier 1938 que :

*« Massie, qui est parfois brutal à l'égard de son épouse, se met à crier, en pleine nuit, assez souvent : il a des cauchemars fréquemment, il crie : "Au secours, au secours", et réveille ainsi les voisins. »*³⁹⁴

De nombreux éléments se contredisent, il est évident que le but en est d'appuyer plus fortement l'image de suspect portée par Massie : il paraît nécessaire de le décrire comme quelqu'un de déséquilibré au sein de sa cellule familiale. Des renseignements dont on ne sait réellement d'où émanent les sources d'autant qu'un mois auparavant l'enquête dans le voisinage concluait l'inverse. C'est pourtant en ces termes que le commissaire spécial conclue sur l'enquête de moralité menée :

*« À la suite des renseignements ainsi recueillis sur le compte du nommé Massie, s'appliquent à une période de plusieurs années, au cours desquelles des faits précis ont été relevés à son encontre. J'estime que ce dernier, militant syndicaliste et communiste très actif, doit être considéré comme étant "très suspect, à tous les points de vue", et "dangereux" pour l'ordre public. »*³⁹⁵

³⁹² « Du commissaire spécial de Rouen au préfet: "Proposition d'inscription au Carnet B de Jean Massie" », *op. cit.*

³⁹³ « Du commissaire spécial de Rouen au préfet: "Au sujet de Massie et de son épouse née Viard Jeanne" », *op. cit.*

³⁹⁴ « Du commissaire spécial de Rouen au préfet: "Proposition d'inscription au Carnet B de Jean Massie" », *op. cit.*

³⁹⁵ *Ibid.*

Encore une fois des contradictions marquent les propos du commissaire, les renseignements les plus anciens qu'il présente datent de 1936. Et il note, alors en effet que Massie était à la tête du mouvement à Jupiter, mais paradoxalement que son activité comme délégué syndical était reconnue comme positive par les dirigeants de l'usine. Fait qui va plutôt à l'encontre de ses propres conclusions, même si le comportement de Massie envers les dirigeants de Jupiter a évolué.

« Il a même réglé ou participé au règlement de certains conflits, entre les patrons et les syndicats ouvriers. Les directeurs d'usines des Pétroles et Industries Chimiques de la région lui accordaient une certaine confiance, à un moment donné, en raison de ses interventions, parfois judicieuses. »³⁹⁶

D'autres renseignements établis dans sa notice individuelle et détaillés dans la proposition d'inscription sont interpellant quant à leurs origines, ils apparaissent pourtant dans ces documents. Massie est décrit comme un « *"instrument" aux mains du Komintern* » et s'en suit la description de sa fonction en cas d'insurrection communiste. Il ne s'agit pas ici de statuer ou non de la véracité de ce propos – puisqu'il ne nous est concrètement pas possible objectivement de conclure sur ce point – mais les origines des sources utilisées par le commissaire ne peuvent que laisser perplexe le chercheur contemporain. Ce dernier ne dispose, et ne cite sur ce point qu'un tract diffusé par le PPF³⁹⁷ dans la région reprenant des articles parus dans le journal *La Liberté* un quotidien alors dirigé par Jacques Doriot, alors devenu ouvertement anticomuniste. Aucune autres sources ne viennent confirmer ou creuser ces arguments, tout comme un dernier point qui amène Arsac à sa conclusion :

« Massie possède, d'ailleurs, un carnet secret contenant des annotations et consignes confidentielles de Moscou. Vu ce QUI PRECEDE, j'estime que Massie, individu suspect à tous les points de vue, devant être considéré comme "dangereux" pour l'ORDRE PUBLIC, DOIT FAIRE IMMEDIATEMENT L'OBJET, à mon avis, D'UNE INSCRIPTION AU CARNET B. A SURVEILLER TRES ETROITEMENT »³⁹⁸

³⁹⁶ *Ibid.*

³⁹⁷ Le tract accessible en ADSM 1 M524 est bien émis par le PPF et non le PSF comme notifié dans la notice individuelle de Massie, la simple erreur de Arsac dans le sigle en étant probablement la cause.

³⁹⁸ « Du commissaire spécial de Rouen au préfet: "Proposition d'inscription au Carnet B de Jean Massie" », *op. cit.*

Il est à noter que ce Massie ne figure pas dans l'inventaire des autobiographies réalisées par les militants communistes lors de leurs passages en URSS et sur lesquelles Pennetier et Pudal ont principalement travaillé³⁹⁹, ce qui tend à amoindrir l'intensité de sa réelle relation avec les institutions moscovites.

Jean Massie est donc un cas particulier au sein des inscrits au carnet B de la Seine-inférieure. L'ensemble des critères justifiant son inscription nous donnent une visibilité large de ce qui déterminait la suspicion d'un individu, en premier lieu l'autorité et l'influence sur la masse, tout comme le fait d'être membre actif du PC et responsable syndical. La discipline et la rentabilité au travail sont aussi des critères de jugement de son état d'esprit, pour autant il ne semble pas que ce soit là le motif de son inscription, plutôt ce qui fut la conséquence de son licenciement. Les allers / retours réguliers sur Paris, tout comme l'importance de sa correspondance, entrent eux-aussi en compte dans l'établissement d'une suspicion.

3. Comprendre l'application du carnet B par ses incohérences

De même que l'industrie du textile est un référentiel à partir duquel le dispositif de sécurité doit s'adapter, le secteur pétrochimique l'est de même. Un individu qui à lui seul a failli entraîner une grève généralisée dans ce secteur est d'office un suspect pour lequel on propose une inscription au carnet B. La date de cette proposition correspondant à l'agitation qui a eu lieu à ce sujet courant janvier 1938. Par la menace du mouvement de grève, il montre dans les faits sa capacité à influencer la masse ouvrière, ce qui devient le critère principal motivant un suivi policier drastique. Les autres critères antérieurs à ce mouvement début 1938 n'ayant pas entraînés une focalisation sur sa personne avant cette date, alors même qu'il était un meneur en 1936.

Il est fort probable devant les incohérences évidentes du rapport du commissaire destiné au préfet –et d'une mise à jour périodique du carnet B dans le département – que face à une situation ne s'avérant pas être, aux yeux du préfet, de la même teneur que la menace décrite par le commissaire spécial, le préfet ne l'ait pas inscrit. C'est la procédure même de l'inscription

³⁹⁹ PENNETIER C. et PUDAL B., « Écrire son autobiographie (les autobiographies communistes d'institution, 1931-1939) », in *Genèses*, vol. 23, 1996, p. 53-75.

effective qui est interrogée⁴⁰⁰, au même titre qu'a pu le faire Deschodt auparavant.

« Prenons l'exemple du secteur de Morteau qui est composé de deux cantons distincts appartenant chacun à deux arrondissements différents, Montbéliard et Pontarlier. Une vingtaine de lieux intéressant le plan de protection y sont répertoriés. La description de la station électrique fait état de la présence d'un sujet Suisse, non suspect, dans un rayon de 1 kilomètre. À un autre endroit, au pont de la Roche, on note la présence de quatre étrangers non suspects, puis au pont de Morteau, un homme de nationalité italienne y réside à 30 mètres. Ces étrangers sont signalés, certains ont un dossier au contre-espionnage, mais aucun n'est identifié par le commissaire spécial comme étant inscrit au carnet B. Quelle est la procédure administrative qui fixe les règles de validité d'une inscription au carnet B ? »⁴⁰¹

La validité d'une inscription ne semble finalement pas répondre à une procédure administrative précise, mais plus être l'objet de la subjectivité du préfet, qui, sur recommandation de ses subordonnés, décidera ou non de l'inscription d'un suspect. À lui alors d'estimer la fiabilité des propos recueillis et l'intérêt ou non d'une inscription, ce qui semble se passer avec la proposition d'inscription de Massie.

Si l'on prend au premier degré et pour vérité l'ensemble de l'argumentaire de Arsac, il est alors très difficile de comprendre pourquoi Massie n'a pas été inscrit d'office et sans délai. Pourquoi les rapports du commissaire spécial n'ont-ils pas abouti à une procédure judiciaire permettant une perquisition chez Massie ? Ne serait-ce que pour vérifier si ce dernier était bien en possession d'un carnet secret de Moscou, comprenant des consignes dans l'hypothèse d'une insurrection communiste ? Provenant d'un individu ayant la capacité de commanditer le blocage des usines pétrochimiques du département, la latence du préfet interpelle vis-à-vis d'un individu décrit comme l'un des atouts stratégiques d'une hypothétique insurrection communiste.

⁴⁰⁰ À ce titre, on trouve des erreurs dans les fiches Maitron de certains militants, notifiés comme inscrits au carnet B, mais qui ne l'était pas dans les faits. C'est notamment le cas d'Odette Brière pour qui l'on trouve des propositions d'inscription mais qui ne l'est pas dans les faits.

⁴⁰¹ DESCHODT J.-P., « La preuve par le carnet B », *op. cit.*, p. 183.

4. L'utilisation des groupes

Mise à part le calendrier relatif à son inscription, il est plus qu'étonnant de voir que celui-ci eut été inscrit dans le 3^e groupe destiné aux « *français dangereux pour l'ordre intérieur. Susceptibles de se livrer eux-mêmes à l'action directe, d'y pousser ou de fomenter des troubles* ». Bien entendu, ce dernier correspond bien aux critères décrits par Arsac. Il se trouve par contre que ce carnet possédait un 2^e groupe destiné aux « *français suspects d'espionnage* ».

Si en effet, Massie était un « *instrument aux mains du Komintern* » et qu'il était avéré que sa fonction était d'ores et déjà définie et préparée dans l'hypothèse d'une situation insurrectionnelle, il pouvait concrètement avoir sa place dans le 2^e groupe du carnet B. Ceci est un point détail, qui ne possède évidemment pas un enjeu historique et sociologique majeur, mais cela nous permet de comprendre un peu mieux comment fonctionnait le dispositif carnet B en regardant comment procédaient l'institution et les individus qui l'appliquait concrètement. On remarque la même anomalie avec le dénommé Cherre Valdemer, de nationalité française⁴⁰², il est « *Suspecté d'espionnage* » et pourtant inscrit lui aussi au 3^e groupe⁴⁰³.

Des points qui font échos à la remarque de Gribaudo : « La signification d'une institution [...] est donnée dans l'interaction et dans la négociation des acteurs sociaux concrets qui, tour à tour, les incarnent. »⁴⁰⁴

Qu'en est-il du fonctionnement d'un dispositif lorsqu'on le regarde au ras du sol ? Notre démarche empirique démontre avec certitude que le 2^e groupe n'a pas du tout été utilisé en Seine-inférieure, le 1^{er} groupe très faiblement. De même pour le carnet B spécial créé en 1930, dans un premier temps à destination des italiens, puis élargi en 1933 aux populations étrangères et devenant le 4^e groupe destiné aux individus étrangers en 1938 : aucuns inscrits dans le département. L'état des inscrits au 1^{er} décembre 1939 n'en fait même pas référence. Un document similaire non daté, mais qui par déduction est de 1938⁴⁰⁵, et intitulé « *État des inscrits*

⁴⁰² Il est né en Russie, mais de parents français.

⁴⁰³ « État des individus inscrits au Carnet B de la Seine-Inférieure », *op. cit.*

⁴⁰⁴ GRIBAUDI M., « Echelle, pertinence, configuration », *op. cit.*, p. 120.

⁴⁰⁵ Ce dernier ne comprend pas la mise à jour de 1939 et comprend par contre la mention du 4^e groupe qui elle date de 1938.

au carnet B spécial de la Seine-Inférieure » comprend le 4^e groupe, sans qu'aucun nom ne soit mentionné dedans⁴⁰⁶. Au final les seules références effectives à un carnet B spécial en ADSM sont le fait d'une recherche nationale de suspects étrangers, en vue de leur inscription une fois leur localisation établie⁴⁰⁷.

Pour ce département l'application de ce dispositif s'est donc limitée essentiellement au 3^e groupe, comme une catégorie générale de classification des suspects. Cela s'explique pour plusieurs raisons : un département qui, nonobstant son ouverture maritime, ne possède pas de contacts et d'échanges directs avec les populations voisines, qui connaît alors un risque moins important d'espions étrangers ou de français espionnant au compte d'autres puissances. Bien entendu l'arbitraire humain est lui aussi une dimension à prendre en considération dans la mise en application de ce dispositif d'un préfet à un autre, d'un département à un autre.

D. Les inclassables : dans le doute, enquêter

1. « La vie mystérieuse du professeur Rota »

Cette affaire fait partie de ces nombreux éléments contenus dans la sous-série des individus suspects et qui par sa nature sort du cadre classique de régulation de la menace. La première impression qui nous est venue en lisant les documents archivés sur ce dernier est l'image stéréotypée du savant fou, mais qui entretient un rapport particulier avec les institutions de différents pays européens. Outre le fait qu'on s'intéresse à lui comme un potentiel espion⁴⁰⁸ – et pour cet aspect il rentre dans des catégories classiques de construction de la menace – son exemple est particulièrement intéressant pour nous montrer comment ce qui sort du cadre de ce qui est normal, intéresse les autorités.

Il y a d'ailleurs ici un double intérêt : ses travaux interpellent et attirent la recherche en matière militaire, tout autant qu'ils constituent une menace. Il ne faudrait pas, étant donné que celui-ci a démontré une capacité à se mettre en relation avec les États-Majors de différents pays, que

⁴⁰⁶ « État des individus inscrits au Carnet B de la Seine-Inférieure », *op. cit.*

⁴⁰⁷ *Du ministre de l'Intérieur aux préfets de France et gouverneur général d'Algérie*: « *Etrangers à inscrire au Carnet B* », le 21 octobre 1935, ADSM 1 M544.

⁴⁰⁸ Un étranger suspect d'espionnage, qui a travaillé avec les armées de différents pays, mais non inscrit au Carnet B.

ses découvertes, si elles s'avéraient fructueuses, soient utilisées par des ennemis. Il est tout de même intéressant de remarquer que l'origine de l'enquête menée sur sa personne dans la région rouennaise⁴⁰⁹ est effectuée puisqu'il est alors de notoriété publique qu'un savant d'origine italienne possède un laboratoire à Mont-Saint-Aignan, et que ce dernier commence à jeter le trouble dans la population.

D'origine italienne Lugi, Cinnanni Valerio Rota, né le 1^{er} juillet 1886 est venu en France en 1911 avec sa femme Clothilde Cella depuis Turin, suite à une « *mauvaise affaire comme fabricant d'aéroplanes* ». Il fut hébergé dans un premier temps à Paris par un compatriote italien. Les enquêteurs retracent les plusieurs hébergements qu'il aura entre 1911 et 1913 essentiellement dans la région parisienne, date à laquelle il tente de se rapprocher de l'aéronautique militaire française, puisqu'il possédait alors un laboratoire à Meudon. Il souhaite faire connaître une de ses inventions (refusée par le gouvernement italien) au Capitaine Sazerac de Forges.

*« En dépit de ses efforts et malgré les recommandations qu'il produit émanant de hautes personnalités politiques, parmi lesquelles Jean DUPUY, ancien Ministre et Directeur du "Petit Parisien", ROTA ne parvient pas à se faire prendre au sérieux et on le perd de vue quelque temps. »*⁴¹⁰

L'enquête policière menée perd sa trace en 1913 et 1916, date à laquelle il loue un laboratoire à Auteuil en région parisienne. Ce laboratoire lui permet « *d'effectuer des expériences auxquelles doivent assister des hauts fonctionnaires du ministère de la guerre* ».

Il déclare à cette période avoir résolu trois grands problèmes :

- la stabilité des avions dans l'air
- la dirigeabilité à distance
- la concentration et la direction des ondes à grandes distances.

⁴⁰⁹ Et donc des documents que nous avons consultés.

⁴¹⁰ Du commissaire spécial de Rouen au préfet: " Au sujet du professeur Rota ", le 15 mars 1934, ADSM 1 M 536.

Il se déclare, du fait de ses inventions et découvertes, être capable entre autre, de « *faire sauter des munitions jusqu'à 20km de distance, par concentration d'ondes hertziennes* » ou de « *rendre aveugle un troupeau de moutons à une distance de 40 km.* » Il appuie la véracité de ses trouvailles sur un officier italien Ernesto Rinetti qui s'est intéressé dans le passé à ses travaux.

Le ministre de la Guerre Painlevé chargea le général Desveaux de se mettre en relation avec lui et de prêter attention à ses travaux en vue des échanges établis. Débutent alors de nombreuses allées et venues à son laboratoire durant les premiers mois de l'année 1916 jusqu'à ce qu'il disparaisse subitement le 8 mars de la même année. Il se serait rendu en Angleterre ainsi qu'en Espagne ce qui eut pour conséquences de cesser les échanges avec le ministère de la Guerre français. Lors son retour à son laboratoire deux mois plus tard, « *les pourparlers avec le ministère de la Guerre ne sont pas repris et durant quelques années, il n'est plus question de lui ni de ses inventions* ». On retrouve sa trace à partir de 1921, celui-ci rentrant de Londres où il s'est marié avec Renée Bourgeois, née à Rouen avec laquelle il aura un fils né à Londres en 1921. À son retour en France, il habitera successivement Maisons-Laffitte, Châtou (en 1929) puis Paris. Sa femme accouchera d'un deuxième fils en 1923.

Il prétend avoir travaillé avec *l'Intelligence-Office* anglais durant la guerre, aucun document ne permet d'éclairer le fait qu'il quitte l'Angleterre, hormis le fait d'avoir épousé une femme française.

« Comme jadis, ROTA, se dit ingénieur, professeur de sciences, et il prétend avoir travaillé pendant la guerre avec l'Intelligence-Office. Il aurait découvert une nouvelle force, l'Énergie froide, base de l'électricité magnétique. Il se dit lié par un "traité secret" avec l'Amirauté anglaise et avec sir Robert HORNE, Directeur de l'Énergie-Syndicat qui l'aurait subventionné largement pour mettre au point ses inventions.

C'est d'ailleurs peut-être avec les dites subventions que ROTA, le 25 janvier 1925, a pu acheter en France, à Mont-Saint-Aignan ; près de Rouen, sente de Venise, une petite propriété d'une contenance de 70ares pour le prix de 24.000 Frs. L'acte a été passé chez Mme Aubert, notaire à Rouen, rue de la Grosse-Horloge. Dans ces propriétés, M. ROTA a fait installer plusieurs appareils bizarres qui peuvent être reliés à certains fils provenant d'un véritable réseau de fils de cuivre aériens et souterrains qui viennent aboutir à son laboratoire. »

Nous arrivons finalement au contexte qui justifie la trace de ce mystérieux professeur dans les dossiers de police de Seine-Inférieure, le fait qu'il est vécu et établi un laboratoire à Mont-Saint-Aignan dès 1925.

À partir de cette date, Rota semble devenir un personnage local atypique, il devenu de notoriété publique qu'un étrange professeur travaille à Mt-St-Aignan, qu'il n'est possible de déterminer concrètement l'objet précis de ses recherches, mais que celui-ci fait des démonstrations devant certains individus, même si elles ne sont agréées d'un caractère officiel. La véracité de ses discours tout comme leur remise en cause semble alimenter les rumeurs et spéculations dans la vie locale, à savoir s'il est un savant ou un charlatan.

Rota prédit 48h avant le crash d'un biplan « L'oiseau blanc » piloté par les aviateurs Colli et Nungesser disparus le 8 mai 1927, lors d'une première tentative de vol transatlantique reliant Paris et New York. Les installations dans sa propriété ont en premier lieu inquiétée la population locale considérant qu'il pourrait y avoir danger pour la défense nationale, ce qui entraîna une enquête de la Brigade Mobile de Rouen qui n'a finalement rien eu à suspecter au final. L'opinion publique le concernant est ambiguë, alors que :

« " de nombreuses personnes qui l'ont approché se plaisent à reconnaître une valeur ", c'est quelqu'un disent-elles, qui " a quelque chose dans la tête. Mais quant à faire sortir quelque chose c'est une affaire, car il se disperse constamment " ».

Opinion qui à la lecture du rapport de police le concernant est répandue dans la population locale ainsi que par des individus ayant travaillé et collaboré avec lui qui : *« rendent hommage à son esprit d'inventeur mais pensent que l'application immédiate de ses inventions est encore du domaine hypothétique ».*

À partir de mai 1929, et suite à la visite de deux délégués de l'amirauté anglaise venu s'intéresser à l'état d'avancement de ces travaux, ce dernier ne percevra plus de nouvelles subventions de la part des services britanniques avec qui il travaillait encore. Il se tourne alors une nouvelle fois vers la France, particulièrement le ministère de la Marine et de la Guerre ainsi qu'au cabinet du ministre de l'Air en exploitant pour se faire son réseau social (journaliste, officier de Légion d'honneur, Généraux et chefs de bataillon en retraite), pour autant les autorités militaires françaises *« se tiennent sur la réserve »* concernant ses propositions. Ce dernier n'a jamais eu de rapport néfaste avec la police ou la justice dans une quelconque affaire.

Un rapport de police du 15 mars 1934 le concernant finit en ces termes :

« En résumé, l'enquête à laquelle on s'est livré n'a rien relevé de défavorable contre ROTA, au point de vue moralité. Quant à sa valeur comme inventeur, seuls des techniciens très avertis seraient en mesure d'émettre une opinion à son sujet. Il faudrait d'ailleurs, pour le faire, que ROTA se soumette bénévolement et entièrement à leur contrôle et c'est ce qui paraît difficile à obtenir de lui puisqu'il se retranche derrière son secret, dès qu'on le met au pied du mur. Et de là, à conclure qu'il n'y a rien derrière ce secret, il n'y a qu'un pas. »

Le mystère quant à la portée de ses recherches et inventions plane donc toujours aujourd'hui. Rota n'a pas marqué le milieu scientifique, les quelques traces de ses travaux aujourd'hui se trouvent au niveau de site internet désignés comme « sciences parallèles », milieu dans lequel un intérêt est porté à des travaux finalement inachevés. Une page wiki lui est consacrée, elle constitue la source la plus riche concernant les traces contemporaines de ses travaux⁴¹¹, il apparaît également sur d'autres sites, de nature différente⁴¹².

Outre l'article de presse et le rapport de police source de la biographie établie précédemment, le dossier le concernant contient également un texte de ce dernier relatant de ses travaux dont voici les trois points fondamentaux.

« J'ai trouvé, par expérience que :

1° L'action d'un courant déterminé produisait de la chaleur sur certains éléments en travail et du froid sur certains autres.

2° Pour élément donné, la chaleur et le froid étaient dus à l'action de courants différents.

3° Les raisons pour lesquelles des retards se produisent parfois dans le mouvement de rotation. En conséquence de ces découvertes, j'ai pu concevoir, établir et construire un appareil permettant de :

a. contrôler les courants que j'ai découverts, constater leurs caractéristiques en un point quelconque de leur trajectoire, préciser leur origine et énumérer leurs qualités

⁴¹¹ WikiRota, <http://wikirota.org/>, consulté le 3 juin 2018.

⁴¹² Choc ..., <http://louis.rotamonsite-orange.fr/page3/index.html>, consulté le 3 juin 2018., MONTEILS jean P., Emmanuel RIVIÈRE - Louis ROTA, un génie méconnu - Editions Arqa, <http://www.editions-arqa.com/editions-arqa/spip.php?article1569>, consulté le 3 juin 2018.

et leurs propriétés.

b. Découvrir d'autres courants après avoir remarqué que ceux qui m'étaient connus [possédaient] des réactions ne pouvant provenir que d'autres courants.

c. Définie le rôle que joue chacun d'eux dans l'Univers.

Signé : G. Rota. »⁴¹³

Dans la figure qui suit, nous voyons que ce dernier demande sa naturalisation en mai 1936, qui finalement, ne sera pas accepté, comme le prouve un autre document de mars 1940, qui montre les échanges entre un commandant de la région de Rouen, le préfet et le directeur de cabinet du ministre de la Justice sur cette naturalisation. Le préfet appuyant cette demande auprès du directeur de cabinet qui « *connait assez bien l'affaire ROTA. Il ne parait pas très "chaud"* »⁴¹⁴.

Le 19 septembre 1939, suite à une demande de l'État-major au commissaire spécial, ayant pour objet le recensement des individus suspects ou à surveiller dans la 3^{ème} Région mobilisée, on trouve le professeur Rota. Plusieurs sous-listes sont établies, entre les demandes d'expulsions pour certains, et d'autres, « *étrangers suspects du point de vue national* ». Il est précisé pour lui qu'il se « *vante d'être en correspondance avec M. le Général Gamelin et M. le Directeur Général de la Sûreté Nationale.* »⁴¹⁵. Il fut alors inscrit au contrôle postal.

⁴¹³ Copie des notes du professeur Rota, le 3 février 1936, ADSM 1 M 536.

⁴¹⁴ Un document sans nom de destinataire, ni d'émetteur, qui relate simplement les différents échanges téléphoniques entre les différents interlocuteurs. Source ADSM 1 M 536.

⁴¹⁵ Du commissaire spécial au préfet: " *Étrangers suspects ou à surveiller* ", le 19 septembre 1939, ADSM 1 M 555.

**Figure 8 : Du préfet au commissaire spécial de Police de
Rouen: " Naturalisation du professeur Rota " le 1er juillet
1936, ADSM 1 M 536**

M.1

**PRÉFECTURE
DE LA
SEINE-INFÉRIEURE**

CABINET DU PRÉFET

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Dossier 1936
Le Préfet de la Seine-Inférieure

à Monsieur le Commissaire Spécial de Police
de Rouen .

TRES CONFIDENTIEL
ET
URGENT

DEMANDE

M. ROTA (Luigi) de nationalité Ita-
lienne, né le 1er Juillet 1886 à Lu
Monferrato (Italie), demeurant à Mont
Saint-Aignan, 3, rue Ste-Venise, a deman-
dé à être naturalisé français .

Je vous prie de vouloir, bien me faire
connaître vos avis personnels sur la
requête de l'intéressé qui a fait l'objet
de plusieurs rapports de votre prédéces-
seur (28 août 1934, 19 avril 1935, 1er,
12 et 15 février 1936) .

Rouen, le 14 Mai 1936

Le Préfet,
POUR LE PRÉFET
Le Sous-Préfet
Directeur du Cabinet

16.5-36
1026

MINISTRE DE L'INTERIEUR
ROUEN
1-7-1936

1 - JUILL 1936
RÉPONSE

Rouen, le 30 juin 1936.

Monsieur le PRÉFET

Référence à la demande de ren-
seignements ci-contre, j'ai l'honneur
de vous rendre compte qu'il m'est assez
difficile de formuler un avis personnel
sur la requête de l'intéressé, en raison
de ma présence récente à Rouen.

Néanmoins après étude des rapports
établis par mon prédécesseur, et des en-
quêtes effectuées par le service de la
3ème brigade de Police Mobile, il n'appar-
rait pas qu'il y ait motif à refuser
la naturalisation sollicitée par ROTA
bien que son attente si longue à pré-
senter sa requête, puisse paraître anor-
male.-En effet ROTA est en France depuis
1911 et à Rouen Mont-Saint-Aignan, depuis
plus de 10 ans.

Les renseignements recueillis sur
son compte ne lui sont pas défavorables
On le considère comme un excentrique
n'ayant que peu de relations.-Son atti-
tude au point de vue National n'aurait
donné lieu jusqu'alors à aucune remarque

L. Commissaire Spécial.

16.5-36
1026

Repondre à la 1ère Division :
Pas de proposition, le 1^{er} 7/1936

POUR LE PRÉFET
Le Sous-Préfet
Directeur du Cabinet

Histoire atypique, qui démontre à elle seule l'hétérogénéité des données que l'on retrouve dans la sous-série « *ADSM 1 M 526-537 Dossiers individuels des individus suspects, 1908-1941.* » Rota fait partie de ces exemples qui sont le résultat concret de notre démarche, mais qui marque la difficulté d'opérer une catégorisation stricte et opérante de l'ensemble des données consultées. Il porte en lui le critère classique du suspect d'espionnage, et d'une éventuelle dangerosité, mais une étude plus précise sur son cas pourrait être réalisée. Ouvrir les cartons d'archives susceptibles de le mentionner, à partir du récit de ses différentes domiciliations en France, retracer une biographie plus précise de sa trajectoire. Une démarche qui ne porte pas un intérêt fondamental dans ce cadre de recherche, mais porte tout de même un intérêt scientifique, et aiguise en premier lieu notre curiosité. C'est cette curiosité face à ce dossier qui m'a poussé à contacter le *webmaster* de la page wiki Rota, et de fil en aiguille, j'ai pu entrer en contact avec l'un de ses fils encore en vie. Suite à une discussion téléphonique intéressante à ce sujet, qui n'a en soit amené que peu d'éléments plus précis pour la thèse, il est un point qui entre dans ce cadre. Durant la guerre, on n'expulse donc pas Luigi Rota, ce dernier a les faveurs du préfet, mais on lui fait tout de même démonter un certain nombre de ses installations, notamment les antennes présentes sur sa demeure / laboratoire de Mont-Saint-Aignan⁴¹⁶.

2. L'affaire George Bresin⁴¹⁷

Parmi les nombreuses affaires accessibles en ouvrant les dossiers de la sous-série « 1 M 526-537 Dossiers individuels des individus suspects 1908-1941 » on trouve donc de nombreuses micro-histoires spécifiques, classifiées sous cette côte même si elles ne concernent pas toutes à proprement parler des « suspects ». L'affaire Bresin se révèle anecdotique pour plusieurs raisons. Celle-ci est typique d'une affaire dont on a ici les traces étant donné la place spécifique qu'occupait la ville du Havre comme nous l'avons remarqué, et ce du fait des flux maritimes de l'époque. Elle démontre que cette ouverture maritime entraînait des logiques de régulation sociale particulières du fait de cette place importante du Havre dans le transit international de l'époque.

⁴¹⁶ Pour le lecteur qui souhaiterait aller plus loin, des documents complémentaires sont consultables en Annexe 7: Professeur Rota : documents complémentaires, source ADSM 1 M 536

⁴¹⁷ De même que pour le professeur Rota, certains documents contenus dans le dossier sont disponibles en Annexe 8: L'affaire Bresin, source ADSM.

L'affaire qui est saisie par voie de presse le 1^{er} février 1936, du fait d'un télégramme envoyé par d'anciens voyageurs du paquebot *Président Roosevelt*. Ce dernier parti de New York à destination d'Hambourg avec plusieurs escales dont Plymouth en Angleterre et Le Havre. Le télégramme en question est signé par « *Trois anglais antihitlériens débarqués à Plymouth* »⁴¹⁸ envoyé à destination des autorités françaises et relaté par la presse locale :

« Sauvez d'urgence Français naissance Paris, menacé d'assassinat hitlérien... Georges Brusin⁴¹⁹, ancien chef mouvement rhénan, préparant renouvellement de politique rhénane en Amérique, leurré par crime abominable, sur le bateau Président-Roosevelt destination Hambourg, tenu prisonnier hôpital en conditions affreuses, arrivant demain Le Havre... Violant liberté personnelle dans eaux territoriales françaises, crime défendu par lois françaises. »

En vue des différents éléments à disposition, il est difficile pour le chercheur contemporain de saisir sans erreur d'interprétation les tenants et aboutissants de ce qui s'est réellement déroulé au Havre en ce début de mois de février 1936 et l'objet de la présence de Bresin sur ce paquebot. Plusieurs informations se contredisent : les déclarations de G. Bresin, le télégramme des trois Anglais en question, le commandant de bord : Jensen, le commissaire spécial du Havre : Chauvineau ainsi que la version des autorités américaines.

La description qui suit repose sur les propos du dénommé G. Bresin recueillis par le commissaire spécial adjoint Thamin. Bresin déclare être né à Paris en 1879, russe de naissance et naturalisé allemand. Il s'opposa aux nazis avant leur arrivée au pouvoir étant lui-même d'obédience socialiste. Il vécut à Berlin de 1897 à 1915, puis à Wiesbaden, où durant l'occupation de la Rhénanie par la France, il mena une propagande antiallemande et se rapprocha de la France, tout en militant en faveur du séparatisme. Il quitta Wiesbaden pour Paris sentant sa sécurité compromise en cas de départ des troupes françaises de cette région. Il y vécut un an de 1921 à 1922 et retourne en Allemagne, puis il part pour les États-Unis en 1934, où il continua sa propagande antiallemande. Il déclare avoir mené une propagande en faveur des réfugiés allemands et établi le gouvernement provisoire de la République Rhénane, ce qui est selon lui

⁴¹⁸ *Journal de Rouen*: « *Un Français naturalisé allemand aux États-Unis se trouve actuellement séquestré à bord d'un navire américain faisant route sur Hambourg* », le 1^{er} février 1936, ADSM 1 M527.

⁴¹⁹ Les documents relatent plusieurs orthographes différentes, il semble qu'il s'agisse bien de BRESIN.

le motif de son extradition par les autorités américaines. Et ce dernier de protester contre

*« un crime de corruption inouïe de certains fonctionnaires américains d'accord commun avec des agents secrets du Gouvernement de Berlin, sur le bateau "Président Roosevelt" en vue de déportation en Allemagne, le sort qui devra m'attendre là-bas ne pouvant pas [être] autre qu'un assassinat pur et simple. »*⁴²⁰

Jugé par les autorités américaines pour débilité mentale, ces dernières décidèrent de l'extrader vers l'Allemagne. Ayant appris cette mesure, Bresin tenta de rejoindre l'Angleterre (où y résidait sa femme), mais il fut empêché d'embarquer sur le navire en question pour être embarqué de force sur le paquebot Président Roosevelt à destination d'Hambourg. Son statut à bord est plus complexe à déterminer, prisonnier à l'infirmerie selon lui et les trois Anglais ayant pris sa défense. C'est bien sur la détermination de ce statut de prisonnier politique ou d'un individu aliéné que se joua l'intervention possible des autorités françaises au moment de l'escale au port du Havre. Dans le cas d'un prisonnier avéré sur les eaux territoriales françaises, l'intervention des services de la Sûreté aurait pu être différente, d'autant plus si comme l'individu en question le déclarait, celui-ci eût été français. En dépit de sa naissance sur le sol français, il ne possédait pas la nationalité, même s'il déclarait l'inverse (aucun de ses parents n'étant eux-mêmes français).

Dans son rapport au préfet fondé sur les documents remis par le commandant de bord du Président Roosevelt, de l'imprimé remis au commandant par les autorités américaines d'émigration, et d'un interrogatoire de Bresin, établi par Thamin, commissaire spécial adjoint, Chauvineau, relève que la cause principale de sa déportation est le fait que Bresin soit « *resté trop longtemps aliéné souffrant d'artériosclérose* »⁴²¹. Les renseignements recueillis par les services de la Sûreté démentent la version de Bresin comme prisonnier ainsi que celle des trois Anglais ayant envoyé le télégramme. Il aurait commencé le voyage sans séquestration au départ de New York, et « *prenait ses repas dans la salle à manger avec les autres passagers et pouvait se promener sur le pont. Mais son état de nervosité s'étant accentué, ses repas lui furent servis à l'infirmerie du navire.* » Le jugement émis par Chauvineau décrit un individu donnant :

⁴²⁰ George Bresin à bord du « Président Roosevelt »: « Appel d'extrême urgence aux autorités françaises », le 31 janvier 1936, ADSM 1 M527.

⁴²¹ *Ibid.*

« l'impression d'un déséquilibré, un peu exalté, ne déraisonnant pas complètement, mais se croyant persécuté. Il ne paraît pas dangereux. » Suite aux instructions émanant de la Sûreté nationale, Bresin ne sera pas autorisé à débarquer au Havre, continuant sa route vers Hambourg, le commissaire précisant que *« Le commandant du "Président Roosevelt" n'aurait d'ailleurs pas voulu le laisser débarquer, ayant reçu des autorités d'émigration de New York, l'ordre de le conduire à Hambourg »*.

Lors de son interrogatoire auprès du commissaire adjoint Thamin, Bresin explique que selon lui, la réelle cause de l'extradition provient de son activité aux États-Unis depuis son arrivée en novembre 1934. Il aurait à ses dires préparé:

« 1°) une émission de timbres en faveur des réfugiés allemands. 2°) l'établissement d'un gouvernement provisoire de la République Rhénane. C'est pour ses motifs que le gouvernement américain m'a déporté alors que j'avais acheté un billet pour Londres sur le S/S Américain Trader partant de New-York le 29 novembre 1935. »⁴²²

Dans une lettre adressée quelques jours avant l'arrivée au Havre au consul de France des jeunes États libres d'Irlande, il explique les raisons qui selon lui ont poussé les nazis à le faire extradier de New York vers Hambourg, notamment puisqu'il aurait été à la tête du mouvement séparatiste rhénan de 1919 à 1923. Selon lui :

« Les nazis me connaissent suffisamment. Ils savent évaluer le danger qui commencera à surgir et croître, dès que j'aurai gagné l'opinion publique des américains, qui, en 1921, et 1923, étaient hostiles à un mouvement dirigé contre le Reich. L'opinion américaine, aussi bien que celle en Angleterre, était à mon avis, un facteur de tout premier ordre à considérer au sujet de la création d'un état indépendant de la Rhénanie. [...] Entrent deux personnages sur la scène, et créant une situation nouvelle : M. Mussolini avec son entreprise éthiopienne, et M. Hitler avec sa menace du Rhin, prélude joué dans le bassin de la Sarre. Je saisis cette occasion splendide. L'opinion anglo-saxonne gagnée pour un peuple menacé dans sa liberté, pourquoi ne pas attirer la même attention sur un autre peuple opprimé le peuple Rhénan ? Je travaille par mes propres méthodes. Je connais la valeur de la propagande philatélique. Je prépare, en Amérique, une émission de "Timbres de

⁴²² Procès verbal du commissaire de police spéciale adjoint Thamin: « Déclaration de BRESIN Georges », le 31 janvier 1936, ADSM 1 M527.

Sympathie" pour l'Éthiopie. J'associe à cette émission très discrètement, un timbre presque aperçu, mais d'autant plus efficace, en faveur de la libération de la Rhénanie du joug hitlérien. [...] Les nazis sont alarmés. Ils connaissent la force de ma propagande qui, en janvier 1918 avait fait éclater la "GREVE DES MUNITIONS" [...] Ma propagande discrète m'a fait préparer d'une manière des plus efficaces la Révolution du 9 novembre 1918, qui m'a placé à la tête de la commandature militaire de Berlin. Les nazis ne peuvent pas oublier ces faits, notamment que je ne suis pas allemand de naissance, mais je suis né à Paris, donc titulaire de la nationalité française. »⁴²³

L'objet de cette lettre est que le consul de France en Irlande puisse intervenir auprès du consul de France à Plymouth pour que Bresin puisse être débarqué en Angleterre.

Sa dernière domiciliation aux États-Unis était le « *US Marine Hôpital Ellis Island* ». Il serait déporté par les autorités américaines chez sa mère Amalia Bresin Lorfer domiciliée à Berlin.

Il est difficile de statuer pour comprendre la réalité qui se cache derrière cette étrange affaire. La lecture des écrits de Bresin a tendance à faire pencher la balance en faveur, en effet, de troubles mentaux, alors que les titres des différents articles de presse témoignent d'un penchant pour le fait qu'il soit bel et bien un prisonnier extradé en Allemagne par les États-Unis. Il est à noter que ce dernier est mentionné dans le répertoire numérique détaillé des articles AJ/9/2889 à AJ /9/6573 des AN concernant la Haute Commission interalliée des territoires rhénans (HCITR) - Archives du Haut-commissariat français (1918-1930). Son nom apparaît dans les documents contenus sous les cotes AJ/9/3872 : J71 Br à C et en AJ/9/5604 dossiers 21 à 40. Un répertoire numérique et une classification d'archives qui s'est opérée après notre recueil de données et déplacement aux Archives Nationales, et que nous n'avons pu consulter de ce fait⁴²⁴.

Au-delà de tout ce dont est auréolé cette affaire, qui ne nous permet pas en l'état de statuer donc, entre une démente ou une réelle manipulation en vue des données à disposition, cette micro-histoire est significative des particularités connues par une ouverture portuaire, qui plus

⁴²³ G. Bresin à bord du « *Président Roosevelt* » à destination du consul de France à Cobh-Etat libre d'Irlande., le 28 janvier 1936, ADSM 1M527.

⁴²⁴ Nous avons par contre ouvert le carton 4 M 745 « Listes nominatives des étrangers qui étaient justiciables du décret du 2 octobre et 27 octobre 1888 et qui dans le courant des années 1890-1906, ont obtenu l'admission à domicile ou la naturalisation 1890-1906 » en espérant trouver un éventuel recoupement de données, mais sans succès.

est celle du Havre, stratégiquement situé dans les flux maritimes Atlantique – Manche – mer du Nord. Les spécificités du contrôle, et des prises de décisions qui doivent alors être effectuées par les institutions au Havre sont façonnées par cette question.

3. « Un fanatique de la photographie vivante » :

En date du 29 août 1939, le rapport manuscrit relatant de cette affaire est un cas typique de manifestation d'un comportement non normé au sein de l'espace urbain entraînant réprimande (remise à l'ordre ?) des individus présents à proximité. Ces derniers sanctionnent la déviance d'un acte considéré comme illégitime, jugé de fait comme déshonorant pour la nation, pourtant un acte dont la portée n'est pas à même de troubler l'ordre public. Cet exemple vient une fois de plus démontrer la place particulière de la Seine-Inférieure, de par l'ouverture portuaire du Havre, et de questions spécifiques posées du fait du nombre important d'individus en transit, un contrôle nécessaire des flux qui s'opèrent et des faits divers qui apparaissent du fait de cette particularité. Ce dernier se trouve à Rouen lors d'un voyage en train entre Paris et Le Havre.

« J'ai l'honneur de vous rendre compte que le Gardien de la Paix Hervieu a conduit vers 18heures au commissariat de permanence, pour examen de situation, un étranger, à qui la foule se préparait à faire un mauvais parti, devant la Gare Rive Droite. Cet étranger aurait photographié une scène de la rue au cours de laquelle un réserviste français en civil, ivre, aurait été appréhendé par des gendarmes. »⁴²⁵

La suite du rapport établit l'identité de l'individu en question : Schapiro William, né le 18 octobre 1912 à Boston, de citoyenneté américaine, professeur d'institution libre à Boston. Muni d'un passeport régulier ce dernier a voyagé quelques mois en France entre le 27 juin 1939, date de son arrivée au Havre jusqu'au 6 septembre 1939, toujours du Havre, sur le paquebot « Normandie ». Il a entre-temps séjourné sur Paris où il prit des cours de vacances à la Sorbonne en juillet et août.

« Il prétend n'avoir quitté la capitale que pendant une semaine environ, dans le courant juillet, pour faire un voyage d'agrément sur la Côte d'Azur et à Genève. Sur la recommandation de son consul à Paris, il aurait quitté cette ville, samedi 26 août courant,

⁴²⁵ Rapport du commissaire de Police du 1er arrondissement de Rouen au commissaire central: « Renseignement sur examen de situation de Schapiro William, citoyen américain », le 29 août 1939, 1 M 554.

pour rejoindre l'Amérique via Rouen, Le Havre [...] Schapiro William a reconnu avoir photographié la scène susmentionnée, mais a déclaré que fanatique de la photographie vivante il n'avait agi que dans un but purement documentaire. Il a volontairement détruit la pellicule litigieuse et comme preuve de sa bonne foi, m'a invité à examiner toutes les photographies faites par lui depuis son arrivée en France. Cet examen n'a pas permis de découvrir de clichés suspects, mais a confirmé au contraire le goût particulier de Schapiro pour la photographie de fantaisie. C'est ainsi qu'il a pris sur le vif, sa femme et ses amis dans les attitudes les plus bizarres. Schapiro William ne semble pas suspect du point de vue national, mais à titre de sécurité complémentaire, il semblerait opportun de le soumettre à une fouille approfondie lors de son départ qui doit avoir lieu au Havre le 6 septembre, par le paquebot Normandie.

Le commissaire de Police Piat. »

Nous pouvons interroger le degré de tolérance face à la manifestation de l'anormalité, est-ce que cela évolue en fonction du contexte sociétal ? Le climat social particulier de l'entre-deux-guerres est-il plus favorable à la restriction du seuil de la normalité et à la manifestation de sanctions virulentes de la part des populations quand ce seuil est franchi⁴²⁶ ? Cet exemple nous montre comment le climat social conditionne l'interprétation du comportement anormal et sa sanction, d'autant que dans ce cadre, la photographie qui lui a valu une sanction sociale populaire mettait en scène un réserviste et des gendarmes.

⁴²⁶ Particulièrement à cette date.

Conclusion de partie

Nous pouvons conclure à l'existence de ces référentiels de sécurité locaux, qui en fonction de leurs portées interfèrent sur la sécurité nationale, voire à des référentiels de sécurité plus globaux : dans notre cadre la défense nationale. La mise en place de dispositifs de sécurité et leurs mutations sont soumises à ces différentes dynamiques, ayant chacune une influence directe sur les mesures de surveillance en place. On assiste à des allers-retours permanents entre ces différentes dynamiques et leurs répercussions concrètes sur le terrain : du point de vue des acteurs de la surveillance comme des acteurs des espaces surveillés⁴²⁷. Les *jeux d'échelles* dans l'analyse permettent ici de comprendre le fonctionnement institutionnel dans toute sa complexité.

« L'originalité de la démarche micro-historique paraît être de refuser l'évidence qui sous-tend tous les usages que l'on vient d'évoquer : à savoir qu'il existerait un contexte unifié, homogène, à l'intérieur duquel et en fonction duquel les acteurs détermineraient leurs choix. [...] Ce qui est proposé est, au contraire, de constituer la pluralité des contextes qui sont nécessaires à la compréhension des comportements observés. On retrouve bien entendu à ce point le problème des échelles d'observation. »⁴²⁸

Dans le contexte international de l'entre-deux-guerres, la menace est en permanence évaluée et gérée du fait des allers-retours réguliers entre les échelons locaux, nationaux et internationaux. Chacun de ces échelons est interdépendant dans la façon dont la menace se donne à voir aux institutions, est interprétée puis peut être façonnée, par la désignation de la figure de l'ennemi intérieur. L'exemple de l'anticommunisme illustre cet aspect, même si la focalisation sur ce dernier ne s'arrête pas uniquement à une dimension classiste. Elle se fonde dans une stratégie républicaine de traitements de l'altérité, qu'elle soit culturelle ou politique, et revient à la désignation de groupes sociaux et d'espaces publics particuliers comme illégitimes.

« Toutefois, l'aspect sélectif de la répression ne suffit pas à qualifier l'anticommunisme républicain d'action de classe, à moins de tenir pour secondaire l'engagement de la

⁴²⁷ Ce que nous verrons plus en détail dans le chapitre 15 et la préparation à la clandestinité des militants communistes.

⁴²⁸ REVEL J., « Micro-analyse et construction sociale », in *Jeux d'échelles*, Gallimard., 1996, p. 25.

République avant 1914 contre le cléricalisme, l'anarchisme et le nationalisme, ce qui ne peut être le cas. Au fur et à mesure que les oppositions (communisme inclus) se présentent, la République développe une même énergie à les exclure du droit commun des libertés publiques en reconduisant les mêmes procédures et les mêmes comportements. »⁴²⁹

Ce problème du traitement de la menace tel qu'il est opéré revient à un modèle presque aléatoire. Non pas qu'il soit le fruit d'un pur et simple hasard, mais plutôt qu'il répond en partie au traitement accordé à ces espaces publics qui oscillent entre la légitimité et l'illégitimité, sur cette ligne fluctuante entre l'acceptable et l'intolérable. À mesure de ces différentes évolutions, vient intégrer au sein de cette question de la menace – présentée comme objective – le thème de la peur. La peur et tout ce qui en découle se répercute dans un ensemble de traits subjectifs et relatifs à l'émotionnel, tant sur le plan individuel que sur celui d'une foule guidée par l'émotion irrationnelle⁴³⁰. Dans une discussion entre Patrick Boucheron, Renaud Payre et Corey Robin, ce dernier revient sur cet aspect et ses fins politiques, dans un exposé qui prend tout son sens dans notre approche :

« comme Hobbes l'avait très bien compris⁴³¹, les êtres humains ne s'accordent pas sur les menaces politiques – existent-elles vraiment ? Qui touchent-elles ? D'où viennent-elles ? Comment y faire face ? Ils débattent et s'affrontent à ce sujet comme pour toute question politique, et ce pour des raisons identiques : les perceptions de la souffrance dépendent de diverses croyances (concernant le bien et le mal, la justice et l'injustice), et les expériences que nous faisons procèdent de divers facteurs matériels tels que notre statut social. Lorsqu'une peur est représentée sous des traits politiques et qu'elle est projetée sur le devant de la scène, cela signifie que quelque chose s'est glissé entre notre expérience individuelle et sa représentation collective. Ce quelque chose n'est autre que la nature même de la politique. En réalité, ce penchant profondément humain à polémique sur les menaces politiques amène Hobbes à insister sur un point : l'une des fonctions les plus importantes du souverain est de décréter, purement et simplement, si une nation est ou non

⁴²⁹ BECKER J.J. et BERSTEIN S., *Histoire de l'anticommunisme*, op. cit., p. 216.

⁴³⁰ L'exemple de notre « fanatique de la photographie vivante » explicite cet aspect.

⁴³¹ HOBBS T., *Léviathan ou matière, forme et puissance de l'Etat chrétien et civil*, Paris, Gallimard, 2000.

menacée⁴³². »⁴³³

Robin en vient ensuite à la définition de trois temps dans cet *Exercice politique de la peur*, qui commence par l'identification d'un objet « dont le public devra avoir peur », pour ensuite identifier et interpréter la nature et la raison de sa dangerosité, pour enfin « y faire face »⁴³⁴.

S'il se base principalement sur l'après 11 septembre 2001, nous voyons que c'est de cette manière qu'est traitée socialement l'anticommunisme durant notre période. Les évolutions du carnet B nous indiquent alors quelles sont les évolutions de ces catégories dangereuses, prises ensuite dans ce rouage, alors même que nous constatons – comme d'autres avant nous qui ont travaillé sur ce dispositif – que les incohérences dans son application viennent en quelque sorte « désacraliser » les menaces. Nous assistons à un traitement institutionnel parfois hasardeux, qui accentue le décalage entre dangerosité avérée et la place occupée dans le débat public par des groupes sociaux stigmatisés⁴³⁵.

« Activement renseigné jusque dans les années 1890, non appliqué en 1914, réorienté dans un sens nettement politique, soit anticommuniste, dans les années 1930, le carnet B est un outil imparfait, sinon largement impuissant, de la politique de la répression des menées d'espionnage étrangères en France sous la Troisième République. Après 1919, la surveillance de l'antimilitarisme a été le premier objectif avoué qui dissimule mal en réalité une surveillance très nettement orientée vers le PCF et les syndicats. L'idée du complot et l'image de la trahison dominant encore trop largement l'appareil d'État français pour que le militantisme communiste soit compris à la mesure de sa diversité à la fin des années 1930. Aussi, pour le préfet du Nord en 1931-1932, le voyage en Russie des militants communistes exhale le parfum d'une trahison au profit de l'étranger⁴³⁶. Après un voyage en Russie pendant 40 jours, François Vienne, secrétaire régional des Jeunesses communistes à Lille, inscrit au carnet B, est revenu en Belgique " sans être inquiété " »⁴³⁷.

⁴³² *Ibid.*

⁴³³ BOUCHERON P., ROBIN C. et PAYRE R., *L'exercice de la peur, usages politiques d'une émotion*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 2015, p. 47.

⁴³⁴ *Ibid.*

⁴³⁵ Une approche que l'on peut relier à BIGO D., « Sécurité et immigration : vers une gouvernementalité par l'inquiétude ? », in *Cultures & Conflits*, mai 1998, n° 31-32.

⁴³⁶ CŒURE S., *La grande lueur à l'Est: les Français et l'Union soviétique, 1917-1939*, Paris, Seuil, 1999.

⁴³⁷ FORCADE O., « Le carnet B, un outil politique du contre-espionnage sous la Troisième République », *op. cit.*, p. 215.

Au-delà de cette autre contradiction relevée par Forcade, c'est toujours cette question de l'absence en Seine-Inférieure – et du très faible taux dans d'autres départements – d'inscrits militants des ligues paramilitaires suite au 6 février 1934, un point également relevé par Baker pour le département de la Seine.

*« It is even more difficult to determine why the paramilitary leagues of the Right were not given more prominence in the 1936 Carnet B. The leagues had nearly toppled the Third Republic in February 1934 and had spent much of the time since then in recruiting additional members, practicing mobilization, developing a radio network, and calling for the demise of flabby democracy. If one takes the 1936 Carnet B at face value-in the judgment of high surveillance officials, the list of the most dangerous people to the Republic living in the Paris region-a number of conundrums arise. Leaving aside such questions as why representatives of other revolutionary or counterrevolutionary organizations were not included and why only secondary people were named, how can one explain the apparent underrepresentation of the paramilitary Right? One could suggest that the Right was underrepresented because high surveillance officials shared its ideological predilections and either did not perceive it to be a threat or sought to confuse republican politicians by preparing a useless Carnet B, but there are no grounds for making such assumptions. It seems more realistic to assume that things were not quite what they purported to be ».*⁴³⁸

Si ce dernier émet l'hypothèse de responsables de la surveillance proches idéologiquement de ces ligues⁴³⁹, nous pointons de surcroît, et c'est en lien, cette prédominance de la valeur nation telle qu'elle était posée institutionnellement et socialement durant la III^e République. La nécessité d'une solidarité organique devant être forte, incarnée par la nation, valeur d'autant plus ravivée au lendemain de la Première Guerre mondiale. Le moindre écart suspicieux de l'adhésion à cette dernière était alors assimilé à la trahison, ou à une pression sociale puissante et normative⁴⁴⁰. Nonobstant leur dangerosité avérée pour les institutions républicaines, comme

⁴³⁸ BAKER D.N., « The Surveillance of Subversion in Interwar France », *op. cit.*, p. 501.

⁴³⁹ Comme nous l'avons vu dans le C. du chapitre 6, le commissaire spécial Arsac utilise un tract du PPF dans les motifs d'inscriptions de Massie, Henri Arsac qui (sauf homonymie) est très certainement l'auteur de cette thèse : ARSAC H., *La loi du 16 juillet 1912 sur l'exercice des professions ambulantes et la circulation des nomades, Thèse pour le doctorat, Université de Lyon, Faculté de droit, Lyon, Bosc Frères, M. & L. Riou, 470 p.*, Lyon, Faculté de droit, 1933.

⁴⁴⁰ Dans une même ligne d'interprétation, nous pourrions nous interroger sur l'intégration sociale des déserteurs de la Grande guerre, lors du retour au village, que ces derniers soient réhabilités ou non, la pression exercée alors

nous l'avons vu avec l'exemple du docteur Estival, ces derniers défendent la valeur nation, donc ne peuvent être « suspects du point de vue national » et leur attachement national est peut-être vu comme une sorte « d'excès de zèle ». Ils sont dangereux, mais par exaltation d'une valeur centrale du régime, ils ne sont donc pas réellement en marge⁴⁴¹.

Les deux parties qui suivent vont plus explicitement présenter les documents consultés, plus en détail, à présent que nous avons décrit le cadre dans lequel ces rapports et notices individuelles ont été réalisés, ainsi que les enjeux qui ont façonné la surveillance des individus que nous présenterons.

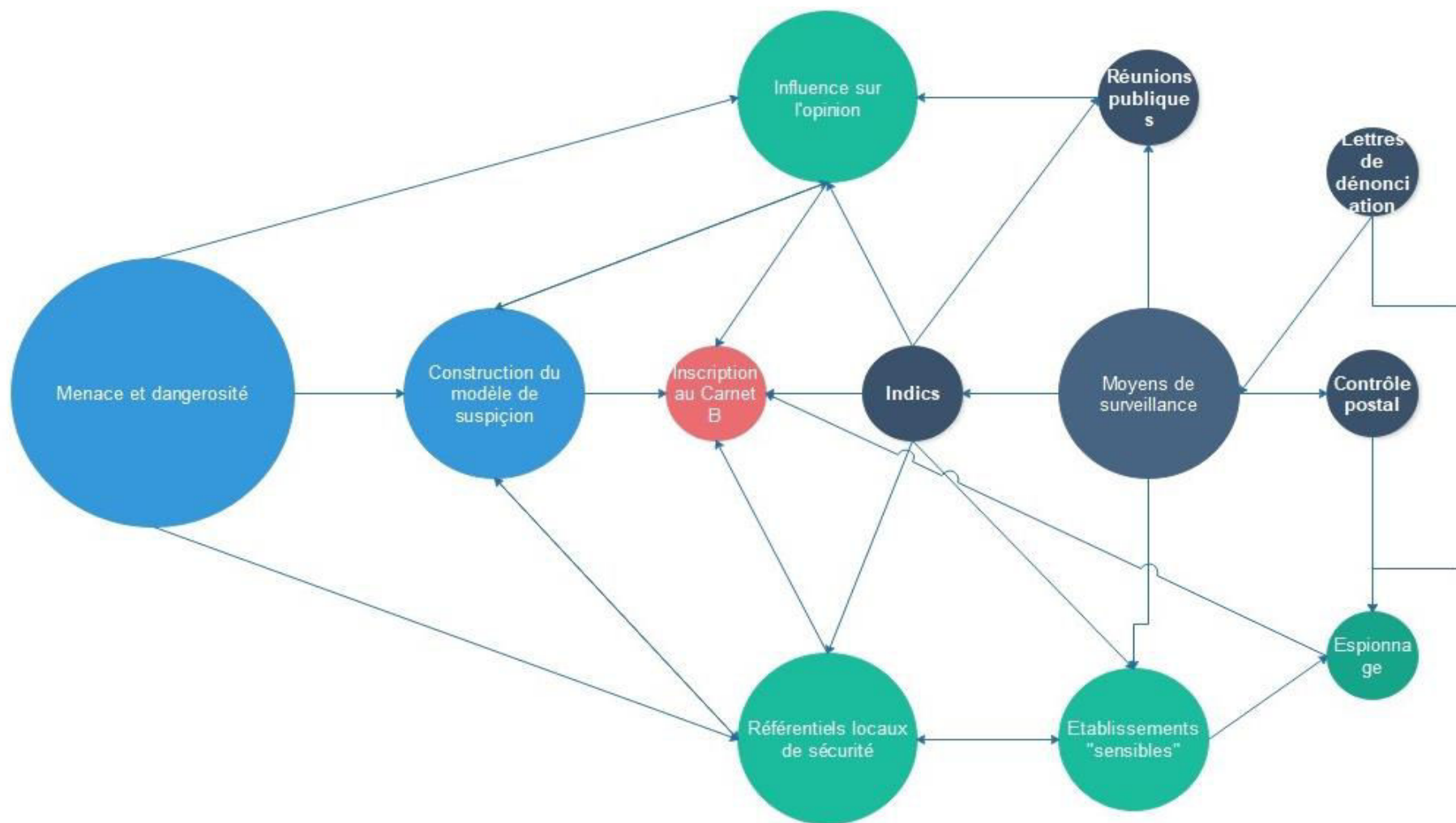
D'une tentative de schématiser les éléments que nous venons de décrire, tout comme d'autres que nous traitons parfois synthétiquement – faute d'avoir établi un inventaire exhaustif de l'ensemble des moyens alloués à la surveillance politique – la figure qui suit est un essai d'illustration de ce que nous décrivons. Partant de la menace et de la dangerosité qui vont être en lien avec la construction d'un modèle de suspicion, aux éléments de couleur verte, qui gravitent autour de cette gestion et l'influencent, alors qu'en bleu nuit sont présentés des modes précis d'identification et de suivi des suspects, comme moyens de surveillance. Au centre la convergence vers une inscription au carnet B.

La limite de cette figure à vocation illustrative en premier lieu, est de ne pas intégrer les individus surveillés en non-inscrits dans ce carnet, puisqu'il suffirait alors de reprendre le même type de schéma en l'épurant de certaines bulles, la dynamique demeurant similaire. Cette figure illustre donc cette partie qui se conclue, et me permet dans une certaine mesure, de cartographier la dynamique de formation du suspect, plus largement des éléments entrant en compte dans l'établissement de la surveillance d'un mouvement politique ou d'un individu.

par la communauté envers un traître, lorsque un membre de la famille voisine est très certainement revenu comme gueule cassée, et ce, s'il est revenu.

⁴⁴¹ Nous verrons dans le chapitre 7 que l'Action française était par contre plus surveillée que les ligueurs, défenseur de la nation mais mouvement qui prônait un retour à la Monarchie.

Figure 9 : Gestion de la menace intérieure durant l'entre-deux-guerres, l'inscription au carnet B



Partie III : Opinion et espaces publics

Introduction de partie

«L'espace est un doute : il nous faut sans cesse le marquer, le désigner ; il n'est jamais à moi, il ne m'est jamais donné, il faut que j'en fasse la conquête».¹

La grille de lecture retenue pour aborder l'essentiel des données des archives est celle de l'espace public oppositionnel, une approche qui sous-entend finalement l'idée d'une coexistence de multiples espaces publics. Il s'agit de l'analyse d'un phénomène sous-jacent aux luttes idéologiques et politiques concrètes qui sont en jeu sur l'opinion, comme un processus inhérent aux dynamiques du changement social.

Après avoir présenté les critères menaçants dans la France de l'entre-deux-guerres et plus particulièrement les éléments locaux de cette menace, tout comme la catégorisation de cette dernière et la définition institutionnelle de la dangerosité, nous allons maintenant nous intéresser à la pluralité de ces espaces publics et de leurs interactions conflictuelles. Comment les conflits les opposants – les affrontements fascistes-antifascistes – ont, eux aussi, constitué un élément de veille sur les groupes politiques et quels étaient les moyens alloués pour se prémunir de tout débordement dans le cadre de l'État de droit ? Encore une fois les données sur lesquelles nous nous basons empiriquement émanent justement de ce travail de veille et positionnent notre regard du même point de vue que le dispositif. C'est en cela nous comprenons ce lien particulier entre l'espace de sécurité et les espaces publics, l'État et l'activité politique de ses membres. Un rapport qui se comprend par ce qui constitue cette gouvernamentalité de l'opinion.

Ce lien ici mis en évidence est un résultat inductif, particulièrement observable durant une époque troublée politiquement. Il permet une construction conceptuelle empruntant des éléments de la Théorie critique et de descendants intellectuels de l'École de Francfort. Le choix de cette grille de lecture ne résulte pas, pour autant, d'un positionnement théorique *a priori*,

¹ PEREC G., *Espèces d'espaces*, Galilée, Paris, 2000.

mais bien d'un résultat d'analyse des données *a posteriori*, une approche permettant une compréhension fine des processus sociaux observés. Une démarche à laquelle un travail de catégorisation des données est venu répondre, dans un second temps, à une large prospection archivistique.

Il y a ici une volonté de ne pas restreindre les éléments observés à une description micro-historique de ce que furent les affrontements intérieurs en Seine-Inférieure dans les années trente mais bien de les appréhender par le concept, afin de permettre un déploiement explicatif plus ample que leur simple portée locale. Puisque prenant des allures de guerres civiles, il ne s'agit pas ici de discuter de ce point : guerre civile ou non, ni de discuter de la question d'un fascisme français ou non, ni de soulever, alors, une myriade de questionnements, qui ne trouvent, ni ne trouveront réponses, et continueront de fait, d'alimenter querelles et débats au travers de nombreuses publications universitaires². Par la description de faits micro-historiques, il s'agit plutôt d'amener un autre regard sur ces phénomènes caractéristiques des années trente, en changeant de focale, tout en accolant une autre grille de lecture conceptuelle. Par le changement de focale, nous voyons d'ailleurs que des éléments viennent compléter la compréhension de phénomènes, dont les analyses divergent et sont controversées dans le monde académique, alors même qu'elles sont en général fondées sur des éléments d'histoire globale.

Au moins un point fait consensus : la description des événements politiques des années trente sont vus comme une montée des extrêmes ayant pour enjeux la lutte anticomuniste d'un côté, le front antifasciste de l'autre. Une lutte politique qui ne s'est pas essentiellement jouée dans l'hémicycle, mais plutôt au *ras du sol* : dans la rue et autour d'événements publics locaux. Une lutte politique qui s'est manifestée comme conséquence violente d'un jeu parlementaire particulier lors de la III^e République, et qui tend à démontrer qu'en période durant lesquelles un écart important se creuse entre la société civile et le système représentatif, les débordements de

² Je fais bien entendu référence aux débats houleux opposant de nombreux historiens et sociologues sur la question, et notamment S. Berstein et M. Winock défendant la thèse de « l'immunité française au fascisme » dans la lignée des apports de R. Rémond sur les droites françaises. De l'autre côté nous trouvons Z. Sternhell qui décrit un terreau favorable au développement de l'idéologie fasciste en France au début du XX^e siècle, ou les travaux de M. Dobry remettant en cause la question de l'immunité française. Nous développerons un retour synthétique et critique de ses débats en conclusion de cette partie, et ce à partir des conclusions possibles en fonction des archives consultées dans ce travail. Voir entre autre à ce sujet : BERSTEIN S., WINOCK M. et JEANNENEY J.-N. (dir.), *Fascisme français? la controverse*, Paris, CNRS Éditions, 2014. ; DOBRY M., *Le mythe de l'allergie française au fascisme*, Paris, Albin Michel, 2003. ; STERNHELL Z., *Ni droite, ni gauche : L'Idéologie fasciste en France*, Paris, Fayart, 2000.

l'espace civil hégémonique et les conflits apparaissent

« Ainsi, sous la III^e République, les majorités gouvernementales n'ont presque jamais correspondu aux majorités électorales. Au bout de très peu de temps, les remaniements entre les forces partisans allaient tout à fait à rebours de la majorité telle qu'exprimée par le vote. Entre 1924 et 1926, entre 1932 et 1934, entre 1936 et 1938, à chaque fois la majorité élue a été remise en question par les manipulations des partis. Ce fut l'une des raisons fondamentales de la politique menée par le général de Gaulle visant à remettre un peu de cohésion et de cohérence dans la politique gouvernementale. »³

Les événements que nous présentons sont bien souvent le fait d'acteurs historiques, restés anonymes, mais qui ont pourtant marqué une époque par leurs engagements. Distribution de tracts, réunions publiques, affichage, presse ou encore débats et échanges politiques, se déroulant tout aussi bien dans le réfectoire d'usines, que dans des salles privées d'hôtels particuliers : on retrouve une mobilisation conséquente de l'*Öffentlichkeit* d'Habermas. Ce qui caractérise également cette période – encore une fois en l'appréhendant par le bas – c'est aussi la régularité des rixes se déroulant en milieux urbains. De là se pose, cette question, ou non, de l'existence d'une forme de guerre civile. Une opposition d'extrêmes antagoniques attachés à la haine de « l'Autre » politique. Bernstein décrit cette période comme donnant « le sentiment d'une nation en proie à une guerre civile larvée »⁴ pour finalement décrire un affrontement qui se serait joué avant tout par le verbe, essentiellement par voie de presse⁵ : un « affrontement simulé » pour reprendre les termes employés comme titre d'un article sur cette question. Même s'il renie l'effectivité d'une description avant tout physique de l'affrontement, c'est tout de même cette question de la guerre civile qui est interrogée.

« Mais ce qui fait l'originalité de la période est sans aucun doute la mutation des enjeux : c'est apparemment au nom d'idéologies nouvelles que les Français se combattent et le

³ BARTHOLONE C. et WINOCK M., *Rapport du groupe de travail sur l'avenir des institutions - Refaire la démocratie*, Paris, Assemblée Nationale, 2015, p. 246.

⁴ BERNSTEIN S., « L'affrontement simulé des années 1930 », in *Vingtième Siècle, revue d'histoire*, vol. 5, 1985, p. 39-54.

⁵ Ou dans les écrits du Lieutenant-Colonel De La Rocque pour les Croix de feu, puis PSF, ou de C. Maurras pour l'Action française pour ne citer qu'eux.

déplacement des motifs de la lutte entraîne celui des frontières entre les camps en présence. Il reste que, durant les années trente, comme en d'autres temps, cette " guerre franco-française ", radicalisée par le verbe apparaît avant tout comme un simulacre, un choc de cultures antagonistes, où l'arme n'est que celle du discours et la bataille celle des polémiques journalistiques autour des majorités. »⁶

Notre propos ne se situant pas dans l'idée de savoir s'il y a eu, ou non, une guerre civile, il est évident comme le rappelle Berstein, qu'il n'y a rien de comparable avec des événements historiques du XIX^e siècle. Nul événement n'est à même d'évoquer l'aura symbolique détenue par la Commune au sein du mouvement social, ni d'en rappeler son sanglant dénouement. Les affrontements n'évoquent pas non plus l'image des guerres de religion passées, comme véritable luttes intestines visant l'anéantissement de l'ennemi. Pour autant et au regard de nos données, restreindre la compréhension de ce contexte politique particulier à une lutte essentiellement verbale semble erronée.

Il y a ici une question historiographique, l'analyse de Berstein se fonde justement sur des éléments de l'histoire globale, non pas à la focale d'événements qui font micro-histoire. Il est certain, en effet, qu'en regardant la presse⁷, les événements marquants qui ont fait l'actualité, la période donne le sentiment d'un affrontement essentiellement verbal. Mais au regard des événements dont les acteurs sont restés anonymes, d'affrontements dont on trouve trace en série M et Z⁸, ou dans les journaux locaux (série J), il est possible de compléter cette idée. Ces apports permettent d'être plus proche du contexte sociétal et de ce que fut effectivement le réel⁹, de ce que furent les choix, les stratégies et paroles des acteurs oubliés de l'Histoire. Au regard de ces données particulières et de la compréhension de leurs aspirations politiques, un élément rappelle

⁶ BERSTEIN S., « L'affrontement simulé des années 1930 », *op. cit.*, p. 39.

⁷ En interrogeant ce propos, à partir d'archives locales et méconnues, il ne s'agit pas de renier cette idée d'un affrontement par le discours. Au contraire, la description de Berstein nous permet également d'inscrire cette notion comme une opposition virulente entre espaces publics subalternes, dont l'affrontement se déroule à plusieurs niveaux et sous plusieurs formes, ceci en parallèle des oppositions discursives de portée nationale.

⁸ Tout en ayant la possibilité de consulter les archives judiciaires en série U, lorsque certaines affaires furent portées devant la justice.

⁹ Je développerai en conclusion une critique analogue quant au positionnement de Berstein et Winock dans le débat – ou plutôt la querelle – les opposant à Dobry, Sternhell, etc. Sans prendre parti ou avoir la prétention de répondre à ces questions, il semble qu'une nouvelle fois, le regard micro-historique vient compléter des approches essentiellement centrées sur les écrits de De La Rocque, sa personne, ses stratégies, son mode d'action. Au regard des propos et actions de militants restés inconnus des Croix de feu, on démontre une nouvelle fois la complexité du phénomène.

la guerre civile, cette farouche haine de l'Autre, une volonté d'en découdre qui fait irruption la plupart du temps de façon spontanée dans l'espace public, tout comme dans l'espace urbain. Et c'est justement cette spontanéité qui témoigne de la force des antagonismes d'alors, une mauvaise rencontre, une situation mal interprétée : il suffit de peu pour déclencher une rixe qui sera ensuite poursuivie de règlements de comptes. Un climat permanent de tensions dans lequel tous les esprits sont échauffés, et la paix sociale une possibilité de plus en plus illusoire.

Il vient s'ajouter un autre aspect dans cette configuration, qui évoque l'affaiblissement de l'influence pastorale chère à Michel Foucault, ravivée depuis 1905 par une forme particulière de catholicisme de combat : un besoin de ne pas cantonner le discours et la morale religieuse dans la sphère privée. Une lutte de la part d'acteurs religieux (du clergé ou de la part de pratiquants) qui se résume à la possibilité même de l'existence d'un espace catholique qui soit public.

Nous en présenterons plusieurs exemples significatifs dans les analyses qui suivent, tout en partant du principe que, sur le plan institutionnel, les Croix de feu, puis plus particulièrement le PSF par la suite, en tant que parti politique officiel, ont incarné cette possibilité d'un espace public catholique, en portant cette dimension d'un parti conservateur catholique.

Nous présentons donc, ici, un ensemble hétérogène de données empiriques qui nous permet de décrire ces luttes pour l'occupation et la visibilité dans la sphère publique. Des luttes qui, au-delà de l'opposition antagonique entre espaces subalternes que tout oppose, vont également être à même d'influencer, par leur conflictualité, l'espace civil hégémonique.

Sur une remarque portant des questions récentes propres à la question de l'espace public oppositionnel et dans la perspective de la démocratie représentative, A. Neumann en vient à une précision, qui dans notre cadre prend un sens historique, et décrit la portée de ces oppositions :

« Sur le plan sémantique, le concept d'espace public oppositionnel comporte aussi l'idée d'une complémentarité potentielle avec l'espace public civique bourgeois, dans la mesure où le terme allemand *Gegenöffentlichkeit* évoque également le " *Gegenstück* " (la complémentarité), idée qui a été frôlée par Negt et Kluge. Il s'agit aujourd'hui de nommer les interactions possibles et réelles entre les différents types d'espace public ainsi que leurs frictions.

Voyons donc ce qui échappe à l'adhésion normative par le travail, à travers la critique du

travail, allons scruter le caractère inachevé de la traduction politique à travers l'existence de l'expérience sensible, puis guetter le débordement cyclique de l'espace public représentatif par les espaces publics oppositionnels ».¹⁰

Au-delà de cette description des oppositions entre espaces publics subalternes, l'intérêt d'une telle approche est aussi d'interroger les possibilités de débordement de l'espace civil hégémonique, au regard des événements historiques, et ainsi tenter de décrire des facteurs favorables à l'évolution des modèles de gouvernance, en situation exceptionnelle, et venant influencer la gouvernamentalité.

Cette partie se compose de cinq chapitres, le premier (le chapitre 8) sera consacré à l'étude de la veille sur l'opinion publique durant les années vingt. Un recensement de l'activité des extrêmes, particulièrement du mouvement communiste récent et de l'Action française s'opère alors, dans un contexte d'agitation isolée. Pour autant les services relèvent les prémices des futurs affrontements, et tentent de s'en prémunir. Deux chapitres vont se focaliser sur un événement marquant : le 6 février 1934. Le chapitre neuf décrira la teneur des événements à Rouen, le 6 février et les jours qui suivirent, avec les prémices d'une formation du Front commun – qui deviendra le Front antifasciste par la suite – alors que le chapitre dix décrira les stratégies institutionnelles pour apaiser l'opinion suite à cette période d'agitation, puis, pour en mesurer les conséquences directs sur le plan politique. Ensuite, nous analyserons les premières formes d'oppositions entre espaces subalternes, comme conséquences directes du 6 février au sein de l'espace public, lors du chapitre onze. Nous décrirons enfin, dans le chapitre douze le passage à l'affrontement physique : une lutte politique n'étant plus contenue par une forme de pacification des mœurs permise par le parlementarisme, mais au contraire caractérisée par un débordement prompt au recours à la violence.

¹⁰ NEUMANN A., *Après Habermas*, op. cit., p. 28.

Chapitre 7 : Mesurer l'opinion publique dans la reconstruction politique nationale après la Première Guerre mondiale:

Concernant l'entre-deux-guerres, la visibilité des différents extrêmes dans l'espace public est liée à de nombreux facteurs, événements locaux, nationaux ou internationaux. Accroissement de l'influence d'un extrême ou d'un autre entraînant une réorganisation, ou une propagande intensive de la part du bord opposé du fait de cette interaction conflictuelle entre idéologies antagoniques. Stratégies adoptées par les différentes forces politiques en présence, et particulièrement du fait du contexte politique international.

De ce point de vue, les années vingt sont celles d'un calme relatif (comme le démontre les documents qui suivent) en comparaison aux années trente, riches en événements qui verront une publicisation importante des mouvances extrémistes, qui se trouvera petit à petit instrumentalisée par la lutte fasciste – antifasciste et la montée vers la guerre. Les années vingt sont plus marquées par un anticommunisme ambiant (avec un degré plus important en fonction des milieux politiques) et une organisation du PC à un état groupusculaire qui n'entraîne que de moindres répercussions dans l'espace public. À partir du moment où cette mouvance abandonnera la tactique du « classe contre classe », qu'elle optera pour l'union des gauches et un rapprochement de la classe moyenne cet état de fait évoluera.

Les stratégies pour influencer l'opinion sont tout de même présentes des deux côtés, mais à un stade où il s'agit plutôt de chercher à grossir les rangs de mouvances minoritaires plus que d'agir concrètement sur l'opinion. Il reste que cela passera tout de même par la propagande et donc par une publicisation idéologique dans l'espace public.

A. La vente de journaux : un premier indicateur de l'état de l'opinion

La presse est un des principaux organes de diffusion politique¹¹. Elle tient donc une place primordiale au sein de l'espace public, et de ce fait permet aux institutions de réaliser un premier sondage de l'opinion et de l'agitation politique, spécifiquement quand il s'agit de contrôler la diffusion et le contenu de journaux émis par les extrêmes. En 1921 à Dieppe, une enquête commandée initialement par le préfet¹² sur le mouvement l'Action française démontre cette idée, tout en concluant à la faible audience des mouvements politiques extrêmes et à leur état de groupuscule au début de cette décennie.

« Nulle trace d'un réveil d'activité, soit par la distribution du quotidien "L'ACTION FRANCAISE", soit par brochures ou tracts, soit enfin par conférences ou propagandes individuelles. Au surplus, tant à Dieppe même que dans les autres cantons, le calme absolu au point de vue politique ne cesse de régner et les esprits, tant dans les milieux rares déjà acquis aux idées et théories d'Action Française, que dans ceux non moins rares enclins à les partager ; ne paraissent nullement préoccupés en vue d'une propagande suggérée.

Le quotidien "L'ACTION FRANCAISE", organe énergique et incorrigible de soutien et de défense des régimes déchus, se trouve peu reçu et conséquemment peu lu dans cet arrondissement où il n'arrive chez les dépositaires du Chef-lieu qu'au nombre total de seize exemplaires invariablement destinés aux mêmes lecteurs. Les numéros parvenant aux abonnés ruraux ne paraissent pas dépasser les chiffres d'un ou deux par chefs-lieux de canton. C'est assez dire l'indifférence ou plus exactement le mépris qu'observent nos populations pour les conceptions royalistes.

En parallèle avec mes recherches se rapportant à ce qui est exposé ci-dessus, j'ai étendu mes investigations discrètes sur la propagande que pourrait faire ou tenter de faire à cette heure le parti minoritaire extrémiste qui vient de se séparer récemment de l'unité socialiste

¹¹ En concurrence avec la presse, pour la réalisation d'un espace public démocratique et suite à la victoire des républicains aux élections d'octobre 1877, la réunion publique va endosser elle aussi une fonction de veille sur l'opinion durant la III^e République. Les fréquentations et l'affluence dans ces dernières permettra, avant le développement des sondages, d'anticiper le résultat des élections. Un indicateur de l'opinion qui diffère de ce recensement policier de la vente de journaux, mais qui répond à une même fonction, mesurer l'état de l'opinion. Pour une approche détaillée de cette question, voir : COSSART P., *Le meeting politique*, op. cit.

¹² Du préfet au sous-préfet de Dieppe « Au sujet de la ligue d'Action française », 13 janvier 1921, ADSM 1Z 14.

(Section Française de l'Internationale Ouvrière) et il n'apparaît pas davantage en le milieu syndicaliste, trace d'agitation.

La presse extrémiste parvenant à Dieppe est constituée par le "JOURNAL DU PEUPLE" d'une part, et "l'HUMANITÉ" d'autre part. Ces deux journaux sont reçus chaque jour au nombre de dix numéros pour le premier et de cent pour le deuxième sur lesquels quatre "Journal du Peuple" et vingt Humanité demeurent invendus. On m'assure que parmi les quatre-vingts lecteurs de l'HUMANITÉ, en grand nombre des employés des chemins de fer, la grande majorité poursuit la lecture de ce journal par habitude contractée au temps où il était l'organe officiel du parti socialiste et non par goût de l'orientation nouvelle que ses directeurs paraissent vouloir lui donner.

Quant à nos populations des campagnes elles demeurent inébranlablement affranchies des théories exposées par cette presse extrémiste qui ne les intéresse nullement. »¹³

S'il était question d'établir le mode de fonctionnement des enquêtes sur l'opinion en fonction des degrés d'agitation dans la population, il serait évident que le premier niveau de compréhension passe indéniablement par une étude stricte de la presse, sans déployer de plus importants moyens humains pour enquêter. Les sources des informations émises sont somme toute vagues et indéterminées : « on m'assure ». Difficile de savoir sur quels éléments repose cette conclusion : informateurs dans les milieux en question ? Résultat de « on dit » qui au vue du calme général ne nécessite pas d'enquête plus approfondie ? Information issue des vendeurs de journaux ? Le fait que l'enquête se restreigne ici à la presse nous fait pencher pour cette dernière hypothèse.

L'audience de la presse se suffit à elle-même pour enquêter sur l'opinion tant que la population n'est pas « agitée » ou réceptive à des idéologies subversives. Dans ce cadre en 1921, pas besoin d'enquêter plus minutieusement, nous verrons qu'au contraire, en situation plus menaçante, les dispositifs en place vont se multiplier et entraîner des moyens plus importants, en plus de la question de la presse par exemple. Il n'est pas alors question d'envisager les dispositifs de sécurité comme un ensemble figé, mais bien comme un ensemble d'éléments mouvants,

¹³ Du commissaire spécial de Dieppe au sous-préfet: « Enquête sur propagande de ligue d'Action française », 26 janvier 1921, ADSM 1 Z14.

évoluant en fonction des contextes et des niveaux de menace.

B. L'état d'esprit des populations dans la région de Rouen en 1925

Un rapport mensuel du commissaire spécial de police de Rouen datant de 1925 atteste et complète pour cette période l'enjeu formé par l'ensemble des facteurs pouvant influencer l'opinion, cette nécessité d'établir une veille institutionnelle sur « l'état d'esprit des populations »¹⁴.

Ce rapport est construit en cinq points permettant au commissaire spécial de rendre compte au préfet de la situation générale :

1. État d'esprit et opinion publique
2. Situation économique
3. Groupements professionnels
4. Menées extrémistes (extrême droite et extrême gauche)
5. Propagande antimilitariste.

Pour ce premier point, il est établi que :

« L'État d'esprit des populations continue à être bon dans son ensemble. Le trouble jeté dans les esprits par la presse de droite, en exploitant le "danger communiste", persiste toujours et apporte incontestablement une certaine gêne dans les affaires. À part quelques esprits timorés et ceux qu'aveuglent les passions politiques, la masse est calme et n'est pas dupe de l'agitation entretenue à grands frais par les extrémistes de gauche et de droite. »

Le deuxième point détaille le fait que « *La situation économique ne s'améliore toujours pas* » en se basant sur les variations de l'économie et ses répercussions locales.

Dans les années vingt, il est notable que la situation diffère profondément de caractéristiques qui seront centrales durant les années trente. L'opinion publique est marquée par un anticommunisme ambiant qui représente une nouvelle forme de dangerosité, ou plutôt de peur,

¹⁴ Rapport mensuel du commissaire spécial de police de Rouen, Sur l'état d'esprit des populations, le 8 janvier 1925, ADSM 1 M184.

donc de rejet.

Comme le note Berstein et Becker :

« À une opinion publique traditionnellement accoutumée à voir dans les institutions, la culture politique, les valeurs de la République un modèle, sans doute perfectible, mais représentant le degré extrême d'avancement du progrès dans l'ordre politique, va tout à coup se dévoiler une force politique qui les conteste point par point, piétinant comme à plaisir ce que l'idéologie majoritaire tient pour quasi sacré. »¹⁵

Nous ne sommes pas dans ce contexte d'antiparlementarisme ambiant des années trente qui va mettre en péril les fondements mêmes du régime et donc sa propre pérennité et permettre – parmi d'autres facteurs – un regain d'intérêt certain pour les extrêmes au sein de l'opinion. Autrement dit, les années vingt ne se définissent pas politiquement par un rejet du régime en place. Becker et Berstein notent que l'anticommunisme tient une place importante dans l'opinion, par assimilation de ce mouvement comme un parti de l'étranger.

« Or, le caractère inédit de la situation de 1921, c'est qu'on y voit opérer au grand jour un parti, communiste, qui, sur tous les points, conteste radicalement les valeurs et les comportements qui fondent le consensus national, se posant lui-même en corps étranger par rapport à celui-ci. »¹⁶

Finalement, il n'existe pas encore de réels enjeux de luttes pour la visibilité d'espaces publics subalternes dans ce contexte historique. Ou plutôt, les oppositions dans ce cadre ont une conséquence si minime sur l'opinion qu'elles ne produisent qu'un intérêt limité du point de vue de la régulation institutionnelle de ces espaces. Comme le démontre ce rapport du commissaire spécial de police de Rouen, ce qui préoccupe les pouvoirs publics tient dans la question économique suite à la crise monétaire de 1924. L'activité des extrêmes est inquiétante dans la mesure où elle « *apporte incontestablement une certaine gêne dans les affaires.* »¹⁷, d'autant que comme le note le commissaire, les différentes propagandes entretenues n'ont pas de répercussion effective sur la plupart de la population. Le troisième point de ce rapport va

¹⁵ BECKER J.J. et BERSTEIN S., *Histoire de l'anticommunisme*, op. cit., p. 113.

¹⁶ *Ibid.*

¹⁷ À ce titre il faudrait s'interroger sur la gêne effective occasionnée dans les affaires, le rapport reste imprécis à ce sujet, mais démontre bien que la priorité est à la question économique.

également dans ce sens et démontre que ce calme ambiant se fait de même façon ressentir dans les syndicats où – concernant les fonctionnaires – la préoccupation tient elle aussi à la question économique.

« Pour les syndicats la situation est très calme et on n'observe aucun indice d'agitation. Dans le textile on a relevé quelques soubresauts consécutifs à la grève de la vallée de Maromme ; mais actuellement la situation est normale.

Chez les fonctionnaires, notamment dans les P.T.T. et les Douanes, il existe une certaine nervosité. La fédération n'a plus une bonne presse en ce moment et M.LAURENT, secrétaire fédéral, semble perdre de son influence. Il est incontestable que, dans tous les milieux de fonctionnaires, il y a un malaise dû en grande partie aux difficultés créées par la vie chère. En résumé, situation difficile ; mais aucun symptôme d'agitation inquiétant. Rien à signaler dans les autres corporations. »

Le point fait sur les « menées extrémistes » explicite cette situation décrite précédemment, une large partie de la population exempte d'intérêt politique pour ces différents discours et dont le ton employé par le rapporteur montre bien qu'il n'y a pas ici un quelconque danger de radicalisation de la population.

« Extrême droite : La presse d'extrême droite, servie par la presse modérée, continue ses attaques contre le Gouvernement. Les "Camelots du Roy" sont calmes et n'ont pas attiré autrement l'attention sur eux.

Extrême gauche : Le communisme traverse une crise morale et financière. Malgré une propagande intense et bien organisée, le nombre de ses partisans et son influence diminuent parallèlement. Étant donné cette situation, la presse de droite paraît avoir d'autres soucis que celui de l'ordre public lorsqu'elle dénonce le "péril communiste" et le parti communiste paraît fondé, de son côté, à signaler des manœuvres fascistes de ses ennemis d'extrême droite. Telle est l'impression qui se dégage à Rouen et dans la région. »

Cette opposition existe bel et bien en 1925, passe par une publicité critique, mais dans une atmosphère sociétale où elle s'avère peu efficace. À l'instar du commissaire spécial, Becker et Bernstein dressent un trait général d'une propagande anticomuniste face à un mouvement lui-même balbutiant, à un état groupusculaire. Ils interrogent par là même les fondements des dangers liés aux communistes attribués par la presse d'extrême droite tout en interrogeant la stratégie du PC dans ce cadre :

« Cet anticommunisme correspond-il à un risque réel de révolution communiste en France ? Même si le Parti communiste entend prendre le pouvoir non en conquérant la majorité de l'opinion, mais en comptant sur l'action énergique des minorités agissantes, l'historien doit constater que rien ne permet d'étayer cette hypothèse. Le Parti communiste comprend quelques dizaines de milliers d'adhérents, mais seulement quelques milliers de militants actifs. Il n'est qu'une secte en perte de vitesse concernant son audience, le nombre de ses membres, le tirage de sa presse, déchiré par des querelles internes et des purges successives, isolé dans la société politique française par la violence et le caractère totalement étranger aux traditions nationales de ses positions. Son noyautage, ses préparatifs armés sont certes des réalités, mais si maladroitement exécutées qu'elles ont pour seul effet d'entraîner une répression accrue de la part des autorités, et de discréditer davantage les communistes aux yeux de l'opinion. »¹⁸

Le dernier point du rapport atteste de l'inactivité de la propagande antimilitariste en 1925, il est à s'interroger si cette propagande n'est pas assimilée dès cette date à celle des communistes, très actifs en 1925 pour dénoncer l'occupation de la Ruhr par l'armée française, il est étonnant dans ce contexte de considérer la propagande antimilitariste comme inactive.

C. Propagande au Havre en 1925

Au Havre dans la même année, la propagande est plus active que dans la région rouennaise mais marque également une stagnation des effectifs de militants communistes. Dans une lettre adressée au préfet, résultat d'une enquête commanditée par le procureur de la République¹⁹, le commissaire central décrit les actes de propagande dans sa localité en signalant en préambule, le risque de voir différents mouvements s'affronter de façon violente et armée.

« J'ai l'honneur de vous adresser ci-dessous copie des renseignements que j'ai transmis sur sa demande à Monsieur le Procureur de la République du Havre et relatifs à des campagnes faites par la voie de la presse et d'origines diverses par des groupements qui essaient d'organiser publiquement l'enrôlement des citoyens dans le but avoué de les armer éventuellement les uns contre les autres. [...]

Il existe au Havre deux partis extrêmes en instance d'organisation pour la

¹⁸ BECKER J.J. et BERSTEIN S., *Histoire de l'anticommunisme*, op. cit., p. 201.

¹⁹ Du commissaire central du Havre au préfet « Propagande », le 5 janvier 1925, ADSM 1M 184.

défense de leurs principes ; ce sont : 1° les communistes – 2° les catholiques groupés en société, de création récente ayant pour titre "Union pour la Paix Religieuse."

Chez les communistes, les efforts se portent sur la constitution de cellules d'usines selon les principes donnés par le Comité Directeur de Paris.

Jusqu'alors, ces efforts n'ont pas donné de résultats appréciables et c'est à peine si 12 cellules ont pris naissance, dont la plus importante : celle des Tréfleries à Laminoirs, ne compte que 6 membres qui sont maintenant connus.

Là, s'est bornée la propagande communiste et, quoique les dirigeants fassent appel au prolétariat pour son émancipation et sa réprobation des "Ligues Fascistes", ils n'ont, pour le moment, nullement envisagé son armement dans le but de combattre les Ligues.

Chez les catholiques, les dirigeants de la Société précitée font actuellement de la propagande en vue de "L'organisation des Hommes pour leur Action dans la Vie Publique." Ce terme est celui figurant dans les appels envoyés par la poste chez les catholiques, ou placardés soit dans les Églises, soit dans les comités paroissiaux. »

S'en suit le texte d'un tract en 5 points distribué par cette organisation et dont il faut le comprendre dans le contexte politique de 1925 comme une réaction aux mesures anticléricales menées par le Cartel des gauches. Des réactions importantes des milieux catholiques dans l'ouest de la France, en Normandie donc, mais aussi plus particulièrement en Bretagne²⁰.

1°D'affirmer, de revendiquer et de défendre les droits de Dieu, de l'Église et des consciences ;

2°D'assurer à tout catholique, prêtre, laïc, fonctionnaire, religieux, religieuse, etc..., la liberté de pratiquer intégralement sa religion avec son culte, son enseignement doctrinal et moral, sa discipline ;

3°De garantir à la famille ; l'exercice de ses droits antérieurs à ceux de l'État, particulièrement en ce qui concerne l'éducation de l'enfant ;

²⁰ MOIGNE F.L., « La manifestation catholique (1902-1950) », in BALCOU J., TRANVOUEZ Y. et PROVOST G., *Les Bretons et la Séparation : 1795-2005*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2015, p. 345-355.

4° De maintenir des relations officielles entre l'Église et l'État ;

5° D'éclaircir l'opinion et d'amener les pouvoirs publics à la réforme des lois injustes.

Membres,

L'union appelle dans ses rangs tous les catholiques, conscient de leurs droits et de leurs devoirs, à quelque parti qu'ils appartiennent, sans leur demander de renoncement à leurs opinions politiques.

Elle travaille uniquement sur le terrain moral et religieux non dans la vie privée, mais dans la vie publique ;

Elle s'interdit formellement toute intrusion dans le domaine de la politique.

Signé : André du Bois de la Villerabel Archevêque de Rouen.

[...] Il n'a pas été jusqu'à présent, dans l'intention de "l'Union catholique" d'enrôler des citoyens pour les armer contre des adversaires. Selon les membres de cette Union, ils se sont groupés dans le but de se défendre, le cas échéant, contre des attaques opposées. On se trouve donc en présence des deux cas que je citais plus haut :

Les communistes groupés pour se défendre des fascistes (lire catholiques) ;

Les catholiques réunis pour se défendre également des menées communistes.

Cet enrôlement s'arrête sur ce point ; c'est-à-dire : sur l'expectative sans qu'aucun des deux côtés il n'y ait actuellement de provocation pouvant amener des conflits. »

1. Une quête d'influence :

Pour deux milieux sociaux différents, nous avons ici des exemples de stratégies adoptées par deux mouvements opérant et recherchant à agir sur l'opinion d'individus dans des milieux sociaux opposés et donc par des biais différents mais qui peuvent montrer une convergence. Du côté des communistes la sphère du travail est la cible privilégiée²¹ ce qui passe en premier lieu par la constitution de « *cellules d'usines* » afin d'accroître son influence et de toucher plus

²¹ Ce dont il n'est pas nécessaire d'analyser en recherchant pourquoi cette sphère est privilégiée.

d'ouvriers par ce biais.

En ce qui concerne l'action de l'Union pour la Paix Religieuse, bien entendu la diffusion passe par la sphère religieuse : domicile, églises, paroisses à l'instar de la sphère du travail ciblée par les communistes, les lieux privilégiés de l'expérience sociale des individus sont propices à la diffusion de la publicité de chacun des mouvements. Le message principal dont il est question tend en outre à interroger les modes de diffusion tout comme la place de cette sphère dans la société civile. Il n'est pas question d'un affichage public ou de tracts distribués dans la rue, mais d'envois à domicile et d'affichage et de tracts diffusés dans la sphère religieuse, donc cantonnée à sa dimension privée. Ce message interroge dans la séparation entre la sphère publique et la sphère privée la question du religieux: il est question de porter la sphère religieuse non pas dans cette sphère privée, mais bien dans la sphère publique. Il s'agit bien en effet de « *L'organisation des Hommes pour leur Action dans la Vie Publique.* » et tend à replacer les questions du « *terrain moral et religieux non dans la vie privée, mais dans la vie publique* » tout ceci nonobstant les opinions et partis politiques de chacun.

Il s'agit donc ici non pas de la défense, mais de la possibilité même d'existence d'un espace public catholique, d'une opinion catholique non restreinte à sa dimension spirituelle. Face au refus d'être porté exclusivement dans la sphère privée, ce mouvement s'inscrit dans des réactions face à l'anticléricalisme du début du XX^e siècle réactivé dans ce contexte par le Cartel des gauches. Au sein même du catholicisme, les stratégies et attitudes à adopter sont différentes, comme l'atteste un autre passage du rapport, s'appuyant sur un tract intitulé « *À vos rangs* ». Il est rédigé au nom de l'Union pour la Paix Religieuse mais d'une initiative individuelle d'un membre d'Action française. L'impression en fut stoppée par instruction de l'archevêque de Rouen. Ce tract par sa véracité en appelle à un conflit physique, mais démontre par le contexte de sa non diffusion que cette volonté demeure un fait isolé. Comme le remarque le commissaire central :

« Les termes de ce tract pourraient faire croire à l'existence d'une organisation fasciste, au sein du parti catholique j'aurais prêté à descendre dans la rue pour livrer combat aux révolutionnaires.

Ce tract à première vue, paraissait être l'œuvre des dirigeants de "L'Union pour la Paix Religieuse". Ces dirigeants n'y sont pour rien et j'ai pu savoir qu'il émanait d'un seul auteur : M. LE BOUEDEC, Pierre, Marie, né à CAUDAN (Morbihan) [...]. Par

l'imprimeur et par lui j'ai acquis la certitude que c'était indépendamment de l'Union que ces tracts avaient été rédigés. [...] Il a expliqué, sur renseignements demandés, qu'il avait été amené à écrire le tract en question, à la suite de révélations venues de Paris de l'Action Française qui savait qu'un péril communiste était à craindre [...]. Il n'a eu, a-t-il dit, qu'un but : prévenir la population havraise de ce "péril". Il a ajouté qu'il n'avait pas mis son projet entièrement à exécution par suite de l'interdiction venant de l'Archevêché. »

2. Se prémunir d'un risque de conflit armé dans l'espace public ?

Ce rapport est paradoxal dans son ensemble puisque son but est de rendre compte de l'activité « *des groupements qui essaient d'organiser publiquement l'enrôlement des citoyens dans le but avoué de les armer éventuellement les uns contre les autres.* » Si l'on se tient uniquement à cet extrait, qui dans le préambule tend à se poser comme l'objet même de l'enquête établie et du rapport qui en découle, il y aurait un risque avéré de confrontation armée entre deux mouvements que tout oppose. Il est alors nécessaire de cumuler du renseignement sur les différents protagonistes de ces organisations. Or lorsque l'on s'intéresse plus en détail aux éléments présentés, il est évident que la situation – loin d'être celle d'une paix sociale – ne présente pas de points effectivement menaçants en ce qui aurait pu être une lutte intestine violente prenant des allures de guerre civile²². D'un côté les communistes n'ont « *nullement envisagé son armement dans le but de combattre les Ligues.* » et il n'est pas question de l'autre côté « *d'enrôler des citoyens pour les armer contre des adversaires.* »

Il est assez complexe de comprendre ce qui fonde ce paradoxe dans le rapport en question en passant d'une introduction sur une menace établie comme bien réelle alors que le rapport tend à démontrer l'exact inverse. Le commissaire interroge finalement le risque d'un espace urbain occupé par des propagandes intensives de bords opposés, la menace qui est celle d'un glissement de l'affrontement par la propagande à l'affrontement physique et armé²³. Une menace compréhensible par « *voie de presse* » et observée par le procureur de la République du Havre, commanditaire de cette enquête, lui-même inquiet de cette situation.

²² Le tract « *À vos gardes* » exprime lui cette volonté, mais il est bien noté qu'il est une initiative isolée, il ne reflète pas finalement une volonté diffuse de l'UPR dont il se veut, représenter à tort le point de vue, étant donné la censure mise en place par l'archevêque.

²³ Glissement dont le tract « *À vos garde* » rappelle la rapidité par laquelle il pourrait s'opérer.

En fonction des agitations lisibles au sein de l'espace public découle un ensemble de possibles dont il faut se prémunir, ici l'éventualité d'oppositions qui pourraient aboutir à un conflit armé même lorsque les renseignements cumulés démontrent le caractère inopérant de ce risque. Reste que la fonction de contrôle de ces différents mouvements, ayant chacun pour but d'agir sur l'opinion de leurs différentes sphères sociales – le prolétariat entendu comme un public potentiellement communiste contre le catholicisme entendu comme un public potentiellement fasciste²⁴ – passe en premier lieu par la veille sur leur mode de diffusion, de propagande, donc de publicisation dans l'espace public de leurs différentes doctrines. Ce n'est pas tant la constitution d'un espace public prolétaire ou d'un espace public catholique qui en soi représente un danger, mais l'opposition entre les deux.

Cette interaction entraîne chaque camp à augmenter l'intensité de son action de propagande tout en désignant « l'Autre », la figure de l'altérité politique comme l'ennemi, au risque de voir cet affrontement passer de la parole publique à l'action violente. Si la pacification des luttes politiques fut permise notamment par l'avènement des démocraties, le suffrage universel et des affrontements par le débat dans le cadre du parlementarisme²⁵, l'espace public occupe une fonction primordiale dans cette transition. À partir du moment où les oppositions politiques ne s'effectuent pas au sein du parlement, la confrontation d'espaces publics subalternes se substitue alors à cette fonction, et dont l'intensité des affrontements peut alors aboutir à des formes paroxysmiques. Il est intéressant à ce titre de noter que cette préoccupation quant à des formes de guerre civile était déjà à l'ordre du jour pour les services de renseignement intérieur d'une façon assez prédictive. Le risque que l'on tente d'éviter ici définit relativement bien la situation qui s'installera à partir de 1934.

Appréhendé via la conflictualité qui anime des espaces satellitaires en marge de ce dernier, l'espace public est le lieu de l'instrumentalisation de luttes politiques qui tant qu'elles s'effectuent par voie de propagande demeurent acceptables, mais dont l'issue potentielle est dangereuse, à même de remettre en cause les fondements du régime. S'agissant ici d'une République pérenne dont la mise en place effective ne fut pas, elle aussi, sans passer par ces mêmes affrontements idéologiques en jeu sur l'opinion, le paradoxe qui se pose est celui d'un

²⁴ Pour reprendre les termes mêmes du rapport en question.

²⁵ ELIAS N., *La dynamique de l'Occident*, Paris, Pocket, 2007.

régime qui par sa nature se doit un certain *laisser-faire* tout en contrôlant ce processus et en identifiant les acteurs principaux. Nous sommes en quelque sorte à un stade de contrôle qui pourrait se définir comme un *Surveiller et maintenir*, un système avant tout proactif cherchant à éviter en amont des situations aboutissant à une dimension punitive.

Le recul historique nous permet de comprendre en quoi les craintes face à des organisations décrites comme balbutiantes, n'ayant pas l'intention d'attaquer l'ennemi, mais plutôt de s'en protéger ne sont pas infondées. Le contexte des années trente et de la montée vers la guerre réactivera d'autant plus ces antagonismes, comme nous le verrons. Que ce soit durant les années vingt, ou durant les années trente, il nous faut remarquer que le « lanceur d'alerte » de cette menace passe par le contrôle de l'espace public, cette veille sur le politique indispensable au maintien de l'ordre. L'affrontement politique s'opère en premier lieu par des recours pacifiés : voie de presse, diffusion de tracts, d'affiches, de brochures. Il est nécessaire de renforcer son camp, d'indiquer normativement les postures et comportements à adopter, voire d'assurer le contrôle strict de la parole diffusée dans son propre espace. La finalité sur l'opinion est de grossir ses propres rangs d'activistes et de sympathisants. L'espace public se trouve être ici le lieu d'affrontements qui ne peuvent se jouer au parlement et dont le caractère inéluctable prend forme dans l'affrontement physique, une certaine forme de guerre civile, dont ont pleinement conscience les institutions de veille sur le social.

En conclusion, les années vingt ne représentent pas une période favorable à l'émergence d'évènements à même de réellement troubler l'opinion, ni d'avoir des répercussions importantes sur l'état d'esprit des populations. Le travail de renseignement intérieur est astreint à cette veille de la presse comme sur d'autres écrits et à la présence lors de réunions politiques publiques²⁶. C'est le cas en 1924 à Dieppe lors de la conférence de Robert Cornilleau au nom de « L'Union des républicains sociaux et des chrétiens démocrates ou encore en 1926 à Rouen, lors d'une conférence du « Faisceau »²⁷ ayant comme orateur Georges Valois, Jacques Arthuys et Marcel Bucard et qui compta 600 personnes selon la police et 1200 selon le Journal de

²⁶ Ou encore à une surveillance des grèves lorsqu'elles ont lieu : on suit les leaders, on récolte de l'information sur ces derniers, mais comme le démontre le peu d'inscrits au carnet B sur la période (mise à part en 1923) on ne s'inquiète pas outre mesure des confrontations possibles.

²⁷ *Du commissaire spécial de Rouen au préfet: « Réunion du Faisceau au cirque de Rouen », le 29 mai 1926, ADSM 4 M3231.*

Rouen. Un calme relatif donc, mais qui voit se structurer un paysage politique complexe par l'organisation de différentes forces qui vont progressivement acquérir plus d'influence, pour réellement peser par la suite sur le paysage politique classique et réactiver des antagonismes qui se manifesteront de façon violente dans l'espace public. Une situation qui évoluera principalement du fait du changement de stratégie des différents extrêmes politiques qui sortiront du cadre groupusculaire durant les années suivantes, notamment par l'intensification de l'action des ligues, et le changement de cap dans la stratégie du PC en partie en réaction de ce phénomène.

Chapitre 8 : Le 6 février 1934: À l'origine de la lutte fasciste – antifasciste et de ses conséquences politiques sur l'état d'esprit des populations

Encadré 8 : Extrait de M. Foucault : « *La politique, c'est la guerre continuée par d'autres moyens* ».

« Et, à ce moment-là, on retournerait la proposition de Clausewitz et on dirait que la politique, c'est la guerre continuée par d'autres moyens. Ce qui voudrait dire trois choses. D'abord ceci : que les rapports de pouvoir tels qu'ils fonctionnent dans une société comme la nôtre, ont essentiellement pour point d'ancrage un certain rapport de force établi à un moment donné, historiquement précisable, dans la guerre et par la guerre. Et, s'il est vrai que le pouvoir politique arrête la guerre, fait régner ou tente de faire régner une paix dans la société civile, ce n'est pas du tout pour suspendre les effets de la guerre ou pour neutraliser le déséquilibre qui s'est manifesté dans la bataille finale de la guerre. Le pouvoir politique, dans cette hypothèse, aurait pour rôle de réinscrire perpétuellement ce rapport de force, par une sorte de guerre silencieuse, et de le réinscrire dans les institutions, dans les inégalités économiques, dans le langage, jusque dans les corps des uns et des autres. Ce serait donc le premier sens à donner à ce retournement de l'aphorisme de Clausewitz : la politique, c'est la guerre continuée par d'autres moyens ; c'est-à-dire que la politique, c'est la sanction et la reconduction du déséquilibre des forces manifesté dans la guerre. Et le retournement de cette proposition voudrait dire autre chose aussi : à savoir que, à l'intérieur de cette "paix civile", les luttes politiques, les affrontements à propos du pouvoir, avec le pouvoir, pour le pouvoir, les modifications de rapport de force – accentuation d'un côté, renversements, etc. –, tout cela, dans un système politique, ne devrait être interprété que comme les continuations de la guerre. Et serait à déchiffrer comme des épisodes, des fragmentations, des déplacements de la guerre elle-même. On n'écrit jamais que l'histoire de cette même guerre, même lorsqu'on écrit l'histoire de la paix et de ses institutions. »²⁸

²⁸ FOUCAULT M., *Il faut défendre la société*, op. cit., p. 16.

Les années trente marquent une rupture dans ce que nous observions précédemment. Elle s'opère pour plusieurs raisons, et une fois de plus le jeu d'échelle entre l'international, le national et le local nous permet de mieux appréhender les changements en la matière. Du statut de groupuscule quantitatif, ayant qualitativement des répercussions d'agitateurs de l'espace public, les différents mouvements extrémistes vont faire évoluer leurs stratégies, modes de fonctionnements et actions en ce début de décennie et jusqu'à la Seconde Guerre mondiale. S'il faut retenir un évènement clé qui va redessiner par la suite les stratégies et les actions menées, le 6 février 1934 demeure cet instant de rupture qui entraîne une reconfiguration des espaces publics. Il marque également le passage d'un affrontement qui devient physique : par des altercations antagoniques violentes ou le recours à l'action directe²⁹ dans un contexte d'intensification des mouvements sociaux dans le secteur productif. Des aspects qui rappellent cette analyse foucauldienne présentée dans l'Encadré 8 : Extrait de M. Foucault : « *La politique, c'est la guerre continuée par d'autres moyens* ».

Encadré 9 S. Bernstein : *La crise politique.*

« Que veulent ces Français qui adhèrent aux ligues et applaudissent à leur action ? Un coup d'arrêt donné à la décadence nationale, un redressement qui restitue au pays initiative, vigueur et dynamisme et, du même coup, possibilités d'action efficace contre la crise économique. Ces motivations débouchent sur une critique de la République parlementaire, tenue pour un régime d'impuissance, de corruption et d'immobilisme, et sur une aspiration vague à un pouvoir fort. Reconnaissons que ces idées ne sont guère différentes de celles qui animaient les masses italiennes voyant en Mussolini "l'homme qui fait arriver les trains à l'heure". [...] Au demeurant, si l'efficacité des fascismes est généralement louée dans le milieu des ligues et si ceux-ci constituent un exemple incontestable, les dirigeants ajoutent aussitôt qu'il s'agit seulement de s'en inspirer, les modèles étrangers ne pouvant être imités tels quels, une adaptation au génie national étant au moins nécessaire.

Similitudes encore au niveau des modalités d'organisation. Les ligues pratiquent le culte exacerbé du chef. Personnage charismatique, le chef est tout puissant, il nomme les autres membres de la direction, donne souverainement les ordres et les directives, fixe les buts et la stratégie et ne tolère guère l'insoumission. [...] Mais s'agit-il d'une imitation pure et simple des fascismes ou de la

²⁹ L'affaire de la Cagoule notamment. Les archives consultées démontrent à ce sujet, la recherche d'individus impliqués dans ce mouvement, sans qu'il ne semble exister de forts liens dans le département.

volonté, en situation de crise, de s'abriter derrière un capitaine qui tient fermement la barre et qu'illustrera aussi bien le charisme d'un Roosevelt aux États-Unis ? S'agit-il encore de la propension de toute organisation à promouvoir un culte autour de son leader, un phénomène souligné par les sociologues qui se penchent sur les modalités de fonctionnement des forces politiques ?

Similitudes encore au niveau de la liturgie et du rituel entre les ligues et le fascisme. Les ligues se donnent des structures paramilitaires en se dotant de groupe d'action (type *squadre* ou SA ?) : les " dispos " chez les Croix de Feu, les " groupes mobiles " des Jeunesses patriotes, les " mains " dans d'autres groupements comme la Solidarité française. Elles ont le goût des uniformes, des défilés, des parades, des manœuvres de type militaire avec estafettes, transport des troupes en camion, savants littéraires évoquant la progression d'une armée, qui expliquent que leurs adversaires aient vu en elles les troupes de choc d'un coup d'État virtuel.

Similitude enfin au niveau des méthodes : le domaine d'élection des ligues est la rue, leur moyen d'expression préféré la manifestation de masse débouchant sur un affrontement avec leurs adversaires ou avec les forces de l'ordre. L'activisme des ligues est destiné à prouver tout à la fois que la République fait régner le désordre et que la force qu'elles représentent est la garante d'un ordre futur, même s'il convient de nuancer de l'une à l'autre (les Croix de Feu recherchent sans doute moins souvent l'affrontement que les autres ligues) et à l'intérieur de chaque ligue entre les générations (les Volontaires nationaux se distinguent dans ce domaine des Croix de Feu première manière par leur volonté d'action directe).

Quoiqu'il est soit, il est compréhensible que l'ensemble de ces traits communs ait laissé penser que, chaque fascisme ayant sa spécificité nationale, les ligues étaient bien une forme française de fascisme. Au demeurant, comment s'étonner que la France, ayant des structures sociales relativement comparables à celles de l'Allemagne et de l'Italie, subissant de surcroît les mêmes problèmes, toutes proportions gardées (la guerre, les difficultés de l'après-guerre, la crise économique), ait pu connaître des mouvements comparables à ceux de ces deux pays ? »³⁰

³⁰ BERSTEIN S., *La France des années 30*, op. cit., p. 67-68.

Toute une configuration qui entraîne une activité de contrôle intérieur plus minutieuse³¹, un regain d'intérêt pour l'infiltration des mouvements extrémistes, un œil qui se resserre sur le social. Un social qui, d'ailleurs, par l'occupation de la rue pèsera de plus en plus sur le politique.

« Les événements du 6 février et leur résultat politique, le ministère Doumergue, mettent au premier plan les idées diffuses de réforme de l'État qui ont agité de multiples groupes de pensée et qui ont gagné en urgence quand les équipes gouvernementales les ont révélés, face à la crise et aux désordres de la rue, leur incapacité à agir. Mais ces idées sont, en 1934, portées par un mouvement de rue, qui, le 6 février, a manifesté son rejet du parlementarisme. Certes, ni le mouvement combattant, ni les Croix de feu n'aspirent au fascisme, ils souhaitent l'union nationale, une sorte d'ordre moral à la française. Mais, à gauche, si les radicaux, tel Herriot, écoutent volontiers les voix qui appellent à l'union nationale, ils ne peuvent l'envisager que dans un cadre parlementaire et restent prêts à "défendre la République", contre toute ombre de "pouvoir personnel". Ainsi sont-ils, de 1934 à 1936, toujours au gouvernement et en même temps toujours critiques, voire opposants. Leur attitude rend caduques les formules traditionnelles de la vie politique de la III^e République, union nationale de centre droit ou défense républicaine de centre gauche. La droite n'est plus tout à fait la droite poincariste des années 1920, la gauche soupçonne trop de collusions avec la rue ligueuse pour aboutir durablement avec elle à une entente. [...] Alors apparaît une autre force qui, dans l'histoire de France, n'avait pu jouer encore qu'un rôle épisodique. La rue est parcourue de cortèges revendicatifs. C'est écrit Antoine Prost, "l'intrusion, somme toute pacifique, mais résolue, des forces populaires, mobilisées ou encadrées par les syndicats, dans notre histoire politique"³². La nouveauté de la période est bien cette irruption du social dans le politique. Et, progressivement, la prise en compte, par le politique, du mouvement social. »³³

Dans la mesure où certaines idéologies vont non plus s'incarner dans des groupuscules politiques peinant à impacter l'opinion, mais des formations qui vont progressivement accroître leurs nombres d'adhérents et leur influence³⁴, leur dangerosité avérée en acte comme la menace

³¹ Certains cas présentés dans ce cadre ne répondent pas à ces oppositions, mais ils démontrent qu'une telle configuration est aussi propice à un resserrement d'un autocontrôle sur les mœurs, d'une intolérance accrue face à une action non normée et d'un regain d'intérêt public sur la figure de l'exceptionnel. Quand cet exceptionnel survient publiquement, il est lui aussi l'objet du contrôle.

³² PROST ANTOINE, « Les manifestations du 12 février 1934 en province », *op. cit.*

³³ BORNE D. et DUBIEF H., *La crise des années 30*, *op. cit.*, p. 117-118.

³⁴ Et devenir des partis de masse pour le PC et le PSF

sur les urnes sera de nature à devenir un enjeu du régime. La refondation dans le PSF de l'ancienne ligue des Croix de feu est déterminante dans l'évolution des stratégies et la transformation du paysage politique des années trente, la portée politique d'une ligue ou celle d'un parti ne renvoyant pas aux mêmes dynamiques, en ce sens cette évolution est significative du contexte de l'époque et de l'adaptation d'un des principaux mouvements.

« À la différence des partis politiques, qui visent avant tout à exercer le pouvoir et ont un projet global à proposer au pays, les ligues se veulent des groupes d'action directe, décidés à imposer dans la rue des décisions sur des points précis et refusant le cadre parlementaire. »³⁵

Les troubles du 6 février 1934 ne se déroulèrent pas uniquement dans la capitale. D'une violence bien entendue non comparable, des répercussions existèrent-elles aussi dans les villes du département, que ce soit par des heurts, des rixes, et l'organisation de manifestations des membres des ligues ou des partis de gauche commençant à organiser une union en vue du risque représenté par ces dernières. Les affrontements entre extrêmes opposés se font dès le 6 février, au Havre, par exemple, la question n'est pas tranchée quant à savoir si les membres des ligues étaient bel et bien prêts à attaquer la bourse au travail. Louis Eudier témoigne que 200 à 300 personnes étaient là, pour défendre le siège de l'activité syndicale et oppositionnelle³⁶ ce qu'atteste également un rapport du commissaire central du Havre³⁷. Les documents archivés nous permettent d'étudier le nombre de policiers mobilisés pour le maintien de l'ordre, etc, ce qui ne nous intéresse pas en premier lieu ici. Pour autant un aspect intéressant ressort, et il fait échos avec nos précédentes remarques sur la presse, cette fois-ci dans une fonction autre, que ce qui équivaut à un sondage de l'opinion via la vente de journaux. Certains membres des ligues sont en effet signalés par les institutions comme ayant participé aux manifestations parisiennes, parce que cela a été signalé dans des journaux locaux, en l'occurrence *Le Journal de Rouen* et *l'Elbeuvien*³⁸.

³⁵ BORNE D. et DUBIEF H., *La crise des années 30*, op. cit., p. 62.

³⁶ DHAILLE-HERVIEU M.-P., *Communistes au Havre*, Mont-Saint-Aignan, Publications des Universités de Rouen et du Havre, 2009.

³⁷ *Du commissaire central du Havre au préfet*: « Evénements du 6 février 1934 », le 6 février 1934, ADSM 1 M 185.

³⁸ *Du préfet au ministre de l'Intérieur*: « Membres des ligues ayant pris part aux manifestations parisiennes », le

A. Des hostilités envers les représentants politiques

En date du 5 mars 1934, un rapport³⁹ relève que dans la nuit du 2 au 3 février des jets de pierres eurent lieu sur les domiciles du député-maire de Rouen G. Métayer ainsi que sur celui du docteur Crutel, député de la 2^{ème} circonscription de Rouen. Une assemblée générale des Croix de feu prévue à Paris le 3 février alerta le commissaire central quant à la possibilité de troubles sur la voie publique lors du départ groupé des membres rouennais de cette ligue « *1500 manifestants répartis sur 400 véhicules* ». Ce dernier dû prescrire une surveillance des points d'attroupements sur la voie publique ainsi que des domiciles de plusieurs personnalités politiques dont Métayer, Crutel et le député André Marie lui aussi député de Seine-Inférieure. Finalement il y eut bien des troubles à l'encontre des habitations de ces parlementaires locaux émanant de la difficulté policière à contenir les différents agissements des ligues. Les policiers sur le terrain préférèrent accentuer la surveillance des sièges des Croix de Feu, de l'Action Française et des Jeunesse Patriotes en dépit de la prescription du commissaire central.

Le 7 février au soir, l'atmosphère antiparlementaire est palpable, cette fois-ci en gare de Rouen. Le docteur en médecine et député Octave Crutel est frappé à son arrivée en gare⁴⁰. Député radical depuis 1932, les hostilités dont il fut victime commencèrent dans le wagon dans lequel il voyageait par une altercation avec « *MM. JACQUELINE, négociant en charbons à Rouen ; THOUMYRE, Juge au Tribunal de Commerce ; LEBLANC, Directeur des Établissements CLEEVES & JACQUELINE.* » L'altercation entre ces quatre personnes continue à la descente du train et dans la salle du contrôle des billets où l'ancien député de cette circonscription et conseiller général de Darnétal M. Blondel fait remarquer aux autres individus que le docteur Crutel voyageait sans payer. Il est dès lors entouré par une « *foule qui, très nombreuse, attendait les journaux du soir.* » Il est ensuite frappé par un individu se trouvant dans la foule, protégé par un autre, qui réussit à le secourir pour gagner la sortie au milieu de cette foule. Celle-ci continue de le huer et de le conspuer jusqu'au centre-ville où un service de police établit

10 février 1934, ADSM 1 M 185.

³⁹ Du commissaire central de police au préfet: « *Au sujet des dommages causés aux domiciles de MM. Métayer et Crutel* », le 5 mars 1934, ADSM 1 M185.

⁴⁰ Du commissaire central de police au préfet « *Au sujet de la manifestation d'hostilité contre le Docteur Crutel le 7 février 1934* », le 10 mars 1934, ADSM 1 M185.

finalement un barrage afin que le député puisse monter dans le véhicule d'un de ses proches.

La fin du rapport qui détaille cette altercation justifie finalement que dans la tension de la situation, la présence policière en gare était minime, ce qui explique cette agression.

« La soirée du 7 février a été spécialement mouvementée. Au lendemain des évènements parisiens, de la manifestation des Croix de Feu, la veille à Rouen, les esprits étaient surchauffés. Des manifestations des camelots de Rouen, Croix de Feu, Jeunesses Patriotes etc... étaient attendues et le service d'ordre réparti dans les rues aux endroits susceptibles d'être le théâtre des démonstrations prévues. C'est ainsi qu'en particulier la rue de la Grosse Horloge, où se trouve le siège de l'Action Française, la place du Vieux Marché voisine de celui des Croix de Feu étaient gardées. Des groupes de camelots du Roy créaient de place en place des incidents retenant l'activité de la police. [...] Aucune arrivée en gare de parlementaires n'étant attendue, le service d'ordre restait concentré, comme je l'ai expliqué plus haut, dans les rues susceptibles d'être le théâtre de scènes de désordre. »

Ces rapports adressés au préfet sont rédigés un mois après les faits et le ton employé est celui d'une justification à la hiérarchie. Ils relatent les mesures mises en place pour protéger les parlementaires locaux et le désordre ambiant qui poussa les agents de terrain à se concentrer sur d'autres points que la protection des personnalités politiques locales. En plus d'expliquer par ces rapports les détails des troubles au préfet, le maire de Rouen demanda lui aussi des explications concernant les jets de pierres sur son domicile :

« J'ai été appelé ce matin à fournir mes explications verbales à M. le Maire de Rouen, et M. DUMONT a fourni les siennes en ma présence.

Après nous avoir adressé de sévères observations, M. le Maire a estimé que ce très pénible et très regrettable incident ne comportait aucune autre suite, en ce qui le concerne. »

De même à Dieppe le logement du député Rimbert est pris à parti le 7 février. Le sous-préfet rapporte dans son rapport en date du 8 février qu'un véhicule transportant trois individus s'est posté quelques minutes devant son domicile, ces derniers sont descendus et « ont poussé des cris hostiles pendant 1 ou 2 minutes. Ils sont repartis aussitôt. [...] Cet incident est passé

*complètement inaperçu. »*⁴¹

B. L'occupation de l'espace public suite au 6 février 1934

« Au début de 1934, la rue appartenait aux ligues. Le 6 février était l'aboutissement d'une série de manifestations qui s'étaient succédé depuis le mois de janvier. Les ripostes "antifascistes" organisées par le Parti communiste le 9 février, puis, en ordre dispersé, par l'ensemble des partis de gauche et par les syndicats qui décidaient la grève générale pour le 12 février, lançaient alors les forces de la gauche pour la "défense de la République". »⁴²

1. Gauche et extrême gauche

Dès les jours qui suivent la date du 6 février, l'heure n'est pas encore ouvertement au rapprochement entre les mouvements de gauche, notamment la SFIO et les communistes. Ces derniers appellent dans un premier temps à des rassemblements sans qu'une union voie encore le jour. Un premier tract des PC, JC et CGTU, non daté, en appelle au rassemblement en réaction à un rassemblement des ligues à Rouen. Le caractère spontané de ce dernier semble le définir comme antérieur aux appels présentés ensuite, certainement entre le 7 et le 10 février. Très certainement un tract rédigé dans l'urgence, sans le temps de rédaction d'un argumentaire plus développé comme pour le dernier.

« TRAVAILLEURS, CAMARADES,

Les FASCISTES de Rouen se livrent à de nouvelles provocations contre la classe ouvrière. Ils doivent ce soir manifester dans les rues de Rouen. Vous ne permettrez pas cette nouvelle provocation après les fusillades ouvrières à Paris.

CONTRE LE FASCISME ET LE GOUVERNEMENT D'ASSASSINS (d'OUSTRIC – STAVISKY) FRONT UNIQUE

*Tous, ce soir, à 6 heures au Clos Saint Marc. »*⁴³

Dans la reproduction du tract qui suit, toujours émis par les PC, JC et CGTU, nous voyons qu'il

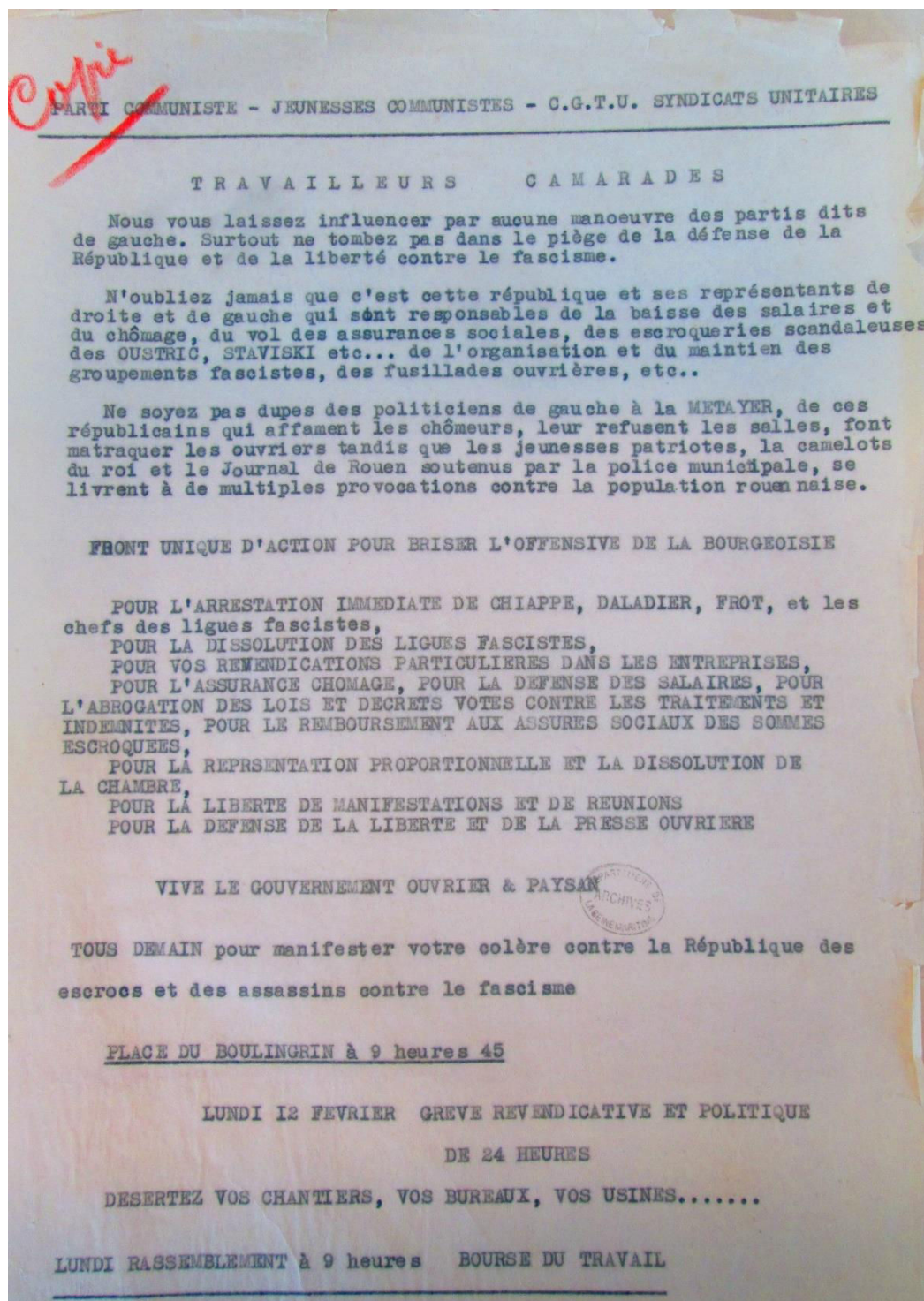
⁴¹ Du sous-préfet de Dieppe au préfet: « À propos de cris passés inaperçus devant le domicile du député », le 8 février 1934, ADSM 1 M185.

⁴² BORNE D. et DUBIEF H., *La crise des années 30*, op. cit., p. 124.

⁴³ Appel de l'extrême gauche au rassemblement contre le fascisme, ADSM 1 M185.

n'est nullement question d'un rassemblement des gauches contre le fascisme, mais que bien au contraire, les partis de gauche, comme les partis de droite sont les responsables désignés de cette situation. L'appel est double : rassemblement le 11 et grève revendicative le 12 février.

Figure 10 : Appel aux rassemblements PC, JC et CGTU, ADSM



Du côté des communistes et affiliés, il est question de créer un « *Front unique* » ou « *Front unique d'action pour briser l'offensive de la bourgeoisie* ». Il est notable que l'expression « *anti-Fasciste* » ne soit pas encore utilisée. Paradoxalement, le rassemblement du 11, place du Boulingrin à 9h45 se fait conjointement à un autre rassemblement de nombreux mouvements de gauche, qui eux commencent à s'unir derrière la bannière de l'antifascisme.

**Figure 11 : Appel au rassemblement anti-fasciste, le 11 février 1934,
ADSM 1 M185**



Nous voyons donc dans ce cadre commencer à se dessiner des rapprochements dans les différents mouvements de gauche sans pour autant que ce soit fait de manière explicite. Deux appels différents pour un même rassemblement, lorsque le premier appel critique ouvertement une partie des organisateurs du deuxième appel. Une première opposition concernant les appellations : le Front unique et les antifascistes dénotent qu'au-delà d'une lutte fasciste – antifasciste qui va marquer les années suivantes et voir un rapprochement des gauches jusqu'au Front populaire, l'antifascisme va se trouver instrumentalisé politiquement dans un premier temps. Dans un rapport sur une enquête menée sur les différentes organisations politiques en 1935, le commissaire de police de Saint-Étienne du Rouvray décrit ce phénomène :

« Aucun parti n'est organisé à Saint-Étienne-du-Rouvray. Seuls les communistes se réunissent de temps en temps, mais ils ne sont pas plus organisés que le comité anti-fasciste. Ce comité n'a servi que de tremplin pour les élections municipales. Mais il n'est pas constitué officiellement. À ce sujet je signale que Monsieur le Docteur Crutel se propose de créer à Saint-Étienne du Rouvray un comité anti-fasciste. À ce sujet il ferait faire une réunion sous peu. C'est d'accord avec Monsieur Morault que le député de Rouen ferait ce comité. Cependant monsieur le Maire de Saint-Étienne resterait dans la coulisse et n'en ferait pas partie. Le but poursuivi par le docteur Crutel est de grouper une majorité dont il serait le bénéficiaire aux élections législatives et d'autre part enlever aux communistes le privilège anti-fasciste qui leur attire beaucoup de voix. Ces renseignements m'ont été donnés par Monsieur le Maire de Saint-Étienne et je rendrai compte dès qu'elle aura eu lieu. »⁴⁴

2. Droite et extrême droite

Dans le même temps, des appels au rassemblement sont émis de la part des ligues et mouvements apparentés qui vont dénoncer l'imposture du risque de coup d'état fasciste tout en continuant à conspuer le gouvernement, les parlementaires et leur proximité dans les affaires de corruption.

Le « Centre de propagande des Républicains-Nationaux » – mouvement de droite en vue d'une refondation de son paysage, souhaitant la réunion des partis nationaux en vue d'une victoire des partis de droite lors des différentes législatives⁴⁵ – va émettre des campagnes d'affichage dans l'espace public. Proche des jeunesses patriotes dont il peut compter sur une partie des militants pour le collage, on retrouve à Rouen des campagnes d'affichage pour contrecarrer le discours de la presse et du gouvernement Daladier. La reproduction d'une de ces affiches est effectuée par la police rouennaise.

⁴⁴ Du commissaire de police de St Etienne du Rouvray au préfet: « Organisations politiques », le 29 juin 1935, ADSM 1 M184.

⁴⁵ Pour une approche qui associe cette organisation à un processus plus large de modernisation des organisations de droite, voir PASSMORE K., « La droite entre les deux guerres : psychologie des foules, sciences de l'organisation et publicité moderne », in *Politix*, vol. 106, 2014, p. 31.

« LE MENSONGE DU " COUP D'ÉTAT FASCISTE" »

La presse dévouée au Gouvernement DALADIER qui manque de sang-froid le soir du 6 février et fit ouvrir le feu sur la population parisienne, TENTE DE DÉNATURER LES FAITS afin de donner le beau rôle aux fusilleurs.

Cette presse crie au "COUP D'ÉTAT FASCISTE" contre lequel "il fallait défendre le régime, même par les armes".

PERSONNE NE SERA DUPE de cette sinistre comédie.

Les manifestants du 6 février n'en voulaient nullement au Régime lui-même, mais à un certain nombre de représentants. Avocats-Ministres notamment, COMPLICES D'ESCROCS NOTOIRES comme STAVISKY pour dépouiller l'épargne française.

LES MANIFESTANTS N'ÉTAIENT PAS ARMÉS tandis que les Gardes mobiles avaient reçu des cartouches et l'ordre de tirer dans le tas.

IL RESTE UN GOUVERNEMENT PLEIN DE COMPLAISANCE POUR LES ESCROCS. LA LOURDE RESPONSABILITÉ D'AVOIR FAIT MASSACRER DES FRANÇAIS DONT L'UNIQUE CRIME EST D'AVOIR CRIÉ LE DÉGOUT QUE TOUS LES HONNÊTES GENS ÉPROUVENT DE POLITICIENS FOURRÉS JUSQU'AU COU DANS LES AFFAIRES LES PLUS LOUCHES. »

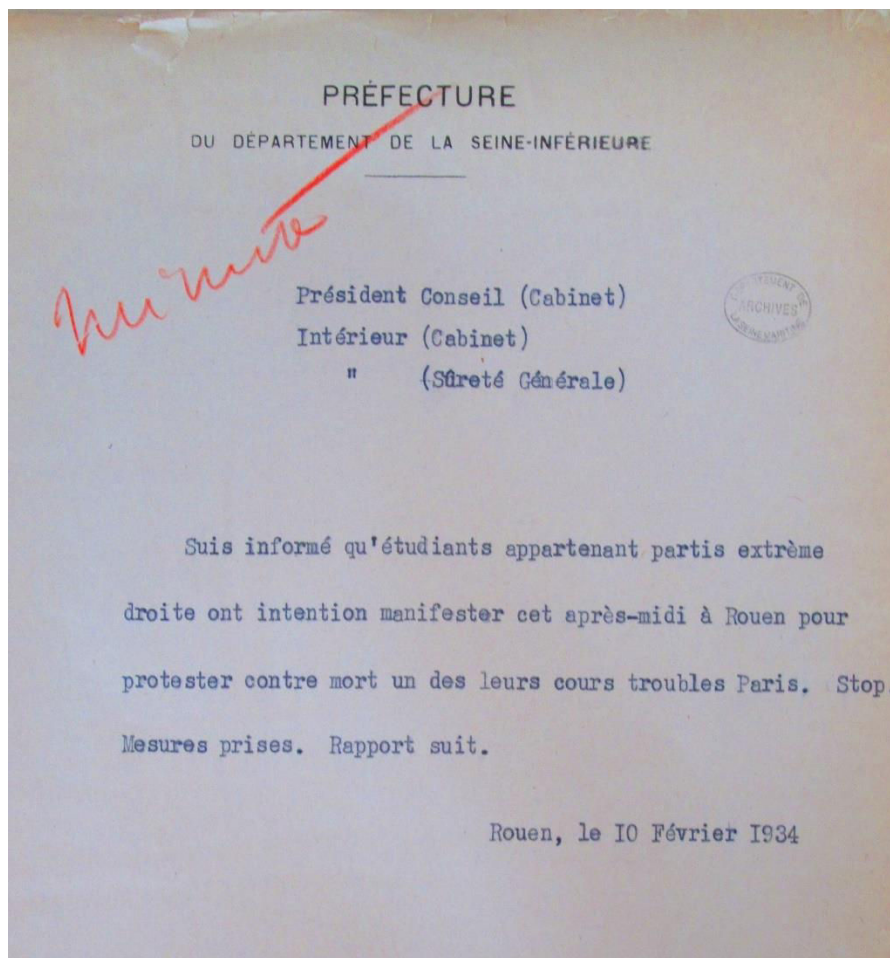
Il est ici probant que le climat politique « conventionnel » reposant sur le clivage droite / gauche et dont les différents jeux d'alliance permettant d'établir ou pas des majorités à l'assemblée va être dépassé pour entrer dans une radicalisation des deux clivages qui vont chacun se rapprocher de leurs extrêmes respectifs. Dans le même temps, le gouvernement formé suite à cet événement marque une évolution directe au sein de l'espace civil hégémonique, empreinte d'une certaine ambiguïté, comme le rappelle Berstein :

« Et, faut-il rappeler, que l'issue de la " journée " du 6 février n'est rien d'autre que l'arrivée au gouvernement du vieux routier de la République parlementaire qu'est l'ancien président Gaston Doumergue, applaudi par ceux qui étaient supposés vouloir abattre le régime, et entouré au ministère par toutes les illustrations de la vie politique française la plus traditionnelle, du radical Edouard Herriot, que les manifestants voulaient précipiter à la Seine, au leader de droite Tardieu dont la compréhension des objectifs des émeutiers était

bien proche de l'encouragement ou de la complicité. »⁴⁶

Les jours qui suivent le 6 février, des manifestations continuent elles d'être organisées (figure 4) et leur tenue est remontée directement au niveau national par le préfet (figure 3). Les oppositions, ayant émergées petit à petit durant les années vingt et le début des années trente, se mettent alors en place. Elles dessinent le clivage qui va marquer l'affrontement politique des années suivantes. Une ligne de défense de la nation, de l'épargne et de protection de la République contre les scandales financiers qui va se retrouver ensuite dans un anticommunisme plus exacerbé du fait du Front populaire et de l'augmentation concrète des effectifs du PC.

**Figure 12 : Extrait de : « Manifestation du 10 février,
Télégramme du préfet », ADSM 1M 185**



⁴⁶ BERSTEIN S., « L'affrontement simulé des années 1930 », *op. cit.*, p. 48.

Figure 13 : Tract pour une manifestation patriotique, ADSM

1M 185



De l'autre côté, c'est la ligne de défense de la République face au péril fasciste qui prime, dans le contexte international particulier. Au-delà des arguments, de la sémantique, la couleur même des tracts est ici explicite : rose pour les uns, bleu pour les autres lorsque chacun de ces tracts en appelle au rassemblement « *sans distinction de nuance et de parti* » contre « *quelles que soient vos idées ou à quelque parti que vous apparteniez* ». Une volonté commune de définir des enjeux affranchis des partis et obédiences politiques, mais se retrouvant pour la défense de la République. Un enjeu qui se veut alors dépolitisé : au-dessus des luttes partisans, donc détaché du parlementarisme et des affaires de corruption. La défense de la République est projetée par les deux camps comme un enjeu pour tous qui doit passer par une ligne dépolitisée. Cette défense du régime est donc la ligne qui prime, mais qui marque ici la fin d'un soutien national qu'a réussi à mettre en place la III^{ème} République et qui va petit à petit se désagréger jusqu'en juin 1940 et plus que jamais la question de l'appartenance à la nation et donc de la « moralité nationale » va être un critère déterminant par la suite.

Ici l'identification des tracts, affiches et appels à rassemblement de tout bord répond à plusieurs logiques pour les institutions :

- prévenir les débordements lors des rassemblements et en assurer la sécurisation,
- se tenir informé de l'agitation en cours et des répercussions potentielles dans les mouvements politiques à venir,
- identifier les modes d'actions et les acteurs principaux lors des manifestations sur voie publique,
- éviter les rixes entre les possibles rencontres de cortèges antagoniques comme ce fut le cas le 8 février.

Nous évoquions précédemment le rôle de la presse, son usage par les institutions du renseignement, comme ce que nous pouvons qualifier d'un sondage de l'état de l'opinion par la connaissance des chiffres de la vente de journaux. Lors des événements du 6 février 1934, nous relevons une fonction autre, celle de l'identification d'agitateurs. Certains membres des ligues sont en effet identifiés par les services comme ayant participé aux manifestations parisiennes, un savoir qui prend source dans des articles de journaux locaux, en l'occurrence *Le Journal de Rouen et l'Elbeuvien*⁴⁷.

Un rapport du commissaire central de Rouen destiné au préfet en date du 9 février relate des événements qui se sont déroulés la veille⁴⁸, et qui auraient ostensiblement pu finir en un affrontement généralisé sans l'encadrement des services du maintien de l'ordre. Le commissaire expose dans un premier temps le déroulement d'un premier rassemblement qui eut lieu à 18h place cauchoise et réunissant une centaine de personnes « *en grande majorité des fonctionnaires, P.T.T., douaniers en uniforme, enseignement, contributions indirectes, trésorerie, etc..., se sont rassemblées. On notait également des éléments communistes, dont TRETOU, des marins unitaires.* ». Ces derniers effectuent un parcours par les axes principaux

⁴⁷ « Du préfet au ministre de l'Intérieur: " Membres des ligues ayant pris part aux manifestations parisiennes" », *op. cit.*

⁴⁸ *Du commissaire central de police au préfet: « Manifestations sur la voie publique », le 9 février 1934, ADSM 1 M185.*

reliant la place cauchoise à la place de la Cathédrale « *aux cris de "À bas le fascisme", "CHIAPPE en prison", qui alternaient avec le refrain de l'Internationale, et quelques cris : "Les soviets partout".* ». Après quelques essais infructueux du commissaire et de ses collaborateurs pour disperser la manifestation dans le calme, le potentiel recours à la force n'est pas utilisé du fait de l'horaire de sortie des bureaux et magasins. Arrivant à 18h30 place de la Cathédrale, le cortège comptait alors 500 personnes. Cet attroupement de par ses cris et ses chants entraîna la formation d'un autre groupe à son arrivée sur cette place qui se forma

« le long de la "Grande Fabrique" et de la pharmacie du Centre [...] en particulier des jeunes gens, Jeunesses Patriotes vraisemblablement, qui répondirent au chant de l'Internationale par celui de la Marseillaise, et aux cris de "À bas le fascisme" et "Chiappe en prison" par ceux de "Vive Chiappe" et "Daladier au poteau". »

Pendant qu'un employé des postes Leguen tente d'emmener le cortège vers l'Hôtel de ville, d'autres membres de ce cortège tentent de le disloquer en vain pendant que les agents de police empêchent une confrontation :

« Les deux groupes adverses, entre lesquels le service d'ordre maintenait l'espace suffisant pour parer à toute collision et faire passer les voitures, restèrent ainsi en présence pendant un quart d'heure environ. M. DELEVOYE, qui était le plus bruyant des manifestants placés devant la "Grande Fabrique" et la pharmacie du Centre, entraîna alors une soixantaine d'entre eux vers l'Hôtel de Ville, où ils arrivèrent à 19heures. »⁴⁹

Ce même Delevoye pris ensuite la parole, invita le groupe à chanter la Marseillaise, défendit Doumergue « *grand français aux mains propres* » en expliquant qu'un tiers des députés étaient des bandits. Le groupe qui se mit alors à crier « démission » associée aux noms des députés de la circonscription de Rouen. Delevoye les invita alors à ne pas faire de généralité, rappelant « *qu'il y avait des députés honnêtes et que la République, car, précisa-t-il, "nous sommes encore républicains", allait avoir un gouvernement honnête et propre* ». Il conclut son allocution en félicitant la police, particulièrement celle de Rouen pour le devoir accompli.

Durant cette prise de parole, l'autre rassemblement « *de gauche et d'extrême gauche* » arriva

⁴⁹ Ibid.

finalement lui aussi place de l'Hôtel de Ville encadré et tenu à distance du premier attroupement par le service d'ordre de façon à ne pas créer de confrontation. Delevoye essaya en vain d'éloigner ses partisans de l'autre groupe en les emmenant rue Louis Ricard pour finalement être repoussés plus loin par les agents de police. Pendant ce temps, le reste des forces de l'ordre maintenait les manifestants de gauche à distance sur le parvis Saint-Ouen. « *Pendant un certain temps, les deux groupes s'observèrent, quelques unités tentant vainement de part et d'autre de s'affronter sans y réussir* ». Le commissaire conclut que la situation redescendit d'elle-même au bout de trente minutes sans qu'il n'y ait de violence ou de contact entre les deux groupes, ni d'arrestations du fait de l'encadrement du service d'ordre.

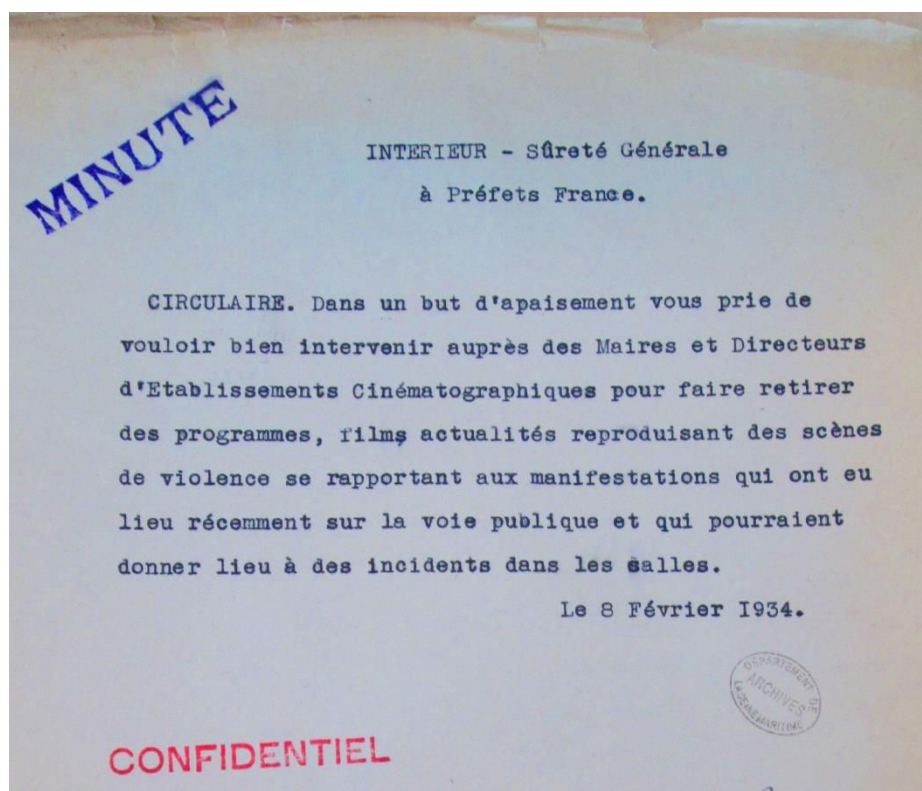
La toute fin du rapport concerne le dénommé Delevoye, qui pourtant en appela au calme, tenta d'éloigner son groupe de l'affrontement, loua le travail de la police même s'il conspuait les parlementaires, en émettant une certaine réserve notable. Durant ce rassemblement, il passa pour un meneur, un orateur, un acteur politique influent, aussi, comme nous le remarquons précédemment, il s'agit pour les services de police de pouvoir repérer les acteurs des mouvements, les modes d'actions. La fonction de contrôle passe aussi, il ne faut pas l'oublier, par la surveillance d'individus pouvant avoir une forte influence. Le rapport se conclut donc par les informations récoltées sur ce dernier, avec sa date de naissance, adresse à Dieppe, son activité : inspecteur général d'assurances, le fait qu'il dirige une revue « L'escrime et le Tir » puisque lui-même escrimeur. « *Il a la réputation d'être un homme honorable, mais irascible et violent à l'occasion. C'est ainsi qu'il fut condamné, en 1926, par coups sur l'imprimeur de la revue qu'il dirige* ». Ce dernier est chevalier de la Légion d'honneur et ne connaît pas d'activité politique passée. « *Ce n'est que depuis quelques jours qu'il est remarqué sur la voie publique, prenant la parole parmi des groupes, contre le ministère Daladier et les députés voleurs, en faveur de l'union des Français républicains et honnêtes, sans s'attaquer directement aux personnalités.*»

Chapitre 9 : L'Après 6 février et le nécessaire retour à la normale

Dès le 7 février le préfet de Seine-Inférieure va prendre plusieurs mesures afin d'agir directement sur l'opinion pour un retour au calme au plus vite. Outre les dispositifs de maintien de l'ordre, il va tout d'abord s'assurer que ne soient diffusées dans les cinémas du département d'images violentes qui auraient pu être filmées lors des manifestations à Paris. Une prérogative répondant à une circulaire de la Sûreté générale envoyée dans toutes les préfectures de France⁵⁰, et mise en application par l'intermédiaire des commissaires spéciaux. Dans un second temps il va opérer un rapprochement stratégique de plusieurs milieux influents afin de relayer un discours apaisant au sein de la population en tablant sur l'influence des soutiens visés.

A. Apaiser l'opinion en limitant la diffusion d'images violentes

Figure 14 : Extrait de : « Circulaire de la Sûreté Générale aux préfets de France quant à la diffusion de films projetant des images se rapportant aux manifestations du 6 février 1934 », le 8 février 1934, ADSM 1 M185



⁵⁰ Circulaire de la Sûreté Générale aux préfets de France quant à la diffusion de films projetant des images se rapportant aux manifestations du 6 février 1934, le 8 février 1934, ADSM 1 M185.

Cette circulaire n'établit pas une censure, mais une répression des images potentielles, ou plutôt un appel au bon sens des maires et directeurs de cinémas à ne pas diffuser ces images. Il ne s'agit donc pas d'interdire, mais plutôt de responsabiliser des acteurs quant au risque que soulèverait une diffusion, et ce sur tout le territoire afin qu'ils participent, eux aussi, au retour au calme⁵¹.

Dès le 10 février la réponse du sous-préfet du Havre⁵² explique que « *Les directeurs d'établissements ont promis de ne pas les projeter lorsqu'ils les recevront* ». Exception faite de deux établissements le « *Sélect* » expliquant qu'il devrait en référer à son directeur à Paris, et le second « *dont l'établissement est de peu d'importance et en plein quartier ouvrier, il a répondu par un refus définitif à la demande qui lui était formulée.* »

Le rapport du commissaire spécial du Havre Chauvineau, montre quant à lui un travail complémentaire à cette première démarche visant à dissuader la diffusion de ces images dans un but d'apaisement. Ce dernier a mis en place une « *surveillance* » des films potentiellement diffusés, dans les centres cinématographiques tout en ayant conscience qu'« *il se peut que des particuliers aient transporté des films de cette nature dans leurs bagages* »⁵³.

Chauvineau note alors la difficulté de retrouver des bobines qui auraient pu sortir du territoire grâce à l'ouverture portuaire, précisément son incapacité à effectuer un contrôle des bagages à la recherche d'hypothétiques bobines. Bien qu'il soit important que ces images ne puissent être diffusées sur le territoire (sans être censurées pour autant), il est d'autant plus important qu'elles ne le soient pas non plus à l'étranger afin d'éviter de transmettre des images de manifestations violentes. Comme le note le commissaire spécial :

« *il se peut que des particuliers aient transporté des films de cette nature dans leurs bagages. Dans ce cas il n'était pas possible à mon service ni à la douane de s'en rendre compte ; aucune visite des bagages n'étant faite au départ de France* ».⁵⁴

⁵¹ Les documents accessibles sur ce point ne concernent que la ville du Havre.

⁵² Du sous-préfet du Havre au préfet: « *Au sujet de la diffusion de films contenant des images violentes* », le 10 février 1934, ADSM 1 M185.

⁵³ Rapport du commissaire spécial du Havre au sous-préfet: « *Films relatant du 6 et 7 février* », le 24 février 1934, ADSM 1 M185.

⁵⁴ *Ibid.*

B. Diffuser un message d'apaisement

Dans une missive adressée au Président du conseil et au Ministre de l'Intérieur⁵⁵, le préfet de Seine Inférieure relate par quels moyens il a tenté de diffuser un message d'apaisement sur la population du département. Comme ce dernier l'explique :

« Devançant vos instructions, je me suis efforcé – ainsi que j'ai eu l'honneur de vous en informer en télégramme du 7 février – de rassurer et de mettre en confiance l'opinion publique, en profitant de toute occasion pour lui recommander calme et sang-froid. »

Pour ce faire le préfet s'est tout d'abord orienté vers la Fédération Départementale des Groupements des Mutilés, Réformés et Anciens Combattants de la Seine-Inférieure, représentant 33000 adhérents. L'opération est explicite : *« Je lui ai demandé s'il ne serait pas disposé à réunir le bureau de sa Fédération pour envisager la rédaction d'un ordre du jour destiné à apaiser l'opinion. »*⁵⁶ Dans le même temps il a tenté que cet ordre du jour soit cosigné avec la Fédération Départementale de l'Union Nationale des Combattants (U.N.C.) comprenant 30000 membres. Obtenant une *« adhésion totale »*, les deux fédérations réunirent ensemble leurs bureaux sans toutefois, trouver d'accord pour la rédaction commune d'un texte, chacune rédigeant alors une motion :

« qu'elles ont accepté de communiquer à la Presse, sous un même "chapeau" conçu dans le même esprit de sang-froid et d'apaisement. [...] en appelant à votre attention sur ce fait que le Journal de Rouen⁵⁷ n'a point publié intégralement les textes communiqués. L'appel des deux Fédérations Départementales, rédigé en termes mesurés et dignes, a produit la meilleure impression et provoqué une heureuse détente dans les milieux d'anciens combattants. J'ajoute que le texte de cette motion va être affiché dans tout le Département. »

⁵⁵ Du préfet de Seine-Inférieure au cabinet du conseil et ministre de l'Intérieur: « Concernant le retour au calme dans l'opinion », le 9 février 1934, ADSM 1 M185.

⁵⁶ Ibid.

⁵⁷ Le Journal de Rouen sera fermé en 1944 pour cause de collaborationnisme. Il est important de noter qu'historiquement la lecture de différents articles révèle toujours un parti pris qui se positionne contre les acteurs du mouvement social. C'était déjà le cas lors des émeutes de Rouen en avril 1848 et du procès des émeutiers à Caen en novembre 1848. De même lors de la Commune de Paris, le quotidien s'inscrit alors dans la ligne éditoriale la plus répandue pour les journaux de province. La lecture d'articles du JDR archivés par les policiers et accessibles en série M, révèlent, la plupart du temps, cette orientation politique.

La stratégie adoptée par le préfet est claire, réussir à atteindre le retour au calme en mobilisant des milieux culturellement et socialement proches des ligues, donc les anciens combattants. Beaucoup de fédérations de tout bord ont elles-mêmes participé aux manifestations. L'un des cortèges les plus importants et les plus influents étant celui des « Croix de Feu » une organisation ayant originellement pour but de réunir, elle aussi, des anciens combattants, décorés de la Croix de Guerre. Obtenir un appel au retour au calme de la part de ces fédérations dans le Département est sans nul doute fructueux et stratégique dans l'optique d'un retour au calme, et de mettre fin à un conflit de rue.

En plus de cette motion, le président de la Fédération Départementale des Groupements des Mutilés, Réformés et Anciens Combattants de la Seine-Inférieure s'est adressé au député afin de lui signifier qu'il ne fallait nullement comprendre les violences à Paris comme étant le fait des anciens combattants, en précisant que « *la presque totalité des groupements des victimes de guerre s'est gardée de participer aux manifestations sanglantes de la rue et, seule une faible minorité de groupements d'Anciens Combattants a participé aux manifestations* ». Ce dernier de préciser également qu'ils ne rendaient « *pas le Régime responsable de ce qui n'est que la faute de quelques-uns* ».

La stratégie adoptée fonctionne⁵⁸ donc, même s'il ne nous est possible d'en mesurer concrètement la réception, la lettre adressée au député atteste une volonté claire de la part de cette fédération de se démarquer des violences. La motion commune marque, elle, une volonté commune des institutions tout comme de ces groupements d'apaiser la situation. Par ce biais, cette position permet de ne pas entacher l'image publique de ces fédérations.

⁵⁸ Ce dernier mentionne tout de même le refus du *Journal de Rouen* de diffuser leurs motions.

Le deuxième élément qui entre en compte dans cette stratégie d'apaisement des consciences de la part du préfet va toujours dans le même sens – celui de diffuser un message de retour au calme relayé par des institutions influentes dans les milieux sociaux⁵⁹ concernés – et la deuxième partie du rapport adressé au président du conseil et à l'Intérieur relate de cette même démarche à destination de l'Église catholique cette fois-ci :

« Par ailleurs, j'ai cru bon, en raison des sentiments religieux de beaucoup de mes administrés, notamment dans le Pays de Caux où le clergé jouit encore d'une incontestable influence, de voir M. BERTIN, Vicaire Général, qui possède une grande autorité dans les milieux catholiques. Je lui ai souligné combien, dans les circonstances présentes il était nécessaire de prêcher le calme et l'apaisement. Adoptant entièrement mon point de vue, M.BERTIN s'est engagé à user de son influence dans un but de conciliation et de concorde : il va, à cet effet, faire paraître un article dans le prochain bulletin religieux. D'autre part, une lettre, conçue dans le même esprit, va être lue, dimanche, par les Curés dans toutes les Paroisses et Diocèses. »

⁵⁹ Il va de soi que le préfet ne choisira pas les mêmes institutions s'il s'agissait par exemple d'un risque d'insurrection communiste.

Supplément au Bulletin Religieux du Samedi 10 Février 1934.

PARTIE OFFICIELLE

Communiqué

Le semaine qui s'achève sur des visions de concorde nationale et de paix — Dieu en soit loué et grandement remercié, que nous n'avons pas invoqué en vain ! — nous a fait vivre des heures d'angoisses et a plongé dans la douleur et le deuil Paris et toute la France.

Aux malheureuses victimes de ces luttes fratricides, à tous ceux qui sont tombés, « en demandant une France plus honnête et plus belle », nous adressons l'hommage très ému de cœurs fraternels, nous prions pour eux, pour les familles terriblement éprouvées, pour la Patrie qui pleure ses enfants. C'est son salut et le nôtre que nous sollicitons de la Bonté divine. Nous avons le devoir d'y travailler nous-mêmes, loin des agitations dangereuses et des violences de la rue.

Dans une nouvelle « Union Sacrée », qui exclue les haines et les représailles et mette un terme à tous les différends, « plaçant au-dessus de tout, l'intérêt de la France », ne songeons plus qu'aux œuvres de paix, au rétablissement de toute justice, au bien moral et matériel du pays, à sa sécurité intérieure et extérieure. L'heure est grave pour lui comme pour toutes les nations : Qu'il puisse compter sur la sagesse, le dévouement absolu de tous ses enfants !

Dieu protège la France !

A lire en chaire, demain dimanche 11 février.

C. De l'évènement qui fait Histoire à l'entretien de sa mémoire dans l'espace public

Les années suivantes furent marquées en différents lieux du territoire par des commémorations de cet évènement devenu un fait historique. Les commémorations du 6 février 1934 sont de différentes natures : dépôt de gerbes de fleurs aux monuments aux morts, conférences, messes ou, encore une fois, prise à parti des domiciles des responsables politiques locaux. Encore aujourd'hui, cet évènement est au cœur de recherches et réflexions d'historiens, tout autant qu'il fascine, et que sa mémoire se voit alors instrumentalisée. Le nombre de morts, son influence sur le rassemblement des gauches, sa portée en tant que « coup d'état fasciste raté » ou non..., des éléments qui peuvent encore faire débats aujourd'hui. Aux origines du déclenchement des manifestations de cette journée, l'affaire Stavisky demeure toujours un fait historique suscitant interrogations et spéculations. La symbolique même de la barricade – qui porte traditionnellement une aura révolutionnaire de gauche – participe de ce processus, comme le décrit Mathias Bernard :

« Pourtant, les comptes rendus donnés par les uns et les autres de ces journées sanglantes ne renvoient pas la même image de ces barricades : si témoins de gauche et de droite s'accordent pour placer la barricade et sa symbolique révolutionnaire traditionnelle au centre des manifestations communistes, ils se rejoignent également pour minorer, voire nier, les barricades de droite considérées souvent comme incongrues. La barricade, élément d'une rivalité que gauche et droite se livrent alors dans la rue, devient un enjeu de mémoire, à l'instar des manifestations qu'elle symbolise et résume. »⁶⁰

Le 6 février 1936 par exemple, se tient à la permanence de la section de Rouen de l'Action française une conférence rassemblant une cinquantaine de participants. Ils se réunirent ensuite au pied du monument aux morts pour y déposer une couronne de fleurs mentionnant « *Les Étudiants de l'A.F. aux morts du 6 février* » après que les services de police les empêchèrent de partir en cortège sur la voie publique⁶¹. Ce même jour, les Croix de feu déposèrent au Havre, le

⁶⁰ BERNARD M., « Droites et gauches face aux barricades de Février 1934 », in *La barricade*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2016, p. 469.

⁶¹ *Du Commissaire central de police de Rouen au préfet: « Action Française et 6 février »*, le 6 février 1936, ADSM 1 M185.

matin, une couronne de fleurs avec pour inscription « *Le mouvement Croix de Feu à ceux qui défendirent la Nation.* »⁶² Le service d'ordre mis en place discrètement n'eut pas besoin d'intervenir.

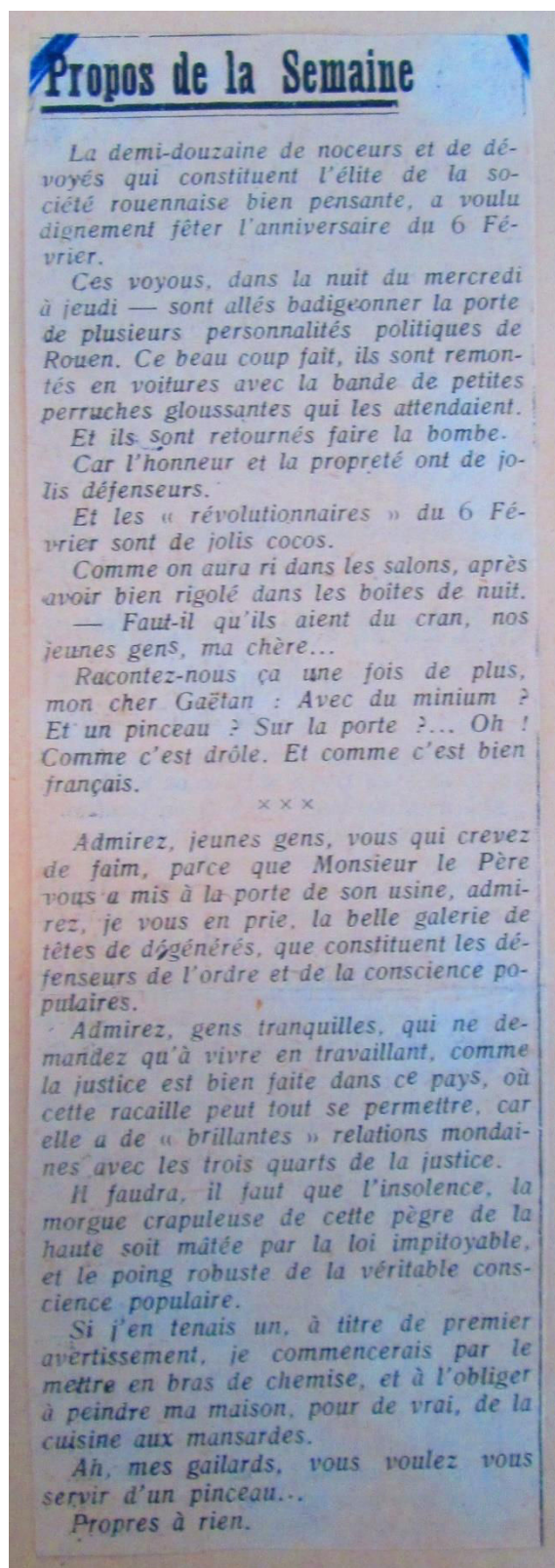
« [Le 9 février 1936] le "*Front National*"⁶³, groupement comprenant diverses formations, en particulier l'*Action Française*, la *Solidarité Française*, les *Jeunesses Patriotes* et d'autres moins importantes et moins marquées comme nuance politique [...], fera célébrer dimanche prochain, [...] à la Cathédrale, une messe à la mémoire des morts du 6 février 1934, sous la présidence de l'archevêque de Rouen. Une cérémonie analogue eut lieu l'an dernier à pareille époque. Six cents personnes environ y assistaient et elle se déroula sans incident ».

Le rapport mentionne en conclusion le fait que les Croix de Feu qui n'adhéraient pas à ce Front, devraient comme ils l'ont fait en 1935 envoyer une délégation et qu'il serait mis en place « *un service d'ordre discret, mais suffisant pour parer à toute éventualité* ».

⁶² Du commissaire central du Havre au préfet: « Dépôt d'une couronne au Monument aux Morts par un groupe de Croix de Feu », le 6 février 1936, ADSM 1 M185.

⁶³ Encadré 10 : Extrait de J. Vavasseur-Desperriers, *Le Front national des années 1930*.

Figure 16 : Extrait de "L'Éveil du 9
février 1936" ADSM 1M 185



Des commémorations se déroulant généralement dans le calme bien que certains domiciles des responsables politiques aient été pris pour cible comme le reflète *L'Éveil* du 9 février 1936. Le ton employé dans cet article dénote en quoi les oppositions politiques, sont avant tout, des antagonismes sociaux, à la base des oppositions entre les extrêmes. Ces antagonismes donnent à la lutte fasciste antifasciste cette particulière teinte de lutte des classes.

Le 6 février 1934 redessine donc les forces politiques et oriente la nature des affrontements dans l'espace public durant les années suivantes, qu'ils soient faits par voie de propagande ou affrontements physiques. Outre la victoire du Front populaire en 1936, qui s'inscrit dans une recherche d'équilibre des forces suite au 6 février 1934, l'élément le plus marquant qui retransformera cette situation et la régulation institutionnelle des différents espaces politiques sera la signature du pacte germano-soviétique le 23 août 1939. S'en suivra alors la dissolution du Parti communiste, la déchéance de ses élus et la répression sur les militants de terrain, tout comme l'entrée dans la clandestinité d'une partie d'entre eux. Il est un moment charnière car l'activité des militants communistes n'est plus soumise à une veille mais est dès lors réprimée. Le tract, par exemple, ne comporte plus la même fonction, il passe d'un objet informatif qui permet de veiller sur l'espace public à un élément à charge, se transformant ainsi en une preuve de l'appartenance à un parti interdit.

Le carnet B est un des témoins privilégié de ce changement pour l'ensemble de la période. Révisé en 1922, il connaît 24 nouveaux inscrits en 1923 pour finalement n'être pratiquement plus utilisé dans le Département jusqu'en 1934, l'année qui comprend le plus de nouveaux inscrits avec 34 individus, pour la période 1923-1939⁶⁴. Ces derniers sont essentiellement des communistes et syndicalistes. Résultat d'un climat politique général au sein duquel les extrêmes intensifient leurs actes, discours et propagandes et ne donnent plus dans l'opinion cette image de groupuscule qu'ils portaient dans les années 1920. Au contraire, on assiste à une convergence stratégique des différentes formations politiques de gauche, qui s'organisent autour du Front commun, et autour du Front national pour les ligues.

⁶⁴ Après la signature du pacte germano-soviétique il sera utilisé à des fins répressives.

Encadré 10 : Extrait de J. Vavasseur-Desperriers, *Le Front national des années 1930*.

« Un premier type de rapprochement est observable dans les années 1930, qui concerne non pas les partis, mais les ligues. En mai 1934, est lancé un appel publié dans *L'Ami du peuple*, en faveur d'une entente ouverte à toutes les associations " nationales " en vue de lutter contre les forces de la " révolution " regroupées dans le " Front commun ". Les signataires de l'appel provenaient de deux ligues, la Solidarité française du commandant Renaud et les Jeunesses patriotes de Pierre Taittinger, soit deux organisations ligueuses, caractérisées par le déploiement dans la rue des forces " nationales " face aux " révolutionnaires ".

Des objectifs pratiques ?

Le Front national des années 1930 se constitua, nous indiquent les sources policières, sur des objectifs pratiques, dans un contexte de brutalisation de la vie politique. Les "organisations nationales", remarquait un observateur de la Préfecture de police de Paris le 19 mai 1934, tendent maintenant à "se prêter mutuellement main forte pour se défendre contre les agressions qui semblent faire partie d'un plan arrêté de leurs adversaires". L'argument semble à première vue discutable, surtout s'agissant d'un " plan arrêté " des troupes adverses. Chaque ligue, du reste, disposait de son propre service d'ordre. Le problème de l'entraide se posait plutôt au niveau des partis parlementaires, qui, dépourvus d'organes de ce type, devaient faire appel à l'appui des mouvements ligueux. Ainsi, la Fédération républicaine, et parfois des candidats " nationaux "indépendants, faisait appel aux Jeunesses patriotes pour la protection de leurs meetings. Il ne semble pas douteux que les organisations affiliées au Front national aient songé à étendre leur influence en protégeant l'ensemble des candidats "nationaux".

D'autres sources indiquent une raison différente, le souci d'étalage de la force, qui aurait joué un rôle prépondérant. Il s'agissait essentiellement de coordonner les démonstrations de rue, comme l'explique un observateur de la Préfecture : "Si les groupements cherchent à briller individuellement, ils n'en sont pas moins désireux pour cela d'observer entre eux une certaine cohésion, de manière à impressionner le public par l'importance de leurs effectifs, et, par la même occasion, à intimider leurs adversaires."

Cette explication par un souci de visibilité extérieure est plus convaincante, à condition de la situer dans le contexte de l'évolution du rapport de force entre les ligues. Les deux ligues mentionnées dans l'appel fondateur sont confrontées, dans ce tournant de 1933-1934, à une vive concurrence, celle des Croix-de-Feu. Les anciens combattants de l'Union nationale des combattants (UNC) mobilisent par ailleurs massivement en dehors d'elles. Leur regroupement permettrait donc des démonstrations d'importance, dont l'effet pouvait rejaillir sur chacune d'elles. »⁶⁵

⁶⁵ VAVASSEUR-DESPERRIERS J., « Les tentatives de regroupement des droites dans les années trente », in *Annales*

D. Une des conséquences du 6 février 1934 : l'augmentation de la vente de journaux extrémistes

L'audience du PC dans l'opinion publique, comme nous l'avons démontré précédemment, est avant tout visible par l'augmentation de la vente de journaux. Pour ce dernier il s'agit de mesurer les ventes de *l'Humanité*, tout comme *Le Populaire* pour la SFIO ou encore *L'Action française* pour l'organisation du même nom.

Dès le 27 mars 1934, le préfet de Seine-Inférieure envoie au Cabinet du Président du Conseil et au cabinet du ministre de l'Intérieur les résultats d'une enquête démontrant cette augmentation, villes par ville « *de 3380 à 3930 exemplaires, depuis le 1^{er} janvier 1934* »⁶⁶ pour *l'Humanité*. L'augmentation est plus importante dans les grandes villes ou leurs périphéries industrielles comme le Havre, Dieppe, Grand-Quevilly, Petit Quevilly et Rouen alors que les villes d'Elbeuf, Caudebec-les-Elbeuf, Saint-Étienne-du-Rouvray Yvetot, Eu et Le Tréport ne font pas l'objet d'une vente plus importante de ce journal. Le journal *Le Populaire* qui connaît une plus faible audience voit lui aussi une augmentation des ventes de 345 exemplaires vendus quotidiennement fin 1933 à 465 en mars 1934 ce que le préfet explique par « *la faveur des événements de Février* ».

Le journal *L'Action Française* voit lui aussi ses ventes augmenter, cette fois-ci très fortement, entre le 24 février 1934 et le 27 mars de 100 à 550 à Rouen, et de 200 à 1000 au Havre. Le préfet conclut alors en rappelant l'intérêt d'une telle démarche « *[Je pense] que cette documentation sera de nature à vous intéresser et à vous permettre de suivre les fluctuations des opinions extrêmes dans mon département, au moment des événements actuels* ».

L'augmentation est très importante au Havre, pourtant une ville ouvrière, il nous est possible d'émettre l'hypothèse d'une augmentation des ventes due à la volonté de comprendre les différents points de vue sur des événements qui ont marqué l'ensemble de la population et pas uniquement les individus d'obédience extrémiste. À la faveur d'événements dans lesquels les

de Bretagne et des Pays de l'Ouest. Anjou. Maine. Poitou-Charente. Touraine, (20 septembre 2002), n° 109-3, p. 65.

⁶⁶ Rapport du préfet au cabinet du conseil et à l'Intérieur: « *Au sujet de la diffusion de journaux quotidiens* », le 27 mars 1934, ADSM 1 M184.

extrêmes acquièrent une visibilité importante dans l'espace public, il semble se dessiner un schéma durant lequel leur propre *Öffentlichkeit* attire l'intérêt non plus de leurs membres uniquement, mais d'un cercle plus large d'individus en conséquence d'une mise en lumière de leurs discours dans l'espace public. Il est alors probable qu'il y ait dans ces nouveaux lecteurs:

- de nouveaux sympathisants d'un mouvement, potentiellement proches initialement,

- des individus qui, à la faveur d'une sorte de *curiosité politique* suite à des événements spécifiques s'intéressent aux différents discours, s'en forcent y adhérer. L'idée qu'il y a chez le citoyen, la volonté de se renseigner et de comprendre ce qui agit l'espace public. Une veille qui pourrait donc occasionnellement glisser, dans cette hypothèse, de l'institution à l'individu et résultant de son jugement politique et de l'exercice de sa raison.

E. Comprendre la réorganisation des mouvements politiques

Une fois le calme retrouvé, il s'agit de faire le bilan au sujet d'une menace qui s'est montrée bien réelle, atteignant un niveau ayant débordé les mesures proactives en place et démontrant leurs limites. Un travail important de recensement des activités politiques est alors effectué en 1934 et durant l'année 1935, avec comme premier objectif les ligues d'extrême droite puis dans un second temps les éléments de gauche se rapprochant au sein du front antifasciste. Le 10 mars 1934, suite à une demande en date du 28 février, le commissaire de Grand-Quevilly rend compte au préfet de la non-existence dans sa commune de groupements d'extrême droite. Cette demande de renseignement concernait l'Action française, les Camelots du Roi, les Jeunesses patriotes, la Solidarité française, la Ligue des contribuables, les Croix de feu et Brisquards, les Combattants volontaires et le Parti national socialiste.

« J'ai l'honneur de vous faire connaître – confirmant en cela certains rapports relatifs à l'un ou à l'autre de ces groupements – qu'il n'existe à Grand-Quevilly ni comité, ni section se rapportant à ces organisations. S'il peut y avoir cependant quelques rares éléments isolés (ce dont je doute, étant donné la composition de la population quevillaise) ils sont rattachés à leurs sections de Rouen. Quoi qu'il en soit, aucune individualité ne s'est fait remarquer ou n'a attiré l'attention sur elle par ses agissements, son assiduité à certaines

réunions pouvant avoir lieu hors de ma circonscription, ou sa propagande. »⁶⁷

Il est important ici de noter l'analyse sociologique que fait ce commissaire en reliant l'origine sociale aux orientations politiques. Une opposition est faite entre les populations ouvrières de la ville et les militants des ligues ou des groupements d'extrême droite. Il est à noter que le même constat est fait à Sotteville-lès-Rouen en juin 1934 quant à la possible création d'un Comité d'Union Nationale (ou encore Front National selon les appellations employées). En vue du résultat négatif à l'enquête menée, le commissaire de police précise :

« Par ailleurs, étant donné que la population sottevillaise est d'essence ouvrière, il est à peu près hors de doute qu'une propagande tendant à obtenir sa participation pour la réalisation d'un Comité d'Union Nationale serait vouée à l'insuccès. »⁶⁸

À partir de juin 1935, c'est à la demande du ministre de l'Intérieur qu'une nouvelle enquête est menée dans tout le département, non plus uniquement sur l'extrême droite, mais aussi sur l'extrême gauche. Un fichier général des dirigeants des groupements politiques, à destination de la direction générale de la Sûreté nationale⁶⁹, est ainsi créé (Figure 1).

Ce rapport fait suite à des comptes rendus d'enquêtes menées par les différents commissaires en Seine-Inférieure. De gauche ou de droite, c'est le regain d'activité des différents groupements politiques qui inquiète et constitue une menace : le regain d'une publicisation plus intense de leurs idéologies respectives. Se met alors en place un contrôle strict du politique non plus centré uniquement sur les extrêmes, mais aussi sur des partis non extrémistes pouvant être des partis de gouvernement. C'est notamment le cas du Parti radical et radical socialiste. Mentionné comme « *Confidentiel Très urgent* » la missive du préfet envoyée à tous les commissaires de police du département est explicite sur ce point.

« Je vous ai signalé le 25 juin dernier, que les diverses organisations de droite et de gauche, notamment celles de l'Action française, des Croix de Feu, de la Solidarité française et du Francisme, de Marcel Bucard, ainsi que le Comité de lutte contre la guerre et le fascisme

⁶⁷ Du commissaire de police de Grand-Quevilly au préfet: « *Au sujet de certains groupements d'extrême droite* », le 10 mars 1934, ADSM 1M 273.

⁶⁸ Du commissaire de police de Sotteville-lès-Rouen au préfet: « *Création d'un comité d'union nationale* », le 30 juin 1934, ADSM 1 M272.

⁶⁹ Du préfet au ministre de l'Intérieur: « *Au sujet des ligues politiques* », le 4 novembre 1935, ADSM 1 M184.

et certaines formations communistes, déployaient en ce moment, selon leur importance, une grande activité dans tout le pays.

Je vous serais obligé de me faire parvenir, d'urgence, pour chacun des groupements susvisés, un rapport contenant les indications ci-après :

1° Désignation du groupe

2° Nombre de membres,

3° Composition du comité de direction,

4° Liste des membres influents,

5° Appréciation succincte en ce qui concerne l'activité

6° Groupements similaires en formation,

Vous voudrez bien, par ailleurs, ainsi que je vous en ai prié le 19 juin, m'adresser les mêmes renseignements en ce qui concerne :

Parti communiste, Parti communiste dissident, Parti S.F.I.O., Parti socialiste de France, Parti radical et radical-socialiste, Fédération républicaine, Parti démocrate populaire, Alliance démocratique, Jeunesse Patriotes, Centre de propagande nationale, Ligue des Droits de l'Homme, Volontaires nationaux, Association des Croix de Bois, Comité antifasciste. »⁷⁰

Les réponses émises par les commissaires locaux sont variées tant en détail qu'en résultats. À Yvetot par exemple il n'existe *« aucune propagande politique [...] aucun groupement n'est constitué »⁷¹*. De même pour Grand-Quevilly, où le commissaire rapporte une fois de plus la non-existence d'organisations d'extrême droite en supposant que les militants de sa commune *« qui sont fort peu nombreux, et parmi lesquels [...] il ne doit y avoir aucun membre influent, fréquentent les réunions ou les manifestations de Rouen »⁷²*. À noter que ce dernier ne

⁷⁰ Du préfet aux commissaires de police: *« Enquête sur les groupements politiques régionaux »*, le 25 juillet 1935, ADSM 1 M184.

⁷¹ Du commissaire de police d'Yvetot au préfet: *« Rapport d'enquête sur l'activité politique »*, le 28 juin 1935, ADSM 1 M184.

⁷² Du commissaire de police de Grand-Quevilly au préfet: *"Au sujet des diverses organisations de droite et de gauche"*, le 28 juillet 1935, ADSM 1 M184.

mentionne aucunement l'activité des organisations de gauche, probablement puisque l'enquête était en cours à cette date et qu'elle aura été rendue compte dans un document ultérieur dont nous n'avons pas eu accès.

À Saint-Étienne du Rouvray, le résultat est sensiblement le même, si ce n'est que le commissaire en vient tout de même à mentionner plus de détails. Il rapporte qu'aucun numéro de *L'Action française* n'est reçu par le marchand de journaux, et décrit le seul membre de ce mouvement comme « *un royaliste notoire [...]. Cultivateur et éleveur de porcs et charcutier* ». Ce dernier est « *Assez actif [mais] ne peut absolument rien dans une commune comme Saint-Étienne du Rouvray.* »⁷³ De même pour les Croix de feu, les deux militants présentés sont rattachés à la section de Rouen, l'un d'eux a essayé la propagande en faisant du porte à porte mais sans succès. La conclusion du rapport évoque « *quelques jeune gens ayant moins de 20 ans, faisant partie de la Solidarité française et du Francise. Le seul propagandiste connu et non dangereux est un nommé Lucien Missonnier né le 14 avril 1914 à Neufchâtel.* » Il est précisé que ce dernier serait en lien avec ce groupement uniquement pour trouver du travail, « *comme on le fait courir à Saint Étienne du Rouvray* ». De même pour ce mouvement, les individus sont rattachés au groupement rouennais.

⁷³ « Du commissaire de police de St Etienne du Rouvray au préfet: "Organisations politiques" », *op. cit.*

Chapitre 10 : S'affronter en public : discours et espace

A. Réunions et contre-réunions publiques : antagonismes politiques et évolution de la législation

Dans les années qui suivent 1934, ce que nous analysons comme des interactions entre espaces publics subalternes vont devenir de plus en plus fréquentes, conséquence de la réorganisation des forces politiques de tous bords, dont la prégnance va entraîner une forte visibilité publique des antagonismes. Le travail de veille sur l'opinion nous permet de l'appréhender par le recensement des tracts, affiches, et articles de presse des différents courants, mais ces interactions se manifestent également par d'autres voies, en lien principalement avec l'organisation des réunions publiques. Ces réunions font partie intégrante de ce travail de surveillance et de recensement des activités politiques. Elles permettent elles aussi d'étayer cette veille policière, tout en permettant par la présence des agents, de les sécuriser en cas de débordements.

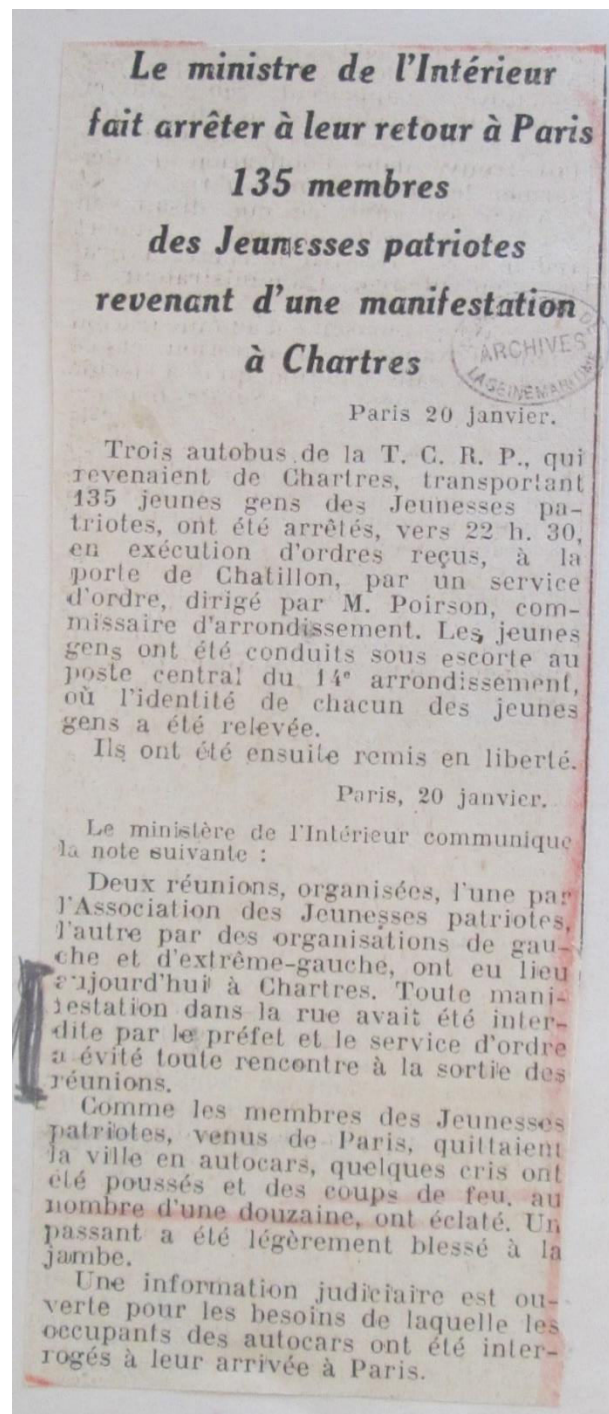
Ce phénomène de « réunions-contre réunions » et de « manifestations-contre manifestations », entre dans son apogée après 1934, ce n'est pas pour autant qu'il soit nouveau. Ce qui tend à dépasser les institutions c'est sa fréquence, signe de l'intensification des oppositions politiques. Les années 1920 n'ont pas été exemptes de ce phénomène, il se produisait régulièrement lors de réunions de la SFIO obstruées par les communistes. Paula Cossart nous rappelle à ce titre que :

« La banalisation d'un combat direct entre militants de partis adverses par l'opposition des meetings et manifestations distingue les actes de violence autour des réunions de l'entre-deux-guerres de ceux qui marquaient les réunions de la fin du XIX^e siècle. Lorsqu'un groupe annonce un meeting, ses adversaires organisent parfois une manifestation de rue en un lieu proche et à la même heure : démonstrations réciproques de force à l'allure de bras de fer, débordant dans la rue, qui avaient moins de raison d'être quand la confrontation des adversaires politiques se faisait au sein de la réunion elle-même. »⁷⁴

⁷⁴ COSSART P., *Le meeting politique*, op. cit., p. 276.

1. Manifestation et contre-manifestation à Chartres :

**Figure 17 : Extrait du Journal de
Rouen du 21 janvier 1935 ADSM
1M 274**



L'intérêt des forces de l'ordre pour ces réunions ne se focalise pas sur la seule question du renseignement. À mesure que des courants antagoniques vont s'affronter, la nécessaire sécurisation de l'espace urbain va se poser. Il faut éviter les débordements potentiels suite à une réunion publique dans le cas où les participants se trouveraient particulièrement exaltés et pourraient spontanément créer une manifestation. Mais il faut surtout éviter que des groupes d'individus « ennemis » ne s'affrontent physiquement et ne créent des heurts et des rixes en venant troubler la paix républicaine. Nous l'avons vu avec la distanciation et le maintien à distance de deux groupes de manifestants à Rouen le 8 février 1934. La figure 17 illustre cet aspect et le fait que régulièrement, lorsqu'une réunion publique a lieu, venant d'un mouvement ou d'un autre, une autre réunion publique aura lieu au même moment dans la même ville pour contrebalancer⁷⁵ la première. L'objet de cet article n'aborde pas cette question en premier lieu puisqu'il s'agit de l'arrestation de membres des Jeunesses patriotes, revenant de Chartres et du fait de la teneur provocante de leur retour à Paris. La réunion en elle-même n'était pas interdite, mais les manifestations sur voie publique l'étaient, et ce par ordre du préfet⁷⁶. Cet ordre est survenu du fait que se tenait, dans le même temps, une réunion de la gauche et de l'extrême gauche.

Le risque d'affrontement étant trop grand, l'interdiction de manifester fut mise en place pour éviter tout débordement et affrontement à la sortie conjointe de ces réunions. Le service d'ordre déployé a permis d'éviter aux différents publics de se rencontrer. Une pratique réglementée et encouragée elle aussi depuis les années 1920. Les travaux de Paula Cossart nous démontre une nouvelle fois la prégnance de ce problème posé à la République durant l'entre-deux-guerres et la place prise alors par le droit pour éviter les accrochages tout en s'attellant à préserver la liberté de réunion et la liberté de manifestation.

« Mais les accrochages les plus graves concernent les cas où une manifestation sur la voie publique est organisée pour protester contre la tenue d'un meeting. La pratique se développe dans les années 1920. [...] Le ministre demande à ce que la liberté de réunion

⁷⁵ Ou chercher l'affrontement ?

⁷⁶ Il est intéressant de rappeler ici l'attachement du préfet à ne pas faire interdire pour autant les réunions publiques en question. Elles se tiennent sous bonne garde, mais sont maintenues tout de même, c'est avant tout la nature du régime républicain qui est en jeu dans ce cadre. L'interdiction d'une réunion publique quelle qu'elle soit viendrait entacher les valeurs défendues en République.

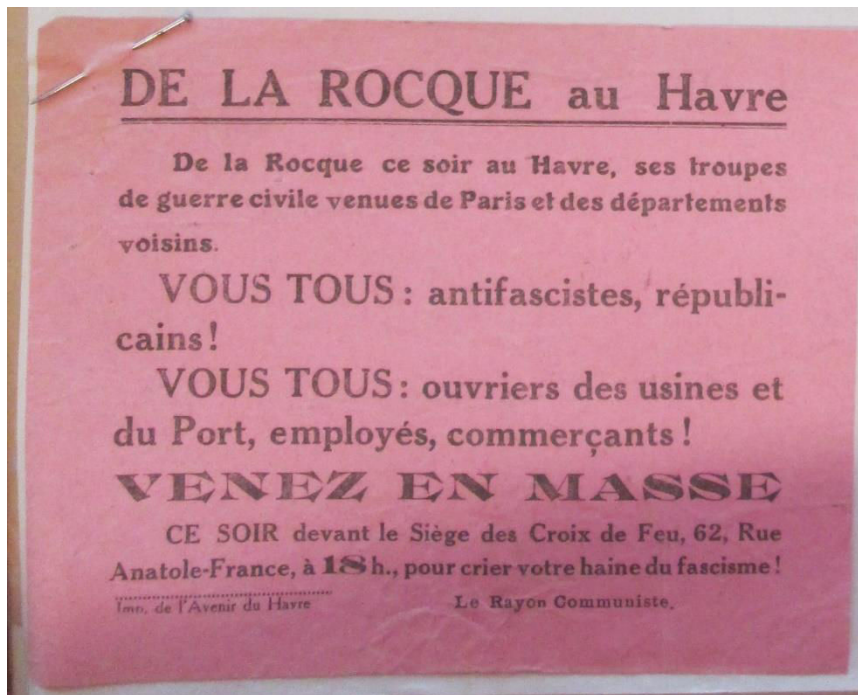
soit protégée en " [mettant] un terme à ces menées". [...] Soulignant que les "incidents [tumultueux sur la voie publique] sont particulièrement à redouter lorsque des groupements annoncent leur intention d'organiser des manifestations contre les auteurs ou les assistants de certains réunions", le ministre invite les préfets à "éloigner les uns des autres les manifestants de partis opposés et empêcher tout contact entre eux". Pour cela, il appelle à mettre à contribution aussi bien les organisateurs des contre-manifestations que ceux des réunions. »⁷⁷

2. Venue du colonel de La Rocque au Havre le 22 décembre 1936

Nous voyons que, plus le contexte politique évolue vers une intensification des tensions, plus ce type de contre manifestations et débordements occasionnés seront difficiles à encadrer par les services de la sûreté. Un évènement organisé par un extrême deviendra systématiquement synonyme d'une contre-manifestation ou contre réunion publique. Quelques années après l'exemple de Chartres, lors de la venue au Havre du colonel La Rocque en décembre 1936, la situation s'avère d'ailleurs bien plus complexe à maintenir. La sûreté nationale prend le pouls de la réception de cette venue de manière habituelle, on étudie les tracts distribués et appels à manifester contre cette venue. Le 22 décembre le commissaire spécial Chauvineau fait parvenir au sous-préfet du Havre un tract distribué aux ouvriers du port le matin même. Il est intéressant à ce titre d'en noter les codes couleurs et de formes similaires aux tracts rouennais de février 1934, une identité politique affirmée visuellement.

⁷⁷ COSSART P., *Le meeting politique*, op. cit., p. 282.

**Figure 18 : Extrait du rapport du commissaire de police
spéciale Chauvineau au sous-préfet du Havre :
« Tracts », le 22 décembre 1936. DSM 2 Z60**



Dans une missive adressée au préfet le 17 novembre⁷⁸, le sous-préfet du Havre – prévenant de cette venue – demandait au préfet que soient maintenus dans cette ville des pelotons de gardes mobiles initialement disponibles suite aux grèves des mois précédents. Ce dernier expliquant que cette manifestation devrait rassembler de nombreuses personnes venant de la région du Havre, et qu'il ferait « *procéder à une enquête discrète pour savoir si des incidents sont à craindre, mais [que] jusqu'au dernier moment les prévisions peuvent se modifier.* »

Allant (étonnamment) à l'encontre des attentes du sous-préfet, une contre-manifestation fut bien organisée, et ce, à la dernière minute. Le journal *Le Havre Éclair*⁷⁹ du 23 décembre 1936⁸⁰ relate le détail de ces perturbations tout en faisant l'apologie du discours de De La Rocque.

⁷⁸ Du sous-préfet du Havre au préfet: « *Au sujet de la venue du colonel De La Rocque* », le 17 novembre 1936, ADSM 2 Z60.

⁷⁹ Un journal orienté pro-Croix de feu, porte-parole des antidreyfusards, quelques années auparavant.

⁸⁰ *Le Havre-Eclair*: « *Le colonel De La Rocque a parlé hier soir devant 9.000 membres du Parti Social Français* », le 23 décembre 1936, ADSM 2 Z60.

L'article décrit un service d'ordre important mis en place pour contenir des manifestants estimés au nombre d'un millier qui réussirent à rompre le cordon de sécurité. Suite à cela se produisirent des lancers de cailloux, un lancer de couteau à destination d'un inspecteur, puis des gardes mobiles à cheval qui réussirent à cantonner ces mêmes manifestants à distance du siège du PSF. Une fois la réunion commencée, les communistes se réunirent de leur côté dans la salle Franklin. Dans la soirée, alors qu'un membre du PSF revenait de conduire l'un de ses camarades à Sainte Adresse⁸¹, un coup de feu fut tiré sur son pare-brise alors qu'il venait de rencontrer un groupe de communistes et l'article conclure que « *trois arrestations ont été opérées, l'une pour coups, l'autre pour outrages à agents et la troisième pour rébellion.* »

Dans un rapport adressé au préfet en date du 23 décembre⁸², le sous-préfet explique comment s'est déroulée l'organisation de la contre-manifestation et des débordements occasionnés. Il explique alors qu'après un premier entretien avec le président du rassemblement du Front populaire, aucune contre-manifestation n'était à craindre. Au final, cette dernière fut organisée à la dernière minute, à la faveur des communistes après une réunion de ce rassemblement dans la soirée du 21. Un rassemblement opposé à cette action, mais dont les éléments communistes restaient déterminés à l'organiser tout de même. De ce fait une délégation demanda une rencontre avec le sous-préfet, pour le prévenir du risque occasionné et préconisant d'interdire la réunion publique des PSF. À ce sujet, ce dernier expliqua qu'il n'était ni de sa position, ni de celle du Maire du Havre d'annuler cet événement, d'autant que cela attiserait un esprit de vengeance de la part des militants du PSF et qu'il y aurait un trop grand risque de représailles lors d'une prochaine réunion publique, organisée par la gauche cette fois-ci.

⁸¹ Un quartier aisé situé dans le Havre haut.

⁸² Du sous-préfet du Havre au préfet: « Suite à la contre-manifestation organisée lors de la venue du colonel De La Rocque », le 23 décembre 1936, ADSM 2 Z60.

3. Une interdiction du Maire d'Elbeuf qui interroge les libertés républicaines⁸³

Cette question des manifestations / contre manifestations est régulière sur cette période, si ce n'est systématique. Un exemple analogue à Elbeuf est explicite quant à la dimension des contre-réunions et contre-manifestations, mais aussi sur la question de la liberté de réunion publique devant être respectée au sein du régime républicain.

Le 13 juin 1935 devait se tenir dans cette localité une réunion publique dans un cinéma-théâtre annoncée par voie de presse et cartons d'invitations (3500) distribués dans la ville. Ceci fit alors réagir les membres du Front commun local qui organisèrent « *une contre-manifestation pour protester contre la venue à Elbeuf de nombreux membres de l'Action Française et des Jeunesses Patriotes étrangers à la ville.* »⁸⁴

De ce fait le député-maire M. Lebreton décida le 12 juin d'interdire les deux événements par arrêté municipal tout en demandant au préfet la présence de pelotons de gendarmes et de gardes mobiles pour établir un service d'ordre que n'aurait pu assurer seule la police locale. La réunion du Front national n'ayant pas eu lieu, seuls « *quelques groupes fascistes et antifascistes se bornèrent à circuler devant le Ciné-Théâtre et dans les rues de la ville assez tard dans la soirée.* »

Une fois de plus la question du rapport de classe est directement liée aux oppositions politiques comme il est spécifié dans la suite du rapport : « *Il n'est douteux que si la réunion de l'Action Française et des Jeunesses Patriotes avait eu lieu, elle eût amené, dans une cité ouvrière comme Elbeuf, des réactions vigoureuses qui auraient certainement troublé l'ordre public.* »

Le dernier point interpelle directement le ministre de l'Intérieur quant aux démarches à suivre entre préserver l'ordre public lors de telles circonstances de plus en plus fréquentes et le principe républicain de liberté de réunion. C'est d'ailleurs ce point qui explique que cette affaire soit rapportée au niveau national. Le préfet interroge la légalité de la décision du Maire d'Elbeuf,

⁸³ Nous traitons également dans le chapitre 16, l'annulation des réunions publiques du PCF suite à la signature du pacte de non-agression.

⁸⁴ *Du préfet au ministre de l'Intérieur, à la direction générale de la Sûreté nationale et contrôle de la police administrative: « Concernant les réunions publiques », le 15 juin 1935, ADSM 1M 272.*

bien que justifiée comme il le précise par la circonstance.

« En effet, il semble bien que dans la législation actuelle, les réunions publiques sont libres, en principe : cependant depuis 2 ans, à plusieurs reprises, la presse a indiqué que sur certains points du territoire des magistrats municipaux avaient interdit des réunions publiques parce qu'elle étaient susceptibles (comme à Elbeuf) de provoquer dans la rue des troubles qu'il importait d'éviter.

Comme l'esprit d'agressivité, aussi bien des membres du Front National que des membres du Front Commun tend à s'aggraver, il serait important de connaître quelle jurisprudence peut s'appliquer par application de l'article 87 de la loi municipale, en ce qui concerne les réunions publiques. »

4. Le couple liberté – sécurité : quels contextes favorables aux dépassements des principes défendus par les républicains ?

Dans ce contexte particulier se pose, finalement, une nouvelle fois, la dichotomie entre liberté et sécurité qui se manifeste ici, par ce problème d'organisation de réunions dans l'espace public. La compréhension des conséquences possibles de ces dernières pour l'ordre public est à même de rompre avec le respect de principes défendus par la République. Ce n'est pas un problème de renseignement sur l'opinion, mais bien la question du maintien de l'ordre qui se pose, lorsque se tient ce type de réunions. Quelle est alors la position à adopter en vertu de la législation républicaine ?

Le cas de la tenue de la liberté de réunion fut plusieurs fois relevé auparavant. Mais à partir de 1934, les multiples exemples viennent éclairer un contexte d'interaction entre espaces publics subalternes, interaction qu'il est alors nécessaire de réguler. Face aux très forts risques de troubles pour l'ordre public qu'entraînent la tenue régulière de ces contre manifestations, il est alors nécessaire de réinterroger le cadre législatif, face à une situation exceptionnelle. Dans une autre situation exceptionnelle, en 1916, une note adressée par le ministre de l'Intérieur aux préfets de France rappelait que :

« Le gouvernement entend n'apporter aucune restriction à la liberté de réunion, tant que cette liberté ne constitue aucun danger pour la Défense Nationale et pour la République. [...] Sous ses réserves [en lien avec le potentiel affaiblissement du moral de la population], vous pouvez autoriser les réunions notamment les réunions corporatives où seraient

discutées toutes questions professionnelles et économiques. [...] Je vous prie de surveiller, de la façon la plus vigilante, toute propagande anti-républicaine. La propagande Royaliste prend, en ce moment, une forme active dans certaines régions et il est nécessaire de couper court à toute tentative de ce genre. [...] Il importe également de veiller à ce que, sous le couvert de réunions soi-disant privées, de véritables complots ne s'organisent contre la sûreté de l'État. »⁸⁵

La fin de cette missive stipule que pour ce type de cas, l'article X du code d'instruction criminelle devait être appliqué. La peur du complot contre la République entraîne donc la restriction de ses acquis envers ses ennemis les plus menaçants, mais ceci en période de guerre. Outre ce point, cette lettre de Malvy rappelle la non-interdiction durant la guerre de la tenue des réunions syndicales.

Pour revenir en 1935 – puisque l'exemple de la réunion du FN à Elbeuf n'est pas un fait isolé⁸⁶ – le préfet communique aux maires du département les évolutions juridiques en la matière. Le 23 octobre 1935 fut en effet établi un nouveau décret de loi pour donner aux maires de communes, et au préfet la possibilité d'annuler ces évènements.

« le Maire des manifestations sur des terrains privés, quand elles sont susceptibles de provoquer une effervescence de nature à compromettre l'ordre public. [...] Au moment où plus que jamais, il importe que les passions politiques cèdent le pas au calme indispensable à la reprise de l'activité économique, le Gouvernement est convaincu que tous les citoyens se rendront compte que chacun a intérêt au maintien de la paix publique. »⁸⁷

Les efforts développés par le préfet pour apaiser l'opinion dans les semaines qui suivirent le 6 février 1934 furent vains au regard des années subséquentes. Les agitations inhérentes à cette date ne cesseront finalement plus jusqu'à la Seconde Guerre mondiale. Elles sont symptomatiques, en politique intérieure, de relations internationales particulières: une Europe qui s'embrase dans la montée inéluctable vers la guerre mondiale, traversée par des déchirements nés du même terreau. Des luttes, qui, depuis l'intérieur des États-nation, vont

⁸⁵ Du ministre de l'Intérieur René Malvy aux préfets de France, le 2 juin 1916, ADSM 4M 3230.

⁸⁶ Pour une série plus détaillée d'exemples analogues et de leurs répercussions juridiques, tant en matière de décrets et jurisprudences que de recours au Conseil d'État, se référer au VII^e chapitre intitulé « La réunion politique menacée de l'ouvrage » : COSSART P., *Le meeting politique*, op. cit.

⁸⁷ Du préfet aux maires du Département: « Maintien de l'ordre public », le 2 décembre 1935, ADSM 1 M184.

entraîner des mesures de régulation spécifiques, ce que la SDN ne sera en capacité de gérer au niveau de la diplomatie internationale. Cette répartition des forces influencera aussi les attitudes, comportements et stratégies individuelles durant la France de Vichy: entre le choix de la collaboration ou celui de la résistance.

Il est également à noter que la montée de la violence lors des différents événements politiques, amène de nombreux mouvements à assurer eux-mêmes leurs services d'ordre. Ce qui était l'une des caractéristiques d'organisations de type paramilitaires telles que les ligues d'extrême droite devient alors une norme. À ce titre, en 1937 le ministre de l'Intérieur Max Dormoy fit envoyer une missive dans toutes les préfectures du territoire⁸⁸.

« Il a été porté à ma connaissance qu'à l'occasion de diverses manifestations, certains groupements hostiles aux Institutions républicaines, ont pris l'initiative de prévoir et de faire assurer par leurs membres, la police de la voie publique aux abords des lieux de réunions.

J'ai l'honneur de vous rappeler que la Police constitue un service public dont l'organisation incombe exclusivement au Gouvernement, responsable du maintien de l'ordre, celui-ci est seul fondé à faire respecter la liberté, la tranquillité et la sécurité des administrés, ses agents étant seuls qualifiés pour accomplir cette mission avec l'impartialité et l'autorité nécessaire. [...]

Par suite, vous voudrez bien, dès que l'organisation de pareilles réunions aura été portée à votre connaissance vous assurer que de semblables immixtions n'auront pas lieu, et, le cas échéant, mettre un terme à ces agissements. Je vous invite également à veiller par tous les moyens appropriés, à l'observation très stricte de la législation sur le contrôle des armes en vous assurant notamment que les manifestants n'en portent plus. »

⁸⁸ Du ministre de l'Intérieur à messieurs les Préfets de Police: « Au sujet de la sécurisation des réunions publiques », le 15 février 1937, ADSM 4M 3230.

B. Publicité politique dans l'espace urbain

Alors que la sécurisation des réunions publiques devient un enjeu principal pour l'ordre, et pour la veille sur l'espace public afin d'éviter tout débordement, le regard porté sur la propagande – appréhendée comme publicité politique critique – s'effectue en parallèle des altercations violentes. Il subsiste ce laisser-faire nécessaire à l'activité républicaine, mais un aspect de cette veille demeure la collecte des éléments de propagandes visibles dans l'espace public, et à une recherche d'identification des émetteurs. Une fonction intimement liée au travail policier sur le terrain, et qui dans ce contexte répond à un phénomène social qui pris une ampleur importante dans les années 1930, conséquences de l'intensification de la vie politique et des enjeux posés par l'affrontement des différentes formations.

1. Témoignage bibliographique d'un adolescent d'alors : *La chasse aux papillons à Paris en 1935* ⁸⁹

Plusieurs formes de propagande coexistent alors, l'une d'elle, le collage de « papillons » devient une pratique politique nouvelle dans l'espace public. Dans un récit en tant que témoin – et acteur particulier de ce phénomène – Bernard Aumont nous explique en quoi, l'apparition de « papillons » sur les murs de la capitale entraîna une frénésie, notamment chez les adolescents. Ce dernier est allé jusqu'à se constituer une véritable collection, signe que ces affichages atypiques⁹⁰ ne laissaient pas ces adolescents indifférents. Ils pouvaient être à l'origine de bagarre elles-mêmes le fruit d'oppositions politiques – bien souvent issues des positions des parents – il est notable que ces adolescents connaissaient et reproduisaient les tensions politiques de cette époque.

« En mai 1935, il y a les élections. Sur les panneaux de bois des affiches vantent comme toujours les incomparables mérites de chaque candidat. C'est banal, mais ce qu'il y a de nouveau et de tout à fait spécifique de l'époque, ces affiches sont couvertes de "papillons", petites vignettes encollées qu'un coup de salive rapidement étalée permet de fixer partout

⁸⁹ AUMONT B., « Témoignage. La chasse aux papillons à Paris en 1935 », in *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, vol. 11, 1986, p. 21-40.

⁹⁰ Qu'il ne semble pas erroné de qualifier de forme première des *stickers* actuels, collés par différents mouvements politiques. Ces derniers viennent compléter un ensemble de dispositifs de marquage dans l'espace public, et ce, en plus du système d'affichage traditionnel.

où elles peuvent être vues et lues : sur les affiches, bien sûr, mais aussi sur les murs, les arbres, les vitrines, les autos, les colonnes Morris, et même dans le dos de ceux qui portent un ciré noir, l'imperméable à la mode, parce que le papillon y adhère bien. Il y en a toujours un parmi nous pour coller dans le dos de J.V. – notre tête de turc – un "salopards" pour nous faire rire pendant le trajet ou bien encore "Communiste comme la lune".

Tous ces papillons colorés que l'on voit de plus en plus ne nous laissent pas indifférents. Un coup de canif rageur les lacère quand ils expriment une contre-vérité et, sur les murs, beaucoup sont abîmés. Un jour, c'est justement boulevard Haussmann, l'un d'entre nous se met à décoller un papillon sur une affiche électorale. Pour quelle raison ? Je ne sais pas, mais la suite de ce petit incident est pour moi décisive. Un garçon d'une vingtaine d'années se précipite sur mon camarade en hurlant : "Tu vas remettre ça tout de suite", montrant le cercle de couleur différente laissé sur l'affiche par l'ancienne place du papillon. Un instant d'hésitation et c'est la bagarre, quatre petits contre un grand. Le malheureux flic de service qui garde les affiches n'a pas eu le temps de réagir que déjà l'un d'entre nous saigne fortement du nez, le grand a disparu et les passants font cercle autour de nous.

Le pauvre R.M. qui saigne, assis sur un banc, peut-être écoeuré par les événements ou simplement parce que je lui ai prêté mon mouchoir, me dit : "Tiens, Aumont, prends-le, je te le donne" et il me tend le papillon du litige signé Charles Maurras. Le même jour, avant d'arriver au lycée, pour le plaisir, j'en enlève un autre sur une innocente affiche de cirage. C'est le début de ma collection. Il ne s'agit alors que d'un jeu.

Les premiers échanges de coups me laissent entendre que ce jeu n'est pas dénué de risques, qu'il y a des précautions à prendre, qu'il faut être rapide et que, si l'on veut un papillon intact, il vaut mieux disposer d'une lame de couteau permettant d'arracher facilement la rondelle d'affiche sur laquelle il se trouve collé. En peu de temps, mon matériel se perfectionne, le couteau devient lame de rasoir, le coup de main circulaire se met au point et le départ de course qui suit le "décollage" se fait généralement dans la bonne direction. Pas toujours, bien sûr, ce qui conduit à des situations cocasses. Au bout de quelques semaines, nous sommes plusieurs, dans ma classe, à collecter ces papillons de tous bords. Un ami qui habite au-dessus de chez moi, Arnault de M., m'en apporte le soir pour me faire plaisir jusqu'au moment où il entreprend de faire, lui aussi, sa propre collection ; il finira quelques mois plus tard par me la donner tout entière. Je m'aperçois vite qu'il faut changer de quartier pour en trouver de différents, chercher dans d'autres rues, toujours plus loin. Le

parcours habituel est usé, il est insuffisant. C'est une façon comme une autre de prendre le chemin des écoliers et de s'en justifier par l'existence même de la collection. »⁹¹

La richesse des propos de Aumont, demeure justement dans la forme d'un témoignage, cette possibilité de se projeter dans une atmosphère particulière, par un autre biais qu'une archive policière. Ce qu'il décrit par le bas et par le regard, l'expérience, et le point de vue d'un lycéen, permet de comprendre comment le quotidien des individus ne pouvait être exempt de tout ce qui se passait dans l'espace public.

Il n'est pas question ici de partis politiques, qui manifestent, se réunissent, contre manifestent, contre réunissent, mais il s'agit du vécu d'adolescents qui vont – comme tout adolescent – s'approprier à leur manière une des caractéristiques du monde dans lequel ils évoluent. Pris au milieu de ces luttes politiques intenses, de cette lutte pour la visibilité politique de chacun, des oppositions entre espaces publics subalternes, mais compris à leur échelle, le témoignage relate d'expériences d'adolescents qui vont vivre une part des conséquences de ce que nous décrivons théoriquement et empiriquement.

Il est cocasse ici de comprendre que l'expérience de collectionneur de papillon dont relate Bernard Aumont peut être d'ailleurs appréhendée sous l'angle du concept de carrière déviante de Becker⁹². Ce qui accentue le fait que ce témoignage permette d'être plus proche de la réalité sociale des acteurs d'alors. On découvre en effet à la lecture du passage précédent, comment l'adolescent va petit à petit devenir un collectionneur de ces papillons, comment il améliore sa technique pour les récolter. Un réel apprentissage d'une technique durant laquelle il prend goût à cette pratique, tout en s'intégrant dans un réseau reconnu au sein duquel se côtoient des individus ayant la même pratique, et qui se reconnaissent entre eux : ses camarades, tout comme lui, font collection de papillons.

Dans un autre extrait de l'article, l'auteur relate une expérience ratée, alors qu'il est en train de décoller un énième papillon, ce dernier est empoigné par un policier qui l'emmène dans un commissariat. De là, il se trouve que l'affaire est traitée plus gravement qu'il ne l'aurait cru :

⁹¹ AUMONT B., « Témoignage. La chasse aux papillons à Paris en 1935 », *op. cit.*, p. 22-23.

⁹² BECKER H.S., *Outsiders: études de sociologie de la déviance*, Métailié, 2012.

« Moi non plus je ne ris pas, je suis même impressionné mais, au fond de moi, il y a quelque chose qui me plaît, je pense que ce n'est pas grave, que le commissaire, derrière son bureau, va tout de suite comprendre de quoi il s'agit, dès que je le lui aurai expliqué. Mais pas du tout ; rien ne se passe comme prévu. Le flic desserre son étreinte et parle au commissaire comme si j'étais un dangereux individu. »⁹³

Son père le rejoignant accorde son discours de remise à l'ordre à celui du commissaire, et de son aveu, « sa collection se fait clandestine, tout au moins à domicile. »⁹⁴

Il se pose également le problème de l'approvisionnement de sa collection, ce qui le força, comme il l'explique, à devoir changer ses chemins, faire évoluer les quartiers traversés, toujours à la recherche de nouveaux papillons. Une stratégie qui, devenue infructueuse, le forcera à rentrer dans le réseau des militants politiques, afin d'accéder dès lors à la source.

« Des papillons, il m'en faut toujours plus. Les difficultés pour en obtenir de nouveaux, des rares, augmentent avec le nombre déjà acquis. Pourquoi ne pas aller directement aux sources, aux sièges même des partis politiques ? Par des amis qui militent je me fais d'abord accompagner. Je me propose de coller des papillons dans le quartier, à condition que je puisse choisir parmi les paquets qu'ils me présentent. »⁹⁵

Au cours de cette stratégie, il passe des francistes, aux Camelots du roi, puis fréquente les Jeunesses patriotes ainsi que les Forgerons de la paix, Croix de feu et Volontaires nationaux... Petit à petit il en vient à mieux comprendre le fonctionnement même des différents mouvements, uniquement par le biais de cette collection. Il intègre certains codes en vigueur, comprends mieux les discours, les profils, les attentes, les rêves et les peurs de chacun comme le témoigne sa conclusion :

« Il faudrait aussi analyser les textes de ces papillons en s'attachant plus en détail à l'étude des abus de langage, aux outrances, aux formes syntaxiques dégradant la valeur des mots, retrouver les motivations déclarées ou camouflées de tous ces partis qui partageaient à des

⁹³ AUMONT B., « Témoignage. La chasse aux papillons à Paris en 1935 », *op. cit.*, p. 23.

⁹⁴ *Ibid.*

⁹⁵ *Ibid.*

titres divers l'immense espoir de faire une nouvelle société. »⁹⁶

L'apport de ce témoignage dans notre cadre est de rendre un peu d'humain, de vécu, de sensible, dans notre approche fondée sur des données essentiellement policières. Non pas quel est l'enjeu d'une institution lorsqu'elle identifie ses papillons⁹⁷ mais comment leur présence quotidienne a affecté de façon culturelle et sensible les expériences individuelles et quotidiennes, leur monde vécu.

2. Des drapeaux rouges à des fenêtres en 1936

Le 1^{er} juillet 1936 par exemple, le commissaire central de police de Rouen, relève le fait qu'un drapeau rouge portant la mention CGT, avec un dessin représentant une faucille et un marteau est arboré à la fenêtre d'un appartement du centre-ville de Rouen⁹⁸. Et qu'un deuxième cas similaire est remarqué dans une rue adjacente. Enquête faite à ce sujet, on apprend que les deux locataires en question *« sont considérés dans le quartier comme des ivrognes peu recommandables. »* L'un d'eux est décrit comme *« Aimable, se disant docker, mais vivant surtout de mendicité »* alors que le deuxième est au chômage. Ce rapport conclut que *« Aucune disposition réglementaire n'interdisant l'exhibition publique de ces emblèmes, je n'ai pas cru devoir les retirer. »*

3. Des inscriptions royalistes sur la voie publique en 1937

Durant le mois d'août 1937, le commissaire spécial de Rouen, H. Arsac mène une enquête sur la récurrence d'inscriptions royalistes sur la voie publique⁹⁹, dans des communes environnantes de la région de Rouen : St Martin de Boscherville, Notre Dame de Bondeville, Canteleu et Maromme. Des inscriptions qui tendent à réapparaître *« sur les murs, les ponts et les routes. »*

⁹⁶ *Ibid.*, p. 26.

⁹⁷ À ce titre, nous n'avons pas une somme très importante de données de ce type. La pratique devait de fait être moins intense dans des villes de province comme Rouen, Dieppe ou Le Havre qu'à Paris. Les quelques identifications de signes politiques de tout ordre dans l'espace public trouvés lors de notre recherche aux archives sont présentés à la suite.

⁹⁸ *Du commissaire central de police de Rouen au préfet: « Au sujet de drapeaux rouges à des fenêtres »*, le 1er juillet 1936, ADSM 1 M527.

⁹⁹ *Du commissaire spécial Arsac au préfet: « Au sujet d'inscriptions royalistes »*, le 10 août 1937, ASM 1 M184.

Le message inscrit est la plupart du temps le même :

« Vive le Roi.

Vive Maurras.

À mort Blum.....

Lisez l'AF.

Le Roi à Paris.

Le Roi à Rouen. »

L'enquête discrète réalisée permet à Arsac d'en identifier les auteurs probables, plusieurs membres de la famille LONG demeurant à St Martin de Boscherville. *« Le chef de famille, le sieur LONG, est un militant d'AF. Sa femme et sa fille se livrent ouvertement à la propagande, et distribuent des tracts et journaux sur les marchés de la région. Tous trois sont des propagandistes acharnés. Ils sont à surveiller de très près. »* S'en suivent des informations sommaires d'état civil pour chacun des trois individus.

Il est à noter également un rapport émis par un inspecteur à son commissaire central, malheureusement non daté, relate du stationnement en centre-ville, d'une automobile sur laquelle :

« La glace arrière [...] portait, à la place du fétiche un placard rond portant au centre la fleur de lys et l'inscription suivante l'entourant :

" Les Rois ont fait la France "

" Le Roi la sauvera " »¹⁰⁰

Ayant noté la plaque d'immatriculation, l'inspecteur identifie alors M. Long également. Il est notable ici que le repérage des signes politiques dépasse le strict cadre de compétence de la police spéciale comme police en charge du politique, mais qu'elle est aussi opérée par la police centrale, en fonction de la nécessité.

¹⁰⁰ De l'inspecteur principal Dorival au commissaire central de Rouen: *« Au sujet d'inscriptions royalistes sur une automobile »*, ADSM I M184.

4. Des affiches anti-Front populaire à Yvetot en 1938

En novembre 1938, à l'approche de la fin symbolique du Front populaire, des affiches sont placardées sur le territoire, attaquant les réformes du Front populaire en interpellant directement les travailleurs. Une affiche placardée par la confédération des Syndicats professionnels français, une organisation fondée par des membres du PSF en vue de fonder des cellules dans les usines, et prônant un syndicalisme de collaboration en opposition aux formes de syndicalisme de lutte des classes implanté dans de nombreux corps de métier¹⁰¹. Au-delà de la prospection faite par le commissaire de police d'Yvetot en informant le préfet de l'affichage dans sa ville, il s'agit pour lui de recevoir « *toutes instructions nécessaires si vous le jugez utile.* » Voici la reproduction de l'affiche en question :

« TRAVAILLEUR, ton sort est en jeu !

LE PAYS est à la croisée des chemins.

1936 : Les occupations d'usines t'ont enlevé la dignité, aux ordres des meneurs, trompé ou brimé par eux, c'est la manière marxiste de comprendre la liberté.

1937 : Tes salaires ont commencé à être en déséquilibre permanent avec l'augmentation incessante du coût de la vie. C'est la manière marxiste de donner le pain.

1938 : Tous les efforts ont été faits pour t'entraîner dans les conflits extérieurs, t'engager dans une guerre idéologique. C'est la manière marxiste de comprendre la paix.

Ta conclusion, c'est la nôtre : SLOGAN MARXISTE = TRAHISON DES TRAVAILLEURS ;

Le patrimoine national, le patrimoine familial, le patrimoine professionnel sont, de tous les biens, les plus précieux. Pour en assurer la défense, pour accroître ta force, pour gagner la Paix,

Affirme ton unité par la solidarité ouvrière pour la sauvegarde du travail français, acclamée au deuxième congrès national de la Confédération des Syndicats professionnels

¹⁰¹ MACHEFER P., « Les Syndicats professionnels français (1936-1939) », in *Le Mouvement social*, 1982, n° 119, p. 91-112.

5. Inscriptions politiques à Saint Étienne du Rouvray en 1939

En février 1939 cette fois-ci, c'est à Saint-Étienne du Rouvray que l'on retrouve des inscriptions politiques dont le commissaire de police fait état au préfet¹⁰³. Des mentions « *Vive Bucard* »¹⁰⁴ sont périodiquement peintes dans la ville. L'enquête menée par la police municipale n'a pu en identifier l'un ou les auteurs, ce qui n'a finalement que peu d'importance ici puisque ces inscriptions « *ne provoquent pas le moindre trouble à l'ordre public* ». Dans le même temps, le rapport fait état :

« qu'une grande quantité de "papillons" de 6 sur 10 centimètres environ, de couleur jaune avait été apposée sur les poteaux télégraphiques, murs, etc... Ces papillons sont libellés de la façon suivante :

"Pour que la Paix vive : Reconstruire l'Europe.

Pour reconstruire l'Europe : Faire la France.

Pour faire la France : Chasser les politiciens responsables.

Pour chasser les politiciens responsables : LE FRONTISME. »

Une flèche rouge (emblème du Front commun) est dessinée en arrière-plan du papillon. Encore une fois, les auteurs précis n'en sont pas identifiés, mais ces papillons n'ont de même « *causé aucune réaction au sein de la population* ».

6. Identifier l'exception ?

À ce titre, et pour revenir sur cette question des papillons, Aumont témoigne d'une ferveur qui dure deux années, de 1934 à 1936, et qui prend fin avec le Front populaire. Dans les différents exemples présentés, on voit que la pratique perdure tout de même, mais d'une ferveur moindre

¹⁰² Du commissaire de police de la ville d'Yvetot au préfet: « *Au sujet d'affiches sur la voie publique* », le 17 novembre 1938, ADSM 4M 3230.

¹⁰³ Du commissaire de police de St Etienne du Rouvray au préfet: « *Inscriptions politiques et papillons* », le 11 février 1939, ADSM 1 M184.

¹⁰⁴ En référence à Marcel Bucard, dirigeant du Parti franciste en France et dissous en même temps que d'autres ligues en 1936. Il perdurera sous d'autres formes pour devenir ensuite un parti collaborationniste.

que ce qui est témoigné en 1935 dans la capitale. On peut d'ailleurs émettre que c'est la rareté de ces apparitions de papillons qui attire un intérêt : dans le cadre présenté ici, ils sont exceptionnels.

Il paraît difficile de croire qu'une identification exhaustive de ces derniers était opérée à Paris dans le contexte décrit dans le témoignage de Bernard Aumont. Bien entendu, ils devaient être suivis, mais pas de la même façon qu'à St Étienne du Rouvray en 1939. Peu de données en Seine-Inférieure témoignent de la présence de ces papillons entre 1934 et 1936, il a pu également exister une ferveur dans ces localités, durant laquelle le travail d'identification était alors difficile. Mise à part une affaire de drapeau rouge aux fenêtres, il n'y a pas d'autres exemples pour la période définie par Aumont. Selon son expérience, ils disparaissent avec le Front populaire (ou du moins sont-ils apposés de manière moins intensive par la suite).

« 1936 ! Le Front populaire avec Léon Blum. Chose curieuse, pendant que la presse de l'opposition se déchaîne, les papillons disparaissent des murs de Paris comme si un ensemble de circonstances les avait fait éclore et une autre conjoncture les avait fait disparaître. Ainsi, certaines saisons amènent des insectes, des moustiques ou des papillons. Cette marée de papillons politiques aura duré un peu plus de deux ans. Elle s'est manifestée comme une épidémie, une mode, une poussée d'expression, un exutoire, une éruption. Phénomène sociologique par excellence, son existence même pourrait s'analyser, peut-être se prévoir ; il faudrait rechercher ensemble des causes, des coïncidences, des éléments qui ont concouru à lui donner naissance et à la faire disparaître. »¹⁰⁵

Dans ce cadre il ne nous est possible que d'émettre des hypothèses, celle que l'inscription rare ou exceptionnelle attire l'œil policier, et la nécessité de retrouver son producteur. Dans une marée de papillons collés, la tâche devient plus ardue, voire impossible. On s'intéresse à l'exceptionnel, ce qui sort du cadre, et quand l'exceptionnel fait norme et devient banal, normal, comme c'était le cas durant cette frénésie, on voit alors un certain détachement. Paradoxalement, le fait de décoller un de ces papillons devient fallacieux. Ne s'agissant pas de la détérioration d'un affichage public protégé, il convient de s'interroger sur les réelles raisons du passage au commissariat de Aumont. Protection d'un adolescent se mettant en danger par

¹⁰⁵ AUMONT B., « Témoignage. La chasse aux papillons à Paris en 1935 », *op. cit.*, p. 25.

son attitude ? C'est une réponse éventuelle mais qui ne suffit à comprendre les enjeux soulevés.

Quoi qu'il en soit, en Seine-Inférieure, on s'intéresse à ces inscriptions et papillons en 1937 et en 1939, quand ils sont de l'ordre de l'exceptionnel. Il est plus que probable que pour des raisons pratiques, ne serait-ce que par une présence moindre d'activistes de tout ordre qu'à Paris, cette frénésie n'est touchée que dans une moindre mesure les villes du département, si effectivement elle les a touchées. Les exemples que nous présentons sont bien des cas isolés¹⁰⁶, et c'est aussi en cela qu'ils ont alors une importance. D'où une caractéristique de cette veille, et qui démontre des traits profonds de la gouvernementalité en place, la nécessité de réguler l'exceptionnel.

C. L'action sociale : une nouvelle modalité d'action politique ?

Comme nous le démontrons, l'action politique des différents mouvements va s'accroître à partir de 1934. Les Croix de feu – une ligue et non un parti – vont dès lors intensifier leurs actions, ce qui permettra ensuite au PSF de devenir le parti français ayant connu le plus d'adhérents depuis la création des partis¹⁰⁷. Jean Paul Thomas estime que le plafond aurait été atteint au printemps 1939 avec un nombre d'environ 1,2 million d'adhérents¹⁰⁸. Pour Jean Noël Jeanneney il constituait « une formation qui fut le seul parti de masse sous la III^e République, et qui demeure, par le nombre de ses militants, le plus grand qu'ait connu la France »¹⁰⁹.

C'est sur les bases du travail local¹¹⁰ et d'une orientation vers le social que le PSF réussit son ancrage territoriale alors même que, comme le rappelle les commissaires de localités ouvrières, ce parti ne connaissait que peu d'influence dans les milieux ouvriers et milieux sociaux les plus précaires.

Dès 1935, à Dieppe, au Havre et à Rouen, des actions des Croix de feu sont menées en faveur

¹⁰⁶ Une conclusion qui peut aussi bien être le résultat du matériau en lui-même, et de l'aléa de l'archivage, il semble néanmoins que dans les exemples présentés ce caractère exceptionnel soit latent.

¹⁰⁷ En France, les partis deviennent des structures officielles, au sein desquelles il est possible de dénombrer les adhérents avec la loi association de 1901. La constitution de la Ve République leur attribuera par la suite un rôle institutionnel.

¹⁰⁸ THOMAS J.-P., « Les effectifs du Parti social français », in *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, avril 1999, n° 62, p. 61.

¹⁰⁹ JEANNENEY J.N., « Préface », in *Le PSF: un parti de masse à droite: 1936-1940*, Paris, CNRS Éditions, 2016, p. 1.

¹¹⁰ Sur ce sujet voir notamment : FLORIN J.-P., « Des Croix de Feu au Parti Social Français : une mutation réussie ? L'exemple de la Fédération du Nord (1936-1939) », in *Revue du Nord*, vol. 59, 1977, p. 233-271.

des plus démunis. Encore une fois, ce type d'action est recensé par la police locale, d'autant qu'il induit potentiellement une réception plus large dans l'opinion, et qu'il ne s'agit pas de mesures politiques, ni de réunions publiques, ni de tracts. L'espace public comme lieu de formation de l'opinion acquiert une nouvelle dimension : celle de l'action populaire, du domaine de l'action sociale. Ces actions deviennent politiques, le caritatif va devenir un enjeu pour augmenter son influence dans l'opinion. Une modalité d'action qui politise le social, et qui transforme la politique classique, d'autant qu'ici il ne s'agit pas d'un parti. Dès le 16 décembre 1935 une correspondance du Préfet au sous-préfet de Dieppe démontre que le Préfet avait connaissance d'actions faites sur le territoire de la Seine-Inférieure et qu'il cherchait à connaître l'existence et la forme de ce type d'action.

« J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien me transmettre tous renseignements sur les diverses œuvres sociales (soupes populaires, distributions de vêtements et de combustible, Arbre de Noël), créées dans votre arrondissement par l'Association des Croix de Feu.

J'attacherais du prix à recevoir le plus tôt possible votre réponse dans laquelle vous voudrez bien préciser le succès obtenu auprès du public par les œuvres existantes. »¹¹¹

La réponse du sous-préfet explique que la section de Dieppe organisera à partir du 5 janvier 1936 des repas gratuits et destinés aux chômeurs. Ces derniers seront organisés dans les locaux d'une ancienne imprimerie réhabilitée en restaurant¹¹². Dans d'autres villes du département, cette activité de charité s'organise aussi à partir de décembre 1935 et début 1936, en témoigne un rapport du préfet de Seine-Inférieure à destination du ministre de l'Intérieur¹¹³. Un arbre de Noël à destination des enfants de chômeurs est organisé le 26 décembre 1936 à Rouen, le 29 au Havre. On distribue des denrées alimentaires et du charbon, 7 à 8 tonnes au Havre, pour un millier de personnes. De manière régulière, des repas gratuits et des soupes populaires sont distribués, dans les principales villes de Seine-Inférieure.

¹¹¹ Du préfet au sous-préfet de Dieppe: « Oeuvres sociales des Croix de Feu », le 16 décembre 1935, ADSM 1 Z14.

¹¹² Du sous-préfet de Dieppe au préfet: « Oeuvres sociales des Croix de Feu », le 28 décembre 1935, ADSM 1 Z14.

¹¹³ Du préfet au ministre de l'Intérieur: « Oeuvres sociales des Croix de feu », le 10 janvier 1936, ADSM 1 M 181.

Il est important de remarquer – même s’il s’agit dans ces exemples des Croix de feu et non encore du PSF – que ces actions orientées vers le social sont faites dans la droite ligne d’un catholicisme social, dont le PSF va devenir l’un des porteurs de flambeau du point de vue politique. Le nom du futur parti explicite d’ailleurs clairement cette orientation *sociale* qui affirme une ligne politique émanant :

« en particulier [du] conservatisme catholique social, cherchant sa réintégration dans la cité après l’expérience de la Première Guerre mondiale, combiné à une version du nationalisme en voie de modération après l’expérience unanimiste de l’union sacrée. »¹¹⁴

Dans ce même ouvrage, Jean Vavasseur Desperrier voit lui, dans cette action sociale une :

« "charité" traditionnelle [qui] se trouvait dépassée par d’autres inspirations : la fraternité des tranchées, où la relation est plus égalitaire, mais empreinte d’une forte affectivité, et surtout la solidarité, notion plus républicaine, [...] »¹¹⁵

Pour Jean Paul Thomas, cette dimension sociale issue du catholicisme est une conséquence de la modernité :

« On doit naturellement partir de ce qui était sa raison d’être proclamée, le "social". Dans un très vieil héritage catholique ou traditionnaliste ce mot désignait beaucoup plus, en fait une véritable culture, que ce que nous y mettons selon notre vocabulaire courant : il couvrirait tout ce qui devait porter remède aux traumatismes y compris moraux de sociétés désagrégées par le tourbillon de la modernité et du capitalisme. »¹¹⁶

À partir de ces différentes analyses – d’un ouvrage qui fait désormais référence sur la question – nous y voyons une particularité de cet espace public catholique qui, comme précédemment démontré, cherche sa légitimité depuis 1905. Ce dernier développe des stratégies pour ne pas être cantonné à la sphère privée, cette réussite politique du PSF marque, en ce sens, un aboutissement à la veille d’une seconde guerre mondiale qui coupera court à cette progression

¹¹⁴ BERSTEIN S. et THOMAS J.-P., « Introduction », in *Le PSF: un parti de masse à droite: 1936-1940*, Paris, CNRS Éditions, 2016, p. 13.

¹¹⁵ THOMAS J.-P., « Le PSF dans l’éventail des droites françaises : continuité ou mutation ? », in *Le PSF: un parti de masse à droite: 1936-1940*, Paris, CNRS Éditions, 2016, p. 29.

¹¹⁶ *Ibid.*, p. 71.

comme force politique interne.

Dans cette optique de compréhension des interactions entre espaces publics subalternes, la coloration politique de l'action sociale dans les années trente est, elle aussi, un terrain d'affrontements, d'actions et de stratégies pour gagner l'opinion. Ces actions ne se font pas à la seule initiative des Croix de feu (puis du PSF). C'est à ce titre une approche qui n'est pas interrogée dans l'ouvrage de Berstein et Thomas et qui vient compléter les analyses précédemment exposées. L'hypothèse finalement que cette action sociale porte aussi en elle un équilibre, la nécessité de contrebalancer avec l'ensemble des actions menées par le SRI (Secours Rouge International)¹¹⁷ dans lequel plusieurs militants communistes régionaux étaient impliqués. Il ne s'agit pas ici de dire que l'action sociale des troupes de De La Rocque n'était que stratégie face à une institution du *Komintern*, mais plutôt qu'elle a participé, de-même, à un affrontement idéologique qui s'est joué dans la plupart des sphères de la société.

Ce tract démontre cette politisation du domaine caritatif, qui devient dès lors un espace d'affrontement politique. Du côté des communistes, de nombreux militants se sont investis dans le Secours Rouge International, Odette Brière en est un exemple. Elle a été déléguée régionale de cette organisation, c'est pour cette raison, et par décision du comité national du parti, qu'elle se rend en Russie pour pouvoir rencontrer les dirigeants¹¹⁸. L'une des fiches individuelles la concernant la caractérise à ce titre d'une militante « *considérée comme dangereuse au point de vue social.* »¹¹⁹ La fiche concernant sa sœur Rose nous informe qu'elle était, elle aussi, une membre de la section locale du Havre¹²⁰. Lucien Levavasseur est un exemple supplémentaire, dont la fiche *Maitron* nous apprend qu'il devient en même temps membre des Jeunesses Communistes et du SRI.

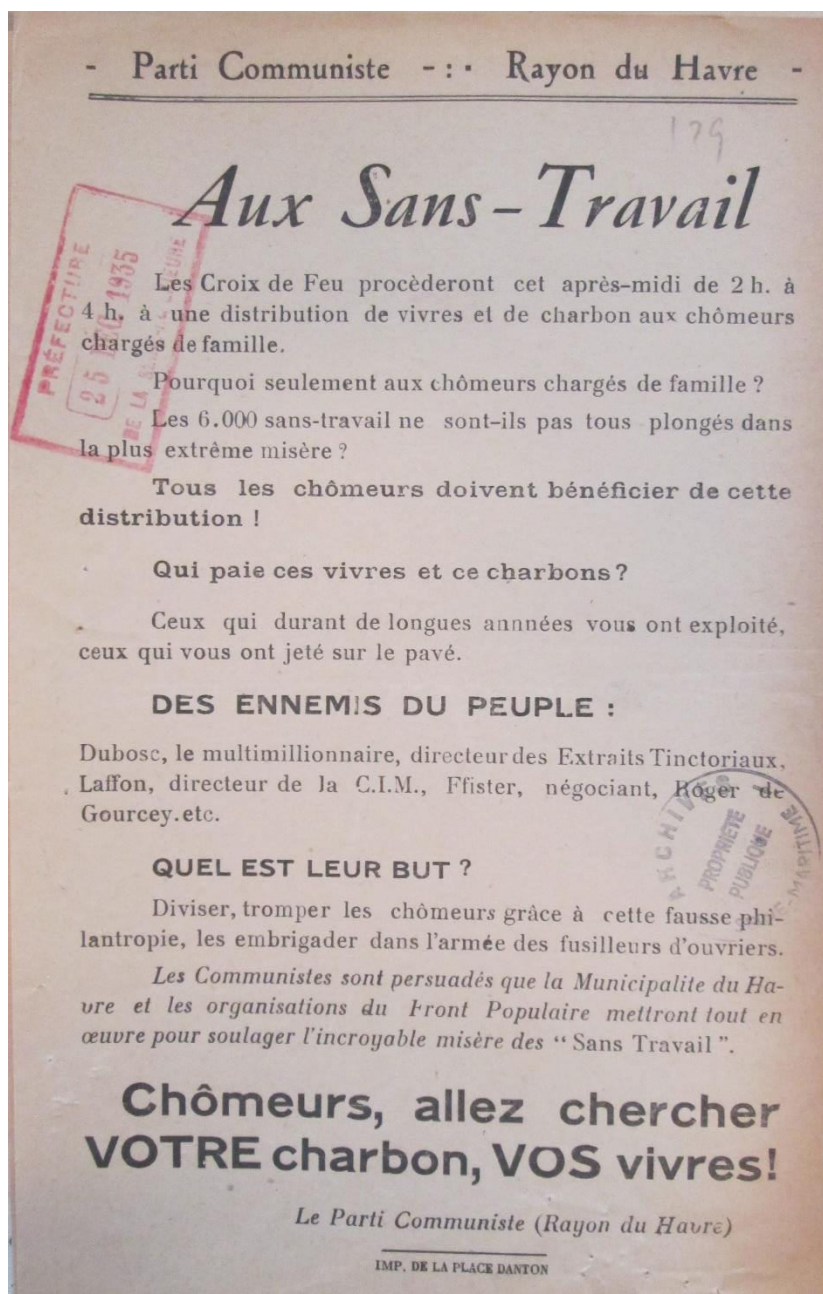
¹¹⁷ Qui deviendra le Secours populaire en 1945.

¹¹⁸ *Notice individuelle de Brière Odette*, le 30 juillet 1927, ADSM 2 Z49.

¹¹⁹ « Notice individuelle de Brière Odette », *op. cit.*

¹²⁰ *Notice individuelle de Brière Rose*, le 1er juin 1931, ADSM 2 Z49.

Figure 19: Tract du PC: "Aux Sans-travail", le
Havre, le 25 décembre 1935, ADSM 1 M 281



Dans un témoignage recueilli par Hugues de La Rocque (petite fils du colonel de La Rocque), Jean Boissonat, relate d'une des composantes de certains adhérents des Croix de feu, en tant qu'ouvriers de droite.

« Mon père était un grand admirateur de Jean Jaurès. Pour lui, il n'y avait pas de rupture sur le plan des convictions sociales entre Jean Jaurès et les Croix-de-Feu. Il se sentait fidèle à ses engagements personnels. Mon père, je l'ai dit, était ouvrier et travaillait dans une usine d'étrirage de tubes, à Montreuil. Ajusteur-outilleur, il appartenait à l'aristocratie ouvrière ; ce n'était pas un manœuvre. La composante sociale était donc importante, mais la composante chrétienne ne l'était pas moins – de façon implicite toutefois. Mes parents étaient chrétiens, mais ne pratiquaient pas. Ils n'allaient pas à la messe et ne se rendaient à l'église que pour les cérémonies, tout en nous faisant suivre le catéchisme et préparer notre première communion. Cette dimension chrétienne a donc pesé, mais de façon plus explicite, ce sont les convictions sociales qui l'ont rapproché de La Rocque : l'aide aux plus démunis, la défense des intérêts de la classe ouvrière. Quand mon père se disputait avec mon oncle communiste, c'était pour lui dire que lui défendait mal les intérêts d'une classe dont ils étaient l'un et l'autre membres. »¹²¹

Des individus attachés eux-aussi à la défense de la classe ouvrière, catholiques sans être pratiquants, et se retrouvant dans un mouvement justement du fait de son caractère social. On comprend dès lors qu'un des enjeux de ce mouvement se trouvait justement dans le fait de ne pas laisser ce terrain de l'aide aux plus démunis uniquement aux partis et associations de gauche, et plus particulièrement aux communistes.

¹²¹ BOISSONNAT J., « Mon père était Croix-de-Feu », in *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, (2006), n° 90, p. 29.

Chapitre 11 : Affronter l'adversaire : l'avènement de la violence politique

A. Juin 1935 : Face à l'agitation des Croix de feu, les partis de gauche demandent que des mesures soient prises par les pouvoirs publics :

Les conflits décrits dans la politique intérieure – et plus particulièrement l'agitation des ligues – mèneront à des débats parlementaires sur ces points durant le mois de décembre 1935, des débats qui aboutiront à la loi du 10 janvier 1936 portant sur « les groupes de combats et milices privées ». Cette loi est aussi le résultat d'actions menées par les mouvements de gauche pour alerter les institutions de la menace de l'agitation des ligues. En effet, le préfet relate le 26 juin 1935 au ministre de l'Intérieur les échanges tenus avec :

« une délégation composée du Secrétaire-Adjoint du Parti Socialiste S.F.I.O., du Maire d'Oissel, représentant du Parti d'Unité Prolétarienne, d'un représentant du Parti Néo-Socialiste et d'un représentant de l'Association des Anciens Combattants "les Croix de Bois", qui, au cours d'une démarche dont le ton n'a cessé, de la part de mes interlocuteurs, d'être pondéré et courtois, m'ont fait connaître que les différentes organisations qu'ils représentaient inquiètes des menées qu'ils considéraient comme dirigées contre la République par l'organisation des "Croix de Feu", insistent auprès des Pouvoirs Publics pour que toutes mesures de défense utiles des institutions, soient réalisées par le Gouvernement afin d'éviter que les organisations de gauche et d'extrême gauche ne soient obligées de prendre part à des contre-manifestations contre celles de droite et d'extrême droite. »¹²²

Cette délégation s'est déroulée dans un cadre national de mise en garde, par la gauche, de ce problème, le préfet leur répondit en effet que le Président du Conseil donna des éléments de réponses à des délégations des groupes de gauche de la Chambre des députés qui effectuèrent une démarche du même ordre. Il est plus que probable que ce type de rencontres à l'initiative des organisations de gauche ait eu lieu dans bon nombre de départements. Nous pouvons remarquer, dans la suite de ce rapport, le ton d'apaisement employé par le préfet, toujours dans

¹²² Du préfet au ministre de l'Intérieur: « Affaires politiques », le 26 juin 1935, ADSM 1 M184.

La copie effectuée le 30 juin, du deuxième ordre du jour des représentants du Front commun est intitulée¹²⁴ : « *Pour le désarmement et la dissolution des ligues fascistes* » et prône par ce biais la sauvegarde « *des libertés démocratiques et [de] la paix* ». Ils revendiquent le fait qu'il ne sera plus possible en l'état de la situation qu'un gouvernement de gauche puisse mettre en place des réformes du fait des ligues armées, et qu'une loi portant sur la dissolution de ces dernières donnerait « *entière satisfaction aux démocrates sincères* ». Les deux ordres du jour se rejoignent sur ce point tout comme le discours donné au préfet : celui d'une défense de la démocratie et d'un retour à l'ordre nécessitant une intervention des pouvoirs publics.

B. Une altercation au Havre en octobre 1935

Le 31 octobre 1935 se déroule au Havre un exemple type d'altercation physique qui montre la nature des antagonismes existant à cette période. Il s'agit ici de l'affrontement entre un groupe d'ouvriers désignés comme communistes et un membre des Croix de feu. Deux rapports différents relatent ces faits qui nous permettent de décrire le passage d'un affrontement idéologique par voie discursive dans l'espace public, à des affrontements physiques se déroulant sur la voie publique. Des affrontements de nature politique et sociale venant perturber l'ordre public, dont les institutions cherchaient justement à se prémunir. Le premier rapport est émis par le commissaire de police du 3^e arrondissement du Havre à destination du commissaire central¹²⁵ et le deuxième est rédigé par le commissaire spécial Chauvineau à destination du préfet¹²⁶. Il est ici intéressant d'en noter les écarts conséquents dans la description des faits qui semblent émaner au final de prise de position pour tel ou tel camp de la part des deux rédacteurs.

Le premier rapport est établi par un fonctionnaire qui était sur les lieux et s'est occupé du maintien de l'ordre lors de l'altercation en question. Ce dernier mentionne qu'un « *Croix de feu notoire* » un certain Dubelloy horticulteur à Sainte Adresse (un quartier se situant sur les hauteurs du Havre) « *a eu le malheur de faire publiquement certaines réflexions contre les*

¹²⁴ Copie de l'ordre du jour: « *Pour le désarmement et la dissolution des ligues fascistes* », le 30 juin 1935, ADSM 1 M184.

¹²⁵ *Ville du Havre: "Du commissaire de police du 3ème arrondissement au commissaire central*, le 31 octobre 1935, ADSM 1 M276.

¹²⁶ *Du commissaire de police spéciale Chauvineau au préfet: « Au sujet des Croix de feu », le 31 octobre 1935, ADSM 1 M276.*

Communistes ». Aussitôt des ouvriers du port qui l'entendirent le prirent à parti, rejoints alors par des individus qui venaient d'assister à la scène. Le rapport décrit le début de cet affrontement ainsi : « *Des mots aigres-doux ont été prononcés. Il était alors 9 heures environ. Le calme a pu être rétabli.* »

Au fil des heures, le groupe d'ouvriers du port resté sur les lieux grossit par l'afflux de nouveaux arrivants à qui l'on racontait les propos de Dubelloy. Le commissaire estime que le groupe finit par atteindre une centaine de personnes « *curieux compris* » et qui commencèrent à faire pression sur ce membre des Croix de feu « *qui fut mis à nouveau sur la sellette.* »

Par l'intervention du commissaire l'attroupement fut dispersé sans recours à la force. Une demi-heure après cette dispersion, un nouvel élément attisa de nouveau les esprits :

« *Vers midi, alors que je considérais cet incident comme clos, des membres des Croix de feu, arrivés au nombre d'une quinzaine d'automobiles, vinrent dans le quartier et se rendirent sur la place du marché. Une forte équipe de communistes, restée dans un café sortit à nouveau et je dus encore intervenir. Aucun coup ne fut échangé. J'ai ainsi eu l'occasion une fois de plus de constater la haine qu'ont, entre eux, les membres de ces deux partis.*

Les spectateurs de cette scène ont pu, comme moi, comprendre le désir qu'avait chaque homme, de se mesurer contre son adversaire.

Des menaces ont été lancées plus particulièrement du côté communiste. Les Croix de feu sont bien décidés à ne pas se laisser faire (chacun le sait). Si j'en crois certaines rumeurs, d'autres incidents pourraient être provoqués au marché du Rond-Point. »

Ce rapport démontre bien la tension à l'œuvre nécessitant une vigilance policière accrue, puisque des conflits violents pouvaient alors émaner très rapidement puis ressurgir, prendre de l'ampleur et atteindre un niveau de règlements de comptes physiques sur la voie publique. Tout ceci se déroulant dans une atmosphère sociétale troublée où tout un chacun ne pouvait que connaître ce risque de rixe probant et latent.

Le deuxième rapport diffère dans le détail et le déroulement de la scène qui s'est déroulée sur le marché du quartier de l'Eure. C'est en fonction de ces différences qu'il est important d'en relater le contenu ici. Pour Chauvineau, l'algarade s'est produite à partir de 11h30 et non 9h30, ce qui n'est pas la différence la plus importante. Ce qui revêt un intérêt plus prononcé est la

façon dont il décrit le membre des Croix de feu en question et le début des heurts : « *M. DUBELLOY, fleuriste, Place de l'Hôtel de Ville, membre de l'association des Croix de feu, fut pris à partie par plusieurs ouvriers* ». Ici le ton employé est différent de l'utilisation de l'adjectif « *notoire* » employé dans le premier rapport, et régulièrement utilisé pour définir les communistes¹²⁷.

Notoire est un terme qui revient fréquemment, porté d'une représentation péjorative dans le vocabulaire policier. Il semble par cet intermédiaire s'établir un jugement, toujours en lien avec l'influence publique d'un individu : dans son propre espace, dans son réseau social et politique. Indirectement le problème d'une obédience politique décrite comme notoirement connue semble insinuer, qu'elle devrait rester cantonnée au domaine privé et non s'exprimer dans l'espace public. C'est justement l'expression publique de cette obédience qui pose problème. Des obédiences qui ne devraient exister d'ailleurs du fait de l'exercice de sa raison. Cette raison devrait mener à une appartenance politique raisonnée, non pas celle qui tente de troubler l'ordre, ou un régime justement le fruit d'un débat public entre individus raisonnés.

Ne serait-ce que par l'utilisation de ce terme le premier rapport décrit péjorativement l'individu en question alors que le deuxième le décrit en toute neutralité, le posant comme victime d'un groupe d'ouvrier, quand le commissaire du 3^{ème} arrondissement en vient lui, à lui faire porter la faute de par ses propos qui auraient déclenchés des réprimandes. La suite du rapport diffère d'autant plus et relate de coups portés par les ouvriers alors que le premier explique justement que l'échange de coups a pu être évité.

« Des membres de l'association furent informés de ce fait et deux d'entre eux, M. THIERRY-MIEG, [...] et M. VALLIN [...], se rendirent sur les lieux pour protéger leur camarade.

M. THIERRY-Mieg qui portait ostensiblement son insigne, fut frappé et dut se réfugier dans un tramway en station. Le watmann insista pour que M. THIERRY descende de la voiture, mais la police intervint et dispersa les assaillants, une quarantaine.

M. VALLIN qui accompagnait M. THIERRY, n'a pas été frappé. M. THIERRY a refusé de porter plainte contre ses agresseurs. »

¹²⁷ Notamment dans la prérogative de 1922 concernant la révision du carnet B

Dans le deuxième rapport, seuls deux membres des Croix de feu se déplacent, dans le premier il s'agit d'une quinzaine de véhicules. L'un voit un membre de cette ligue frappé, tentant de fuir, et un tabassage public évité par la dispersion orchestrée par la police quand l'autre conclut sur une haine profonde entre les deux camps, la volonté d'en venir aux mains, mais qui reste une volonté.

Cet exemple est explicite de la difficulté de retracer de la vérité à partir d'archives policières tant les faits doivent être considérés avec modération, interrogés, recoupés et que finalement l'interprétation même d'un fait s'avère indissociable du propre jugement de son auteur. Il est donc difficile ici de comprendre lequel des deux rapports s'approche le plus de l'exacte interprétation de ces faits. À noter que le commissaire spécial Chauvineau est enclin à prendre plus parti pour les Croix de feu, quand le second, sans défendre réellement les ouvriers en question ne leur fait pas pour autant peser la responsabilité de l'agitation en question. Dans son ouvrage *Communistes au Havre*, Dhaille-Hervieu rappelle par d'autres exemples combien ce fait n'est pas un acte isolé :

« Les communistes en arrivant à empêcher Pierre Taittinger de tenir un meeting public, dans une salle municipale, le 30 mars 1933 ; ils engagent, à partir de 1934, des affrontements physiques, accompagnés de violences caractérisées sur des personnes, pour "chasser les fascistes" du quartier Notre-Dame déclaré "quartier prolétarien", les empêcher de parader les armes (blanches ?) à la main et leur interdire de vendre leurs journaux *L'Action française* ou *Le National*, journaux des Croix-de Feu. »¹²⁸

Cet épisode est finalement représentatif de l'atmosphère qui se dégage, particulièrement au Havre, pour une ville marquée par un mouvement social combattif et important, qui s'organise dès 1933 pour contre carrer les actions de l'extrême droite.

¹²⁸ DHAILLE-HERVIEU M.-P., *Communistes au Havre*, op. cit., p. 68.

C. L'affaire Harlé et la question des armes chez les Croix de feu

1. La nuit du 13 juin 1936

Le même type d'altercations se produit également dans la ville de Rouen, et comme ailleurs, la période de juin 1936 marque une intensification de ce phénomène. Le soir du 13 juin 1936, se tient un banquet dans un hôtel particulier : l'hôtel de la Poste. Ce dernier réunit des agents de la compagnie d'assurance « La mondiale ». Se trouve dans ce banquet le chef de la section rouennaise des Croix de feu, Joseph Levet. Devant cet hôtel, à 22h15, est rassemblé un groupe de 300 manifestants du Front populaire. La raison de leur présence à ce moment reste difficile à expliquer, les rapports de police et les articles de presse couvrants les faits ne se focalisent pas sur cette question mais sur les événements qui en découlèrent. Que ce soit un banquet réunissant des membres d'une compagnie d'assurance, la présence du chef des Croix de feu dans ce banquet ou finalement, les deux raisons cumulées, il n'en reste que six agents de la paix sont envoyés pour éviter des troubles à l'ordre public. Dans le rapport de police relatant des faits, il ressort tout de même qu'il fut nécessaire d'évacuer Levet, et ce discrètement.

« M. LEVET se trouvait parmi les convives. J'ai appelé ce dernier pour lui demander de quitter l'hôtel après le banquet, par une porte de derrière, ce qui fut fait. Les cris des manifestants, s'élevant de plus en plus, j'ai invité le directeur de l'établissement à éteindre les lumières sur le devant, il s'est exécuté. Cette manœuvre a eu pour effet, de calmer les manifestants, la plupart de ceux-ci, montèrent la rue Jeanne d'Arc, suivis à peu de distance par des agents cyclistes.

Peu après, M. MAURY Officier de paix, me fit prévenir d'urgence, qu'une manifestation s'amplifiait devant le café MOREAU¹²⁹, rue Verte, où les Croix de feu n'arguaient ostensiblement les manifestants. Ces derniers, chantaient l'internationale, pendant que les Croix de feu, une quarantaine entonnaient la Marseillaise à l'intérieur du débit. »¹³⁰

¹²⁹ Il s'agit en fait du « Café de l'Europe » tenu par le sieur Moreau, membre des Croix de feu, un café compris comme lieu de réunion et de rencontre des ligueurs, de fait une cible pour les militants du Front populaire.

¹³⁰ Commissariat de Police 3e arrondissement: « Rapport de permanence, 14 juin à 2h45 », le 14 juin 1936, ADSM 1 M 279.

De là le rapporteur suit le déplacement des événements, et devant une foule se voulant menaçante envers l'établissement et ses occupants, Moreau « *se décide après de longs conciliabules [...], à fermer, mais son gendre, un croix de feu notoire s'y refusait énergiquement.* »¹³¹

Finalement, les consommateurs du café sortent par petits groupes, pendant que les manifestants sont contenus, cette fois-ci par une trentaine d'agents. Ces derniers, du fait de l'intervention policière pour faire redescendre la tension « *s'engagèrent à ne pas molester les Croix de feu qui sortaient.* » Mais les esprits échauffés ne s'arrêtèrent pas là, et c'est finalement devant le siège des Croix de feu qu'un nouveau rassemblement se forme dans la foulée. De là, de réelles échauffourées éclatèrent bel et bien, occasionnant plusieurs blessés.

Une conséquence principale de cette tumultueuse soirée est l'arrestation de Harlé Émile pour : « *inculpation de coups à agent au cours d'une manifestation, de port d'armes prohibées et d'infraction au décret de loi de 1935, non déclaration d'arme.* » Condamné le 8 juillet 1936 à 200frs¹³² d'amende et 15 jours de prison avec sursis, ce dernier déclara au tribunal de grande instance de Rouen, « *qu'il n'avait pas volontairement frappé le sous-brigadier COCHIN* »¹³³.

Outre un affrontement qui suite à cette affaire va s'opérer par voie de presse – d'un côté on accule la faiblesse de la condamnation de Harlé et une justice inégale, de l'autre le fait que les communistes soient à l'origine des désordres de cette soirée – un élément va être mis au grand jour et entraîner des recherches policières plus précises : la question des armes chez les Croix de feu. De cette affaire, un fil va être ensuite déroulé sur cette question, avant tout, du fait de la possession d'arme de Harlé en question, puis de dires de Levet. Dans un rapport du commissaire central adressé au préfet, concernant un article de *la Dépêche de Rouen* du 17 juin 1936, le journaliste relate des propos du chef de la section des Croix de feu en ces termes : « *J'aurai demain 5000 Croix de feu armés. S'ils veulent des pruneaux, ils en auront.* » Le commissaire ne pouvant vérifier l'exactitude des propos tenus, il rapporte tout de même avoir entendu un

¹³¹ Ce gendre est le dénommé Crépeau, concerné dans des représailles suite à cette soirée, dont nous traitons la question dans la sous-partie E de ce chapitre.

¹³³ Du commissaire central au préfet: « *Au sujet de HARLE* », le 9 juillet 1936, ADSM 1 M 279.

discours :

«presqu'identique, qu'il tint devant moi, dans mon Cabinet, dans la soirée même du samedi lorsqu'il vint réclamer la mise en liberté immédiate de son secrétaire HARLE [...].

Il m'a en effet déclaré à moi-même : "Je peux avoir 6000 Croix de feu dans la rue demain". Je dois ajouter qu'à la suite de ma réponse : "Et moi j'aurai 6000 gardes mobiles", il se calma et dit : "Ne le prenez pas comme cela".

Le fait que HARLE avait en sa possession une matraque et un revolver non déclaré, sa présence chez le cafetier Croix de feu MOREAU, rue Verte, dans son tiroir, d'un revolver également non déclaré justifie l'assertion que les Croix de feu sont armés.

Un témoignage sérieux m'a appris qu'à Pont-Audemer, chaque Croix de feu avait reçu, il y a quelques mois, un revolver et une matraque en caoutchouc à conserver chez lui. Personnellement, il m'apparaît presque certain que l'armement des Croix de feu est patent, mais individuel.

Je dois toutefois dire qu'il m'a été signalé qu'à Caen, chez le frère LEVET, 27 rue Malfilâtre, un dépôt d'armes et de munitions avait été constitué. Il est hors de doute qu'après l'article de La Dépêche et le décret de dissolution¹³⁴, ce dépôt a dû être déplacé. »¹³⁵

Dans la nuit du 19 au 20 juin – comme notifié dans ce rapport – Moreau reçoit un procès-verbal¹³⁶ pour non déclaration de détention d'arme à feu. Il est plus que probable qu'en vue de la dissolution des ligues, des perquisitions aient été effectuées chez différentes personnalités locales de ce mouvement. Les armes sont en effet recherchées fin juin 1936, spécifiquement des « *dépôts d'armes détenus clandestinement par les membres de l'Association des "Croix de feu" et autres groupements dissous.* »¹³⁷ pour reprendre les termes du commissaire de police d'Elbeuf, rapportant les résultats infructueux des recherches dans sa circonscription. Une copie

¹³⁴ Prononcé le 18 juin 1936.

¹³⁵ Du commissaire central de Rouen au préfet: « *Au sujet des Croix de feu* », le 20 juin 1936, ADSM 1 M 279.

¹³⁶ Activité du commissariat central de la ville de Rouen: « *Rapport du 19 au 20 juin 1936* », le 20 juin 1936, ADSM 1 M 279.

¹³⁷ Du commissaire de police d'Elbeuf au préfet: « *Au sujet d'éventuels dépôts d'armes des Croix de feu* », le 30 juin 1936, ADSM 1 M 279.

d'un rapport dont on ne connaît l'émetteur, et archivé en préfecture le 26 juin 1936 évoque lui, au sujet d'un quincailleur du centre-ville de Rouen, ex Croix de feu, un individu « *toujours armé et [qui] parle de "descendre" tout gréviste qui se présenterait pour lui faire échec.* »¹³⁸ En octobre, la surveillance de ce milieu est toujours active, en octobre qui suit, une voiture est signalée s'arrêtant en pleine nuit devant le domicile de l'ingénieur Enout, chef de l'ancienne section des Croix de feu de l'usine Jupiter. Quatre caisses suspectes sont déchargées rapidement avant que la voiture ne reparte subrepticement, il est fortement supposé que ces caisses contenaient alors des armes¹³⁹.

Même si – mise à part des faits tragiques mais demeurants isolés¹⁴⁰ – on ne peut pas décrire la période comme un réel affrontement armé, dans la rue, entre militants politiques rivaux, il n'empêche que cette question des armes, de la suspicion quant à leur possession, présente également du côté des communistes¹⁴¹, atteste d'un climat qui dépasse une forme uniquement discursive de l'affrontement politique. Elle est un signe probant de l'état d'esprit des différentes parties. Et d'un pays dont il serait un euphémisme, que de qualifier qu'il aurait alors connu une guerre civile, pour autant il est également une erreur de compréhension d'en amoindrir la violence des actes, des propos, l'intensité des haines et de la volonté d'en découdre pour tout un chacun. Ce que témoigne également, dans un registre différent, l'exemple qui suit.

2. Joseph Levet, le chef des Croix de feu à Rouen

Prendre l'exemple de Levet, pour dire qu'en fait ce n'est pas tant les croix de feu qui n'étaient pas fasciste, mais La Rocque, qui par sa tempérance et personnalité a pu éviter un débordement.

« En ce qui concerne LEVET, on peut le tenir pour un mégalomane (ses amis disent un " apôtre ", ses adversaires un " fou dangereux ") à surveiller. Il n'est pas complètement d'accord avec le président général des Croix de feu, De La Rocque ; il lui obéira tant qu'il sera à la tête du mouvement, mais simplement par esprit de discipline. LEVET a conservé l'esprit du " 6 février " ; c'est un combattif et un ardent.

¹³⁸ Copie préfectorale du rapport concernant monsieur Doré, le 26 juin 1936, ADSM I M 279.

¹³⁹ Du commissaire central au préfet: « *Au sujet de Enout* », le 27 octobre 1936, ADSM I M 530.

¹⁴⁰ Notamment les événements de Clichy le 16 mars 1937.

¹⁴¹ Ce que nous verrons dans le chapitre 14.

Grâce à lui, la région normande est celle où les effectifs Croix de feu sont peut-être les plus importants.

Il fut un moment, si l'on en croit des indiscretions rapportées à l'époque par certains journaux de gauche, question de lui pour remplacer De La Rocque, lorsque ce dernier fut en désaccord avec les plus ardents de son mouvement en raison de ses temporisations.

Sa violence de paroles, son éloquence facile où les termes militaires voisinent avec des expressions qu'il veut énergiques, et qui ne sont souvent simplement que triviales et grossières, lui donnent sur certains un ascendant indiscutable et en font, entre les mains de ceux dont le Mouvement Croix de feu sert les intérêts, un excellent instrument de propagande. »¹⁴²

En avril 1934, la notice individuelle effectuée sur ce dernier le décrivait en ces termes :

« Président de la section des " Croix de feu et Briscards " de Rouen. Fait preuve d'une grande activité en faveur de son groupement, en faisant de la propagande intensive. »¹⁴³

Les implications de Levet dans les différentes rixes rouennaises, tout comme ses menaces, pour un des principaux acteurs de ce mouvement (il était membre du comité exécutif) tendent à interroger, lorsque l'on ne se focalise pas uniquement sur la biographie de La Rocque et de ses écrits, que cette image modérée qu'il a su entretenir, ne peut être le seul argument sur la nature des Croix de feu et du PSF. Un leader charismatique dont la tempérance, notamment lors du 6 février 1934, marquait justement un désaccord avec certains cadres, tel que Levet. Pour approfondir ce sujet, il serait nécessaire de consulter le « Fonds François de La Rocque (XIX^e-XX^e siècle) » répertorié en AN 451AP, dont le répertoire numérique démontre de nombreux échanges entre La Rocque et le chef normand des Croix de feu, puis du PSF. Une correspondance dont la consultation pourrait être à même de nous informer plus précisément sur ces points.

¹⁴² « Du commissaire central de Rouen au préfet: "Au sujet des Croix de feu" », *op. cit.*

¹⁴³ Notice individuelle de Levet Joseph, le 17 avril 1934, ADSM 1 M 533.

D. « Le singulier Curé de Gruchet-Saint-Siméon »

La micro-histoire qui suit – aussi cocasse soit-elle – illustre une fois de plus cette conflictualité qui s’opère au moment. Elle illustre les antagonismes de cette période et la résurgence dans l’espace public de faits qui sortent de la normalité, de cette irruption de l’exceptionnel. Cette affaire, comme le cas du professeur Rota, montre (au-delà d’un positionnement sociologique face à une idée de la normalité) la richesse des documents accessibles dans la démarche s’appuyant sur des archives préfectorales, et l’hétérogénéité de ce que l’on trouve au sein des enquêtes et renseignements récoltés par les services de police.

Le dossier concernant cette « singulière affaire » ne comporte que deux articles de presse, et un échange entre la sous-préfecture de Dieppe et la préfecture en date du 31 juillet 1936 et stipulant l’ouverture d’une information judiciaire par le procureur de la République du Tribunal de Première Instance de Dieppe contre l’abbé Huault Joseph originaire de Gommerville, âgé de 45 ans suite aux événements relatés dans l’article ci-dessous en date du 1^{er} août 1936¹⁴⁴.

Lors d’une procession parcourant le village de Gruchet Saint Siméon pour une première communion le jeudi 23 juillet 1936, une altercation finit par avoir lieu entre le prêtre de la commune et un ouvrier journalier. Après plusieurs échanges entre un groupe d’ouvriers journaliers et le prêtre qui parut alors « *surexcité et drôle* » le jeune Lefebvre se mit à observer ce dernier, interpellé par cette attitude.

*« S’approchant alors du journalier Lefebvre, M. le Curé de dire : "Tu es un ami à Blum, moi, je l’..... !" Ici un gros mot que la décence nous empêche d’imprimer. "Surpris par ce langage je regardais M. le Curé : il tenait à la main gauche une petite clochette d’église et, de la main droite il fouillait dans la poche droite de sa soutane. Il en sortit un objet qui m’a semblé être une arme à feu, un revolver et le Curé me déclara : "ça, ça me servira !". Tel est l’essentiel de la déposition du jeune Lefebvre. »*¹⁴⁵

¹⁴⁴ Du sous-préfet de Dieppe au préfet: « A propos de l’abbé Huault », le 31 juillet 1936, ADSM 1 M532.

¹⁴⁵ Dépêche de Rouen: « Une mystérieuse affaire », le 29 juillet 1936, ADSM 1 M532.

L'inculpé qui reconnut les faits expliqua que pour lui le jeune journalier eut une attitude arrogante lorsque la procession passa à proximité des ouvriers et qu'il aurait en fait déclaré :
« *Es-tu un camarade à Blum ? En tous les cas je ne veux pas qu'on m'..... !* »

Les faits reprochés valant l'ouverture d'une instruction judiciaire sont :

-violences volontaires

-port d'arme prohibée

-non déclaration de détention d'armes¹⁴⁶.

Il n'y a malheureusement pas de traces dans le dossier des éventuelles suites de cette affaire, les archives judiciaires concernant Dieppe à cette époque ne relatent pas du passage au Tribunal de Première Instance et les archives du diocèse de Rouen n'ont pas été soumises à une opération de classification archivistique.

La conflictualité qui émerge ici est d'une autre nature que les rixes entre communistes et Croix de feu, et elle nous semble plutôt répondre à cette émergence périodique de la question catholique au sein de l'espace public. Il ne s'agit pas ici d'expliquer que ce fait se rattache à la constitution progressive d'un espace public catholique dont les enjeux vont être d'autant plus importants en fonction du gouvernement en place comme c'était le cas durant le Cartel des gauches.

Ici nous sommes sur cette même dynamique, la victoire du Front populaire inquiète les catholiques¹⁴⁷, et les réactions du clergé sont alors elles-aussi une source de suivi. Répondant à la circulaire ministérielle n° 9477 du 8 octobre 1936, le préfet de Seine-Inférieure estimait que le nombre de demande de passeport de membres du Clergé était normal, qu'il ne lui apparaissait pas que :

¹⁴⁶ « Du sous-préfet de Dieppe au préfet: "A propos de l'abbé Huault" », *op. cit.*

¹⁴⁷ Tout en intégrant le facteur du déséquilibre émotionnel du prêtre, dont nous apprenons à la fin de l'article que ce dernier ne s'est jamais intégré dans sa paroisse.

« en ce qui concerne l'archidiocèse de Rouen, les membres du Clergé aient, dans la crainte d'un mouvement révolutionnaire, reçu des instructions de se munir de passeports et de vêtements civils afin d'être en mesure de gagner d'urgence l'étranger, le cas échéant. »¹⁴⁸

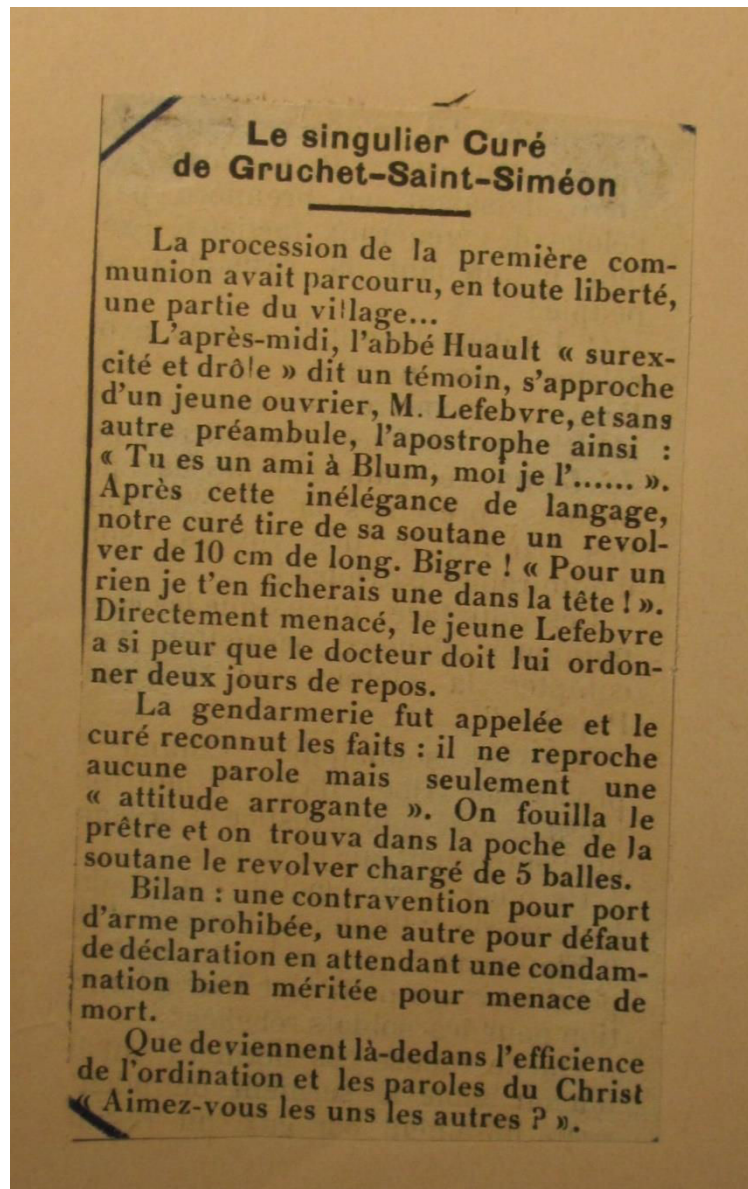
N'ayant consulté que cette réponse, il semble probable que de telles consignes aient été données dans d'autres diocèses, ce qui auraient entraîné une enquête nationale sur ce point.

Sur ces exemples, et plus généralement, on peut s'interroger sur les circonstances particulières qui sont propices à un ravivement d'une forme de « catholicisme de combat » engendrée par la perte d'influence sur l'opinion de la part de l'Église, donc la diminution du pouvoir pastoral. Une lutte qui, quelle que soit sa forme, tente de ne pas cantonner le propos religieux à la sphère privée et dont l'espace oppositionnel est un ennemi désigné. Outre bien entendu une question essentielle, qui est celle de la personnalité du prêtre en question et de sa stabilité émotionnelle – l'article de la *Dépêche de Rouen* note que depuis 6 ans dans la commune « *il n'a su, à aucun moment, s'attirer la sympathie de la population, pense une personnalité, parfaitement qualifiée pour porter un tel jugement* » alors que de son côté Lefebvre « *jouit de l'estime générale* »¹⁴⁹. L'article qui suit extrait de l'*Échos républicain* présente de façon synthétique le déroulement de cette altercation.

¹⁴⁸ *Du préfet au ministre de l'Intérieur: « Le clergé et les événements actuels »*, le 19 octobre 1936, ADSM 1 M184.

¹⁴⁹ « *Dépêche de Rouen: "Une mystérieuse affaire"* », *op. cit.*

Figure 21 : L'Écho républicain: "Le
singulier Curé de Gruchet-Saint-Siméon"
le 1er août 1936, ADSM 1 M532



E. L'affaire Crépeau : quand l'engagement politique d'un ressortissant canadien et sa moralité posent question

L'affaire en question concerne un ressortissant canadien Joseph John Philippe Crépeau originaire de la province du Québec, ce dernier est le gendre du cafetier Moreau impliqué dans les événements du 13 juin. Habitant de Rouen depuis juillet 1929, il y exploite avec sa femme (de nationalité française) un commerce d'horlogerie bijouterie, rue de la République¹⁵⁰. Il ne se fait pas remarquer jusque 1933, mais dès les premiers mois de l'année 1934, il rejoint les Croix de feu. Il devient alors « *un des membres actifs, et depuis lors il a été souvent remarqué en tête de cortèges et manifestations organisées par cette association, dans lesquels en qualité de "DISPOS" il est destiné à la fonction de garde de corps du président.* » Il manifeste également une activité politique durant les réunions électorales lors des élections municipales. Par la suite, il devient :

« membre du PSF et agitateur acharné, [qui] se trouve toujours au premier rang des cortèges lors des manifestations sur la voie publique. Il est noté au service des renseignements généraux comme étant un violent susceptible d'être dangereux au cours d'une manifestation, et capable de provoquer des bagarres. »

Le rapport dont nous tirons ces informations, en date du 28 septembre 1936, émane des services de la police centrale. L'objet de ce rapport et des informations recherchées sur sa personne sont la conséquence, une nouvelle fois, d'une rixe sur la voie publique dans la soirée du 22 septembre 1936 et opposant une nouvelle fois des membres du PSF et du PC. Les documents présentés ici relatent principalement de cette bagarre, qui fait suite à l'affaire du 13 juin, dans laquelle il était impliqué lui aussi. L'objet initial de l'enquête sur ce dernier est de statuer sur sa qualité ou non d'indésirable¹⁵¹, du fait qu'il soit un ressortissant étranger¹⁵².

¹⁵⁰ Du commissaire central chef de la sûreté à monsieur le Commissaire central: « Au sujet du nommé Crépeau Joseph », le 28 septembre 1936, ADSM 1 M545.

¹⁵¹ Sur la construction de la catégorie d'étranger indésirable, particulièrement sur la population de femmes, voir la thèse : AUDEVAL A., *Les Étrangères indésirables et l'administration française. 1938-1942 : socio-histoire d'une catégorisation d'État, sous la direction du Gérard Noiriel*, Paris, EHESS, 2016.

¹⁵² Il est donc notable que même si cette affaire est issue avant tout des rixes occasionnées entre les ex-Croix de feu et les militants du Front populaire, c'est la qualité de ressortissant étranger de Crépeau qui, dans le fond, pose problème. Cette question de la nation est posée en miroir des actions violentes qu'il peut commettre. La question est de savoir comment traiter un individu engagé politiquement de façon violente, qui de plus est étranger.

La suite de ce rapport mentionne donc les différents éléments connus sur sa personne. On apprend en effet que ce dernier reçut un procès-verbal en 1933 « *pour recel d'objets d'or et d'argent émanant d'un vol* », mais qu'aucune poursuite sur cette affaire n'a été faite. Concernant les faits du 13 juin, il est noté qu'« *il s'est montré des plus exaltés* » et que pour la deuxième altercation en septembre, il était une nouvelle fois parmi les plus exaltés, il y reçut d'ailleurs un procès-verbal pour coups et blessures. Ses beaux-parents sont propriétaires du café Moreau, lieu de la première bagarre en juin et qui reçoit régulièrement des ex-Croix de feu. L'ensemble des éléments présentés dans ce rapport amène le commissaire de police chef de la sûreté à conclure au commissaire central que :

« cet individu est indésirable, et qu'il pourrait faire l'objet d'une mesure de refoulement, tout en bénéficiant d'un délai de huit jours pour quitter notre territoire.

CREPEAU a déclaré que l'un de ses cousins nommés SENEAL, aurait servi dans l'armée canadienne, pendant la guerre et aurait été tué sur le front français en 1915. Titulaire d'un passeport, CREPEAU a déclaré qu'il quittera la France par le Havre. »

La demande de renseignement ne s'arrête pas à cette conclusion, et l'enquête continue d'être menée, notamment par un inspecteur de police¹⁵³, qui reçut le témoignage d'une serveuse employée par les époux Moreaux. Celle-ci relate que :

« Le gendre de ses patrons, le nommé CREPEAU, bijoutier, demeurant chez ses beaux-parents, avait quitté précipitamment l'hôtel en compagnie des inculpés actuels de l'affaire dont il s'agit et qu'il était revenu quelques minutes après, une matraque à la main. En rentrant dans la salle de débit, il aurait dit textuellement à des amis : "Je crois ne jamais avoir tapé aussi fort." »

Dans un rapport du 22 octobre 1936 envoyé au préfet, l'on apprend que – du fait qu'il n'existe pas d'obligation de service militaire au Canada – ce dernier « *n'a jamais été soldat* »¹⁵⁴, et que sa femme a conservé la nationalité française suite à leur mariage. Il est intéressant ici de remarquer en quoi le patriotisme dont il aurait pu faire preuve, par une activité militaire dans

¹⁵³ De l'inspecteur de police Paton au commissaire de police, chef de la sûreté: "Au sujet de la bagarre du 22 septembre 1936, rue Jeanne d'Arc, à Rouen, le 27 octobre 1936, ADSM 1M 545.

¹⁵⁴ Du commissaire central de police au préfet: « Au sujet de Crépeau Jean », le 22 octobre 1936, ADSM 1 M545.

son pays d'origine, vient interroger sa moralité vis-à-vis d'une autre nation. En vue des faits qui lui sont reprochés, l'éventualité de son investissement comme soldat au Canada paraît pour le lecteur contemporain un élément quelque peu lointain de ce qui préoccupe les services ici : la capacité d'un individu à troubler l'ordre public par sa participation régulière aux affrontements physiques entre militants politiques rivaux. Pourtant il demeure un facteur sur lequel une prise de renseignement est effectuée. Ce rapport à la nation est interrogée donc, même quand il ne concerne pas directement l'investissement envers la nation française. Il est assez paradoxal d'imaginer qu'ici, l'attachement à la nation canadienne soit un critère de compréhension de sa moralité envers la nation française, alors que, le militantisme communiste était à la même époque considéré comme un attachement à une nation étrangère, et de fait compris comme antinomique avec l'attachement potentiel envers la nation française. Nous apprenons en conclusion de ce rapport que ce dernier pris part, à Paris le 3 octobre 1936, à une contre-manifestation du PSF « *à l'occasion du meeting communiste du Parc de Princes* ».

Ce récit – ou plutôt cette micro-histoire – est révélateur de ce que nous décrivons dans cette partie, et pour plusieurs points. On voit, une nouvelle fois, comme cela est souvent le cas à partir de 1935, le passage de l'affrontement discursif, par voie de propagande dans l'espace public à l'affrontement physique – sporadique, mais redondant – sur la voie publique. Un type d'altercation contraire à la recherche institutionnelle d'un apaisement depuis février 1934. Ce qui est au centre des questions soulevées, tant par les enquêteurs, que du président des Croix de bois (dans l'extrait qui suit) qui se pose en porte-parole des militants du Front populaire, c'est la moralité et l'agissement d'un ressortissant étranger. Alors que les Croix de feu ne sont jamais décrits comme possédant une « mauvaise moralité nationale » ou par leur manque de patriotisme, même lorsque leur dangerosité est avérée dans les rapports. Ce qui pose problème ici, c'est qu'un Canadien puisse militer au sein d'une mouvance extrémiste, pouvant mettre en péril les institutions républicaines, en étant l'un des individus les plus actifs dans les manifestations tout comme lorsqu'il faut affronter des militants français. C'est là l'essentiel des arguments d'Henri Prévost, président des Croix de bois¹⁵⁵.

¹⁵⁵ Lettre du président des Croix de bois, groupe de Rouen au préfet, le 29 septembre 1936, ADSM 1 M545.

« Bien que nous ne soyons pas xénophobes et que nous considérions que tous les hommes, quelle que soit leur race ou leur nationalité, sont nos égaux, [...] Ce citoyen canadien, profitant de la généreuse hospitalité de notre pays, réalisant dans notre ville une prospérité qu'en d'autres pays sa qualité d'étranger ne lui permettrait pas de connaître, prend une part active à la vie politique de notre Cité. Oubliant les devoirs qui lui sont créés par sa situation particulière d'étranger, il a participé activement à la vie du mouvement CROIX DE FEU jusqu'à sa dissolution. [...] Nous vous demandons, Monsieur le Préfet, au nom des 3000 membres de notre association ; de prendre une décision susceptible d'apaiser le juste ressentiment de nos camarades qui, pour avoir défendu la France de 1914 à 1918, estiment aussi déplacées qu'inopportunes les leçons de patriotismes qu'un citoyen canadien prétend leur donner. »

La fin de la lettre (également transmise au ministre de l'Intérieur) réclame son expulsion, ou du moins le non-renouvellement de sa carte d'étranger dans le but de donner :

« aux amis fascistes de cet étranger un avertissement salutaire et leur prouvera que les pouvoirs publics sont disposés à soutenir le zèle républicain et antifasciste d'hommes qui, toute leur vie se souviendront qu'il a été affirmé que d'avoir fait de 1914 à 1918 un rempart de leurs poitrines au pays comme à la Liberté leur donnait quelques droits. »

Ce type de demande n'est pas isolé de la part des organisations de gauche qui, comme nous l'avons vu dans la sous-partie A de ce chapitre, n'hésite pas à interpeller les pouvoirs publics sur les agissements des ligues, en réclamant des sanctions et des mesures. Mais ici ce n'est pas tant les membres du PSF également inculpés dans l'affrontement avec les communistes du 22 septembre, contre qui des mesures sont demandées, mais bien le ressortissant Crépeau, pour qui il paraît intolérable qu'il puisse être un agitateur et un membre actif d'un parti extrémiste puisqu'étranger¹⁵⁶. Ce qui est alors d'autant plus accentué par la référence répétée à 1914-1918. Indirectement, cela démontre également l'absence de discours antinational d'une majeure partie des militants d'extrême gauche de l'époque, c'est bien une nouvelle fois le patriotisme qui est

¹⁵⁶ À ce titre, telle démarche n'a pas été effectuée pour protester signaler la dangerosité de Harlé, et de la faiblesse de sa condamnation pour port d'arme non déclarée. Les traces des réactions ne se trouvent que dans la presse.

agité, ici pour comprendre la moralité d'un membre du PSF. L'assimilation du PC à un parti de l'étranger semble désuète en 1936¹⁵⁷, même si elle continue de perdurer et sera ravivée dès la signature du pacte germano-soviétique.

Finalement Crepeau ne sera pas refoulé du territoire, et les archives consultées restent muettes quant à la suite donnée sur ce point de l'affaire et ses raisons, particulièrement par rapport à la demande d'expulsion faite dans un délai de 8 jours. L'on apprend d'un document rédigé par le procureur de la République que ce dernier et les autres prévenus impliqués dans « *cette affaire ont bénéficié de la loi d'amnistie du 12 juillet 1937* »¹⁵⁸.

Dans une demande de renseignement datée du 5 août 1939, l'on apprend que, devenu veuf, ce dernier fait la demande d'une « carte de commerçant étranger » puisqu'il était :

« marié sous le régime de la séparation de biens, ce qui lui permettait d'exploiter une bijouterie située rue de la République à Rouen. L'inscription au registre de commerce était au nom de la femme seulement. À la mort de celle-ci, il dut vendre son fonds n'étant pas autorisé à être commerçant. »

La demande établie en 1939 lui permettrait alors d'exploiter l'hôtel-restaurant débit de boisson appartenant à ses beaux-parents. Nous apprenons dans ce document qu'il est toujours membre du PSF, mais qu'il n'assiste plus qu'aux meetings et ne milite plus activement dans les manifestations et réunions hebdomadaires. S'agissant de la demande en question, il est assez paradoxal de noter qu'avant de décrire son activité politique d'alors, il est statué que « *Sa conduite, sa moralité et sa réputation sont bonnes.* » mais que le commissaire central conclut « *qu'en raison de son attitude et de ses agissements politiques (Circulaire Ministérielle du 9 janvier 1939), je ne puis qu'émettre un avis défavorable, confirmant la conclusion de mon rapport du 22 février dernier.* »

¹⁵⁷ Notamment par les efforts et la stratégie de M.Thorez.

¹⁵⁸ *Du procureur de la République, près le Tribunal de Première Instance de Rouen au préfet, le 15 juillet 1937, ADSM 1M545.*

F. L'agression d'un groupe d'évangélistes par des ouvriers au Trait

Les faits qui suivent concernent encore une agression, celle-ci s'est déroulée dans la petite ville du Trait, le 18 mars 1937. Cette dernière concerne essentiellement des membres de la Section du Trait du Syndicat des Métaux CGT. L'origine de cette agression est la présence au sein de la ville du Trait – et dans une autre ville non lointaine, Caudebec-en-Caux – d'un groupe d'évangélistes, idéologiquement proche de Mussolini selon les dires des membres du syndicat des métaux. Ces derniers se plainquirent de l'existence de ce groupe et de son influence sur des membres de la population locale dans une lettre adressée au Procureur de la République à Rouen le 17 mars 1934.

Ils décrivent dans cette lettre l'influence jugée néfaste des évangélistes sur la population, ainsi que des rituels bruyants passant par le chant de différents cantiques à des cris prononcés pour guérir des individus venus dans ce groupe (qualifié de secte par la presse) et prompts à réveiller le voisinage. Une affaire qui au premier abord ne semble pas tant constituer une interaction violente entre espaces publics opposés. Ces évangélistes ne semblent pas être dans une lutte pour développer une parole publique spécifique, mais quand on regarde minutieusement, il y a bien quelque chose qui se joue, et qui s'inscrit bel et bien dans ces oppositions que nous décrivons.

« Après avoir chanté des cantiques pendant une heure et troublé les cerveaux par de prétendus miracles, le patient ou la malade subit l'apposition des mains de l'apôtre qui pousse des cris, sort je le veux, sort je te l'ordonne, dort diable dieu le veut, puis tout à coup le ou la malade pousse des hurlements effrayants le voisinage, réveillant les enfants des voisins qui dorment, c'est la panique dans le quartier, les voisins vont s'appeler les uns les autres, quand ils se sont rendus compte de ce qui se passe, c'est la colère, qui certes un jour amènera une bagarre qui pourrait voir des conséquences fâcheuses. De malheureux camarades qui avant vivaient en bons termes, deviennent des ennemis qui en viendront aux coups si votre haute autorité ne met pas un terme à ce scandale. »¹⁵⁹

La lettre destinée au procureur se poursuit par un exemple de trouble à la vie quotidienne

¹⁵⁹ Lettre de Lemonnier, secrétaire général du syndicat des métaux CGT, section du Trait au procureur de la République à Rouen, le 17 mars 1937, ADSM 1 M 184.

émanant selon eux de ce groupe : la femme du dénommé Aoustin Eugène ayant quitté le domicile conjugal « *après quelques réprimandes justifiées au sujet des évangélistes cette femme a enfourché sa bicyclette et est partie chez sa mère à Betteville-en-Caux* ». On est ici dans un cas qui est au croisement des différentes mœurs : le rapport homme femme à l'époque ainsi que la place spécifique de la femme dans la cellule familiale, représentation émanant ici du discours d'un homme pour qui la violence conjugale fait norme. Telle que cette affaire est présentée par le dénommé Lemonnier au nom de la section syndicale du Trait, l'influence du groupe d'évangélistes en question a mis à mal plus qu'un foyer mais une cellule familiale à plus grande échelle.

« Le frère de l'épouse Aoustin Adolf fréquente les évangélistes et c'est son épouse qui a détourné sa belle-sœur qui lui avait procuré une brochure de propagande qui est en notre possession. [...] Le frère de l'épouse Aoustin Eugène ; Leclerc Maurice est allé chez sa mère tenter une démarche de conciliation accompagné du mari. Malgré toutes les bonnes paroles et l'esprit de conciliations apporté par eux, ils n'ont pas réussi à calmer les esprits qui sont sous l'emprise des Évangélistes. Madame Leclerc mère se dresse avec colère contre ses propres fils et déclare que c'est le divorce la seule solution possible et elle s'écrie : " Jamais je n'aurais cru mettre un tel fils au monde nous les femmes vous égorgerons et si nous ne le pouvons Mussolini viendra vous égorger ". [...] Une mère qui tient de tels propos à sa propre chaire, c'est outrageant, elle si bonne précédemment qui a peiné pour élever une famille considère ses propres enfants comme ses pires ennemis, voilà l'œuvre des Évangélistes. »

Suite à l'échec de cet échange, Aoustin Eugène est allé à la Gendarmerie de Duclair

« demandant aux Gendarmes s'ils pourraient tenter une démarche auprès de sa femme pour lui conseiller de réintégrer le domicile conjugal, simple démarche amicale. Car dans ce ménage qui était très uni, ils n'ont mutuellement aucun autre reproche à s'adresser. ». Ce sont finalement les gendarmes signalant à ce dernier ne rien pouvoir faire sans l'ordre du Procureur qui accélérèrent l'écriture de la lettre de Lemonnier. Les échanges houleux quant au rapprochement avec ce groupe d'évangélistes se terminèrent finalement par un bref échange entre les deux frères Aoustin, Adolf répondant aux réprimandes de son frère sur la situation que " Tous ceux qui ont fait partir ta femme, Dieu les a bénis " ».

N'occultant les problèmes conjugaux de Eugène Aoustin, la lettre rédigée par Lemonnier étend bien plus loin la portée de ce que cette micro-histoire nous révèle au-delà de la simple

description des faits. Les premières valeurs qui s'opposent concernent la question de la spiritualité, la place que prennent les rites des évangélistes au sein de la communauté locale, la gêne occasionnée par le bruit, et démontre l'écart significatif existant entre un rite et sa réception par des individus extérieurs à une communauté fermée, en quoi la proximité de groupes de mœurs et systèmes de croyance significativement opposés est source de conflit. Tel que les faits sont présentés dans la missive de Lemonnier au Procureur de Rouen, ces derniers sont la base d'un conflit dépassant le cadre spirituel pour également trouver un fondement politique : il est question d'une brochure de propagande émanant des évangélistes, en possession des membres du syndicat, et faisant l'apologie de Mussolini présenté comme le seul pouvant apporter « *la paix au Monde* » tout en s'attaquant au régime de la III^e République. L'attachement à la paix sociaux est finalement un point fort dans les deux parties et le point essentiel de l'argumentation de Lemonnier « *Nous ne pouvons tolérer de pareils agissements dans notre citée ou nous nous efforçons de faire régner la camaraderie et la paix pour tous.* »¹⁶⁰ La référence à Mussolini étant une seconde fois présente, dans les propos de Mme Leclerc mère en faisant appel aux femmes d'une manière générale, et reliant la condition féminine, plus précisément la condition de la mère à Mussolini. « *Jamais je n'aurais cri mettre un tel fils au monde nous les femmes vous égorgerons et si nous ne le pouvons Mussolini viendra vous égorger* ».

Dans un rapport sur cette affaire établie par le commandant de la gendarmerie de Duclair, on apprend d'ailleurs que, dans la brochure en question était glissé un autre document :

« *Il y avait également dedans une coupure d'un journal contenant un extrait du discours d'un des dirigeants chrétiens allemands à l'occasion des élections au Conseil de l'Église en Allemagne, se terminant par "Dieu s'est révélé à nous sous les traits d'ADOLF HITLER" »*¹⁶¹.

Un rapport qui conclue qu'il sera nécessaire, le lendemain, de sécuriser une réunion hebdomadaire des évangélistes se déroulant à Caudebec-en-Caux étant donné que 150 à 200 ouvriers du Trait seraient susceptibles d'y organiser une contre-manifestation.

¹⁶⁰ *Ibid.*

¹⁶¹ *Rapport du Capitaine Laurent, commandant de la gendarmerie de Duclair, le 20 mars 1937, ADSM 1 M 184.*

Concluant son propos, Lemonnier pointe une nouvelle fois le risque qu'il situe à l'influence des évangélistes sur la population locale :

« Avec une telle mentalité les Évangélistes auront bientôt fait d'armer la main d'un cerveau faible et lui faire commettre un crime. L'enquête que vous ordonnerez vous apprendra probablement d'autres cas. Car des bruits courent qu'à Caudebec-en-Caux un commerçant a vu son commerce se ruiner par l'influence des Évangélistes et un petit cultivateur être ruiné par les mêmes influences. Espérant Monsieur le Procureur que vous mettrez votre haute autorité au service de la défense de notre chère République en protégeant nos camarades de cerveaux faibles contre les agissements néfastes des Évangélistes. »

Une affaire qui mêle plusieurs éléments, allant de la spiritualité au politique, et qui de par sa nature, sa violence, et de la façon dont la violence fait irruption inopinément, révèle une nouvelle fois cette atmosphère antagonique des années trente. Nous voyons également dans sa lettre combien Lemonnier est loyaliste, et recherche lui aussi, l'ordre républicain. Dans un fascicule imprimé par la section PC du Trait, on trouve le rapprochement fait entre les évangélistes et les Croix de feu, ce qui atteste que du point de vue des ouvriers, ce qui s'est déroulé s'inscrit dans la droite ligne des oppositions et affrontements réguliers que nous traitons.

« CHARLATANISME ET SUPERSTITION

Une certaine officine de bons Pasteurs fait des ravages dans notre région. Sous prétexte de rédemption elle bourre le crane de certains ouvriers. Cette secte comme bien vous le pensez est anti syndicaliste. Mais ce qui est ÉNORME c'est qu'elle essaie de persuader les égarés, qui écoutent la bonne parole, que MUSSOLINI est un demi Dieu et que seul son régime fasciste sera le remède universel et donnera aux ouvriers, qu'il fait marcher à coup de trique, le paradis de la terre. Naturellement pour ces gens sans scrupules les communistes et les socialistes sont des voyous. Nous syndicalistes, nous voyons l'inspiration de ces mabouls et la tête de leur serpent ressemble sinon singulièrement à de la Rocque et à Doriot. Nous reviendrons sur cette manœuvre détournée du fascisme. »¹⁶²

¹⁶² *Le réveil du Trait, organe local du Parti Communiste, mars 1937, ADSM 1 M 184.*

G. Un lycéen agressé au Havre en 1937

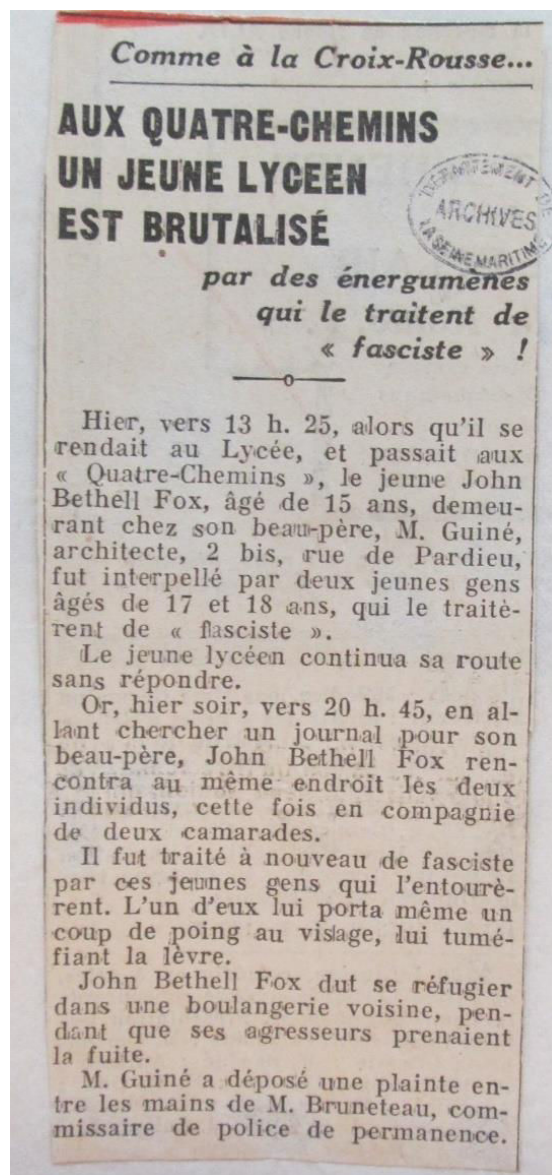
Parmi tant d'autres rixes violentes entre militants d'extrêmes opposés, dont nous ne présentons que les principaux exemples ici, une dernière se déroulant au Havre se démarque par le début du titre de l'article de presse la présentant, et la nationalité du « *jeune tabassé* ». Les faits se déroulent le 28 avril 1937 et la référence « *Comme à la Croix-Rousse* » démontre un climat national de tension et de luttes violentes sur le territoire en faisant référence à un événement lyonnais¹⁶³. Cette affaire illustre une fois de plus le climat politique qui règne et voit une augmentation des violences sur le territoire, ceci dans un cadre de montée vers la guerre. Ce qui est particulier et rappelé par l'évocation de l'affaire du petit Gignoux évoquée en en-tête de l'article, c'est que la violence politique transcende les générations, on assiste à un mimétisme qui touche les générations plus jeunes, sujettes elles aussi au climat antagoniques de 1937. Dans une demande de renseignement émise par le préfet le 18 juin 1937, le sous-préfet du Havre répond qu'un seul des quatre agresseurs a pu être identifié le dénommé Joseph Pailhes, et que ce dernier fut condamné le 15 juin « *à 16 francs d'amende avec sursis pour coups et blessures volontaires* ». Une mention manuscrite du sous-préfet précise que « *L'auteur de la plainte*¹⁶⁴, *M. Jean Guiné appartient au PSF*¹⁶⁵ ». Dans ce cas, comme le drame lyonnais, on est dans le cadre d'une haine qui s'est installée dans le paysage politique et social, et qui touche dès lors toutes les générations.

¹⁶³ Il s'agit là de ce qui fut nommé l'Affaire du « petit Gignoux » qui vue le décès de Paul Gignoux, âgé de 8 ans et demi le 24 avril 1937. Fils d'un membre du PSF, il fut attaqué par plusieurs enfants d'ouvriers communistes, dans le quartier de la Croix-Rousse à Lyon. Peu de travaux traitent de cette affaire, à noter un mémoire de Master 1 réalisé à l'IEP de Lyon. LAROZE-BARRIT S., *L'Affaire du « petit Gignoux » : symptôme du climat politique en France sous le premier Gouvernement Blum (Juin 1936 - Juin 1937), sous la direction de Gilles Vergnon*, Institut d'Etude politique de Lyon, Lyon, 2011. Voir aussi : VERGNON G., « Jusqu'où ne descendra t-elle pas? L'affaire du "petit Gignoux" et la violence politique en France en 1937 », in *Histoire(s) de Lyon et d'ailleurs : Mélanges en l'honneur de Bruno Benoît*, Édition du Poutan., Lyon, 2017, p. 135-144.

¹⁶⁴ Le beau-père du jeune lycéen agressé.

¹⁶⁵ Du préfet au sous-préfet du Havre: « *Demande de renseignement suite à l'agression de John Bethell Fox* », le 18 juin 1937, ADSM 1 M535.

**Figure 22 : Extrait du
Havre-éclair du 29
avril 1937, ADSM 1
M535**



Conclusion de partie

Quelles que soient les formes prises par les affrontements : manifestations, propagandes, réunions publiques entraînant des heurts, rixes en espace urbains, le processus historique à l'œuvre exprime un décalage de plus en plus prégnant entre les représentants de la démocratie au parlement et les aspirations d'un bon nombre de citoyens. La conséquence fait échos à ce que rappellent Borne et Dubief :

« Pris en compte par la droite après le 6 février, le thème de la réforme de l'État apparaissait trop lié aux critiques virulentes des ligues pour entraîner l'adhésion radicale. Défendre la République contre les ligues, c'était défendre ses traditions parlementaires. D'autre part, depuis 1934, c'était désormais dans la rue que s'exprimaient, à droite comme à gauche, des forces qui n'étaient que peu ou pas représentées au Parlement. »¹⁶⁶

On assiste dès lors à la fin de l'âge d'or de la III^e République, un régime qui avait pourtant réussi le pari du rassemblement de la nation derrière un modèle de gouvernance, réussi à assoir une solidarité organique forte pour mettre en place une République pérenne et accomplir le principe de l'État-nation. L'antiparlementarisme et ses conséquences dans la rue signent la fin annoncée de ce modèle, celui d'une nation dépassant ses clivages internes. Les années trente dévoilent les symptômes d'une République qui échoue là où elle avait pourtant réussi : s'adapter aux dynamiques de changements¹⁶⁷, quelles que soient leurs formes. Les changements politiques, sociaux, économiques, moraux et internationaux des années trente forment un ensemble qu'elle ne peut plus réguler, puisque les piliers politiques sur lesquelles la République reposait ne sont plus adaptés à la configuration sociale du moment.

L'antiparlementarisme ambiant est concomitant du conflit politique, verbal dans un premier temps, puis physique. Il prend une forme renouvelée de lutte des classes qui émerge justement de la part de mouvements sous-représentés dans l'hémicycle, dans ce contexte d'affaires à scandales touchant des parlementaires, et qui alimentent l'antiparlementarisme. De plus, le fait qu'il existait un écart entre les résultats exprimés par le suffrage et les coalitions

¹⁶⁶ BORNE D. et DUBIEF H., *La crise des années 30*, op. cit., p. 123.

¹⁶⁷ Notamment par l'adaptabilité que lui ont conférée les lois constitutionnelles plutôt qu'une Constitution alors même qu'elles ont été mises en place dans l'hypothèse d'une nouvelle Restauration.

gouvernementales formées ensuite, – comme nous l’avons remarqué en introduction de cette partie – forme une configuration propice à l’avènement de la violence politique.

En quelque sorte, nous sommes bien loin des débats qui furent ceux de la IInde République¹⁶⁸, aux prises de parole de Victor Hugo à l’Assemblée, rappelant notamment que « *le suffrage universel, en donnant un bulletin à ceux qui souffrent, leur ôte le fusil.* ». ¹⁶⁹ Une prise de parole évoquant cette gravure célèbre de l’ouvrier posant son fusil pour prendre un bulletin de vote¹⁷⁰, comme allégorie de la fin des violences politiques du fait d’une représentation nationale élue au suffrage universel masculin.

La veille sur les mouvements extrémistes prend donc deux formes. Dans un premier temps, elle sonde l’audience de ces idéologies, dans un second temps elle étudie les possibilités de l’affrontement physique de ces acteurs d’espaces subalternes antagoniques, et tente de s’en prémunir, tout du moins de réguler la montée de la violence, une fois les institutions débordées¹⁷¹. Des indices quant à la possibilité de ces affrontements relevés dans les années vingt, on assiste ensuite à un contexte qui paraît indépasseable, particulièrement en 1937, et qui ne prendra fin, que pour voir le jour sous une autre forme durant la guerre.

« Une prise de conscience générale des risques de guerre civile semble s’être faite progressivement et, après la chute du gouvernement Blum, une normalisation et une dédramatisation ont commencé à s’accomplir. Néanmoins ont perduré deux visions totalement antagoniques de la politique et de la société française, se traduisant par une incompréhension profonde, génératrice de violence souvent symbolique, mais parfois réelle. Si la propagande a sa part dans les positionnements, une opposition culturelle fondamentale sépare les deux camps qui ne se reconnaissent mutuellement aucune

¹⁶⁸ Quant à l’instauration ou à la défense du suffrage universel masculin lorsqu’il fut restreint par une assemblée conservatrice mettant en place la fixation du domicile depuis 3 ans pour l’exercice des droits civiques, excluant de fait une majeure partie des ouvriers alors très mobiles sur le territoire.

¹⁶⁹ Victor Hugo (21 mai 1850) - Histoire - Grands moments d’éloquence - Assemblée nationale, <http://www2.assemblee-nationale.fr/decouvrir-l-assemblee/histoire/grands-moments-d-eloquence/victor-hugo-21-mai-1850>, consulté le 22 mai 2018.

¹⁷⁰ GARRIGOU A., *Le vote ou le fusil*, <https://www.histoire-image.org/fr/etudes/vote-fusil>, consulté le 22 mai 2018.
Annexe 9: Le vote ou le fusil

¹⁷¹ Comme lors du 6 février 1934, puis de la Cagoule.

Outre leur haine mutuelle, il est un fait indéniable comme nous avons cherché à le décrire dans cette partie que les deux « fronts » qui s'organisent puis se combattent, opèrent une interaction qui aboutit à la construction mutuelle de chacun des camps. L'augmentation de l'influence de l'un ou de l'autre entraîne des réactions chez l'adversaire, à gauche par exemple avec la création du Front commun suite au 6 février 1934. La lutte fasciste-antifasciste ne cesse de démontrer ce principe, qu'ils aient effectivement incarnés ou non une image du fascisme à la française, les Croix de feu étaient de fait étiquetés comme fascistes par leurs adversaires. La lutte fasciste-antifasciste se résume pour beaucoup aux militants Croix de feu qui étaient animés d'un anticommunisme, face aux militants communistes animés d'un antifascisme, ce qui permis à chacune des organisations de se développer dans l'adversité. Le PSF aurait-il vu le jour si le gouvernement du Front populaire n'avait dissous les ligues ?

Il nous faut conclure également en vue du développement de cette partie un intérêt particulier de la micro-histoire comme méthode. Outre certains aspects que nous avons traité en partie I, nous voyons ici, avec l'exemple de Levet, le chef des Croix de feu en Normandie, ou des exemples de militants lambda sans responsabilités particulières, que la seule négation d'un fascisme à la française incarné par ce mouvement, ne peut s'arrêter à une analyse de la biographie et des écrits du colonel de La Rocque. On voit la limite d'une analyse historique appréhendée *par le haut*. Les défenseurs de la thèse de l'immunité française ne s'arrêtent pas uniquement à cet aspect, mais en font tout de même un des arguments principaux. Or les apports micro-historiques dans ce cadre dessinent un tableau plus complet et plus minutieux que ce que furent les aspirations de certains adhérents. Des analyses biographiques, telles que nous les développerons dans la partie suivante pour l'espace oppositionnel, seraient certainement à même d'éclairer un certain nombre de points qui font débat.

Ceci ouvre un champ des possibles dans des recherches futures, et nécessiterait une recherche archivistique assidue et exhaustive pour retracer les trajectoires de certains militants, si encore il était réellement possible de réaliser une telle démarche. Lors de l'analyse de trajectoires

¹⁷² MORIN G., « La gauche et le PSF, du Front populaire à la guerre », in *Le PSF: un parti de masse à droite: 1936-1940*, Paris, CNRS Éditions, 2016, p. 122.

biographiques de militants du mouvement social, l'apport du *Maitron* est non négligeable, il peut permettre un recoupement de données, là où les archives de la Sûreté demeurent muettes. Vu qu'un outil semblable n'existe pas dans le cadre opposé, et étant donné qu'ici les acteurs furent moins surveillés que les militants du mouvement social, retracer des trajectoires biographiques peut s'avérer une opération difficile, voire chimérique.

Le dernier point que l'analyse présentée dans cette partie nous permet de conclure, concerne les interactions entre ces espaces subalternes et l'espace civil hégémonique. Dans leur conflit, ces espaces tentent l'anéantissement de l'ennemi, son rejet, etc. Au centre de cela, l'espace civil hégémonique évolue. Occasionnellement, il est soumis aux influences d'extrêmes qui agitent l'opinion, qui par leurs agissements, leurs événements, leur réception sociale, vont être à même de faire évoluer des valeurs centrales, entraîner des changements gouvernementaux¹⁷³. Se dévoile alors une capacité de l'espace civil hégémonique à tendre d'un côté ou d'un autre, en donnant temporairement des légitimités plus importantes à tel ou tel discours, telle ou telle idée. Nous verrons dans le chapitre 14 que l'expérience du Front populaire a justement marqué cette idée d'une légitimité plus grande du discours communiste, du moins quelques temps de par sa proximité avec l'espace civil hégémonique. C'est aussi cette idée que Noiriel souligne lorsqu'il décrit une des conséquences du 6 février 1934 :

« Désormais, en France, la mobilisation du peuple et les manifestations de rue ne visent plus à renverser le régime. Elles ont pour objectif ultime d'obliger le gouvernement en place à satisfaire les revendications des mécontents ». ¹⁷⁴

Ce que nous avons pu enfin démontrer dans cette partie, au travers d'une prévention des affrontements, puis des affrontements réels par la suite, c'est avant tout ce caractère pluriel des espaces publics et comment chaque espace subalterne, à mesure qu'il est exclu du débat public va voir se développer des stratégies d'acteurs afin justement, de publiciser son discours, de tenter de le rendre légitime. L'exemple le plus probant ici concerne l'espace subalterne catholique.

¹⁷³ Comme au lendemain du 6 février 1934.

¹⁷⁴ NOIRIEL G., *Les origines républicaines de Vichy*, op. cit., p. 92.

La séparation de l'Église et de l'État était encore très récente au regard d'un changement aussi important, tant pour les institutions républicaines ou de l'Église, qu'au niveau des répercussions culturelles et identitaires. Dès 1905 pour la date de cette loi, mais résultat d'un courant anticlérical qui prend sa source antérieurement, ce rapport à la laïcité et la volonté de cantonner le discours religieux dans la sphère privée est devenu l'une des spécificités qui ont marqué la III^e République. On voit en conséquence se développer une mobilisation de la part des catholiques face à cet état de fait, comme le rappelle Magali Della Sudda :

« Plus précisément, nous formulons l'hypothèse que sous la III^e République, le catholicisme offre un terrain propice à une politique non institutionnelle dans la mesure où l'Église est dépossédée de ses instruments habituels d'exercice du pouvoir temporel et tente d'y pallier en mobilisant et en politisant certains individus ou objets. »¹⁷⁵

Il y a donc l'idée du développement d'un espace public catholique à partir du moment où l'Église est séparée de l'État, une idée que nous avons pu repérer et qui entre dans notre cadre de compréhension des espaces publics subalternes, mais qui constitue un objet à part entière, et que nous n'avons pu creuser plus dans notre cadre. Cela constitue une piste de recherche future, puisque nous voyons en quoi les configurations politiques vont engendrer justement des réactions plus ou moins importantes de la part des catholiques et d'autres groupes et mouvements dans le corps social. L'exemple que nous avons présenté au Havre en 1925, se situe durant le Cartel des gauches. On assiste à une réaction protectrice afin de permettre au discours catholique de toucher la sphère publique, de même durant le Front populaire, on assiste à une crainte de ce milieu face aux événements en France. Cette réaction qui se manifeste est particulièrement illustrative de la pluralité des espaces publics, qui évoluent autour de l'espace civil hégémonique, oscillant entre le rejet et la légitimité occasionnelle en fonction des configurations. Ceci permet de comprendre les contextes favorisant des luttes de telle ou telle sphère sociétale. On peut à ce titre interroger l'importance politique du PSF, en partie au regard d'une lutte pour une publicisation politique du discours catholique.

¹⁷⁵ DELLA SUDDA M., « " La politique dans la sacristie ". Une mise en forme de la politique informelle par le clergé sous la III^e République », in *La politique sans en avoir l'air: aspects de la politique informelle XIX^e-XXI^e siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2012, p. 226.

Partie IV : Veille et répression de l'espace oppositionnel

Introduction de partie:

« Un espace public fonctionnant politiquement n’a pas seulement besoin des garanties offertes par les institutions de l’État de Droit, il dépend aussi du soutien des traditions culturelles, de modèles de socialisation, d’une culture politique propre à une population habituée à la liberté. »⁶¹⁷

Alors qu’il se situe en 1992, lors d’une préface à la réédition de *L’espace public, archéologie de la publicité comme constitutive de la société bourgeoise*, Habermas décrit ici quelque chose qui résonne au regard de l’espace oppositionnel observé à travers les archives, et dont nous allons proposer dans la présente partie la description du point de vue de sa régulation institutionnelle. Il n’est pas question de « garanties offertes par les institutions de l’État de Droit » dans notre cadre, et pourtant les « traditions culturelles », les « modèles de socialisation » ou encore la « culture politique », sont à l’œuvre dans cet espace d’opposition. Alors qu’il tente de répondre aux différentes critiques, 30 ans plus tard, dans la préface d’une réédition de son ouvrage, Habermas en vient aussi à actualiser son propos dans une société qui a évolué, tant sur le plan culturel que sur le plan institutionnel.

Il écrit dans un contexte dans lequel en effet, la population s’est habituée à la liberté. Idée qu’il est difficile de défendre au regard des expériences et trajectoires des acteurs que nous analysons, tant leurs expériences sont sujettes à un jugement moral, leurs propos contrôlés et la diffusion de leurs opinions régulée. Bien entendu se *laisser faire*, cette idée d’un *Surveiller et maintenir* qui s’opère se déroule en vue de la protection institutionnelle du principe de liberté. La question de la tenue des réunions publiques et d’une volonté de la part des institutions de respecter tant que faire se peut, les principes du droit républicain en est un exemple présenté précédemment. Pour autant la liberté dont fait référence Habermas n’a pas la même signification qualitative en 1992 que durant l’entre-deux-guerres.

Comme nous l’avons remarqué à plusieurs reprises, ce qui caractérise cet espace avant tout politique, c’est qu’il paraît difficile de le qualifier de *public*, tant son fonctionnement s’opère et

⁶¹⁷ HABERMAS J., « “L’espace public”, 30 ans après - Persée », *op. cit.*, p. 184.

entre en opposition avec ces « garanties offertes par les institutions de l'État de Droit ». On ne peut considérer qu'il fonctionne dans le cadre de la société civile, tant son activité est restreinte par sa dimension stratifiée en fonction des contextes. Il se construit par cette caractéristique, et comme nous l'avons décrit dans la précédente partie, il se construit également par le conflit, par l'opposition avec un autre espace subalterne, sur les bases d'une conflictualité avant tout idéologique et qui résonne à la lumière de la lutte des classes⁶¹⁸. Il se trouve en opposition virulente avec un espace d'extrême droite, cet espace constitué par les ligues des années trente, et endosse du fait de ce conflit la bannière de la lutte antifasciste. Il entre en opposition avec l'espace civil bourgeois dès lors qu'il ne s'agit plus pour les institutions communistes d'être dans la position d'agitateur groupusculaire, mais lorsqu'elles tentent d'accroître leur influence et d'atteindre une partie de l'opinion publique plus importante, de dépasser, justement, cette forme groupusculaire qui se réalisera par le rapprochement avec les partis sociaux-démocrates.

La légitimité de l'espace oppositionnel évolue dans le temps, en fonction des configurations historiques spécifiques : l'expérience du Front populaire le montre, mais cette légitimité ne s'inscrit jamais dans la pérennité, comme le montrent justement la fin et l'échec du Front populaire dans laquelle la date du 30 novembre 1938 est alors une étape significative. Historiquement apparaissent finalement des périodes durant lesquelles cet espace – ayant acquis occasionnellement une nouvelle légitimité – se trouve pris entre deux feux.

Il existe en effet cette idée pour le Front populaire. Elle prend rapidement fin, mais elle est encore une fois compréhensible au regard de l'activité des services de la police spéciale. Ce passage vers un emprunt au fonctionnement de l'espace civil bourgeois est notable au sens où il permet à l'espace oppositionnel de devenir de plus en plus « public » par le biais de cette nouvelle légitimité. C'est une certaine culture « prolétaire » qui s'efface petit à petit au profit d'une culture et de pratiques désignées dès lors comme « populaires ». Cette culture cherche, à l'instar de l'espace civil hégémonique, l'inscription dans une mémoire, non plus ouvrière, donc, mais populaire. Une mémoire agissant sur des processus de désubjectivation plus large puisque visant à toucher le peuple⁶¹⁹, non plus une classe sociale spécifique. Dès ce processus

⁶¹⁸ En ce sens cette conflictualité décrite dans la précédente partie fait intégralement partie du développement de l'espace oppositionnel, de chacun des espaces opposés.

⁶¹⁹ À ce titre, étant donné qu'il est difficile de trouver le qualificatif adéquat de cet espace : oppositionnel,

enclenché, la question de la nation prend alors une portée tout autre.

La formation d'un espace public oppositionnel et le dispositif de sécurité

En revenant sur les critiques quant aux omissions, aux manques de sa première analyse⁶²⁰, Habermas déploie une grille conceptuelle qui décrit parfaitement nos propres observations. Il traite cette idée de pluralité conflictuelle en marge de l'espace civil hégémonique⁶²¹ et cette question de l'exclusion, qui dans notre cadre reçoit ce sens radical appréhendé par Foucault, qui nous pousse justement à ne pas qualifier cet espace particulier de « public ». Comme nous l'avons vu, les stratégies diverses déployées par les institutions du mouvement social vont tendre, petit à petit, à rendre public cet espace marginal, en s'appliquant à étendre dans des sphères plus grandes son *Öffentlichkeit*, l'étape nécessaire pour passer d'un groupuscule d'actif à une masse de militants.

La partie qui suit vise à décrire cet espace en particulier, non plus dans ses interactions avec un autre espace satellitaire⁶²², mais dans sa propre construction, son évolution et ses stratégies. S'agit-il d'une co-construction au regard de sa relation particulière au dispositif de sécurité ? Nous verrons que c'est dans le rapport à la clandestinité, que cette relation s'interroge.

Cette clandestinité exista toujours en dualité avec la volonté mise en exergue par Thorez d'un changement de cap du parti et d'un rapprochement consensuel avec les valeurs nationales. À côté de cette stratégie qui participa de rendre de plus en plus public cet espace oppositionnel, la préparation à la clandestinité, elle, a toujours existé. Que ce soit lors des réunions des cadres du parti ou d'un syndicat, que ce soit pour préparer la stratégie ou le discours donnés lors d'une manifestation, ou encore dans le réfectoire d'une usine agitée, ou plus simplement pour organiser le passage éventuel et plus que probable à une clandestinité de fait, il existe un décalage entre le propos donné publiquement et le propos donné aux militants les plus actifs.

subalterne, satellitaire ? Un autre qualificatif trouve une portée avec cette idée, « l'espace public plébéen ». BREAUGH M., « À quoi ressemble l'espace public plébéen ? », in *Cahiers Sens public*, n° 15-16, juillet 2013, p. 39-53.

⁶²⁰ HABERMAS J., « "L'espace public", 30 ans après - Persée », *op. cit.*

⁶²¹ Et dont nous avons décrit les interactions dans la partie précédente.

⁶²² Même s'il se construit et évolue en fonction de ces interactions, et que les stratégies et l'expérience de ses acteurs en dépendent.

Cette complexité n'a pu que renforcer la capacité institutionnelle à se renseigner, permettant au dispositif de s'adapter à cette même complexité inhérente à la menace visée. Une des caractéristiques initiales de cet espace, sa propre clandestinité, a par contre existé depuis les années vingt comme une conséquence de cette surveillance, ou plutôt comme une conséquence d'une politique et d'une culture avec lesquelles le mouvement a longtemps entretenu le conflit.

Il existe donc une ambivalence significative entre cet espace oppositionnel d'abord quasiment « auto-banni », puis publicisé, et donc panoptisé (il est vu sans être vu). L'espace oppositionnel agit sur les dimensions de sa propre surveillance policière, cette surveillance et la conscience du futur passage répressif agissent sur l'organisation de cet espace. L'approche proposée ici est ambivalente, il s'agit de décrire cet espace oppositionnel par la lorgnette de la surveillance des services. Il s'agit donc de décrire cet espace tout en décrivant les moyens qui sont alloués à sa régulation, et comment ces mêmes moyens évoluent dans des contextes différents. C'est cette relation entre contrôle et opposition qu'il nous faut décrire en nous attachant à regarder dans le temps, un espace spécifique, en s'inscrivant par ce biais dans une description concrète de l'espace oppositionnel. Et cette description se fait par plusieurs éléments :

- les trajectoires individuelles et l'expérience des acteurs,
- leurs échanges postaux,
- les réunions entre cadres ou militants influents,
- les lieux dans lesquels ils se réunissent pour délibérer,
- les lieux qui permettent de former une opinion prolétarienne,
- les modes d'action,
- l'avènement d'une culture populaire qui trouve alors une portée politique,
- l'évolution des stratégies institutionnelles comme individuelles,
- la myriade d'institutions qui le compose, et qui petit à petit, vont permettre de rendre de plus en plus public, cet espace marginal tout en fragmentant sa cohésion
- et enfin, cette description passe indéniablement par le dispositif de surveillance lui-même, dans

tout son ensemble et toutes ses ramifications, qui est l'élément qui a produit l'ensemble des données recueillies et archivées aujourd'hui, le produit du regard policier sur la société civile et les espaces dont elle est constituée.

« En tout cas, le noyau institutionnel de la *société civile* est constitué par ces regroupements volontaires hors de la sphère de l'État et de l'économie, qui vont, pour ne citer que quelques exemples, des églises, des associations et des cercles culturels, en passant par des médias indépendants, des associations sportives et de loisirs, des clubs de débats, des forums, et des initiatives civiques, jusqu'aux organisations professionnelles, aux partis politiques, aux syndicats et aux institutions alternatives. »⁶²³

Nous avons commencé à le voir, avec la création du Secours Rouge International et des repas distribués aux chômeurs notamment⁶²⁴, mais cela ne s'arrête pas qu'à ce point. Cet espace est constitué d'un ensemble d'institutions, les plus représentatives étant le PC et la CGT-U puis la CGT une fois la scission terminée. L'une permet de s'inscrire dans le jeu de la représentation politique tout comme dans le contexte communiste international et l'autre permet l'action dans la sphère du travail, nonobstant le rôle joué par les cellules d'usines dans cette sphère. L'espace oppositionnel ne se résume pas pour autant à cette seule question du communisme, puisqu'il était composé de plusieurs tendances idéologiques, cohabitant au sein du mouvement social, ce qui s'avère particulièrement effectif pour la ville du Havre, mais quelque chose que l'on retrouve dans l'ensemble du département.

Cette sorte de « confusion » entretenue par les services est révélatrice de la complexité et de l'hétérogénéité de cet espace à l'époque. Il s'y côtoie un ensemble de courants, eux-mêmes pouvant lutter les uns contre les autres, en fonction d'une tendance ou d'une autre⁶²⁵, mais du point de vue des services, tout ceci fait partie d'un même ensemble⁶²⁶, une même dynamique contestataire se situant en marge, dans une extrême gauche d'obédience insurrectionnelle. Par l'analyse de ce phénomène en tant qu'espace oppositionnel, nous nous inscrivons finalement

⁶²³ HABERMAS J., « "L'espace public", 30 ans après - Persée », *op. cit.*, p. 185.

⁶²⁴ Et comment la question sociale se politise alors par ce biais.

⁶²⁵ L'exemple des trotskystes est ici révélateur et des exclusions de cadres dont nous présentons les éléments dans cette partie.

⁶²⁶ Cette confusion qui vient du fait que les agents des services ne sont pas systématiquement des experts politiques de la constitution du mouvement social.

dans un modèle de compréhension similaire : un espace qui cherche lui-même son unité, dans lequel certaines institutions se posent comme les représentantes légitimes, mais cohabitent avec d'autres branches. L'ensemble se définissant par une volonté d'opposition et de luttes sociales en parallèle d'une volonté latente et diffuse de renversement des démocraties libérales par l'action insurrectionnelle. C'est globalement par cette approche que les services ont procédé à leur surveillance et au fichage, en se focalisant principalement sur la figure du communiste, mais opérant ces raccourcis idéologiques confus dans la projection d'une appartenance communiste.

Pour revenir sur les institutions, tout au long de la période et avec une intensification de ce processus dans les années trente, un nombre important de ligues, de clubs, d'associations plus ou moins en lien avec les institutions internationales ou locales du PC vont voir le jour. Finalement, cet espace ne s'incarne plus uniquement dans la sphère du travail, mais dans l'expérience sociale de ces acteurs : loisirs, culture, en touchant à un ensemble de temps de socialité qui régissent leurs quotidiens. Des conditions d'interactions sociales, de mises en réseaux, et de socialisation permettant le développement de subjectivités rebelles tout en reproduisant autrement, mais sur un modèle tout de même proche, les règles de l'espace public bourgeois.

« En somme, on trouve ici les principaux éléments de *l'espace public civil-bourgeois* : la presse, la littérature, les réunions de débats, les salons, clubs et partis, ainsi que le parlementarisme. Au début, cette agitation ne concerne que les citoyens qui ont le droit de vote, c'est-à-dire les hommes libres qui paient les impôts, mais le débat ne s'arrête pas là et touche aussi la population laborieuse. Les informations sur la Révolution française accélèrent ce mouvement vers 1790, qui s'élargit définitivement avec l'irruption du mouvement ouvrier anglais à partir des années 1820. Ce mouvement populaire, le chartisme, s'organise sur la base de pétitions, signées massivement, autour de grandes manifestations publiques et à l'aide de la diffusion de tracts⁶²⁷. La pétition, ou charte, s'adresse au gouvernement, sous la forme apparente d'une demande de reconnaissance, mais dans le même temps la charte est un manifeste d'auto-affirmation politique autour duquel s'organise un mouvement autonome, disposant ses propres modes de

⁶²⁷ THOMPSON E.P., *La formation de la classe ouvrière anglaise*, op. cit.

communication (assemblées, tracts, marches collectives) que le gouvernement ne peut pas ignorer à moins de risquer une perte complète de légitimité des institutions. Comme le montre le chartisme des travailleurs anglais, le public non-bourgeois et populaire perturbe le mode de délibération de l'espace public bourgeois en voie de constitution et intervient dans ses débats. »⁶²⁸

Comme nous l'avons déjà démontré⁶²⁹, l'enjeu de la surveillance est bien (avant la signature du pacte de non-agression) la régulation d'une parole, d'une notoriété, donc d'une influence, plus que des actes juridiquement condamnables⁶³⁰, une régulation excluant un certain nombre de facteurs de l'espace public hégémonique. Le recours régulier aux archives des séries préfectorales par les chercheurs travaillant sur l'histoire sociale tout comme l'histoire politique⁶³¹ atteste de cette relation particulière entre le concept d'espace de sécurité et celui d'espaces publics subalternes.

Nous reprendrons donc la même chronologie que lors de la partie précédente, en abordant les années qui passent par un autre fil conducteur, en lien avec ce que nous avons démontré. Dans le chapitre 12, nous nous focaliserons sur les débuts du PC, alors SFIC en France, et sur le contrôle d'une opposition alors fragmentée, pour dans la poursuite de ce découpage périodique, interroger la place particulière de la parole féminine dans le chapitre 13, vis-à-vis des institutions fondant l'espace oppositionnel. Dans le chapitre 14 nous nous consacrerons à la création du Front commun, ouvrant la voie à la victoire du Front populaire, période durant laquelle l'espace oppositionnel devient occasionnellement plus légitime publiquement. Ce qui sera de courte durée donc, puisque la coalition gouvernementale rencontrera un certain nombre de difficultés, qui se solderont, au regard du mouvement social, par un retour à une conflictualité analysée dans le chapitre 15. Puis nous concluerons notre analyse par un chapitre 16, se concentrant sur le passage à la répression des communistes.

⁶²⁸ NEUMANN A., *Après Habermas*, *op. cit.*, p. 124.

⁶²⁹ NEVEU G., « Dangereux pour la Nation? Altérité et normativité politique durant l'entre-deux-guerres: le cas de la Seine-Inférieure », *op. cit.*

⁶³⁰ Même si bien entendu, plusieurs des militants surveillés ont purgé des peines, pour des raisons variées.

⁶³¹ J'entends par là les historiens qui utilisent cette source pour rassembler des articles de presse, des tracts, des affiches des lettres entre militants de tout bord, un ensemble de données constitutives de l'espace public au sens large.

Chapitre 12 : Les années 1921-1933: le contrôle d'une opposition fragmentée

La veille appliquée par les services est une conséquence logique de la place singulière occupée par les communistes durant l'entre-deux-guerres: un mouvement qui porte le stigmate antinational par rapprochement avec les bolcheviks, puis par sa défense du prolétariat allemand par l'agitation des JC lors de l'occupation de la Ruhr en 1923. Un ensemble de facteurs durant une décennie consacrée à la célébration du triomphe de la Nation, dans l'exaltation de la reconstruction sur un socle commun de valeurs. Paysage dans lequel les communistes firent défaut, comme le rappellent Becker et Berstein, cette idée que l'on va changer d'ennemi héréditaire et remplacer la haine de l'allemand par la crainte du bolchevisme :

« il est maintenant clairement affirmé que le choix est entre la Nation, la Patrie et le communisme. Ce choix n'est plus de caractère théorique et lié seulement à un phénomène étranger, ce choix est au cœur de la France »⁶³²

En plus d'être un groupe politique qui porte les stigmates de l'étranger, ce qui est également accentué par les menées anti-impérialistes, ces derniers demeurent étrangers aux valeurs communément partagées :

« Or, le caractère inédit de la situation de 1921, c'est qu'on y voit opérer au grand jour un parti, communiste, qui, sur tous les points, conteste radicalement les valeurs et les comportements qui fondent le consensus national, se posant lui-même en corps étranger par rapport à celui-ci. »⁶³³

Ce rôle d'ennemi de l'intérieur, alors parfaitement endossé, est-il dès lors instrumentalisé ?

« Bien au contraire, le communisme est bien l'ennemi, comme le proclamera Albert Sarraut. C'est, du reste, une manière de paradoxe : le communisme est loin, en ces années 1920, d'être devenu une force politique significative, mais il joue le rôle d'Arlésienne : sans être encore réellement présent sur la scène, il investit déjà largement le répertoire. Tous

⁶³² BECKER J.J. et BERSTEIN S., *Histoire de l'anticommunisme*, op. cit., p. 86.

⁶³³ *Ibid.*, p. 113.

les acteurs jusque-là présents sur la scène entonnent, du reste, ce même répertoire hostile. »⁶³⁴

A. Trajectoires d'inscrits au carnet B avant-guerre

1. La surveillance du mouvement social comme témoin de la recomposition de l'espace oppositionnel et de ses institutions

Suite à la révision du carnet B commandée en 1922, l'année 1923 connaît en toute logique un nombre important d'inscriptions. Même s'il restera longtemps dans la position d'un agitateur isolé et groupusculaire, le mouvement communiste est une menace qui petit à petit va s'institutionnaliser et qu'il faudra alors réguler. La mise à jour du carnet concernera essentiellement ces nouveaux militants et des syndicalistes. Aux principes fondamentaux d'une institution, Durkheim est l'un des premiers sociologues à décrire leur stabilité dans le temps, le fait d'une pérennité assurée au travers des acteurs qui l'incarnent, et la font perdurer dans la durée⁶³⁵. Pour ce mouvement communiste balbutiant, il est difficile de décrire une institution stable, mais plutôt la perspective d'un mouvement qui va s'institutionnaliser progressivement jusqu'au début des années 1930.

Ce processus se fera au travers d'un ensemble d'enjeux internes de pouvoir, d'imposition d'une vision des choses au dépit d'une autre, d'un mode d'action plutôt qu'un autre. Cette notion est valable pour toutes institutions balbutiantes, au sein desquelles les règles écrites et les rôles sociaux sont les résultats de négociations collectives, de stratégies individuelles et de conflits. Il est plus souvent donné au sociologue, l'étude de la reproduction de ces structures sociales complexes, que d'analyser les fondements d'une institution naissante. D'autant lorsqu'il s'agit d'une nouvelle institution se positionnant comme oppositionnelle dans l'espace public, donc, une institution devant s'inscrire dans la continuité des différentes structures oppositionnelles avant elles : de l'AIT, au mouvement socialiste, en passant par l'anarchisme et l'anarcho-

⁶³⁴ SIRINELLI J.-F., *Aux marges de la République: essai sur le métabolisme républicain*, Paris, Presses universitaires de France, 2001, p. 52.

⁶³⁵ DURKHEIM É., *Les formes élémentaires de la vie religieuse: le système totémique en Australie*, 5. Éd, Paris, PUF, 2005.

syndicalisme, tout en devant s'accaparer les données mémorielles antérieures⁶³⁶ pour fonder un élément nouveau, en lien avec un nouvel État, et se voulant l'institution rassemblant les prolétaires⁶³⁷... Certains des premiers acteurs du communisme sont donc issus de ces institutions plus anciennes du mouvement social, notamment au niveau de la tendance anarchiste et dans le même temps, il cohabite plusieurs idéologies au sein de ce dernier, ce qui a justement une influence sur les trajectoires de ces acteurs.

Les formes prises par cette institution naissante en sont d'autant plus le fait d'acteurs ayant eux-mêmes leurs propres expériences, leurs propres trajectoires. Beaucoup sont également proches du communisme de par leur activité syndicale. Politiquement et syndicalement, on voit le début d'une recomposition puis d'une future fragmentation du mouvement social, qui à ce moment reste le fait d'individus d'obédiences politiques différentes, et qui « cohabitent » dans la mesure du possible. Les formes de rejet sont elles aussi parties prenantes de cette idée, certains se tournant à l'extrême droite comme le démontre la trajectoire de Jacques Doriot, si l'on regarde au niveau national, ou encore René Binet qui connaît lui aussi une trajectoire particulière, pour ce qui est de l'échelle régionale.

Dans ce cadre, les données recueillies par la police spéciale témoignent de ces évolutions. Lorsqu'en partie II nous expliquions une fonction de surveillance des antimilitaristes et anarchistes au sein du carnet B avant 1914 – avec une dimension plus situationnelle que de veille proactive – il ne s'agissait pas de conclure à une rupture séparant hermétiquement un avant 1914 et un après 1922. Ces individus, antimilitaristes et anarchistes, agitateurs au sein du mouvement social au début du XX^e siècle, peuvent être les mêmes qui vinrent ensuite grossir les quelques rangs de la SFIC. À partir de ces inscrits du carnet B, c'est ce que nous voyons dans une certaine mesure en Seine-Inférieure. Il n'existe que très peu de traces du carnet B

⁶³⁶ À ce titre la mémoire de la Commune a toujours demeuré un enjeu quelle que soit la bannière oppositionnelle endossée dont le Parti Communiste ne fut pas exempt. Danielle Tartakowsky analyse notamment cette fonction endossée du cimetière du Père Lachaise alors que Franck Frégosi y voit lui une fonction séculière d'un pèlerinage devenu à la fois laïque et partisan. TARTAKOWSKY D., *Nous irons chanter sur vos tombes. Le Père-Lachaise, XIX^e-XX^e siècle*, Aubier., Paris, 1999. FREGOSI F., « La «montée» au Mur des Fédérés du Père-Lachaise. Pèlerinage laïque partisan », in *Archives de sciences sociales des religions*, septembre 2011, n° 155, p. 165-189.

⁶³⁷ Et c'est d'ailleurs en ce sens que l'histoire du Parti communiste fascine, qu'elle provoque révolusion ou attachement.

d'avant 1914 aux ADSM⁶³⁸, mais il est possible, à la lecture des fiches individuelles des inscrits de 1923, de désigner certains militants et activistes comme étant inscrits antérieurement.

2. Trois exemples particuliers

Nous avons expliqué qu'il existe plusieurs types de documents qui concernent les inscrits dans ce carnet, l'un sous forme effectivement de carnet⁶³⁹, l'autre de listing simple des inscrits⁶⁴⁰, puis les folios-mobiles. Si l'on se réfère strictement aux deux premiers documents, les documents consultables ne concernent que des individus inscrits à partir de 1923. À la lecture des folios-mobiles, nous voyons finalement que certains des individus mentionnés comme inscrits en 1923 sont simplement « maintenus »⁶⁴¹, les dates effectives de leurs inscriptions sont mentionnées dans des notices ultérieures, réalisées en fonction de leurs agissements. On réévalue simplement à cette date l'intérêt ou non de les maintenir. Ce maintien d'inscrits antérieurs à la Grande Guerre concerne trois inscrits au moins :

-Lenôtre Raoul (dit « Beaudoin), inscrit depuis 1911,

-Raulin Gaston,

-Scaglia Louis, tous deux inscrits en 1913.

Il est plus que probable que ces trois individus ne soient pas les seuls dans ce cas, mais il n'y a pas systématiquement de folios-mobiles accessibles avec lesquels recouper des informations plus précises pour chacun des inscrits⁶⁴². Il faut noter également qu'outrent ces derniers, la plupart des individus inscrits en 1923 ne sont pas des nouveaux militants, tous étaient déjà connus des services de la sûreté pour des faits plus anciens. La refonte du paysage politique d'extrême gauche d'alors n'est pas (peu) le fait de nouveaux acteurs, plutôt le fait d'acteurs

⁶³⁸ Il n'est donc pas possible d'évaluer le nombre d'inscrits sur cette période antérieure.

⁶³⁹ « Répertoire des inscrits au carnet B de la Seine-Inférieure », *op. cit.*

⁶⁴⁰ « État des individus inscrits au Carnet B de la Seine-Inférieure », *op. cit.*

⁶⁴¹ À ce titre, le fait qu'ils soient notés comme inscrits en 1923 lorsqu'ils l'étaient déjà avant, démontre que du point de vue des institutions, le carnet B n'est plus du tout le même après la circulaire de 1922. Il n'y a pas de continuité possible, on pourrait pratiquement décrire deux dispositifs distincts.

⁶⁴² Soit ils n'ont pas tous été archivés, ou alors se trouvent-ils archivés dans d'autres dossiers des séries M et Z en fonction de leurs agissements.

endossant une nouvelle étiquette politique. C'est une réalité compréhensible à la lecture des données recueillies sur ces individus,

Raoul Lenôtre est un exemple particulier d'acteur régulier de l'espace oppositionnel, qui ne prendra pas part, par contre à la fondation du mouvement communiste. Les motifs sommaires de son inscription sont détaillés ainsi dans l'état des inscrits : « *Syndicaliste révolutionnaire. Antimilitariste convaincu. Violent, considéré comme dangereux à Rouen. Plusieurs fois condamné pour différents délits. Inscrit le 26 octobre 1911.* »⁶⁴³ Sa notice individuelle de 1935 nous informe qu'il « *est toujours un militant actif. Propagandiste révolutionnaire, à tendance nettement libertaire, exerce une influence parmi les dockers.* »⁶⁴⁴

Les éléments contenus dans son folio-mobile montrent un individu qui prit régulièrement part à des grèves, souvent ponctuelles, plutôt des arrêts de travail temporaires, en entraînant avec lui des journaliers sur le port et des dockers. Son profil incarne cette diversité politique d'alors, que l'on retrouve particulièrement chez les dockers du Havre. Satellitaire des institutions communistes, il demeure d'obédience libertaire, sa fiche Maitron nous apprend qu'il fit « voter par les dockers un projet de Jean Le Gall qui demandait à la CGTU de n'adhérer à l'ISR (Internationale syndicale rouge) qu'en faisant certaines réserves. »⁶⁴⁵ et qu'il était de plus, un membre influent du CSR.

Un exemple nous montre l'agitation sur les docks du Havre, le 21 février 1922, Lenôtre entraîne le ralentissement du chargement de munitions à bord du navire « *Francisca* » déclarant avec deux autres de ses camarades que : « *Leur conscience ne leur permettait pas de coopérer à ce chargement.* » Suite à cela les 80 ouvriers œuvrant à ce chargement se retirèrent⁶⁴⁶. Souvent à l'origine de ce type de conflits, Lenôtre est de fait particulièrement surveillé, dans un contexte où l'activité portuaire était elle-même largement sous surveillance. Une surveillance donc, mais une conscience de celle-ci, pouvant être à l'origine de certains conflits comme lors de

⁶⁴³ État des individus inscrits au Carnet B de la Seine-Inférieure, arrêté au 1er décembre 1939, ADSM 1M 544.

⁶⁴⁴ Notice individuelle de Lenôtre Raoul dit « Beaudoin », le 9 juillet 1935, ADSM 2 Z49.

⁶⁴⁵ BEAUDOUIN [Raoul Lenôtre, dit] [Dictionnaire des anarchistes] - Maitron, <http://maitron-en-ligne.univ-paris1.fr/spip.php?article156503>, consulté le 25 avril 2018.

⁶⁴⁶ Du commissaire central du Havre au préfet: « Conflit au sujet du navire Francisco », le 21 février 1922, ADSM 1M524.

nombreuses altercations entre Lenôtre et certains ouvriers sur le port :

*« Je fus tout surpris de constater que les équipes étaient arrêtées et m'adressant à Monsieur YON, Albert, contremaître, pour en connaître la cause, celui-ci me fit savoir que les ouvriers avaient arrêté le travail sous prétexte qu'il y avait deux agents qui les surveillaient, qu'ils n'étaient pas des bagnards, qu'ils ne reprendraient le travail que lorsque lesdits agents seraient partis. »*⁶⁴⁷

Dans un autre rapport manuscrit de décembre 1922, Lenôtre est considéré comme « *Un orateur médiocre, mais violent* »⁶⁴⁸. Étant donné la faible audience de l'agitation sociale dans les années vingt, l'acte compte plus que la parole, d'autant dans le milieu particulier des dockers havrais. Durant les années trente, ce seront justement les qualités de l'orateur qui seront un facteur plus important dans la procédure d'inscription au carnet B. Même si son activisme politique se déroule dans les années 1920, donc dans une période particulière, il reflète symboliquement l'activité politique des docks du Havre. Un milieu attaché au syndicalisme révolutionnaire, tout en composant avec les communistes, et qui réussit finalement à entretenir des liens durables entre des formes d'actions politiques proches, mais différentes. Un rapprochement qu'incarnera Louis Eudier par la suite :

*« Les communistes cherchent et réussissent au Havre à maintenir l'alliance avec les syndicalistes révolutionnaires, tel Louis Eudier, à la tête du syndicat de la métallurgie à partir de 1932, officiellement non communiste jusqu'en 1941, c'est-à-dire des militants qui entretiennent des liens de proximité idéologique avec les anarcho-syndicalistes, partagent leur goût de l'action directe et leur volonté d'autonomie ouvrière sans pour autant être rebelles à toute forme de priorité politique et en particulier au discours et aux analyses communistes. »*⁶⁴⁹

Le second, Raulin Gaston est inscrit en 1913 « *à la suite de menées antimilitaristes* »⁶⁵⁰, on apprend dans une fiche manuscrite datant de cette même année qu'il était l'organisateur de

⁶⁴⁷ Rapport du commissaire de police du Havre: « Enquête suite à outrage des dockers envers des agents », le 27 mai 1922, ADSM 1 M524.

⁶⁴⁸ Rapport du chef de Brigade de 1ère classe du Havre sur Lenôtre, ADSM 1 M524.

⁶⁴⁹ DHAILLE-HERVIEU M.-P., *Communistes au Havre*, op. cit., p. 41.

⁶⁵⁰ Commissariat spécial de Rouen « Notice individuelle de Raulin Gaston », le 10 avril 1921, ADSM 1 M525.

toutes les réunions antimilitaristes ayant eu lieu à Sotteville-lès-Rouen⁶⁵¹. Dès 1920, il est surveillé puisqu'il est impliqué dans des grèves de cheminots. Une notice individuelle est alors effectuée sur ce dernier, ce qui lui vaut le futur maintien de son inscription initiale. Il est alors qualifié de :

*« Propagandiste militant et violent des idées antimilitaristes et révolutionnaires. Caractère sournois et méchant. Membre influent du comité de grève de Sotteville-lès-Rouen, il est des principaux meneurs, sinon le principal de la grève actuelle. [...] Raulin est certainement un des éléments les plus dangereux à Sotteville, tant par la nature de son caractère que par sa propagande communiste et révolutionnaire. »*⁶⁵²

Sa fiche Maitron témoigne d'une proximité avec Maurice Gautier, l'un des principaux acteurs de la construction du Parti communiste dans le département (qui adhère à la SFIC dès 1921 et est élu député communiste en 1924).

Pour Scaglia Louis, peu de documents sont accessibles hormis des notices individuelles et des documents liés à une affaire d'attentat à la pudeur pour laquelle il fut condamné. Sa fiche Maitron nous informe qu'il a participé en 1911 à la création du Groupe libertaire du Havre puis qu'il a aidé à sa reformation après-guerre⁶⁵³.

*« Propagandiste antimilitariste et libertaire. Milite depuis plus de 10 ans au Havre. A été l'un des premiers à donner son adhésion au groupe anarchiste créé au Havre vers 1910. À cette époque, il placardait dans cette ville les affiches que lui adressaient les groupes révolutionnaires de Paris. Fréquente toujours assidument les réunions anarchistes du Havre et aussi les réunions communistes. Est de moralité très douteuse. A été condamné, en juillet 1907, à 18 mois de prison pour attentat à la pudeur. Est toujours considéré comme réellement dangereux pour l'ordre intérieur. »*⁶⁵⁴

Une notice sur laquelle est mentionné manuscritement « À arrêter ». Une autre notice établie le 30 juillet 1927 le décrit comme un : « Propagandiste anti-militariste et libertaire militant.

⁶⁵¹ Commissariat spécial des chemins de fer: « Notice sur Raulin Gaston », le 14 juin 1913, ADSM 1 M525.

⁶⁵² « Commissariat spécial de Rouen "Notice individuelle de Raulin Gaston" », *op. cit.*

⁶⁵³ SCAGLIA Louis [Dictionnaire des anarchistes] - Maitron, <http://maitron-en-ligne.univ-paris1.fr/spip.php?article156621>, consulté le 30 mai 2018.

⁶⁵⁴ Préfecture de la Seine-Inférieure: « Notice individuelle de Scaglia Louis », le 7 février 1923, ADSM 1 M525.

*Participe à toutes les manifestations révolutionnaires. Déjà inscrit au Carnet B en 1913, maintenu en 1923. »*⁶⁵⁵

Ces trois inscrits d'avant 1914 forment en quelque sorte une jonction par leurs profils entre les acteurs du mouvement ouvrier d'avant-guerre et d'après-guerre. Ils témoignent finalement de ce que sont les individus suspects au début des années vingt, des militants encore marqué de l'antimilitarisme et des idées libertaires comme ce fut le cas dans différentes villes industrielles.

« À Cherbourg, le commissariat spécial veille à prévenir les éventuels troubles que pourrait susciter la section de la CGTU née le 27 avril 1922. Bien que la propagande révolutionnaire ne soit pas très populaire auprès des ouvriers de l'arsenal, catégorie la plus nombreuse parmi les 5000 employés, c'est le syndicat unitaire qui inspire les craintes les plus vives. Les 20 ouvriers fondateurs figurent au carnet B du département sous les étiquettes "anarchiste", "révolutionnaire". À l'arsenal comme chez les appelés faisant leur service à Cherbourg, on se méfie de ceux qui lisent la "pernicieuse propagande" »⁶⁵⁶.

Des inscrits suite à la révision du carnet B qui marquent en premier lieu que le communisme n'a pas encore su coloniser les militants des différentes branches du mouvement ouvrier, et démontre la complexité idéologique dans la forme de ce dernier en ce début de décennie.

B. Briard Paul : un instituteur condamné pour menées anarchistes

Le cas de Paul Briard vient compléter les trois derniers exemples assez succincts. Il est intéressant pour différentes raisons : nous avons le cas d'un instituteur militant, libertaire et antimilitariste avant 1914 qui rejoint le PC ensuite. Ce dernier est l'un des quelques condamnés du carnet B, et cette condamnation est particulière puisqu'elle se fait sous un cadre juridique particulier qui est celui des lois scélérates⁶⁵⁷. Ce rapport avec l'institution judiciaire et l'ensemble des chefs d'accusation portent l'intérêt d'interroger les possibilités étatiques de

⁶⁵⁵ Notice individuelle de Scaglia Louis, le 30 juillet 1927, ADSM 1 M525.

⁶⁵⁶ BECKER J.J. et BERSTEIN S., *Histoire de l'anticommunisme*, op. cit., p. 122.

⁶⁵⁷ Après avoir dirigé la grève de février-mars 1920, Maurice Gautier fut poursuivi pour provocation de militaires à la désobéissance et propagande anarchiste, mais il fut acquitté par le tribunal de Rouen en avril 1920 voir HIBON Anne-Marie, *Les communistes en Seine-Inférieure, 1916 – 1929*, mémoire de maitrise, Université de Rouen, 1978, p. 73.

lutter contre le mouvement communisme naissant et ses militants.

« Dans l'histoire de l'anticommunisme en France, les grèves de 1920 marquent une nouvelle étape importante, et cela pour plusieurs raisons : d'abord pour la première fois parce que la lutte contre le communisme n'est pas restée – sur le plan intérieur – au niveau verbal. Tout un arsenal de mesures a été utilisé pour vaincre un mouvement soupçonné d'être le détonateur d'une révolution bolchévique. L'État et la société française avaient montré leur détermination. »⁶⁵⁸

L'utilisation de lois d'exception, initialement conçues pour lutter contre les anarchistes et leur propagande par le fait faisait partie de cet arsenal, Gustave Courage, inscrit au carnet B fut lui aussi arrêté pour ce même motif en mai 1920⁶⁵⁹.

Instituteur et militant depuis longue date dans le département, Paul Briard est inscrit le 7 février 1923. Le motif sommaire de son inscription est ainsi décrit : « *Condamné en décembre 1920 par le Tribunal Correctionnel de Dieppe à 50 jours de prison pour menées anarchistes. Libertaire et révolutionnaire.* »⁶⁶⁰

Il connut une carrière d'instituteur tumultueuse, tant son militantisme entraîna de multiples affaires : des mutations, pouvant être le fait de conflits avec les Maires des communes dans lesquelles il exerçait son métier d'instituteur, entraînant l'éloignement administratif de sa femme – elle-même institutrice. Il connut une relation conflictuelle dans l'Éducation nationale liée à son activité politique, son exemple pose cette question spécifique des instituteurs militants⁶⁶¹ dont la nature de la profession interroge alors l'engagement politique individuel.

« Le métier est un métier public qui s'exerce autant devant la communauté des parents que devant celle des enfants. [...] À propos d'un instituteur ayant adhéré à la III^e Internationale, un inspecteur primaire écrit dans son rapport qu'on ne peut "séparer complètement l'action du citoyen, libre en dehors de l'école, de celle de l'instituteur public. C'est un

⁶⁵⁸ BECKER J.J. et BERSTEIN S., *Histoire de l'anticommunisme*, op. cit., p. 85.

⁶⁵⁹ « État des individus inscrits au Carnet B de la Seine-Inférieure », op. cit.

⁶⁶⁰ *Ibid.*

⁶⁶¹ Dans le département, ils sont plusieurs à être suivi par la police spéciale, comme André Pican, seulement cinq sont inscrits finalement au carnet B.

dédoulement que l'opinion n'accepte pas"»⁶⁶².

On trouve l'ensemble des données archivées sur sa carrière en tant qu'enseignant, dans la sous-série 1 M 617-630 *Enseignement primaire*, les dossiers sont rangés par lettres, de 1 M 619 à 1 M 626, il est à noter que Briard possède un dossier complet pour lui seul, en 1 M 627. Ce dossier est très détaillé, il comprend de 1912 à 1929 des problèmes de disciplines à l'école, et l'organisation comme la participation à des conférences antipatriotiques. Archivés dans une sous-série concernant l'enseignement, nous y trouvons principalement des échanges entre l'inspecteur d'Académie et le préfet, ou entre ces derniers et Briard, mais également entre les directeurs d'écoles, les parents, les maires des communes concernées, etc. Des échanges qui se font dans le cadre de l'institution scolaire essentiellement, qui ne comportent donc qu'un intérêt limité ici.

Ce qui est intéressant dans notre cadre concerne sa condamnation en justice, suivie de sa révocation⁶⁶³, élément qu'il est tout d'abord possible de décrire en croisant des données contenues dans ce dossier 1 M 627, dans son folio-mobile du carnet B en 1 M 527, ainsi qu'en 1Z14⁶⁶⁴, des dossiers concernant la sous-préfecture de Dieppe. C'est dans ce dossier que l'on apprend plus en détail les réelles motivations de sa convocation au Tribunal puis de sa condamnation.

Nous analyserons enfin certains éléments du dossier d'instruction constitué pour son passage au Tribunal d'Instance de Dieppe aboutissant à une condamnation à 50 jours de prison le 15 décembre 1920, un dossier accessible en 3U899. Des documents judiciaires, mais qui permettent de cerner un peu mieux le contexte particulier de son passage au tribunal et l'application des lois scélérates.

⁶⁶² BECKER J.J. et BERSTEIN S., *Histoire de l'anticommunisme*, op. cit., p. 230.

⁶⁶³ Il est ensuite réintégré en 1924.

⁶⁶⁴ Un dossier intitulé : « *Affaires de sûreté générale : surveillance des mouvements politiques et syndicaux (notamment terroristes et anarchistes), des criminels et des étrangers suspects. 1920-1939* », ADSM 1 Z14.

1. Sa condamnation

En avril 1920, ce dernier se rend à une conférence organisée à Dieppe, par l'Union des syndicats. S'y présentant en avance, ce dernier :

« était porteur d'une serviette dont il a extrait des brochures qu'il a exposées sur un banc placé sous le péristyle de l'immeuble et mis en vente au prix de 0 franc 20 à 0 franc 50 centimes.

Ces brochures avaient pour titres :

Petit Catéchisme bolchevik.

Vingt lettres de Trotsky.

Vive la république des soviets.

Vive Sadoul !

*Lettres de Lénine. »*⁶⁶⁵

Le commissaire spécial mentionne ensuite ce qui lui semble être le lieu de stockage de ce type de brochure, un dépôt dans lequel se réunissent différents militants de la région de Dieppe, ainsi que des *« étrangers indésirables passibles d'expulsion, lesquels tiennent de fréquents conciliabules ayant pour objet la constitution d'un groupement de la 3^e internationale auxquels assistent [des individus] tous connus pour leurs idées libertaires. »* La dernière mention du commissaire spécial est alors déterminante pour la suite des événements concernant Briard :

« Dans ces conditions, il y aurait lieu, à mon avis, d'examiner si le fait de colportage d'imprimés bolchevistes relevé à la charge de Briard ne motiverait pas suffisamment des poursuites contre lui et l'ouverture d'une information contre les personnes susnommées, ses complices. »

Le commissaire spécial pose ici la question, à savoir si le fait de diffuser des tracts bolchéviques

⁶⁶⁵ Du commissaire spécial de Dieppe au sous-préfet: « Contrôle général des services de police administrative », le 16 avril 1920, ADSM 1Z 14.

peut permettre une poursuite contre Briard. Dans une notice individuelle du 12 mai 1920, on apprend alors qu'un mandat d'arrêt est envoyé le 6 mai 1920 pour « *complicité d'attentat et complot contre la sûreté intérieure et l'État (art. 87 et 89 du Code Pénal) et loi du 24 juillet 1894⁶⁶⁶ sur les menées anarchistes.* »⁶⁶⁷ Les raisons précises de ce mandat sont résumées en ces termes :

« Agitateur dangereux. Membre du comité occulte de la Troisième Internationale constitué à Saint-Aubin par le nommé Hoffberger Alexandre, roumain, bolchéviste, expulsé depuis.

Briard doit être poursuivi pour sa participation à l'agitation menée sur l'étendue du territoire en vue de la cessation du travail des services publics et de la fomentation des grèves à caractère révolutionnaires aux fins de renversement de l'ordre de chose établi. À fait en outre l'objet d'un procès-verbal pour diffusion parmi les syndicats des brochures faisant l'apologie de la République des Soviets qui a pour auteur J. Sadoul et dont la circulation a été interdite par arrêté pris en Conseil des ministres. »⁶⁶⁸

On apprend ensuite dans une seconde fiche, établie cette fois-ci en vue de son inscription au carnet B, que l'inculpation pour complot contre la Sûreté de l'État a été abandonnée. Ce dernier arrêté à Dieppe le 7 mai 1920 est donc condamné le 15 décembre de la même année à 50 jours de prison pour « menées anarchistes ». Le contexte de cette affaire est important à rappeler, Briard vend ces brochures le 16 avril 1920 lors d'une conférence, le mandat d'arrêt est envoyé le 6 mai. La fomentation de grèves dont il est question est celle du 1^{er} mai 1920, ce qui est clarifié dans un extrait d'article archivé dans le dossier judiciaire de l'affaire et qui décrit le contexte national :

« On sait dans quelles circonstances il fut arrêté à son domicile de la rue Chanzy, le 7 mai dernier, à l'aube. Les événements du 1^{er} mai, les grèves, l'agitation et la propagande des militants avaient révélé un suprême effort révolutionnaire. Cet effort, le gouvernement, comme c'était son droit, s'employa à le briser. Des perquisitions et des arrestations furent

⁶⁶⁶ La loi en question étant celle du 28 juillet 1894.

⁶⁶⁷ Sur le lien entre atteintes à la sûreté de l'État et les crimes des opposants, ou plus largement et sur une autre période, le passage des militants communistes devant la justice voir CODACCIONI V., *Punir les opposants: PCF et procès politiques (1947-1962)*, Paris, CNRS éditions, 2013.

⁶⁶⁸ Notice individuelle de Briard Paul, le 12 mai 1920, ADSM 1 M 522.

opérées à travers le pays, en assez grand nombre. Le temps passa, amenant la détente et, aussi, des ordonnances de non-lieu et des mises en liberté provisoires qui continuent de mener leur petit bonhomme de chemin, le provisoire ayant chez nous la vie dure. »⁶⁶⁹

2. L'identification d'une idéologie et la confusion des services

Ce qui est probant ici renvoie à la question d'une certaine confusion policière quant à la compréhension des différentes appartenances politiques des individus surveillés. Briard est un des principaux exemples de cette idée dans ce que nous avons pu observer, même s'il n'est pas isolé. Dhaille-Hervieu le remarque,

« [Les sources policières archivées dévoilent] la perception qu'avaient les autorités, et une fraction de l'opinion, de l'engagement communiste. Ainsi, il apparaissait que les militants du PC étaient pour une longue période, près de vingt ans, dans une relation indifférenciée avec les autres militants révolutionnaires, en particulier les anarchistes, ou encore que, pendant la guerre, était assimilé à une appartenance communiste le fait de faire référence aux droits de l'Homme ou de tenir un discours patriotique. »⁶⁷⁰

Sur cette confusion, il faut tout d'abord rappeler que des policiers sur le terrain n'étaient pas des spécialistes des sciences politiques aptes à différencier concrètement les différents éléments idéologiques, multiples et considérés comme proches, avant tout par leur étiquette oppositionnelle, d'autant plus dans le contexte du moment.

N'améliorant en rien cette confusion, le fait que plusieurs individus d'obédiences variées au début du XX^e siècle se sont ensuite investis dans le mouvement communiste. Une confusion qui peut s'expliquer par l'idée de frontières poreuses qui séparaient alors antimilitaristes, libertaires, communistes, anarchistes, etc. Il est également important de rappeler que ces trajectoires de militants, oscillaient entre diverses idéologies oppositionnelles – au gré des rencontres et des expériences – ont entretenu aussi une confusion des services. Ces derniers ne sachant réellement définir l'appartenance d'untel ou d'untel, du fait même de la complexité des différentes trajectoires individuelles. Le résultat concret permet finalement au PC ne serait-ce que dans un premier temps – d'accéder à un vivier de recrutement d'ouvriers déjà formés au

⁶⁶⁹ Article: Tribunal correctionnel, audience de M. Briard, instituteur, le 1^{er} décembre 1920, ADSM 3U899.

⁶⁷⁰ DHAILLE-HERVIEU M.-P., *Communistes au Havre*, op. cit., p. 27.

militantisme. Il est probable que cette institution balbutiante symbolisait pour certains la convergence des différentes luttes à caractère révolutionnaire, du moins en ce début de décennie.

« Pour comprendre l'attraction mutuelle entre les syndicalistes révolutionnaires et les dirigeants bolcheviques, il faut rappeler que plusieurs de ceux-ci (Lénine, Trotsky, Lozovsky) ont vécu une partie de leur exil en France, pays dont ils connaissent la langue et la vie syndicale. Leur estime pour les ouvriers libertaires est le pendant de leur détestation des politiciens socialistes. Ils chargent l'Internationale syndicale rouge (ISR) de mobiliser cette énergie ouvrière qui est peu susceptible de compromis avec la "bourgeoisie". Si dans le cadre du syndicalisme révolutionnaire de l'enseignement la tentative de séduction finit par échouer, le syndicalisme révolutionnaire ouvrier offre au communisme un riche vivier. Les anciens anarchistes forment même une première strate du terreau communiste. »⁶⁷¹

Au sein d'un document émis en 1927⁶⁷², plusieurs années après cette affaire, nous retrouvons aussi cette idée. Il s'agit de recenser la propagande communiste suite à une circulaire ministérielle « *prescrivant la répression de la propagande des menées subversives et contraires aux Institutions républicaines* ». L'inspecteur rédacteur du rapport en question émet alors une liste dans sa localité des « *partisans notoires de la doctrine bolchévique* » pour conclure ensuite que les individus qu'il mentionne sont « *considérés comme des propagateurs dangereux des idées extrémistes tant communistes que anarchistes.* » Un document plus tardif qui vient attester cette idée de confusion de la part des services.

3. L'élargissement d'une loi d'exception

Ce qui est intéressant sur l'exemple de Paul Briard, c'est l'hypothèse d'une certaine instrumentalisation juridique de cette confusion. Nous l'avons vu, la III^e République oscille entre un principe de liberté au fondement de ses valeurs, et la nécessité de réguler certaines idéologies. Ce qui lui vaut le passage au tribunal et les 50 jours de prison est donc la vente de brochures, en particulier celle de Jacques Sadoul interdite par décision du conseil des ministres.

⁶⁷¹ PUDAL B. et PENNETIER C., *Le souffle d'Octobre 1917: l'engagement des communistes français*, Ivry-sur-Seine, Les éditions de l'Atelier, 2017, p. 77.

⁶⁷² *De l'inspecteur de police Baatsch au commissaire spécial de police de Rouen: « Au sujet de la propagande communiste »*, le 18 août 1927, ADSM 1 M 521.

Bien que Briard ait toujours été décrit comme libertaire, comme une personne peu respectueuse de l'autorité, et ce au sein des syndicats ou du parti communiste dans les années qui suivirent, c'est bien la qualification de menées anarchistes qui semble ici relever d'un cas particulier. Il est probant qu'il existe un glissement dans ce cadre, un glissement qui semble aller plus loin que la simple confusion entre anarchiste et communiste, plus précisément anarchiste et bolchévique⁶⁷³. Briard se voit appliquer contre lui un cadre juridique d'exception, celui des lois scélérates déployées pour lutter contre la vague d'attentats anarchistes à la fin du XIX^e siècle.

Or, l'ensemble des brochures diffusées par ce dernier sont des brochures qui n'ont aucun lien concret avec le mouvement anarchiste mise à part cette étiquette « oppositionnelle » ou plutôt « insurrectionnelle et révolutionnaire » communément partagée. Le fait notamment que Sadoul fasse l'apologie de la révolution au sein de sa brochure, et donc de la désobéissance, du renversement de l'ordre établi et de la dictature du prolétariat : il y développe une argumentation révolutionnaire par l'apologie des événements russes. La sentence de son procès à ce sujet est claire, elle repose sur des extraits de cette même brochure, pour affirmer l'idée qu'il y a eu « menées anarchistes » de la part de Briard du fait de la mise en vente de cette brochure en particulier⁶⁷⁴.

« Le déclare coupable d'avoir à Dieppe, dans une réunion publique, mis en vente la brochure intitulée "Vive la République des Soviets" (de Jacques Sadoul) qui referme aux pages 28, 29, 30, 31 des passages délictueux, et ce dans un but de propagande anarchiste, en conséquence condamne Briard à cinquante jours de prison et ce par application des articles 1 de la loi du 28 juillet 1894, des art. 23, 24 de la loi du 29 juillet 1881, de l'art. unique de la loi du 12 décembre 1893, de l'art. 64 de la loi du 29 juillet 1881 et de l'art. 463 du Code pénal dont lecture a été donnée et qui sont ainsi conçus... »⁶⁷⁵

Ne s'agissant pas ici de refaire le procès, mais d'interroger si cette confusion a pu être instrumentalisée juridiquement ou pas, au final le résultat est le même : des lois d'exceptions sont étendues et appliquées à un mouvement autre que l'anarchisme. Quelle était alors la

⁶⁷³ L'affaire se situant avant le congrès de Tours.

⁶⁷⁴ Les autres brochures sont des pièces à conviction mais ne sont pas des pièces à charge pour la sentence. Un échange entre Briard, son avocat et le procureur interpelle à ce titre une question de fond : la vente d'un écrit signifie-t-elle l'adhésion à l'ensemble de son contenu ?

⁶⁷⁵ Sentence du procès Briard, le 15 décembre 1920, ADSM 3U899.

compréhension du magistrat à ce sujet, sur cette différenciation bolchévique / anarchiste ? Au regard des passages délictueux, c'est l'apologie de la révolution violente qui est condamnée, donc dans le contexte de la brochure, le procédé de la révolution soviétique.

Pour le chercheur contemporain, il est difficile de les assimiler au sein d'un même mouvement, ne serait-ce qu'en ayant connaissance des répressions orchestrées par les bolchéviques envers les anarchistes russes⁶⁷⁶ tout comme de la répression de la Makhnovethina par Trosky lors de la guerre d'Ukraine. Bien entendu des faits difficilement connus d'un magistrat de l'époque, pour autant, on assiste bel et bien avec la condamnation de Briard, à une extension de ces lois d'exceptions mises en place contre les anarchistes. Il demeure complexe de savoir quelle était la transparence des informations sur ces événements en décembre 1920. Pennetier et Pudal le notent, en se référant à Kronstadt, un événement postérieur à notre affaire :

« Si la référence à la révolte des marins de Kronstadt (1921) et à sa répression par l'État bolchevik met un certain temps à marquer l'opposition entre libertaires et communistes, progressivement les informations sur l'arrestation d'anarchistes russes, l'écrasement du mouvement makhnoviste en Ukraine érodent l'image d'une révolution prolétarienne. »⁶⁷⁷

En juillet 1927, lors d'une révision du carnet B, nous avons deux avis différents quant à son maintien ou non. Le commissaire de police de Darnétal considère qu'il est nécessaire de maintenir son inscription, puisque ce dernier « *continue à fréquenter les milieux communistes et conserve une attitude agressive et haineuse.* »⁶⁷⁸ Un point de vue qui vient contredire celui du commissaire spécial de Rouen qui considérerait en janvier de la même année, pouvoir rayer « *sans inconvénient* » ce dernier du carnet B, puisque tout en adhérant toujours au parti communiste, il ne faisait plus de politique⁶⁷⁹. Ce dernier demeure cependant inscrit. Pour conclure sur Paul Briard, son suivi policier et son procès, nous voyons ici comment s'opèrent certains allers-retours entre la police et la justice, Vanessa Codaccioni relève cette place qu'occupe le travail de police en amont de la procédure pénale⁶⁸⁰. Paul Briard est le seul

⁶⁷⁶ Voir entre autre VOLINE, *Répression de l'anarchisme en Russie soviétique*, Librairie sociale internationale, Paris, 1923 ; VOLINE, *La Révolution inconnue*, Paris, Verticales, 1997.

⁶⁷⁷ PUDAL B. et PENNETIER C., *Le souffle d'Octobre 1917*, op. cit., p. 79.

⁶⁷⁸ Du commissaire de police de Darnétal au préfet: « Révision du carnet B », le 27 juillet 1927, ASM 1 M 522.

⁶⁷⁹ Du commissaire spécial de police de Rouen au préfet: « M. Briard, instituteur », le 21 janvier 1927, ADSM 1 M 522.

⁶⁸⁰ CODACCIONI V., *Punir les opposants*, op. cit.

exemple que nous présentons lors d'un passage en justice, mais ce travail de veille et de recueil des actions, des paroles, des écrits et opinions des opposants, montre bien que cette phase de veille et de régulation que nous décrivons peut ensuite être mobilisée dans une phase répressive en justice, ce qui sera le cas lors de la dissolution du PC suite à la signature du pacte de non-agression et des procès qui s'en suivront.

Chapitre 13 : Paroles de femmes, femmes militantes :

A. La difficile constitution d'un espace public féministe

L'ensemble de l'activité de surveillance menée sur le territoire s'est focalisée sur le suivi du militantisme des hommes. On ne note qu'une seule femme ayant été inscrite au carnet B : Germaine Goujon, et il est un résultat sensible que quantitativement, les documents accessibles dans les fonds préfectoraux contiennent une part bien moins importante de références aux femmes. Elles attirent l'attention des services en fonction de plusieurs facteurs, les deux principaux étant leurs mœurs sexuelles ou leurs activités politiques. Dans ces deux cas c'est leur capacité à influencer la moralité des hommes qui est au centre de l'attention portée sur elles par les services.

Militantes, les informations sur nombre d'entre elles sont souvent établies via la surveillance de leurs maris, nous l'avons vu avec Jeanne Viard⁶⁸¹, épouse de Massie. Ici il n'est pas question d'interroger nos données sous l'angle du genre, de s'inscrire dans une socio-histoire de ce champ ou d'une interprétation historique de ces figures féminines construite au prisme du genre, mais bien d'interroger la lente constitution d'un espace public féministe. Son stade de développement sur la période étudiée, les éléments favorisant le développement d'un argumentaire féministe comme ceux l'entravant. Le lien entre le mouvement social et la possibilité d'un espace public féministe est une question complexe. Le lien entre les institutions communistes et la question de la parole publique féminine puis féministe l'est d'autant plus. On assiste périodiquement à un certain développement, puis à des situations de régressions et de conflits.

« De 1920 aux années trente, la représentation de la femme subit, dans le monde communiste, une profonde mutation, qui s'accomplit durant la bolchévisation puis la stalinisation progressive du communisme français. Alors que le premier communisme fait partie intégrante de l'histoire des féminismes, que pour nombre de militantes communistes de ces premières années, le combat féministe et le combat communiste sont étroitement associés, il n'en est plus de même durant les années trente. La plupart des féministes

⁶⁸¹ « Du commissaire spécial de Rouen au préfet: "Au sujet de Massie et de son épouse née Viard Jeanne" », *op. cit.*

communistes, souvent institutrices [...] ayant occupé parfois des postes importants, quittent le Parti communiste ou en sont exclues dans les années 1920, départs accompagnés par un reflux de l'engagement des femmes : "2600 (3 à 4%) en 1924, 964 (1,7%) en 1926, 200 (0,6%) en 1929" ; après cette date les chiffres ne sont plus publicisés. Les deux histoires se séparent donc en conférant aux combats des femmes communistes, peu à peu, l'incertain statut d'une lutte des femmes à ne pas confondre avec les luttes féministes, renvoyant celle-ci à l'inessentiel en mettant de surcroît en avant leur caractère "petit-bourgeois" pour mieux les discréditer. »⁶⁸²

C'est bien sur ce point que les analyses sur les femmes militantes surveillées convergent ici, par la proposition d'exemples principaux, avant la possibilité même d'un espace public féministe, la possibilité avant tout d'une parole publique féminine. Cette position particulière d'une femme, qui prend la parole publiquement avant même de concevoir la possibilité de la défense du droit des femmes en particulier⁶⁸³.

En cela, l'arrière du front et le travail des femmes dans les usines durant la Première Guerre mondiale est un épisode qui permet des revendications féminines dans la sphère du travail, le développement d'une action collective féminine. Le secteur industriel du textile y joue alors un rôle, durant la guerre et ensuite, en permettant à des subjectivités militantes féminines de s'exprimer : c'est le cas en 1917 avec la « grève des midinettes »⁶⁸⁴. La concentration d'ouvrières dans certains secteurs de l'industrie a fait de ces usines des lieux permettant le développement d'un espace public féministe, du moins permettant une activité collective des femmes⁶⁸⁵.

« La présence considérable des femmes dans les usines d'armement pendant la Première Guerre mondiale ne fait que renforcer cette conviction. Les moyens de faire adhérer les travailleuses et de les retenir sont, en revanche, plus controversés. Le féminisme apparaît

⁶⁸² PENNETIER C. et PUDAL B., « La part des femmes, des femmes à part... », in *Le sujet communiste: identités militantes et laboratoires du « moi »*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2014, p. 165.

⁶⁸³ Même si les deux notions demeurent étroitement liées.

⁶⁸⁴ Un mouvement revendiquant la semaine anglaise, pour une approche sur ce mouvement en région voir : PIVACHANT G., « 1917: La grande grève des "midinettes" en région rouennaise », in *Le fil rouge*, trimestre 2017, n° 63, p. 3-11.

⁶⁸⁵ Si le textile en est un secteur privilégié en Normandie, il en va différemment en fonction des implantations industrielles, en Bretagne des mouvements se formaient eux au niveau de l'industrie sardinière par exemple : 1924 : la grève victorieuse des ouvrières bretonnes, <https://www.retronews.fr/societe/echo-de-presse/2018/02/19/1924-la-greve-victorieuse-des-ouvrieres-bretonnes>, consulté le 30 mai 2018.

toujours comme un concurrent et ses exigences comme un programme petit-bourgeois qu'il convient de dénigrer pour capter un public féminin. Jeanne Bouvier (1883-1936), couturière devenue permanente syndicale, Charlotte Bonnin (1887-1969), employée des PTT qui conduit avec succès la tête de la lutte pour l'égalité des salaires (1928), offrent les exemples rares de doubles engagements [Bouvier, 1983 ; Bard, 1995]. L'institutrice Marie Guillot (1880-1934), qui porte la question féministe au sein de la CGT, est, quant à elle, plus partagée et estime qu'il revient aux seuls syndicats d'organiser les ouvrières. Les espoirs féministes résistent difficilement à la division syndicale, au noyautage communiste de la CGTU qui évince Marie Guillot et aux conceptions toujours très masculines du militantisme syndical et politique. Signe de ce laminage, les Groupes féministes de l'enseignement laïque disparaissent en 1933 [Liszek, 1994]. Ces difficultés à faire entendre une problématique féministe face à un familialisme croissant et aux lourds préjugés de genre ne sont certes pas propres aux gauches, mais, contrairement aux droites, elles se figent sur leur prétention à résoudre elles-mêmes l'inégalité des sexes. »⁶⁸⁶

La relation entre les gauches et le féminisme endosse un nombre d'ambiguïtés qui a trait justement à la possibilité d'une réalisation effective de l'un ou de l'autre, un féminisme dont l'autonomie constitue une concurrence idéologique face à d'autres mouvements et nuit alors à la possibilité de sa construction pérenne. Se développant souvent à l'intérieur ou à proximité d'espaces oppositionnels, l'espace féministe est dans la durée astreint à cette interaction particulière. C'est le cœur des enjeux et des espoirs portés par les différentes institutions dans lesquelles il peut graviter, que le problème de son développement en tant qu'espace autonome est posé.

« Au cœur des frictions entre les féminismes et les gauches, se loge tout particulièrement la question de la spécificité – voire de l'autonomie – de la cause des femmes, au fondement même de l'analyse féministe. Cela suppose le dépassement ou, plus exactement, le déplacement des oppositions et des catégorisations de classe, leur neutralisation, même provisoire, dans une démarche d'émancipation ou de libération. C'est souvent à une autre conception et une autre pratique de la politique qu'entend aboutir cette logique, réfractaire à la discipline d'un parti quel qu'il soit – sans pour autant échapper aux conflits de pouvoir. Trop réformistes et légalistes pour les libertaires et les révolutionnaires, trop idéalistes et

⁶⁸⁶ ROCHEFORT F., « Les féministes », in *Histoire des gauches en France*, La Découverte, 2005, p. 113.

subversifs pour les réformateurs, les féminismes occupent en fait une place tout à fait singulière dans le paysage politique et social. »⁶⁸⁷

Il est à noter également qu'en tant que mobilisation politique, d'action collective de femmes, le PSF comprenait un nombre important d'inscrites, actives non pas au sein de section féminine, mais directement dans l'organe du parti. Pour Sabina Tricaud, « Le PSF a canalisé et a bénéficié de la longue expérience et de l'énergie de femmes engagées dans les œuvres sociales depuis de longues années, et issues du catholicisme social. »⁶⁸⁸ Par cette politisation de l'action sociale que nous avons analysée précédemment, le PSF a su impliquer des actrices au sein de son parti, dans une certaine mesure du fait de ce lien de proximité avec la sphère religieuse.

Nous analyserons ici des cas principaux de militantes surveillées, qui ne le sont pas en qualité de féministes à proprement parler, plutôt du fait de leur capacité à agir politiquement et de diffuser une parole publique, alors qu'elles sont des femmes. Plusieurs traits caractéristiques ressortent de ces différentes trajectoires, ce qui nous permet, à la focale du regard policier, d'en dresser des pistes d'analyses non exhaustives.

B. Germaine Goujon seule femme inscrite au carnet B de Seine-Inférieure

1. Du socialisme au communisme

Germaine Goujon fait partie des individus inscrits en 1923, son motif sommaire d'inscription est : « *Syndicaliste extrémiste ardente. Communiste convaincue et violente.* »⁶⁸⁹ Les recherches bibliographiques sur l'histoire sociale locale montrent que Germaine Goujon était une syndicaliste militante très engagée à Rouen et sa banlieue industrielle. Du point de vue politique, elle devient en 1921 déléguée régionale à la propagande féminine de la SFIC naissante. Du point de vue syndical, elle s'implique dans nombreuses grèves du textile, comme en 1919, 1923 et en 1928. Sa fiche Maitron nous apprend qu'elle militait à la CGT avant la

⁶⁸⁷ *Ibid.*, p. 109.

⁶⁸⁸ TRICAUD S., « Les femmes et la famille dans la vision du PSF », in *Le PSF: un parti de masse à droite: 1936-1940*, Paris, CNRS Éditions, 2016, p. 205-218.

⁶⁸⁹ « État des individus inscrits au Carnet B de la Seine-Inférieure », *op. cit.*

guerre, et qu'elle a reconstitué la section du textile à Oissel en 1917. En 1923 elle devient la secrétaire du syndicat général du textile de Rouen. De traces dans les archives policières, nous retrouvons en premier lieu un rapport, long de trois pages, qui décrit son activité politique durant l'année 1918 :

« [...] La femme GOUJON est une militante syndicaliste et socialiste des plus nocives. Elle est en relations constantes avec les nommés COURAGE, GAUTIER, BACHELET, LEBRET, militants socialistes violents qui habitent également à Oissel. Elle est aussi en relation suivie avec mmes Mariane RAUSE, Hélène BRION, militantes révolutionnaires aux idées pacifistes.

M. l'Adjoint au Maire d'Oissel m'a déclaré qu'il était à sa connaissance que la femme GOUJON faisait de la propagande pacifiste active dans la commune et qu'elle était en relation avec tous les éléments du désordre de la région⁶⁹⁰.

M. Judlin, administrateur délégué de la Manufacture Cotonnière d'Oissel, m'a fait connaître que la femme GOUJON était une ouvrière médiocre qui faisait beaucoup de politique avancé, qu'elle avait une assez grande influence sur les ouvrières et qu'elle les poussait à la grève. [...] M. Judlin a ajouté qu'il était décidé à renvoyer cette femme de l'usine au premier incident créé par elle.

La femme GOUJON depuis un an environ fréquente beaucoup les réunions publiques.

Ses discours sont toujours d'une extrême violence ; elle les lit sur un ton prétentieux et très autoritaire. Le 10 avril 1918 à la réunion publique organisée à Saint-Étienne du Rouvray par la section socialiste de cette localité, elle a tenu, en présence d'environ Quatre Cents personnes, les propos suivants :

"Si les femmes avaient eu le droit de voter, il n'y aurait pas eu la guerre, et si la guerre avait été déclarée malgré elles, elles auraient su depuis longtemps la faire cesser. Si les femmes avaient eu le droit de voter, il n'y aurait plus de capitalistes, la REPUGNANTE aristocratie ne siégerait pas à la chambre, il n'y aurait que des camarades socialistes au parlement et il n'y aurait plus de riches en France, ainsi la classe ouvrière serait heureuse".

⁶⁹⁰ Il faut entendre par là la création du syndicat à l'usine de Oissel, l'agitation par ce biais dans l'usine et une localité comprenant de nombreux ouvriers du textile. Tout ceci aboutira à son implication à la tête du comité de grève du textile de Oissel en juin 1919.

En résumé, j'estime que la femme GOUJON est nettement indésirable dans la zone des armées.

Signé : FRADET

LE COMMISSAIRE CENTRAL. »⁶⁹¹

Cette dernière se fait donc remarquer durant la guerre, par son agitation syndicale et son implication dans le mouvement socialiste, la teneur de ces actes décrit une militante apte à s'engager dans la SFIC une fois la scission réalisée. Même lors de la signature de l'armistice, comme célébration de l'union sacrée victorieuse et écrivant les fondements d'une cohésion nationale qui marquera la décennie suivante, Germaine Goujon se fait une fois de plus remarquer par ses agissements⁶⁹², ce qui est mentionné dans une fiche individuelle de 1921 :

« Pendant la guerre, alors que son mari était au front, Germaine GOUJON était tisseuse à la manufacture Cotonnière d'Oissel. Secrétaire du Syndicat que textile d'Oissel, elle prit fréquemment la parole dans les réunions corporatives, se faisant toujours remarquer par sa violence et sa trivialité. Lors de l'armistice, son attitude scandaleuse à l'atelier (insultes aux autres femmes qui manifestaient leur joie) la fit congédier et écœura ses camarades de travail au point que plus de la moitié d'entre elles quittèrent le syndicat. Elle resta encore quelque temps à la tête du groupement comme secrétaire salariée pour être remplacée ensuite par Madame GAUTIER⁶⁹³.

Actuellement Madame GOUJON, qui ne travaille pas, collabore au journal "Le Communiste". Très dangereuse. »⁶⁹⁴

Il est nécessaire pour recouper cette description de se reporter à sa fiche Maitron, qui éclaire ces agissements à la signature de l'armistice. On y apprend que :

« Le 11 novembre 1918, après l'annonce de l'Armistice, elle tendit un drapeau rouge sur lequel figurait l'inscription " Vive l'Internationale ", dans l'usine où elle travaillait. Renvoyée peu après, elle laissa sa place au secrétariat de la section du Textile d'Oissel à

⁶⁹¹ « Du commissaire central au préfet: "Au sujet de Germaine Goujon" », *op. cit.*

⁶⁹² Il est notable qu'à ce titre, elle se démarque des choix de la CGT et socialistes ralliés à l'Union sacrée.

⁶⁹³ Louise Gautier, la femme de Maurice Gautier.

⁶⁹⁴ *Fiche individuelle de Germaine Goujon*, le 10 avril 1921, AN versement 20010223/1, Fonds n° 96.

Louise Gautier et rejoignit son mari mobilisé au Havre [...]. Elle revint en mai et fut, en juin 1919, à la tête du comité de grève du syndicat du textile d'Oissel qui obtint la semaine de 5 jours et demi et une augmentation des salaires »⁶⁹⁵

Son attitude lors de l'armistice permit donc au directeur de l'usine de la renvoyer. On retrouve ensuite dans son folio-mobile des documents qui ne la mentionne pas directement, mais qui relatent des faits dont, sous toute vraisemblance, elle était à l'origine, sinon liée.

Le 1^{er} juin 1919, le directeur de la Sûreté Générale écrit en effet, au préfet de Seine-Inférieure pour lui demander d'ouvrir une enquête concernant une lettre adressée à la Croix-Rouge internationale, le 15 février de la même année, par des ouvrières de Saint-Étienne-du-Rouvray⁶⁹⁶.

Cette lettre eut un écho international, comme nous l'apprend un article du *Journal de Rouen* du 12 juin 1919 contenu dans son folio-mobile, dans lequel le consul d'Espagne à Rouen relaye un article publié dans un journal « *germanophile* » de Barcelone⁶⁹⁷. Il est à noter que c'est la diffusion internationale de la lettre en question qui attire finalement l'attention sur cette protestation des ouvrières, qui, comme elles le précisent, n'en étaient pas à leur première démarche. Cette affaire marque un premier pas vers cette assimilation que porteront plus tard les communistes, qui en défendant les prolétaires allemands – ici les soldats – sont accusés de germanophilie, et d'autant plus affiliés à un parti de l'étranger.

En dépit de la rareté des documents existants sur cet épisode, il est clair que pour le préfet et les services de la police spéciale, Germaine Goujon était liée à cette protestation et défense des soldats allemands. Pour le lecteur contemporain, c'est également une hypothèse plus que vraisemblable, qui vient renforcer les traits d'une syndicaliste « *ardente* » qui rejoindra ensuite la SFIC. De son côté, Maxime Verhot analyse cette question du traitement des prisonniers de guerre, dont le retour tardif en Allemagne est pour lui un signe d'instrumentalisation de ces

⁶⁹⁵ GOUJON Germaine, Marthy, Louise née CÉCILE - Maitron, http://maitron-en-ligne.univ-paris1.fr/spip.php?page=article_long&id_article=144240, consulté le 4 octobre 2016.

⁶⁹⁶ Du directeur de la Sûreté Générale au préfet de Seine-Inférieure: « *Demande de renseignement sur l'émission d'une lettre* », le 1^{er} juin 1919, ADSM 1 M 523.

⁶⁹⁷ *Journal de Rouen*: « *Les prisonniers allemands de Saint-Etienne-du-Rouvray* », le 12 juin 1919, ADSM 1 M 523.

derniers, otages de la bonne application du traité de Versailles⁶⁹⁸.

Figure 23 : Reproduction de la lettre émise par les ouvrières de Saint Étienne du Rouvray, le 1^{er} juin 1919, ADSM 1 M 523

La délégation allemande attire l'attention des alliés et des puissances associées sur un certain écrit en date du 15 février 1919 adressé à la Croix Rouge Internationale. Dans cet écrit, les ouvrières françaises élèvent la voix comme femmes et mères de français incorporés à la vue du traitement cruel des prisonniers allemands dans le Département de la Seine-Inférieure.

L'écrit mentionné dans la note est ainsi conçu :

"Monsieur. Excusez-nous si nous femmes d'incorporés nous permettons de vous écrire. Nous désirons vous faire part de ce qui se passe dans notre ville de St-Etienne du Rouvray : les prisonniers allemands travaillant au chemin de fer sont traités comme des criminels. Ils sont battus comme des chiens et mal nourris. Cela nous brise le cœur à nous femmes et mères de mobilisés car nous voyons que ces hommes meurent de faim. Bien que le pain nous manque nous ne pouvons faire autrement que de leur en jeter un morceau de temps en temps lorsqu'on nous le permet. Ils se jettent dessus comme des affamés. Une partie des gardiens français les traitent cruellement seulement à cause d'un petit peu de pain. Nous espérons que vous interviendrez dans cette affaire pour améliorer leur sort. Nous avons déjà écrit à plusieurs endroits à ce sujet, malheureusement sans réponse. Nous vous saluons.

Un groupe d'ouvrières de St Etienne du Rouvray près de Rouen (Seine Inférieure).

⁶⁹⁸ VERCHOT M., « Le lent retour au pays des prisonniers allemands capturés par l'armée française (1918-1920) », in *Revue d'Alsace*, octobre 2013, n° 139, p. 219-234.

2. Politisation de la place de la femme au sein du système patriarcal

En 1921, Germaine Goujon rédige un article dans *Le Communiste de Normandie*, dans lequel elle dénonce le traitement réservé aux victimes de guerre soignées dans le sanatorium de Oissel. Cet article intitulé « *Aux Femmes* »⁶⁹⁹ s'adresse à la gente féminine, comme son nom l'indique à laquelle elle en appelle à une mobilisation pour améliorer le sort des malades et blessés. Elle rédige cet article dans ce cadre, puisque selon elle, les femmes lisent l'hebdomadaire *Le Communiste* et non pas *L'Humanité* à la différence des hommes, journal ayant déjà consacré un article pour dénoncer « *au public le régime odieux auquel sont soumises les malheureuses victimes de la guerre et du travail* ». Elle s'adresse aux femmes dans cet article en utilisant leur position au sein d'une société patriarcale, sans même remettre en cause cette position, elle en façonne un argument politique.

*« Camarades femmes, c'est là que j'en appelle à vous, vous qui prenez tant de soins pour vos petits, qui vous lamentez au moindre bobo, qui sacrifiez toute votre vie pour en faire des hommes forts, je vous demande de méditer sur les soins donnés aux hospitalisés de cette mission. [...] Jugez si la propreté est de rigueur au Sanatorium, vous qui vous donnez tant de peine pour que vos maris, vos fils aient du linge propre chaque semaine, sachez que des hommes malades gardent leurs draps plus d'un mois, leur linge de corps trois ou quatre semaines et leurs chaussettes quelquefois huit semaines. [...] Voilà comment sont traités les héros de la guerre, de cette maudite guerre ! Voilà ce que l'on a fait de vos gars, de votre bien, de votre chair, que l'on vous a volés ; après avoir meurtri le cœur, on vous le saigne en achevant de tuer vos enfants ! [...] Allez-vous, femmes, mères, sœurs, rester impassibles devant tant d'infamie, vous, considérées par ces bourgeois pour quantité négligeable, n'allez-vous pas leur dire que nous ne voulez plus leur donner vos enfants. Soyez femmes, osez leur dire que vous ne voulez plus enfanter ni pour la caserne, ni pour les bagnes militaires, ni pour **leur guerre**. »*

Que ce soit dans cet article, ou dans son discours d'avril 1918, dans lequel elle interroge ce que serait la représentation politique si les femmes avaient accès au suffrage, nous voyons qu'en plus d'être une militante socialiste, puis communiste – donc un engagement consacré à la défense des prolétaires – elle ne se contente pas uniquement de militer dans ce sens, mais elle

⁶⁹⁹ Germaine Goujon, *Le Communiste de Normandie*: « *Aux Femmes* », le 9 avril 1921, ADSM 1 M 523.

interpelle, dans ce cadre, la place de la femme dans l'espace public.

Elle ne remet pas en cause cette place au sein de l'organisation sociale, il est donc difficile de décrire à proprement parler un discours féministe, puisque dans cet extrait, elle tente de démontrer ce que pourrait être le pouvoir politique des femmes, justement dans un contexte de domination masculine. Elle met au centre de son argumentaire la question du *care*, et politise par ce biais la place de la femme. C'est le même processus qui s'opère avec la défense des prisonniers allemands, un groupe de femmes s'insurge du traitement de ces derniers, les hommes ne sont pas associés à cette protestation, une revendication qui est de fait, un combat de femmes. Un fait appuyé à de nombreuses reprises dans la lettre envoyée à la Croix Rouge, et qui interpelle les services préfectoraux, qui ont d'ailleurs souligné en rouge, les répétitions de la mention « *nous femmes* »⁷⁰⁰.

Il n'y a donc pas ici un discours qui tend à la lutte contre les inégalités et la domination masculine, au sens où le lecteur contemporain l'entend, mais bien le fait de permettre à la parole féminine d'avoir sa place dans l'espace public. En politisant la condition de femme, il est sous-entendu d'ailleurs qu'un certain nombre de sujets seraient astreints, justement, à des combats qui doivent être menés par des femmes et non des hommes, alors même que ces combats concernent paradoxalement le sort des hommes. Autrement dit, elle interroge la possibilité d'une parole publique féminine, du moins elle tente de l'instaurer dans le débat public. Sans défendre la cause des femmes à proprement parler, elle cherche à leur permettre d'accéder à un pouvoir politique, du moins à mettre en exergue leur parole dans l'espace public, en se focalisant sur des sujets qui *devraient* être défendus par des femmes.

C'est le même processus qui s'opère avec son discours d'avril 1918⁷⁰¹, mais de façon moins explicite. Elle ne milite pas directement pour l'accès au suffrage des femmes, mais explicite ce que serait selon elle, la situation si ces dernières avaient eu accès au suffrage. La revendication ne va pas, par exemple, dans le sens d'un argument se résumant ainsi : les femmes devraient avoir le droit de vote puisque le suffrage masculin est une position de domination, et rien ne justifie que les femmes n'aient accès au suffrage. Non, elle politise dès ce discours la position

⁷⁰⁰ *Reproduction de la lettre émise par les ouvrières de Saint Étienne du Rouvray*, le 1er juin 1919, ADSM 1 M 523.

⁷⁰¹ « Du commissaire central au préfet: "Au sujet de Germaine Goujon" », *op. cit.*

des femmes, en expliquant que si elles avaient eu ce droit, l'utopie d'une société sans classe aurait pu commencer à se réaliser par ce biais. Elle situe donc la place des femmes dans le débat politique, non pas comme vecteur permettant de réduire les inégalités sexuées, plutôt comme un élément faisant partie de la lutte des classes, une possibilité par ce biais de réaliser leurs espoirs de société sans classe et de renversement de l'ordre établi.

Germaine Goujon appuie la nécessité de voir se développer une parole publique féminine – sans être féministe donc –, mais elle permet aussi par ce biais de poser les bases d'un espace public féministe, en rappelant que les femmes ont un rôle politique à jouer. Ce qui offre en conséquence une possibilité de libérer cette parole féminine, apte par la suite à défendre d'autres enjeux, féministes notamment.

3. Luites intestines au sein du PC

Un autre trait caractéristique de la trajectoire militante de Germaine Goujon tient à ce qu'elle ait appartenu à la partie de la « droite⁷⁰² » du parti dès lors que le processus de bolchévisation va se mettre en place entre 1924 et 1927 et provoquer des luites intestines allant jusqu'à l'exclusion de plusieurs membres.

La Seine-Inférieure est un département dans lequel cette opposition est l'une des plus importantes en France, comme le note Benoît Paimparé⁷⁰³. Germaine Goujon prend une place importante au sein des minoritaires du parti opposés à cette bolchévisation et transformation en cours. Cette phase est importante dans l'institutionnalisation du communisme en France comme sur le plan international, et marque le renforcement de la position de Staline aux dépens de ses opposants, Trotsky notamment. Au niveau local, les oppositions à la bolchévisation témoignent principalement d'un refus des militants de suivre les directives de Moscou, d'un parti centralisé internationalement et devant suivre une ligne unique.

⁷⁰² Pour reprendre le terme employé alors au sein du PC, puis dans l'historiographie du communisme lorsqu'il s'agit de désigner les opposants à la bolchevisation.

⁷⁰³ PAIMPARE B., *Le Parti communiste français en Seine-Inférieure (1920 – 1935)*, Mémoire de recherche d'histoire, Rouen, 2014.

Encadré 11 : Extrait de D. Tartakowsky, *La bolchévisation*.

« Pour rompre avec cette situation héritée du passé, l'IC décide en janvier 1924 de la " bolchévisation " de ces sections. Cette politique consiste à homogénéiser les partis (qu'il s'agit, dit-on alors, de rendre 100% léninistes) en homogénéisant la pratique de leurs militants. Un objectif auquel répond la création de commissions de travail auprès du comité central, de " fractions " destinées à regrouper les communistes militants dans telle organisation ou telle organisation de masse et surtout la mise en place de " cellule d'usines ".

La SFIC était demeurée structurée en sections et fédérations calquées sur les circonscriptions électorales. Les cellules d'usines doivent désormais constituer " le centre de gravité de son travail politique d'organisation ". Ce transfert des organisations de base du parti sur le lieu même de l'exploitation constitue une rupture avec la double tradition sociale-démocrate et anarcho-syndicaliste. Il doit permettre de déplacer la politique sur un terrain que l'idéologie dominante française a jusqu'alors réussi à occulter comme tel.

Par souci de se doter d'une solide base ouvrière, de briser une bonne fois la tutelle idéologique des intellectuels, la SFIC procède à cette réorganisation avec un volontarisme certain qui confine à l'ouvriérisme. Ainsi n'estime-t-elle pas initialement nécessaire de créer, aux côtés des cellules d'usines, des " cellules de rues ", capables d'organiser ceux de ses adhérents qui ne sont pas ouvriers. Maladresses et outrances renforcent l'hostilité de ceux qui ne veulent voir en la bolchévisation que la simple imposition du modèle soviétique sur le parti français, le moyen pour Staline d'étendre à l'IC tout entière la victoire qu'il vient de remporter en URSS.

Ce qu'elle est, il est vrai, *également*. Énoncée en janvier 1924, elle est mise en œuvre alors que le conflit qui oppose Staline, Zinoviev et Kamenev à Trotski bat son plein et se répercute sur l'ensemble des sections de l'IC. Devenue un des instruments par lesquels la Troïka parachève sa victoire, elle est à court terme prétexte à des épurations tant de droite que de gauche, à des éliminations qui s'opèrent au nom d'une orthodoxie nouvelle désormais définie par les *Principes du léninisme* de Staline.

Quelques militants, tels Souvarine, se dressent contre cette politique du fait de leur effectif soutien à Trotski. D'autres, plus nombreux, se déclarent hostiles à une démarche qui rompt avec leurs pratiques traditionnelles. C'est le cas de militants venus du syndicalisme révolutionnaire (Monatte, Rosmer), d'intellectuels ralliés, de dirigeants socialistes de la première heure demeurés à la SFIC (Loriot, Dunois). Par pure assimilation avec la " question russe ", tous se voient également qualifiés de " trotskistes " et tour à tour exclus. Si la bolchévisation provoque à court terme exclusions et départs, elle modifie, à plus long terme, le rapport qu'entretient le parti avec les masses ouvrières, la physionomie des luttes politiques en France et en dernière analyse le parti lui-même.

En déployant une pratique qui est alors avant tout syndicale, les cellules d'usines (898 en 1928 dont un tiers dans les mines et la métallurgie) permettent une lente conquête du mouvement syndical demeuré majoritairement réformiste par les tenants d'un syndicalisme de classe. Modifiant la texture sociale du parti (qui sur 20 000 adhérents recensés en 1929 compte plus de 60% d'ouvriers), elles donnent naissance à un nouveau type de communiste et favorisent l'émergence de cadres révolutionnaires dont les écoles, créées en 1924, parachèvent la formation. Si Treint et Suzanne Girault accèdent à la direction du parti du fait de leur adhésion – idéologique – aux positions zinovievistes (Zinoviev est alors secrétaire de l'IC), c'est au cheminot P. Sémard qu'échoit en juillet 1924 le secrétariat général du parti. Le poids des cadres ouvriers restera jusqu'à ce jour une caractéristique du nouveau parti. »⁷⁰⁴

⁷⁰⁴ TARTAKOWSKY D., *Une histoire du P.C.F.*, op. cit., p. 18-20.

Au regard de l'espace oppositionnel, cela marque les oppositions et conflits récurrents en son sein, au niveau politique comme au niveau syndical. Ils vont dès lors s'opérer à l'intérieur même de l'institution qui en est symboliquement la plus emblématique, mais en phase de construction et de ce fait d'autant plus soumise à ce type de conflits. Cette bolchévisation qui passe notamment par la création de cellules du parti dans les usines tend à concurrencer le rôle même du syndicalisme, et peut alors placer certains acteurs dans des positions particulières.

Au regard des trajectoires des acteurs, cela aboutit à l'éviction de certains militants les plus emblématiques avant même la fondation du parti, et ce localement – à l'instar de Germaine Goujon. Le 25 octobre 1925, 250 signataires français de cette fraction dite de droite envoient *La lettre au comité exécutif de l'internationale communiste*, afin de s'opposer aux directives du parti, une cinquantaine de signataires sont des militants de Seine-Inférieure, dont les principaux proviennent de la cellule de Oissel.

« Au sein même de la fédération, il semble que Oissel soit la ville qui rassemble le plus d'opposants. En effet Maurice Gautier, député de la Seine-Inférieure, est signataire ainsi que de nombreux communistes osseliens. On retrouve d'autres signataires exerçant des responsabilités dans les organisations proches du PCF dans le département comme Billoquet, secrétaire de l'ARAC de Seine-Inférieure, Victor Engler, secrétaire des syndicats de Rouen, Germaine Goujon¹³⁰, secrétaire générale du Textile de la région de Rouen. »⁷⁰⁵

Cette lettre et l'action sur le terrain de ses signataires – comme Engler et Goujon – s'en suivent de nombreuses luttes intestines, réunions, évictions de membres, notamment lors d'une réunion publique le 8 février 1927 pour ces deux derniers. Maurice Gautier, lui, n'est pas exclu – puisqu'influent et député –, mais blâmé pour son soutien envers ses camarades.

Cet épisode nationalement comme localement est important pour comprendre le fonctionnement d'institutions oppositionnelles et comment était contrôlée la parole individuelle à l'intérieur même des organes militants. Localement il permet de cerner certaines trajectoires comme celle de Germaine Goujon justement, qui s'éloigne d'un parti dans lequel elle était l'une des principales actrices lors de son fondement. À la suite de son exclusion du PC, elle militera

⁷⁰⁵ PAIMPARE B., *Le Parti communiste français en Seine-Inférieure (1920 – 1935)*, op. cit., p. 61.

uniquement dans des organisations syndicales, comme son camarade Victor Engler, alors même qu'au début des années 1920, elle était une actrice importante d'une SFIC balbutiante. Preuve de plus de sa position d'alors, en 1922, alors que Suzanne Girault⁷⁰⁶ est recherchée, et que le ministère de l'Intérieur envoie un télégramme dans tous les commissariats spéciaux des zones frontalières et des ports d'embarquement afin de la localiser, le ministère envoie également une missive au préfet de Seine-Inférieure suspectant qu'elle réside en secret chez Germaine Goujon⁷⁰⁷.

Pour revenir aux dissensions, luttes intestines et exclusions, il est également intéressant d'en analyser l'interprétation policière. Elle marque leur degré de compréhension du fonctionnement d'un mouvement surveillé tout comme l'opérabilité du dispositif de surveillance en place au moment. Un rapport de 1929 tend à démontrer que pour cette fin des années 1920, le suivi de l'activité des communistes n'était pas une priorité absolue :

« J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'à la suite de l'échec de la grève du textile de Rouen-Darnétal, de graves dissensions se sont élevés parmi les dirigeants du Parti communiste de la Région de la Basse Seine [...].

En effet deux clans se sont formés, l'un ayant à sa tête CARUEL, secrétaire, TROUILLARD, Odette BRIERE, et Henri GAUTIER, nouveau secrétaire, venu du Havre.

L'autre, ENGLER, secrétaire du syndicat des dockers et Germaine GOUJON, déléguée à la propagande du textile.

Ceux-ci sont accusés par les premiers d'être à tendance réformiste et ne pas pratiquer la pure doctrine communiste.

⁷⁰⁶ « Née le 28 juillet 1882 à La Chaux-de-Fonds (Suisse), morte le 19 septembre 1973 à Paris ; institutrice libre ; secrétaire du groupe communiste français de Kiev (1919), membre du bureau politique (1924-1926) et du comité central (1924-1928) du Parti communiste, secrétaire du PC (1925), exclue le 1er février 1928, réintégrée en 1930 ; sénatrice communiste de la Seine (1946-1958). » GIRAULT Suzanne [née DEPOLLIER Suzanne]. *Pseudonymes et noms d'emprunt : CORMIER Olympia, SAUVAGE Suzanne (du nom de son compagnon François SAUVAGE) - Maitron*, <http://maitron-en-ligne.univ-paris1.fr/spip.php?article88366>, consulté le 26 janvier 2018.

⁷⁰⁷ *Correspondance avec le Préfet du département de la Seine-Inférieure au sujet de la mise sous surveillance policière de GOUJON Germaine Louise, qui entretenait des relations avec DEPOLLIER Suzanne*, AN versement 20010223/1, Fonds n° 96.

En réponse ENGLER et Germaine GOUJON font en sous-main une propagande contre la C.G.T.U. et c'est ainsi qu'à diverses réunions, ENGLER a engagé ses amis à ne pas y assister et même d'empêcher les orateurs communistes d'y prendre la parole. [...] »⁷⁰⁸

Une compréhension floue et incertaine, telle que nous le démontre ce document, témoigne d'une surveillance assez lointaine, donc d'un intérêt secondaire pour la précision des informations recueillies, ce qui est concomitant du degré d'interprétation d'une menace sur le moment.

Nous avons ici un suivi lointain qui diffère de ce que l'on peut observer sur d'autres périodes, dans d'autres contextes, lors de l'affaire Massie par exemple, et globalement durant la montée vers la Seconde Guerre mondiale. Des rapports précis sur les conflits interindividuels tout comme une compréhension des enjeux soulevés dans ces conflits sont le signe d'un mouvement infiltré par des informateurs, rapportant avec précision les agissements de chacun, tout comme l'état d'esprit des militants.

Or pour cette période, les informations policières semblent imprécises, le risque réside dans les menaces de grèves, et les militants suivis le sont surtout du fait de leur syndicalisme et de l'agitation dans les usines. Même s'ils sont la plupart du temps communistes également, ce qui se passe à l'intérieur du parti ne semble pas être suivi précisément, au sein d'une formation politique qui, nonobstant ces luttes internes, peine toujours à dépasser le groupuscule. Il est plus que probable d'ailleurs, en vue des dates, que le rapport en question soit le résultat d'une enquête effectuée suite à la publication d'un article de Germaine Goujon dans la revue *La Révolution prolétarienne*, dans lequel elle met en avant des dissensions sur les grèves du textile de 1928⁷⁰⁹, tout en défendant son action syndicale commune avec Engler, un article qui montre publiquement l'état des luttes internes en 1929.

⁷⁰⁸ Rapport du commissaire spécial de police de Rouen à destination du directeur de la Sûreté générale : " Au sujet du syndicat du textile de Rouen-Darnétal ", le 8 avril 1919, ADSM 10 M 363.

⁷⁰⁹ GOUJON G., « Ce que fut la grève du Textile de Rouen », in *La révolution prolétarienne*, avril 1929, n° 77, p. 16.

4. Abandon du militantisme et radiation du carnet B

« Très populaire parmi les ouvrières de la région rouennaise, elle entraîna et maintint l'Union locale dans l'opposition, en dépit des attaques des dirigeants de la 19e UR. En 1930-1931, elle participa à la lutte des Vingt-Deux pour l'indépendance syndicale et elle intervint le 11 janvier 1931 à la Conférence qu'ils organisèrent à la Bourse du Travail de Paris. Les attaques dont elle était l'objet devinrent plus violentes à partir de 1934 ; sa sécurité fut même directement menacée par les minoritaires communistes du syndicat des dockers de Rouen, qu'elle refusait de reconnaître comme un syndicat à part entière, par fidélité à Victor Engler. À la mort de ce dernier à la fin de 1935, elle abandonna toute vie militante. »⁷¹⁰

La fin de sa carrière militante est donc marquée par ces divisions incessantes tant sur le plan politique que sur le plan syndical, allant jusqu'à des conflits de plus en plus violents, ce qui, une fois son camarade le plus proche décédé, fera cesser le militantisme d'une des femmes les plus impliquées localement. Elle demeure la seule femme à avoir été inscrite au carnet B. On établit des propositions d'inscription pour certaines militantes – Odette Brière notamment –, mais qui ne sont jamais suivies d'une inscription effective. Il existe une focalisation sur le fait qu'elle soit justement une femme, sur une énième liste disponible concernant le carnet B, il est mentionné « *femme* » pour Germaine Goujon⁷¹¹, au lieu de son prénom. Un signe fort d'une focalisation particulière sur une femme lorsqu'elle est impliquée dans des extrêmes politiques.

En mai 1940, alors que les services recherchent les militants communistes qui n'ont pas abandonné leurs activités, le commissaire spécial Arsac propose la radiation de Germaine Goujon puisqu'il est avéré que cette dernière ne militait plus depuis plusieurs années⁷¹² :

« depuis plusieurs années déjà, l'intéressée a cessé toute activité au point de vue politique ou syndical, et son attitude générale s'est nettement améliorée et peut être considérée comme correcte à l'égard de nos institutions. [...] Étant donné que la dame GOUJON, ne s'occupe plus actuellement d'aucun mouvement politique ou syndical et qu'elle ne se livre

⁷¹⁰ « GOUJON Germaine, Marthy, Louise née CÉCILE - Maitron », *op. cit.*

⁷¹¹ *Répertoire nominatif des individus inscrits au Carnet B*, ADSM 1 M 521.

⁷¹² Une radiation qui s'effectue donc sur les mêmes critères que les hommes.

*plus à aucune activité, j'estime que sa radiation du carnet B peut être utilement effectuée. »*⁷¹³

Une radiation effectuée par le préfet de Seine-Inférieure le 29 mai 1940⁷¹⁴.

C. Odette Brière

1. Une trajectoire comparable à Germaine Goujon

« Secrétaire du syndicat du Textile unitaire du Havre de 1925 à 1927, membre du PC et secrétaire adjointe du Secours rouge international du Havre, Odette Brière fut désignée en mai 1926 pour se rendre à Moscou auprès des dirigeants du SRI. Un rapport du PC à l'IC, de novembre 1928, la citait parmi les dix femmes les plus importantes du Parti. Elle intervint au congrès de Saint-Denis (mars-avril 1929). Amie d'Henri Gautier, elle créa au Havre une section féminine du PC qu'elle dirigea jusqu'à ce que son intelligence, sa popularité et son dynamisme la fassent remarquer par les dirigeants de la 19e UR. Elle quitta Le Havre pour Rouen en juin 1927 afin d'assurer les fonctions de secrétaire à la propagande. »⁷¹⁵

Odette Brière est une autre militante emblématique de la Seine-Inférieure. Son profil comme sa trajectoire sont très proches de Germaine Goujon, en cela leur rapprochement est intéressant. Elles sont toutes deux ouvrières du textile et syndicalistes, et deux femmes impliquées dans le développement des institutions communistes. Faisant chacune partie des deux camps opposés lors de l'éviction de Victor Engler et de Germaine Goujon, c'est Odette Brière qui la remplacera comme responsable de la propagande féminine en 1927, alors qu'elle occupait déjà les postes de déléguée au Havre du SRI et de la Section communiste des femmes⁷¹⁶. Un changement qui est le résultat d'une stratégie nationale, qui domine lors de ce processus de bolchevisation.

⁷¹³ Du commissaire spécial de police de Rouen au préfet: "Au sujet de la radiation de Germaine Goujon du carnet B ", le 3 mai 1940, ADSM 1 M 523.

⁷¹⁴ Cabinet du préfet de la Seine-Inférieure: "radiation de Germaine Goujon du carnet B ", le 29 mai 1940, AN versement 20010223/1, Fonds n° 96.

⁷¹⁵ BRIÈRE Odette - Maitron, <http://maitron-en-ligne.univ-paris1.fr/spip.php?article102489>, consulté le 30 janvier 2018.

⁷¹⁶ Du préfet au commissaire central de Rouen: « Venue à Rouen de Odette Brière », le 25 avril 1927, ADSM 1 M 545.

« Il s'agissait, en 1925, de former des militants ouvriers capables d'accélérer, au niveau de l'usine, le processus de bolchévisation, de mettre en place, en 1929, des directions régionales ; c'est le renforcement de la direction nationale qui est maintenant à l'ordre du jour. La section de propagande et d'éducation abandonne, en conséquence, ses projets initiaux, pour organiser de nouvelles écoles centrales de deux mois. Pour mieux contribuer au processus d'homogénéisation des militants du parti, elles recrutent leurs élèves parmi les cadres du parti, les responsables de la CGTU, du SRI et de la JC et s'attachent à ne négliger aucune des diverses générations du parti. »⁷¹⁷

2. Voyage en Russie et intérêt policier

Plus que Germaine Goujon, elle est, comme l'indique sa fiche Maitron, une militante nationalement reconnue, ce qui est attesté par son séjour en Russie en 1926. Influyente auprès des ouvrières, elle est désignée comme une agitatrice menaçante au niveau local, en particulier dans la perspective d'un futur conflit. L'expérience de la Première Guerre mondiale ayant en effet démontré le risque causé par une perturbation des milieux ouvriers féminins lors d'un conflit.

Les premiers documents la concernant datent de 1926, du fait de son voyage en Russie, s'en suivent alors plusieurs rapports et notices individuelles jusqu'à son exclusion du parti. En reliant cette notice avec la lettre qui suit⁷¹⁸, il est étonnant de voir le rédacteur expliquer que Odette Brière commente positivement son séjour en Russie lors de ses prises de paroles publiques. Cette dernière témoignait lors de correspondance avec son amant Henri Gautier, d'une désillusion quant à la vie à l'Est, point que nous traiterons ensuite. Un voyage de cette dernière qui était suivi de près par les services, dès le départ de cette dernière⁷¹⁹, en témoigne également l'ouverture et la reproduction de cette correspondance.

⁷¹⁷ TARTAKOWSKY D., *Les premiers communistes français: formation des cadres et bolchévisation*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1980, p. 149.

⁷¹⁸ Figure 24 : Du commissaire central du Havre au préfet: "Communistes, documentation", le 7 juin 1926, ADSM 1 M 545

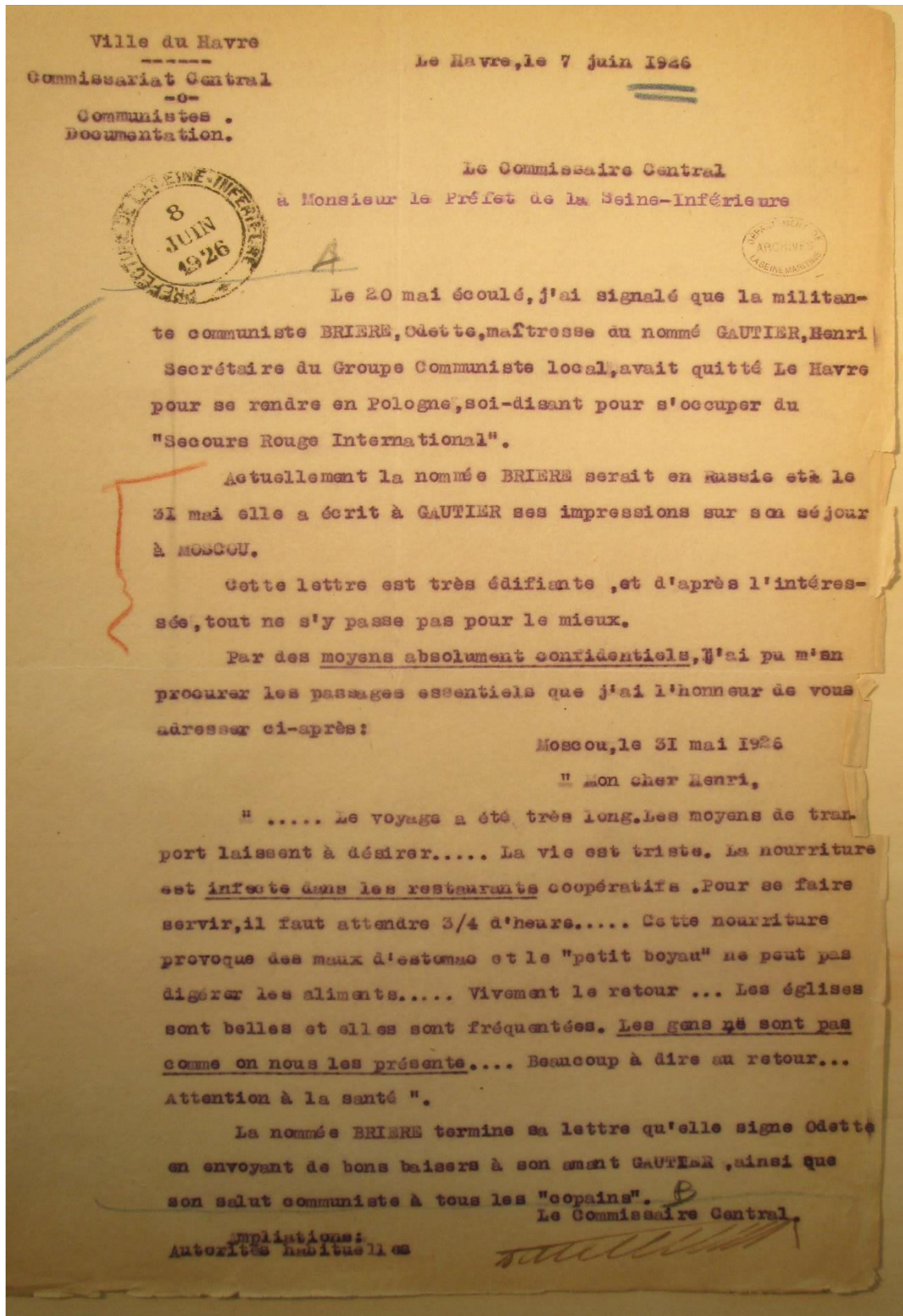
⁷¹⁹ Deux documents contenus en ADSM 1 M 545 détaillent les préparatifs et motifs de son départ, tout comme l'horaire du train qu'elle prit pour Paris.

« À été désignée en mai 1926 par le Parti Central communiste, à Paris, pour se rendre à Moscou, où elle fut en rapport pendant 21 jours avec les dirigeants du Secours Rouge International. Depuis cette époque, elle a fréquemment pris la parole dans les réunions communistes au cours desquelles elle a commenté favorablement son séjour en Russie. [...] Sans situation de fortune, vit des subsides de son amant Gautier, et de frais de délégations pour la propagande du parti communiste.

Conduite et moralité douteuses sans antécédents judiciaires connus. D'une activité inlassable, son inscription au carnet B s'impose, car son influence auprès des femmes est à redouter, d'autant plus qu'en cas de mobilisation, elle préconiserait l'action directe dans les milieux féminins ouvriers. Tout cela est d'ailleurs confirmé par l'agitation qu'elle cherche à créer dans les mouvements (grèves, chômage, etc.) »⁷²⁰

⁷²⁰ Notice individuelle de Brière Odette, le 30 juillet 1927, ADSM 1 M 527.

Figure 24 : Du commissaire central du Havre au préfet: "Communistes, documentation", le 7 juin 1926, ADSM 1 M 545



En termes de procédés, on peut s'interroger sur les « *moyens absolument confidentiels* » en question, si ce n'est un contrôle postal conventionnel. Les documents traitant des préparatifs de son voyage mentionnaient d'ailleurs un séjour en Pologne, ce qui est relevé ici puisque cette dernière se trouve en Russie. Une imprécision, signe éventuel d'une dissimulation de sa réelle destination, afin de s'assurer de l'obtention des documents administratifs nécessaires.

Le témoignage de Brière est riche en éléments. Le premier concerne cette désillusion sur son séjour, en lien entre l'écart incarné par les espérances des militants communistes de l'Ouest et ce qui se passe en réalité à l'Est. Nous interrogerons ensuite l'hypothèse d'une influence du genre dans cette désillusion. Ce qui est particulièrement intéressant, c'est qu'elle ne semble pas pour autant synonyme d'une diminution de ses convictions et de son engagement⁷²¹. Elle effectue son voyage en 1926, témoigne d'une qualité de vie précaire, « *triste* » pour reprendre ses termes et de rapports humains différents de ce qu'elle attendait. Elle milite pour autant encore à son retour en faisant fi de ce jugement dans ses prises de paroles futures.

3. Prise de distance avec les institutions communistes et exclusion

Tout comme Germaine Goujon, Odette Brière va connaître des conflits à l'intérieur du PC liés aux dissensions internes. Pour elle, ce n'est pas directement le processus de bolchévisation qui sera au cœur de sa prise de distance, mais plus des conflits interindividuels, liés avant tout à des rapports de pouvoir entre les membres aux fonctions les plus influentes et renvoyant aussi à des oppositions idéologiques. Sa fiche Maitron nous informe notamment qu'elle « fut accusée d'être en lien avec le groupe Barbé-Célor »⁷²², quoi qu'il en soit, il existe alors au sein de la direction du parti plusieurs groupes s'opposant sur les modes de fonctionnement.

« Lors du XI^e plénum, le Komintern demande au Parti français de revenir aux relations traditionnelles qui existent entre le parti et la classe ouvrière. Les questions économiques doivent rester dans les mains du syndicat et les questions politiques dans celles du parti. Eugen Fried¹⁴³, qui assiste aux réunions du Bureau politique, envoie à Moscou des rapports

⁷²¹ Alors que, comme nous le verrons pour le cas de Germaine Langlois par la suite, son retour de Russie fut synonyme d'une distance prise avec les institutions communistes et de la diffusion de son point de vue dans l'opinion locale.

⁷²² « BRIÈRE Odette - Maitron », *op. cit.*

critiques où il souligne combien les dirigeants français n'appliquent pas les résolutions adoptées lors du XI^e Plénum. Il faut donc trouver les responsables. En mai 1930, un groupe fractionnel est identifié. Il se compose d'Henri Barbé et Pierre Célor, ceux-là mêmes qui ont été mis en place à la direction du parti deux ans auparavant. Il paraît évident que le Komintern cherche à ce moment des boucs émissaires pour justifier l'échec de sa politique en France. Fin octobre 1931, Barbé et Célor sont exclus. »⁷²³

Dès 1932, ces nouvelles dissensions se font sentir au niveau local, Odette Brière démissionne du Bureau Régional, et en confie les raisons à sa sœur Rose dans une lettre une nouvelle fois reproduite par les services.

« Puisqu'on est sur ce comité, tu dois savoir par les copains du Havre qu'Albert, André et moi avons démissionné du BR et remis au parti les postes que nous occupions en raison des méthodes de discussion employées à propos du groupe [...]. Je suis sortie du Comité hier écœurée de la discussion et bien décidée à ne plus y refiche les pieds tant que la direction ne sera pas venue expliquer sa position. Elle s'est encore dérobée hier alors que THOREZ a proclamé à la tribune du Congrès : " Nous viendrons en Basse-Seine aider les camarades à liquider le groupe."

Il n'y a jamais eu de groupe constitué comme l'a affirmé Marcel⁷²⁴ à Paris en septembre dernier, par conséquent ce n'est pas difficile de le liquider, mais c'est surtout facile après qu'on a laissé faire un congrès Régional qui lui a élu sa direction, de lancer cela du haut de la tribune du congrès et de se dérober quand il s'agit d'en discuter.

Avec ses méthodes je ne serai jamais d'accord et je n'accepterai jamais un poste de direction Régionale dans ces conditions, car je considère que c'est impossible de travailler. [...] Où veut en venir la direction ? Je n'en sais rien, mais moi j'arrête les frais espérant ainsi limiter les dégâts. L'avenir dira qui avait raison.

[Après avoir présenté un exemple de conflit antérieur.] Mais c'était le commencement des coups de pied en vache, depuis le congrès c'est tous les jours qu'il m'en distribue de semblables. [...]

⁷²³ PAIMPARE B., *Le Parti communiste français en Seine-Inférieure (1920 – 1935)*, op. cit., p. 69.

⁷²⁴ Il s'agit vraisemblablement de Marcel Cachin, impliqué dans la lutte contre le groupe Barbé-Célor, une formulation qui marque la proximité affective d'Odette Brière avec les dirigeants nationaux.

*Je m'arrête je pisserai jusqu'à demain, fais ton profit de ce que je te dis pour ton travail. »*⁷²⁵

Je t'embrasse,

ODETTE.

Ces oppositions continuent les années suivantes et aboutissent, entre autres, à son exclusion en 1934 selon la conclusion d'un rapport d'enquête menée à Rouen en 1935. Dans ce dernier, le commissaire spécial évoque ses différentes adresses dans cette localité, précisant que cette dernière résiderait actuellement dans le centre de la France pour raisons de santé, sans plus de précision sur sa localisation⁷²⁶. En vue des documents dont a eu accès B. Paimparé au sein des archives du PCF, elle est en réalité exclue en 1933.

Cette erreur démontre toujours cet intérêt policier occasionnel pour les militants, mais surtout un intérêt qui ne se focalise pas spécialement sur les organisations, mais bien sur l'influence sur les populations. L'enquête est menée en 1935, dans un contexte durant lequel on cherche à actualiser les données policières sur les militants d'extrême gauche, étant donné la formation du Front commun qui dès lors devient menaçant politiquement.

« Les exclusions se multiplient en cette année 1933 avec celles d'André Trouillard, ancien secrétaire régional du Parti de 1924 à 1928 et en 1933 trésorier, et d'Odette Brière, secrétaire de l'Agit Prop. [...] Pour sa part, Odette Brière est exclue en raison de son "attitude démagogique et provocatrice"⁷²⁷. Elle serait allée chez des militants pour les monter contre les responsables de la région.⁷²⁸ »

⁷²⁵ Lettre de Odette Brière à sa soeur Rose, le 17 avril 1932, ADSM 2 Z 49.

⁷²⁶ Du commissaire spécial de police de Rouen au préfet: « Au sujet de Odette Brière », le 1er juin 1935, ADSM 1 M 527.

⁷²⁷ Déclaration du BR de la JC et du PC sur l'exclusion de Trouillard et Brière, le 30 septembre 1933, Archives départementales de Seine-Saint-Denis 3 M 16/97.

⁷²⁸ PAIMPARE B., *Le Parti communiste français en Seine-Inférieure (1920 – 1935)*, op. cit., p. 70.

1. Un espace oppositionnel fragmenté

La quantité de données concernant des militants et militantes communistes dans cette partie pourrait laisser à entendre qu'il s'agit uniquement d'analyser leurs trajectoires et la formation de ce parti au regard des données recueillies par les services. Or il s'agit bien d'analyser ces éléments au regard de l'espace oppositionnel.

En conséquence, on pourrait comprendre ici que le propos en vient à dire que l'espace oppositionnel est uniquement formé par le PC et la CGTU. Dans les deux cas, il s'agit surtout du résultat de ce que nous décrivions dans le chapitre précédent, le fait que les premiers acteurs ayant posé les bases de la SFIC venaient d'horizons et d'idéologies variées, voire par la suite antagoniques. Les docks au Havre en sont un exemple significatif, des espaces se montreront plus propices à des formes de cohabitations, d'alliances ou rapprochements nécessaires pour chacun des mouvements.

C'est afin de rappeler cette idée que nous présentons ici des documents qui concernent la militante anarchiste Jeanne Morand. Le mouvement anarchiste connaît une faible influence en France durant l'entre-deux-guerres, même s'il existe toujours des militants, tout comme des écrits. Dans l'ensemble des dossiers de surveillance des suspects accessibles en ADSM, leur proportion est infime, la plupart du temps ce sont des individus anarchistes avant 1914 qui vont adhérer au communisme lors de la fondation de la SFIC, avant tout dans une perspective révolutionnaire, à l'instar de Paul Briard. La mouvance anarcho-syndicaliste est principalement palpable dans la ville du Havre, pour la Seine-Inférieure.

2. Trajectoire biographique de Jeanne Morand

La militante Jeanne Morand n'est pas originaire de Seine-Inférieure, et n'y a pas non plus résidé. On trouve trace de cette dernière dans les archives départementales, pour les raisons évoquées en partie II, ces spécificités d'un département ayant une importante ouverture maritime.

Jeanne Morand est une personnalité dont les déplacements et agissements sont suivis par les services, et elle tente de se rendre en Grande Bretagne en 1926, en passant par Dieppe. Elle est un exemple du suivi des suspects en transit, qui tend à rappeler le rôle initial de la police spéciale, initialement « police spéciale des chemins de fer ». La régulation des menaces se faisant en premier lieu par la surveillance des flux de circulation. Le profil de cette militante est celui d'une femme impliquée dans le mouvement anarchiste dès son plus jeune âge, au début du XX^e siècle :

« Du 20 mai 1905 au 15 mars 1907, elle fut employée comme domestique chez les époux Henry, boulevard Saint-Martin. À l'âge de 21 ans, elle quitta ses employeurs pour s'installer au siège de *l'anarchie*, rue du Chevalier de la Barre. Elle fut arrêtée et condamnée à plusieurs reprises à de courtes peines de prison pour troubles à l'ordre public, collage d'affiches, outrages, voies de fait et rébellion, participation à des manifestations interdites. Combative, elle n'hésite pas à mordre et griffer les agents qui tentent de l'interpeller. »⁷²⁹

Sa fiche Maitron nous indique également qu'elle était sur la liste des anarchistes surveillés, et ce jusqu'en 1927. Elle collabora à plusieurs revues comme *La revue anarchiste* avec Sébastien Faure, le *Libertaire* ou encore *Végétalien*. Elle fut condamnée pour appel à la désertion et connut l'exil dans plusieurs pays européens durant le début des années 1920, avant de se constituer prisonnière suite à la précarité engendrée par cette condamnation au voyage.

« Au tribunal qui l'accusait d'être une antipatriote, elle répondit : " *Empêcher la mort de jeunes Français est un acte plus patriotique que de les y envoyer.* " Incarcérée à Rennes, elle mena deux grèves de la faim éprouvantes pour obtenir le statut de détenue politique et

⁷²⁹ MORAND Jeanne [Dictionnaire des anarchistes] - Maitron, <http://maitron-en-ligne.univ-paris1.fr/spip.php?article138986>, consulté le 31 janvier 2018.

bénéficia d'un large soutien à l'extérieur, bien au-delà de la mouvance libertaire. Elle reprocha d'ailleurs au *Libertaire* son sectarisme par rapport aux militants communistes emprisonnés. Après sa deuxième grève de la faim, en février 1924, elle obtint le statut de prisonnière politique. Grâce à sa combativité et à la mobilisation organisée par le Comité de défense sociale, Jeanne Morand bénéficia d'une grâce et fut libérée le 29 août 1924. »⁷³⁰

3. Embarquement à Dieppe et refoulement de Grande-Bretagne

Pour revenir à son passage en Seine-Inférieure, elle embarque donc dans la nuit du 5 au 6 mai 1926, à Dieppe, en direction de la Grande-Bretagne, afin de se rendre chez son frère résidant Londres. Dans un télégramme envoyé le jour même au ministère de l'Intérieur, au contrôle administratif et au préfet de Seine-Inférieure, on apprend que son arrivée était attendue, du fait d'une circulaire provenant du service central des passeports datant du 17 avril. Son arrivée sur le sol anglais a été signalée à la police de ce pays qui « *vraisemblablement la refoulera* »⁷³¹.

En parallèle du télégramme, qui témoigne avant tout d'une urgence à faire passer l'information, un rapport plus descriptif est rédigé par le commissaire spécial de Dieppe. On apprend dès lors que la circulaire du 17 avril prévenait donc de l'arrivée pour embarquement d'une anarchiste, et inscrite au carnet B⁷³². La circulaire préconisait la fouille de cette dernière dont le résultat est présenté en détail dans le rapport en question :

« [Suspectée de] passer la Manche dans un but de courrier pour liaison avec les éléments extrémistes Anglais [...] elle transportait clandestinement pour les exporter seize obligations de cinq cents francs chacune ainsi que 16 coupons détachés des titres ; valeurs que le Vérificateur de Service a saisies par applications de la Loi du 3 avril 1918 sur l'exportation des capitaux⁷³³. [...] »

Elle détenait également dans l'un de ses sacs, deux petits carnets noirs : sur l'un se pouvaient lire très nombreuses adresses de communistes et anarchistes de divers pays

⁷³⁰ *Ibid.*

⁷³¹ Télégramme officiel du commissaire spécial de Dieppe au ministère de l'Intérieur, Contrôle Administratif, Préfet de Seine-Inférieure., le 6 mai 1926, ADSM 1 Z 14.

⁷³² Dans le département de la Seine, vraisemblablement. Ce qui en tant que femme témoigne comme pour Germaine Goujon d'une réelle focalisation sur cette dernière, même si nous ne connaissons pas la part d'inscrites dans son département.

⁷³³ Ce à quoi elle expliqua qu'ils lui serviraient à répondre à ses besoins durant son séjour.

notamment d'Angleterre et d'Italie ; sur l'autre des pamphlets communistes ; documents que mes collaborateurs ne crurent pas devoir retenir [...] Elle possédait aussi un lot de journaux qu'elle oublia sur la table de Douane [...]

Au milieu de ces journaux fut découverte une feuille gommée au verso, faite de dix-huit tracts détachables suivant un pointillé, dont six illustrés ; qui comportent pensées d'écrivains, d'hommes politiques, des pamphlets contre l'autorité et l'ordre établi. [...]

Les formalités de Douanes accomplies, la voyageuse a été laissée libre d'embarquer, mais en raison de l'intérêt qui est apparu s'attacher à ce que les Anglais fussent instruits de sa personnalité, avis discret leur en a été donné par le même paquebot qui la transportait. Et je m'attends à la voir retourner à Dieppe refoulée par les Britanniques.»⁷³⁴

Bel et bien refoulée par les services britanniques à New Haven, elle est de retour à Dieppe le 7 mai et explique que :

« couturière de son état, les Anglais ont pensé qu'elle se rendait à Londres pour s'y établir et que d'autres ils avaient jugé qu'elle n'avait pas ressources suffisantes pour vivre à ne rien faire pendant le mois qu'elle devait rester à la Capitale anglaise. »⁷³⁵

Le commissaire conclut alors que c'est bien le signalement fait au sujet de sa mentalité qui fit défaut, signalement remercié par le *Chief Immigration Officer*. Cette dernière repartie en Seine et Oise⁷³⁶ par le train le jour même.

⁷³⁴ Du commissaire spécial de Dieppe au directeur de la Sûreté Générale et au Contrôleur Général des Services de la Police Administrative: « Affaire Jeanne Morand, Anarchiste », le 6 mai 1926, ADSM 1 Z 14.

⁷³⁵ Rapport du commissaire spécial de Dieppe: « Affaire Jeanne Morand, anarchiste, refoulée par les Anglais », le 7 mai 1926, ADSM 1 Z 14.

⁷³⁶ Département supprimé en 1968 et constitué des actuels Essonne, Val d'Oise et Yvelines.

E. Conclusion de chapitre

1. L'opinion publique féminine, et l'espace oppositionnel

Outre le fait de constituer un référentiel local de sécurité, de par l'importante implantation d'usines textiles sur le territoire de Seine-Inférieure, l'emploi des femmes dans ce secteur industriel fait de lui un des lieux qui permet à une opinion publique féminine de se constituer.

Les grèves des ouvrières, l'usine textile en elle-même devient alors un lieu favorable à la constitution d'un espace public féminin. Nous le voyons avec les trajectoires présentées – qui sont essentiellement issues de ce secteur industriel – et il permet à l'instar du salon bourgeois d'Habermas au XVIII^e de permettre aux ouvrières d'échanger, sur leurs conditions de vie, de travail et de se forger individuellement et collectivement une opinion revendiquée ensuite publiquement. Plus généralement il est possible de mettre en corrélations de nombreuses luttes de femmes qui sont souvent issues de ce secteur, comme le film quasi documentaire *Coup pour coup*⁷³⁷ qui retrace l'histoire d'une grève sauvage dans une usine du textile, en est un exemple parmi tant d'autres.

Encore une fois, il ne nous semble pas approprié dans notre cadre de parler d'une opinion publique qui soit féministe, tant au regard de nos données, c'est un espace qui permet à la parole féminine de se diffuser, mais non pas dans un argumentaire qui soit à proprement parler « féministe ». Bien entendu la diffusion de cette parole publique, la formation d'une opinion féminine fait partie de facteurs qui permettent ensuite la constitution d'un argumentaire féministe, et d'un espace public dédié à cette question.

Dans notre période d'étude, on comprend finalement les difficultés d'une construction pérenne d'un espace public féministe, notamment au regard de son rapport avec les institutions communistes. Il peut, à ce titre, représenter une phase de déclin de l'intérêt comme revendication d'un discours s'attaquant à la domination masculine. Les revendications, elles, sont historiquement bien antérieures, il suffit d'étudier des personnalités des plus emblématiques telles que Olympe de Gouges, George Sand, Louise Michelle ou encore la moins

⁷³⁷ KARMITZ M., *Coup pour coup*, L'essentiel, 1971.

connue Itô Noe anarchiste féministe japonaise de la fin du XIX^e siècle⁷³⁸. De nombreux mouvements ont dès lors existé, les Suffragettes en Angleterre, les Midinettes en 1917 en France... Mais la constitution effective de cet espace émane aussi de l'espace public civil bourgeois, ou en tout cas en est un corolaire, qui rend alors ses arguments potentiellement suspicieux au sein du mouvement social, ou de l'espace oppositionnel. Cette étiquette bourgeoise peut alors nuire à la diffusion d'un espace qui de par la teneur du message véhiculé, ne trouve pas ni ne peut trouver de réponse dans des oppositions liées à la stratification sociale.

C'est bien l'idée d'un féminisme sans féminisme – auquel on assiste avec le discours de Germaine Goujon – qui se développe comme injonction contradictoire caractéristique de l'identité féminine communiste⁷³⁹. Pannetier et Pudal voit justement dans la bolchévisation du parti une raison de la fin de ses revendications, ces derniers notent qu'« Il est significatif qu'on passe de près de 10% de femmes dans les organismes de direction au début des années 1920 (comités directeurs puis comité centraux) à 1% en 1936 (la seule exception étant Martha Desrumaux) à 0 % en 1937. »⁷⁴⁰

2. Une désillusion qui touche d'avantage les femmes?

« La Révolution russe a provoqué une vague d'espoir chez ceux qui placent l'émancipation féminine et l'égalité des femmes et des hommes au plus haut des aspirations sociales et politiques. N'a-t-elle pas donné pour la première fois le droit de vote aux femmes, sans restriction, reconnu leur totale égalité avec les hommes et mis en œuvre une série de droits dans le Code civil de 1918 ? [...] Mais, progressivement, les instances féminines du parti bolchevik, les *jenotdel* installées en 1917 et le secrétariat féminin du Komintern instauré en 1920, dirigé par Clara Zetkin, sont mises en sommeil dans la deuxième moitié des années 1920. Le département féminin du Parti bolchevik est supprimé en 1930, la "question féminine" étant censée être résolue. »⁷⁴¹

⁷³⁸ Voir à ce sujet le mémoire de Master de Marine Simon qui retrace sa bibliographie : SIMON M., *Mémoire de Master, « Itô Noe (1895 - 1923) : trajectoire politique et sociale d'une féministe anarchiste du Japon de l'ère Taishô »* dirigé par Olivier Feiertag, Rouen, 2015.

⁷³⁹ PENNETIER C. et PUDAL B., « La part des femmes, des femmes à part... », *op. cit.*

⁷⁴⁰ *Ibid.*, p. 165.

⁷⁴¹ PUDAL B. et PENNETIER C., *Le souffle d'Octobre 1917*, *op. cit.*, p. 165.

Histoire complexe donc, que cette relation entre revendications féministes et mouvement communiste. Le voyage en Russie de Odette Brière nous révèle la désillusion qu'elle a connue lors de son voyage. Une autre militante locale Germaine Langlois – elle aussi ouvrière du textile – témoigne également de cette désillusion en revenant de Moscou, et ce d'une manière plus prononcée que Odette Brière.

« Quoique assez réservée, elle fit connaître à ses voisins, que la vie en Russie n'était pas aussi "rose" que les militants du Parti communiste le disaient, le vin coûterait 40frs le litre, le poulet le veau et les beaux morceaux de viande sont à des prix tellement élevés, que seuls les bourgeois peuvent s'en payer ; car leur a-t-elle dit, je croyais avant de partir en Russie qu'il n'y avait plus de bourgeois là-bas, mais une fois que nous y sommes arrivés et que nous avons été installés, je me suis vite aperçue que les bourgeois ne manquent pas parmi les camarades russes qui détiennent les bonnes places, et que ceux qui sont obligés de travailler dans les usines et aux champs ne sont pas heureux du tout.

Aussi, l'eue-t-elle dit, j'en suis revenue du "Communisme" et je ne suis pas prête à m'y laisser reprendre, car la vie est encore meilleure chez nous que chez eux ; ces conversations qui ont été rapportées de droite et de gauche parmi la population du quartier et qui se sont assez vite colportées aux quatre coins de la ville ont produit un certain effet. [...]

En résumé, le Parti communiste (section de Darnétal) de même que le syndicat unitaire du textile qui s'étaient constitués lors des grèves de 1928, peuvent être considérés comme insignifiants et amenés à disparaître d'ici peu de temps en raison des faits énumérés ci-dessus. »⁷⁴²

Le passage est explicite et relié à d'autres éléments dans le rapport, en conclut de la perte d'influence du communisme dans l'opinion darnétalaise, plus largement dans le bassin rouennais. Cela explique d'ailleurs le fait de trouver des informations moins précises, élaborées par la police spéciale au début des années 1930 sur les organisations locales, alors que le suivi redeviendra plus minutieux à partir de 1934.

En résultat qui n'est pas quantitativement probant, puisqu'il ne s'agit que de deux exemples, il se trouve qu'ici ce sont deux femmes qui relatent ce qui est de l'ordre de la déception chez

⁷⁴² De l'inspecteur de police Baatsch au commissaire spécial de Rouen: "Au sujet de la nommée Langlois Germaine, déléguée du rayon de Darnétal de retour de Russie.", le 5 septembre 1930, ADSM 1 M 532.

Odette Brière, qui continuera à militer dans le court terme, mais du rejet chez Germaine Langlois, en proie à une réelle désillusion qu'elle ne manque pas de relater dans l'opinion. Les différents militants masculins revenant de Russie ne témoignent pas de ce point de vue, dans les archives que nous avons consultées. Les exemples existent tout de même, à l'instar d'André Gide ce qu'il témoigne dans son ouvrage *Retour de l'URSS*⁷⁴³.

« Cet "aveuglement" semble d'autant plus étonnant, et de ce fait encore plus manifeste, qu'il ne fut pas partagé, loin de là, par tous, ou qu'il ne le fut qu'un temps, ce qui semble attester qu'il était tout à fait possible de ne pas y succomber. On pourrait en effet multiplier ici les exemples de ceux qui auraient souhaité voir advenir ce monde meilleur dans la Russie soviétique puis l'URSS et qui, assez vite, déchantèrent, et le firent savoir. Le philosophe pacifiste et sceptique Bertrand Russel, par exemple, après un voyage d'études et d'observation de quelques semaines en 1920, conclut sans équivoque que l'expérience bolchevique n'entretenait que peu de rapport avec l'idée qu'il se faisait d'une société de progrès. »⁷⁴⁴

Les exemples sont nombreux, comme le démontre Pennetier et Pudal, l'hypothèse que nous posons ici en vient à s'interroger si les femmes étaient plus exposées à cette désillusion. Subissant des rapports de domination plus nombreux que les hommes, du fait de la condition de femme, il est possible de penser que ces dernières pouvaient attendre plus que les hommes, de la réalisation d'une société sans classe, sans classe sociale donc, mais aussi sans inégalités sexuées. Un constat qui est en lien permanent avec ce rapport entre institutions communistes et la possibilité d'un espace public féministe, et qui continuera encore les années suivantes, comme le démontre Louis-Pascal Jacquemond dans son ouvrage au titre évocateur et consacré à cette question⁷⁴⁵. Il ne s'agit pas bien entendu d'énoncer qu'elles auraient été les seules à pouvoir connaître cette expérience – puisque les exemples sont nombreux aussi pour le cas des hommes –, mais il est question du fait des résultats de notre corpus, et de toutes les limites alors engendrées de poser une piste de réflexion sur ce point, sans n'avoir la possibilité objective d'y répondre définitivement.

⁷⁴³ GIDE A., *Retour de l'URSS: suivi de Retouches à mon « Retour de l'URSS »*, Paris, Gallimard, 2009.

⁷⁴⁴ PUDAL B. et PENNETIER C., *Le souffle d'Octobre 1917*, op. cit., p. 28.

⁷⁴⁵ JACQUEMOND L.-P., *L'espoir brisé: 1936, les femmes et le Front populaire*, Paris, Belin, 2016.

Chapitre 14 : 1934-1937 : Du Front commun à l'avènement du front populaire

A. Un changement paradigmatique dans la diplomatie internationale

Fait historiographique largement commenté, le début des années trente va marquer une rupture au niveau de la stratégie des partis communistes en Europe. Un point qui lui aussi, peut être appréhendé en fonction de trois échelles, l'international, le national et le local. Le fascisme se met en place en Europe et l'arrivée d'Hitler au pouvoir redistribue les cartes des relations internationales. La stratégie de « classe contre classe » s'enlise, l'année 1932 marque le pire résultat du PC aux législatives depuis son existence. Un parti fermé sur lui-même : les décisions sont centralisées, viennent de l'IC tout comme de la direction nationale. L'organisation est complexe, les exclusions de membres influents et impliqués au niveau local comme au national détériorent l'image d'un parti censé défendre les intérêts de la classe ouvrière, alors qu'il s'enlise dans des luttes intestines. Localement, les stratégies adoptées provoquent des réticences, ce qui est notable dans le département de l'Eure, comme le démontre Benoit Paimparé :

« Fidèle à la ligne du Komintern, le PCF se maintient à toutes les élections au deuxième tour provoquant le désastre des élections législatives de 1932, ce sont les plus mauvais résultats des communistes français depuis la naissance du parti. Cependant quelques semaines plus tôt, lors de la préparation du VIIe congrès du Parti, la cellule de Conches dans l'Eure avait produit une résolution à propos de la stratégie électorale de classe contre classe, insistant sur les problèmes posés par la tactique. »⁷⁴⁶

Le changement qui s'opère en France et plus largement en Europe en 1934, relève d'une portée plus grande et plus complexe qu'un simple changement de stratégie au niveau des sections de l'IC. Beaucoup de facteurs s'entremêlent et vont aboutir à ce contexte particulier, qui va justement pousser au changement de stratégie. En revanche, il n'y a pas qu'à « gauche » que

⁷⁴⁶ PAIMPARE B., *Le Parti communiste français en Seine-Inférieure (1920 – 1935)*, op. cit., p. 70.

des changements notables s'opèrent dans les années qui suivent : la stratégie de La Rocque et le succès du PSF, sur les vestiges des Croix de feu dissoutes, démontrent bien cette idée. Au regard de l'activité de renseignement intérieur, il est assez complexe d'analyser ce qui se passe concrètement, tant les valeurs en place vont évoluer rapidement, les critères établissant la menace de même, opérant des distances avec des critères passés tout comme se focalisant, du moins occasionnellement, sur de nouveaux enjeux, en s'adaptant à ce contexte mouvant.

1. Le carnet B, témoin des discontinuités du politique

« L'année 1934 est au cœur des grandes controverses historiques qui portent sur les dernières années de la Troisième République. Faut-il y voir un de ces moments où l'histoire semble hésiter, se brouille puis s'accélère et reprend forme, une de ces années où se cristallisent des évolutions, où se fixe pour longtemps un paysage politique. ? Sans doute. Que l'on s'interroge sur le phénomène du fascisme français, sur les cercles de dirigeants de la bourgeoisie, sur un radicalisme resté la pièce maîtresse du système politique français ; que l'on observe le socialisme ou le communisme, on retrouve toujours le même trait : une oscillation entre des possibles, des tâtonnements, puis des choix, des politiques qui se structurent durablement. Il en est ainsi tout particulièrement pour le communisme français. »⁷⁴⁷

En 1934, nous l'avons vu, suite aux événements du 6 février, au rapprochement progressif des forces de gauche au sein du Front commun, une mise à jour du carnet B est effectuée. Sur 34 nouveaux inscrits, un seul individu n'est pas désigné comme communiste. Even Marcel : « *Membre du groupe libertaire du Havre. Antimilitariste convaincu. Se livre à une propagande en faveur des milieux anarchistes. Inscrit le 14 novembre 1934* »⁷⁴⁸ Cette année demeure le pic d'inscription en Seine-Inférieure depuis 1922 et jusqu'à la guerre. L'étude du carnet B démontre justement les moments où il devient nécessaire de tenir à jour un dispositif de veille, en opposition aux moments durant lesquels l'utilisation de ce dispositif se fait de façon latente, voire passive, quelque peu oubliée.

L'année 1934 est avant tout une période pivot politiquement, une conséquence qui en découle

⁷⁴⁷ BORNE D. et DUBIEF H., *La crise des années 30*, op. cit., p. 127.

⁷⁴⁸ « État des individus inscrits au Carnet B de la Seine-Inférieure », op. cit.

est la catégorisation des suspects, la nécessité d'établir un répertoire plus précis de ces derniers. Pour la plupart de ces individus, les faits qu'on leur reproche et qui valent inscription ne datent pas de 1934, ils ne se découvrent pas militants dès lors, tout comme les services ne découvrent pas subitement leurs agissements. Non, les propositions d'inscriptions effectuées par les commissaires spéciaux sont la plupart du temps antérieures.

Ces dernières n'avaient pas abouti à inscription effective par le préfet, mais en 1934, après une période de latence, il est nécessaire de bel et bien les inscrire⁷⁴⁹. Et ce qui est ici paradoxal, c'est qu'aucun des militants locaux des ligues ne soit alors inscrit. On trouve dans certains autres départements, des militants d'extrême droite dans le carnet B en proportion infime, aucune trace en Seine-Inférieure. Ces derniers sont tout de même suivis, mais représentent une préoccupation des services moins importante, alors que l'on relève des attaques de domiciles d'élus locaux par exemple, comme présenté en partie III. Pas d'inscriptions non plus en 1936, alors qu'il plane une suspicion quant à l'existence de cache d'armes chez les Croix de feu.

Sur le plan policier donc, la conséquence directe est de devoir comprendre la réorganisation des mouvements politiques, de resserrer la veille sur l'activité politique dans une année de crise, encline à l'agitation et la subversion. L'essentiel du travail de renseignement intérieur durant cette période va se focaliser sur cette idée, puis les années suivantes sur les conflits entre les ouvriers du Front populaire et les membres des Croix de feu en 1936.

2. Fin de la tactique de « classe contre classe », Front commun et antifascisme

« Et brusquement, dans l'année 1934, cet univers bien en place bascule. Entre juin et octobre 1934, le Parti communiste opère un renversement total de ses positions, brûlant ce qu'il avait adoré, portant au pinacle ceux pour qui il n'avait la veille que haine ou mépris. Même si quelques aspects de ce retournement posent encore aujourd'hui des problèmes d'interprétation, l'essentiel du scénario de 1934 est bien en place. Après avoir considéré, dans la perspective d'une révolution prochaine que le danger principal ne résidait pas dans le fascisme, simple avatar d'un capitalisme en voie de désintégration, mais dans la social-démocratie, coupable de détourner la classe ouvrière de la voie révolutionnaire,

⁷⁴⁹ Il est de même pour le 2^e pic d'inscription le plus important, suite à la signature du pacte de non-agression, la plupart des nouveaux inscrits étaient proposés depuis de nombreux mois.

l'Internationale communiste change d'attitude. [Du fait de l'analyse politique de l'arrivée d'Hitler au pouvoir facilitée par la division entre des partis socialiste et communiste] En conséquence, elle admet que la priorité est désormais la lutte contre le fascisme et, pour mener celle-ci à bien, elle préconise l'union des communistes avec les socialistes et les démocrates. C'est la tactique dite des "Fronts populaires". »⁷⁵⁰

Les analyses et interprétations des raisons de ce revirement et changement de tactiques de l'IC sont donc nombreuses. Doriot militait pour un rapprochement avec la SFIO, et crée un premier comité de défense antifasciste dans sa municipalité, Saint Denis, suite aux événements du 6 février 1934. Il sera exclu du parti dans les mois qui suivent, du fait de cette opposition aux consignes de l'IC et de Thorez. Ce qui est paradoxal, c'est que ce sera par la suite que la tactique de classe contre classe prendra fin, alors que justement, Doriot en était un opposant. Pour Becker et Berstein, cette stratégie est seulement officialisée par le *Komintern* en 1935, tandis qu'il est évident que Staline accepte de lancer l'expérience avant. Du 23 juin au 26 juin 1934 se tient une conférence nationale du PC, qui débute sur cette question de classe contre classe. Elle s'achève finalement avec Thorez qui expose le changement de stratégie et la question de l'union avec les socialistes, puisqu'un télégramme du secrétaire général de l'Internationale, Manouïlski, est arrivé entre temps pour exposer le changement de cap de Moscou.

Les analyses sur les raisons de ce changement divergent, certains historiens voient la France à l'avant-garde, notamment grâce à Thorez qui aurait impulsé cette idée auprès de l'IC. Tartakowsky analyse par exemple une initiative isolée de Thorez qui petit à petit aurait permis à la Section Française de l'Internationale communiste de devenir plus autonome et de moins en moins une simple section⁷⁵¹. Pour d'autres, la SFIC fut prise à contre-pied et les communistes français auraient suivi les directives, pour ne pas déplaire à Staline.

Quoi qu'il en soit, ce qu'il faut comprendre, c'est que la réaction face à la montée des fascismes va permettre de former le Front commun dans un premier temps, derrière cette bannière de l'antifascisme, puis le Front populaire ensuite, une fois le changement de cap entériné par Moscou. Les détails et analyses concernant ce revirement n'intéressent pas en premier lieu

⁷⁵⁰ BECKER J.J. et BERSTEIN S., *Histoire de l'anticommunisme*, op. cit., p. 238.

⁷⁵¹ TARTAKOWSKY D., *Une histoire du P.C.F.*, op. cit., p. 35.

l'objet de notre analyse.

Ce qui est intéressant ici se trouve dans la conséquence de ces changements au niveau d'une légitimité nouvelle et temporaire du discours prolétarien au sein de la sphère publique. Un changement notable, qui, les années suivantes, va entraîner un ensemble de changements au sein de l'espace oppositionnel. Une publicisation de ce dernier qui aura pour conséquence de le situer de moins en moins à la marge, de moins en moins isolé par son rapprochement avec l'espace public hégémonique⁷⁵². Cette mutation aura aussi des conséquences sur l'activité de renseignement, car cette parole militante sera alors de moins en moins bannie, et ce occasionnellement.

Pour Traverso, l'antifascisme incarne justement – et au niveau européen – un espace public particulier, il rappelle à ce titre que :

« L'assimilation pure et simple de l'antifascisme au communisme est une projection rétrospective de l'historiographie anticomuniste plus qu'un jugement formulé sur la base d'une analyse contextuelle. La simple chronologie de l'antifascisme dément la thèse selon laquelle sa matrice est communiste. »⁷⁵³

Il est notable que via cette bannière de l'antifascisme, le Front commun va se constituer, et la stratégie du PC va changer de cap. C'est cette nécessité d'alliance qui permet à cet espace oppositionnel, stigmatisé, dont l'influence était synonyme de dangerosité et de risque pour l'ordre établi, de trouver une légitimité plus grande, d'augmenter pour le cas du PC le nombre de ses adhérents, de passer d'une action groupusculaire souterraine à une action politique légitimée ; en témoignent les grèves ouvrières de mai et juin 1936.

À la différence d'autres grèves importantes – du moins localement – elles n'entraînent pas spécifiquement de fichage des leaders et d'inscriptions au carnet B dans un premier temps. Au contact de nombreuses institutions et réseaux qui constituent la bannière antifasciste, l'espace oppositionnel forme un espace public à part entière, principe défendu par Traverso :

« Au milieu du XX^e siècle, cependant, ce retour aux Lumières et aux valeurs de 1789 prend

⁷⁵² Une conséquence de l'alliance du Front populaire.

⁷⁵³ TRAVERSO E., *1914 - 1945, la guerre civile européenne*, Paris, Hachette, 2009, p. 313.

une dimension nouvelle, en dessinant les grandes lignes d'un *espace public européen* défini par des frontières culturelles, éthiques et politiques. L'antifascisme inclut tous les éléments constitutifs d'une "sphère publique" au sens le plus traditionnel du terme : la littérature, les sciences, les arts, la presse. [...] Cette sphère publique s'inscrit évidemment dans différents cadres nationaux, mais elle se déploie aussi dans un contexte supranational. La menace fasciste étant le ciment qui permet la coexistence exceptionnelle dans un même mouvement de courants très divergents, l'antifascisme est un espace public dans lequel se croisent des options inévitablement destinées à entrer en conflit une fois cette menace dissipée. Si, ainsi que l'explique Jürgen Habermas, l'espace public naît au XVIII^e siècle comme un réseau de débat et d'exercice critique de la raison grâce auquel la société civile peut se différencier et éventuellement exprimer son opposition à l'absolutisme⁷⁵⁴, l'antifascisme organise et articule la résistance des sociétés démocratiques du XX^e siècle contre l'avènement des dictatures modernes. Il réalise l'union – provisoire, mais réelle – du mouvement ouvrier et d'une intelligentsia qui veut donner une voix à la protestation de l'opinion publique démocratique. Nul hasard si les intellectuels antifascistes se prennent souvent pour des "Philosophes" du XX^e siècle dont la fonction essentielle consiste à montrer la voie d'un usage public de la raison. »⁷⁵⁵

Même s'ils commencent à acquérir une légitimité nouvelle qui va prendre forme spécialement à partir de 1936, en 1935 les institutions vont toujours veiller sur ces derniers. Elles opèreront une veille pour essayer de réguler les conflits présentés dans la partie III, afin qu'ils ne dégénèrent pas en réelle guerre civile. Ainsi, de même manière que de potentielles caches d'armes sont recherchées chez les Croix de feu, la préparation d'une activité illégale du PC est aussi une préoccupation. Un rapport du préfet envoyé au ministre de l'Intérieur en témoigne. Même si les résultats des recherches menées dans le département sont infructueux, il s'agissait tout de même de se renseigner sur les différents aspects d'une « *action illégale* » des communistes sur le territoire. Une enquête nationale en 1935⁷⁵⁶ visait à s'informer sur les sympathisants non connus des services, à rechercher toute correspondance illégale, ou encore repérer des abris et locaux secrets pour cacher les militants recherchés, tout comme des armes, dans l'éventualité d'une action clandestine. Une missive rappelant aussi la nécessité de se

⁷⁵⁴ HABERMAS J., *L'espace public*, op. cit.

⁷⁵⁵ TRAVERSO E., *1914 - 1945, la guerre civile européenne*, op. cit., p. 316-317.

⁷⁵⁶ *Du préfet au ministre de l'Intérieur: « Action illégale communiste »*, le 12 janvier 1935, ADSM 1 M 307.

prémunir de l'espionnage industriel.

B. L'expérience du Front populaire : un espace oppositionnel « occasionnellement » public ?

1. Une veille qui évolue

Dès lors que les communistes cessent la tactique de classe contre classe au profit de l'alliance avec les partis sociaux-démocrates derrière la bannière de l'antifascisme, de nombreux éléments qui sont au cœur de notre problématique vont changer. En premier lieu, les priorités de l'activité policière nous le démontrent. Même si le pic le plus important des inscrits est en 1934, les années qui suivent n'en comptent que peu, justement une fois ce rapprochement opéré.

La participation aux grèves de mai et juin 1936 n'entraînent pas de fiches et notices individuelles des ouvriers et spécialement des meneurs syndicaux, alors que nous démontrions, avec la question du textile par exemple, que les grèves locales de 1922 et 1928 apparaissent régulièrement. Alors que la sémantique policière dans les différents rapports revient régulièrement soit sur ces grèves passées, soit sur la capacité d'un individu à prendre la tête d'un mouvement, ou de son influence sur les masses ouvrières en cas de grèves... celles de 1936 ne vont pas constituer un référentiel de sécurité⁷⁵⁷.

Il est par contre notable que le travail de maintien de l'ordre public va changer de priorité, à la faveur des événements et plus particulièrement des affrontements dont nous avons présenté plusieurs éléments empiriques dans la partie III. D'enquêtes proactives menées dans le but de repérer les éléments menaçants dans des situations qui pourraient faire irruption, on passe à des enquêtes visant à identifier des faits s'étant déroulés dans l'espace public, troublant l'ordre républicain, faits de violence politique opposant des citoyens entre eux. Une situation contraire à l'idée que le débat politique fonctionne de manière pacifiée dans un régime parlementaire, qui entraîne une focalisation du travail de renseignement intérieur.

Cette situation décrite dans la partie III est un nouvel enjeu qui vient accaparer l'attention des

⁷⁵⁷ Une référence est faite à Jean Massie dans sa notice, mais dans le cadre d'une proposition d'inscription qui comme nous l'avons démontré, visait à laisser apparaître le plus d'arguments possibles contre ce dernier.

services, et dans le même temps, suite aux évolutions passées, la parole prolétarienne va acquérir une légitimité plus importante dans l'espace public, donc de fait, ne plus focaliser essentiellement leur activité. Nous voyons donc qu'encore une fois, l'organisation de l'espace de sécurité foucauldien est en interaction permanente avec les évolutions de l'espace public, *des* espaces publics.

Quand leurs conflits viennent troubler l'ordre républicain, il faut réguler la situation, et dans le même temps, une parole subversive devenue plus officielle – du fait d'une proximité nouvelle avec l'espace public hégémonique en place – ne représente plus la même menace. La proximité des valeurs dominantes entraîne une réévaluation de ce qui est subversif, d'autant que la question nationale va évoluer également dans les discours des communistes notamment. Un ensemble de facteurs vont progressivement publiciser l'espace oppositionnel, lui donnant une légitimité, et ce, occasionnellement⁷⁵⁸. Un processus que nous avons pu observer au travers des archives et des lectures historiographiques, et relevé également par Neumann :

« Il serait également intéressant de discuter les polarisations politiques qui se sont produites au cours de la grève générale de 1936, au sein des organisations du Front populaire, tantôt happées par la publicité bourgeoise, tantôt partie prenante des formes de délibération du mouvement social. »⁷⁵⁹

Pris entre deux logiques quant à son fonctionnement, et devenant plus légitime, du fait de l'expérience du Front populaire, le fait est que, pour les communistes, le changement de stratégie ne s'arrête pas à la seule alliance avec les sociaux-démocrates, c'est un fonctionnement passé qui a été en partie moteur de l'anticommunisme et de la désignation comme parti de l'étranger qu'il faut dès lors changer radicalement. Dans le département de Maine-et-Loire, cette situation aboutit tout simplement à la radiation de nombreux militants. Pour la Seine-Inférieure ce n'est pas le cas, même si à l'inverse, il n'existe que très peu d'inscrits en 1936 et que la participation à ces événements ne fait pas référence par la suite.

« Ainsi, le traité franco-soviétique impliquait le renforcement de la Défense nationale

⁷⁵⁸ On peut à ce titre voir dans cette légitimité occasionnelle la source aussi d'affrontements avec les membres des ligues, de leur côté il est d'autant plus nécessaire d'affronter un ennemi qui s'installe temporairement dans l'opinion publique alors qu'il était l'ennemi désigné par tous.

⁷⁵⁹ NEUMANN A., « Préface », *op. cit.*, p. 19.

française face à l'Allemagne nazie, et donc pour le PC de renoncer au « travail anti » (c'est-à-dire antimilitariste) mis en œuvre dans les années 20, ainsi qu'aux cellules clandestines dans l'armée (et à l'anticolonialisme également, d'ailleurs). Il n'est donc pas étonnant que la plupart des militants communistes aient été radiés du carnet B entre 1935 et 1938. C'est aussi dans cette période (1936-1938) que le Parti communiste s'intégra - pour la première fois depuis sa fondation en 1920 -, à une majorité parlementaire, même s'il avait fait le choix de ne pas entrer au gouvernement de Léon Blum. Le PCF se présentait donc désormais comme un *parti patriote*. »⁷⁶⁰

La logique qui prime en Seine-Inférieure concernant la radiation du carnet B, qui reste du moins assez isolée, revient à désinscrire quelqu'un qui ne milite plus, ne prend plus la parole, n'est plus actif politiquement. Des radiations qui se produiront la plupart du temps en 1940 face à la nécessité d'avoir un dispositif réellement à jour. Germaine Goujon par exemple fera alors partie des personnes radiées. Une différence qui tend au niveau organisationnel à démontrer une nouvelle fois cette gestion différenciée du dispositif sur le territoire, des institutions qui « bricolaient » localement, leurs propres fonctionnements, conséquence d'un espace reclus, devenu plus public du fait du contexte. Une idée qui rejoint les apports de l'ouvrage codirigé par Boucheron et Offenstadt, s'intéressant à cette thématique à l'époque médiévale :

« l'espace public est une potentialité du devenir historique, éminemment provisoire, jamais gagnée d'avance, toujours à reconquérir – car ce qui se déploie comme une sphère détachée de l'État où s'éprouve l'usage public de la raison peut aussi se replier dans la gloire illusoire des acclamations du pouvoir. En ce sens, nous avons tenté d'identifier des espaces publics occasionnels, c'est-à-dire des occasions de déploiement d'espaces publics, qui peuvent – on l'a dit – être des promesses non abouties, des potentialités inachevées, et qui, en ce sens, se rapprochent de ce que Oskar Negt a qualifié d' " espace public oppositionnel"⁷⁶¹ ". »⁷⁶²

⁷⁶⁰ DABOIS F., « L'ennemi intérieur: les inscrits au Carnet B en Maine et Loire dans les années 30 », *op. cit.*, p. 13.

⁷⁶¹ NEGOT O., *L'espace public oppositionnel*, *op. cit.*

⁷⁶² BOUCHERON P. et OFFENSTADT N. (dir.), *L'espace public au Moyen Âge: débats autour de Jürgen Habermas*, Paris, Presses universitaires de France, 2011, p. 21.

2. Une mutation culturelle : « *Pour la réconciliation du peuple de France* » et l'abandon de la référence « prolétaire »

L'autre changement principal qui s'opère, et qui est en lien avec notre problématique c'est cette question de la nation telle qu'elle était envisagée depuis longue date dans le mouvement social, puis par les communistes, et par extension dans l'espace oppositionnel. Une allocution électorale prononcée par Thorez en avril 1936 appuie largement ce changement. Ce dernier commence son discours par ce souhait de réconciliation nationale, et souhaite clairement se défaire de l'image de l'ennemi de la nation : « *Nous communistes, qui avons réconcilié le drapeau tricolore de nos pères et le drapeau rouge de nos espérances* »⁷⁶³

Tout historien qui aborde cette période du Front populaire, et des grèves de mai et juin 1936 insiste sur cette notion : des occupations d'usines qui prennent l'allure de fête, de véritables microcosmes culturels au sein desquels l'objet de la présence est la lutte, mais la forme est à l'exaltation, aux festivités et à l'échange.

« Il y a de la joie dans le mouvement de mai-juin 1936, dans les usines occupées comme dans les manifestations de rue, telle que celle du 14 juin : il y a des orchestres où l'on joue d'un instrument. On chante et on danse tels les ouvriers kabyles des Tréfileries, on joue à des jeux de cartes ou de ballon ou on assiste à une représentation, celle du théâtre de la Paix sur le thème de *Liberté, liberté chérie*, dans des lieux qui antérieurement étaient décrits comme des lieux d'enfermement et de souffrance (les mots de prison, de bagne, d'esclavage étaient couramment employés dans la presse syndicale autonome, *Vérités*, ou communiste). De même que les défilés pacifiques, organisés, précédés des drapeaux symboles de l'histoire du mouvement ouvrier préfigurent l'entrée ès qualité de la classe ouvrière dans l'histoire politique. »⁷⁶⁴

L'année 1936, par sa victoire dans les urnes, ses grèves, ses manifestations, ses occupations d'usines, augure une ère où l'interruption du quotidien et du travail permet la réalisation de l'expérience prolétarienne. Ceci est constitutif de l'espace oppositionnel au sens où c'est un

⁷⁶³ THOREZ M., « Pour une France libre, forte et heureuse », in *L'Humanité*, (18 avril 1936). L'article de *L'Humanité* étant la retranscription d'un discours sur les ondes radiophoniques, une première pour un communiste et qui appuie justement ce changement.

⁷⁶⁴ DHAILLE-HERVIEU M.-P., *Communistes au Havre*, op. cit., p. 80.

temps privilégié qui participe de la création d'une solidarité de classe, une *éducation* à la lutte sociale si l'on veut, qui elle aussi fabrique de l'opinion, on le voit bien avec le résultat en nombre d'adhérents :

« Entre fin 1934 et fin 1935, il double le nombre de ses membres qui passent de 42500 à 87000, et la progression continuera, jusqu'à dépasser 300000 adhérents dès la fin 1937 ; dès lors, les effectifs du Parti communiste l'emportent sur ceux de la SFIO »

L'Humanité « qui tirait à 150 000 exemplaires en 1930, passe en 1936 à un tirage de 350 000 »⁷⁶⁵. Pour la ville du Havre, Dhaille-Hervieu note qu'après 1936, le nombre d'adhérents du PC est multiplié par 6. Mais paradoxalement alors que la classe ouvrière investit un espace à la fois physiquement, politiquement et culturellement, réalisant cette socialisation à la lutte dans la sphère du travail, et sous une nouvelle forme, ceci coïncide avec une évolution en premier lieu repérable sur le plan sémantique. Cette question qui revient finalement à la dimension discursive des acteurs, en adéquation avec la publicisation de leur parole, revient à une remarque de Foucault sur la question :

« L'analyse des contenus lexicaux définit soit les éléments de signification dont disposent les sujets parlants à une époque donnée, soit la structure sémantique qui apparaît à la surface des discours déjà prononcés. »⁷⁶⁶

Il ne s'agit plus donc, de revendiquer un mouvement prolétaire, mais populaire, on s'inscrit dans une mémoire qui devient – *doit être* – populaire⁷⁶⁷, qui étend par la même la portée du mouvement. Du point de vue des identités sociales, cela signifie la fin d'un cloisonnement en termes de seule classe ouvrière, ou prolétaire, pour toucher un peuple, et donc pourquoi pas, une patrie. Une rupture qui, si l'on se réfère une nouvelle fois à Foucault rappelle les processus de subjectivation-désobjectivation, et permet à un espace reclus, à un mouvement politique groupusculaire, de toucher *le peuple*, et au PC de devenir un parti de masse. Il y a un aller-retour entre la formation du sujet communiste et le fait de vouloir s'insérer dans une identité collective nationale, du rejet à l'intégration populaire. Le Front populaire correspond à un

⁷⁶⁵ BECKER J.J. et BERSTEIN S., *Histoire de l'anticommunisme*, op. cit., p. 243.

⁷⁶⁶ FOUCAULT M., *L'archéologie du savoir*, Paris, Gallimard, 2008, p. 70.

⁷⁶⁷ De même en 1936, le Secours Rouge International devient pour la France le : Secours populaire de France et des colonies.

aboutissement en ce sens, d'un processus qui commence dès 1934.

« C'est bien en effet, comme l'a analysé Denis Peschanski, le passage d'un vocabulaire " ouvrier " (de classe) à un vocabulaire " peuple " et à une langue nationale qui s'opère dans les années 1935-1936. Il y a par exemple substitution de l'adjectif " populaire " au qualificatif " prolétarien " (l'on continue d'utiliser le mot " ouvrier " qui connote moins la période antérieure). Ainsi les anciennes fêtes " prolétariennes " de l'union locale unitaire cèdent progressivement la place à des fêtes " ouvrières et antifascistes " à partir de 1934, puis se transforment en fêtes " populaires " de l'*Avenir* en 1936-1937. [...] Plus largement, c'est toute la conception communiste de l'héritage culturel qui évolue. [...] Il commence à développer une conception de la culture moins ouvrière, moins révolutionnaire, moins héroïque, mais participant au contraire de l'histoire du peuple, de ses modes d'expressions ». ⁷⁶⁸

Nous pouvons émettre l'hypothèse que ce changement est le facteur principal d'une focale policière dont l'intérêt évolue, des occupations d'usines qui se font sans répression, une acceptation plus grande de l'émetteur de la parole publique oppositionnelle. Et ses occupations pacifiques sont aussi un élément constitutif de la publicité de cet espace, par le contraste opéré avec la période passée, ne serait-ce qu'au niveau de la diffusion des répressions antérieures :

« Il n'est pas jusqu'à l'absence de radicalisation du mouvement que le PC n'ait été récupérée, avec ses images de grèves sans drames, sans intervention de forces policières et militaires, à l'inverse de 1922 ou de 1910. » ⁷⁶⁹

Au sein de ce processus, tout est interdépendant : le rapport à la nation, la proximité en valeur de l'espace public hégémonique, rendant occasionnellement public cet espace, jusqu'au positionnement des services face à ces individus. Un processus qui répond à une problématique au sein de laquelle la défense discursive de la nation est centrale ⁷⁷⁰. Alors que Thorez est un acteur principal de ce revirement sur la question nationale, la période qui suit sera encline à une forme de jacobinisme chez les militants et cadres du PC.

⁷⁶⁸ DHAILLE-HERVIEU M.-P., *Communistes au Havre, op. cit.*, p. 84.

⁷⁶⁹ *Ibid.*, p. 80.

⁷⁷⁰ Elle l'est aussi lorsqu'il s'agit d'affrontements entre espaces publics subalternes comme nous l'avons vu avec l'affaire Crépeau.

« Abandonnant alors l'antimilitarisme fondamental qui lui avait donné naissance et les thèmes du syndicalisme révolutionnaire d'avant 1914, le communisme reprend l'héritage du blanquisme, le plus chauvin des courants du socialisme français. Les thèmes jacobins seront désormais défendus jusqu'à la guerre par le PCF. Un patriotisme longtemps refoulé explosait alors avec une étonnante vigueur, mettant à l'aise la plupart des militants, heureux de sortir de leur ghetto. Alors, de secte, le PCF devenait parti de masse, doublant de la fin de 1934 à la fin de 1935 le nombre de ses adhérents (de 42 000 à 87 000). Le PCF a-t-il cru réellement à une réhabilitation de la démocratie parlementaire par Moscou ? »⁷⁷¹

À ce titre, le cas d'André Pican est significatif de ce positionnement. Comme le décrit Nicolas Aubin, il y a chez lui cette conscience que le PCF est considéré comme ennemi du peuple, aussi, il est un républicain qui s'attache à développer le patriotisme populaire afin de faire d'une révolution sociale, potentiellement communiste, un mouvement proche de 1789 en terme de souveraineté du peuple et de la nation.

« André Pican privilégie le caractère patriote et jacobin des communistes sur l'internationalisme. En ce sens, il radicalise la position de la direction nationale qui fait du parti le premier défenseur du peuple français mais n'oublie jamais sa filiation à l'URSS. [...] Dans les dernières pages [de son manuscrit autobiographique] André Pican s'enflamme, le parallèle entre 1789 et 1941 est poussé à bout, il appelle Victor Hugo et "la Marseillaise" à son aide, signe de sa culture républicaine qui prime sur les références marxistes-léninistes (on ne retrouve aucune citation de Lénine). [...] En puisant dans les valeurs révolutionnaires communes à la collectivité française, Pican fait preuve d'un à-propos susceptible de faire oublier la fâcheuse impression laissée par le Pacte germano-soviétique, et il espère ainsi séduire un plus large auditoire. Dans la même optique, nous pouvons signaler l'effort entrepris par l'auteur pour idéaliser le militant communiste, "le meilleur défenseur du peuple", mais aussi le réinsérer dans la communauté française. »⁷⁷²

Outre ce positionnement de la figure emblématique régionale de Pican, nous présentons un exemple anodin qui souligne cette idée. Dès 1935, à Darnetal, une société musicale *La Lyre darnétalaise*, « qui ne jouait que l'Internationale finit par consentir à jouer La

⁷⁷¹ BORNE D. et DUBIEF H., *La crise des années 30*, op. cit., p. 132.

⁷⁷² AUBIN N., « Le manuscrit Pican », op. cit., p. 142-143.

Marseillaise. »⁷⁷³

Cette nouvelle ligne populaire qui revient vers un patriotisme longtemps renié, puisqu'en inadéquation avec l'internationalisme, nécessite de s'inscrire dans une mémoire⁷⁷⁴ une mémoire du peuple qui assume alors pleinement la dimension nationale. Plus que de l'assumer, elle en devient un aspect constitutif de la lutte, comme en témoigne Louis Eudier dans son ouvrage intitulé *Notre combat de classe et de patriotes : 1934-1945*.⁷⁷⁵ Un titre significatif, qui montre ce rapprochement entre deux groupes d'appartenances anciennement opposés dans le marxisme, ici réunis. Louis Eudier n'était pourtant pas inscrit au carnet B, et les raisons de cette non inscription sont en lien avec le degré d'influence sur l'opinion que nous décrivons.

*« EUDIER est un militant très actif du parti ; il est secrétaire du Syndicat de la Métallurgie. Orateur médiocre. Il est réputé comme assez violent dans ses réunions. Conduite et moralité assez bonnes. Sans situation de fortune, vit du produit de son travail. N'a pas d'antécédents judiciaires connus. Son activité ne justifie pas encore son inscription au Carnet B. »*⁷⁷⁶

Pour revenir sur cette mutation politique, Antoine Prost décrit ce processus, cette inscription dans une mémoire populaire, mais nationale :

« Or ces manifestations constituent l'un des lieux d'émergence d'une culture de Front populaire qui réconcilie héritage républicain et lutte de classe comme elle marie drapeaux tricolores et drapeaux rouges. Cette culture antifasciste, démocratique et populaire – au

⁷⁷³ Du commissaire de police de Darnétal au préfet: « Incidents des frères Lefebvre », le 27 juin 1935, ADSM 1 M 532.

⁷⁷⁴ Non pas un récit national tel qu'il fait aujourd'hui débat.

⁷⁷⁵ EUDIER L., *Notre combat de classe et de patriotes : 1934-1945*, Le Havre, 1982.

⁷⁷⁶ Notice individuelle de Eudier Louis, le 23 janvier 1936, ADSM 2 Z 49. Sa fiche *Maitron* nous informe qu'il fut « Arrêté en juillet 1941 comme "secrétaire d'un syndicat communiste", il fut jugé aussitôt par le Tribunal de grande instance du Havre et condamné en application des décrets de septembre 1939. Il passa de la prison du Havre à celle de Rouen (prison Bonne-Nouvelle). Livré aux Allemands, il fut transféré au camp de Compiègne [...]. Louis Eudier fut déporté en Allemagne le 6 juillet 1942, dans le convoi des otages. » Il fut entre autre maire adjoint du Havre à partir de 1956, date à laquelle il devint également député. Il reçut ces distinctions : Croix de guerre avec palme, Médaille militaire, Croix du Combattant volontaire, Médaille de la déportation, Légion d'Honneur. EUDIER Louis, Arthur - *Maitron*, <http://maitron-en-ligne.univ-paris1.fr/spip.php?article24788>, consulté le 18 juin 2018. Claudine Cardon-Hamet a reproduit des notes dactylographiées revenant sur sa déportation, rédigées quelques temps avant son ouvrage. *Déportés politiques à Auschwitz, le convoi du 6 juillet 1942: Louis Eudier : le départ de Royallieu, l'arrivée à Auschwitz, l'organisation clandestine, Stalingrad.*, <http://politique-auschwitz.blogspot.com/2011/09/louis-eudier-le-depart-de-royallieu.html>, consulté le 18 juin 2018.

sens où le peuple tout entier se rassemble contre les factieux – " relève d'une pédagogie de masse qui interpelle le groupe et non l'individu, valorise l'émotionnel longtemps décrié et esthétise les masses en mouvement "⁷⁷⁷. Les manifestations donnent à voir un peuple immense, dont les masses ouvrières sont part entière, un peuple pacifique, mais fort, résolu, sûr de la justesse de sa cause et de sa propre légitimité, car il se pense lui-même comme le descendant du peuple des cathédrales, de Jeanne d'Arc et de la Révolution française. Les films réalisés par les organisations ouvrières à l'époque illustrent magistralement ce mouvement. " La France n'est pas aux Français, car elle est aux deux cents familles ; la France n'est pas aux Français, elle est à ceux qui la pillent ", affirme ainsi, de façon spectaculaire, *La vie est à nous* réalisé par Renoir à la demande du parti communiste en janvier 1936. Et *Les bâtisseurs*, financé par la Fédération du bâtiment en 1938, s'ouvre sur une séquence où deux ouvriers réparant la flèche de la cathédrale de Chartres se posent en continuateurs des compagnons du XII^e siècle, affirmant que les cathédrales étaient " comme des maisons du peuple "... avant que le film ne récapitule tout le patrimoine architectural de la France, des châteaux de la Renaissance à la Tour Eiffel et au chantier du Palais d'Iéna⁷⁷⁸. Les élections de 1936 ne sont pas un scrutin parmi d'autres, mais l'aboutissement de ce puissant mouvement politique et culturel, où le peuple rassemblé revendique pleinement l'héritage national. »⁷⁷⁹

En ce sens, ce qui s'opère au niveau d'une publicité politique qui ne se revendique plus comme prolétaire, qui cherche temporairement la proximité avec les valeurs nationales, du moins à jouer le jeu de l'espace civil hégémonique et ce qui fonctionne démocratiquement, tout en demeurant oppositionnelle, ce processus qui s'opère s'inscrit pleinement dans l'idée que l'espace public ne peut être appréhendé qu'en tant que réalité historique. On peut d'ailleurs considérer que par cet intermédiaire, c'est la dimension même de la lutte des classes qui acquiert une légitimité publique.

Il est nécessaire dans le changement dont 1936 est l'aboutissement, de s'inscrire dans une histoire populaire, et alors de ne plus poser la nation comme valeur à combattre, mais comme valeur défendue. Quitte à réinterpréter paradoxalement des principes afin qu'ils s'accordent

⁷⁷⁷ TARTAKOWSKY D., « Manifestations, fêtes et rassemblements à Paris (juin 1936-novembre 1938) », in *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 1990, n° 27, p. 358.

⁷⁷⁸ TARTAKOWSKY D., « Le cinéma militant des années 1930, source pour l'histoire du Front populaire », in *Les cahiers de la Cinéma*, 2000, n° 71, p. 15-24.

⁷⁷⁹ PROST A., « Les grèves de mai-juin 1936 revisitées », in *Le Mouvement Social*, n° 200, 2002, p. 39.

mieux à la réalité du présent, un principe analysé par Dulong qui se réalise alors :

« Notre expérience de l'espace public est constituée des interactions au présent dans lesquelles nous sommes enchevêtrés, avec leurs horizons d'histoires, de mondes et d'indétermination. L'espace public est d'abord saisi à partir d'un point de vue singulier, en relation – relation d'interlocution, ou rapport médiatisé par des récits, du texte écrit, des objets, des monuments, etc. – avec d'autres points de vue, ces interactions reconduisant chacune dans la durée l'accord intersubjectif sur une réalité commune. » ⁷⁸⁰

Cette construction d'une réalité commune, qui repose sur cette dimension historique, repose donc sur cet enjeu mémoriel, qui ne touche pas uniquement la question d'une mémoire nationale, mais nécessite aussi une mémoire « oppositionnelle » en quelque sorte. Une mémoire qui s'inscrit historiquement dans les références au mouvement social. La question de ce glissement vers une mémoire populaire nécessite ce double aspect, mémoire du peuple, donc de la Nation, mémoire du peuple, comme peuple opposé aux élites, donc mémoire du mouvement social. On assiste alors à une stratégie en ce qui concerne les événements devant être commémorés ou pas.

« Les composantes du rassemblement populaire commémorent, quant à elles, le 12 février 1934, le Mur des Fédérés, le 14 Juillet, la mort de Jaurès (et, en ordre dispersé, J.-B. Clément, le chevalier de La Barre et Briand) et organisent de puissants défilés lors des obsèques des victimes de Clichy, de Paul Longuet et de Paul Vaillant-Couturier. Elles abandonnent par contre le 11 Novembre aux organisations combattantes qui désormais défilent en un cortège unique dont l'ampleur au demeurant s'amenuise. Parce que les anciens combattants pacifistes et républicains ont renoncé à défiler isolément le 11 novembre et que la droite se dispense de manifester en propre le 14 juillet en demandant simplement à ses partisans d'arborer la cocarde tricolore, cette période qui voit se multiplier les commémorations ne connaît plus de ces journées duelles qui avaient marqué 1935. Chacun possède désormais son espace et son système de référence. » ⁷⁸¹

Il est notable également que si la surveillance individuelle des militants se fait moins prioritaire,

⁷⁸⁰ DULONG R., « Dire la réputation, accomplir l'espace », in *Quaderni*, vol. 18 (1992), n° 1, p. 109-124.

⁷⁸¹ TARTAKOWSKY D., « Manifestations, fêtes et rassemblements à Paris (juin 1936-novembre 1938) », *op. cit.*, p. 45.

le suivi de la publicité de l'espace oppositionnel demeure. Cette activité de veille sur l'activité politique perdure, et les tracts et extraits de journaux collectés par les services nous montrent également ce glissement. Un article de H. Courtade⁷⁸² dans le *Prolétaire normand* est intitulé : « *Les élus communistes au service du peuple* »⁷⁸³, un journal local qui ne changera pas de nom, mais les autres journaux créés après cette période ne feront plus référence au prolétariat, comme *L'informateur populaire*, le journal communiste des vallées du Cailly et de l'Austreberthe créé en septembre 1937 par André Pican⁷⁸⁴. Nous pouvons également citer une réunion du parti communiste à Barentin le 26 juillet 1936 ayant pour sujet : « *Tout pour le peuple* »⁷⁸⁵.

En illustration, les deux figures suivantes exposent une fois de plus cette idée.

Figure 25 : Tract pour un meeting du PC le 26 juillet 1936 ADSM 1 M 310



⁷⁸² Inscrit au carnet B en 1934, il le sera ensuite dans le département de la Seine lors de son changement de localisation suivi par les services à qui succéda Lucien Vallée comme secrétaire régional du PC pour la Basse-Seine.

⁷⁸³ COURTADE H., *Extrait du Prolétaire normand*: « *Les élus communistes au service du peuple* », le 24 juillet 1936, ADSM 1 M 304.

⁷⁸⁴ *L'informateur populaire*, septembre 1937, AN versement 20010223/1, Fonds n° 96.

⁷⁸⁵ *Du Maréchal-des-logis-Chef Loizemant au Capitaine, Commandant la Gendarmerie de la Section à Rouen*: « *Réunion communiste à Barentin* », le 23 juillet 1936, ADSM 1 M 310.

Figure 26 : Extrait du Prolétaire normand du 24
juillet 1936 ADSM 1 M 304

Les 25 et 26 Juillet 1936

**GRANDS MEETINGS POPULAIRES
DU PARTI COMMUNISTE**

Tableau de la tenue des meetings

Samedi 25 Juillet — Seine-Inférieure

BOLBEC. — QUINET, DEWET, MUSMEAU.
FECAMP. — Jacques DUCLOS, BROUT.
DIEPPE. — MIDOL, CRISTOFOL, PARSAL.
MAROMME. — CROIZAT, POURTALET.
HOULME. — CROIZAT, POURTALET.
OISSEL. — COGNIOT, LANGUMIER.
ELBEUF. — RAMETTE, COGNIOT.
EU. — BERLIOZ.
FORGES-LES-EAUX. — MERCIER, LOUBRADOU.

Dimanche 26 Juillet — Seine-Inférieure

CAUDEBEC-EN-CAUX (15 heures). — DEWET, PETIT.
CRIEL-SUR-MER. — BARTHEL.
TREPORT. — BAREL, BERLIOZ.
BACQUEVILLE. — PARSAL.
SAINT-NICOLAS. — CRISTOFOL.
ARQUES. — MIDOL.
OFFRANVILLE. — PARSAL, CRISTOFOL.
AUFFRAY. — PARSAL, CRISTOFOL.
LUNERAY. — MIDOL.
DUCLAIR. — CROIZAT.
MONVILLE. — POURTALET.
AUMALE. — MERCIER, LOUBRADOU.
GOURNAY. — MERCIER, LOUBRADOU.
BLANGY (21 heures). — BERLIOZ, BARTHEL.
LE TRAIT (21 heures). — LE CORRE, BROUT.
BARENTIN. — CROIZAT, POURTALET.

DEPARTEMENT DE
ARCHIVES
LE SEUL MARTIN

Sur cette question sémantique, qui a des répercussions directes dans l'évolution d'un espace public particulier, et s'agissant d'une analyse qui s'inscrit dans une théorie générale de la communication chez Habermas, cette question du langage est au centre de ce que nous étudions.

Elle revient régulièrement autour de ces questions endossant alors des fonctionnalités différentes. Neumann prend à ce titre l'exemple du créole comme langage permettant aux esclaves de communiquer entre eux sans être compris par les colons afin de rappeler que :

« L'ensemble des entraves à la communication, liées au pouvoir, à la soumission, à la domination, aux barrières langagières, et à l'inhibition, au fétichisme marchand et idéologique de la production de la culture, et parfois rattaché à la terreur, n'apparaissent jamais dans la définition conceptuelle de l'agir communicationnel. [...] Il ne s'agit pas d'un agir communicationnel entre locuteurs égaux, mais d'une pratique de résistance créative à l'encontre de la tyrannie coloniale-occidentale qui est contemporaine à l'émergence de l'espace public bourgeois⁷⁸⁶ »⁷⁸⁷

3. L'extension du domaine politique comme résultante d'un mouvement devenu populaire

Comme dépassement de la lutte antifasciste, et de l'internationalisation de la stratégie des Fronts populaires en Europe, le changement qui s'opère va alors se déployer sur tous les fronts, non pas uniquement sur des aspects de politique classique, ou de militantisme traditionnel tel qu'il était pratiqué jusque-là.

Les exemples sont nombreux : du 22 au 26 juillet 1936 sont par exemple organisées des Olympiades populaires à Barcelone afin de faire contrepoids avec les Olympiades de Berlin⁷⁸⁸. Même au niveau des institutions sportives, la lutte antifasciste s'organise, et l'on voit avec la fin de la stratégie de classe contre classe un rapprochement qui lui aussi va s'opérer :

« À partir de 1934, le vaste rassemblement des forces de gauche se traduit par la réunification de la CGT et plus précocement encore par la constitution d'une fédération sportive travailliste unifiée en décembre 1934. Les Français optent, dans un contexte de fascisation d'une partie croissante de l'Europe continentale, pour un projet politique de permanence républicaine, humaniste et favorable à une vaste relance économique. Dans ce contexte, la FST propose en juin 1934 à sa rivale socialiste une action antifasciste conjointe

⁷⁸⁶ GLISSANT É., *L'imaginaire des langues: entretiens avec Lise Gauvin (1991 - 2009)*, Paris, Gallimard, 2010. Voir aussi BERNARDOT M., *Captures*, Paris, Éditions du Croquant, 2012.

⁷⁸⁷ NEUMANN A., *Après Habermas*, op. cit., p. 186.

⁷⁸⁸ Ce qui à ce titre est un exemple international de ce que nous décrivons dans la partie III.

dans le cadre d'un rassemblement sportif international prêt à accueillir plusieurs milliers de sportifs français et étrangers. Ce premier pas vers l'alliance entre les deux organisations est confirmé lors du Conseil national de l'Union des sociétés sportives et gymnastiques du travail (USSGT), fin septembre 1934, au cours duquel la démarche unitaire est validée. Le 23 octobre de la même année, une commission paritaire débute ses travaux dans le but de définir les contours et les conditions d'une fusion entre les deux entités sportives. Elle précise explicitement que la première ambition de la future fédération vise la défense des revendications sportives des travailleurs et la lutte contre les tentatives fascistes dans le sport en toute indépendance organique au regard du politique⁷⁸⁹. »⁷⁹⁰

Une extension du discours et des alliances qui va se concrétiser par une extension du domaine politique, de ses institutions, et de ses formes : le sport donc, mais aussi la culture et les loisirs deviennent un enjeu également. Une continuité de la dimension festive et culturelle des occupations d'usines de 1936. Il ne s'agit pas de dire que – le sport par exemple – serait nouvellement un objet politique, mais que son étude témoigne également de ces changements, que les rapprochements opérés vont d'autant plus contribuer à lui faire porter des symboles tout comme devenir un lieu de socialités militantes. Un élément lui aussi constitutif de l'espace oppositionnel, dans un ensemble qui témoigne de la réalité des subjectivités ouvrières qui se réalisent alors par les souhaits, les aspirations et les pratiques sociales.

« La fête qui accompagne les grèves n'est pas gratuite, elle ne traduit pas seulement le plaisir d'être ensemble ou le désir de s'amuser : elle a un sens, elle dit quelque chose sur la communauté ouvrière, sa liberté, sa dignité et sa souveraineté. Ce qui me conduisait à considérer que les occupations n'étaient pas devenues un mythe, mais que, dès le début, elles étaient un mythe et avaient été vécues comme telles. L'occupation aurait révélé des hommes et des femmes à leurs propres yeux, et c'est pourquoi ils ne l'ont jamais oubliée. »⁷⁹¹

Un aspect également remarqué par Rodriguez au sujet du 1^{er} mai 1936 :

⁷⁸⁹ PAOLI S., *Le sport travailliste en France sous le Front populaire (1943-1939)*, maîtrise d'histoire contemporaine, Paris I Sorbonne, 1984.

⁷⁹⁰ SABATIER F., « Les organisations sportives communistes de France (1923-2015). Histoire d'un renouvellement militant permanent », in *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, novembre 2017, n 136, p. 5.

⁷⁹¹ PROST A., « Les grèves de mai-juin 1936 revisitées », *op. cit.*, p. 49.

« Enfin, troisième volet du 1er Mai, les loisirs et les divertissements occupent l'après-midi, voire la soirée. Les programmes deviennent plus riches dans la mesure où les municipalités de gauche en font leur fête, un contre-modèle du 14 juillet : les mairies organisent une étonnante variété de réjouissances qui effacent quelque peu l'aspect politique de la journée revendicative. En voici quelques exemples : à Tourcoing, réception officielle à l'Hôtel de Ville pour une remise de médailles du travail et d'autres distinctions ; à Aulnoye, vin d'honneur offert par la municipalité, « suivant la tradition locale » ; à Fourmies et dans d'autres villes du Nord, distribution de gâteaux aux enfants et de bons de viande aux chômeurs ; à Gorgue-Estaires, dans le Nord aussi, une « causerie syndicale » suivie d'une tombola ; à Armentières, un film, « La tragédie de la mine » ; à Saint-Raphaël, dans le Var, une matinée récréative ; une retraite aux flambeaux à Mulhouse... »⁷⁹²

Les activités qui s'organisent dans le cadre des loisirs vont tout de même intéresser les services. Nous le voyons dans un premier temps en 1935, une année durant laquelle les changements quant à la légitimité d'une parole oppositionnelle, telle que nous l'avons précédemment analysée ne sont pas encore effectifs. Une circulaire du ministère de l'Intérieur est envoyée le 10 octobre 1935 à l'ensemble des préfets sur le territoire national, afin de rechercher un groupe de jazz ambulant nommé le *Pélican Nina Jazz*. Le commissaire de Dieppe rapporte alors au préfet que ce groupe n'est pas passé dans sa municipalité⁷⁹³. La circulaire en question visait à « faire surveiller les personnes composant cet orchestre ambulant et les signaler aux autorités locales chargées d'assurer la police des spectacles, en vue de mettre fin à cette propagande subversive. »⁷⁹⁴ Signe de la popularité d'alors de ce groupe de jazz, nous retrouvons sa trace numérique, sur un site de cartes postales anciennes.⁷⁹⁵

⁷⁹² RODRIGUEZ M., « Le premier mai 1936 entre deux tours et deux époques », in *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 1990, n 27, p. 57.

⁷⁹³ Du commissaire de police de Dieppe au préfet « Orchestre ambulant Le Pélican Nina Jazz », le 25 novembre 1935, ADSM 1 Z 15.

⁷⁹⁴ Circulaire du ministère de l'Intérieur aux préfets de France: « Propagande communiste », le 10 octobre 1935, ADSM 1 Z 15.

⁷⁹⁵ *MUSIQUE ET MUSICIENS. Orchestre Le Pelican de Nina Jazz. Accordéons, Banjo et Batterie*, <https://www.fortunapost.com/cartes-postales-anciennes-a-themes/52035-carte-postale-ancienne-musique-et-musiciens-orchestre-le-pelican-de-nina-jazz-accordeons-banjo-et-batterie.html>, consulté le 22 février 2018.

Figure 27 : Carte postale du Pélican Nina Jazz



Un second exemple en 1937 cette fois-ci, à un moment durant lequel la légitimité occasionnelle commence à s’effriter, nous voyons que ces activités sportives, culturelles et de loisirs – qui ont pris une place importante dans l’espace oppositionnel – commencent à devenir menaçantes : elles permettent la diffusion d’un discours dans des institutions autres qu’un parti politique ou qu’un syndicat.

En l’occurrence, et ce qui renforce la nécessité d’une enquête, c’est qu’il s’agit ici d’un individu polonais, Kaczmarek Pierre, à l’origine de cette activité. La suspicion envers les activités en dehors du cadre politique classique est clairement désignée : « *Depuis son arrivée, il essaie de constituer sous le couvert des "Loisirs" une section des Jeunesses Communistes. Il aurait actuellement comme adhérents une quarantaine d’enfants.* » Un extrait du *Prolétaire Normand* est agrafé à ce rapport et présente synthétiquement le déroulement de la première soirée du Comité des Loisirs et Sports en concluant en ces termes :

« Cette première manifestation du Comité des Loisirs et Sports nous remplit de joie ; elle prouve, une fois de plus, que les travailleurs qui se groupent et s’organisent peuvent prétendre à l’art et à la culture. Le premier pas est fait. Nos jeunes doivent continuer

*l'œuvre entreprise ; les hésitants doivent maintenant se décider et les aînés apporter leur aide et leur expérience au Comités des Loisirs et Sports du Trait. »*⁷⁹⁶

Chapitre 15 : 1937-1938 le retour à une opposition conflictuelle

Le Front populaire entraîne donc une évolution dans la catégorisation de la menace. Ce changement est de courte durée, et ne sera pas effectif durant l'ensemble de la période dite du Front populaire, cela durera jusqu'en 1937. Plusieurs facteurs mettront fin à ce changement : la reprise de conflits sociaux en 1937, des changements de gouvernements et donc de caps politiques. Puis, l'événement international principal qui vient entacher l'alliance des communistes avec les partis sociaux-démocrates : le début de la guerre d'Espagne, suivi de la décision de non-intervention du gouvernement. Un événement décisif analysé par Traverso comme le laboratoire de ce que deviendra l'Europe par la suite⁷⁹⁷.

Si en 1937 et 1938 on compte peu de nouveaux inscrits au carnet B, cela ne signifie pas pour autant qu'il n'y eut pas de surveillance importante, puisque de nombreuses propositions d'inscriptions furent établies durant cette période, et comme nous l'avons déjà mentionné, elles furent validées officiellement par le préfet le 30 août 1939. Les folios-mobiles établis concernaient alors des faits s'étant déroulés en 1937 et 1938. En ce qui concerne le changement de focale en 1936, il est intéressant de remarquer, toujours au sujet du carnet B, qu'une circulaire provenant du ministère de la Défense nationale et de la guerre en décembre 1936 établit qu'il n'y ait dans le carnet B de plusieurs départements « *qu'un nombre de noms insignifiants* » et que « *La garantie donnée par l'inscription sur ce document paraît dès lors comme illusoire.* » L'objet de cette missive est finalement une demande de mise à jour, une demande focalisée sur les étrangers suspects d'espionnage, fonction originelle de ce dispositif :

*« Je vous signale en particulier l'intérêt qu'il pourrait y avoir à inscrire d'office sur ce document tout étranger ne présentant pas les garanties absolues au point de vue national, et domicilié à proximité immédiate d'établissements ou d'ouvrages d'art importants. »*⁷⁹⁸

⁷⁹⁶ Du commissaire spécial de Rouen au préfet: « *Au sujet de Kaczmareck Pierre* », le 24 mars 1937, ADSM 1 M 532.

⁷⁹⁷ TRAVERSO E., 1914 - 1945, *la guerre civile européenne*, op. cit.

⁷⁹⁸ Du ministère de la défense nationale et de la guerre à monsieur le Général Commandant de la 3ème Région: « *Au sujet du Carnet B* », le 16 décembre 1936, ADSM 1 M 521.

Il est mentionné au crayon, en marge de ce paragraphe « *Un en S-Infre le susnommé Barth* » qui fut inscrit le 28 mars 1936. Alors que le carnet B était un dispositif géré par deux ministères différents, celui de l'Intérieur et celui de la Défense nationale et de la guerre, la plupart des documents le concernant émanent des services de la sûreté et de la préfecture. Il est notable ici que le changement dans la catégorisation de la menace fasse intervenir l'institution militaire, jusque-là peu active dans la gestion de ce dernier durant un temps de paix.

Du point de vue de cette institution, c'est l'étranger sur lequel on a posé des critères « objectifs » de suspicion qui devient une menace prioritaire. Si du fait de son choix d'habitation, ce dernier était en mesure de s'attaquer à des infrastructures stratégiques, particulièrement dans l'hypothèse d'un conflit, celui-ci devient un étranger à surveiller. Un voile de dangerosité qui s'estompe alors pour cet individu étranger, à mesure que son lieu d'habitation est éloigné de ce type d'infrastructures.

Nous reviendrons petit à petit à une situation similaire de la période précédant le Front populaire, une période qui en elle-même est difficile à cloisonner et sujette à débat, prenant le point du vue du mouvement ouvrier, nous considérons – comme bon nombre d'historiens – sa fin symbolique en date du 30 novembre 1938, bien que du point de vue gouvernemental et des alliances politiques, le divorce est entériné avant.

« L'absence de date précise, communément admise pour désigner la fin du Front populaire, signale, au-delà des désaccords idéologiques et des polémiques historiennes, l'originalité du phénomène. De même que l'alliance avait mis plus d'un an à se constituer, de même sa décomposition prend du temps. [...] La majorité parlementaire de Front populaire à la Chambre des députés demeure une réalité politique jusqu'en juin 1938 c'est-à-dire au-delà même des changements gouvernementaux marqués par la formation, en avril 1938, d'un gouvernement Daladier auquel le parti socialiste ne participe pas. Le mouvement gréviste qui, en juin 1936, a enraciné le Front populaire dans la conscience collective et imposé les lois sociales n'est pas retombé. Il y a de même une recrudescence des mouvements sociaux, à la fin 1937 et au printemps 1938, avant qu'ils soient brisés dans le contexte de la répression de la grève générale du 30 novembre 1938. »⁷⁹⁹

⁷⁹⁹ WOLIKOW S., *Le Front populaire en France*, Bruxelles, Éditions Complexe, 1996, p. 251.

D'aucuns pourraient voir la non-intervention en Espagne comme un premier signe de désaccord symbolique, replaçant alors les communistes dans une parole oppositionnelle au niveau de l'opinion, tout en démontrant leur capacité d'un passage à la lutte armée, en vue du nombre de volontaires, miliciens s'engageant dans les Brigades internationales⁸⁰⁰.

On apprend dans un rapport du sous-préfet du Havre en octobre 1936 que deux mineurs de cette localité furent rapatriés depuis Bayonne alors qu'ils partaient pour l'Espagne⁸⁰¹. Puisque les deux sont qualifiés d'être « *d'opinions très avancées et l'objet de mauvais renseignements* » s'en suit alors une enquête sur ces derniers. Le premier, le dénommé Malot Maurice est : « *De toute évidence [...] un militant communiste très actif, mais qui pour le moment, ne semble pas assez influent pour que son inscription au carnet B paraisse utile.* » Le deuxième, Soudrille Marcel et demeurant chez sa mère :

*« ne se livre à aucun travail et vit de l'allocation de chômage. Il fréquente journellement les jeunes communistes et fait avec eux une active propagande, soit en collant des tracts ou en les distribuant. [...] Sa conduite et sa moralité sont nettement défavorables, [il] ne s'est pas encore fait remarquer jusqu'à ce jour. Il sera surveillé et son inscription au carnet B sera proposée le cas échéant. »*⁸⁰²

⁸⁰⁰ Des éléments que nous ne couvrons pas ici, puisque le départ et le retour des miliciens étaient suivis, faisant objet de rapport, d'interrogatoires afin de tenir les institutions françaises au courant de la situation, et d'une propagande visant à alerter l'opinion publique sur cette question. Une piste de recherche qui une nouvelle fois constitue un objet d'étude autonome, nous n'avons pas consulté la sous-série 1 M 192 – 1 M 197 Guerre d'Espagne en ADSM, ce qui fera l'objet d'une recherche à venir.

⁸⁰¹ *Du sous-préfet du Havre au préfet: « Au sujet de deux mineurs rapatriés de Bayonne », le 17 octobre 1936, ADSM 1 M 535.*

⁸⁰² *Du sous-préfet du Havre au préfet: « Au sujet de Malot et Soudrille », le 13 novembre 1936, ADSM 1 M 535.*

A. L'affaire Massie : un signe local du divorce avec le Front populaire ?

Ce que les agents de la Sûreté nommèrent « *le cas Massie* » constitue un point culminant durant lequel celui-ci démontra son influence effective sur la masse ouvrière et du fait de sa place dans le syndicat, sa capacité à mobiliser l'ensemble des ouvriers d'un secteur industriel à portée stratégique dans le département. La menace du mouvement de grève à l'usine Jupiter et dans les autres usines pétrochimiques du département suite à son licenciement de Petit-Couronne témoigne de cette place particulière au sein du mouvement ouvrier local. Le contenu des discours militants tenus durant cette affaire dessine ce fossé de plus en plus important entre les ouvriers et le gouvernement du Front populaire. Cette affaire constitue un signe local annonciateur du mouvement du 30 novembre 1938 et s'inscrit nationalement dans un contexte de reprise de conflits sociaux intenses. Elle démontre la volonté ouvrière d'utiliser l'acte de grève pour agir politiquement, uniquement dans l'espoir d'une victoire, et nous montre dans la régulation du conflit, le sort administratif réservé ensuite aux militants les plus agitateurs.

« La montée des mouvements sociaux à la fin de l'année 1937 illustre la persistance d'une forte combativité qui s'exerce à la fois contre le patronat et le gouvernement. [...] Le conflit à l'usine Goodrich, à Colombes, en décembre 1937, est symbolique de la résistance ouvrière. Les grévistes, qui ont décidé d'occuper les locaux, se heurtent à une vigoureuse riposte du gouvernement qui fait encercler l'établissement par 600 gardes mobiles. La mobilisation ouvrière paralyse leur intervention : plus de 20 000 ouvriers des usines limitrophes viennent, le 30 décembre, prêter main-forte à leurs camarades. Le ministre de l'Intérieur retire les forces de l'ordre, la fédération syndicale de la chimie fait pression sur le comité de grève local pour qu'il accepte un compromis de sorte que le conflit s'acheva à l'issue d'un arbitrage gouvernemental. »⁸⁰³

Cette affaire, ou plutôt la gestion proactive d'une éventuelle grève dans ce secteur révèle plusieurs aspects : l'importance de l'industrie pétrochimique en tant que référentiel de sécurité comme nous l'avons abordé en partie II, les spécificités de la compréhension d'un modèle de suspicion, également traité en partie II, au regard justement de la procédure d'inscription au carnet B de Jean Massie.

⁸⁰³ WOLIKOW S., *Le Front populaire en France, op. cit.*, p. 259.

1. Le licenciement de Massie

Globalement, au déclenchement d'une menace d'un mouvement social en janvier 1938, se trouve un fait, le licenciement de Massie. Dans une lettre qui lui est adressée le 31 août 1937, la société Jupiter l'accuse en résumé d'employer la plupart de son temps à différentes activités syndicales, notamment depuis juin 1936, pour assurer la discussion sur les nouveaux contrats et leur mise en place. Des absences qui font que ce dernier n'occupait quasiment plus son poste d'aide-chimiste pour lequel il était rémunéré. La situation n'évoluant pas il reçoit sa lettre de licenciement en août 1937.

Ce qui est surprenant au premier abord et qui montre la teneur de la menace soulevée par ce licenciement, c'est que dans les jours qui suivent, le sous-secrétaire d'État au ministère des Travaux publics : Ramadier, intervient personnellement pour apaiser la situation. Dès le début de cette affaire, elle connaît une envergure nationale⁸⁰⁴, Ramadier tente une résolution du risque de conflit en s'adressant non pas au directeur de l'usine de Petit-Couronne, mais au directeur général de la société Jupiter⁸⁰⁵.

« *Monsieur le Directeur Général,*

J'ai été informé d'un conflit qui s'est élevé dans votre Raffinerie de Petit-Couronne à propos du licenciement de M. MASSIE Secrétaire du Syndicat de Petit-Couronne, licenciement motivé par des faits de service, mais qui, en raison de la personnalité de celui qui en est l'objet, peut donner lieu à des interprétations diverses et à un conflit social d'une extrême acuité.

*Dans un but d'apaisement, j'insiste très vivement auprès de vous pour que vous envisagiez une solution permettant le retour au moins provisoire sur la décision que vous avez prise. »*⁸⁰⁶

⁸⁰⁴ Une situation qui se déroule de plus, durant l'exposition universelle de Paris de mai à novembre 1937.

⁸⁰⁵ Sur cette question, de nombreux échanges entre Ramadier, Jupiter et la Fédération Nationale des Produits Chimiques sont accessibles en 10 M 386, ces échanges tamponnés « Copie » sont tous datés du 13 septembre 1937 ce qui correspond vraisemblablement à la date de leur reproduction plus que des échanges effectifs.

⁸⁰⁶ Du sous-secrétaire d'Etat au ministère des Travaux Publics au Directeur Général de la Société Jupiter, le 13 septembre 1937, ADSM 10 M386.

Suite à cette demande de conciliation et devant l'effectivité de la menace, Massie est repris 3 mois. Il ne s'agit pas d'un essai, plutôt d'un délai afin qu'il trouve un autre poste, l'ambition de Jupiter étant bien qu'il ne travaille plus chez eux, au plus tard le 1^{er} janvier 1938, un point appuyé fermement par le directeur général de Jupiter.

« Nous inclinant devant les graves raisons d'intérêt général que vous avez mises en avant et cédant à l'insistance et au caractère personnel de votre appel, nous avons accepté la transaction que vous avez proposée et que nous confirmons ci-après :

-M. MASSIE reprendra son travail d'aide-chimiste à notre Société à partir de demain. Sa réintégration est liée aux deux conditions suivantes :

-M. MASSIE s'acquittera de ses fonctions dans les conditions applicables à tout le personnel de même catégorie, notamment en ce qui concerne ses heures de travail

-Cette situation qui ne peut être que provisoire, sera réglée par le départ volontaire de M. MASSIE le 1^{er} janvier prochain au plus tard.

D'autre part, nous avons noté que vous vouliez bien faire votre affaire personnelle d'obtenir des intéressés les confirmations écrites précisant leur adhésion sans ambiguïté aux conditions précédentes. »⁸⁰⁷

Dans un échange entre Ramadier et la Fédération Nationale des industries chimiques, l'on apprend que c'est sur intervention de cette dernière que Ramadier eut connaissance de la situation. Toujours dans cette recherche de conciliation, il revint alors vers la Fédération en recherchant cet apaisement.

« Dans le but d'éviter des incidents et pour répondre d'ailleurs à l'esprit dans lequel la Société Jupiter a fait une importante concession, je vous demande d'envisager avant le 1^{er} janvier 1938, une autre solution qui puisse permettre à MASSIE de reprendre entièrement sa liberté, à l'égard de la Société Jupiter avant cette date. »⁸⁰⁸

⁸⁰⁷ Direction Générale de la société Jupiter au sous-secrétaire d'Etat au ministère des Travaux Publics, le 13 septembre 1937, 10 M386.

⁸⁰⁸ Copie de l'échange entre Ramadier et la Fédération Nationale des industries chimiques, le 13 septembre 1937, ADSM 10 M386.

Ce à quoi la Fédération répondit :

*« Il va sans dire que notre fédération envisagera le plus rapidement possible et en tous cas avant le 1^{er} janvier 1938 toutes solutions utiles pouvant mettre fin à une situation délicate et donner son plein effet à l'accord intervenu entre la Société Jupiter et le Gouvernement. »*⁸⁰⁹

2. La mise en place du plan de grève de janvier 1938

À la lecture des différents documents concernant cette période, il est de fait que l'agitation ne cesse de s'amplifier lors des trois mois de réintégration provisoire de Massie. Un panneau syndical est brisé lors d'une nuit, le licenciement reporté au 31 décembre 1937 est mal considéré par les ouvriers, et l'on espère qu'il puisse être réintégré définitivement, ce dernier cherchant à montrer « patte blanche » en étant plus présent à son poste initial durant cette période. D'autres revendications viennent augmenter le conflit, la question d'un réajustement des salaires pour qu'ils correspondent à l'augmentation du coût de la vie depuis 1936 et l'établissement d'une convention collective nationale permettant de réguler les embauches et licenciements afin de faire cesser un certain arbitraire à ce sujet. Une situation complexe donc, dès le 1^{er} décembre, par peur d'un mouvement, le préfet demande la réquisition de deux pelotons de gardes mobiles afin de maintenir l'ordre à Petit-Couronne⁸¹⁰, réquisition levée le 4 décembre⁸¹¹.

Le 31 décembre se tient à la Préfecture une commission paritaire départementale de conciliation des conflits au travail, présidée par le préfet et réunissant des représentants de toutes les parties en conflit. Il s'agit de résoudre pacifiquement la situation, sur les trois points de revendication syndicale, le résultat sur la question de Massie reste bloqué, les dirigeants de Jupiter refusant catégoriquement de le réembaucher, en s'appuyant sur les échanges avec Ramadier sur ce point. Les délégués syndicaux expliquant que du point de vue de ce dernier, l'hypothèse d'une éventuelle réembauche n'était pas impossible. Ce blocage conséquent des négociations entraîna alors le déclenchement d'un « *plan de grève de janvier 1938* ».

⁸⁰⁹ *Ibid.*

⁸¹⁰ *Du préfet au commandant de la Compagnie de Gendarmerie de Seine-inférieure*, le 1^{er} décembre 1937, ADSM 10 M386.

⁸¹¹ *Du préfet à monsieur le Général, commandant de la 3^{ème} Région*, le 4 décembre 1937, ADSM 10 M386.

Déjà le 30 décembre, le commissaire spécial du Havre rapportait au préfet la tenue d'une réunion à la salle Franklin⁸¹², en présence de Massie. Le lendemain, une autre réunion se tient, réunissant cette fois-ci les ouvriers de Notre-Dame de Gravenchon⁸¹³. Le risque est bel et bien au blocage de toutes les raffineries de la Basse Seine. À Jupiter, une réunion s'est tenue le 14 décembre 1937, sur la tactique à adopter le 3 janvier, dans l'optique de la non-réintégration de Massie, la grève fut votée par plus de 80% des ouvriers présents⁸¹⁴. Face à cela, le préfet réquisitionna une nouvelle fois des pelotons de gardes mobiles, en nombre suffisant pour pallier à une grève générale : 15 pelotons répartis dans le département en fonction de l'implantation des industries pétrochimiques⁸¹⁵. Il est à ce titre intéressant de souligner que le préfet réquisitionne les pelotons, avant la tenue de la commission de conciliation, signe du peu d'espoir de ce dernier en une résolution pacifiée du conflit.

Du côté des syndicats, on pointe l'argument que Massie est remercié avant tout du fait de son activité de syndicaliste (ce qui est argumenté par d'autres cas au plan national), quand de l'autre côté c'est l'argument du manque de rendement qui prédomine. Il n'est pas question de juger ici ce qu'il en est, mais de comprendre le risque concret d'une grève dans ce secteur, et comment, en vue de rapports dans les mois suivants, le commissaire de police spéciale rouennais s'est focalisé sur Massie en particulier.

⁸¹² Du commissaire divisionnaire de police spéciale du Havre au préfet: « Au sujet de l'agitation dans les raffineries de pétroles », le 30 décembre 1937, ADSM 10 M390.

⁸¹³ Du commissaire divisionnaire de police spéciale du Havre au préfet: « Au sujet du conflit dans l'industrie des pétroles », le 31 décembre 1937, ADSM 10 M390.

⁸¹⁴ « Du commissaire spécial de Rouen au préfet: "Proposition d'inscription au Carnet B de Jean Massie" », *op. cit.*

⁸¹⁵ Le préfet à monsieur le Général, Commandant de la 3ème Région: « Maintien de l'ordre à l'occasion d'une grève des Techniciens et Ouvriers de l'Industrie du pétrole de la Seine-Inférieure », le 30 décembre 1937, ADSM 10 M386.

3. Le sur arbitrage du conflit

Dans la nuit du 31 décembre au 1^{er} janvier, des tracts sont distribués vers 4h du matin, et le bruit qui court voudrait que l'on arrête les chaufferies dans la nuit du 2 au 3 janvier, ce qui entraînerait l'arrêt complet de l'établissement :

*« un gardien du service de nuit a surpris une conversation engagée entre plusieurs ouvriers. L'un d'eux du Service des Chaufferies, a dit que dans la nuit du 2 au 3 janvier "on laisserait tomber les feux des chaufferies". Cette opération provoquerait l'arrêt complet dans l'établissement, car ce sont ces chaufferies qui donnent la vapeur. De plus ce brusque arrêt présenterait un certain danger au point de vue sécurité. C'est l'avis de la direction. »*⁸¹⁶

Le tract distribué s'appuie sur 3 points :

- le réajustement des salaires,
- l'affaire Massie : il est demandé la réintégration de Massie à un poste équivalent afin qu'il reste à la tête du Syndicat de Petit-Couronne,
- l'établissement d'une Convention Collective Nationale afin de réglementer l'embauchage et le licenciement⁸¹⁷.

L'imminence du blocage du secteur pétrolier à son paroxysme, et face à l'échec de la commission de conciliation tenue à la préfecture, on apprend dans un article de *La Dépêche de Rouen*⁸¹⁸ qu'une nouvelle commission se réunit le 2 janvier, et ce au niveau national, afin de sur-arbitrer le conflit. La menace du plan de grève du 3 janvier 1938 est alors temporairement écartée le temps du sur arbitrage. En fonction de son issue, il sera décidé de la mobilisation ou non des ouvriers de l'usine Jupiter et de ce secteur industriel. En attendant, la Fédération « demande aux travailleurs de l'industrie du pétrole de la Seine-Inférieure de respecter une stricte discipline, de n'engager aucun mouvement et de déjouer toutes provocations »⁸¹⁹.

⁸¹⁶ Du commissaire spécial Arzac au préfet: « Au sujet des établissements Jupiter de Petit-Couronne », le 1er janvier 1938, ADSM 10 M390.

⁸¹⁷ Tract de la Région Fédérale Normande des Industries Chimiques (C.G.T.), le 31 décembre 1937, ADSM 10 M393.

⁸¹⁸ *La Dépêche de Rouen*: « Le conflit des pétroles en Seine-Inférieure », le 3 janvier 1938, ADSM 10 M390.

⁸¹⁹ *Ibid.*

Du 4 au 6 janvier le ton monte, d'un côté on envoie des gardes mobiles dans les cités ouvrières concernées dans le département. À Notre Dame de Gravenchon, les commerçants en viennent à rédiger un tract pour dénoncer : « *la véritable mise à l'état de siège de la localité par la Garde mobile* »⁸²⁰.

Du côté des ouvriers, sans être en grève, « *l'arme suprême des syndiqués ne devant être déclenchée que quand toutes les chances de succès sont réunies* » on s'organise : le 5 janvier à la sortie du travail, un cortège réunit 750 ouvriers des usines Jupiter, mais également 250 de deux autres usines : les Potasses et Sonopa. Autorisé par demande à la mairie de Petit Couronne et à la préfecture, il doit se conclure par une dislocation du cortège devant la mairie, sans qu'aucun discours ne soit prononcé. Comme prévu ce cortège se déplace dans le calme, et sur le trottoir, on alterne entre des couplets de *L'Internationale* et des slogans de solidarité pour Massie ou des « *La Rocque au poteau* ». Selon Arsac, « *Les cris poussés au sujet de Massie n'avaient pas beaucoup d'écho.* » Arrivés devant la mairie, une prise de parole est tout de même effectuée, par les dénommés Canton et Coudray⁸²¹, sans que Arsac n'intervienne.

Canton fit le point sur la situation de l'arbitrage en expliquant que : « *Si cet arbitrage n'est pas fait en faveur des ouvriers, le mouvement se déclenchera aussitôt, mais pas avant que la sentence soit connue.* » Ajoutant ensuite :

« *Il faut que l'on puisse compter sur vous, à l'heure venue, à l'appel de la sirène. [...] des orateurs mandatés viendront incessamment de Paris, en Seine-Inférieure, pour exposer la situation à Pt Couronne, Rouen, Port-Jérôme, et le Havre, et faire prendre sur place, dans*

⁸²⁰ Copie du tract des commerçants de Gravenchon, le 5 janvier 1938, ADSM 10 M393.

⁸²¹ Eux-mêmes inscrits au Carnet B, dans les mêmes circonstances que Massie, le 30 août 1939, alors que les propositions d'inscriptions respectives furent établies le 23 janvier 1938. Source ADSM 1M 522. Canton fut fusillé au fort de Romainville, en même temps que « quarante-quatre autres otages, exécutés le 21 septembre 1942 en représailles à des attentats perpétrés contre des soldats allemands dans la région parisienne. » CANTON Louis, Auguste - Maitron, <http://maitron-en-ligne.univ-paris1.fr/spip.php?article18594>, consulté le 20 juin 2018. « Le 17 juin 1942, [Chauvin] fut arrêté par l'inspecteur de police Alie (de Rouen). En dépit des tortures subies il ne révéla rien de ce qu'il savait. Il fut interné à la prison Bonne-Nouvelle, et la police française le remit aux autorités allemandes. Le conseil de guerre allemand le condamna à mort le 11 août 1942 "pour détention d'armes et aide donnée à l'ennemi" (traduit de l'Allemand). Il a été fusillé le 15 août 1942 à 6h 29, à Rouen, au champ de tir du Madrillet, Grand-Quevilly. Arrêté sur dénonciation, il avait été trouvé porteur d'une arme. Le tribunal FK 517 l'inculpa de détention illégale d'armes et aide à l'ennemi (espionnage). » CHAUVIN Robert, Albert - Maitron, <http://maitron-en-ligne.univ-paris1.fr/spip.php?article153326>, consulté le 18 avril 2018.

*la Basse-Seine, les décisions qui s'imposent. Vous suivrez le mot d'ordre. »*⁸²²

Il s'en prit ensuite au gouvernement du Front populaire contre lequel les ouvriers devraient engager une « *bataille* ». L'attaque envers le gouvernement étant argumentée sur la présence des gardes mobiles dans les cités ouvrières, alors qu'aucun mouvement de grève n'était encore déclenché – un procédé que les gouvernements Laval et Tardieu n'auraient osé employer précise l'orateur. Les changements de cap politiques dénoncés, le discours révèle l'éloignement progressif des aspirations ouvrières et des choix gouvernementaux, une volonté de ne pas appliquer le programme du Front populaire. Il s'en prit plus particulièrement à Ramadier hué par la foule en tant que « *Vendu* ». Canton termina sa prise de parole en utilisant une fois de plus une sémantique très directive à l'égard des ouvriers : « *Vous écouterez et suivrez les ordres de vos délégués. Ces ordres seront donnés par la Fédération.* »

Coudray accapara ensuite la parole sur un ton plus violent que son prédécesseur. Son argumentaire s'en prit au Parti Radical à la tête du gouvernement en janvier. Il attaqua directement le préfet désigné par le ministre de l'Intérieur Marx Dormoy comme un « *grand républicain* » pointant le déploiement des gardes mobiles, « *pour provoquer les travailleurs du pays.* » Il conclut ses propos sur le même ton que Canton, invitant ses camarades à :

« se tenir prêts pour la bataille, puisque le Gouvernement du Front populaire voulait cette bataille. Tous, vous répondrez au mot d'ordre qui sera donné aux délégués, soit demain soir jeudi, soit après-demain. »

Alors qu'un troisième orateur allait prendre la parole, Arsac intervint pour rappeler qu'initialement il ne devait se tenir de discours, ce que soutenu le maire également. Le rassemblement se dispersa finalement.

Le rapport se termine par deux remarques importantes, la présence sur les lieux de Poujol, lui-même inscrit au carnet B et désigné par Arsac comme le « *conseiller* » des syndicalistes de Petit-Couronne, « *l'animateur du mouvement* » chez qui « *Les délégués de Jupiter viennent souvent [...] pour y prendre le mot d'ordre.* ». Puis un mot sur Coudray, qui dans son allocution

⁸²² Rapport du commissaire spécial de Rouen au préfet: « *Au sujet de la manifestation du 5 janvier* », le 6 janvier 1938, ADSM 10 M390.

invitait les ouvriers à respecter les gardes mobiles, non responsables de cette situation, Arsac rapporte l'avoir entendu dire, lors de la séparation des manifestants : « *Demain, quand nous prendrons le pouvoir, nous en aurons besoin.* »⁸²³».

4. Le résultat du sur arbitrage et le retour au calme

Le vendredi 7 janvier, le résultat du sur arbitrage est prononcé. Sur la question des salaires, un réajustement de 23% est demandé à la société Jupiter à partir de juin 1936. En ce qui concerne le cas Massie, il est stipulé qu'ayant respecté ses engagements de réhabilitation pour 3 mois jusqu'au 31 décembre 1937, aucune imposition par voix de sentence arbitrale ne pourrait être appliquée sur ce point. Pour autant :

*« Il recommande toutefois à la Société Jupiter et en tant que de besoin, à la chambre syndicale de l'Industrie du pétrole, d'examiner dans le plus large esprit de bienveillance, en vue d'aboutir à un apaisement social définitif éminemment désirable, la possibilité d'assurer à M. Massie un emploi équivalent à celui qu'il occupait dans l'usine de Petit-Couronne. »*⁸²⁴

Sans posséder le pouvoir d'imposer la réhabilitation de Massie, le résultat de la sentence témoigne du risque encouru par un mouvement de grève des usines pétrochimiques de Seine-Inférieure pouvant s'enliser et provoquer alors une paralysie rapide du pays étant donné la forte concentration dans ce département de production de carburant.

Dès le lundi 10 janvier au matin, le climat est apaisé du fait du réajustement des salaires. Le commissaire Arsac rapporte au préfet à cette date, sur base d'un rapport provenant d'un informateur que « *Aujourd'hui, tout est calme, aucun tract n'a été distribué* »⁸²⁵ La reprise du travail s'impose de même durant la journée du 11 janvier.⁸²⁶ Globalement la menace d'un mouvement dans les usines pétrochimiques du fait de l'affaire Massie s'estompe dès le réajustement, qui vint délégitimer toute mobilisation. La mise en concurrence des ouvriers entre eux avec ce réajustement salarial, prit une part importante dans la fin d'un conflit qui aurait pu

⁸²³ *Ibid.*

⁸²⁴ *Résultat de la sentence arbitrale*, le 7 janvier 1938, ADSM 10 M390.

⁸²⁵ *Du commissaire spécial de Rouen au préfet: « Au sujet des établissements Jupiter de Petit-Couronne », le 11 janvier 1938, ADSM 10 M390.*

⁸²⁶ *Ibid.*

se répandre d'usine en usine, de secteur en secteur et même entre différents corps de métiers à l'intérieur même de l'usine Jupiter. L'informateur de Arsac rapporte en effet ces propos :

« Maintenant l'opinion publique n'est pas du tout favorable au mouvement dans les pétroles. Voici ce que j'ai pu entendre dire par des ouvriers étrangers à l'établissement [...] : " Qu'ont-ils à réclamer ceux de Jupiter ; ils gagnent plus que nous". Je crois que leur manière de voir, basée sur une jalousie de salaires n'est pas prête de changer. [...]J'ai entendu causer dans le même sens, à l'intérieur des Raffineries Jupiter, par des ouvriers du bâtiment et par des monteurs. Sincères salutations. »⁸²⁷

Une focalisation sur Massie s'opère dès cette affaire de la part du commissaire Arsac, on le voit dans les échanges avec son informateur privilégié, infiltré aux usines Jupiter et dans la section locale du PC. Que ce soit lors de la diffusion de films organisés par la CGT ou la venue de Maurice Thorez à Rouen en ce mois de janvier 1938, la présence de Massie est toujours notifiée⁸²⁸, ce dernier fera l'objet d'un suivi jusqu'en 1940.

Dans les mois qui suivent, et jusqu'au déclenchement des grèves du 30 novembre 1938, la question de la réembauche de Massie est toujours soulevée lors des réunions syndicales, ce dernier refusant un poste à Paris, souhaitant rester dans la région rouennaise, la stratégie adoptée est de la poser dans un moment opportun pour les syndicats. Les propos tenus lors des réunions syndicales sont sur ce même ton offensif envers le gouvernement Chautemps que lors de la manifestation du 5 janvier. Cette opposition au gouvernement qui n'aura de cesse de s'accroître jusqu'en novembre est d'ores et déjà perçue par Arsac en ce début d'année 1938 :

« Aucun mouvement de grève immédiate n'est à craindre, mais, je dois signaler que le syndicat, à Petit-Couronne, invite les ouvriers de Jupiter, à se tenir prêts, pour répondre, le cas échéant à un appel de la CGT, pour une "grève politique", dès que cette organisation en donnera l'ordre. Le syndicat n'est pas satisfait de la constitution du ministère Chautemps. »⁸²⁹

⁸²⁷ Du commissaire spécial de Rouen au préfet: « Retour au calme à Petit-Couronne », le 12 janvier 1938, ADSM 10 M390.

⁸²⁸ Du commissaire spécial Arsac au préfet: « Passage du député Maurice Thorez à Rouen », le 28 janvier 1938, AN versement 20010223/4, Fonds n° 96.

⁸²⁹ Du commissaire spécial au préfet: « Au sujet de la situation aux établissements Jupiter », le 21 janvier 1938,

La fin de la revendication pour sa réembauche les mois suivants rentrait dans le cadre d'une stratégie mise au point par le syndicat à ce niveau, comprenant qu'en vue du réajustement des salaires obtenu, l'affaire Massie n'était que secondaire pour les ouvriers, il fut établi lors de la réunion du 3 mars 1938 que : « *Engager actuellement une action, uniquement pour le cas Massie, serait nous faire courir à un échec certain. Donc, il faut attendre et savoir choisir le moment pour "passer à l'action".* »⁸³⁰ La revendication sera de nouveau portée lors du mouvement de grève nationale du 30 novembre 1938 qui fut un échec cuisant pour le mouvement ouvrier atteint d'une répression exemplaire de la part du gouvernement Daladier, échec qui marque la fin des revendications ouvrières jusqu'à la Libération, et cette rupture symbolique avec les espoirs nés du Front populaire.

Durant cette attente, puisque non réembauché, Massie devient « *permanent appointé* » par le syndicat CGT Jupiter comme secrétaire, jusqu'en juin 1939. Un appointement qui cessera à sa demande du fait de difficultés financières du syndicat, il demeurera à la tête de cette organisation, tout en devant chercher un emploi et s'inscrire à l'Office départemental de placement⁸³¹. Il tente à ce titre d'intégrer un chantier d'enrobage en béton armé des bacs à essence de l'usine en juillet 1939, dans le cadre de travaux pour la défense nationale. Deux gendarmes le voyant sur les lieux entretinrent le responsable de ce chantier – un extérieur de l'usine – afin d'empêcher son embauche pour ces travaux⁸³².

ADSM 10 M393.

⁸³⁰ « Rapport du commissaire spécial de Rouen au préfet: "Au sujet de la manifestation du 5 janvier" », *op. cit.*

⁸³¹ *Du commissaire Arsac au préfet: " Au sujet du sieur Massie Jean, secrétaire syndicat CGT Jupiter Petit Couronne "*, le 1er juin 1939, ADSM 1 M 306.

⁸³² *Renseignements sur Massie Jean*, le 9 juillet 1939, ADSM 1 M 306.

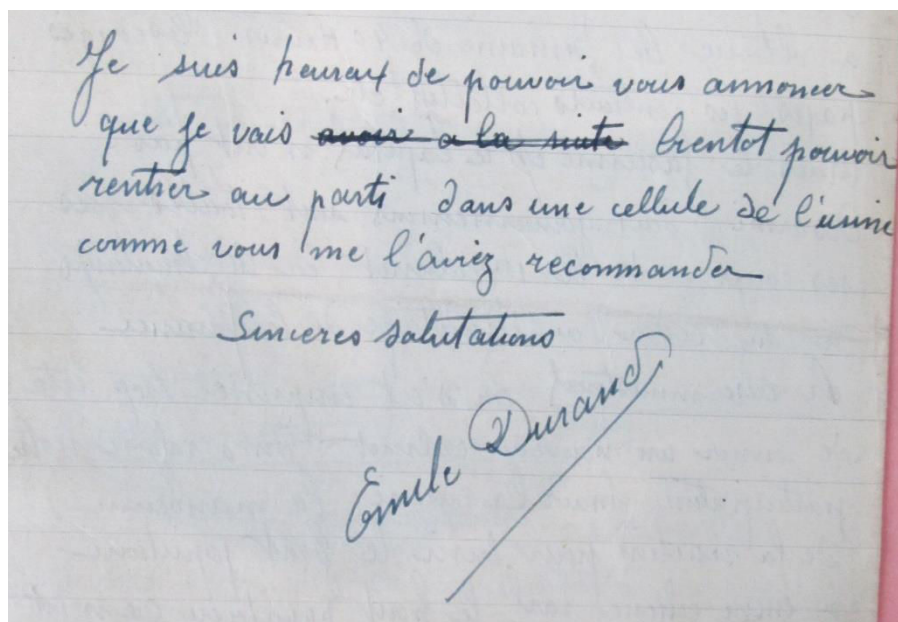
B. Une montée préparée vers la clandestinité

1. Une menace devenue latente dans les communes industrielles de la rive gauche

La menace de grève dans la pétrochimie écartée, un travail de renseignement sur l'agitation ouvrière se déploie alors plus minutieusement, il s'organise et s'adapte à cette menace qui se montre de plus en plus organisée dans la commune de Petit-Couronne et ses environs. Des inscrits « tardifs » du 30 août 1939 nous avons évoqué Massie, mais les dénommés Canton et Coudray en font également partie, au même titre que Castelli, désigné comme agitateur dans ces mêmes communes, même s'il n'est pas mentionné dans les rapports concernant l'affaire Massie.

C'est aussi durant cette période que l'informateur privilégié du commissaire spécial à l'usine va chercher à s'infiltrer de plus en plus comme nous le témoigne une lettre manuscrite envoyée au domicile de Arsac en conclusion d'un rapport sur la venue de Thorez à Rouen en 1938.

Figure 28 : Extrait de la lettre manuscrite de Emile Durand au commissaire spécial Arsac, le 28 janvier 1938, AN versement 20010223/4, Fonds n°96.



Je suis haurat de pouvoir vous annoncer
que je vais ~~avoir~~ ~~à la suite~~ bientôt pouvoir
rentrer au parti dans une cellule de l'usine
comme vous me l'avez recommandé
Sincères salutations
Emile Durand

Une usine dont nous verrons par la suite qu'il était déployé plusieurs informateurs ouvriers. Il est à noter également qu'aux yeux de l'autorité, c'est Roger Poujol qui serait en quelque sorte le chef de l'agitation dans ces communes de la rive gauche, depuis sa mutation comme instituteur à Petit Couronne en octobre 1936. Un individu inscrit en 1934 pour son agitation dans la région d'Aumale dans laquelle il exerçait. Sa notice individuelle mentionne plusieurs prises de paroles publiques dans cette région, tout comme son :

*« [Abonnement] au "Prolétaire Normand", périodique communiste régional. L'instituteur POUJOL possède une voiture automobile, grâce à laquelle il visite les cantons environnant sa résidence, pour essayer d'y répandre ses idées. ».*⁸³³

En février 1937, face aux mécontentements de la municipalité et d'actions faites en faveur de l'Espagne républicaine, d'un regain d'activité du PC suite aux grèves de 1936 dans cette localité, Arsac établit un rapport au préfet sur Poujol puisque considéré comme l'un des meneurs de l'agitation.

« Ce fonctionnaire inscrit au carnet B, déjà signalé en 1930 comme propagandiste actif du Parti communiste et du Syndicat Unitaire de l'Enseignement, continue sa propagande depuis son arrivée en octobre à Petit-Couronne.

Bien que ne professant pas ouvertement ses opinions extrémistes et sans toutefois avoir jusqu'à présent attiré plus particulièrement l'attention, il est néanmoins regardé comme le chef occulte et incontesté de la Cellule communiste de Petit Couronne à la tête de laquelle se trouve le Brigadier des Douanes CASTELLI. Poujol apparaît comme le directeur de conscience des adhérents de la dite cellule dont l'activité n'est pas niable.

La nomination de M. POUJOL à Petit Couronne a surpris péniblement la majorité du Conseil Municipal ainsi que bon nombre d'habitants de cette commune, qui depuis les grèves de l'an dernier subit de la part du P.C. local qui compte parmi ses membres, un certain nombre de douanier, un renouveau d'activité.

C'est d'ailleurs chez POUJOL que le Brigadier de Douanes CASTELLI et un certain COLLET Gardien de nuit aux Chantiers de Normandie, viennent prendre leurs directives.

⁸³³ Notice individuelle de Poujol Roger, le 21 décembre 1934, ADSM 1 M 525.

[...]

Mme POUJOL elle aussi institutrice à Petit Couronne apporte à son mari une aide efficace dans sa propagande, car elle est militante convaincue.

Je terminerai en disant qu'en cas de conflit, le trio POUJOL, CASTELLI et COLLET serait à considérer comme dangereux et à surveiller étroitement. »⁸³⁴

Sur le territoire de la Seine-Inférieure, et particulièrement dans ces communes industrielles de la région rouennaise, la menace émerge par foyer bien précis. Des localités essentiellement ouvrières, qui permettent une organisation communiste sous ses différentes formes, en fonction des acteurs du parti qui seront présents sur ces territoires, c'est le cas de Poujol. Dans une moindre mesure Castelli, puis pour la vallée du Cailly nous verrons que c'est le même schéma qui s'opère dès l'arrivée d'André Pican, particulièrement actif à partir de 1937.

2. Une préparation à la clandestinité dès 1935 :

Dans un document énigmatique, datant par déduction de 1940, anonyme, mais rédigé par André Pican⁸³⁵ pour un destinataire inconnu⁸³⁶, nous voyons que la préparation au passage à la clandestinité était anticipée depuis 1935, comme le mentionne l'auteur. Un document qui vise certainement à protéger et retrouver le matériel de reproduction d'imprimés, les « ronéos » dont il est question, et il mentionne clairement quelle organisation territoriale était anticipée pour perdurer une propagande une fois le parti interdit, et une guerre déclarée.

« Le parti communiste s'était depuis 1935 préparé à son existence illégale. En 1936-1937, alors que j'étais le secrétaire de la cellule de la vallée de Maromme et Déville, des instructions furent données en vue de l'existence clandestine du parti et de l'organisation d'un appareil pour la liaison secrète.

La région désignait pour cette activité illégale, trois militants par cellule. Ceux-ci devaient

⁸³⁴ Du commissaire spécial Arsac au préfet: Au sujet de Poujol, récemment nommé à Petit Couronne, le 2 février 1937, AN versement 20010223/1, Fonds n° 96.

⁸³⁵ Il était le secrétaire de la cellule en question pour les périodes mentionnées.

⁸³⁶ Certainement destiné à un autre cadre du parti, l'hypothèse la plus probable est que ce document a été rédigé durant la résistance idéologique, puisque les communistes cherchaient leur matériel de reproduction (les ronéos). Tout porte à croire que le document fut intercepté par les services du fait d'un contrôle postal, même si ceci reste du domaine de l'hypothèse.

être ignorés des autres membres du parti. Ils étaient recrutés parmi le personnel sûr, placé en affectation spéciale non mobilisable. Le parti communiste comptait déjà sur une guerre pour passer à l'action révolutionnaire. Parmi ces trois agents, un seul était en relation avec les délégués de deux autres cellules. L'un d'entre eux, seul, était chargé de la liaison avec les organismes centraux de la région.

Pour la vallée de Maromme les camarades URBAN, actuellement détenu à Rouen pour propagande communiste, DELARUE, conseiller municipal du Houlme et la dame PICAN, institutrice à Maromme furent désignés. Cette dernière était chargée de la liaison avec les délégués des deux autres cellules.

En vue de cette activité illégale, des instructions prévoyaient la destruction, en règle générale, des lettres, la mise en lieu sûr des adresses des intermédiaires, des documents importants et de tout le matériel de propagande.

En septembre 1938, au moment de la tension internationale alors que j'étais encore secrétaire de la cellule communiste, des dispositions furent prises pour la mise en application de ces instructions. La machine à écrire et la ronéo appartenant à la cellule de Maromme et se trouvant à la Maison du Peuple de cette ville furent transportées au domicile d'URBAN.

Je suppose qu'avant septembre 1939 des précautions identiques furent prises. Aucun document important, aucun instrument de propagande n'ont été découverts au cours des perquisitions.

Une machine à ronéotyper identique à celle utilisée à Maromme pour le tirage de l'"Informateur populaire", se trouvait au siège du parti communiste, place Saint-Marc à Rouen. Cette dernière non plus n'a pas été découverte par la police.

J'ignore ce que sont devenues actuellement ces ronéos. Je ne crois pas que celle de Maromme se trouve dans cette ville. J'essaierai de m'informer et vous tiendrai au courant. »⁸³⁷

Selon l'analyse de Marie Paule Dhaille-Hervieu, cela s'accroît de plus en plus en 1937, suite à l'enlisement de la guerre d'Espagne et l'échec du Front populaire, les organisations locales du

⁸³⁷ Document anonyme, rédigé par André Pican., ADSM 1 M 536.

PC intensifient le double jeu, tout en continuant la stratégie d'ouverture dans le jeu de la vie politique⁸³⁸. Le système décrit par Pican se développe sur le territoire, la persistance de la propagande clandestine une fois le PC interdit, puis l'organisation du futur réseau de résistants FTP (Francs-Tireurs et Partisans) sont le résultat de cette organisation anticipée dès 1935.

3. Les consignes secrètes du parti en octobre 1938 :

Un autre document atteste précisément de cette préparation à la clandestinité, pour une période durant laquelle le conflit social va aboutir aux grèves du 30 novembre 1938, et le climat international rendre de plus en plus inéluctable la perspective du conflit. Nous trouvons ces données dans un document relatant d'une réunion de la cellule communiste de l'usine Jupiter. Le rapport est une nouvelle fois rédigé par le commissaire Arsac, il est évident que les informations fournies proviennent de son informateur infiltré, Émile Durand, qui lui signifiait plusieurs mois plus tôt pouvoir rentrer dans cette cellule. À ce titre il est important de remarquer que ce dernier faisait alors partie des militants « *sûrs* ».

« J'ai l'honneur de vous informer que la cellule communiste : "Pain – Paix – Liberté", à Pt-Couronne, comprend, en majeure partie, les ouvriers de l'équipe de jour des Raffineries de Pétroles Jupiter. Le nombre d'adhérents est de 250 environ, 200 sympathisants. Les réunions bimensuelles se tiennent au domicile du nommé Courrel Gustave. [...] »

Le rapport traite des propos tenus par Sabin chef de cette cellule, lors d'une réunion le 27 septembre, après le travail en présence des militants « *les plus assidus aux réunions bimensuelles de la cellule* ».

« Je profite de ce que vous n'êtes pas nombreux, ce soir, et surtout parce que vous êtes des "camarades sûrs" pour vous fournir toutes explications utiles sur les consignes secrètes du Parti.

Lorsque vous parlez de questions politiques avec des camarades socialistes, radicaux, ou même avec certains camarades du Parti, exprimez-vous comme suit :

En parlant de la nécessité de répondre à l'appel de la mobilisation, vous devez démontrer

⁸³⁸ DHAILLE-HERVIEU M.-P., *Communistes au Havre*, op. cit.

la nécessité d'abattre le FASCISME menaçant et soutenir que le Parti communiste estime que nous avons assez reculé devant Hitler et que l'union des démocraties peut encore sauver la Paix.

Dites également que si Hitler voit les forces françaises groupées avec celles de l'URSS et de l'Angleterre, il sera contraint de capituler.

Mais le véritable point de vue du Parti communiste est tout autre. En réalité, le Parti communiste poursuit les buts suivants :

En cas de mobilisation, vous devez rejoindre votre Corps Affectation. Vous devez vous grouper en cherchant, parmi vos camarades, ceux qui sont communistes comme vous. Quand vous aurez réussi à vous connaître tous, entre vous, vous formerez un NOYAU dans chaque régiment et un NOYAU PLUS IMPORTANT dans chaque secteur.

Le comité central du Parti communiste vous donnera des ordres en temps utile afin que, le moment venu, vous puissiez déclencher la révolution en avant du front, tandis que les camarades groupés au sein de la CGT la déclencheraient à l'arrière, dans les usines et les ateliers.

Nous savons de source sûre que le peuple allemand, une fois libéré du joug d'Hitler, suivra le mouvement.

Si le capitalisme s'engage dans une guerre européenne, notre espoir est donc de faire "tourner" cette guerre à notre profit, en la transformant en révolution mondiale. C'est cet espoir qui doit nous guider et nous imposer silence dans le temps actuel. Je vous demande donc de garder le plus grand secret sur les intentions du Parti communiste, à ce sujet.

Les mots d'ordre du Parti sont les suivants :

Ne pas être bavards,

Renforcer l'action syndicale, en cherchant à grouper le plus grand nombre d'ouvriers au sein de la CGT.

Former des cadres de façon que vous puissiez être remplacés, le cas échéant, à la place que vous occupez actuellement dans la CGT, par des camarades sûrs, soit hommes ou femmes... dans le cas où vous seriez mobilisés ou rappelés par l'Autorité Militaire.

Je dois vous dire aussi que nous n'ignorons pas que le Gouvernement envisage la dissolution du Parti communiste qui serait ainsi illégal.

N'ayez aucune crainte, des mesures sont prises, dès maintenant, par le Comité Central, à Paris, pour ASSURER AU PARTI COMMUNISTE SA CONTINUITE, MEME DANS L'ILLEGALITE.

Ces mesures sont les suivantes :

En cas de dissolution, tous les camarades rejoindraient les rangs du "MOUVEMENT PAIX – LIBERTE", puisque le "Mouvement Paix – Liberté" est placé en quelque sorte sous le contrôle du Parti communiste, et dirigé exclusivement par des militants du Parti. Ainsi, le tour sera joué.

Les indications que je viens de vous donner vous démontrent, poursuit Sabin, que le Parti est toujours très vigilant et qu'il saura "choisir son heure pour faire déclencher la révolution libératrice."

Sabin termina son exposé en recommandant à nouveau, aux auditeurs, de garder le plus grand secret sur les indications confidentielles qu'il venait de leur fournir au cours de son exposé.

Le Commissaire Spécial

de Rouen

H-Arsac »⁸³⁹

Pour ce qui concerne le mode opératoire, ce document et celui de Pican parlent d'eux-mêmes, et nous verrons par la suite comme était régulée cette préparation, sur le front et en arrière du front, puisque les autorités étaient au courant de cette préparation. Pour le positionnement des militants – recevant les consignes du parti bien entendu – et leur interprétation de la forme de la guerre à venir, la préparation à la clandestinité était donc tout autre que ce qu'elle sera effectivement. Il n'était pas question de libérer l'État-nation, par une alliance avec des forces politiques opposées, mais bien de provoquer une révolution prolétaire internationale par la guerre et du fait de la guerre, en s'inspirant du contexte de 1917. Cette erreur de projection que nous avons mentionnée précédemment renvoie à l'analyse de Kriegel sur la question :

⁸³⁹ Du commissaire spécial Arsac au préfet: « Au sujet de la cellule communiste Pain - Paix - Liberté, à Petit Couronne. », le 5 octobre 1938, ADSM 1 M 304.

« En 1914 en effet, la guerre est d'une nature telle que le souci de la défense nationale conduit directement à la collaboration de classes ; en 1935, au contraire, la composante antifasciste de la guerre à venir lui confère une signification qui s'insère directement dans la lutte des classes.

Mais cette distinction entre un "patriotisme de collaboration de classes" – on disait alors social-chauvinisme – et un "patriotisme de lutte de classes" (l'antifascisme des années 30), à quel niveau est-elle légitime ? Au niveau de l'interprétation historique ? Soit. Mais au niveau de la subjectivité ouvrière ? Reposant sur une série de présupposés idéologiques (tels que le "sens" des deux guerres mondiales), cette distinction rationalise des situations dont il reste à vérifier dans quelle mesure elles furent vécues comme différentes par les intéressés : de quels éléments dispose-t-on par exemple pour affirmer que, se justifiant au regard des idéaux socialistes, le patriotisme des années 35 avait évacué la "grande illusion" du patriotisme de 1914 ? »⁸⁴⁰

À partir des données que nous avons consultées, nous voyons finalement que cette grande illusion patriotique de 1914 est bel et bien évacuée. En quoi ? Avant tout du fait de cette volonté affichée de renverser l'ordre établi durant le conflit imminent. Encore une fois le carnet B comme l'un des instruments techniques de la gouvernementalité en est un témoin privilégié : en 1914, les pouvoirs publics ne le mettent pas en place, on a conscience que ce « patriotisme de collaboration de classes » va prendre le dessus des aspirations antimilitaristes. En 1939 et dans les années qui suivent, il est appliqué et est un des outils de pourchasse des opposants et antifascistes, dont on sait qu'ils préparent subversivement la lutte armée des classes durant la guerre à venir.

4. Menace et sécurité une relation ambivalente ?

La relation entre une menace et un dispositif en charge de sa régulation peut se définir comme une interaction complexe, c'est ce que nous voyons dans ces différentes affaires et individus et ce constat transcende les époques. On peut se référer à la métaphore du bouclier et de l'épée, dans l'idée que la mise au point d'un bouclier plus solide entraînera indéniablement aux porteurs d'une épée, eux aussi, à la rendre plus performante pour s'attaquer à la résistance

⁸⁴⁰ KRIEGEL A., *Le pain et les roses*, op. cit., p. 132.

nouvelle du bouclier. Dans notre cadre, la teneur politique de la menace fait de cette relation une ambivalence étroite entre l'espace oppositionnel et l'espace de sécurité.

Les individus surveillés ont conscience d'être l'objet d'un renseignement policier, cette dernière est bien entendu imprécise, ils n'ont pas conscience du degré de surveillance établi sur eux, mais s'agissant du moins des manifestations et réunions publiques, la présence policière est connue et reconnue. Elle est par exemple mentionnée durant le discours devant la mairie de Petit Couronne lors de l'affaire Massie⁸⁴¹.

Par contre nous pouvons établir en vue de l'étendue de notre période d'analyse comment ont évolué les modalités de surveillance, les stratégies policières, les réseaux mobilisés, par la nécessaire adaptation du dispositif établi à un espace fertile, reposant sur un réseau d'acteurs, institutionnalisé, organisé hiérarchiquement, mais aussi parsemé de luttes intestines et en construction permanente. Du groupuscule volontairement subversif à un espace public devenu occasionnellement légitime, puis à l'interdiction du PC en 1939, les formes politiques évoluent, la menace engendrée elle aussi, et donc les moyens alloués à sa régulation évoluent de même.

Cette complexité n'a pu que renforcer la capacité institutionnelle à se renseigner, permettant au dispositif de s'adapter à cette même complexité inhérente à la menace visée. Une des caractéristiques initiales de cet espace, sa propre clandestinité, a par contre existé depuis les années vingt comme une conséquence de cette surveillance, ou plutôt comme une conséquence d'une politique et d'une culture avec lesquelles ce mouvement a longtemps entretenu le conflit et s'est vu désigné comme une altérité politique intérieure.

À partir des deux exemples précédents, nous avons vu que la clandestinité était anticipée plusieurs années avant la Seconde Guerre mondiale, et sous une forme différente que le caractère groupusculaire et souterrain des années 1920. Elle démontre une préparation réfléchie au futur passage à une clandestinité politique réelle. Elle émane avant tout de la continuité de cette position subversive d'un côté, et de la culture anticomuniste gouvernementale de l'autre : cette conscience établie qu'indéniablement l'interdiction du parti viendra.

⁸⁴¹ Nous verrons par la suite que durant la guerre, et une fois le PC interdit, cette connaissance de la présence policière sera d'autant plus prononcée et son fonctionnement de moins en moins discrète de la part des services.

Elle émane également d'une vision erronée des communistes sur la couleur du conflit à venir. Une vision qui est le résultat de leurs motivations politiques, de la façon dont ils se projetaient dans ce futur conflit. Celui-ci est vu et espéré comme la réalisation d'une révolution prolétarienne mondiale, durant laquelle il faudra justement agir clandestinement.

Si l'analyse de ce que sera la nécessité d'une lutte armée antifasciste et clandestine est d'ores et déjà présente – ce qui permettra une ébauche d'organisation, anticipant ce que deviendront les FTP – la projection dans le contexte global de ce que sera la guerre, elle, est aveuglée par leurs propres espoirs, encore ardents, d'une hypothétique lutte internationale des peuples pour renverser le modèle capitaliste, alors que dans les faits, et dans cette guerre à venir, on assistera à une lutte antifasciste qui verra l'alliance paradoxales des communistes et des libéraux, sur le plan national comme sur le plan international. Il y a ici une projection faussée qui émane des régimes d'historicité⁸⁴² des acteurs, leur propre analyse des événements à venir possibles, « l'appel des possibles » selon Farge⁸⁴³, et qui s'explique outre leurs espoirs d'une révolution internationale, probablement par une analyse du passé, étant donné que la guerre précédente a vu l'avènement de la révolution d'octobre 1917 en Russie.

Les militants, outre leurs espoirs futurs, répondent aussi à la posture gouvernementale anticomuniste et aux pratiques policières en se projetant dans un possible, celui de la clandestinité. En l'anticipant, et par la connaissance de leurs projets et organisations, les institutions adaptent les moyens de surveillance et de régulation, dans les usines travaillant à la défense nationale et dans l'armée. Alors que longtemps, on veille sur l'opinion en mesurant la vente de journaux, en recensant les cellules locales – quitte à n'avoir que des informations lointaines et imprécises comme nous l'avons vu avec Odette Brière – suite au mouvement de 1936, on recommence une pratique d'infiltration des milieux ouvriers, comme nous le voyons avec Émile Durand, qui récolte des informations qui émanent directement de la source. Il est nécessaire de resserrer la focale des services, et au final, c'est l'agitation dans les cellules d'usines, plus que les cadres du parti, que les candidats aux élections et les élus qu'il est le plus important de connaître. Si elle n'est pas le résultat de la surveillance, mais du contexte politique,

⁸⁴² HARTOG F., *Régimes d'historicité: présentisme et expériences du temps*, Paris, Éd. du Seuil, 2003.

⁸⁴³ Grelet S., Mangeot P. « Le siècle mineur, entretien avec Arlette Farge », in Vacarme, 2001, no 15, p. 4-12.

la préparation à la clandestinité des communistes va en tout cas entraîner une réadaptation des mesures de sécurité.

5. Novembre 1938 : Fin des espoirs ouvriers et reprise des antagonismes

Les différents exemples présentés démontrent bien ce retour à une opposition virulente, une parole qui petit à petit va perdre de sa légitimité, n'étant plus une sorte d'extension, par jeu d'alliance, de la majorité gouvernementale de 1936, mais redevenue en marge par cette distance qui se creuse, de mois en mois avec les décisions gouvernementales. L'affaire Massie éclaire quant à elle l'idée que le choix de faire grève ou non relève réellement d'une stratégie réfléchie, non pas déclenchée à la légère, mais dans des contextes bien particuliers et avant tout dans l'espoir d'une victoire. Un fait qui place d'autant plus le 30 novembre 1938 comme la fin des aspirations ouvrières en termes de luttes sociales. Cette affaire démontre aussi comment, entre septembre 1937 et la résolution de cette affaire, la recherche de solutions est au centre des préoccupations gouvernementales lors des conflits entre directions d'usines et ouvriers. Si le 30 novembre 1938 est une date symbolique entérinant la fin du Front populaire, au niveau gouvernemental, cette appellation était caduque et instrumentalisée depuis plusieurs mois :

« Les trois crises ministérielles qui s'enchaînent, de janvier à avril 1938, peuvent être appréhendées d'un même regard. Au-delà des péripéties complexes de la vie parlementaire dans la narration desquelles on ne peut entrer, ces trois crises ont en commun de démontrer l'impossibilité d'une construction politique et parlementaire se réclamant du Front populaire. La chute du gouvernement Chautemps, en janvier 1938, symbolise l'épuisement de la démarche radicale centriste fondée sur la cohabitation avec les socialistes. [...] La deuxième expérience gouvernementale de Léon Blum, durant quelques semaines entre mars et avril, trouble l'image du parti socialiste, amené à tenir conjointement plusieurs discours qui se révèlent irréconciliables. Ce nouvel échec ouvre alors la voie au gouvernement Daladier, qui, dans les faits, rompt avec l'alliance de Front populaire tout en conservant, pour un temps, son image comme référence. »⁸⁴⁴

Le contexte de ce divorce est général, et l'aboutissement de nombreux facteurs, dont ces changements gouvernementaux, mais aussi encore une fois le contexte international, qui va

⁸⁴⁴ WOLIKOW S., *Le Front populaire en France*, op. cit., p. 262.

entraîner des divergences d'opinions entre le gouvernement et les communistes en matière de politique diplomatique.

Un rapport d'une réunion tenue à Petit Couronne le 21 septembre 1938 atteste cette idée. Devant un auditoire de 80 personnes, constitué essentiellement du personnel de l'usine Jupiter, les orateurs Castelli et Pican firent le point sur la situation en Espagne, puisqu'un militant volontaire venait de tomber dans les rangs de l'armée républicaine. Pican aborda le sujet d'une grève du bâtiment en région parisienne, en critiquant les sanctions prises par le gouvernement Daladier contre les ouvriers. Il fit ensuite le point sur la situation internationale en blâmant l'attitude de Daladier et Chamberlain « *Abandonner la Tchécoslovaquie, poursuit l'orateur, c'est encourager Hitler dans son esprit de conquête et d'expansion. C'est la guerre inévitable pour demain.* »⁸⁴⁵ Une situation qui reflète cet enlisement des gouvernements successifs du Front populaire :

« Crise dans la mesure où les gouvernements de Front populaire ont dû dresser un constat d'échec. Le cabinet Daladier d'avril 1938 n'est déjà plus le reflet de la majorité de 1936. Si la formation du Rassemblement populaire se survit, les radicaux sont pour la plupart résolus à opérer, au milieu de la législature, le renversement des alliances politiques qui leur est devenu habituel pendant l'entre-deux-guerres. Le Parti communiste ne voulait pas la rupture, "Munich" entraîne néanmoins son opposition irréductible au gouvernement des "capitulards" dont il réclame la démission. Daladier et les radicaux en profitent pour quitter le Rassemblement populaire, le 10 novembre 1938.

Cette crise politique se double d'une tension sociale dans les entreprises. Le patronat réorganisé a repris l'offensive et tente de rétablir son autorité. L'argument majeur est le fait que la loi des 40 heures entrave la reprise économique. En mai, puis en octobre 1938, Daladier a pris les premières mesures d'"assouplissement" des 40 heures. En face de la réaction patronale, les grèves défensives se multiplient. La CGT dont les effectifs déclinent lentement depuis la fin de 1937, et qui est déchirée de l'intérieur par les discussions entre "ex-unitaires" et "réformistes", réagit sans vigueur. »⁸⁴⁶

⁸⁴⁵ Du commissaire spécial Arsac au préfet: « *Au sujet de la réunion communiste d'information tenue à Petit Couronne* », le 21 septembre 1938, ADSM 1 M 310.

⁸⁴⁶ BOURDE G., « La grève du 30 novembre 1938 », in *Le Mouvement social*, 1966, n° 55, p. 87.

Une fois encore à l'usine Jupiter, il se tient une réunion le 25 novembre, pour décider de la grève générale, cette dernière est présidée par Massie et réunit des ouvriers d'autres usines voisines⁸⁴⁷. Pour la raffinerie, un plan progressif de mise en arrêt de l'usine est décidé, et un tract comprenant les revendications est distribué. Ces dernières concernent entre autres l'abrogation des décrets-lois, la demande de constitution d'une convention collective nationale, la réintégration de Massie, puisque « *licencié pour son activité syndicale* » et le fait qu'il n'y ait aucune sanction pour fait de grèves en cas de mouvement⁸⁴⁸. Massie précise dans son discours pouvoir mettre en grève l'ensemble des usines de l'industrie pétrochimique de la Basse Seine, comme lors de mai 1936, rappelant que les premières occupations d'usines se déroulèrent au Havre, et défendant le mouvement local comme l'une des premières lignes de front à s'engager dans le combat social, et espérant recréer la même configuration.

« C'est alors qu'éclate, à partir du 21 novembre, un mouvement de grèves avec occupation d'usines dans la métallurgie et les produits chimiques de la région parisienne, du Nord et de la Basse-Seine. Initiative des cellules communistes ? Mouvement spontané de militants contre les décrets-lois ? Réaction défensive à des mesures patronales ? Tous ces facteurs ont dû jouer ensemble, mais le dernier semble déterminant. Le mouvement culmine dans l'occupation des usines Renault que le gouvernement fait évacuer brutalement dans la nuit du 24 au 25 novembre. La résistance ouvrière, violente au début, décline progressivement : le 25 et le 26 novembre, la plupart des usines sont évacuées.

Le gouvernement a montré sa force, le patronat procède à des "lock-out". Les syndicats n'ont pas pu contrôler le mouvement et ont surtout essayé de l'éteindre. Un secteur ouvrier très combattif a l'impression d'avoir été trahi. [...] Lors de la rentrée parlementaire que Daladier avait réussi à repousser après le 30 novembre, la majorité élue en 1936 se décompose sur la question des décrets-lois et de la grève générale. Le 12 décembre, le Parti communiste et la SFIO sont rejetés dans l'opposition à un gouvernement que soutiennent la droite et les deux tiers des radicaux. [...] La grève générale n'avait pu réussir en février 1934 que dans la mesure où le gouvernement Doumergue fermait les yeux. Les grèves de mai-juin 1936 n'ont pas rencontré la résistance de l'appareil d'État. [...] La crise de

⁸⁴⁷ *Du commissaire spécial Arsac au préfet: « Au sujet des industries pétrochimiques de Petit Couronne », le 25 novembre 1938, ADSM 10 M 393.*

⁸⁴⁸ *Tract du Syndicat des industries chimiques de Petit Couronne, le 25 novembre 1938, ADSM 10 M 393.*

novembre 1938 marque le retour au libéralisme économique sans entrave et la remise en cause des conquêtes de 1936. Elle manifeste l'échec de l'expérience du Front populaire, d'une tentative de réformes sociales à l'intérieur des cadres de la société capitaliste et du régime parlementaire. »⁸⁴⁹

Au parlement, les alliances sont donc définitivement terminées, et les mois qui suivent vont voir un retour de l'anticommunisme virulent, après une brève période de légitimité et d'acceptation dans le corps social. 432 journaux demandent l'interdiction du PC en décembre 1938, désigné comme à la source des grèves de novembre, et donc dirigées par un gouvernement étranger. Le chemin de la future répression s'enclenche dès cette date.

Outre l'agitation à Jupiter, il n'existe que peu de données concernant le 30 novembre 1938 en ADSM, l'essentiel étant, comme pour 1936, des statistiques des grévistes par usines⁸⁵⁰. Il est par contre à noter certaines démarches auprès et par le préfet, pour la réembauche d'ouvriers licenciés suite à la grève, par des échanges entre les syndicats, le préfet et les directions, mais aussi des interventions de députés locaux tel que André Marie⁸⁵¹.

En vue de la répression opérée par le patronat et des licenciements, le 30 novembre 1938 affaiblit considérablement le mouvement social. En décembre on recense une nouvelle fois les « *propagandistes réellement actifs et influents* », en outre les dénommés Creignou Jean et Creignou Valère, on trouve Lemarchand, Le Minter, Prout, Leclere, Désiré, Vallée, Pican, Poujol et Émile Marlier, le secrétaire général des JC⁸⁵².

Les mois qui suivent entraînent un étouffement de toute agitation du fait de la répression qui s'est déployée. En juillet 1939, le ministère de l'Intérieur décèle tout de même un risque de mouvement social dans les usines métallurgiques, une enquête est alors effectuée à la demande du préfet et menée par Arsac. Celui-ci contacte alors un certain nombre de maires de communes ouvrières ainsi que les commissaires de ces mêmes localités. La seule réponse consultable est celle du commissaire de St Étienne du Rouvray, établissant un point sur le calme relatif dans

⁸⁴⁹ BOURDE G., « La grève du 30 novembre 1938 », *op. cit.*, p. 88-91.

⁸⁵⁰ ADSM 10 M 395

⁸⁵¹ *Lettre du député André Marie au préfet*: « *Au sujet des ouvriers licenciés pour faits de grève* », le 26 décembre 1938, ADSM 10 M 395.

⁸⁵² *Du commissaire central de Rouen au préfet*: « *Propagande et action communiste dans la région* », le 15 décembre 1938, ADSM 1 M 525.

les usines de son secteur et précisant notamment que :

« À la papeterie de la Chapelle [...], les meneurs du mouvement de novembre ont été licenciés et malgré l'invitation à la clémence du Chef du Gouvernement, n'ont pas été réembauchés. L'intransigeance de la direction n'a entraîné aucune réaction dans la population et semble avoir produit un certain effet d'intimidation. [...] Quant aux masques à gaz qui seraient éventuellement employés pour résister à l'évacuation par les gaz lacrymogènes, les chefs d'entreprises sont avertis et les mettront en lieu sûr. L'atmosphère de la localité est toujours calme. Il n'y a aucune réunion publique. Des fêtes et des compétitions sportives en tout et pour tout. »⁸⁵³

⁸⁵³ Du commissaire de police de Saint Etienne du Rouvray au commissaire spécial Arsac « Eventualité d'un mouvement ouvrier en septembre 1939 », le 6 août 1939, ADSM 4 M 3225.

Chapitre 16 : Le passage à la répression à partir d'août 1939

A. La signature du pacte de non-agression et la dissolution du PCF

1. Premières réactions « au ras du sol »

Petit à petit, à partir de l'année 1938, il s'est mis en place une répression du mouvement social, et une anticipation plus grande de tout risque de grèves. Cette répression touche l'agitation sociale à proprement parler, notamment par le licenciement d'ouvriers grévistes, alors que la surveillance policière demeure à l'état d'une veille, même si cette dernière est de plus en plus minutieuse. Un ordre des choses qui va basculer le 23 août 1939 avec la signature du pacte de non-agression entre l'Allemagne nazie et l'URSS et qui surprend les pays d'Europe occidentale. Cela révolutionne l'équilibre des forces dans le cadre d'un conflit dont l'imminence est à son apogée. Les répercussions se ressentent également sur le plan intérieur, et notamment en fonction de la place tout comme de l'image renvoyée par les militants communistes, qui pour les plus fervents peinent à condamner cette stratégie de Staline.

Une des premières mesures prises par Daladier est de « lever » dans un premier temps, la parution de *L'Humanité* pour ensuite appliquer la censure de la presse communiste. De l'autre côté, la direction du PC donne des consignes afin de rester calme et ainsi d'éviter toute arrestation des leaders locaux. Comme de coutume à Petit-Couronne, est annulée le 26 août une réunion publique de la section locale, le maire de la communauté ayant refusé (certainement au dernier moment) le prêt d'une salle pour la tenue de la réunion. Alors qu'il était initialement prévu une distribution de tracts en réponse de cette annulation, il n'en fut rien. Arsac rapporte que les sorties d'usine dans les établissements de Petit et Grand-Couronne se sont déroulées dans le calme, sans que ne soient créés d'attroupements aux abords de la mairie ou de la salle en question, comme ce dernier le craignait. Une annulation qui n'entraîne donc pas de réaction publique, sur décision du comité central du parti qui : « *avait ordonné l'ordre de s'abstenir, pour le moment, "de toute activité pouvant donner prétexte au Gouvernement de faire procéder à l'arrestation des Chefs principaux du "Parti" »*. Les responsables de cette section locale avaient alors « *reçu comme instructions, de Mr Vallée, de rester calmes, sans engager les*

militants ou sympathisants à manifester à Petit-Couronne. »⁸⁵⁴. Plus que l'annulation de cette réunion, nous voyons l'interdiction des réunions publiques tout court dans la municipalité voisine, par arrêté municipal, de même à Amfreville la Mivoie, on interdit les réunions publiques communistes et les distributions de tracts, avant même l'interdiction du PC prononcée par Daladier.

⁸⁵⁴ *Du commissaire Arsac au préfet: « Au sujet d'un meeting annoncé par la Section Communiste de Couronne », le 26 août 1939, ADSM 1 M 310.*

Figure 29 : Interdiction des réunions et rassemblement à Grand-Couronne par arrêté municipal, le 29 août 1939, ADSM 1 M 310.

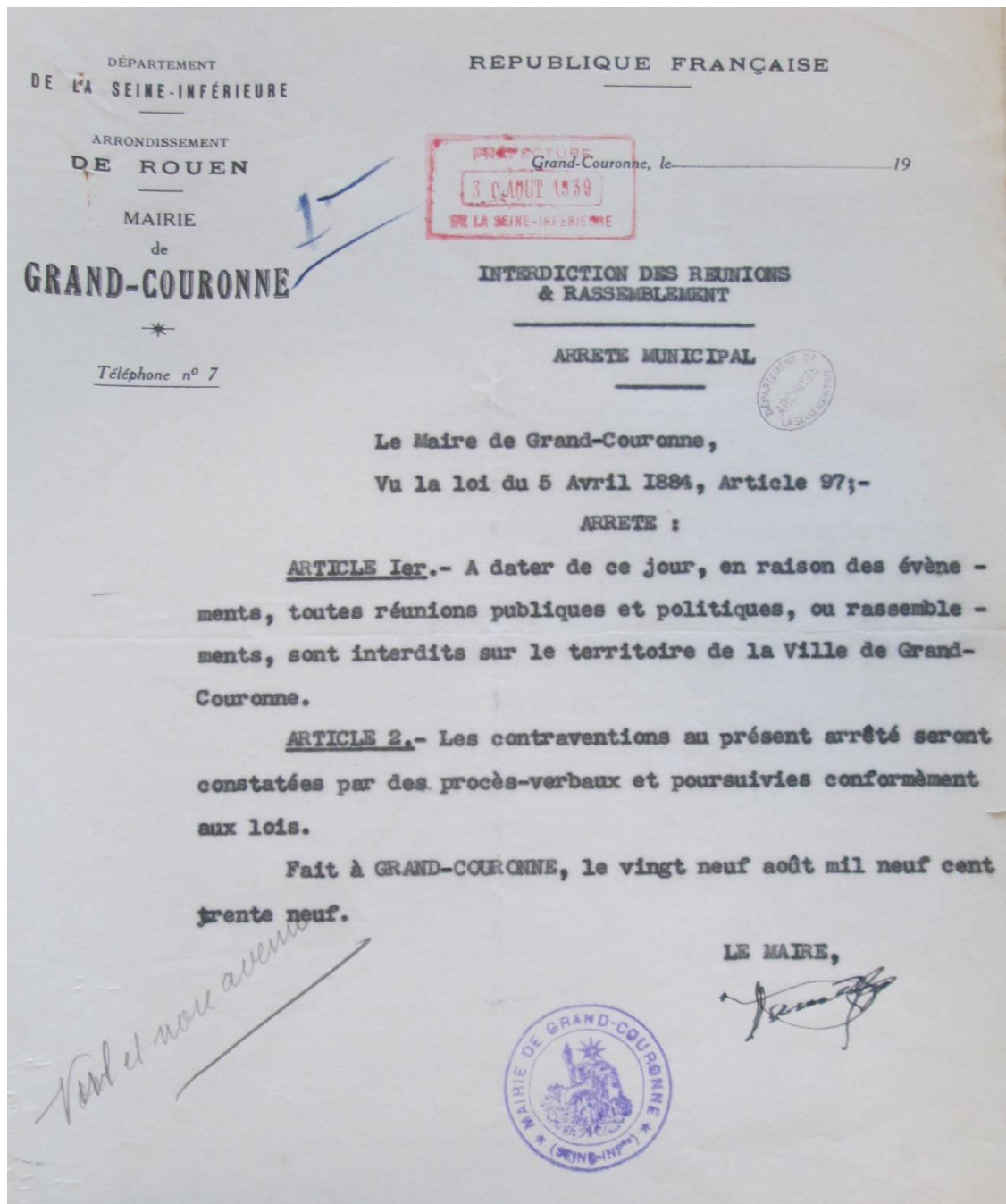
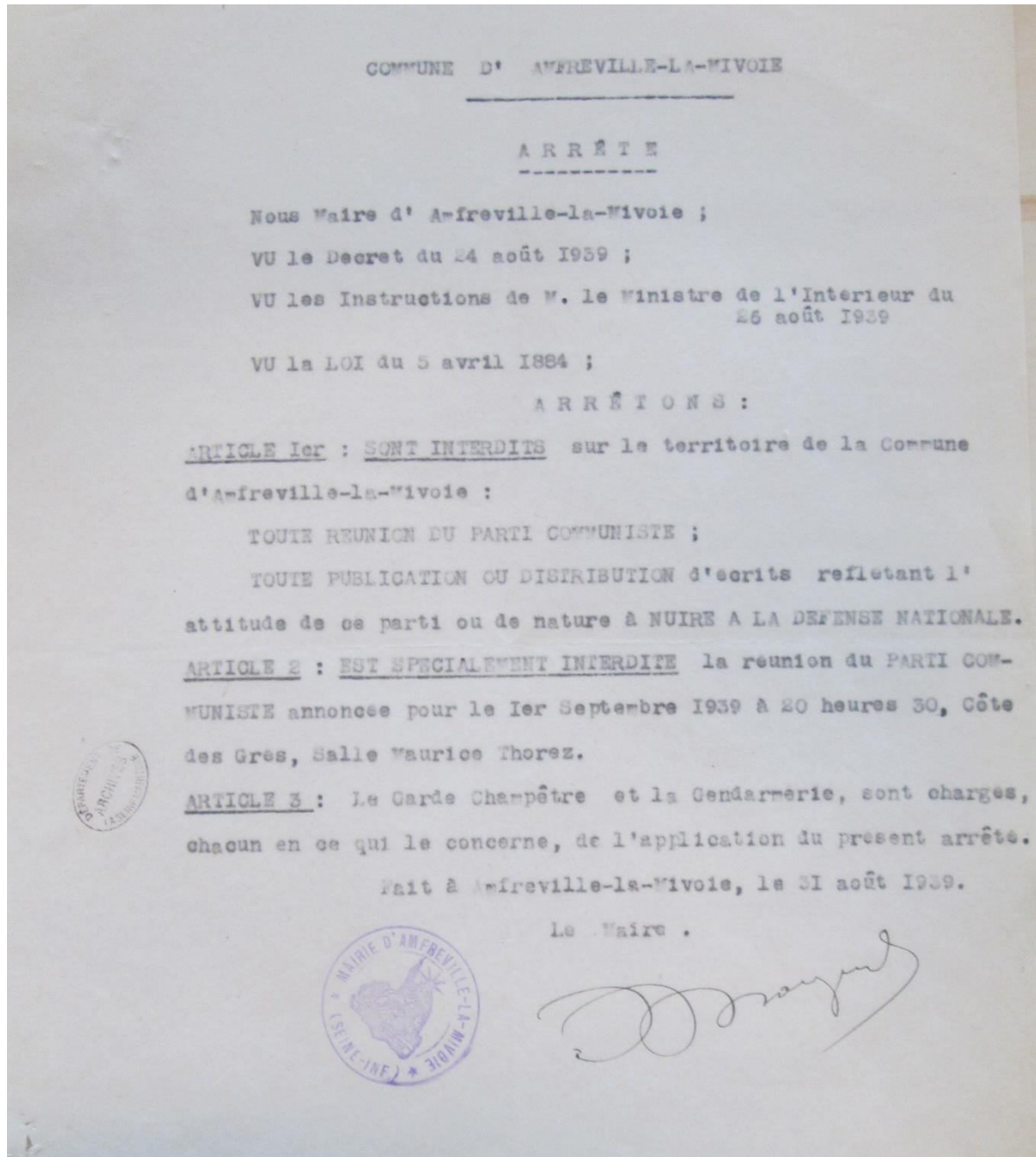


Figure 30 : Interdiction des réunions et diffusion d'écrits communistes par arrêté municipal sur la commune d'Amfreville-la-Mivoie, ADSM 1 M 310



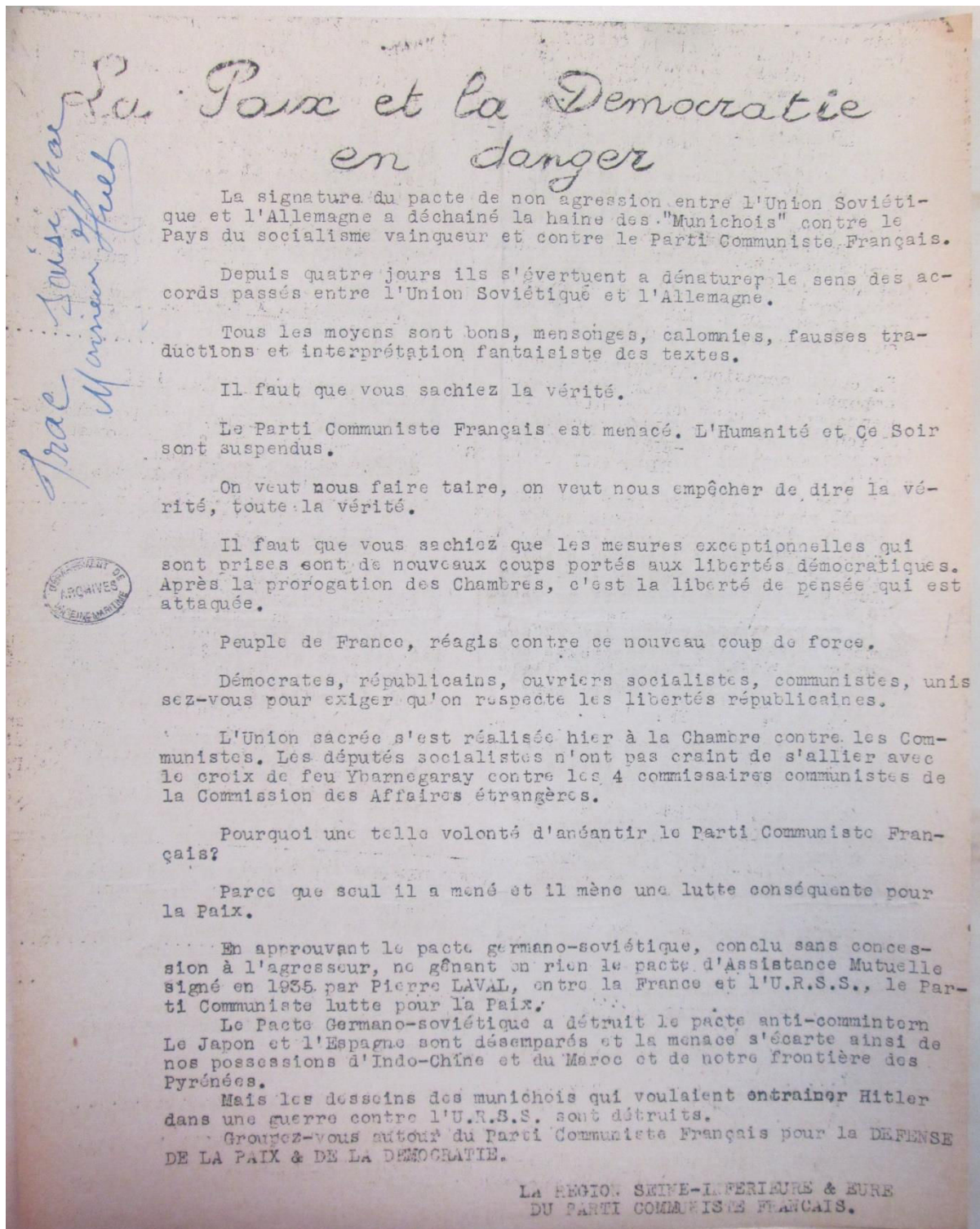
Nous trouvons également deux tracts qui commentent cette actualité une fois les journaux *L'Humanité* et *Ce soir* levés. Le premier tract tente de répondre à cette censure en expliquant que « *ces deux journaux faisaient des révélations sur les manœuvres de LONDRES et de PARIS pour essayer d'entraîner l'ALLEMAGNE dans une guerre contre l'U.R.S.S.* ». La teneur du tract et citant le quotidien *L'Œuvre* selon qui « *pour les Russes [...] que les Démocraties occidentales ont constamment essayé d'entraîner l'Allemagne dans une lutte contre la Russie.* » et en tirant la ligne argumentaire que la signature du pacte n'est autre que la réaction par Staline du traité de Munich. Le tract se termine par un message aux ouvriers socialistes, dénonçant la position de leurs députés s'étant alliés à la chambre avec « *le fasciste Ybarnegaray Lieutenant de la Rocque. [...] Nous continuons à vous tendre une main fraternelle, discutons en commun des questions qui nous préoccupent et luttons coude à coude pour la PAIX et pour la LIBERTÉ.* »⁸⁵⁵

Le deuxième tract émis par la région Seine-Inférieure et Eure du PC utilise la même ligne de défense tout en développant ce propos⁸⁵⁶.

⁸⁵⁵ Tract suite à la censure de *L'Humanité*, août 1939, ADSM 1 M 535.

⁸⁵⁶ Tract de la région Seine-Inférieure et Eure: « *La paix et la démocratie en danger* », le 27 août 1939, ADSM 1 M 535.

Figure 31 : Tract de la région Seine-Inférieure et Eure: « La paix et la démocratie en danger », le 27 août 1939, ADSM 1 M 535.



Globalement la réaction des communistes est ambiguë, certains déchirent leurs cartes, d'autres désavouent tout en restant dans le PC, mais la surprise est assez générale, une surprise qui touche également les cadres, même si la position des communistes français demeure la défense de cet accord, que ce soit dans les sections locales ou au sein du groupe parlementaire à la Chambre des députés.

« Le PCF se refuse de condamner ce qu'il analyse comme la conséquence des choix occidentaux depuis Munich, du sabotage, par la France et l'Angleterre, des négociations tripartites engagées avec l'URSS durant l'été. Son groupe parlementaire réuni le 25 août justifie à la fois la signature du Pacte et la nécessité d'une politique de défense nationale contre Hitler. Une position que le PCF n'aura pas loisir d'expliquer. [...] La presse communiste ou assimilée est interdite. »⁸⁵⁷

2. La mise à jour du carnet B au 30 août 1939

Du point de vue du dispositif, comme nous l'avons dit à maintes reprises, cela va entraîner une mise à jour du carnet B le 30 août 1939 avec l'inscription de plusieurs individus par le préfet, alors même que les propositions étaient antérieures. Cette dernière s'effectue à sa demande, par laquelle il demande des renseignements aux sous-préfets du Havre et de Dieppe. Pour le premier il n'y a pas nécessité de procéder à de nouvelles inscriptions, considérant même que

*« plusieurs des nouveaux individus qui y figurent n'apparaissent plus comme dangereux et qu'à leur égard une surveillance pourrait suffire. Il en est de même d'autres pour lesquels je vous avais précédemment proposé la radiation. »*⁸⁵⁸

Ce dernier précise finalement en conclusion que sans nécessairement être inscrits, certains individus « *devraient faire l'objet d'une surveillance particulière.* » C'est le cas selon lui d'un des conseillers généraux du Havre, Cance, et du secrétaire de la section communiste de Sanvic, le dénommé Parisse. Pour ce qui est de Dieppe, ce dernier envoie une nouvelle fois, une liste dont il mentionne l'avoir remise précédemment et en main propre en janvier 1939 au préfet précédent.

⁸⁵⁷ TARTAKOWSKY D., *Une histoire du P.C.F.*, op. cit., p. 45.

⁸⁵⁸ Du sous-préfet du Havre au préfet « *Suite à la demande de mise à jour du carnet B* », le 28 août 1939, ADSM 1 M 521.

On peut aisément s'imaginer un nombre conséquent de dossiers à traiter dans le bureau du préfet, certains datant de janvier 1938. On peut aussi interroger les modalités du « passage de relai » dans ce type de fonction, d'autant durant la IIIe République et les changements réguliers de gouvernements. Le préfet récemment en poste inscrit alors ces individus face à la nouvelle configuration de l'opposition due à l'irruption d'un nouvel événement. Il s'agit dès lors de faire entrer ces suspects dans une juridiction d'exception avec l'article 10 du code d'instruction criminelle, une inscription qui ne portait pas les mêmes enjeux avant cette signature.

De ces inscrits « tardifs » comptent les militants les plus actifs lors de l'affaire Massie, Massie donc, mais aussi Louis Canton et Lucien Coudray, qui ont pris la parole lors de ce mouvement. Il est noté sur les propositions établies pour chacun d'eux fin janvier 1938, le fait qu'ils se fréquentent, ainsi que René Poujol (déjà préalablement inscrit). Avec ces membres actifs de la cellule communiste de Petit-Couronne, on assiste aussi au critère du réseau d'individus comme étant menaçant. On s'intéresse aux individualités comme aux affinités et interactions entre les militants, à la « camaraderie » pour reprendre le vocable de ces derniers.

De la cellule communiste de Petit-Couronne on compte également Hilaire Castelli inscrit dès lors, ce dernier dont ne nous retrouvons paradoxalement pas de trace d'une participation au mouvement de janvier 1938.

Sur une proposition d'inscription effectuée le 28 août 1939, il est décrit à cette date comme pouvant :

*« être considéré comme l'adjoint de Poujol, dans la région de Quevilly et de Couronne, pour la propagande en faveur du Parti communiste. Individu dangereux pour l'ordre public et à surveiller. »*⁸⁵⁹

La notice de 1939 semble établie à la hâte et demeure très synthétique, alors qu'en 1937, ce dernier faisait l'objet d'une description bien plus exhaustive, sans par contre que ne soit proposée d'inscription au carnet B⁸⁶⁰. Dans cette précédente notice, il est établi qu'il « a créé

⁸⁵⁹ Notice individuelle de Castelli Hilaire, le 28 août 1939, ADSM 1 M 522.

⁸⁶⁰ Un rapport dont la signature du commissaire spécial est non lisible, mais il ne s'agit pas d'Arsac, peut-être le commissaire en poste en mars 1937 ne formulait pas une proposition d'inscription sur les mêmes critères que son successeur.

un foyer communiste parmi une population ouvrière très calme [dès son arrivée à Petit Couronne]. » Il prit part par la suite à la campagne communiste lors des élections municipales de 1936. Lors des occupations d'usines,

« son domicile fut un lieu de rendez-vous des meneurs de grèves. Il a joué un rôle de directeur de conscience étant à cette époque le chef du rayon local. C'est chez lui que les directives étaient données. Il a été remarqué à la tête des différents cortèges meetings et réunions qui ont eu lieu à Petit Couronne. [...] Personnage orgueilleux, autoritaire, caractère onctueux et souple selon les circonstances est d'une vengeance froide et préméditée à l'égard des personnes qui ne professent pas ses opinions politiques.

Son action se manifeste particulièrement parmi les ouvriers bretons qui sont pour la plupart ignorants et suivent aveuglément les directives politiques du Brigadier qui par son grade et sa situation a une certaine autorité et une certaine influence morale

Il a été en désaccord avec l'administration des Pétroles Jupiter, ayant été à maintes reprises surpris à faire des théories politiques dans l'usine.

Ce gradé ne jouit d'aucune considération sauf des éléments communistes dont il est un des chefs incontestés. On estime, et ceci est connu, qu'il est devenu un suspect à Petit Couronne et dangereux au point de vue national.

Ce serait un soulagement pour la population et par ailleurs pour prévenir une action plus dangereuse encore, il serait souhaitable dans l'intérêt de la société et pour une usine travaillant à la défense nationale, qu'il soit nommé dans un centre où son activité extrémiste serait nulle. D'autre part la Capitainerie de Grand-Quevilly n'ignore pas l'action de ce fonctionnaire qui est à surveiller. »⁸⁶¹

Pour la région de Dieppe, on compte 7 nouveaux inscrits qui sont : Léopold Bordes, Charles Delaby, Jacques Delestre⁸⁶², Joseph Dreano, Robert Ducroquet, Marcel Dufriche et Joseph Hertel. Tous le sont pour leur activité communiste et responsabilités syndicales associées.

On compte également Louis Douay de la région du Trait, Paul Lemarchand et Jean Maurice tous deux de Rouen. Il est à noter Valdemer Cherre, seul non communiste dans ces inscrits

⁸⁶¹ Notice individuelle de Hilaire Castelli, le 20 mars 1937, ADSM 1 M 522.

⁸⁶² Seul inscrit du carnet B ancien milicien des Brigades internationales d'Espagne.

tardifs et seul inscrit dans le 3^e groupe sans être affilié à un militantisme politique. Il est notifié que ce dernier :

*« Professe des sentiments foncièrement anti-français et est un admirateur du régime hitlérien. Son attitude est sévèrement jugée par les personnes de son entourage. [...] À surveiller très étroitement. »*⁸⁶³

3. L'application de l'article 10 et du décret Daladier sur les individus dangereux pour la défense nationale :

Suite à la dissolution du Parti prononcée le 26 septembre 1939 par Daladier, l'article 10 du Code d'Instruction criminelle est alors immédiatement mis en application, sur consigne ministérielle, en témoigne le télégramme suivant :

*« Les perquisitions que, conformément à mes instructions télégraphiques d'hier soir, vous avez ordonnées par application article 10 ont pu permettre la saisie de documents ou de pièces divers. Les services de police doivent immédiatement les examiner et établir procès-verbaux mentionnant les constatations faites. Je vous rappelle que vous êtes tenu d'aviser le Procureur de la République et de transmettre les documents et pièces dans les 3 jours à ce magistrat qui se saisira de l'affaire. »*⁸⁶⁴

Le 15 novembre 1939, le commissaire spécial Arsac établit la liste des 73 individus chez lesquels ont été réalisées des perquisitions dans la région de Rouen. Des inscrits au carnet B, mais pas uniquement, dans lesquels on retrouve les militants principaux comme Castelli, Massie, Pican et Poujol, mais aussi d'autres individus. Des perquisitions réalisées *« en vertu du Décret du 26 septembre 1939, relatif à la dissolution du Parti communiste et des divers organes s'y rattachant. »*⁸⁶⁵

Un ensemble de mesures qui vont se développer dans un contexte de réactivation de l'anticommunisme dans l'opinion, du fait de la signature et d'une peur de l'étranger de

⁸⁶³ Notice individuelle de Cherre Valdemer, le 28 août 1939, ADSM 1 M 522.

⁸⁶⁴ Télégramme de l'Intérieur aux préfets de France, le 27 septembre 1939, AN versement 20010223/1, Fonds n° 96.

⁸⁶⁵ Du commissaire spécial Arsac à monsieur le Général commandant de la 3^e Région: *« Au sujet des perquisitions chez des individus communistes et affiliés »*, le 12 novembre 1939.

l'intérieur d'autant plus prononcée avec l'entrée en guerre.

« En 1939-1940, même si ce n'est pas la préoccupation première de l'opinion publique, il n'y a probablement pas de thème sur lequel puisse se réaliser un consensus si étendu qu'il englobe à peu près la totalité de la communauté nationale que l'anticommunisme. »⁸⁶⁶

Preuve est faite s'il en est, de cette réactivation de l'anticommunisme dans l'opinion, un certain nombre d'individus qui subissent des perquisitions sur dénonciation du voisinage par lettres anonymes. Nous voyons le cas notamment avec Émile Famery⁸⁶⁷, docker au Havre, qui va être placé au printemps 1940 en centre de séjour surveillé suite à une enquête menée du fait de plusieurs lettres de dénonciation anonymes⁸⁶⁸. Une enquête est ensuite menée et décrit ce dernier comme investi dans le Parti communiste depuis 1937 que :

« les missions illégales et délicates susceptibles de présenter quelques difficultés étaient toujours confiées à FAMERY pour lequel les dirigeants du parti avaient une confiance absolue.

Pendant la guerre d'Espagne, il a mené une campagne acharnée en faveur du recrutement des volontaires, il était également l'agent de liaison entre la Cie France Navigation et le parti communiste du Havre.

Quelques jours avant la dissolution du parti communiste, FAMERY a été vu avec sa voiture devant la librairie du parti, [...] au moment où il chargeait les archives du parti qui n'ont, d'ailleurs, pu être retrouvées.

Au début de la guerre, FAMERY a fait l'objet de plusieurs lettres anonymes émanant de son voisinage le dénonçant comme communiste très dangereux. Sur l'une de ces lettres on indiquait qu'à plusieurs reprises FAMERY aurait dit à des soldats : "Vous n'êtes pas fous d'aller vous faire casser la gueule". [...]

Je conclus que FAMERY qui est un spécialiste dans l'action illégale doit être aujourd'hui,

⁸⁶⁶ BECKER J.J. et BERSTEIN S., *Histoire de l'anticommunisme*, op. cit., p. 380.

⁸⁶⁷ Un certain Famery Gustave, havrais lui aussi, est inscrit au carnet B mais il ne s'agit pas du même individu. Les dossiers concernant Émile Famery étant archivés par erreur dans la série concernant les inscrits du carnet B.

⁸⁶⁸ *Du commissaire central du Havre au préfet*: « Au sujet des individus dangereux pour la défense nationale », le 20 décembre 1939, ADSM 1 M 530.

*plus qu'à tout autre moment, considéré comme extrêmement dangereux pour la sécurité publique et que les dispositions du décret du 18 novembre 1939 doivent lui être appliquées. »*⁸⁶⁹

Les résultats de l'enquête menée auront pour conséquence de placer ce dernier en assignation à résidence dans un centre de séjour surveillé, en application de l'article 1 du décret du 18 novembre 1939, une opération décidée par le ministre de l'Intérieur⁸⁷⁰, qui constitue un exemple parmi le sort réservé à un ensemble d'individus durant cette période.

« Quant aux militants restés sur place, réformés, s'ils n'ont pas été victimes de perquisitions et d'arrestations, ils adoptèrent deux attitudes différentes. Les uns essayèrent de se faire oublier, attendant des jours meilleurs ou l'opportunité d'une action politique, ce qui suppose qu'ils aient eu un « contact ». Les autres continuèrent à avoir une expression publique s'exprimèrent sous la forme de déclarations pacifistes, à caractère antimilitariste, ou prosoviétique, ou d'appartenance au parti communiste, et ils risquaient, pendant la drôle de guerre, jusqu'en mai 1940, d'être arrêté et jugé par des tribunaux correctionnels. Bien plus, en faisant circuler la presse clandestine (*L'Humanité*, *La Vie ouvrière*, *L'Avant-garde*) sous forme d'exemplaires dactylographiés et ronéotypés, ou en collant des papillons et en distribuant des tracts, ils s'exposaient à une comparution devant un tribunal français, puis allemand. »⁸⁷¹

Pour la région de Rouen, Arsac établit une liste de 8 personnes pouvant rentrer dans les critères du décret Daladier, qu'il envoya en préfecture le 28 décembre⁸⁷², pour le Havre 7 personnes dont Louis Eudier, René Binet, Émile Famery et Edmond Parisse⁸⁷³.

⁸⁶⁹ Du sous-préfet du Havre au préfet: « Au sujet d'Emile Famery », le 24 février 1940, ADSM 1 M 530.

⁸⁷⁰ Du ministre de l'Intérieur au préfet: « Au sujet de Famery Emile », le 1er mars 1940, ADSM 1 M 530.

⁸⁷¹ DHAILLE-HERVIEU M.-P., *Communistes au Havre*, op. cit., p. 131.

⁸⁷² Du commissaire spécial Arsac au préfet: « Au sujet des mesures à prendre à l'égard des individus dangereux pour la Défense Nationale ou la sécurité publique. », le 28 décembre 1939, ADSM 1 M 258.

⁸⁷³ « Du commissaire central du Havre au préfet: "Au sujet des individus dangereux pour la défense nationale" », op. cit.

Figure 32 : Du commissaire spécial Arsac au préfet: « Au sujet des mesures à prendre à l'égard des individus dangereux pour la Défense Nationale ou la sécurité publique. », le 28 décembre 1939, ADSM 1 M 258.

MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR

DIRECTION
DE LA
SURETÉ GÉNÉRALE

N° 5414.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE
28 DEC. 1939
SEINE-INFÉRIEURE

ROUEN le 28 Décembre 1939.

A/s des mesures à prendre à l'égard des individus dangereux pour la Défense Nationale ou la sécurité publique.

Le Commissaire Spécial H-ARSAC,
à MONSIEUR LE PREFET DE LA SEINE-INFÉRIEURE.
(Cabinet).
à ROUEN.

Comme suite à votre note du 12 Décembre 1939, j'ai l'honneur de vous transmettre, sous ce pli, les 8 Notices individuelles ci-jointes concernant les personnes ci-dessous désignées, pouvant être considérées comme dangereuses pour la Défense Nationale ou la sécurité publique:

1°: POUJOL, Roger,	- Affecté spécial -
2°: VALLEE, Lucien,	- Exempté -
3°: CASTELLI, Hilaire,	- Dégagé de toutes obligations.
4°: COLLAY, Sévère,	- ...d...
5°: CREIGNOU, Valère,	- Exempté -
6°: COUDRAY, Lucien,	- Dégagé. Amputé d'une jambe.
7°: PICAN, André,	- Affecté spécial -
8°: LEBRUN, Eugène.	- Titulaire d'un fascicule bleu. ("Sans affectation").

Ces individus pourraient être utilement dirigés dans une formation spéciale ou un Camp de travail ou bien sur une formation militaire.

Leur éloignement apporterait un certain soulagement dans la Région, leur présence en Seine-Inférieure me paraissant néfaste, à l'heure actuelle, pour l'ordre public.

Ils doivent tous être considérés comme dangereux, susceptibles de participer à la reconstitution des éléments du Parti dissous, de prendre ou se trouver à la tête d'un mouvement d'agitation, le cas échéant.

Le Commissaire Spécial,
Chef de Service:

*Vallee
Creignou
Collay*

ls. arsac

S.C. 255 R

B. Réguler la menace sur et en arrière du front

Alors que les intentions du PC sont connues depuis 1938, comme démontré précédemment, et probablement avant du fait d'autres renseignements qui ont pu être recueillis sur le territoire national, une fois le PC dissous et la guerre déclarée, il fut nécessaire de contrer leur stratégie à savoir :

-éviter que ne se répande sur le front, un mot d'ordre d'insurrection communiste susceptible de se répandre chez les soldats, potentiellement ouvriers ;

-assurer le bon fonctionnement de l'économie et des services, en arrière du front, en évitant que ne se propage également un tel mot d'ordre, susceptible de perturber le bon fonctionnement des usines, spécialement celles travaillant à la défense nationale.

S'en suit alors une série d'enquêtes, pouvant être recoupées avec le carnet B, afin d'éloigner les émetteurs d'une parole communiste en arrière du front.

1. Affectations spéciales, carnet B et individus mobilisables

Les premiers individus susceptibles de fomenter des troubles en arrière du front sont les affectés spéciaux⁸⁷⁴. Des individus en âge de combattre, mais justement exempts des obligations militaires afin d'assurer le fonctionnement des activités de tout ordre en arrière du front. À ce titre, l'affecté spécial, ancien communiste ou syndicaliste, constitue une menace d'agitation en particulier, bien entendu d'autant plus quand celui-ci était inscrit au carnet B.

En ce sens, en février 1940, une missive nationale est envoyée aux différents généraux commandants des Régions militaires et préfets. Cette dernière a pour but explicite « *d'éviter la mise en affectation spéciale de réservistes inscrits au carnet B* ». Elle préconise que les demandes d'affectations spéciales soient effectuées auprès de l'État-major qui devra signaler toute demande concernant un inscrit du carnet B. Dans le même temps, la liste des individus d'ores et déjà affectés spéciaux doit être recoupée avec le carnet B, afin de vérifier qu'aucun de ces derniers ne soit placé en affectation spéciale, auquel cas qu'il soit radié de cette affectation

⁸⁷⁴ Une question qui pourrait être traitée de façon plus approfondie dans des recherches futures, notamment en travaillant à partir de la sous-série ADSM 1 M 264-271 « Affectations et permissions spéciales, 1939-1940 ».

et de nouveau mobilisable. La conclusion du rapport est intéressante du point de vue de l'enjeu à ce moment de tenir le carnet B à jour :

« Comme de nombreuses inscriptions au carnet B sont anciennes, dans les cas douteux, vous procéderez à une enquête, d'accord avec les Préfets, avant de prononcer la radiation. Il pourra se faire parfois, qu'il y ait lieu de rayer l'intéressé du carnet B et de le maintenir en affectation spéciale. »⁸⁷⁵

René Poujol, directeur de l'école de Petit-Couronne, était justement un individu dans ce cas, nous voyons qu'en décembre 1939, avant cette missive et suite à une information demandée par le Ministre de l'Éducation Nationale, l'Inspecteur d'Académie de Rouen établit une information sur plusieurs instituteurs connus pour leur ancienne implication dans le PC. Il s'agit de René Cance, André Pican et René Poujol. Cet exemple qui ne concerne pas l'industrie, est particulier puisqu'il touche deux individus mobilisables et Poujol, affecté spécial et inscrit au carnet B.

Pour le premier, conseiller général au Havre, considéré comme *« instituteur moyen, mais consciencieux »* les perquisitions dont son domicile fut l'objet ne donnèrent aucun résultat, et l'*« on prétend qu'il continue à militer "sous le manteau", mais sans doute avec assez d'habileté pour que l'autorité judiciaire ne puisse le poursuivre. »* Un individu sans affectation et mobilisable, tout comme Pican, qui lui :

« est connu comme militant communiste, mais déjà, avant la guerre on entendait beaucoup moins parler de lui et il serait certainement l'un des plus effacés de ceux qui sont demeurés militants. »

Concernant Poujol, la situation est plus complexe, l'Inspecteur décrit un :

« bon directeur, militant communiste très actif [dont] on dit également qu'il continue à le demeurer. Homme d'un caractère froid et très réservé, assez habile certainement pour savoir ne donner aucune prise à la critique. Est l'objet depuis plusieurs mois d'une information au cours de laquelle on a saisi chez lui des tonnes de papier dont l'examen

⁸⁷⁵ Du président du conseil, aux Généraux commandants des régions militaires et préfets de France: *« Au sujet des demandes d'affectations spéciales »*, le 17 janvier 1940, ADSM 1 M 521.

paraît n'avoir donné aucun résultat probant, puisque l'information n'a pas abouti à inculpation. »

Le point sur Poujol se conclut sur le fait qu'il soit encore affecté spécial malgré son ancienne activité, alors même que l'Inspecteur serait prêt à le laisser libre en vue d'une mobilisation.

Au final ce rapport est assez paradoxal puisque de ses propres dires, l'Inspecteur semble ne pas comprendre pourquoi les trois individus sont encore en postes, en arrière du front, ce qu'atteste sa conclusion ;

« Ce qu'il y a d'étonnant dans ces trois cas et ce que je me permets, Monsieur le Ministre, de vous signaler, c'est que la situation de ces fonctionnaires ne dépend de M. le Préfet et de moi en quelque sorte qu'en deuxième ligne. Affectés spéciaux, ou sans affectation, ils seraient tous mobilisables si l'autorité militaire le voulait. Pour moi, je ne puis me borner, dans des cas semblables, à répondre aux questions d'ordre technique qui me sont posées par l'Autorité militaire ("avez-vous besoin, oui ou non de tel soldat comme fonctionnaire de votre Administration ?"), mais encore faut-il qu'on me pose la question. Par ailleurs, ainsi que je vous en ai déjà rendu compte, je suspends les fonctionnaires inculpés et vous rends compte, le cas échéant, de leur condamnation. Aucun de ces deux cas ne s'est présenté pour les trois fonctionnaires ci-dessus. »

En *post-scriptum* l'Inspecteur apporte des précisions émises du préfet, à savoir qu'il avait :

« à plusieurs reprises, réclamé à l'Autorité militaire le rappel sous les drapeaux des trois intéressés, chaque fois sans succès. [...] on lui répond encore que M. CANCE est d'une classe militaire (1915) pour laquelle les Généraux n'ont encore reçu aucune instruction quant aux "sans affectations" »⁸⁷⁶.

Quant à Poujol pour qui une instruction judiciaire était alors en cours, son éloignement de Rouen ne pouvait se justifier.

Ces exemples présentés de façon isolée concernent le secteur de l'enseignement, et ils ne peuvent à eux seuls nous permettre d'analyser précisément la question des affectés spéciaux, qu'ils soient inscrits au carnet B ou du moins *notoirement* connus comme communistes ou

⁸⁷⁶ Lettre de l'inspecteur d'Académie au ministre de l'Education Nationale, le 22 décembre 1939, ADSM 1 M 525.

syndicalistes. Qui plus est dans un secteur non industriel. Il est probable que ce type de démarche ait été effectué dans de nombreux secteurs, même si dans ce cadre précis nous comprenons une procédure par l'échange avec le ministère de tutelle, et dans un métier de la fonction publique.

Le procédé devait être différent dans l'industrie, ou alors cette question ne fut que peu traitée. Dans le cadre de Poujol cela s'opère avant la missive du 17 janvier 1940. Quoi qu'il en soit, l'Inspecteur d'Académie semble plutôt « perplexe » face à l'inertie de l'autorité militaire en la matière, une institution qui fut semble-t-il, débordée dans la régulation sociale des soldats et affectés spéciaux. Le point sur la situation militaire de Poujol sera finalement fait par le procureur général de la Cour d'Appel de Rouen quelques jours après, ce dernier est relevé de son affectation spéciale, et dessaisi du juge d'instruction en faveur de l'autorité militaire, pour être finalement mobilisé au dépôt d'infanterie du Havre⁸⁷⁷.

Ce rapport concerne la question des instituteurs et l'opinion de ces derniers, un point que nous n'avons pas traité dans notre analyse. Elle subsiste pourtant une question à part entière, voire un référentiel de sécurité, au niveau du risque de diffusion d'opinions contraires aux valeurs républicaines.

« Le métier est un métier public qui s'exerce autant devant la communauté des parents que devant celle des enfants. [...] À propos d'un instituteur ayant adhéré à la III^e Internationale, un inspecteur primaire écrit dans son rapport qu'on ne peut "séparer complètement l'action du citoyen, libre en dehors de l'école, de celle de l'instituteur public. C'est un dédoublement que l'opinion n'accepte pas". [...] L'administration se montre aussi tatillonne envers une autre catégorie d'agents, les enseignants chrétiens. Pour eux aussi, la vérification de l'éthique professionnelle ne semble pas connaître de frontières. Au nom du respect du principe de la laïcité, des décisions hiérarchiques attentatoires à la liberté personnelle sont prises. »⁸⁷⁸

Ces derniers se réfèrent notamment au cas d'une institutrice ayant invité un normalien lors d'une conférence religieuse en 1939 et qui s'est vu en retour un refus de titularisation, alors

⁸⁷⁷ Du procureur général de la Cour d'Appel de Rouen au préfet: « Au sujet de Poujol », le 27 décembre 1939, ADSM 1 M 525.

⁸⁷⁸ BECKER J.J. et BERSTEIN S., *Histoire de l'anticommunisme*, op. cit., p. 230-231.

même que la même année, une candidate au poste de suppléante se voit refuser sa demande puisqu'elle avait terminé ses études dans un établissement religieux. Dans les deux cas, le Conseil d'État annula les décisions sur plaintes des deux personnes en question, mais comme le souligne les auteurs, il y a ici des affaires qui sont allées jusqu'au Conseil d'État.

2. Radier ou non d'anciens militants

En 1940, durant le suivi des militants communistes, on procède donc à la mise à jour du carnet B. Nous allons présenter ici le cas de Paul Briard, militant actif dans les années 1920 dont nous avons traité son passage devant la justice. Le commissaire spécial Arsac rédige deux rapports sur Briard, alors que ce dernier est devenu instituteur à la retraite. Le premier détaillé date de février 1940, il comprend aussi une enquête sur sa fille, elle-même institutrice dans la région de Rouen. L'autre plus sommaire est rédigé au mois de mai. On apprend dans le premier document qu'il aurait été rayé du carnet B en 1927 – alors qu'il était toujours présent dans l'État des inscrits en décembre 1939. Arsac décrit un individu retraité à Mont-Saint-Aignan ne donnant plus lieu à des remarques défavorables. Il revient finalement sur son passé « *un peu mouvementé* », un individu :

*« connu comme ayant une certaine sympathie à l'égard du parti communiste, et même les théories anarchistes. [...] Il ne pouvait paraître-il, souffrir aucune autorité et s'acharnait à critiquer tous ceux qui l'entouraient. »*⁸⁷⁹.

Arsac précise bien que Briard ne milite plus, mais qu'« *en raison des circonstances actuelles, il y aurait lieu, [...] de continuer à exercer très étroitement, la surveillance dont il fait l'objet.* » Des descriptions de sa fille, institutrice, et du mari de cette dernière, lui aussi instituteur, sont développées sans résultats concrets comme suspects potentiels. Pour autant, Arsac conclut son rapport en ces termes : « *Vu ce qui précède, en raison des circonstances actuelles, j'estime donc, à mon avis, que la correspondance des intéressés, pourrait être utilement soumise au contrôle postal.* » Dans le rapport du mois de mai, Arsac demande son maintien au carnet B « *afin d'éviter toutes surprises, le cas échéant.* »⁸⁸⁰.

⁸⁷⁹ Du commissaire divisionnaire de police spéciale de Rouen au Général commandant de la 3e Région: « *Au sujet des nommés Paul Briard et sa fille, Claire* », le 28 février 1940, ADSM 1 M258.

⁸⁸⁰ Du commissaire divisionnaire Arsac au préfet: « *Au sujet de Briard Paul* », le 3 mai 1940, ADSM 1 M 522.

Outre ce suivi et les spécificités du contexte durant lequel Arsac rédige ses deux derniers documents, il mentionne bien dans les deux, que Briard a été condamné pour « *complot contre la Sûreté de l'État* » or il n'en n'est rien, ce chef d'inculpation ayant été abandonné. Est-ce une erreur de la part d'Arsac, ou une volonté de renforcer, en 1940, la suspicion d'un ancien militant dont les rapports démontrent que ce dernier a bien abandonné toute activité politique ? Le but est-il de renforcer la suspicion sur un individu afin de le maintenir au carnet B et d'appliquer sur ce dernier un contrôle postal⁸⁸¹ ? Difficile de répondre concrètement si ce n'est qu'avec l'inscription de Massie, nous avons vu que ce même commissaire spécial utilisait déjà les rumeurs ou les contre-vérités afin de renforcer la suspicion sur un individu.

3. L'armée : un oxymore entre l'espace disciplinaire et une reconfiguration de l'espace oppositionnel

Sur le front, ou plutôt, au sein de l'armée – puisqu'il serait difficile de parler d'un front, mis à part au sens métaphorique durant la drôle de guerre – les militants communistes vont donc, comme prévu, se rassembler par noyaux, se repérer entre eux. Ils vont continuer ou reprendre un travail de propagande, non plus dans une usine, ou dans des lieux classiques de diffusion de l'opinion prolétarienne, comme ils le faisaient avant l'interdiction du PC puis l'entrée en guerre : ils le feront cette fois-ci, au sein de l'institution militaire. S'il semble qu'en vue de ce que nous avons présenté, l'image du salon bourgeois d'Habermas se substitue au réfectoire d'usine ou aux bourses du travail pour la variante oppositionnelle, dans ce contexte particulier de mobilisation, la caserne devient, elle aussi, et là où on ne l'attendrait pas, un lieu dans lequel se diffuse l'opinion prolétarienne.

Nous pouvons mettre en lumière cette idée par la perpétuation d'une propagande dans l'armée, s'appliquant sur le modèle anticipé par les communistes. C'est ainsi qu'en janvier 1940, on apprend que, à la caserne Pélissier de Rouen, le moral des troupes est au plus bas et qu'un potentiel fauteur de trouble en la matière serait le dénommé Chauvin Robert. Ce dernier, ancien ouvrier de l'usine Jupiter est lui-même en lien avec un ancien ouvrier de cette usine : un certain

⁸⁸¹ Ou bien est-il simplement mal informé, puisqu'arrivé en poste dans la région bien après le procès de Briard.

Jean Massie.

Un premier rapport concernant Chauvin en décembre 1939, mentionne des échanges postaux réguliers entre les deux soldats. Une correspondance qui « *pourrait être surveillée par le Contrôle postal qui pourrait effectuer d'utiles vérifications.* »⁸⁸² Nous n'avons pas eu accès à de traces de cet éventuel contrôle postal⁸⁸³, quoi qu'il en soit, le rapport concernant l'état d'esprit à la caserne Pélissier est assez éloquent, et tend même, par son contenu, à interroger si l'anticommunisme était autant répandu dans l'opinion en 1939-1940 que le signale Becker et Berstein :

« Le ressort de l'anticommunisme est bien l'héritage de la terreur, venue du fond de l'histoire, qu'inspirent, du paléocommunisme agraire au léninisme, les nouveaux "partageux". À cet égard, on est bien revenu en 1940 aux conditions de 1920. La guerre qui ouvre une période nouvelle maintiendra-t-elle ou transformera-t-elle la nature et la fonction de l'anticommunisme en France ? »⁸⁸⁴

Si l'on souhaite donner une partie de réponse à cette interrogation, il y a peut-être dans le passage de ce rapport quelque chose de significatif, même si nous ne pouvons statuer à ce sujet sur les bases d'un seul document. Ce dernier permet tout de même de souligner un certain état d'esprit des soldats, inoccupés en janvier 1940, et d'interroger la perméabilité de leur opinion à un discours communiste, antigouvernemental et anticapitaliste. Il est à noter que ce rapport est une nouvelle fois émis par Arsac, à destination du Général Commandant de la 3^e Région militaire, copie faite au préfet. Une fois de plus, la source de l'information est intéressante, comme il le note en préambule : « *J'ai l'honneur de vous communiquer, ci-dessous, l'information qui m'a été fournie par une personne digne de foi concernant le Dépôt d'Infanterie n°32, Caserne Pélissier, à Rouen.* ». C'est donc une fois de plus un informateur privilégié de Arsac, le même ? La lettre que reproduit Arsac est en effet signée D, mais ce qui ne signifie en rien que ce soit le même individu. En tout état de cause, c'est un propos de l'intérieur d'une institution, que ramène Arsac aux autorités militaires et préfectorales, pour témoigner de cet état d'esprit. Un point est également fait sur l'interprétation qu'ont les soldats

⁸⁸² Du commissaire spécial Arsac au préfet: « *Au sujet des nommés Chauvin Robert et Massie Jean.* », le 8 décembre 1939, AN versement 20010223/1, Fonds n° 96.

⁸⁸³ Et comme nous le verrons ensuite, ces derniers se réuniront au moins une fois de plus, dans les mois qui suivent.

⁸⁸⁴ BECKER J.J. et BERSTEIN S., *Histoire de l'anticommunisme*, op. cit., p. 388.

du discours officiel tenu par les officiers. Une institution dont il est important de rappeler qu'elle est une institution disciplinaire, et au sein de laquelle la parole se diffuse de corps en corps, dont on peut interroger la docilité dans ce contexte.

Suite au préambule d'Arsac, la lettre de son informateur est retranscrite en ces termes :

« *Monsieur,*

Au Dépôt d'Infanterie n°32, Caserne Pélissier, à Rouen, le moral des soldats est très mauvais. Ces derniers s'entretiennent par petits groupes des événements actuels. On y entend des conversations comme celle-ci :

" On est ici pour défendre les capitaux anglais. Londres est le centre du Capitalisme international. C'est une guerre impérialiste. C'est la politique étrangère du Gouvernement Daladier qui a toujours été la remorque de l'Angleterre, qui est cause de cette guerre. Nous faisons une guerre pour enrichir les gros et "calmer" les ouvriers qui commençaient à trop s'émanciper et dont les organisations devenaient une menace pour le régime capitaliste.

Il y a un mois environ, certains officiers de ce Dépôt ont indiqué aux soldats, au cours de Conférences, que tout refus d'obéissance ou tentative de rebellions groupant au moins 4 hommes, sont considérés comme actes de révolte et sont punis de mort.

Nous vous expliquons ces choses, disaient les Officiers, à titre d'information, car il faut bien espérer que jamais des cas semblables ne se produiront dans l'Armée française.

La plupart des soldats ayant assisté à ces causeries ont interprété les paroles des Officiers comme un signe de faiblesse de l'Autorité Militaire, qui serait loin d'avoir totalement confiance en la troupe.

Signé D. »⁸⁸⁵

Le rapport conclut que Chauvin Robert, membre de l'unité dans laquelle furent recueillies ces informations devrait être « l'objet d'une étroite surveillance ». Ce dernier étant l'objet de deux derniers précédents rapports de Arsac le premier le 28 novembre et l'autre le 8 décembre de

⁸⁸⁵ Du commissaire divisionnaire Arsac à monsieur le Général Commandant de la 3e Région Mobilisée: « Au sujet du Dépôt d'Infanterie n°32, Caserne Pélissier à Rouen », le 22 janvier 1940, ADSM 1 M 528.

1939 (celui qui fait état de son lien avec Massie).

Dans son manuscrit André Pican décrit également l'atmosphère de la caserne Pélissier à Rouen lors de la drôle de guerre, qu'il qualifie de « redoutable comédie » ce qui serait bien compris par les soldats qui « montent la garde avec des fusils Gras sans cartouche ». Pour lui, les fiches des PR entraînent cette chasse au communiste dans l'armée, empêchant ces derniers d'accéder à des postes clés et stratégiques.

« Entendez par-là qu'ils doivent se reporter au fichier et écarter résolument de tels emplois les défenseurs [des intérêts] du peuple. Le résultat, c'est que les postes de renseignements, de transmission, d'information sont confiés aux membres des groupements pro-hitlériens de droite et d'extrême droite et la trahison devra s'ensuivre avec la défaite inexorablement. »⁸⁸⁶

4. Réorganiser le parti dissous ?

Alors qu'il a focalisé l'œil des services et notamment de Arsac durant une certaine période, nous ne trouvons que peu de traces de Massie à partir de 1939, depuis sa tentative ratée de travailler sur le chantier de renforcement des cuves de l'usine Jupiter. Il y a cette question de la correspondance avec Chauvin en décembre, et le dernier document le mentionnant date de mars 1940, lors d'une venue de ce dernier dans la région rouennaise pour une permission.

En effet, ce dernier se rendit « *de source sûre* » dans un café du quartier Madrillet, tenu par Georges Delacour, mariée à un ancien militant du PC et mobilisé.

« *Massie était en compagnie de quelques militants syndicalistes, ex-communistes, de l'Usine Jupiter, à Petit-Couronne, notamment les nommés : Chauvin, Robert, et Bouffay, Georges. Il fit devant ces derniers un exposé sur la situation actuelle au point de vue syndical et au point de vue politique.* »

Face aux différents échecs de constituer un « *Syndicat Indépendant ou un Comité d'Entr'Aide aux Mobilisés* » dans l'usine Jupiter, il tenta de trouver d'autres manières de se regrouper entre

⁸⁸⁶ AUBIN N., « Le manuscrit Pican », *op. cit.*, p. 161.

ouvriers afin de maintenir une solidarité entre ces derniers.

« Il faut, dit-il, "rester en liaison dans tous les services de l'Usine, car des évènements peuvent surgir avec une telle rapidité, que vous vous trouveriez dans l'obligation de passer à l'action sans avoir eu le temps nécessaire de procéder à une préparation. Il faut dès à présent préparer un cahier des principales revendications, pour éviter de vous trouver surpris par les évènements probables. »

Il déplora ensuite que rien n'ait été fait à Jupiter pour recréer une cellule communiste, là où dans les autres usines de la région *« il se fait, dit-il, "du bon travail" »*. Le lien entre la force du syndicat et la cellule d'usine⁸⁸⁷ fut alors mis en avant par ce dernier :

« N'oubliez pas, ajouta Massie, que si le Syndicat a réussi à Couronne, nous le devons surtout à une solide organisation du Parti. La Section communiste de Couronne était la plus forte, et maintenant, elle est tombée à néant.

Un des militants présents répondit ce qui suit : "La section de Couronne était en effet la plus forte ; c'est la raison pour laquelle la répression s'y est fait sentir plus durement qu'ailleurs. Les militants ont été chassés de Jupiter ; ils sont actuellement dispersés, après avoir été l'objet de perquisitions à domicile, et d'étroites surveillances dans leurs déplacements.

Massie répliqua qu'il fallait donc agir, bien entendu, avec prudence. Il déclara qu'à l'heure actuelle, aux Armées, une propagande était faite avec succès, en faveur du Parti dissous. On procède, ajouta Massie, de la façon suivante : On prend, dit-il, les "types", un par un, sans témoin, de façon que si on "tombe" sur un individu douteux, racontant ce qu'on lui a dit, il ne puisse rien prouver contre nous.

C'est la tactique qu'il faut employer également dans les Usines. Ayant réussi aux Armées, elle doit réussir de la même façon dans la vie civile. Il y a des mécontents, ajouta Massie, il y a donc terrain favorable. Le gouvernement a fait la plus grande partie du travail. À vous de faire le reste.

Commentant la chute du Gouvernement Daladier, Massie déclara ce qui suit : "Il ne faut pas se réjouir de cet évènement, car si Monsieur Daladier a été renversé, c'est donc qu'il

⁸⁸⁷ Donc un processus de bolchévisation réussi

a été trouvé "trop mou" dans la répression engagée contre les communistes et trop peu énergique pour la conduite des opérations militaires depuis le commencement des hostilités.

Daladier est hésitant, poursuit Massie, car il se rappelle le sort qui a été réservé à Brûning et Schuschnigg. Ces derniers étaient des libéraux qui, comme lui, ont fait emprisonner les communistes et socialistes, en faisant le jeu des gros capitalistes, et se sont vus à leur tour, jetés en prison pour prix de leurs bon services.

Les jours à venir, ajouta Massie, ne seront peut-être pas roses pour nous, mais ne vous désespérez pas ; nous aurons notre revanche ? Ce sera peut-être long, car je crois, malheureusement, que le conflit actuel n'est pas prêt d'être réglé, mais il se soldera par la chute du régime capitaliste, et par notre victoire totale.

En terminant, Massie, "recommanda aux quelques militants présents de se livrer à une active et prudente propagande autour d'eux, à l'usine et au dehors, en employant la tactique qui donne de si bons résultats dit-il, aux Armées."

À noter que Massie avait eu, la veille, le mardi 19 mars, à son domicile, à Elbeuf, un entretien avec le nommé LEBOURGEOIS, ancien secrétaire provisoire du Syndicat Jupiter. Ce dernier avait remplacé Massie, à la tête de ce Syndicat, lors de son départ aux Armées.

Le Commissaire Divisionnaire

de Police Spéciale : Arsac. »⁸⁸⁸

⁸⁸⁸ Du commissaire divisionnaire Arsac, chef du secteur de Rouen au préfet: « Propagande communiste », le 23 mars 1940, ADSM 1 M 528.

C. Dissuader et prévenir la réorganisation des réseaux communistes

1. Se prémunir de la reformation d'une cellule d'usine à Jupiter

Ces informations sont recueillies par les différentes sources du commissaire Arsac, implantées dans la caserne ou dans les usines. Suite à ce rapport, l'un de ces informateurs faillit être compromis, du fait d'une initiative personnelle du commissaire adjoint de Arsac, qui fit sa propre enquête sur les différents agissements de Massie durant cette permission. Il vint aux usines Jupiter demander un entretien particulier avec Lebourgeois, afin de l'interroger sur le contenu de leur discussion lors de leur rencontre. Face à la réponse de Lebourgeois, comme quoi leur rencontre aurait été purement amicale, le commissaire adjoint répondit :

« Nous savons qu'il fait de la propagande communiste aux armées. Nous sommes parfaitement renseignés, nous avons des gens, ici, pour cela.

Lebourgeois répondit : "Oui, je sais qu'il y en a, à l'atelier, on le voit d'ailleurs à leur visage."

Ce à quoi, Mr le Commissaire adjt répondit : "Vous vous trompez, c'est parmi vos amis que vous êtes trahis". [...] En quittant Lebourgeois, Mr Saury lui dit : "Ne faites part à personne de l'entretien que nous avons eu ensemble, ceci doit rester entre nous. D'ailleurs, je serai aussitôt renseigné si jamais vous en parlez. Le vendredi 29 mars, Mr Saury s'est également rendu au Madrillet, au Café tenu par Mme Delacour Il a posé à celle-ci les questions suivantes : "La semaine dernière, Massie avait rendez-vous avec "trois espions", les nommés Lemerrier, Chauvin et Bouffay. Vous êtes au courant de ce qu'ils ont dit ? Dites le moi." [Face à la réponse négative de Madame Delacour il répondit :] "Inutile de mentir, je sais tout. Il a été question de la réorganisation Jupiter du Parti communiste et de la formation d'un syndicat clandestin." Si je me permets de vous signaler ces faits, c'est que je trouve tout à fait bizarre l'attitude de votre commissaire adjt, qui par ses questions tout à fait indiscretes, risque de compromettre la surveillance que j'exerce sur les militants désignés plus haut [...], d'autant plus que les questions posées par Mr Saury se rapportent, chose étrange, tout à fait au rapport que je vous ai fourni sur la visite de Massie au

Outre la démarche paradoxale du commissaire spécial adjoint, il y a plusieurs points qui nous intéressent ici, en lien avec la conscience de la surveillance ressentie par les acteurs. C'est explicite, dans la réponse de Lebourgeois, qui dit savoir être surveillé, alors même que le commissaire adjoint le « nargue » en expliquant qu'il n'a pas conscience de qui proviennent les informations récoltées par les services. Il y a chez ce dernier une volonté affirmée de dissuader les ouvriers, de laisser entendre que leurs agissements comme leurs propos sont connus, ce qui revient sous une autre forme à l'idée du carnet B d'avant 1914, comme quoi les inscrits avaient régulièrement conscience de l'être.

Là il ne s'agit plus du carnet B à proprement parler, puisque des individus concernés, seul Massie y était inscrit. Il s'agit bien pour autant de rappeler aux différents agitateurs que les informations récoltées sur eux sont précises, régulières, et qu'elles pourraient entraîner des poursuites. Une volonté de rappeler cette surveillance dont ils sont l'objet, même si cette intervention a tout d'un cas isolé, d'un excès de zèle du commissaire adjoint, certainement excédé par les propos tenus par Massie⁸⁹⁰. Quoi qu'il en soit sa volonté était bien à une dissuasion, ou un rappel à l'ordre en quelque sorte, envers les ouvriers d'une usine dans laquelle l'agitation fut importante.

⁸⁸⁹ Lettre destinée au commissaire spécial Arsac: « *Risque de compromettre une surveillance* », le 21 mars 1940, ADSM 1 M 524.

⁸⁹⁰ Ce qui est attesté par la réaction de l'informateur en question.

2. La prévention par la mise à l'écart

Alors que la stratégie communiste est connue à l'avance par les services, les modalités pour s'en prémunir semblent dans un premier temps difficiles à mettre en place. Au regard du seul carnet B, son contenu est trop hétérogène pour le voir « mise application » comme ce qui aurait pu être fait en 1914⁸⁹¹. Il semble finalement que sa mise à jour était hasardeuse⁸⁹², son fonctionnement loin d'être harmonisé sur tout le territoire, et divisé entre différentes institutions.

La chasse aux communistes répond à deux logiques différentes qui se chevauchent et interagissent : les conséquences en politique intérieure du pacte de non-agression quasiment concomitante de l'entrée en guerre. Difficile de savoir quelle procédure émane de l'entrée en guerre, et laquelle émane de la signature du pacte.

La répression fut organisée et systématisée, elle n'a pas répondu aux seules informations du carnet B, mais à plusieurs logiques. Il semble à ce titre que les procédés préventifs pour se prémunir de la propagande communiste aient été longs à se mettre en place : pour les soldats et affectés spéciaux particulièrement, ce que témoigne l'exemple des instituteurs et la réaction de l'Inspecteur d'Académie comme la propagande entretenue par Chauvin et Massie dans l'armée.

Quoi qu'il en soit les militants les plus influents et plus actifs sont perquisitionnés, puis surveillés, et en ont souvent conscience, ce que témoigne Lebourgeois dans le rapport précédent, mais c'est aussi la conclusion d'un rapport qui concerne Poujol en janvier 1940. Outre ce qui est la forme d'un rapport classique de surveillance, présentant sa moralité, ses convictions, les réunions auxquelles il a assisté, notamment suite à la signature du pacte, celui qui est présenté comme :

⁸⁹¹ Et qui provoque justement analyses historiographiques quant à sa non application.

⁸⁹² En témoigne les circulaires en appelant à une mise à jour à plusieurs reprises, et expliquant l'inefficacité d'un dispositif contenant des noms insignifiants. Pour la Seine-inférieure, on voit un ensemble de militants considérés comme menaçants et non-inscrits et à l'inverse des noms somme toute isolés dans ce dernier, des individus qui n'ont pas particulièrement marqués le mouvement social, en témoigne pour bon nombre d'entre eux l'absence de notice *Maitron*.

« Très cultivé, d'une intelligence supérieure à la moyenne, très érudit sur toutes les questions politiques et notamment celles se rapportant au mouvement communiste. [...] Il se rend compte qu'il fait l'objet, " a-t 'il déclaré à une personne digne de foi et connue que de moi, d'une discrète surveillance. Il est donc prudent et se tient sur ses gardes. ».

S'en suit des détails prouvant que ce dernier travaille avec d'autres militants à « reconstituer le parti dissous », des informations provenant d'un informateur infiltré à Jupiter – le dénommé Duval – puisque le rapport de ce dernier est annexé au rapport de Arsac qui conclut que l'éloignement de Poujol de :

« la Seine-Inférieure-Eure produirait un grand soulagement dans la région et calmerait beaucoup l'opinion publique qui s'alarme en constatant qu'aucune mesure n'est prise à l'encontre des fauteurs de trouble. D'ailleurs Poujol s'attend à l'exécution d'une mesure à son encontre en vue de son éloignement de la région. Il serait surpris du contraire. »⁸⁹³

Poujol est finalement muté à Villy-le-Bas, dans le canton d'Eu, en Seine-Inférieure, remplacé à son poste de directeur de l'école de Petit-Couronne par l'ancienne directrice de l'école de Villy-le-Bas, mais le problème semble persister pour autant :

« Je dois vous signaler que cette Institutrice a pris pension chez la veuve RAVAUD, dont le domicile est, depuis longtemps, le lieu de rendez-vous des éléments ex-communistes de Petit-Couronne. Je ne manquerai pas de vous tenir informé. »⁸⁹⁴

Les propositions émises par Arsac vont dans le même sens pour bon nombre de militants, pour Pican, ce qui apporterait « un certain apaisement dans la Région de Maromme »⁸⁹⁵.

C'est globalement les préconisations qui sont données par Arsac pour un bon nombre de militants communistes, lorsque ces derniers continuent la propagande au sein d'usines, ce qui lorsqu'elle est avérée, lui fait prononcer ce type de conclusion :

⁸⁹³ Du commissaire divisionnaire Arsac au préfet: « Au sujet du nommé Poujol Roger », le 30 janvier 1940, AN versement 20010223/2, Fonds n° 96.

⁸⁹⁴ Du commissaire divisionnaire Arsac au préfet: « Au sujet de la d'elle PERONNE, institutrice mutée de Villy-le-bas à Pt-Couronne », le 20 février 1940, ADSM 1 M 535.

⁸⁹⁵ Notice individuelle de André Pican: « Au sujet des mesures à prendre à l'égard des individus dangereux pour la Défense Nationale et la sécurité publique », le 28 décembre 1939, ADSM 1 M 258.

« Pour éviter qu'il puisse continuer sa propagande néfaste, dans cet Etablissement, auprès de ses camarades de travail, il pourrait être utilement affecté à une Compagnie spéciale de passage, dans un Camp de séjour surveillé. »⁸⁹⁶

3. Prévenir l'indiscipline : encadrement et mise au ban

Des procédures de mises à l'écart qui vont se généraliser de plus en plus lors de ce printemps 1940. André Pican relate de cette opération dans l'armée, notamment pour les soldats mobilisés dans la caserne Pélissier, contaminée par des propos séditieux. Cet extrait va plus loin que la question de la mise à l'écart des éléments perturbateurs pour le moral des troupes et l'opinion des soldats. Il est clairement explicité ici, en quoi justement, alors qu'il existe un problème disciplinaire à la caserne Pélissier, la mise en séjour surveillé vise bel et bien à réinculquer sur les corps la discipline militaire, à devoir rendre des corps de soldats dociles, même lorsque ces derniers sont décorés de la Grande Guerre.

« Pour compléter cette besogne anti-française, l'internement des suspects militaires est décidé. Le 20 mars 1940, on les rassemble dans la cour de la caserne Pélissier. Des cars viennent les prendre à minuit et les embarquent à la gare Saint-Sever, dans des wagons encadrés de gardes-mobiles.

Le convoi gagne Caen, où les "suspects" quittent la gare entre une double haie de soldats baïonnette au canon pour monter dans des camions qui les conduisent au camp de Meuvaines, sur la côte du Calvados. C'est une ancienne colonie de vacances qu'on a entourée d'un épais rideau de barbelés, complété par des grilles et un chemin de ronde éclairé par des hauts lampadaires électriques. L'État-major a dépensé un MILLION pour installer cette prison à claire-voie.

Les "suspects", douaniers, fonctionnaires, syndicalistes, cheminots, délégués d'usine, élus ouvriers forment d'ailleurs un groupe dont la sobriété, la tenue, la discipline dépasse de loin la valeur de la troupe recrutée pour sa garde. Pendant deux mois, on soumettra vainement ces réservistes dont plusieurs ont fait l'autre guerre et portent des décorations, au régime aggravé des jeunes recrues. Ils "apprendront" à marcher au pas, à faire le salut

⁸⁹⁶ Du commissaire divisionnaire Arsac au préfet: « Au sujet du nommé LE CLOIREC, tuyautier aux chantiers maritimes, au Trait », le 13 mars 1940, AN versement 20010223/1, Fonds n° 96. L'ensemble des documents concernant l'éloignement des indésirables est accessible dans ce versement.

militaire, à astiquer chaussures et baïonnettes... ils subiront revues d'armes et de détail, inspections de chambrée, de linge et de vêtements sans jamais départir de leur calme. Mais cependant le commandement français coupe ainsi sa troupe en deux moitiés, l'un surveillant l'autre, les Allemands envahissent la Norvège et le Danemark, frappent aux portes de la Hollande et de la Belgique. L'Italie s'agite. Les indésirables de la "compagnie spéciale" sont dispersés. Les uns expédiés au front, les autres enfermés définitivement dans les camps de concentration où ils sont encore. »⁸⁹⁷

Discipline, corps dociles, encadrement, mise à l'écart, on se situe bien dans ce qui s'opère alors dans ce que Foucault décrit, dans *Surveiller et punir* notamment. La caserne est bien l'un de ces lieux privilégiés pour inculquer une discipline sur les corps.

« La discipline procède d'abord à la répartition des individus dans l'espace. Pour cela, elle met en œuvre plusieurs techniques. [...] Casernes : il faut fixer l'armée, cette masse vagabonde ; empêcher le pillage et les violences ; apaiser les habitants qui supportent mal les troupes de passage ; éviter les conflits avec les autorités civiles ; arrêter les désertions ; contrôler les dépenses. L'ordonnance de 1719 prescrit la construction de plusieurs centaines de casernes, à l'imitation de celles déjà aménagées dans le Midi ; l'enfermement y sera strict : "Le tout sera clos et fermé par une enceinte de muraille de dix pieds de hauteur qui environnera les dits pavillons, à trente pieds de distance de tous les côtés" – et cela pour maintenir les troupes "dans l'ordre et la discipline et que l'officier soit en état d'y répondre⁸⁹⁸" »⁸⁹⁹

Il ressort clairement que ce modèle de discipline dans l'armée, à *l'âge classique* – pour reprendre la temporalité foucauldienne tant controversée – le but même de la caserne, comme lieu d'inculcation de la discipline militaire, ne fonctionne pas dans l'exemple de la caserne Pélissier. Preuve en est faite que l'on aboutisse à la nécessité de mettre dans un lieu disciplinaire, des corps indisciplinés au sein d'une caserne, et ce nonobstant l'analyse politique et stratégique qu'en dresse André Pican.

Nous avons décrit le long de cette partie de la thèse le processus de régulation de la parole

⁸⁹⁷ AUBIN N., « Le manuscrit Pican », *op. cit.*, p. 162.

⁸⁹⁸ *L'ordonnance militaire*, t.XII, 25 septembre 1719. Cf. Pl. n°5.

⁸⁹⁹ FOUCAULT M., *Surveiller et punir*, *op. cit.*, p. 166.

illégitime par des dispositifs proactifs de surveillance. Nous voyons avec ce cas de la mise à l'écart au sein de l'armée, mais aussi les déplacements des fonctionnaires, la recherche de mise à distance des éléments perturbateurs, pouvant contaminer le corps social par leurs « *propas séditieux* ». Les mesures prises entremêlent les logiques d'un encadrement des corps rappelant le traitement des pestiférés tout comme celui des lépreux, l'exemple des centres de séjours surveillés est éloquent comme illustration de l'analyse dressée par Foucault sur le rapprochement entre ces deux modèles de contrôle social.

Encadré 12 : Extrait de M. Foucault, *Rêve politique de la peste et rêve politique de la lèpre*.

« À la peste répond l'ordre ; il a pour fonction de débrouiller toutes les confusions : celle de la maladie qui se transmet quand les corps se mélangent ; celle du mal qui se multiplie lorsque la peur et la mort effacent les interdits. Il prescrit à chacun sa place, à chacun son corps, à chacun sa maladie et sa mort, [...]. La peste comme forme à la fois réelle et imaginaire du désordre a pour corrélatif médical et politique la discipline. Derrière les dispositifs disciplinaires, se lit la hantise des « contagions », de la peste, des révoltes, des crimes, du vagabondage, des désertions, des gens qui apparaissent et disparaissent, vivent et meurent dans le désordre.

S'il est vrai que la lèpre a suscité les rituels d'exclusion qui ont donné jusqu'à un certain point le modèle et comme la forme générale du grand Renfermement, la peste, elle, a suscité des schémas disciplinaires. [...] Le lépreux est pris dans une pratique du rejet, de l'exil-clôture ; on le laisse s'y perdre dans une masse qu'il importe peu de différencier ; les pestiférés sont pris dans un quadrillage tactique méticuleux où les différenciations individuelles sont les effets contraignants d'un pouvoir qui se multiplie, s'articule et se subdivise. Le grand renfermement d'une part ; le bon dressement de l'autre. La lèpre et son partage ; la peste et ses découpages. L'une est marquée ; l'autre, analysée et répartie. L'exil du lépreux et l'arrêt de la peste ne portent pas avec eux le même rêve politique. L'un, c'est celui d'une communauté pure, l'autre celui d'une société disciplinée. Deux manières d'exercer le pouvoir sur les hommes, de contrôler leurs rapports, de dénouer leurs dangereux mélanges. [...]

Schémas différents, donc, mais non incompatibles. Lentement, on les voit se rapprocher ; et c'est le propre du XIX^e siècle d'avoir appliqué à l'espace de l'exclusion dont le lépreux était l'habitant symbolique (et les mendiants, les vagabonds, les fous, les violents formaient la population réelle) la technique de pouvoir propre au quadrillage disciplinaire. Traiter les

"lépreux" comme des "pestiférés", projeter les découpages fins de la discipline sur l'espace confus de l'internement, le travailler avec les méthodes de répartition analytique du pouvoir, individualiser les exclus, mais se servir des procédures d'individualisation pour marquer des exclusions –c'est cela qui a été opéré régulièrement par le pouvoir disciplinaire depuis le début du XIX^e siècle : l'asile psychiatrique, le pénitencier, la maison de correction, l'établissement d'éducation surveillée, et pour une part les hôpitaux, d'une façon générale toutes les instances de contrôle individuel fonctionnent sur un double mode : celui du partage binaire du marquage (fou-non fou ; dangereux inoffensif ; normal-anormal) ; et celui de l'assignation coercitive, de la répartition différentielle (qui il est ; où il doit être ; par quoi le caractériser, comment le reconnaître ; comment exercer sur lui, de manière individuelle , une surveillance constante, etc.). D'un côté, on "pestifère" les lépreux ; on impose aux exclus la tactique des disciplines individualisantes ; et d'autre part l'universalité des contrôles disciplinaires permet de marquer qui est "lépreux" et de faire jouer contre lui les mécanismes dualistes de l'exclusion. Le partage constant du normal et de l'anormal, auquel tout individu est soumis, reconduit jusqu'à nous et en les appliquant à de tout autres objets, le marquage binaire et l'exil du lépreux ; l'existence de tout un ensemble de techniques et d'institutions qui se donne pour tâche de mesurer, de contrôler, et de corriger les anormaux, fait fonctionner les dispositifs disciplinaires qu'appelait la peur de la peste. Tous les mécanismes de pouvoir qui, de nos jours encore, se disposent autour de l'anormal, pour le marquer comme pour le modifier, composent ces deux formes dont elles dérivent de loin. »⁹⁰⁰

En recoupant le témoignage de Pican avec recommandations pour mise en centre de séjour surveillé, comme l'éloignement des principaux diffuseurs d'une parole subversive, à l'instar de Pujol, nous voyons en quoi ces mécanismes de pouvoir qui s'enchevêtrent et décrits par Foucault sont opérants dans le traitement des militants communistes devenus illégaux. La peur incarnée par ces derniers entraîne l'instauration de mesures analogues à l'épidémiologie, et donc entrent en concordance avec l'analyse foucaldienne. Bien avant l'heure, Pican lui-même remarque les spécificités du sort réservé à lui et ses camarades, en établissant une description pré-foucaldienne assez interpellante, cette fois-ci concernant le sort réservé aux communistes à

⁹⁰⁰ *Ibid.*, p. 230-233.

l'intérieur même des prisons :

« C'est le régime réservé aux assassins, aux souteneurs, aux voleurs de tout acabit dans les prisons de la III^e République, les plus sales, les plus odieuses du monde civilisé, de l'avis des chevaux de retour de la pègre internationale ! Encore les détenus communistes, considérés comme membres dangereux d'une association de malfaiteurs, voient-ils accrocher aux portes blindées de leurs cellules la pancarte "à isoler". Ils doivent tenir à la main cette pancarte, "en promenade" ou dans les couloirs, comme les pestiférés du Moyen-Age agitaient une clochette pour faire le vide autour d'eux et préserver les contemporains du danger de la contamination. »⁹⁰¹

Cette citation tirée d'une archive privée, que l'on retrouve aujourd'hui sous forme d'article suite à sa parution dans la revue *Communisme* grâce au choix de sa femme, Germaine Pican, d'accepter la consultation et la publication du manuscrit de son mari. Cette dernière, qui suivi aussi la même trajectoire que son mari, du PC à la clandestinité, à la résistance fut déportée à Auschwitz, dans le convoi des 45 000 en 1942, elle sera libérée par la Croix-Rouge à Mauthausen le 22 avril 1945.

Consultée en cours de constitution du corpus archivistique, et alors inscrit depuis longtemps dans une étude se voulant *post-foucauldienne* la lecture de ce passage interpelle indéniablement⁹⁰². Elle interpelle quiconque aurait ne serait-ce lu que *Surveiller et Punir* de Foucault, avec son analyse en tant que Rêve politique de la lèpre, et la question de la mise à l'écart des corps indésirables. Elle m'a interpellé d'autant plus qu'elle condense synthétiquement des aspects analysés à partir des archives consultées. Elle démontre une compréhension fine d'un acteur de l'époque sur les phénomènes alors en jeu, dont nous allons décrire et dresser les principaux traits dans la restitution de ce travail de recherche.

Puisque cette citation est un témoignage du traitement des détenus communistes dans la prison rouennaise Bonne Nouvelle, elle est éloquente avant tout parce qu'elle démontre que, au sein d'un milieu fermé, un lieu d'enfermement – une *hétérotopie* pour reprendre l'analyse foucauldienne – on retrouve dans une dimension paroxysmique des éléments caractéristiques de

⁹⁰¹ AUBIN N., « Le manuscrit Pican », *op. cit.*, p. 152.

⁹⁰² Nicolas Aubin précise que le manuscrit devait s'en doute devenir une brochure distribuée clandestinement, et qu'il fut en principe rédigé en mars 1941 par Pican.

la société de l'entre-deux-guerres. Le communisme qui, en tant qu'idéologie, qu'opinion individuelle, verra appliqué sur ses militants les plus influents une régulation sociale fonctionnant sur le modèle du traitement de la maladie. Cela sera en partie effectif durant les années 20, dans lesquelles ce parti naissant et groupusculaire viendra « entacher » cette union sacrée qui caractérisait l'état des liens sociaux de la nation française au lendemain de la guerre. Ce sera particulièrement vrai durant les années 30, lorsqu'en réaction à ce qui a été désigné comme un coup d'état fasciste raté le 6 février 1934, les communistes seront au cœur de la constitution d'un espace public oppositionnel rassemblant les différentes forces de gauche, derrière la bannière fédératrice de la lutte antifasciste. Dès lors que cette maladie ne sera plus vue comme un simple virus se propageant peu dans une société soudée et immunisée face à cette idéologie nouvelle, mais qu'au contraire, le nombre de ses adhérents et militants, sa presse, ses tracts, sa propagande, en somme son *Öffentlichkeit* connaîtra un impact quantitativement comme qualitativement menaçant. Il sera alors nécessaire de lutter contre ce mal rongeur à petit le corps social, au risque de voir se réaliser la révolution bolchevik, que ce soit par les urnes ou par la lutte armée.

C'est sur cette idée de limiter la propagation que la régulation sociale et institutionnelle des militants s'est opérée. Rien d'étonnant qu'une fois interdit, entré dans la clandestinité puis enfermé, on retrouve cette dimension. À l'intérieur même d'un lieu d'enfermement et de mise à l'écart, les détenus étaient eux-mêmes mis à l'écart de peur qu'ils ne contaminent des individus dont on a justement souhaité qu'ils soient eux-aussi mis à l'écart. Ce qui s'est produit dans la société civile depuis le congrès de Tours se réalise alors de façon microscopique à une échelle plus marquant et humiliante, non plus un réel stigmatisme porté par ces individus mais quasiment un miasme, tant la répulsion était présente et significative comme le démontre l'étude de l'anticommunisme.

D. Le début du long périple des archives de la Sûreté et le bilan de la chasse aux communistes

1. Aux origines du fonds de Moscou

Deux documents consultables en ADSM relatent de la disparition de dossiers, qui deviendront par la suite le fonds de Moscou. C'est sur ces documents plus symboliques que porteur d'une signification sociologique que nous clôturons notre période d'analyse, bien que nous pourrions continuer sur les questions répressives, durant l'occupation. Une démarche qui ouvrirait finalement une recherche sur la résistance des militants communistes en Seine-Inférieure, ce qui demeure un vaste sujet à traiter : ne serait-ce qu'en regardant les modèles opératoires pour surveiller, retrouver et arrêter les individus en question, en position de résistance idéologique dans un premier temps, avant de basculer dans la lutte armée. Une telle démarche qui pourrait être en mesure d'interroger l'utilisation des données établies lors de la République par le régime de Vichy. Le premier document en question est réalisé par des inspecteurs de police spéciale à leur retour au commissariat en juillet 1940 et relate de cette saisie des documents par l'armée allemande.

ADSM 4 M 9

Le deuxième document est accessible dans les archives contemporaines de Seine-Maritime, nous y avons eu accès, justement en explorant succinctement des documents concernant l'occupation et la répression de la résistance, afin d'opérer un recoupement des données entre les individus fichés et ce qui se passe par la suite. Une exploration avortée rapidement du fait de la quantité de données disponibles, projetant alors la démarche sur un objet nouveau. De plus, le seul examen des fiches Maitron permet, dans une certaine mesure, de connaître le sort souvent funeste qu'ont connu les individus en question.

Ce document est réalisé par le remplaçant d'Arsac, depuis mai 1940. Nous nous sommes posé la question des raisons de cette mutation, d'autant plus à ce moment précis. En ouvrant les dossiers des personnels en sous-série 4M 7-10 et les dossiers individuels en sous-série 4M 11-34, nous avons recherché des traces de ces mutations dans le dossier de Arsac, et de son successeur Durac⁹⁰³. Aucun dossier n'est archivé, les dossiers des personnels s'arrêtant d'ailleurs en 1930, on peut ici interroger, soit les conditions de l'archivage, soit la possible disparition de ces dossiers durant la débâcle. Une démarche infructueuse pour notre part, qui a tout de même permis, par hasard, de consulter le document précédent émis par les inspecteurs spéciaux.

⁹⁰³ Qui demeure en poste au moins jusqu'en 1943, en atteste le document d'information relatant de l'exécution de Levavasseur dans le chapitre 4.

Figure 34 : Rapport du commissaire divisionnaire J. Durac au préfet, le 13 octobre 1940, ADSM 1881 W 149

N° II2.

Le Commissaire Divisionnaire J. DURAC,
à MONSIEUR LE PREFET DE LA SEINE-INFERIEURE,
- Cabinet -
à ROUEN.

arition d'Archives et
e d'une serviette con-
nt des documents et de
gent.

J'ai l'honneur de vous faire connaître ce qui suit:

En rejoignant mon poste, à mon retour de congé de maladie, j'ai procédé à un inventaire général des Archives de mon Commissariat.

Le Carnet B. les dossiers C.E. ainsi que ceux des Communistes et Suspects au point de vue national, qui se trouvaient dans mon bureau, et dont les serrures des placards ont été forcées, ont disparu, enlevés certainement par les allemands à leur arrivée à Rouen le 9 Juin dernier. Toutes les fiches de ces derniers dossiers étant restées dans le fichier je pourrai les faire reconstituer à l'aide des documents restant à la Préfecture.

Nommé à Rouen, j'ai pris possession de mon poste le 23 Mai dernier amenant avec moi ma femme et quelques bagages nécessaires à un séjour que je ne pouvais supposer aussi court. Mais, quelques après mon arrivée, la situation devant plus critique de jour en jour, j'ai fait préparer deux caisses pour pouvoir, en cas d'évacuation, enlever les Archives les plus secrètes. Ne possédant pas d'automobile et n'ayant pas le temps matériel d'en acheter une immédiatement, j'ai demandé à plusieurs reprises à la Préfecture et à l'Etat-Major de l'Armée d'en mettre une à ma disposition, pour me permettre, en cas de départ, d'enlever ces Archives avec mes bagages. Ces demandes réitérées sont demeurées sans réponse et Monsieur le Préfet VERLOMME n'a pu que demander à M. SAURY, Commissaire Spécial à mon service, de me prendre dans sa voiture personnelle.

Dans la nuit du 8 au 9 Juin, vers 2 heures, alors que dans la journée on était sans nouvelles précises de la situation et que rien ne pouvait laisser prévoir un départ aussi précipité, l'Autorité Militaire donnait l'ordre de se replier immédiatement sur la Rive Gauche et d'aller passer la Seine au bac de Duclair, les ponts de Rouen étant interdits à la circulation. Je n'ai eu alors que le temps d'aller avec M. SAURY prendre ma femme et mes bagages à mon domicile, pour rejoindre en temps utile M. le Préfet et son Cabinet au bac de Duclair. Je ne pouvais matériellement charger ces Archives dans la voiture déjà pleine des bagages de M. SAURY, de ceux d'une dame employée au Cabinet de la Préfecture qu'il emmenait avec lui, et des miens. L'Inspecteur de service de nuit qui ne disposait non plus d'aucun moyen de transport n'a pas eu le temps de rassembler ces Archives et de les porter dans un lieu propice à leur incinération.

Le rapport se conclue par la perte d'une mallette comprenant des documents administratifs de Arsac, « *le chiffre secret* », et une somme d'argent couvrant les frais de bureau du commissariat. Ce dernier explique que la mallette serait tombée certainement dans la nuit, durant le trajet de Rouen au bac de Duclair pour traverser la Seine.

2. Bilan de la chasse aux communistes

Becker et Berstein nous dressent le bilan national de cette chasse aux communistes opérée sur le territoire suite à la signature du pacte de non-agression. Ces derniers reviennent également sur ce que fut le procès des députés communistes, procès d'un caractère exceptionnel dans la République : « En fait, ce procès avait montré la très grande difficulté à traduire sr le plan judiciaire une opposition de caractère politique. »⁹⁰⁴

« 60 députés et 1 sénateur (Marcel Cachin) déchus.

300 conseillers municipaux suspendus.

2500 conseillers municipaux, 87 conseillers généraux, 70 conseillers d'arrondissements déchus.

443 mesures de révocation, licenciement, suspension ou radiation d'affectation spéciale prononcées pour le seul personnel municipal de Paris et les communes de la Seine.

À la demande des préfets, 3500 radiations d'affectation spéciale avaient été prononcées, dont 200 concernant des fonctionnaires.

700 sanctions avaient été prises parmi les fonctionnaires dépendant des différents ministères, dont 131 pour celui de l'Éducation nationale et 101 pour celui des Transmissions.

159 journaux ou revues communistes avaient été saisis en plus de *L'Humanité* et de *Ce soir*, soit 92 pour Paris et 67 pour la province.

11000 perquisitions avaient eu lieu, dont 4000 à Paris.

620 syndicats professionnels dirigés par des communistes avaient été dissous, ainsi que 675 groupements politiques se subdivisant en plus de 3000 sections ou cellules.

⁹⁰⁴ BECKER J.J. et BERSTEIN S., *Histoire de l'anticommunisme*, op. cit., p. 379.

3400 militants avaient été arrêtés au 7 mars, dont 1460 pour le département de la Seine.

1500 condamnations avaient été prononcées.

Le ministre concluait son exposé : "Vous pouvez juger si l'action du gouvernement a manqué d'énergie et d'efficacité." »⁹⁰⁵

Pour un bilan de cette chasse dans le département, nous nous référons alors au *Manuscrit Pican*⁹⁰⁶ qui nous livre un point de vue plus précis que ne le pourraient un ensemble de croisement de données aux archives, puisque ce manuscrit est une source à part entière, issu initialement d'une archive privée et rédigé durant les événements.

« Nos sections de Fécamp et de Maromme sont particulièrement éprouvées. Rappelons que les arrestations opérées à propos de la diffusion de leurs tracts sont parfaitement [illégales] arbitraires. Aucune disposition légale n'empêchait alors la publication et la diffusion de ces écrits.

Peu importe. Daladier le traître. Daladier, organisateur depuis quatre ans, au ministère de la Guerre, des sabotages de la défense nationale, fera inculper nos camarades de "manœuvres susceptibles de nuire à la défense nationale".

De Fécamp, Germaine Piveteau, secrétaire de notre section, est transférée à la prison du Havre, mais sa camarade Suzanne Rose a réussi à glisser entre les doigts de policiers. À Maromme et Montville, Urban, Dilard, Leseur, Clouet, Douyère, à Barentin Maral Couturier et, plus tard, au Houlme, Marcel Petit et à Rouen Manguy sont arrêtés et écroués à Bonne-Nouvelle. Leur calvaire commence avant que la guerre ne soit déclarée.

Menottes aux mains, ils franchissent la double porte de la Bastille de la rue de la Motte. Après avoir traversé la "cour d'honneur" où ont lieu maintenant les exécutions capitales, ils sont amenés au greffe, inscrits aux registres d'entrée, dépouillés de leur argent, de leur montre, de leurs bijoux, et remis aux gardiens. [...] Daladier a sadiquement ordonné que le régime politique soit refusé à ses adversaires politiques. [...]

En début de septembre, l'ennemi principal de Daladier n'est pas sur le Rhin, mais sur les bancs des tribunaux correctionnels de France où passent les premières charrettes de militants ouvriers chez nous au palais de justice de Rouen et du Havre. [...]

⁹⁰⁵ *Ibid.*, p. 377.

⁹⁰⁶ AUBIN N., « Le manuscrit Pican », *op. cit.*

Le tribunal ne permet pas aux accusés de se défendre eux-mêmes. À l'audience, Marcel Couturier veut expliquer que les tracts communistes ne sont pas d'inspiration étrangère. "Les agents de l'étranger, dit-il, ce sont les Déat, les Flandin". Le président ne peut pas entendre ces vérités. Il lui ordonne de se taire. Le procureur, un gigolo haineux, requiert une condamnation impitoyable au nom d'un patriotisme verbeux qui devait pendant toute la guerre le maintenir héroïquement loin du front, à Rouen, dans son embuscade du Palais de Justice [en attendant que les Allemands viennent l'en déloger]. Ce jeune lâche prétend donner aux Urban, aux Couturier, tous deux sous-officiers et combattants héroïques de la grande guerre des leçons de courage et de fidélité au pays. Les juges de Daladier-Sarrault lui donnent satisfaction. Les condamnations tombent très lourdes sur nos camarades : six, huit et douze mois de prison. Les anciens combattants de Verdun, de la Somme et des Épargnes sont les plus sévèrement frappés. Mais la haine des embusqués du Palais de justice de Rouen ne peut pas les abattre ni les déshonorer. Ils ont donné la mesure de leur courage, de leur attachement au pays méritant, face à l'ennemi.

[...]

La valse des fonctionnaires suspects de sympathies communistes commence : les instituteurs CANCE, POUJOL, PAUL MAURER, LUCIE GUERIN, HOBÉY, la postière JULIENNE WADOUX, les cheminots Grelet, Rivière, Lemaire sont déplacés ou suspendus. Les organisations syndicales les plus combattives sont dissoutes en Seine-Inférieure : le syndicat des dockers dont les dirigeants, les DUHAMEL, les TESSON, les ROSAY sont jetés dans un camp de concentration, le syndicat des métallurgistes dont le secrétaire, JEAN CREIGNOU, est condamné à huit mois de prison, l'UNION DÉPARTEMENTALE dont le secrétaire F.LEGAGNEUX, est envoyé aux compagnies spéciales, etc... ..]»

Les élus communistes normands aux conseils municipaux, conseil d'arrondissement, au conseil général sont évidemment destitués. Dès octobre 1939, lors de la première session du Conseil général, CANCE et VALLÉE sont sommés de renier notre parti [...]. Fièrement [ils] refusent de désavouer le parti de la classe ouvrière. [...]

Les communistes avaient obtenu aux dernières élections cantonales, en 1937, 37 000 suffrages, en Seine-Inférieure. En tête de tous les autres groupements politiques, ils représentaient le Parti le plus fort, le mieux organisé, le plus influent sur la population travailleuse de notre région. On ne s'attaque pas, en pleine guerre, à une organisation ouvrière de cette force, quand on a le souci de maintenir intacte l'unité nationale pour faire

face au péril extérieur. »⁹⁰⁷

Outre l'intérêt de nous présenter, par un individu l'ayant vécu, cette chasse aux militants communistes par le bas, nous voyons une fois de plus comment Pican développe une certaine loyauté envers la nation. En effet, il met en avant cette singularité propre à la « Drôle de guerre » durant laquelle la lutte est plus intensive contre l'ennemi à l'intérieur des frontières alors qu'aux frontières le calme règne. On retrouve lors des procès encore une fois cette focalisation sur la nation, alors que la possession et diffusion de tract devient du domaine pénal, leur détermination comme d'inspiration étrangère est un acte de trahison.

Ce que ne relève pas Pican, c'est la possibilité que la préparation à la clandestinité du PC puisse être connue à tous les niveaux, et que dans un contexte particulier comme celui-ci – une chasse comme conséquence de la signature du pacte de non-agression plus que de l'entrée en guerre – cette répression vienne aussi répondre préventivement aux plans secrets des communistes, dans l'armée et à l'arrière du front.

Dans son récit, il est probant qu'il existe un certain nombre d'absents, qui peuvent être sur le front alors même que leur militantisme était reconnu, tout comme un activisme clandestin dans l'armée, comme nous l'avons vu pour Massie. Il est étonnant au vue des différents rapports, de ne pas le retrouver parmi ces militants qui vécurent de pleins fouets la répression. Son passage dans la région rouennaise en 1939 est la dernière trace de ce dernier dans les archives de la sûreté. Après plusieurs échanges avec Jean-Paul Nicolas, membre de l'IHSCGT76 et rédacteur du *Maitron*, nous avons pu retracer son parcours après cette date. Il s'avère qu'il fut prisonnier de guerre :

« capturé par les soldats allemands lors de la défaite française, puis interné dans un camp de passage à Pithiviers puis en août 1940 au stalag IIB, matricule de prisonnier de guerre 88933 et rapatrié le 27 juillet 1945 par Valenciennes. »⁹⁰⁸

⁹⁰⁷ *Ibid.*, p. 151-159.

⁹⁰⁸ Cote AC 40 R 2521 au SHD (Service Historique de la Défense). Suite à un échange de Jean-Paul Nicolas avec Pierre Largesse (92 ans), militant et érudit de la ville d'Elbeuf, nous avons pu en apprendre plus sur son parcours après-guerre. Massie était secrétaire de cellule à Elbeuf, commerçant torréfacteur, au centre-ville, avec pignon sur rue. Il a donc milité jusqu'à son départ d'Elbeuf situé par Pierre Largesse vers 1964. Il avait 55 ans et sa carrière

Pour revenir à ceux qui vécurent la répression, durant leurs procès, ces derniers vivent finalement l'aboutissement de plusieurs années d'anticommunisme, qui atteint alors son stade le plus significatif, par le traitement accordé par les magistrats, puis en prison. La répression qui s'opère se fait dans les conditions les plus indignes, toujours par l'étiquetage de ce stigmat, et l'assimilation de la dangerosité politique à un virus qu'il faut soigner. Tel que Pican le témoigne dans son manuscrit, cette répression permet – en prison – le passage d'un stigmat porté socialement à un stigmat physique, la pancarte portée par les détenus communistes achevant ce processus.

n'était peut-être pas terminée, sans doute a-t-il un temps habité en région parisienne. Son état civil indique qu'il est décédé en 1978 en Ardèche, où il prit sa retraite.

Conclusion de partie

En tant qu'espace public prolétarien, l'espace oppositionnel dont nous venons de dresser les traits sous l'angle de son interaction avec l'espace de sécurité, est très largement représenté par les institutions communistes, et institutions syndicales proches elles-mêmes du communisme. Ce fait s'avère d'ailleurs de plus en plus prononcé à mesure que nous avançons vers les années trente, puis vers la Seconde Guerre mondiale. Il y a dans les archives que nous avons consultées un double aspect de cette « colonisation »⁹⁰⁹ de l'espace oppositionnel par les communistes.

En premier lieu, il existe une préoccupation plus importante des services pour les militants communistes qu'envers d'autres mouvements plus minoritaires au sein du mouvement social, et ce nonobstant la confusion existante dans la compréhension précise des différents mouvements. Il nous est finalement possible de conclure que le travail de veille sur les activités politiques va se focaliser plus minutieusement sur ces militants, que sur des militants isolés au sein de groupements politiques en déclin. C'est le cas de l'anarcho-syndicalisme qui demeure représenté sur les docks du Havre, ou plus largement du mouvement anarchiste, dont il est difficile de par sa nature de quantifier réellement les effectifs, mais qui ne possède qu'une aura faible durant cette période⁹¹⁰.

Deuxièmement, au sujet de ce constat d'une focalisation sur les communistes par les services, cela cache aussi une autre idée qui tient, elle, à l'histoire du mouvement social et des formes de contestations, et ce, indépendamment de l'espace de sécurité. Ce constat est aussi le résultat de

⁹⁰⁹ C'est cette idée de colonisation qui peut en partie expliquer la confusion des services lorsqu'ils décrivent les appartenances politiques des individus fichés. Parler d'une colonisation de l'espace oppositionnel semble ici appropriée, puisqu'il ressort que ces derniers incarnent à eux-seuls « le mouvement ouvrier » aux yeux des institutions. De plus leur propre discours implique aussi cette idée, puisqu'ils se posent en tant que « défenseurs légitimes de la classe ouvrière ».

⁹¹⁰ Les historiens s'intéressant à cette mouvance se réfèrent à la vente des journaux, à l'instar des services pour sonder la réception des extrêmes dans l'opinion, c'est le cas de PREPOSIET J., *Histoire de l'anarchisme*, Paris, Tallandier, 2005. Sur le rapport au communisme envers des branches minoritaires du mouvement ouvrier, c'est ici une conclusion établie toute proportion gardée, puisqu'elle concerne la Seine-Inférieure. Il est probant que certains territoires voient des concentrations d'idéologies plus importantes que d'autres, comme sur les docks du Havre avec l'anarcho-syndicalisme, mais c'est certainement le cas dans d'autres départements. Dans son étude du carnet B du département de la Seine, Baker montre un spectre politique plus large des inscrits que ce que nous avons pu observer en ADSM. Il est évident pour l'exemple de ce département que les idéologies minoritaires soient plus présentes à Paris que sur d'autres territoires. BAKER D.N., « The Surveillance of Subversion in Interwar France », *op. cit.*

luttons internes au mouvement social qui, suite aux conséquences européennes d'octobre 1917, a justement permis aux communistes de se placer en tant que l'institution représentant légitimement le prolétariat, ce que nous décrivons par cette idée de colonisation du mouvement social par les communistes. Ces derniers revendiquent cette position, qui a d'ailleurs conduit certains anciens libertaires ou anarchistes à participer à l'institutionnalisation du communisme, Paul Briard en est un exemple dans nos données. Un glissement s'est opéré des anciens acteurs du mouvement social vers le communisme. Par la suite, ce mouvement a su prendre l'ascendant sur d'autres mouvances minoritaires⁹¹¹. Cet ascendant s'est réalisé soit par la diffusion d'une propagande attirant plus d'adhérents que d'autres partis, soit par le conflit avec des mouvements se déployant en marge du communisme voire en son sein – comme le trotskisme – aboutissant à des luttes intestines, connues de l'histoire locale comme de l'histoire globale.

Ce que démontre la question de ces exclusions, quand on regarde l'expérience des acteurs en question, c'est finalement l'écart significatif entre leurs subjectivités politiques, leurs implications, leurs souhaits et aspirations envers un mouvement qu'ils ont défendu ardemment, et ce qui s'est passé concrètement dans l'organisation institutionnelle du mouvement. Que ce soit pour Germaine Goujon ou Odette Brière – outre le fait qu'elles soient des femmes puisque la ligne d'éviction demeure politique – c'est ce décalage entre leur capacité à s'investir corps et âme dans une lutte et la fin de leurs expériences militantes qui nous permet d'établir ce constat. Au regard d'un cas bien plus complexe, et que je n'ai pu, malheureusement plus approfondir, la trajectoire de René Binet peut aussi résulter de ce même type de problèmes, voire de Jacques Doriot, ce qui n'explique pas pour autant leur revirement idéologique.

Il se pose au regard des trajectoires multiples des différents acteurs et actrices, une singularité quant à la façon dont les directives venant de Moscou ou du Comité central ont-elles-mêmes appliquées une stricte régulation des individus en interne. Une mise à l'écart du discours et de l'opinion divergent dans le parti, comme mise en abyme de la façon dont fut traité le communisme au sein de la société française.

Lorsqu'on l'appréhende au prisme de l'espace de sécurité, nous pouvons d'autant plus souligner

⁹¹¹ Ce qui s'est également réalisé derrière la bannière de l'antifascisme, mouvement hétérogène, largement instrumentalisé par les communistes.

les oscillations de l'espace oppositionnel, entre légitimité provisoire et rejet. Une dimension que l'on peut identifier historiquement pour différents espaces subalternes, dont l'ampleur est ici plus importante puisque l'oscillation s'effectue du rejet / clandestinité à un statut de quasi légitimité publique. L'oscillation de leur légitimité dans le discours public se fait sur une échelle de grande ampleur⁹¹², l'origine historique de ces évolutions dans le paysage politique est l'année 1934, une date charnière, pivot, qui marque hermétiquement un avant et un après, et met particulièrement en exergue le jeu conflictuel des espaces subalternes, tout autant que leurs degrés de légitimité ou de rejet.

« L'année 1934 est au cœur des grandes controverses historiques qui portent sur les dernières années de la Troisième République. Faut-il y voir un de ces moments où l'histoire semble hésiter, se brouille puis s'accélère et reprend forme, une de ces années où se cristallisent des évolutions, où se fixe pour longtemps un paysage politique. ? Sans doute. Que l'on s'interroge sur le phénomène du fascisme français, sur les cercles de dirigeants de la bourgeoisie, sur un radicalisme resté la pièce maîtresse du système politique français ; que l'on observe le socialisme ou le communisme, on retrouve toujours le même trait : une oscillation entre des possibles, des tâtonnements, puis des choix, des politiques qui se structurent durablement. Il en est ainsi tout particulièrement pour le communisme français. »⁹¹³

De l'échelle locale à l'échelle internationale, c'est bien cette année 1934 qui voit les fondements de tout ce qui va ensuite se dessiner et se construire dans le paysage politique, comme dans les stratégies diplomatiques, par les jeux d'alliances alors mise en place. La continuité des actions militantes, des réseaux, des discours et écrits que nous avons pu relever dans cette partie se trouve donc dans l'engagement de certains des militants dans la résistance. La femme d'Hilaire Castelli tient par exemple un établissement où se côtoient les anciens du PC durant la guerre. Un lieu signalé dans un rapport du 31 mars 1941 comme : « un dangereux lieu de rencontre recherché par des éléments douteux [préparant] la forme d'action de la propagande »⁹¹⁴ et qui permet la diffusion d'information, les rencontres et l'échange, notamment entre Hilaire Castelli

⁹¹² En vingt ans on passe du groupuscule fermé sur lui-même, à un parti membre d'une coalition nationale qui remporte des élections, à l'interdiction puis clandestinité, pour aboutir enfin à un parti représenté au CNR et GPRF.

⁹¹³ MARTELLI R., « Une introduction à 1934 : Le PCF, l'Internationale et la France. », in *1934. Fascisme ou Front populaire.*, 1984, p. 5.

⁹¹⁴ DHAILLE-HERVIEU M.-P., *Communistes au Havre*, op. cit., p. 134.

et André Pican, un lieu nécessaire à une réorganisation clandestine dès août 1940.

« Le développement d'une action politico-militaire de résistance visant les représentants de l'armée d'occupation et les collaborateurs commença, semble-t-il, dans l'hiver 1940 – 1941 avec une collecte d'armes organisée par le(s) premier(s) groupe(s) visant à protéger les lieux d'impression, les imprimeurs, les distributeurs de tracts ou les colleurs de papillons, et les cadres appelés à se déplacer pour prendre des contacts (par exemple Marcel Dufriche du triangle régional de direction prenant la parole à l'usine Mazeline). »⁹¹⁵

Comme nous l'avons remarqué, la clandestinité était préparée et anticipée, ce qu'il faut souligner c'est dans quelle mesure cette préparation faisait face à un régime d'historicité des acteurs, qui ont eu une projection faussée de la teneur effective de cette future clandestinité, concernant sa fonction dans la guerre à venir. Ne pouvant pas plus développer cette période sombre qui suit celle que nous avons étudié, il serait à ce titre intéressant de regarder par le bas, et dans le détail les relations entre groupes résistants d'origines idéologiques différentes pour tenter d'en éclairer toute la complexité. Le député radical et docteur Gustave Crutel qui fut pris à partie en février 1934, s'est par exemple lui aussi engagé dans la résistance, à partir de 1943, et ce, après avoir été l'un des « quatre-vingts » à voter contre les pleins pouvoirs à Pétain⁹¹⁶. Le préfet Roger Verlomme en poste depuis avril 1938 en Seine-Inférieure jusqu'en septembre 1940, révoqué pour sentiment républicain, devient lui aussi résistant lorsqu'il est directeur administratif de l'Hôpital Psychiatrique Sainte-Anne à Paris, lieu au sein duquel il organise des réunions et loge des individus recherchés. Des exemples de personnalités qui ont eu un impact local, et qui montre aussi la variété des profils de personnes qui s'engagèrent dans la résistance, tout comme des diverses actions qui pouvaient être menées dans ce contexte.

⁹¹⁵ *Ibid.*, p. 137.

⁹¹⁶ PUF (dir.), *Dictionnaire des parlementaires français: notices biographiques sur les parlementaires français de 1940 à 1958*, PUF., Paris, Documentation française, vol.3, 1988, p. 1193.

Espace oppositionnel : et aujourd'hui ?

Ce que nous avons décrit globalement dans cette partie peut tout autant être analysé au présent. À ce titre, même s'il débute avec Kluge ses analyses dans les années 70, l'ambition de Negt demeure une proposition normative qui puisse être expérimentée. Pour lui, les seules expériences d'espace public oppositionnel qui ont réellement permis une délibération de populations traditionnellement dominées sont : la Commune de Paris et le Chartisme anglais. Des expériences historiques qui ont su « s'émanciper » de la domination bourgeoise ou plutôt d'un habitus politique acquis du fait de cette domination, et entravant des formes d'expérimentation du politique. Qu'en penser aujourd'hui au regard d'un espace oppositionnel, dont on ne peut situer la linéarité dans le PCF⁹¹⁷, ni dans la CGT, même si elle a su réactiver depuis le mouvement de la loi El Khomri une forme de combativité qui rappelle son passé. Les expériences politiques se rapprochant le plus des descriptions de Negt aujourd'hui ne se situent plus exclusivement dans ce cadre, elles prennent finalement forme dans d'autres contextes, le mouvement zadiste en est un exemple symbolique contemporain, comme une branche oppositionnelle situé dans la lignée de la variété des mouvements altermondialistes des années 2000. Un mouvement qui montre lui aussi le chevauchement entre l'espace oppositionnel et l'espace de sécurité, et dont une étude approfondie devrait pouvoir mettre au jour des éléments que nous avons analysé historiquement, la dimension de la co-construction entre sécurité et opposition en particulier.

⁹¹⁷ Devenu une composante minoritaire d'un spectre large d'oppositions, nonobstant sa capacité à encore faire élire des représentants.

Conclusion générale

Bien qu'ayant travaillé sur un objet et des éléments empiriques éloignés de mon objectif initial, les premiers dépouillements de cartons d'archives se firent dans cette volonté de décrire le dispositif de sécurité au sens large, dans la même trame généraliste d'étude du contrôle social que développée au début de cette recherche.

L'exploration des archives s'est faite par tâtonnements, afin de comprendre comment le couple liberté / sécurité a évolué historiquement au travers des régimes politiques et des configurations sociales. Il s'agissait en quelque sorte d'élaborer une démarche portant en elle l'ambition de pouvoir interroger l'historicité de ce couple dichotomique. Une étape qui a mobilisé l'imaginaire scientifique pour allier la théorie à la véracité d'un document historique, et qui s'est confrontée – comme souvent dans la théorisation de la critique – au pragmatisme de l'empirie.

De cette confrontation et dans la volonté d'appréhender l'histoire par le concept, tout comme d'apporter un regard sociologique sur un matériau traditionnellement utilisé par les historiens, sont ressorties plusieurs thématiques. Progressivement durant la prospection, à mesure de la restriction de la période d'étude, et de la compréhension plus fine des phénomènes historiques étudiés nous avons pu affiner une grille d'analyse permettant de mettre en exergue les processus en jeu. Un processus de familiarisation, puis d'appropriation, de la méthode historique, de connaissance des événements, et de découverte des querelles liées à l'exercice historiographique, qui s'est opéré sur un temps long. La place centrale de la nation, bien qu'évidente, fut un premier angle d'attaque pour analyser une partie des données, ne serait-ce que dans la catégorisation des individus dangereux, de leur inscription ou non dans le « Fichier des suspects du point de vue national ».

Alors que la nation est une valeur centrale, ce qui n'étonne donc en rien, c'est sa récurrence dans le jugement de la dangerosité qui m'a interpellé en premier lieu. Si l'on peut qualifier la moralité d'un individu comme étant « mauvaise du point de vue national », qu'est-ce qui définit alors la bonne moralité nationale d'un citoyen ?

Si ce sont ses fréquentations, les journaux qu'il lit, les réunions auxquelles il assiste, qui déterminent ce jugement stigmatisant, qui faut-il fréquenter, que faut-il lire, et à quelle réunion

faut-il assister pour être de bonne moralité nationale ?⁹¹⁸ Alors que nous avons vu avec l'exemple d'Estival dans le chapitre 6, que la dangerosité avérée envers la République n'entraîne pas le stigmat antinational, que devons-nous penser de critères avant tout subjectifs, liés à une configuration historique particulière, soumis au jugement d'un fonctionnaire de police ou d'un indic – donc par le bas –, mais qui entretiennent la construction de ce type de jugements ?

Le changement opéré par les communistes en 1936, en cherchant la réconciliation *avec* la nation, mais aussi *de* la nation⁹¹⁹, les conséquences dans le même temps de la victoire du Front populaire, et la légitimité occasionnelle que le discours de ces derniers va acquérir nous permettent de constater comment l'ordre idéologique national a préséance sur l'ordre idéologique politique pour les services. La volonté de révolution internationale s'est-elle arrêtée brusquement pour les communistes ? Pourtant, le dispositif intègre ce changement vis-à-vis de la nation, vis-à-vis de la légitimité d'un parti dans une coalition gouvernementale, étant donné qu'il change alors d'attitude face aux militants communistes. Nous comprenons par cette réaction comment le dispositif attribue du sens au monde social et le divise entre l'acceptable et ce qui est à surveiller. Et durant cette période de légitimité occasionnelle, le dispositif aura prioritairement à surveiller le risque d'affrontement armé entre deux camps, plutôt que de fichier minutieusement les membres actifs de l'agitation dans les usines. Alors même que les grèves de mai-juin 1936 étaient généralisées, elles demeuraient tolérables.

De la nature du dispositif

On voit donc comment le dispositif s'adapte, évolue, sonde et se transforme. Au regard de l'évolution du carnet B, ou plutôt de son utilisation, nous avons remarqué combien il pouvait être utilisé de façon discontinue. On l'oublie pratiquement durant les années vingt, alors même que le groupuscule que représentaient les communistes était fermé sur lui-même, dans un cadre d'une opinion sociétale largement conquise par l'anticommunisme. Dans ce cadre, il n'existait qu'un risque faible de propagation plus importante de leur idéologie, la mise à jour exhaustive du dispositif ne comporte alors que « peu d'intérêt ». Mais en 1934, alors même que les ligueurs

⁹¹⁸ Ou alors, vaut il mieux être isolé, ne rien lire, et ne pas assister à des réunions pour ne représenter aucune menace pour les institutions ?

⁹¹⁹ Du moins dans les discours de Thorez.

viennent de démontrer leur dangerosité envers le régime, on actualise ce dispositif, on y inscrit ceux qui s'organisent pour s'opposer à l'extrême-droite.

Dans ce contexte particulier, ces derniers peuvent potentiellement séduire les individus apeurés par le risque de dérive fasciste en France, ou d'un potentiel coup d'état fasciste. Autrement dit, dans un contexte dans lequel leur lutte et leurs discours peuvent apparaître plus légitimes dans l'opinion, au moment même où de nouvelles alliances se forment, on réactive la nécessité de surveiller les principaux militants. C'est finalement la configuration sociale qui détermine ce qu'il faut surveiller de près.

Un autre point particulier dans la nature du carnet B, et qui est généralisable à de nombreux autres dispositifs⁹²⁰ est sa capacité à muter dans sa forme et son contenu. Il est conçu initialement dans le cadre d'une loi de contre-espionnage, des étrangers et des Français. C'est en cette ligne fondatrice qu'il est nommé « fichier des suspects du point de vue national ». Ensuite Clemenceau élargit sa portée aux anarchistes et antimilitaristes au début du XX^e siècle et il y a dès lors dans ce cadre, la prévention de l'action directe qui est posée, du fait de la menace anarchiste, et face au risque d'action de sabotage de la mobilisation générale. Puis, entre les deux guerres, il prend progressivement l'aspect d'un fichier qui reflète l'anticommunisme.

En somme sa ligne fondatrice ne varie que peu, elle demeure la volonté de surveiller les menées antinationales. Le fait est que cette ligne englobe un certain nombre d'aspects, et que de ce fait, elle permet au carnet B de se déployer, au fil de son existence sur des catégories de population différentes. De la lutte du contre-espionnage à l'anticommunisme, c'est la ligne de la protection de la nation qui guide ses évolutions. Outre cette ligne qui guide les mutations du carnet B, ce qui est probant, c'est la façon dont un dispositif est mis en place, dans un contexte particulier. Le boulangisme, les affaires d'espionnage franco-allemandes, en définitif, il devient un fichier dans lequel on ne recense pratiquement pas d'espion, et contient essentiellement des opposants politiques.

⁹²⁰ Particulièrement dans le domaine de la Justice.

Il y a donc deux choses, cette capacité qu'ont les dispositifs à être pensé dans un cadre strict et qui petit à petit vont se déployer pour intégrer de plus en plus de groupes sociaux différents. Cette notion s'illustre plus facilement, comme nous le disions, dans le cadre juridique⁹²¹. Nous pouvons prendre l'exemple récent du fichage ADN par exemple, était initialement instauré pour le fichage des pédophiles, en ce sens forcément accepté dans l'opinion, puis il est élargi par la suite à un ensemble de délits « mineurs ». Vanessa Codaccioni démontre bien cet aspect à propos des justices d'exceptions au regard de l'institutionnalisation de la Cour de sûreté de l'État et du glissement d'une justice politique vers une justice antiterroriste. L'exemple de l'état d'urgence qui est entré dans le droit commun est, dans l'actualité récente l'illustration la plus emblématique de cette institutionnalisation de mesures devant répondre initialement à des crises graves et ponctuelles.

Un état d'urgence d'ailleurs mis en place pour lutter contre la menace terroriste, mais qui a permis de lutter lui aussi contre le mouvement social, par des assignations à résidence de militants, des interdictions de manifester, ou des perquisitions opérées à l'encontre d'individus bien éloignés du profil du djihadiste⁹²². Par les procédures exceptionnelles qu'il permettait, maintenant constitutionnalisées, il y a une analogie importante entre l'état d'urgence et l'article 10 du Code d'Instruction criminelle, et donc du carnet B, dispositif de sécurité, mais permettant de faire entrer les inscrits, en toute discrétion, au sein d'une procédure judiciaire d'exception⁹²³.

Le dispositif possède donc cette nature d'adaptation, et ne disparaît qu'en des circonstances particulières, comme pour le carnet B à la Libération, mais même lorsqu'il prend fin, il a suffisamment marqué la nature du pouvoir par son empreinte qu'il peut renaître différemment. Un dispositif en particulier est de nature à changer le fonctionnement des institutions, comme l'état d'urgence entré dans le droit commun, le carnet B qui a modernisé la surveillance politique. En tant qu'« instruments techniques de la gouvernamentalité » ils sont de nature à la

⁹²¹ Les évolutions sont plus lisibles dans le cadre juridique que dans le cadre du renseignement, concernant des dispositifs ayant un fonctionnement secret, d'une nature plus difficile à décrire.

⁹²² *Répression du mouvement social : l'état d'urgence a bon dos.* - Syndicat de la magistrature, <http://www.syndicat-magistrature.org/Repression-du-mouvement-social-l.html>, consulté le 15 juin 2018.

⁹²³ Notamment par la possibilité de faire des perquisitions sans passer par un Officier de police judiciaire, octroyant alors au préfet les pouvoirs d'un magistrat.

faire évoluer et à transformer l'exercice du pouvoir.

Lorsqu'il s'agit d'un dispositif de renseignement, ce n'est pas uniquement le dispositif pris isolément qu'il faut analyser, mais la nature même de l'activité de renseignement. Alors que la neutralité de la technique est souvent interrogée, lors de pratiques de renseignement et de surveillance, c'est la neutralité du renseignement qui doit l'être elle aussi⁹²⁴. J'entends par là une neutralité lorsque ces activités sont exercées dans un régime démocratique, encadré par l'État de droit, mais qui vont perdurer, et devenir dangereuses lorsque le régime change, puisqu'un régime ou un autre lui donnera justement une couleur politique qui conditionnera l'exploitation de ce renseignement.

« Si l'élaboration du renseignement appartient à un cycle technique qui garantit théoriquement son intégrité, l'exploitation est une étape de dégradation de sa neutralité. L'information cesse d'être une donnée objective pour entrer dans l'ordre politique et stratégique. En ce sens, le renseignement subit une déformation nécessaire, inévitable. »⁹²⁵

Quel meilleur exemple dans nos données que le fonds de Moscou ? Les données cumulées sur une population ont un enjeu majeur et les fuites des renseignements récoltés peuvent avoir des conséquences désastreuses. Même si nous ne pouvons clairement avancer de lien empiriquement fondé entre la répression durant l'Occupation, et les informations contenues dans le fonds de Moscou, il est difficile d'imaginer que l'*Abwehr* a déplacé une douzaine de tonnes d'archives sans traiter les informations, et ce nonobstant les fonctionnaires de la III^e République qui continuèrent leurs activités durant Vichy, à l'instar du commissaire spécial Durac venu remplacé Arsac en mai 1940⁹²⁶. Il convient donc de comprendre le renseignement dans toute sa portée, un élément qui par sa nature, façonne avec lui la nature même du pouvoir.

« En fait, le renseignement donne un sens aux relations de pouvoir, il lui est consubstantiel, que ce soit dans la dimension institutionnelle du pouvoir (organisation, bureaucraties,

⁹²⁴ Tout comme des techniques utilisées pour déployer le renseignement.

⁹²⁵ FORCADE O., *La République secrète*, op. cit., p. 614.

⁹²⁶ À ce sujet, un point entre en résonnance avec des éléments qui étaient présents durant notre mémoire de Master 1 sur la biométrie. Au-delà de l'invalidité de l'argument qui désignait la biométrie comme le signe que le régime serait devenu totalitaire, une juriste spécialisée de ces thématiques interrogeait à juste titre la place de telles techniques dans un contexte autre que celui de l'État de droit, et prenant justement exemple de la résistance, qu'en aurait-il été avec des techniques comme la biométrie, le fichage ADN, etc?

réseaux, mouvements), mais aussi dans les relations interpersonnelles qui constituent également un espace de pouvoir. De même que la concurrence pure et parfaite est un idéal type de l'économie politique libérale, le renseignement neutre et juste n'existe que très rarement, car il est entaché en permanence par des biais (idéologiques, culturels, bureaucratiques). Le renseignement (économique, militaire, politique) est en fait soumis au poids du politique à divers stades, couvrant tout le spectre de ce que l'on appelle le cycle du renseignement, de sa collecte à la décision. »⁹²⁷

Alors que l'exceptionnel tend de plus en plus à se confondre avec le normal, nous voyons comment des dispositifs intrusifs qui se développent sont à mêmes de transformer notre rapport au monde, et le traitement de l'altérité, en règle générale. Beck en percevait déjà les signes, en analysant une société du risque et de la catastrophe dans laquelle il soulignait le risque de voir justement l'état d'exception devenir l'état normal des choses⁹²⁸, une analyse prédictive du contexte sociétal de 2018.

Gouvernementalité et communisme

Pour revenir à d'autres aspects étudiés dans ce travail, nous voyons qu'au final, les institutions communistes ont su s'imposer⁹²⁹ comme les représentantes légitimes de la classe ouvrière alors même qu'en interne, il s'opérait des nombreuses stratégies d'éviction de certains membres ouvriers les plus engagés. Au regard des tentatives historiques d'émancipation du prolétariat, c'est cette histoire noircie par les luttes intestines qui a condamné la possibilité d'existence d'un réel espace public oppositionnel, au sens normatif de Negt : un espace qui permettrait la constitution d'une opinion prolétarienne et l'émancipation de ses membres, en se libérant des rapports de domination.

La riche historiographie du communisme traite largement des aspects liés à l'échec de la révolution russe et du développement du stalinisme comme sa conséquence. Encore une fois en regardant au ras du sol, et par les jeux d'échelles entre le local, le national, et l'international, c'est ce constat qui s'impose. Non pas celui d'un espace qui aurait pu émanciper le prolétariat, mais d'un espace qui a entravé les formes de délibération, d'échanges et de formation libre

⁹²⁷ LAURENT S., *Politiques du renseignement, op. cit.*, p. 10.

⁹²⁸ BECK U., *La société du risque, op. cit.*, p. 43.

⁹²⁹ Discursivement dans un premier temps.

d'une opinion.

« Lorsque la vie prolétarienne ne parvient pas à se libérer, en tendant vers un tel espace public prolétarien, alors l'organisation sous forme de camp séparé subit une étrange dialectique : bien que son intention première soit d'établir des cloisons, l'isolant de l'ensemble de la vie bourgeoise, et d'immuniser les individus contre celle-ci, le camp prolétarien reproduit inconsciemment les mécanismes de l'espace public bourgeois – exclusions, simulacre de la délibération, dictature des procédures. Il s'agit d'un espace marqué par les abstractions de la valeur marchande. Ici se révèle, mieux qu'à n'importe quel autre niveau, à quel point la mentalité du "camp contre camp" des organisations communistes se trouve éloignée de la conception du parti suggérée par Lénine lui-même. »⁹³⁰

Alors qu'il y a une analogie à dresser entre le salon bourgeois d'Habermas et le réfectoire d'une usine ou d'une bourse au travail, nous voyons que, lorsque des décisions sont prises collectivement en ces lieux, mais quelles sont les résultantes de décisions prises en réunions privées des cadres locaux du parti. On ne peut rentrer dans une conception effective d'un espace public prolétarien dans ce fonctionnement. Il n'y a pas à proprement parler une forme de délibération allant du bas vers le haut, et permettant une expression publique prolétarienne. Des éléments qui poussent justement Negt à caractériser les expériences du chartisme anglais et de la Commune de Paris comme seules réalisations concrètes d'un espace public oppositionnel.

Même si ces réunions pouvaient être la résultante d'une conscience de la surveillance policière, cherchant alors à se prémunir de toute fuite des informations – comme le démontre la réunion de préparation à la clandestinité de Petit-Couronne en 1938 – on ne peut néanmoins parler dans les faits d'un réel espace de délibération. Plutôt d'éléments instrumentalisant parfois les souhaits et aspirations prolétariennes, comme le démontre finalement l'histoire du communisme en Europe.

⁹³⁰ NEGt O., *L'espace public oppositionnel*, op. cit., p. 104.

« Dans l'histoire du mouvement ouvrier ont souvent émergé des aspirations des travailleurs envers l'espace public, auxquelles les organisations de la classe ouvrière n'ont répondu que d'une manière insatisfaisante. On peut dire de ces besoins soit qu'ils se déploient en direction d'un espace public prolétarien, soit qu'ils se transforment en un instrument de domination des travailleurs, en contournant l'espace public bourgeois. »⁹³¹

C'est dans ces éléments et dans l'organisation de l'État soviétique comme l'aboutissement paroxysmique de toute cette idée, que se fonde justement, une désillusion⁹³². C'est dans cette même idée que fut entretenue longtemps une sorte d'angélisme aveugle des intellectuels envers le stalinisme.

« Une dialectique complexe (et perverse) entre fascisme et communisme est à l'origine du silence coupable d'un grand nombre d'intellectuels à l'égard des crimes du stalinisme. D'abord la menace du fascisme, puis l'immense prestige et la légitimité historique acquise par l'URSS pendant la Deuxième Guerre mondiale conduisent une partie considérable d'entre eux à ignorer, à sous-estimer, à disculper, voire à légitimer le totalitarisme soviétique. Plusieurs critiques ont souligné les limites de l'engagement antifasciste, souvent aussi généreux que myope. Il n'y a pas que les intellectuels "organiques" et les compagnons de route du communisme qui refusent de voir les aspects tyranniques du stalinisme. *Retour de l'URSS* d'André Gide, *Hommage à la Catalogne* de George Orwell, *S'il est minuit dans le siècle* de Victor Serge et *Le Zéro et l'Infini* d'Arthur Koestler, tous publiés en 1936 et 1940 sont des exceptions, passées inaperçues au moment de leur parution ou – comme le livre Gide – vite oubliées après un retentissement éphémère. D'une manière générale, l'antifascisme considère le régime soviétique avec une certaine complaisance, parfois avec une admiration aveugle. »⁹³³

La trame de fond qui est sous-jacente à l'ensemble de ce travail est cette question du rapport entre les espaces publics et l'espace de sécurité. Au regard d'une autre approche foucaldienne développée dans *Sécurité, territoire et population*, cette trame de fond peut être résumée ainsi : la régulation des contres-conduites. Il y a chez Foucault cette idée lorsqu'il étudie la gouvernementalité, ainsi que les conduites individuelles qui émanent d'un type de

⁹³¹ *Ibid.*, p. 84.

⁹³² Qui touche davantage les femmes dans nos données.

⁹³³ TRAVERSO E., 1914 - 1945, *la guerre civile européenne*, op. cit., p. 318.

gouvernementalité, il est possible d'identifier d'autres conduites, renvoyant elles, à d'autres formes de gouvernamentalités.

« Dans le monde moderne, à partir du XVIII^e siècle, vous voyez se développer des sociétés secrètes. Au XVIII^e siècle, elles sont encore proches, au fond, des formes de la dissidence religieuse. Elles ont, vous le savez, leurs dogmes, leurs rites, leur hiérarchie, leurs postures, cérémonies, leur forme de communauté. La franc-maçonnerie, bien sûr, en est un exemple privilégié. Et puis elles vont devenir au XIX^e siècle de plus en plus composées d'éléments politiques, elles vont se donner des objectifs politiques plus nets, que ce soient complots, révolutions, révolutions politiques, révolutions sociales, mais avec toujours un aspect de recherche d'une autre conduite : être conduit autrement, par d'autres hommes, vers d'autres objectifs que ce qui est proposé par la gouvernamentalité officielle, apparente et visible de la société. Et la clandestinité est sans doute une des dimensions nécessaires de cette action politique, mais en même temps elle comporte précisément, elle offre cette possibilité d'alternative à la conduite gouvernementale sous la forme d'une autre conduite, avec des chefs inconnus, des formes d'obéissance spécifiques, etc. On pourrait dire au fond qu'il existe encore, dans les sociétés contemporaines, dans les nôtres, dans les partis politiques, deux types de partis politiques. Ceux qui ne sont rien d'autre que les échelons vers l'exercice du pouvoir ou l'accès à des fonctions et à des responsabilités, et puis des partis politiques, plutôt un parti politique, qui pourtant a depuis longtemps cessé d'être clandestin, mais qui continue à porter l'aura d'un vieux projet qu'il a évidemment abandonné, mais auquel son destin et son nom restent liés et qui est le projet, après tout, de faire naître un nouvel ordre social, de susciter un homme nouveau. Et dès lors, il ne peut pas ne pas fonctionner jusqu'à un certain point comme une contre-société, une autre société, même s'il ne fait que reproduire ce qui existe, et dès lors, il se présente, il fonctionne intérieurement comme une sorte d'autre pastorat, une autre gouvernamentalité avec ses chefs, ses règles, sa morale, ses principes d'obéissance, et dans cette mesure-là il détient, vous le savez, une très grande force pour se présenter à la fois comme une autre société, une autre forme de conduite, et pour canaliser les révoltes de conduite, pour en tenir lieu et pour les tenir. »⁹³⁴

Il ne s'agit pas ici d'ouvrir nos analyses vers un autre cadre de compréhension, un autre champ des possibles, mais bien se d'insérer dans ce que nous avons décrit, dans un souci de refermer un nombre important d'interrogations qui ont été soulevées. Cet extrait fait sens dans nos

⁹³⁴ FOUCAULT M., *Sécurité, territoire, population*, op. cit., p. 203.

analyses pour deux raisons, il démontre la relation entre espace oppositionnel et espace de sécurité que nous décrivons, au sein de la gouvernamentalité. Dans le même temps, il pointe cette question de la clandestinité comme une pratique inhérente à toute forme de contre-conduite. Puis Foucault en vient à démontrer comment – pour le cas particulier du PC – le projet d’une autre gouvernamentalité implique indéniablement de réguler en son sein des contre-conduites. Il prend cet exemple dans le cours du 1^{er} mars 1978, comme particularité de ce parti à ce moment, mais aussi pour en faire un exemple extrapolable, un exemple qui lui permet particulièrement de décrire sa pensée.

Au regard des pratiques du PC, on peut comprendre avec cette approche comment les luttes intestines apparaissent, avant tout dans le cadre d’un parti initialement révolutionnaire, un parti qui cherche à changer de gouvernamentalité, et qui procède nécessairement en instaurant lui-même une régulation minutieuse en son sein. Cela aura les conséquences que l’on connaît en URSS, et peut moins dramatiquement expliquer ces différentes évictions des membres influents et convaincus par leurs combats, des exemples traités en partie IV. C’est tout le problème qui est posé quand il s’agit finalement pour un groupe, de prendre le pouvoir et de le remplacer, plutôt que de réfléchir à l’exercer autrement, en permettant par exemple une délibération libre des individus traditionnellement dominés. Dans son analyse normative, Negt en vient à décrire 3 traits constitutifs d’un réel espace public oppositionnel qui selon lui ne furent pas réunis depuis 1871, c’est dans ces traits que se situent les échecs de la révolution russe, tout autant que les écarts entre les subjectivités militantes et les directives nationales et internationales du PC.

« -d’abord, sa force principale doit provenir des intérêts de la classe de producteurs ;

-ensuite, il faut un mode d’échange qui soit susceptible de relier les motivations spécifiques des différents domaines de production à la totalité de la société ;

-enfin, les tendances destructrices émanant de la désagrégation de l’espace public bourgeois, accompagnant l’essor de l’espace public prolétarien, ne doivent pas se faire sentir d’une manière écrasante. »⁹³⁵

⁹³⁵ NEGOT O., *L’espace public oppositionnel*, op. cit., p. 137.

Espaces publics subalternes et espace civil hégémonique

Ce qui ressort des différents affrontements entre militants adverses présentés en partie III, c'est que pour chacun des camps, il y a une volonté mutuelle de faire évoluer les valeurs, d'influencer la gouvernamentalité par l'effacement des conduites adverses. C'est sur cette base que se développe cette forme de racisme social, interne à la nation, et fondé sur le rejet de l'Autre. C'est aussi sur la base de ces affrontements, que la gouvernamentalité est amenée à évoluer, quand un espace gagne plus en légitimité, ou démontre une capacité plus importante d'influence sur l'opinion. L'espace civil hégémonique s'adapte alors dans son sens, que ce soit suite au 6 février 1934, durant les débuts du Front populaire, mais aussi, en dehors de notre période d'étude, à la Libération pour les communistes. Cette nouvelle configuration verra justement l'aboutissement de ces luttes antérieures qui opposaient les militants du PSF à ceux du PC.

« En mai 1940, un ministre issu du PSF était entré dans le gouvernement de la France tandis que le PCF était interdit et pourchassé. En avril 1944, deux communistes entrèrent au Comité français de libération nationale (CFLN), bientôt Gouvernement provisoire de la République française (GPRF), tandis que le PSF, devenu Progrès social français le 6 août 1940 et dont les biens avaient été mis sous séquestre par Vichy en mai 1942 puis qui avait été interdit par l'occupant en novembre, demeura interdit. Ce chassé-croisé résume à lui seul le renversement du rapport des forces qui s'opéra entre droites et gauches de l'avant à l'après-Vichy. La Libération fut, à bien des égards, la revanche politique du Front populaire sur 1938 et 1940 – revanche temporaire, car la Guerre froide rebattit bientôt les cartes. »⁹³⁶

Cette revanche prise par les communistes est finalement de courte durée, elle est un temps qui, à l'instar du Front populaire, voire, bien plus que lors du Front populaire, permet une légitimité, mais aussi une reconnaissance envers des individus stigmatisés puis pourchassés quelques années avant. On assiste temporairement à une expérience qui montre qu'un espace oppositionnel peut alors influencer directement l'évolution politique classique en fonction des circonstances.

⁹³⁶ RICHARD G., « Conclusion: comment définir le plus grand parti politique que la France a connu? », in *Le PSF: un parti de masse à droite: 1936-1940*, Paris, CNRS Éditions, 2016, p. 326-339.

« Au vu de la constance avec laquelle il défend ce modèle, il paraît plutôt que Jürgen Habermas ne veut pas tenir compte de l'intervention historiquement avérée et présente des espaces publics oppositionnels sur l'évolution constitutionnelle des sociétés occidentales et de l'espace public civil-bourgeois. Nous avons rappelé comment l'espace public moderne se forme à travers une interaction entre différents publics et mouvements, qui apparaît dès les révolutions française et anglaise. L'histoire des constitutions républicaines de ces pays signale une tension conflictuelle entre des publics et des principes d'organisation qui perdure aujourd'hui. »⁹³⁷

Dès 1947, la déclaration de *guerre froide* du fait de la bipolarisation du monde entre les États-Unis et l'URSS mit finalement fin à cette légitimité acquise par le combat insurrectionnel contre l'occupant, alors que le PC comptait 900 000 adhérents.

Espace de sécurité, espaces publics et nation

Au regard de nos résultats empiriques, il nous faut interroger la nation, non pas en tant que valeur qui connaît une permanence dans sa forme, mais plutôt comme une valeur « fluctuante », ce qui est illustré par le glissement d'individus de la catégorie de « *mauvaise moralité nationale* » dans les années trente aux héros de la nation à la Libération. Être un ennemi ou un héros de la nation n'est aucunement une variable objective, mais relève d'une construction institutionnelle et culturelle symbolique⁹³⁸.

Il est intéressant de constater combien les différents éléments qui fondent notre questionnement sont entremêlés et en interaction, au regard de cette idée : espace de sécurité – espaces publics – nation. Au fondement du stigmat porté par les communistes se trouve le soupçon du rejet de la nation, leur discours devient plus légitime lorsqu'il se réconcilie avec cette dernière, puis ils sont pourchassés lorsque le non-reniement du pacte est considéré comme une trahison nationale, et redeviennent légitimes par la suite puisqu'ils ont participé à la libération de l'État et à la survie de la nation.

La lutte qui oppose les extrêmes trouve elle aussi son fondement dans cette valeur nation, il

⁹³⁷ NEUMANN A., *Après Habermas, op. cit.*, p. 156.

⁹³⁸ La naturalisation du sans-papier malien Mamoudou Gassama après avoir sauvé un enfant d'une chute d'un balcon parisien nous montre bien, comment un seul acte permet de passer de la catégorie « étranger en situation irrégulière » à la figure du héros national.

s'agit pour certains de la défendre face à l'ennemi de l'intérieur susceptible de la corrompre. Autour de ces différentes mutations, la construction de la menace évolue dans les mêmes conditions. L'interaction espace de sécurité, espaces publics et nation redessine en permanence la ligne qui démarque l'acceptable de l'intolérable. Et ce, nonobstant le fait que la nation se construit également face à la figure de l'altérité, et donc que, durant les années vingt, l'agitation groupusculaire des communistes a elle aussi participé de la cohésion nationale d'alors.

« Comme l'a souligné Anne-Marie Thiesse, " rien de plus international que la formation des identités nationales "⁹³⁹. En effet ce sont les luttes de concurrence opposant des individus parlant chacun au nom de sa " nation " qui ont joué le rôle décisif dans le développement de ce processus identitaire. »⁹⁴⁰

Les travaux de Gérard Noiriel⁹⁴¹ rappellent en effet combien cette notion est devenue fluctuante à mesure qu'elle fut instrumentalisée politiquement. Face à la vague d'attentats anarchistes de la fin du XIX^e et à la création du Parti Ouvrier Français (POF) par Jules Guesde en 1879, « La politisation de l'identité nationale devient alors une arme essentielle pour combattre la lutte des classes. »⁹⁴². C'est suite à cette instrumentalisation politique, à mesure que la nation a réussi à s'imposer en tant que souveraine, que le principe de loyauté s'est imposé dans la définition d'un groupe social, fruit d'un processus historique et pour certains imaginé.

« On ne peut pas comprendre la loi de 1889 si l'on ne voit pas que l'État-nation constitue un groupe social composé d'individus qui, tous, peuvent légalement participer à l'exercice du pouvoir souverain. La qualité essentielle que ceux-ci doivent posséder en commun, c'est la *loyauté* à l'égard de la communauté nationale, car la survie du groupe lui-même en dépend. Cette définition politique de la nation n'est pas propre à la France. Elle est universelle, car elle découle du " principe des nationalités ". Ce qui varie, ce sont les critères retenus pour définir la loyauté. »⁹⁴³

C'est en partie au regard du manque de loyauté suspecté envers les militants communistes que

⁹³⁹ THIESSE A.-M., *La création des identités nationales: Europe XVIII^e - XX^e siècle*, Paris, Seuil, 1999, p. 11.

⁹⁴⁰ NOIRIEL G., *A quoi sert « l'identité nationale »*, Marseille, Agone, 2007, p. 14.

⁹⁴¹ Voir entre autres : NOIRIEL G., *A quoi sert « l'identité nationale »*, *op. cit.* ; NOIRIEL G., « Représentation nationale et catégories sociales. L'exemple des réfugiés politiques », in *Genèses. Sciences sociales et histoire*, vol. 26, 1997, p. 25-54.

⁹⁴² NOIRIEL G., *A quoi sert « l'identité nationale »*, *op. cit.*, p. 29.

⁹⁴³ *Ibid.*, p. 21.

se fonde leur rejet, un rejet qui peut être perçu comme une inadéquation entre l'appartenance à la nation et l'origine sociale. Avec ce jugement sur la moralité nationale – et même si ce n'est pas formulé ainsi à l'époque – on assiste à une incompréhension anthropologique du caractère multiple de l'identité, le fait que l'appartenance à plusieurs groupes sociaux ne signifie pas pour autant le rejet d'un autre, un individu pouvant développer plusieurs sentiments d'appartenance différents qui cohabitent. Dans l'une des notices individuelles effectuées durant le suivi d'Odette Brière, il est d'ailleurs mentionné à son égard que cette dernière était « *dangereuse du point de vue social* »⁹⁴⁴. Une formulation isolée qui porte quelque chose de symbolique dans cette opposition entre le national et le social.

De la manière dont sont jugés un bon nombre de militants, nous comprenons qu'un fort sentiment d'appartenance à son groupe social d'origine – ici le prolétariat – attesté par la tenue d'un discours public de défense de ce groupe, est systématiquement synonyme d'une inadéquation avec le sentiment d'appartenance à la nation. On observe pourtant l'idée inverse dans certains discours ou écrits, ceux de Pican et Massie notamment. Lors d'une réunion du 7 juillet 1939, Massie fait preuve d'un chauvinisme bien français lorsqu'il qualifie la classe ouvrière française comme « *bien connue pour avoir toujours été la plus combattive du prolétariat mondial* »⁹⁴⁵. Nous avons également vu combien Pican situe le combat des militants communistes dans la même lignée que 1789, en tant qu'une lutte du peuple. Ses écrits démontrent un attachement plus prononcé au patriotisme qu'à l'internationalisme, l'un n'excluant pas l'autre pour autant chez ce dernier⁹⁴⁶. À l'inverse, les ligueurs, en tant que défenseurs « exacerbés » de la nation dans leur discours, sont surveillés, avérés dangereux, mais jamais de réels suspects, et ne sont inscrits au carnet B. La particularité de la trajectoire de René Binet, repéré par les services puisqu'ayant réalisé un voyage en URSS à 17 ans, premier doriote havrais, puis trotskyste, qui s'engage ensuite dans la légion Charlemagne et devient l'un des théoriciens européens du racisme à partir des années 1950, montre bien cette non-exclusion de l'attachement à la nation.

⁹⁴⁴ « Notice individuelle de Brière Odette », *op. cit.*

⁹⁴⁵ *Du commissaire spécial de Police de Rouen au préfet: " Au sujet de Jean Massie "*, le 9 juillet 1939, ADSM 1 M 306.

⁹⁴⁶ AUBIN N., « Le manuscrit Pican », *op. cit.*

Ce que le passé nous apprend du présent : changements conjoncturels et filiations institutionnelles

Ne pensant initialement pas travailler sur des données et faits historiques, mais analyser la société contemporaine, et ayant soulevé en définitif un ensemble de questions et d'analyses dans le cadre de processus historique, il me faut indéniablement interroger – puisque c'est le fondement d'une approche en socio-histoire – ce qui ressort de ces descriptions qui seraient à même de nous permettre de mieux comprendre le présent. Pour ce faire, nous pouvons toujours nous fonder sur ce triptyque problématisant : espace de sécurité – espaces publics – nation, puisqu'il reste opérant aujourd'hui, sous une forme renouvelée bien entendu. L'interdépendance des trois est d'ailleurs moins prononcée, mais chacun des aspects est encore très présent en ce début de XXI^e siècle.

Premièrement, s'il existe un exemple en particulier qui permet (presque trop parfaitement) de recourir à une analogie dans nos analyses qui ont pris leurs sources dans l'histoire, c'est en premier lieu internet. Internet révèle et transforme la question de la régulation d'une parole illégitime, permet à des espaces subalternes de développer leur *Öffentlichkeit*, et rend visible publiquement le conflit verbal entre espaces opposés lorsqu'il existe encore aujourd'hui, dans une forme renouvelée⁹⁴⁷. Zineb Benrahhal Serghini et Céline Matuszak décrivent parfaitement dans la citation qui suit ce que nous avons analysé principalement en partie III. Internet rend lisible ces aspects aujourd'hui, mais devient aussi une *opportunité* pour les espaces publics subalternes, tant pour leur propre publicisation, que les conflits entre espaces antagoniques, ou la possibilité d'influencer l'espace civil hégémonique⁹⁴⁸.

⁹⁴⁷ Par soucis d'exactitude dans la compréhension des processus contemporains, dont il faudrait recourir à une recherche empirique poussée pour en décrire les multiples aspects, nous n'utilisons pas l'expression de lutte fasciste-antifasciste pour catégoriser des oppositions qui demeurent et se réactivent aujourd'hui. Il y a dans le phénomène actuel, qui lui est effectif, un problème quant à l'utilisation de termes du passé réutilisés en tant que tels pour décrire des conflits proches dans leurs formes, mais empruntant à un vocabulaire décrivant des processus propres au XX^e siècle, là où une analyse renouvelée, herméneutique et critique permettrait vraisemblablement de décrire ces phénomènes dans toute leur nouveauté. Une approche détachée du passé afin d'en percevoir la singularité, ou éventuellement de les situer dans une linéarité, ce sur quoi il n'est possible de statuer dans notre cadre.

⁹⁴⁸ Un point de vue également défendu par Paola Sedda qui voit dans les espaces numériques une possibilité de désertion par les militants des lieux de pouvoir, et permettant de se forger en marge leur propre conscience contestataire. SEDDA P., « Les nouvelles politiques du conflit », in *Variations. Revue internationale de théorie critique*, avril 2017, n° 20.

« Comment ces organisations de l'ombre, prônant des idéaux révolutionnaires, peuvent-elles se faire entendre dans cet espace public reconnu, visible ou encore légitimé ? Elles n'utilisent pas le même langage, les mêmes codes et pourtant elles parlent, produisent... À côté de cet espace se crée donc un nouvel espace qui englobe de multiples associations, organisations, espaces de rencontre. Dans une telle perspective, l'internet deviendrait un lieu ouvert aux différentes opportunités pour tenter de comprendre les stratégies de ces mouvements, ancrés dans l'espace public illégitime. Ils utiliseraient ainsi l'internet comme porte d'entrée pour une diffusion plus large de leurs thèses. L'internet, à travers les discours sociaux produits, devient ainsi un objet frontière à mi-chemin entre espace public légitime et illégitime. Ainsi, ce ne sont pas les outils médiatiques utilisés par les individus qui viendraient renouveler les formes de débat et avec elles, l'usage public de la raison, mais les discours pluriels qui ont investi massivement les nombreuses interfaces disponibles. Ces discours pluriels correspondent aux différentes tendances des groupuscules étudiés : des courants anarchistes et identitaires, nationalistes aux différents individus portant une idéologie en leur nom propre. Les discours sociaux se multiplient et occupent l'ensemble des espaces qui leur sont ouverts : les potentialités techniques de l'internet permettent d'en faire le premier média utilisé par ces organisations et leurs " membres ". Pour autant, la présence des groupuscules politiques marginaux ne date pas d'hier. Ce n'est pas l'internet qui a permis leur apparition, mais c'est bien l'internet qui pourrait être le lieu de leur développement. Nous ne constatons pas une hausse des actions sur le terrain, parce qu'elles seraient pilotées à partir du réseau, c'est bien plus un nouveau maillage, l'encouragement des volontés individuelles et le renforcement symbolique des forces déjà présentes sur la scène politique, qui se font jour dans la confrontation de pratiques et d'identités politiques distinctes. Même si l'internet et le trafic communicationnel de ces groupuscules sur le réseau ne relaient pas une protestation vraiment significative, faute d'organisation et de consensus idéologique, ils semblent bien devenir la chambre d'écho d'un militantisme virtuel, de plus en plus apte à investir concrètement l'espace du légitime. »⁹⁴⁹

⁹⁴⁹ SERGHINI Z.B. et MATUSZAK C., « Lire ou relire Habermas : lectures croisées du modèle de l'espace public habermassien », in *Études de communication*, juin 2009, n° 32, p. 33-49.

Un autre point que ne relèvent pas les auteurs se trouve dans une analogie mobilisable entre la presse écrite et l'internet. Je pense ici à notre démonstration sur le regard porté par les services sur l'audience de journaux afin de sonder l'opinion, un aspect également endossé par internet, et ce, permettant un sondage des opinions bien plus minutieux.

Outre cette sorte de livre ouvert et public sur l'état d'esprit des populations endossé par internet⁹⁵⁰, le lien entre ce réseau, en tant que vitrines des espaces publics, et l'espace de sécurité est lui aussi majeur. Outre la constitution du *Big data*, la surveillance de la navigation d'un individu suspect est un des éléments permettant de collecter du renseignement, d'effectuer une surveillance et d'étayer le profil d'un suspect, voire de prévenir – dans le cadre d'individus radicalisés – des trajectoires pouvant aboutir à un engagement djihadiste, notamment par la consultation de sites spécifiques. Internet est ici au cœur du problème de l'engagement individuel dans le djihadisme et le passage à l'acte terroriste, c'est un espace de recrutement, puisque le lieu de diffusion de ce discours, et permet de construire des opinions individuelles non raisonnées, poussant à l'atrocité de la vague d'attentats connue en Europe. Il constitue donc un espace privilégié pour mesurer, prévenir et tenter de taire ce discours, avant tout puisqu'internet constitue une vitrine idéologique.

Dans cet exemple qui est le cœur des préoccupations actuelles des services de renseignement, parler de « régulation de l'opinion » serait là un euphémisme, même si, en fin de compte, le même processus est à l'œuvre et qui pousse à l'atrocité, pour formuler ici une analogie prudente, toute proportion gardée. Lorsqu'il s'agit de se prémunir de conduites individuelles passant à l'acte, la réponse institutionnelle poursuit les mêmes logiques, en opérant avec des moyens plus complexes et plus minutieux qu'offrent la modernité, une réponse qui nous renvoie, en fin de compte, face aux mêmes paradoxes : l'État de droit, et le respect des principes républicains⁹⁵¹. Il n'est pas possible pour autant de comparer la régulation institutionnelle de la parole communiste dans l'entre-deux-guerres avec les réponses recherchées face à la vague d'attentats. Il ne s'agit pas de comparer ni de pas faire d'analogie improbable, mais il nous faut par contre repérer des similitudes flagrantes, étant donné que la différence principale se fonde

⁹⁵⁰ Et non pas uniquement du point de vue des services, tout un chacun pouvant se faire une idée de la réception sociale de telle ou telle idéologie, croyance, etc.

⁹⁵¹ Situation en partie effacés par la constitutionnalisation de l'état d'urgence.

essentiellement sur l'ampleur de la menace tout comme son effectivité. Les similitudes tiennent à une régulation des conduites passant par le fait d'amuïr un message, une parole, éviter sa propagation. L'autre relation qui souligne cette similarité, est le double jeu qui est posé. Les différentes échelles mobilisées dans les enjeux soulevés répondent à cette même dynamique : la sécurité intérieure est intimement liée aux relations et au contexte international.

Cette thématique conclue me permet d'aborder une question qui m'est régulièrement posée, que ce soit lors de colloques ou lors de discussions sur mes travaux : les fiches S. La récurrence logique de ce questionnement envers un doctorant travaillant sur les dossiers de la police spéciale, sur les suspects et l'emblématique carnet B montre, comment, que ce soit dans le milieu de la recherche comme dans le sens commun, l'analogie entre le carnet B et les fiches S se fait systématiquement⁹⁵². C'est d'ailleurs à ce titre que j'ai pu traiter la question – non pas de leur contenu faute de données – de leur instrumentalisation médiatique, puis politique, lors d'un colloque de présentation au grand public en 2017⁹⁵³. Puisqu'il s'agissait d'un thème interrogeant le lien entre médias, émotions et violences politiques, lors d'une session réunissant des contributeurs de l'ouvrage *La République à l'épreuve des peurs*⁹⁵⁴, c'est ce glissement au sujet des fiches S qui m'a paru l'aspect le plus important à traiter.

Les fiches S sont devenues aujourd'hui un thème politique à partir du moment où ces dernières ont été traitées médiatiquement. Que s'est-il passé dès lors qu'elles se sont trouvées emparées par les médias ? Elles sont devenues un sujet à débat dans l'opinion. Et de ce fait, elles sont devenues un sujet devant nécessairement être traité par le politique, un sujet sur lequel il est nécessaire de rassurer, d'expliquer, de répondre aux critiques. Pour les opposants politiques il s'agit alors de critiquer en proposant un fonctionnement autre, étant donné que lorsqu'un attentat est commis, l'individu est fiché S dans la plupart des cas.

Ce fait entraîne l'idée dans l'opinion publique, que la mise à l'écart de l'ensemble des individus

⁹⁵² La chaîne franco-allemande Arte a d'ailleurs accentué cette idée quelques temps avant la rédaction de cette conclusion : *Le Carnet B, ancêtre du Fichier S - 28 Minutes*, <https://www.arte.tv/fr/videos/082893-004-A/le-carnet-b-ancetre-du-fichier-s-28-minutes/>, consulté le 1 juin 2018.

⁹⁵³ NEVEU G., « " Risque, peurs et questions de sécurité: quelles conséquences sur les modalités de gouvernance? "Festival Les médiatiques : "médias, émotions et violences politiques, quels défis pour les sociétés contemporaines ? " Orléans (45), le 8 février 2017 ».

⁹⁵⁴ BOGANI L., BOUCHET J., BOURDIN P. et CARON J.-C., *La République à l'épreuve des peurs*, op. cit.

inscrits dans ce fichier pourrait permettre un retour au calme et l'éloignement de la menace d'attentat, idée véhiculée également des classes sociales et courants politiques à la recherche de l'ordre social. Or cette idée se fonde sur une perception biaisée d'un fichier qui ne contient pas uniquement des djihadistes, ni de potentiels terroristes en puissance. Il est un fichier de renseignement au contenu secret, un outil de veille permettant entre autres aux fonctionnaires de police, d'appréhender le comportement d'un individu inscrit en cas de contrôle policier.

Face à la répétition des attentats vécus comme un traumatisme, la réaction émotionnelle forte de l'opinion publique et médiatique spontanée, paraît évidente, sauf qu'elle constitue à présent un argument politique. Le fond du problème est que les individus commettant des attentats sont fichés S, ce qui sous-entend l'idée d'une certaine passivité des institutions face à ces individus. Mais qu'en serait-il si ces mêmes individus n'étaient pas fichés S, s'ils étaient inconnus des services de renseignement ? Ce que je souhaite souligner dans cette idée, c'est que finalement, il serait plus inquiétant que les attentats soient produits par des individus qui passeraient entre les mailles des différents dispositifs de renseignement. Leur présence dans le fichier est plutôt le signe du bon fonctionnement du dispositif plus qu'autre chose, régler le problème de la radicalisation et du passage à l'acte se situant en dehors du fonctionnement d'un dispositif de veille et de collecte d'informations.

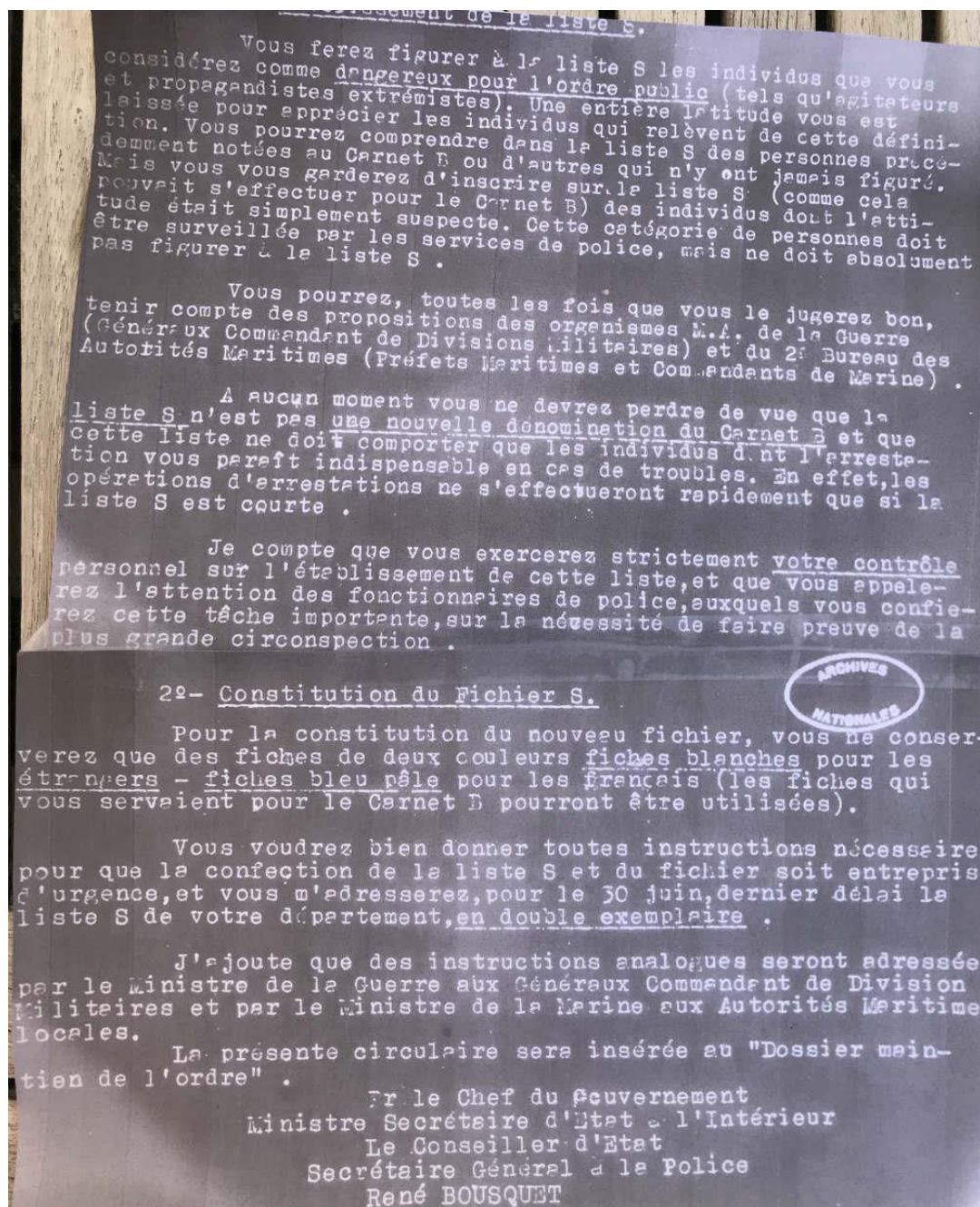
Outre l'émotion suscitée à ce sujet dans l'opinion, et l'instrumentalisation politique qui en découle, sur les fiches S il y a un lien avec le carnet B qu'il nous faut nécessairement mettre en exergue. Ce dernier est perçu à la Libération comme le symbole des dérives de la III^e République, dont on souhaite taire l'existence, voire l'oublier et éviter qu'on puisse en étudier le contenu⁹⁵⁵. Les fiches S sont créées finalement comme un dispositif parallèle durant l'Occupation, en modifiant le contenu, mais en gardant une ligne similaire, un nouveau fichier qui vient répondre à cette approximation que nous avons décrite dans la tenue du carnet B. Dans un article publié sur le site d'information *Slate* durant la rédaction de cette conclusion, l'historien Antoine Lefebure⁹⁵⁶ présente un document tiré des Archives Nationales, qui

⁹⁵⁵ Étant donné la réponse donnée à JJ. Becker par le directeur de la Sûreté lors de sa recherche.

⁹⁵⁶ LEFEBURE A., *Fiches S, carte d'identité et ancêtre du numéro de Sécu, quand Vichy inventait les moyens de surveiller la population*, <http://www.slate.fr/story/162587/fiche-s-carte-identite-numero-secu-vichy-petain-bousquet>, consulté le 15 juin 2018.

concerne la création des fiches S par le secrétaire général de la police René Bousquet en 1942⁹⁵⁷.

Figure 35: Circulaire de Bousquet à tous les préfets de France : "Liste S" le 2 juin 1942, AN 3 W 298



⁹⁵⁷ Un échange avec l'auteur m'a permis, suite à la lecture de cet article, de déterminer 2 cotes de microfilms aux AN qui concernent les fiches S 3W298 et 3W71. Le document est tiré de son article en ligne, reproduit ici avec son autorisation et je l'en remercie.

Une proximité qui est donc avérée avec le carnet B et qui nous rappelle une fois de plus comment les dispositifs ont une capacité à évoluer et muer, alors que leur ligne conductrice demeure, dès lors qu'ils ont été mis en place. Olivier Forcade le rappelle, la période que nous avons étudiée est fondamentale dans la mise en place du renseignement en France et de sa future modernisation :

« la III^e République écrit bien la préhistoire des fichiers modernes de surveillance des individus. Les fichiers de la Sûreté générale et de la préfecture de Police de Paris ont été complétés par ceux de la légion étrangère pour les engagés et du carnet B. Cette obsession publique des fichiers est omniprésente à l'heure de la première statistique administrative et des balbutiements de la mécanographie, aux conséquences historiques incalculables après 1940. Par opposition, par engagement et à la faveur des crises internationales, les services secrets ont évidemment été plongés dans la politique dès la fin de la Première Guerre mondiale. Les révolutions communistes en Europe, les troubles dans les États européens, les occupations militaires et les coopérations secrètes avec les services spéciaux étrangers invitaient la politique dans l'histoire du secret. En définitive, les crises internationales des années 1914-1945 et les deux guerres mondiales ont clos un cycle historique français : le rôle du secret n'y aurait-il été qu'anecdotique ? À l'intérieur de l'État, les services secrets ont failli, avec d'autres à empêcher la défaite en 1940, mais ils ont contribué à imposer l'idée que l'information est le prix de la survie d'une nation. »⁹⁵⁸

Au regard de la proposition normative de Negt quant à l'espace public oppositionnel, de la façon dont les multiples espaces publics subalternes sont amenés à influencer l'espace civil hégémonique, ou au contraire sont rejetés et bannis de la sphère publique, on assiste en quoi la diffusion de différentes idéologies, l'hétérogénéité des opinions individuelles, la variété de l'engagement des acteurs, tout ceci est à même d'influencer la politique classique, ou alors de déstabiliser, voire renverser un régime, du moins en créer des soubresauts. C'est en ce sens que l'état d'esprit des populations doit être en permanence contrôlé et régulé, quelle que soit la nature du système politique. À l'heure d'une monopolisation des principaux médias sur un point de vue marchand, des technologies comme internet se développent justement là où des

⁹⁵⁸ FORCADE O., *La République secrète*, op. cit., p. 617-619.

aspirations citoyennes se font sentir, dans les creux non occupés par l'espace public, lorsque ce dernier ne peut plus occuper une réelle place médiatrice entre la société civile et l'État. Là où l'objet politique qu'est la population se trouve trop éloigné de la gouvernementalité. Dans ce contrôle des espaces publics et des opinions, se trouve encore une fois un paradoxe, celui du refoulement d'aspirations citoyennes, plutôt que leur prise en compte au sein des valeurs et d'un système représentatif qui démontre au final son inaptitude à refléter la mosaïque politique et culturelle d'une nation souveraine. C'est dans ce cadre que se situe la proposition de Negt, et qui entraîne en permanence une focalisation sécuritaire sur certains éléments qui sont interprétés comme des menaces, lorsqu'ils pourraient être des éléments permettant le changement social.

« Mon souci premier est de rendre visible les formes alternatives et collectives donnant une expression publique aux besoins humains qui transgressent la cage d'acier des représentations dominantes, médiatisées. Alexander Kluge et moi-même avons introduit le concept d'espace public prolétarien pour nommer ce processus de débordement. Cependant, il ne faudrait pas réduire cette idée à un espace public des travailleurs. Il s'agit plutôt d'un espace public qui accueille l'expérience immédiate et sensible. Cet espace doit favoriser un débat sur le bien commun qui s'appuie à la fois sur les sens et sur la raison des êtres humains, afin de fonder un ordre démocratique inaliénable. L'espace public n'est pas une marchandise. »⁹⁵⁹

Pistes de recherches

Nous l'avons relevé à plusieurs reprises, il existe un ensemble de recherches qui pourraient être menées dans la poursuite de ce travail. Les premières ne peuvent réellement constituer un réel projet à part entière, lorsqu'il s'agirait de se situer dans la droite ligne de ce qui a été mobilisé ici, concernant des archives dont l'ouverture de cotes n'a pu être réalisée lors de ce travail, par contrainte afin de clôturer la prospection archivistique⁹⁶⁰. Certains éléments pourraient donc

⁹⁵⁹ NEGOT O., « Postface pour l'édition française », in *L'espace public oppositionnel*, Paris, Payot, 2007, p. 216.

⁹⁶⁰ Il est toujours difficile de situer la fin d'une recherche de terrain, mais il est reconnu qu'il est encore plus difficile de s'arrêter d'ouvrir des cartons lors d'une enquête aux archives, tant la multiplicité des sources permet en permanence de vouloir continuer un recoupement de données, ou ouvrir une nouvelle sous-série dont on avait pas relevé l'existence avant. Une démarche dans laquelle un trop important souci d'exhaustivité peut s'avérer au final un bien mauvais allié.

être creusés à partir d'autres données – le traitement des engagés volontaires lors de la Guerre d'Espagne, affiner une recherche par le bas des militants des Croix de feu⁹⁶¹, ou encore le cas du professeur Rota ou du docteur Bresin, etc. – une démarche qui nous intéresse individuellement, et qui pourrait prendre place dans le cadre de la rédaction de futurs articles, recherchant à mettre en valeur la recherche doctorale, et qui pourraient voir la consultation de nouveaux documents. Dans cette idée, il est d'ores et déjà prévu de proposer d'actualiser certaines fiches *Maitron* à partir des données consultées, ou d'en rédiger pour certains individus qui en sont absents, alors même qu'ils étaient impliqués dans le mouvement social.

Concernant des pistes de recherche pouvant constituer des projets concrets, j'ai pu identifier deux axes différents comme poursuite de ce qui a été fait, en travaillant alors sur d'autres terrains et mobilisant des méthodes différentes. Une première idée pourrait être de développer un travail récolte de la mémoire orale. Il s'agirait d'identifier des enquêtés qui auraient vécu les événements⁹⁶² afin d'avoir un point de vue mémoriel extérieur, soit puisqu'ils auraient habité des localités, comme la rive gauche industrielle de la région rouennaise durant les années trente, soit par lien de parenté avec certains individus que nous traitons. Même s'il est un cas à part, le fait d'avoir pu rentrer en contact téléphonique avec un descendant du professeur Rota m'a montré l'intérêt de ce type de démarche. Si la faisabilité d'une telle démarche reste à démontrer, que ce soit pour identifier des potentiels enquêtés en vie, qui acceptent de participer à ce type de recherche, elle comporte l'intérêt de perpétuer une recherche qui jongle entre la sociologie et l'histoire. En se basant sur des données récoltées dans le temps présent, par des entretiens qualitatifs, afin de venir compléter des données écrites, et écrites par l'institution policière, donc avec les limites que l'on en connaît.

La deuxième piste principale serait de « revenir » en quelque sorte, aux premières étapes de recherche finalement abandonnées, avec le nouveau regard sur le présent du fait d'une compréhension plus minutieuse d'un objet, puisqu'il a été interrogé dans une autre configuration sociale. Il pourrait être intéressant de se focaliser sur la place de la surveillance, en prenant comme porte d'entrée la question des fiches S dans le débat public, et leur réception

⁹⁶¹ Afin d'établir la faisabilité d'une trajectoire des militants par le bas, dans l'idée d'apporter de nouveaux éléments dans l'analyse de ce mouvement.

⁹⁶² Lors de leur enfance ou adolescence.

dans l'opinion. Piste qui pourrait, de par la médiatisation de cette question, être un élément central permettant d'élargir un sujet sur le socle de la réception individuelle des mesures de surveillance par tout un chacun. Il s'agirait d'analyser les pratiques et réflexions individuelles en rapport avec certains cadres d'action, et de se demander quels sont les facteurs qui façonnent ces pratiques individuelles et comment évoluent ces dernières.

La perpétuelle évolution de ce thème et de sa perception nécessite une permanente réadaptation des modalités et stratégies d'enquêtes, et si c'est cette contrainte qui m'a justement poussé à abandonner mes pistes initiales, un protocole d'enquête pourrait être mis au goût du jour lors d'un projet sur un temps plus court, avec une expérience de recherche enrichie. Pour saisir et décrire au mieux un réel en gestation sur ces points, il est essentiel d'appliquer une méthodologie qui soit à même d'être réadaptée, elle aussi, à ces évolutions. Une méthodologie qui puisse aussi interroger la supposée contemporanéité de notre objet d'étude, en remplaçant des enquêtes face à l'historicité de la surveillance, et en interrogeant quels sont les facteurs à même de faire évoluer leurs pratiques, ou encore qui sont sources d'autoréflexion. En somme, face au risque d'une existence sociale contrôlée dans ses aspects les plus infimes, se développe-t-il une critique qui pousse la modernité à s'interroger sur elle-même⁹⁶³ ?

Il pourrait s'agir de positionner des enquêtés face à leurs propres régimes d'historicité : alors que ce thème favorise l'imaginaire social *dystopique*, comment les individus perçoivent-ils l'avenir en fonction de la configuration sociale actuelle ?

⁹⁶³ Justement en analysant la réflexivité des acteurs sur ces thématiques et sur leurs pratiques.

Bibliographie

AGAMBEN G., *Qu'est-ce qu'un dispositif?*, Paris, Payot & Rivages, 2007.

ALLEN W.-S., *Une petite ville nazie*, Laffont, 2003.

AMPHOUX M., « Une nouvelle industrie française : le raffinage du pétrole », in *Annales de Géographie*, vol. 44, 1935, n° 251, p. 509-533.

ANDERSON B., *L'Imaginaire national: réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*, Paris, La découverte, 1996.

AUGE M., *Non-lieux: introduction à une anthropologie de la surmodernité*, Paris, Seuil, 1992.

AUMONT B., « Témoignage. La chasse aux papillons à Paris en 1935 », in *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, vol. 11, 1986, p. 21-40.

BAKER D.N., « The Surveillance of Subversion in Interwar France: The Carnet B in the Seine, 1922-1940 », in *French Historical Studies*, vol. 10, avril 1978, p. 486-516.

BARTHOLONE C. et WINOCK M., *Rapport du groupe de travail sur l'avenir des institutions - Refaire la démocratie*, Paris, Assemblée Nationale, 2015.

BARZMAN J., *Dockers, métallos, ménagères: mouvements sociaux et cultures militantes au Havre, 1912-1923*, Paris, Presses universitaires de Rouen et du Havre, 1997.

BECK U., *La société du risque: sur la voie d'une autre modernité*, Paris, Aubier, 2001.

BECK U. et GIDDENS A., *Reflexive modernization: politics, tradition and aesthetics in the modern social order*, Stanford, Calif, Stanford University Press, 1994.

BECKER H.S., *Outsiders: études de sociologie de la déviance*, Paris, Métailié, 2013.

BECKER J.J., *Le carnet B; les pouvoirs publics et l'antimilitarisme avant la guerre de 1914*, Paris, Klincksieck, 1973.

BECKER J.J. et BERSTEIN S., *Histoire de l'anticommunisme*, Paris, O. Orban, 1987.

BENSA A., « De la micro-histoire vers une anthropologie critique », in *Jeux d'échelles*, Gallimard., 1996.

BERLIERE J.-M., « Archives «interdites», archives «spéciales»? Quelques réflexions à propos des archives policières... », in *Histoire@Politique*, n° 08, août 2009, p. 94-94.

BERLIERE J.-M., « Une menace pour la liberté individuelle sous la République. L'article 10 du code d'instruction criminelle », in *Criminocorpus, revue hypermédia. Histoire de la justice, des crimes et des peines*, janvier 2008.

BERLIERE J.-M., « Archives de police/historiens policés ? », in *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, vol. 48, décembre 2001, p. 57-68.

BERLIERE J.-M., « Des archives pour quoi faire ? », in *Le Débat*, n° 115, 1 mai 2001, p. 118-124.

BERLIERE J.-M., *Le monde des polices en France: XIX^e et XX^e siècles*, Bruxelles, Éditions Complexe, 1996.

BERLIERE J.-M., « Ordre et sécurité. Les nouveaux corps de police de la troisième République », in *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, vol. 39, 1993, p. 23-37.

BERLIERE J.-M., *L'institution policière en France sous la III^e République: (1875-1914)*, Université de Bourgogne, vol. 3, 1991.

BERLIERE J.-M., « Richesses et misère des archives policières », in *Le marché de la sécurité privée*, INHESJ, 1990, p. 165-175.

BERLIERE J.-M. et VOGEL M., « Aux origines de la police politique républicaine », in *Criminocorpus, revue hypermédia. Histoire de la justice, des crimes et des peines*, 1 janvier 2008.

BERNARD M., « Droites et gauches face aux barricades de Février 1934 », in *La barricade*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2016, p. 469-482.

BERNARDOT M., *Captures*, Paris, Éditions du Croquant, 2012.

BERSTEIN S., *La France des années 30*, Paris, Colin, 1993.

BERSTEIN S., « L'affrontement simulé des années 1930 », in *Vingtième Siècle, revue d'histoire*, vol. 5, 1985, p. 39-54.

BERSTEIN S., *Le 6 février 1934*, Paris, Gallimard, 1975.

BERSTEIN S. et THOMAS J.-P., « Introduction », in *Le PSF: un parti de masse à droite: 1936-1940*, Paris, CNRS Éditions, 2016, p. 11-14.

BERSTEIN S., WINOCK M. et JEANNENEY J.-N., *Fascisme français? la controverse*, Paris, CNRS Éditions, 2014.

BESSE J.-P. et PENNETIER C., *Juin 40, la négociation secrète*, Paris, Atelier, 2006.

BIGO D., « Sécurité et immigration: vers une gouvernementalité par l'inquiétude ? », in *Cultures & Conflits*, 15 mai 1998, n° 31-32.

BOGANI L., BOUCHET J., BOURDIN P. et CARON J.-C., *La République à l'épreuve des peurs: de la Révolution à nos jours*, Presses Universitaires de Rennes, 2016.

BOISSONNAT J., « Mon père était Croix-de-Feu », in *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 2006, n° 90, p. 29-31.

BOLTANSKI L., *L'amour et la justice comme compétences: trois essais de sociologie de l'action*, Paris, Gallimard, 2011.

BORNE D. et DUBIEF H., *La crise des années 30: 1929 - 1938*, Paris, Seuil, 1998.

BOUCHERON P., « Espace public et lieux publics : approches en histoire urbaine », in *L'espace public au Moyen Âge: débats autour de Jürgen Habermas*, Paris, PUF, 2011, p. 99-117.

BOUCHERON P. et OFFENSTADT N. (dir.), *L'espace public au Moyen Âge: débats autour de Jürgen Habermas*, Paris, Presses universitaires de France, 2011.

BOUCHERON P., ROBIN C. et PAYRE R., *L'exercice de la peur, usages politiques d'une émotion*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 2015.

BOURDE G., « La grève du 30 novembre 1938 », in *Le Mouvement social*, 1966, n° 55, p. 87-91.

BOURDIEU P., *Sur la télévision*, Paris, Liber, 1996.

BOURDIEU P., « L'opinion publique n'existe pas », in *Les Temps Modernes*, 1973, n° 318, p. 1292-1309.

BOURDIEU P., CHAMBOREDON J.-C. et PASSERON J.C., *Le métier de sociologue: préalables épistémologiques*, 5^e Éd, Paris, EHESS, 2006.

BREAUGH M., « À quoi ressemble l'espace public plébéen ? », in *Cahiers Sens public*, n° 15-16, juillet 2013, p. 39-53.

BRUNET J.-P., *Histoire du Parti communiste français, 1920-1986*, 2^e éd, Paris, Presses universitaires de France, 1987.

CARDON-HAMET C., *Triangles rouges à Auschwitz: le convoi politique du juillet 1942*, Paris, Autrement, 2005.

CASILLI A., « Contre l'hypothèse de la « fin de la vie privée » », in *Revue française des sciences de l'information et de la communication*, 2013, n° 3.

CASTELLANE E., *Journal du maréchal de Castellane, 1804-1862... (Publié par la Comtesse de Beaulaincourt, née Castellane, et P. Le Brethon.)*, Paris, Éd. Plon, 1895-1897.

CERTEAU M. de, *L'invention du quotidien, I. arts de faire*, Paris, Gallimard, 1990.

CHANTRAINE G. et CAUCHIE J.-F., « Risque(s) et gouvernementalité. Reconstruction théorique et illustration empirique : les usages du risque dans l'économie du châtiment légal », in *Sociologos. Revue de l'association française de sociologie*, mars 2006, n° 1.

CODACCIONI V., *Justice d'exception: l'État face aux crimes politiques et terroristes*, Paris, CNRS éditions, 2015.

CODACCIONI V., *Punir les opposants: PCF et procès politiques (1947-1962)*, Paris, CNRS éditions, 2013.

CŒURE S., *La grande lueur à l'Est: les Français et l'Union soviétique, 1917-1939*, Paris, Seuil, 1999.

CŒURE S., MONIER F. et NAUD G., « Le retour de russie des archives françaises. Le cas du fonds de la sûreté », in *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, vol. 45, 1995, p. 133-139.

CORCUFF P., « Le savant et le politique », in *SociologieS*, [En ligne], *La recherche en actes, Régimes d'explication en sociologie*, mis en ligne le 06 juillet 2011, consulté le 20 juin 2018.
URL : <http://journals.openedition.org/sociologies/3533>

COSSART P., *Le meeting politique: de la délibération à la manifestation, (1868 - 1939)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2010.

COURBAN A., « Une autre façon d'être lecteur de L'Humanité durant l'entre-deux-guerres : « rabcors » et « CDH » au service du quotidien communiste », in *Le Temps des médias*, vol. 7, 2006, p. 205.

COURTOIS S. et LAZAR M., *Histoire du Parti communiste français*, Paris, PUF, 2000.

CRETTEZ X. et PIAZZA P., *Du papier à la biométrie: identifier les individus*, Paris, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, 2006.

CROGUENNEC M., *L'aménagement du port de Rouen de 1800 à 1940 : contraintes techniques et stratégies, sous la direction de Michel Pigenet*, Université de Rouen, 1999.

DABOUI F., « L'ennemi intérieur: les inscrits au Carnet B en Maine et Loire dans les années 30 », in *Les cahiers du Centre d'Etudes Sociales Angevin*, avril 2013, n° 5.

DAVID F., *Et la Seine devint maritime: la Seine et ses bateaux et Rouen à la découverte du monde*, Rouen, CREA, 2006.

DELEUZE G., *Pourparlers 1972-1990*, Paris, Éd. de Minuit, 2003.

DELLA SUDDA M., « " La politique dans la sacristie ". Une mise en forme de la politique informelle par le clergé sous la III^e République », in *La politique sans en avoir l'air: aspects de la politique informelle XIX^e-XXI^e siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2012.

DENIS V. et DENYS C. (dir.), *Polices d'empires: XVII^e - XIX^e siècles*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2012.

DESCHODT J.-P., « La preuve par le carnet B », in *Les Cahiers du Centre de Recherches Historiques. Archives*, avril 2010, n° 45, p. 181-193.

DHAILLE-HERVIEU M.-P., *Communistes au Havre*, Mont-Saint-Aignan, Publications des Universités de Rouen et du Havre, 2009.

Dictionnaire des parlementaires français: notices biographiques sur les parlementaires français de 1940 à 1958, PUF, Paris, Documentation française, vol.3, 1988.

DINGWALL R., « "Risk Society": The Cult of Theory and the Millennium? », in *Social Policy & Administration*, vol. 33, décembre 1999, p. 474-491.

DOBRY M., *Le mythe de l'allergie française au fascisme*, Paris, Albin Michel, 2003.

DULONG R., « Dire la réputation, accomplir l'espace », in *Quaderni*, vol. 18, 1992, p. 109-124.

- DURKHEIM É., *Les formes élémentaires de la vie religieuse: le système totémique en Australie*, 5^e éd, Paris, Puf, 2005.
- ELIAS N., *La dynamique de l'Occident*, Paris, Pocket, 2007.
- ELIAS N. et DUNNING E., *Sport et civilisation: la violence maîtrisée*, Paris, Fayard, 1994.
- EUDIER L., *Notre combat de classe et de patriotes : 1934-1945*, Le Havre, 1982.
- FARGE A., *Le goût de l'archive*, Paris, Éd. du Seuil, 1997.
- FARGE A., *Dire et mal dire. L'opinion publique au XVIII^e siècle*, Paris, Seuil, 1992.
- FLORIN J.-P., « Des Croix de Feu au Parti Social Français : une mutation réussie ? L'exemple de la Fédération du Nord (1936-1939) », in *Revue du Nord*, vol. 59, 1977, p. 233-271.
- FORCADE O., *La République secrète: Histoire des services spéciaux français de 1918 à 1939*, Nouveau Monde éditions, 2011.
- FORCADE O., « Le carnet B, un outil politique du contre-espionnage sous la Troisième République », in *Politiques du renseignement*, Pessac, Presses universitaires de Bordeaux, 2009, p. 207-216.
- FOUCAULT M., *Du gouvernement des vivants: cours au Collège de France, 1979-1980*, Paris, Gallimard, 2012.
- FOUCAULT M., *Surveiller et punir: naissance de la prison*, Paris, Gallimard, 2008.
- FOUCAULT M., *L'archéologie du savoir*, Paris, Gallimard, 2008.
- FOUCAULT M., *Les mots et les choses: une archéologie des sciences humaines*, Paris, Gallimard, 2005.
- FOUCAULT M., *Sécurité, territoire, population: cours au Collège de France, 1977-1978*, Paris, Gallimard, 2004.
- FOUCAULT M., *Il faut défendre la société: cours au Collège de France, 1975-1976*, Paris, Gallimard, 1997.
- FOUCAULT M., *Dits et Écrits, 1954-1988. Tome III : 1976-1979*, Paris, Gallimard, 1994.
- FOUCAULT M., *La volonté de savoir*, Paris, Gallimard, 1994.
- FOUCAULT M., *Le gouvernement de soi et des autres*, Paris, Gallimard, 2008.
- FRAISSE M., « Contrôle biométrique et population scolaire : variations sur le discours gestionnaire », in *Espace populations sociétés. Space populations societies*, 2013, p. 79-91.
- FRAJERMAN L., « L'engagement des enseignants (1918-1968). Figures et modalités », in *Histoire de l'éducation*, janvier 2008, n° 117, p. 57-96.

FRASER N., « 5. Repenser l'espace public : une contribution à la critique de la démocratie réellement existante », in *Recherches*, 1 mars 2003, p. 103-134.

FREGOSI F., « La «montée» au Mur des Fédérés du Père-Lachaise. Pèlerinage laïque partisan », in *Archives de sciences sociales des religions*, septembre 2011, n° 155, p. 165-189.

FULIGNI B., *Dans les archives secrètes de la police: quatre siècles d'histoire, de crimes et de faits divers*, Paris, Gallimard, 2011.

GARRIGOU A., *Le vote ou le fusil*, <https://www.histoire-image.org/fr/etudes/vote-fusil>, consulté le 22 mai 2018.

GAY F., *Histoire de Rouen*, Privat., Toulouse, 1979.

GERSTLE J., « Gouverner l'opinion publique. », in *La gouvernance de l'opinion publique*, L'Harmattan, 2003, p. 19-33.

GIDE A., *Retour de l'URSS: suivi de Retouches à mon « Retour de l'URSS »*, Paris, Gallimard, 2009.

GINZBURG C., *Le fromage et les vers: l'univers d'un meunier du XVI^e siècle*, Paris, Aubier, 1980.

GINZBURG C. et PONI C., « La micro-histoire », in *Le Débat*, vol. 17, 1981, p. 133.

GLISSANT É., *L'imaginaire des langues: entretiens avec Lise Gauvin (1991-2009)*, Paris, Gallimard, 2010.

GOFF J.L., « Comment écrire une biographie historique aujourd'hui ? », in *Le Débat*, mars 1989, n° 54, p. 48-53.

GOFFMAN E., *Stigmate*, Éd. de Minuit, 1975.

GRABER F., « Quels adieux à Habermas ? Du (difficile) dépassement de L'Espace public en histoire », in *Participations*, 2014, n° 10, p. 189-199.

GRELET S., MANGEOT P. « Le siècle mineur, entretien avec Arlette Farge », in *Vacarme*, 2001, n° 15, p. 4-12.

GRIBAUDI M., « Échelle, pertinence, configuration », in *Jeux d'échelles*, Gallimard, 1996.

GROENEMEYER A., « La normativité à l'épreuve », in *Déviance et Société*, vol. 31, 6 décembre 2007, p. 421-444.

GUERMOND Y., *Rouen, la métropole oubliée*, Paris, L'Harmattan, 2008.

HABERMAS J., « "L'espace public", 30 ans après - Persée », in *Quaderni*, vol. 18, 1992, n° 1, p. 161-191.

HABERMAS J., *L'espace public : Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, Paris, Payot, 1988.

- HARTOG F., *Régimes d'historicité: présentisme et expériences du temps*, Paris, Seuil, 2003.
- HOBBS T., *Léviathan ou matière, forme et puissance de l'État chrétien et civil*, Paris, Gallimard, 2000.
- HONNETH A., *La société du mépris vers une nouvelle théorie critique*, Paris, La Découverte, 2008.
- HONNETH A., *La lutte pour la reconnaissance*, Paris, Éd. du Cerf, 2002.
- ISRAËL L., « L'usage des archives en sociologie », in *L'enquête sociologique*, Paris, Presses universitaires de France, 2012.
- JACQUEMOND L.-P., *L'espoir brisé: 1936, les femmes et le Front populaire*, Paris, Belin, 2016.
- JAMESON F., « Histoire et subjectivité rebelle. Au sujet de Negt et Kluge », in *Variations. Revue internationale de théorie critique*, 2018, n° 21.
- JEANNENEY J.N., « Préface », in *Le PSF: un parti de masse à droite: 1936-1940*, Paris, CNRS Éditions, 2016.
- KARILA-COHEN P., *L'état des esprits: l'invention de l'enquête politique en France (1814-1848)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2008.
- KARMITZ M., *Coup pour coup*, L'essentiel, 1971.
- KELLNER C., MASSOU L. et MORELLI P., *Les non-usagers des TIC*, Nancy, Presses universitaires de Nancy, 2010.
- KRIEGEL A., *Le pain et les roses*, Presses universitaires de France, 1973.
- LALLEMENT M., *L'âge du faire: hacking, travail, anarchie*, Paris, Éditions du Seuil, 2015.
- LANGLOIS D., *Les dossiers noirs de la police française*, Paris, Édition du Seuil, 1971.
- LASCOUMES P., « La Gouvernamentalité : de la critique de l'État aux technologies du pouvoir », in *Le Portique. Revue de philosophie et de sciences humaines*, septembre 2004, n° 13-14.
- LAURENT S., « Faire l'histoire de la surveillance », in *Identification et surveillance des individus : Quels enjeux pour nos démocraties ?*, Paris, Éditions de la Bibliothèque publique d'information, 2014, p. 26-31.
- LAURENT S., *Politiques de l'ombre. L'État et le renseignement en France: L'État et le renseignement en France*, Fayard, 2009.
- LAURENT S., *Politiques du renseignement*, Pessac, Presses Univ. de Bordeaux, 2009.
- LAURENT S., « Aux origines de la « guerre des polices »: militaires et policiers du renseignement dans la République (1870-1914) », in *Revue historique*, 2005, n° 636, p. 767-791.

LEGAVRE J.B., « La "neutralité" dans l'entretien de recherche. Retour personnel sur une évidence », in *Politix*, 1996, n° 35, p. 207-225.

LEVAINVILLE J., « Les ouvriers du coton dans la région de Rouen », in *Annales de Géographie*, vol. 20, 1911, n° 109, p. 52-64.

LIANOS M., « L'individu modulaire II. Égocentrisme compétitif et déficit social », in *Cartografie sociali*, II, mai 2017, n° 3.

LIANOS M., « Du contrôle social, entretien avec Patrick Simon », in *Mouvements*, 8 juin 2010, n° 62, p. 117-124.

LIANOS M., « Periopticon: Control beyond Freedom and Coercion - And two Possible Advancements in the Social Sciences », in *Surveillance and Democracy*, Routledge., London, 2010, p. 69-88.

LIANOS M., *Socio-economic change and complexity in postindustrial experience: the decline of human sociality and its early consequences, rapport global du projet « Uncertainty and Insecurity in Europe »*, Bruxelles, Commission Européenne, 2004.

LIANOS M., « Le Contrôle Social après Foucault. », in *Surveillance & Society*, vol. 1, 2002, n° 3, p. 412-430, 431-448.

LIANOS M., *Le nouveau contrôle social: toile institutionnelle, normative et lien social*, Paris, France, L'Harmattan, 2001.

LIANOS M., « Point de vue sur l'acceptabilité sociale du discours sur le risque », in *Risque et démocratie*, n° 38, p. 55-74.

LIANOS M. et DOUGLAS M., « Danger et régression du contrôle social: des valeurs aux processus », in *Déviance et Société*, vol. 25, 2001, p. 147-164.

LOPEZ L., *La guerre des polices n'a pas eu lieu: gendarmes et policiers, co-acteurs de la sécurité publique sous la Troisième République: 1870-1914*, Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2014.

LOUBET DEL BAYLE J.L., *Police et politique: une approche sociologique*, Paris, Harmattan, 2006.

MACHEFER P., « Les Syndicats professionnels français (1936-1939) », in *Le Mouvement social*, 1982, n° 119, p. 91-112.

MACHEMEHL C., « La Seine et les loisirs sportifs : le site rouennais dans l'entre-deux-guerres », in *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, décembre 2011, Hors-série 10.

MACHIAVEL N., *Le Prince*, Paris, Mille et une nuits, 1999.

MAREC Y., 1848 à Rouen. Les mémoires du citoyen Cord'homme, oncle de Maupassant, Luneray, Éd. Bertout, 1988.

MARTELLI R., « Une introduction à 1934 : Le PCF, l'Internationale et la France. », in *1934. Fascisme ou Front populaire.*, 1984, p. 5-23.

MICHEL M., « Herzen en 1848 : un point de vue sur les émeutes de Rouen », in *Revue des études slaves*, vol. 80, 2009, p. 353-361.

MILLIOT V., « Histoire des polices : l'ouverture d'un moment historiographique », in *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, juin 2007, n° 54, p. 162-177.

MOIGNE F.L., « La manifestation catholique (1902-1950) », in BALCOU J., TRANVOUEZ Y. et PROVOST G., *Les Bretons et la Séparation : 1795-2005*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2015, p. 345-355.

MONIER F., *Le complot dans la République: Stratégies du secret de Boulanger à la Cagoule*, La Découverte, 2013.

MONJARDET D., *Ce que fait la police: sociologie de la force publique*, Paris, La Découverte, 1996.

MORIN G., « La gauche et le PSF, du Front populaire à la guerre », in *Le PSF: un parti de masse à droite: 1936-1940*, Paris, CNRS Éditions, 2016, p. 107-122.

NAPOLI P., *Naissance de la police moderne*, La Découverte, 2003.

NEGT O., *L'espace public oppositionnel*, Paris, Payot, 2007.

NEGT O., « Postface pour l'édition française », in *L'espace public oppositionnel*, Paris, Payot, 2007.

NEGT O. et KLUGE A., *Öffentlichkeit und Erfahrung: zur Organisationsanalyse von bürgerlicher und proletarischer Öffentlichkeit*, 1. Auflage., Göttingen, Steidl, 2016.

NEUMANN A., « Conceptualiser l'espace public oppositionnel », in *Variations. Revue internationale de théorie critique*, avril 2016, n° 19.

NEUMANN A., *Après Habermas: la théorie critique n'a pas dit son dernier mot*, Paris, Delga, 2015.

NEUMANN A., « Préface », in *L'espace public oppositionnel*, Paris, Payot, 2007.

NEVEU É., « Médias, mouvements sociaux, espaces publics », in *Réseaux. Communication - Technologie - Société*, vol. 17, 1999, p. 17-85.

NEVEU G., « Dangereux pour la Nation? Altérité et normativité politique durant l'entre-deux-guerres: le cas de la Seine-Inférieure », in *La République à l'épreuve des peurs: de la Révolution à nos jours*, Presses Universitaires de Rennes, 2016, p. 191-204.

NEVEU G., « " Risque, peurs et questions de sécurité: quelles conséquences sur les modalités de gouvernance? " Festival Les médiatiques : "médias, émotions et violences politiques, quels défis pour les sociétés contemporaines ? " Le 8 février 2017 au CERCIL, Orléans (45) ».

- NOIRIEL G., *L'identification: genèse d'un travail d'État*, Paris, Belin, 2007.
- NOIRIEL G., *À quoi sert « l'identité nationale »*, Marseille, Agone, 2007.
- NOIRIEL G., *Introduction à la socio-histoire*, Paris, Découverte, 2006.
- NOIRIEL G., *Les origines républicaines de Vichy*, Paris, Hachette Littératures, 1999.
- NOIRIEL G., « Représentation nationale et catégories sociales. L'exemple des réfugiés politiques », in *Genèses. Sciences sociales et histoire*, vol. 26, 1997, p. 25-54.
- NOIRIEL G., « L'identification des citoyens. Naissance de l'état civil républicain », in *Genèses*, vol. 13, 1993, p. 3-28.
- OFFENSTADT N., *L'historiographie*, Paris, PUF, 2017.
- OFFERLE M., « À monsieur Schneider », in *L'atelier du politiste*, 2007, p. 163-188.
- PAGES C., *Elias*, Paris, Les Belles Lettres, 2017.
- PANEL L., « Quand Boulanger réformait la gendarmerie (1887) », in *Le Trèfle*, 2007, n° 112.
- PAQUOT T., *L'espace public*, Paris, La Découverte, 2009.
- PASSMORE K., « La droite entre les deux guerres : psychologie des foules, sciences de l'organisation et publicité moderne », in *Politix*, vol. 106, 2014, p. 31.
- PENNETIER C. et BALENT A., *Les fusillés (1940 - 1944): dictionnaire biographique des fusillés et exécutés par condamnation et comme otages et guillotins en France pendant l'Occupation*, Ivry-sur-Seine, Les Éditions de l'Atelier, 2015.
- PENNETIER C. et PUDAL B., « La part des femmes, des femmes à part... », in *Le sujet communiste: identités militantes et laboratoires du « moi »*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2014, p. 165-190.
- PENNETIER C. et PUDAL B., « Écrire son autobiographie (les autobiographies communistes d'institution, 1931-1939) », in *Genèses*, vol. 23, 1996, p. 53-75.
- PEREC G., *Espèces d'espaces*, Nouvelle édition, Paris, Galilée, 2000.
- PERETTI-WATEL P., « Pourquoi et pour qui un risque est-il acceptable? Représentations du risque et inégalités sociales », in *Risque et démocratie*, n° 38, p. 9-36.
- PESSIOT G., *Histoire de Rouen 1900 - 1939: en 800 photographies*, Rouen, Éditions du P'tit Normand, 1982.
- PIAZZA P., *La carte nationale d'identité: enjeux étatiques et identitaires*, Thèse de doctorat, Université Panthéon-Sorbonne, Paris, France, 2002.
- PIVACHANT G., « 1917: La grande grève des "midinettes" en région rouennaise », in *Le fil rouge*, n° 63, p. 3-11.

PREPOSIET J., *Histoire de l'anarchisme*, Paris, Tallandier, 2005.

PROST A., « Les grèves de mai-juin 1936 revisitées », in *Le Mouvement Social*, n° 200, 2002, p. 33-54.

PROST A., « Les manifestations du 12 février 1934 en province », in *Le Mouvement social*, 1966, n° 54, p. 6-27.

PUDAL B. et PENNETIER C., *Le souffle d'Octobre 1917: l'engagement des communistes français*, Ivry-sur-Seine, Les éditions de l'Atelier, 2017.

REAL E., « Reconversions. L'architecture industrielle réinventée », in *In Situ*, juillet 2015, n° 26.

RENOUVIN P., « Préface », in *Le carnet B; les pouvoirs publics et l'antimilitarisme avant la guerre de 1914*, Paris, Klincksieck, 1973.

REVEL J., *Jeux d'échelles*, Gallimard., 1996.

REVEL J., « Micro-analyse et construction sociale », in *Jeux d'échelles*, Gallimard., 1996.

REVEL J., « Préface », in *Le pouvoir au village: histoire d'un exorciste dans le Piémont du XVII^e siècle*, Paris, Gallimard, 1989.

RIBET M. et PLEVITSKAIA N.V., *L'Enlèvement du général de Miller par le général Skobline: le procès de La Plevitzkaia*, Nabu Press, 2011.

RICHARD G., « Conclusion: comment définir le plus grand parti politique que la France a connu? », in *Le PSF: un parti de masse à droite: 1936-1940*, Paris, CNRS Éditions, 2016, p. 326-339.

ROCHEFORT F., « Les féministes », in *Histoire des gauches en France*, La Découverte, 2005, p. 108-118.

RODRIGUEZ M., « Le premier mai 1936 entre deux tours et deux époques », in *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 1990, n° 27, p. 55-60.

SABATIER F., « Les organisations sportives communistes de France (1923-2015). Histoire d'un renouvellement militant permanent », in *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, novembre 2017, n° 136, p. 133-152.

SAINATI G., *La biométrie au collège, l'éducation à la surveillance du citoyen*, <https://blogs.mediapart.fr/gillessainati/blog/160908/la-biometrie-au-college-leducation-la-surveillance-du-citoyen>, consulté le 2 mai 2018.

SCHMITT C., *La notion de politique : Théorie du partisan*, Paris, Flammarion, 2009.

SEDDA P., « Les nouvelles politiques du conflit », in *Variations. Revue internationale de théorie critique*, avril 2017, n° 20.

SENTILHES A., BLONDEL K., CROGUENNEC M., SEINE-MARITIME et ARCHIVES DEPARTEMENTALES, *La ville au risque de ses usines, 1800-1940: des établissements dangereux, insalubres et incommodes en Seine-Inférieure: catalogue de l'exposition, 10 mars-31 décembre 2003*, Rouen, Conseil général de la Seine-Maritime, 2003.

SERGHINI Z.B. et MATUSZAK C., « Lire ou relire Habermas : lectures croisées du modèle de l'espace public habermassien », in *Études de communication. Langages, information, médiations*, 2009, n° 32, p. 33-49.

SIRINELLI J.-F., *Aux marges de la République: essai sur le métabolisme républicain*, Paris, Presses universitaires de France, 2001.

STERNHELL Z., *Ni droite, ni gauche : L'Idéologie fasciste en France*, Paris, Fayard, 2000.

SZIJARTO I., « Puzzle, fractale, mosaïque. Pensées sur la micro-histoire », in *L'Atelier du Centre de recherches historiques. Revue électronique du CRH*, février 2012, n° 09.

TAGUIEFF P.-A., *Court traité de complotologie: suivi de, Le « complot judéo-maçonnique »: fabrication d'un mythe apocalyptique moderne*, Paris, Fayard : Mille et une nuits, 2013.

TAGUIEFF P.-A., *L'imaginaire du complot mondial: aspects d'un mythe moderne*, Paris, Mille et une nuits, 2006.

TARTAKOWSKY D., « Le cinéma militant des années 1930, source pour l'histoire du Front populaire », in *Les cahiers de la Cinémathèque*, 2000, n° 71, p. 15-24.

TARTAKOWSKY D., *Nous irons chanter sur vos tombes. Le Père-Lachaise, XIX^e-XX^e siècle*, Aubier, Paris, 1999.

TARTAKOWSKY D., *Le Front populaire: la vie est à nous*, Paris, Gallimard, 1996.

TARTAKOWSKY D., « Manifestations, fêtes et rassemblements à Paris (juin 1936-novembre 1938) », in *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 1990, n° 27, p. 43-54.

TARTAKOWSKY D., *Une histoire du P.C.F*, Paris, PUF, 1982.

TARTAKOWSKY D., *Les premiers communistes français: formation des cadres et bolchévisation*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1980.

THIESSE A.-M., *La création des identités nationales: Europe XVIII^e - XX^e siècle*, Paris, Seuil, 1999.

THOMAS J.-P., « Le PSF dans l'éventail des droites françaises : continuité ou mutation ? », in *Le PSF: un parti de masse à droite: 1936-1940*, Paris, CNRS Éditions, 2016, p. 55-82.

THOMAS J.-P., « Les effectifs du Parti social français », in *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, avril 1999, n° 62, p. 61.

THOMPSON E.P., *La formation de la classe ouvrière anglaise*, Paris, Points, 2012.

THOREL J., *Attentifs ensemble! : l'injonction au bonheur sécuritaire*, Paris, La Découverte, 2013.

TRAVERSO E., *L'histoire comme champ de bataille: interpréter les violences du XXe siècle*, Paris, Ed. La Découverte, 2012.

TRAVERSO E., *1914 - 1945, la guerre civile européenne*, Paris, Hachette, 2009.

TRICAUD S., « Les femmes et la famille dans la vision du PSF », in *Le PSF: un parti de masse à droite: 1936-1940*, Paris, CNRS Éditions, 2016, p. 205-218.

UHL M., *Subjectivité et sciences humaines: essai de métasociologie*, Paris, Beauchesne, 2005.

VACHERON S., « La Normandie dans la Grande Guerre: première région textile de France (1914-1920), Colloque Usines en bords de Seine, Les territoires de la seconde révolution industrielle du XX^e au XXI^e siècles. »

VAVASSEUR-DESPERRIERS J., « Les tentatives de regroupement des droites dans les années trente », in *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest. Anjou. Maine. Poitou-Charente. Touraine*, septembre 2002, n° 109-3, p. 61-77.

VERCHOT M., « Le lent retour au pays des prisonniers allemands capturés par l'armée française (1918-1920) », in *Revue d'Alsace*, octobre 2013, n° 139, p. 219-234.

VERGNON G., « Jusqu'où ne descendra t-elle pas? L'affaire du "petit Gignoux" et la violence politique en France en 1937 », in *Histoire(s) de Lyon et d'ailleurs : Mélanges en l'honneur de Bruno Benoît*, Édition du Poutan., Lyon, 2017, p. 135-144.

VIDAL G., « L'affaire Fantômas (1932) », in *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, N° 119, juillet 2013, p. 3-14.

VOLINE, *La Révolution inconnue*, Paris, Verticales, 1997.

VOLINE, *Répression de l'anarchisme en Russie soviétique*, Librairie sociale internationale. Paris, 1923.

WARNER M., *Publics and counterpublics*, New York, Zone Books, 2002.

WILSON B. et YACHNIN P., *Making publics in early modern Europe: people, things, forms of knowledge*, New York, Routledge, 2010.

WOLIKOW S., *Le Front populaire en France*, Bruxelles, Complexe, 1996.

Ressources en ligne

1924 : la grève victorieuse des ouvrières bretonnes, <https://www.retronews.fr/societe/echo-de-presse/2018/02/19/1924-la-greve-victorieuse-des-ouvrieres-bretonnes>, consulté le 30 mai 2018.

LEFEBURE A., *Fiches S, carte d'identité et ancêtre du numéro de Sécu, quand Vichy inventait les moyens de surveiller la population*, <http://www.slate.fr/story/162587/fiche-s-carte-identite-numero-secu-vichy-petaain-bousquet>, consulté le 15 juin 2018.

MONTEILS J P., *Emmanuel RIVIÈRE - Louis ROTA, un génie méconnu - Editions Arqa*, <http://www.editions-arqa.com/editions-arqa/spip.php?article1569>, consulté le 3 juin 2018.

Livre Bleu du Gixel, les BBA republient la version originale (et non censurée) - Big Brother Awards France, <http://bigbrotherawards.eu.org/Livre-Bleu-du-Gixel-les-BBA>, consulté le 2 mai 2018.

Présentation de l'exposition - Signature électronique - Exposition biométrie le corps identité - Cité des sciences Paris, http://www.cite-sciences.fr/archives/francais/ala_cite/expositions/biometrie/presentation_expo_html.php, consulté le 2 mai 2018.

Expo « Le corps identité » de la Cité des sciences de la Villette - Big Brother Awards France, <http://bigbrotherawards.eu.org/Expo-Le-corps-identite-de-la-Cite>, consulté le 2 mai 2018.

Cinnectique, <https://www.echelleinconnue.net/cinnectique/>, consulté le 3 mai 2018.

Maitron, <http://maitron-en-ligne.univ-paris1.fr/>, consulté le 5 mai 2018.

« Déportés politiques à Auschwitz, le convoi du 6 juillet 1942 », <http://politique-auschwitz.blogspot.com/>, consulté le 12 septembre 2016

Rendez-vous avec X, <http://www.franceinter.fr/emission-rendez-vous-avec-x>, consulté le 11 juin 2015.

Vidéosurveillance de la voie publique dans les lieux ouverts au public, <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F2517.xhtml#N1015F>, consulté le 11 juin 2015.

Le droit d'accès aux fichiers de police, de gendarmerie, de renseignement, FICOBA | CNIL, <https://www.cnil.fr/fr/le-droit-dacces-aux-fichiers-de-police-de-gendarmerie-de-renseignement-ficoba>, consulté le 8 mai 2018.

Fichée par les services de renseignement ? Encore du suspense, <https://www.nouvelobs.com/rue89/rue89-police-justice/20150514.RUE9027/fichee-par-les-services-de-renseignement-encore-du-suspense.html>, consulté le 8 mai 2018.

Déportés politiques à Auschwitz, le convoi du 6 juillet 1942: Louis Eudier: le départ de Royallieu, l'arrivée à Auschwitz, l'organisation clandestine, Stalingrad., <http://politique-auschwitz.blogspot.com/2011/09/louis-eudier-le-depart-de-royallieu.html>, consulté le 18 juin 2018.

MUSIQUE ET MUSICIENS. Orchestre Le Pelican de Nina Jazz. Accordéons, Banjo et Batterie, <https://www.fortunapost.com/cartes-postales-anciennes-a-themes/52035-carte-postale-ancienne-musique-et-musiciens-orchestre-le-pelican-de-nina-jazz-accordeons-banjo-et-batterie.html>, consulté le 22 février 2018.

Répression du mouvement social : l'état d'urgence a bon dos. - Syndicat de la magistrature, <http://www.syndicat-magistrature.org/Repression-du-mouvement-social-1.html>, consulté le 15 juin 2018.

Le Carnet B, ancêtre du Fichier S - 28 Minutes, <https://www.arte.tv/fr/videos/082893-004-A/le-carnet-b-ancetre-du-fichier-s-28-minutes/>, consulté le 1 juin 2018.

WikiRota, <http://wikirota.org/>, consulté le 3 juin 2018.

Choc ..., <http://louis.rota.monsite-orange.fr/page3/index.html>, consulté le 3 juin 2018.

La transformation de Grand-Couronne, <http://www.grand-couronne.com/la-transformation-de-grand-couronne/>, consulté le 18 juin 2018.

De l'utilisation du carnet B - Chroniques de la Grande Guerre - Activités culturelles - Les Archives du Pas-de-Calais (Pas-de-Calais le Département), <http://www.archivespasdecalais.fr/Activites-culturelles/Chroniques-de-la-Grande-Guerre/De-l-utilisation-du-carnet-B>, consulté le 19 janvier 2016.

Victor Hugo (21 mai 1850) - Histoire - Grands moments d'éloquence - Assemblée nationale, <http://www2.assemblee-nationale.fr/decouvrir-l-assemblee/histoire/grands-moments-d-eloquence/victor-hugo-21-mai-1850>, consulté le 22 mai 2018.

MENACE : Définition de MENACE, <http://www.cnrtl.fr/definition/menace>, consulté le 11 mai 2018.

VEILLE : Etymologie de VEILLE, <http://www.cnrtl.fr/etymologie/veille>, consulté le 9 mai 2018.

Fiches Maitron

ALIGNY Julien. Pseudonyme : Legran - Maitron, http://maitron-en-ligne.univ-paris1.fr/spip.php?page=article_long&id_article=9859, consulté le 11 mai 2018.

BEAUDOUIN [Raoul Lenôtre, dit] [Dictionnaire des anarchistes] - Maitron, <http://maitron-en-ligne.univ-paris1.fr/spip.php?article156503>, consulté le 25 avril 2018.

BINET René, Valentin - Maitron, <http://maitron-en-ligne.univ-paris1.fr/spip.php?article16745>, consulté le 5 mai 2018.

BRIARD Paul, Lucien - Maitron, <http://maitron-en-ligne.univ-paris1.fr/spip.php?article102436>, consulté le 19 juin 2018.

BRIÈRE Odette - Maitron, <http://maitron-en-ligne.univ-paris1.fr/spip.php?article102489>, consulté le 30 janvier 2018.

CANTON Louis, Auguste - Maitron, <http://maitron-en-ligne.univ-paris1.fr/spip.php?article18594>, consulté le 20 juin 2018.

CHAUVIN Robert, Albert - Maitron, <http://maitron-en-ligne.univ-paris1.fr/spip.php?article153326>, consulté le 18 avril 2018.

DELATTRE Lucien Antoine - Maitron, <http://maitron-en-ligne.univ-paris1.fr/spip.php?article162734>, consulté le 13 juin 2018.

EUDIER Louis, Arthur - Maitron, <http://maitron-en-ligne.univ-paris1.fr/spip.php?article24788>, consulté le 18 juin 2018.

GIRAULT Suzanne [née DEPOLLIÉ Suzanne]. Pseudonymes et noms d'emprunt : CORMIER Olympia, SAUVAGE Suzanne (du nom de son compagnon François SAUVAGE) - Maitron, <http://maitron-en-ligne.univ-paris1.fr/spip.php?article88366>, consulté le 26 janvier 2018.

GOIJON Germaine, Marthy, Louise née CÉCILE - Maitron, http://maitron-en-ligne.univ-paris1.fr/spip.php?page=article_long&id_article=144240, consulté le 4 octobre 2016.

MORAND Jeanne [Dictionnaire des anarchistes] - Maitron, <http://maitron-en-ligne.univ-paris1.fr/spip.php?article138986>, consulté le 31 janvier 2018.

PICAN André, Félix, Auguste - Maitron, <http://maitron-en-ligne.univ-paris1.fr/spip.php?article126129>, consulté le 19 juin 2018.

POUJOL Roger, Hippolyte - Maitron, <http://maitron-en-ligne.univ-paris1.fr/spip.php?article127149>, consulté le 19 juin 2018.

SCAGLIA Louis [Dictionnaire des anarchistes] - Maitron, <http://maitron-en-ligne.univ-paris1.fr/spip.php?article156621>, consulté le 30 mai 2018.

Thèses et mémoires de Master

ARSAC H., *La loi du 16 juillet 1912 sur l'exercice des professions ambulantes et la circulation des nomades*, Thèse pour le doctorat, Lyon, Faculté de droit, 1933.

AUDEVAL A., *Les Étrangères indésirables et l'administration française. 1938-1942 : socio-histoire d'une catégorisation d'État*, Thèse pour le doctorat dirigé par G. Noiriel, Paris, EHESS, 2016.

NEVEU G., *Acceptation et critique des dispositifs : une approche post-foucaldienne du contrôle social*, Mémoire de Master, Rouen, 2008.

NEVEU G., *L'incertitude et son hégémonie : mise en place de la biométrie et nouveaux dispositifs d'instrumentalisation du pouvoir*, Mémoire de Master 1, Rouen, 2007.

PAIMPARÉ B., *Le Parti communiste français en Seine-Inférieure (1920 – 1935)*, Mémoire de recherche d'histoire, Rouen, 2014.

PAOLI S., *Le sport travailliste en France sous le Front populaire (1943-1939)*, Maîtrise d'histoire contemporaine, Paris I Sorbonne, 1984.

SIMON M., « *Itô Noe (1895 - 1923) : trajectoire politique et sociale d'une féministe anarchiste du Japon de l'ère Taishô* » Mémoire de Master, Rouen, 2015.

LAROZE-BARRIT S., *L'Affaire du « petit Gignoux » : symptôme du climat politique en France sous le premier Gouvernement Blum (Juin 1936 - Juin 1937)*, Institut d'Étude politique de Lyon, Lyon, 2011.

Sources historiques

AUBIN N., « Le manuscrit Pican », in *Communisme*, 1998, n° 55, p. 137.

COURTADE H., *Extrait du Prolétaire normand*: « Les élus communistes au service du peuple », le 24 juillet 1936, ADSM 1 M 304.

GOUJON G., « Ce que fut la grève du Textile de Rouen », in *La révolution prolétarienne*, avril 1929, n° 77, p. 16.

THOREZ M., « Pour une France libre, forte et heureuse », in *L'Humanité*, 18 avril 1936.

Direction générale de l'Imprimerie et de la librairie au préfet de Seine-Inférieure., le 20 septembre 1810, ADSM 4 M 629.

Dossiers individuels (carnets B) 1907-1941, ADSM 1M 522 à 1M 525.

Dossiers individuels des individus suspects 1908-1941, ADSM 1M526 à 1M537.

Affaires politiques, ADSM 1 M 172 - 197.

Lettre du chef de cabinet du préfet: « Au sujet du mariage du prince Georges, duc de Kent », le 18 novembre 1934, ADSM 1M 540.

Journal de Rouen: « La piste Havraise de l’Affaire Miller. Le Commissaire CHAUVINEAU est déplacé. », le 6 octobre 1937, ADSM 1 M541.

Affiche de Blanqui « La Saint Barthélemy Rouge », Source AM de Rouen, dossier documentaire Rouen 1848.

Rapport du commissaire central de Police au préfet: « Plan de protection en cas de grève générale du textile », le 12 novembre 1928, ADSM 10 M369.

Notice individuelle de Delattre Lucien, le 3 décembre 1928, ADSM 1 M523.

Notice individuelle de Delattre Lucien, le 3 décembre 1928, ADSM 10 M369.

Rapport de l'inspecteur de police Baatsch au commissaire spécial de police de Rouen: « Au sujet des menées extrémistes dans la région », le 3 décembre 1928, 10 M369.

Du commissaire central au préfet: « Au sujet de Germaine Goujon », le 27 octobre 1918, ADSM 1 M523.

Notice individuelle de Brière Odette, le 25 juin 1931, ADSM 1 M305.

Du préfet au ministre de l'Intérieur: " Contingent incorporé en 1935 ", le 9 octobre 1935, ADSM 1 M 526.

Du commissaire principal Durac au préfet: " Renseignements sur Mr Levavasseur Lucien ", le 17 mars 1943, ADSM 51 W 428.

Lettre du Général Duffour, commandant de la 3e Région au Préfet, le 6 novembre 1936, ADSM 10 M 383.

Liste des raffineries du pétrole travaillant dans les temps de paix pour la défense nationale, le 6 novembre 1936, ADSM 1 M 259.

Du commissaire spécial Arsac à monsieur le Secrétaire général : "Au sujet de la surveillance des usines ou établissements travaillant à la Défense nationale, le 9 octobre 1939, ADSM 1 M 259.

Du commissaire spécial Arsac à monsieur le Général Commandant de la 3e Région mobilisée : " Renforcement du personnel ", le 17 décembre 1939, ADSM 1 M 258.

Du commissaire divisionnaire Arsac à monsieur le Général Commandant de la 3e Région mobilisée : « Au sujet des employés de l'usine de camouflage du Houllme », le 22 mars 1940, ADSM 1 M 534.

Carnet B. Instruction du 1er novembre 1912 mise à jour le 12 décembre 1922., ADSM 1 M 521.

Du préfet au ministre de l'Intérieur: « Au sujet de la loi de février 1933 sur les garanties de la liberté individuelle », le 21 septembre 1934, ADSM 1 M 521.

Du préfet aux sous-préfets et commissaires locaux: « Quant à la révision du carnet B », le 23 février 1922, ADSM 1 M521.

Du commissaire spécial de Rouen au préfet: « Proposition d'inscription au Carnet B de Jean Massie », le 15 janvier 1938, ADSM 1 M524.

Répertoire des inscrits au carnet B de la Seine-Inférieure, 1923, 1 M521.

État des individus inscrits au Carnet B de la Seine-Inférieure, le 1er décembre 1939, ADSM 1M 306.

Carnet B: « Fiche individuelle de Tassel Marceau », le 12 mai 1931, ADSM 1M 525.

Notice individuelle de Estival Antoine, le 18 février 1938, ADSM 1 M 530.

Notice individuelle de Massie Jean, le 19 janvier 1938, ADSM 1 M524.

Note de service du commissaire central de police de Rouen au préfet : " Au sujet de Bradley B., propagandiste révolutionnaire britannique ", le 8 juin 1937, ADSM 1 M 539.

Du commissaire spécial de Rouen au préfet: « Au sujet de Massie et de son épouse née Viard Jeanne », le 10 décembre 1937, ADSM 1 M534.

Du ministre de l'Intérieur aux préfets de France et gouverneur général d'Algérie: « Étrangers à inscrire au Carnet B », le 21 octobre 1935, ADSM 1 M544.

Du commissaire spécial de Rouen au préfet: " Au sujet du professeur Rota ", le 15 mars 1934, ADSM 1 M 536.

Copie des notes du professeur Rota, le 3 février 1936, ADSM 1 M 536.

Du commissaire spécial au préfet: " Étrangers suspects ou à surveiller ", le 19 septembre 1939, ADSM 1 M 555.

Journal de Rouen: « Un Français naturalisé allemand aux États-Unis se trouve actuellement séquestré à bord d'un navire américain faisant route sur Hambourg », le 1er février 1936, ADSM 1 M527.

George Bresin à bord du « Président Roosevelt »: « Appel d'extrême urgence aux autorités françaises », le 31 janvier 1936, ADSM 1 M527.

Procès-verbal du commissaire de police spéciale adjoint Thamin: « Déclaration de BRESIN Georges », le 31 janvier 1936, ADSM 1 M527.

G. Bresin à bord du « Président Roosevelt » à destination du consul de France à Cobh-Etat libre d'Irlande., le 28 janvier 1936, ADSM 1M527.

Rapport du commissaire de Police du 1er arrondissement de Rouen au commissaire central: « Renseignement sur examen de situation de Schapiro William, citoyen américain », le 29 août 1939, 1 M 554.

Du préfet au sous-préfet de Dieppe « Au sujet de la ligue d'Action française », 13 janvier 1921, ADSM 1Z 14.

Du commissaire spécial de Dieppe au sous-préfet: « Enquête sur propagande de ligue d'Action française », 26 janvier 1921, ADSM 1 Z14.

Rapport mensuel du commissaire spécial de police de Rouen, Sur l'état d'esprit des populations, le 8 janvier 1925, ADSM 1 M184.

Du commissaire central du Havre au préfet « Propagande », le 5 janvier 1925, ADSM 1M 184.

Du commissaire spécial de Rouen au préfet: « Réunion du Faisceau au cirque de Rouen », le 29 mai 1926, ADSM 4 M3231.

Du commissaire central du Havre au préfet: « Évènements du 6 février 1934 », le 6 février 1934, ADSM 1 M 185.

Du préfet au ministre de l'Intérieur: « Membres des ligues ayant pris part aux manifestations parisiennes », le 10 février 1934, ADSM 1 M 185.

Du commissaire central de police au préfet: « Au sujet des dommages causés aux domiciles de MM. Métayer et Crutel », le 5 mars 1934, ADSM 1 M185.

Du commissaire central de police au préfet « Au sujet de la manifestation d'hostilité contre le Docteur Crutel le 7 février 1934 », le 10 mars 1934, ADSM 1 M185.

Du sous-préfet de Dieppe au préfet: « À propos de cris passés inaperçus devant le domicile du député », le 8 février 1934, ADSM 1 M185.

Appel de l'extrême gauche au rassemblement contre le fascisme, ADSM 1 M185.

Du commissaire de police de St Etienne du Rouvray au préfet: « Organisations politiques », le 29 juin 1935, ADSM 1 M184.

Du commissaire central de police au préfet: « Manifestations sur la voie publique », le 9 février 1934, ADSM 1 M185.

Circulaire de la Sûreté Générale aux préfets de France quant à la diffusion de films projetant des images se rapportant aux manifestations du 6 février 1934, le 8 février 1934, ADSM 1 M185.

Du sous-préfet du Havre au préfet: « Au sujet de la diffusion de films contenant des images violentes », le 10 février 1934, ADSM 1 M185.

Rapport du commissaire spécial du Havre au sous-préfet: « Films relatant du 6 et 7 février », le 24 février 1934, ADSM 1 M185.

Du préfet de Seine-Inférieure au cabinet du conseil et ministre de l'Intérieur: « Concernant le retour au calme dans l'opinion », le 9 février 1934, ADSM 1 M185.

Du Commissaire central de police de Rouen au préfet: « Action Française et 6 février », le 6 février 1936, ADSM 1 M185.

Du commissaire central du Havre au préfet: « Dépôt d'une couronne au Monument aux Morts par un groupe de Croix de Feu », le 6 février 1936, ADSM 1 M185.

Rapport du préfet au cabinet du conseil et à l'Intérieur: « Au sujet de la diffusion de journaux quotidiens », le 27 mars 1934, ADSM 1 M184.

Du commissaire de police de Grand-Quevilly au préfet: « Au sujet de certains groupements d'extrême droite », le 10 mars 1934, ADSM 1M 273.

Du commissaire de police de Sotteville-lès-Rouen au préfet: « Création d'un comité d'union nationale », le 30 juin 1934, ADSM 1 M272.

Du préfet au ministre de l'Intérieur: « Au sujet des ligues politiques », le 4 novembre 1935, ADSM 1 M184.

Du préfet aux commissaires de police: « Enquête sur les groupements politiques régionaux », le 25 juillet 1935, ADSM 1 M184.

Du commissaire de police d'Yvetot au préfet: « Rapport d'enquête sur l'activité politique », le 28 juin 1935, ADSM 1 M184.

Du commissaire de police de Grand-Quevilly au préfet: «Au sujet des diverses organisations de droite et de gauche"», le 28 juillet 1935, ADSM 1 M184.

Du sous-préfet du Havre au préfet: « Au sujet de la venue du colonel De La Rocque », le 17 novembre 1936, ADSM 2 Z60.

Le Havre-Éclair: « Le colonel De La Rocque a parlé hier soir devant 9.000 membres du Parti Social Français », le 23 décembre 1936, ADSM 2 Z60.

Du sous-préfet du Havre au préfet: « Suite à la contre-manifestation organisée lors de la venue du colonel De La Rocque », le 23 décembre 1936, ADSM 2 Z60.

Du préfet au ministre de l'Intérieur, à la direction générale de la Sûreté nationale et contrôle de la police administrative: « Concernant les réunions publiques », le 15 juin 1935, ADSM 1M 272.

Du ministre de l'Intérieur René Malvy aux préfets de France, le 2 juin 1916, ADSM 4M 3230.

Du préfet aux maires du Département: « Maintien de l'ordre public », le 2 décembre 1935, ADSM 1 M184.

Du ministre de l'Intérieur à messieurs les Préfets de Police: « Au sujet de la sécurisation des réunions publiques », le 15 février 1937, ADSM 4M 3230.

Du commissaire central de police de Rouen au préfet: « Au sujet de drapeaux rouges à des fenêtres », le 1er juillet 1936, ADSM 1 M527.

Du commissaire spécial Arsac au préfet: « Au sujet d'inscriptions royalistes », le 10 août 1937, ASM 1 M184.

De l'inspecteur principal Dorival au commissaire central de Rouen: « Au sujet d'inscriptions royalistes sur une automobile », ADSM 1 M184.

Du commissaire de police de la ville d'Yvetot au préfet: « Au sujet d'affiches sur la voie publique », le 17 novembre 1938, ADSM 4M 3230.

Du commissaire de police de St Etienne du Rouvray au préfet: « Inscriptions politiques et papillons », le 11 février 1939, ADSM 1 M184.

Du préfet au sous-préfet de Dieppe: « Œuvres sociales des Croix de Feu », le 16 décembre 1935, ADSM 1 Z14.

Du sous-préfet de Dieppe au préfet: « Œuvres sociales des Croix de Feu », le 28 décembre 1935, ADSM 1 Z14.

Du préfet au ministre de l'Intérieur: « Œuvres sociales des Croix de feu », le 10 janvier 1936, ADSM 1 M 181.

Notice individuelle de Brière Odette, le 30 juillet 1927, ADSM 2 Z49.

Notice individuelle de Brière Rose, le 1er juin 1931, ADSM 2 Z49.

Du préfet au ministre de l'Intérieur: « Affaires politiques », le 26 juin 1935, ADSM 1 M184.

Copie de l'ordre du jour: « Pour le désarmement et la dissolution des liges fascistes », le 30 juin 1935, ADSM 1 M184.

Ville du Havre: "Du commissaire de police du 3ème arrondissement au commissaire central, le 31 octobre 1935, ADSM 1 M276.

Du commissaire de police spéciale Chauvineau au préfet: « Au sujet des Croix de feu », le 31 octobre 1935, ADSM 1 M276.

Commissariat de Police 3e arrondissement: « Rapport de permanence, 14 juin à 2h45 », le 14 juin 1936, ADSM 1 M 279.

Du commissaire central au préfet: « Au sujet de HARLE », le 9 juillet 1936, ADSM 1 M 279.

Du commissaire central de Rouen au préfet: « Au sujet des Croix de feu », le 20 juin 1936, ADSM 1 M 279.

Activité du commissariat central de la ville de Rouen: « Rapport du 19 au 20 juin 1936 », le 20 juin 1936, ADSM 1 M 279.

Du commissaire de police d'Elbeuf au préfet: « Au sujet d'éventuels dépôts d'armes des Croix de feu », le 30 juin 1936, ADSM 1 M 279.

Copie préfectorale du rapport concernant monsieur Doré, le 26 juin 1936, ADSM 1 M 279.

Du commissaire central au préfet: « Au sujet de Enout », le 27 octobre 1936, ADSM 1 M 530.

Notice individuelle de Levet Joseph, le 17 avril 1934, ADSM 1 M 533.

Du sous-préfet de Dieppe au préfet: « A propos de l'abbé Huault », le 31 juillet 1936, ADSM 1 M532.

Dépêche de Rouen: « Une mystérieuse affaire », le 29 juillet 1936, ADSM 1 M532.

Du préfet au ministre de l'Intérieur: « Le clergé et les événements actuels », le 19 octobre 1936, ADSM 1 M184.

Du commissaire central chef de la sûreté à monsieur le Commissaire central: « Au sujet du nommé Crépeau Joseph », le 28 septembre 1936, ADSM 1 M545.

De l'inspecteur de police Paton au commissaire de police, chef de la sûreté: "Au sujet de la bagarre du 22 septembre 1936, rue Jeanne d'Arc, à Rouen, le 27 octobre 1936, ADSM 1M 545.

Du commissaire central de police au préfet: « Au sujet de Crépeau Jean », le 22 octobre 1936, ADSM 1 M545.

Lettre du président des Croix de bois, groupe de Rouen au préfet, le 29 septembre 1936, ADSM 1 M545.

Du procureur de la République, près le Tribunal de Première Instance de Rouen au préfet, le 15 juillet 1937, ADSM 1M545.

Lettre de Lemonnier, secrétaire général du syndicat des métaux CGT, section du Trait au procureur de la République à Rouen, le 117 mars 1937, ADSM 1 M 184.

Rapport du Capitaine Laurent, commandant de la gendarmerie de Duclair, le 20 mars 1937, ADSM 1 M 184.

Le réveil du Trait, organe local du Parti Communiste, mars 1937, ADSM 1 M 184.

Du préfet au sous-préfet du Havre: « Demande de renseignement suite à l'agression de John Bethell Fox », le 18 juin 1937, ADSM 1 M535.

État des individus inscrits au Carnet B de la Seine-Inférieure, arrêté au 1er décembre 1939, ADSM 1M 544.

Notice individuelle de Lenôtre Raoul dit « Beaudoin », le 9 juillet 1935, ADSM 2 Z49.

Du commissaire central du Havre au préfet: « Conflit au sujet du navire Francisco », le 21 février 1922, ADSM 1M524.

Rapport du commissaire de police du Havre: « Enquête suite à outrage des dockers envers des agents », le 27 mai 1922, ADSM 1 M524.

Rapport du chef de Brigade de 1ère classe du Havre sur Lenôtre, ADSM 1 M524.

Commissariat spécial de Rouen « Notice individuelle de Raulin Gaston », le 10 avril 1921, ADSM 1 M525.

Commissariat spécial des chemins de fer: « Notice sur Raulin Gaston », le 14 juin 1913, ADSM 1 M525.

Préfecture de la Seine-Inférieure: « Notice individuelle de Scaglia Louis », le 7 février 1923, ADSM 1 M525.

Notice individuelle de Scaglia Louis, le 30 juillet 1927, ADSM 1 M525.

« Affaires de sûreté générale : surveillance des mouvements politiques et syndicaux (notamment terroristes et anarchistes), des criminels et des étrangers suspects. 1920-1939 », ADSM 1 Z14.

Du commissaire spécial de Dieppe au sous-préfet: « Contrôle général des services de police administrative », le 16 avril 1920, ADSM 1Z 14.

Notice individuelle de Briard Paul, le 12 mai 1920, ADSM 1 M 522.

Article: Tribunal correctionnel, audience de M. Briard, instituteur, le 1^{er} décembre 1920, ADSM 3U899.

De l'inspecteur de police Baatsch au commissaire spécial de police de Rouen: « Au sujet de la propagande communiste », le 18 août 1927, ADSM 1 M 521.

Sentence du procès Briard, le 15 décembre 1920, ADSM 3U899.

Du commissaire de police de Darnétal au préfet: « Révision du carnet B », le 27 juillet 1927, ASM 1 M 522.

Du commissaire spécial de police de Rouen au préfet: « M. Briard, instituteur », le 21 janvier 1927, ADSM 1 M 522.

Fiche individuelle de Germaine Goujon, le 10 avril 1921, AN versement 20010223/1, Fonds n° 96.

Du directeur de la Sûreté Générale au préfet de Seine-Inférieure: « Demande de renseignement sur l'émission d'une lettre », le 1er juin 1919, ADSM 1 M 523.

Journal de Rouen: « Les prisonniers allemands de Saint-Étienne-du-Rouvray », le 12 juin 1919, ADSM 1 M 523.

Germaine Goujon, Le Communiste de Normandie: « Aux Femmes », le 9 avril 1921, ADSM 1 M 523.

Reproduction de la lettre émise par les ouvrières de Saint Étienne du Rouvray, le 1er juin 1919, ADSM 1 M 523.

Correspondance avec le Préfet du département de la Seine-Inférieure au sujet de la mise sous surveillance policière de GOUJON Germaine Louise, qui entretenait des relations avec DEPOLLIER Suzanne, AN versement 20010223/1, Fonds n° 96.

Rapport du commissaire spécial de police de Rouen à destination du directeur de la Sûreté générale: " Au sujet du syndicat du textile de Rouen-Darnétal ", le 8 avril 1919, ADSM 10 M 363.

Répertoire nominatif des individus inscrits au Carnet B, ADSM 1 M 521.

Du commissaire spécial de police de Rouen au préfet: "Au sujet de la radiation de Germaine Goujon du carnet B ", le 3 mai 1940, ADSM 1 M 523.

Cabinet du préfet de la Seine-Inférieure: "radiation de Germaine Goujon du carnet B ", le 29 mai 1940, AN versement 20010223/1, Fonds n° 96.

Du préfet au commissaire central de Rouen: « Venue à Rouen de Odette Brière », le 25 avril 1927, ADSM 1 M 545.

Notice individuelle de Brière Odette, le 30 juillet 1927, ADSM 1 M 527.

Lettre de Odette Brière à sa sœur Rose, le 17 avril 1932, ADSM 2 Z 49.

Du commissaire spécial de police de Rouen au préfet: « Au sujet de Odette Brière », le 1er juin 1935, ADSM 1 M 527.

Déclaration du BR de la JC et du PC sur l'exclusion de Trouillard et Brière, le 30 septembre 1933, Archives départementales de Seine-Saint-Denis 3 M 16/97.

Télégramme officiel du commissaire spécial de Dieppe au ministère de l'Intérieur, Contrôle Administratif, Préfet de Seine-Inférieure., le 6 mai 1926, ADSM 1 Z 14.

Du commissaire spécial de Dieppe au directeur de la Sûreté Générale et au Contrôleur Général des Services de la Police Administrative: « Affaire Jeanne Morand, Anarchiste », le 6 mai 1926, ADSM 1 Z 14.

Rapport du commissaire spécial de Dieppe: « Affaire Jeanne Morand, anarchiste, refoulée par les Anglais », le 7 mai 1926, ADSM 1 Z 14.

De l'inspecteur de police Baatsch au commissaire spécial de Rouen: "Au sujet de la nommée Langlois Germaine, déléguée du rayon de Darnétal de retour de Russie., le 5 septembre 1930, ADSM 1 M 532.

Du préfet au ministre de l'Intérieur: « Action illégale communiste », le 12 janvier 1935, ADSM 1 M 307.

Du commissaire de police de Darnétal au préfet: « Incidents des frères Lefebvre », le 27 juin 1935, ADSM 1 M 532.

Notice individuelle de Eudier Louis, le 23 janvier 1936, ADSM 2 Z 49.

L'informateur populaire, septembre 1937, AN versement 20010223/1, Fonds n° 96.

Du Maréchal-des-logis-Chef Loizemant au Capitaine, Commandant la Gendarmerie de la Section à Rouen: « Réunion communiste à Barentin », le 23 juillet 1936, ADSM 1 M 310.

Du commissaire de police de Dieppe au préfet « Orchestre ambulancier Le Pélican Nina Jazz », le 25 novembre 1935, ADSM 1 Z 15.

Circulaire du ministère de l'Intérieur aux préfets de France: « Propagande communiste », le 10 octobre 1935, ADSM 1 Z 15.

Du commissaire spécial de Rouen au préfet: « Au sujet de Kaczmarek Pierre », le 24 mars 1937, ADSM 1 M 532.

Du ministère de la défense nationale et de la guerre à monsieur le Général Commandant de la 3ème Région: « Au sujet du Carnet B », le 16 décembre 1936, ADSM 1 M 521.

Du sous-préfet du Havre au préfet: « Au sujet de deux mineurs rapatriés de Bayonne », le 17 octobre 1936, ADSM 1 M 535.

Du sous-préfet du Havre au préfet: « Au sujet de Malot et Soudrille », le 13 novembre 1936, ADSM 1 M 535.

Du sous-secrétaire d'Etat au ministère des Travaux Publics au Directeur Général de la Société Jupiter, le 13 septembre 1937, ADSM 10 M386.

Direction Générale de la société Jupiter au sous-secrétaire d'Etat au ministère des Travaux Publics, le 13 septembre 1937, 10 M386.

Copie de l'échange entre Ramadier et la Fédération Nationale des industries chimiques, le 13 septembre 1937, ADSM 10 M386.

Du préfet au commandant de la Compagnie de Gendarmerie de Seine-Inférieure, le 1er décembre 1937, ADSM 10 M386.

Du préfet à monsieur le Général, commandant de la 3ème Région, le 4 décembre 1937, ADSM 10 M386.

Du commissaire divisionnaire de police spéciale du Havre au préfet: « Au sujet de l'agitation dans les raffineries de pétroles », le 30 décembre 1937, ADSM 10 M390.

Du commissaire divisionnaire de police spéciale du Havre au préfet: « Au sujet du conflit dans l'industrie des pétroles », le 31 décembre 1937, ADSM 10 M390.

Le préfet à monsieur le Général, Commandant de la 3ème Région: « Maintien de l'ordre à l'occasion d'une grève des Techniciens et Ouvriers de l'Industrie du pétrole de la Seine-Inférieure », le 30 décembre 1937, ADSM 10 M386.

Du commissaire spécial Arsac au préfet: « Au sujet des établissements Jupiter de Petit-Couronne », le 1er janvier 1938, ADSM 10 M390.

Tract de la Région Fédérale Normande des Industries Chimiques (C.G.T.), le 31 décembre 1937, ADSM 10 M393.

La Dépêche de Rouen: « Le conflit des pétroles en Seine-Inférieure », le 3 janvier 1938, ADSM 10 M390.

Copie du tract des commerçants de Gravenchon, le 5 janvier 1938, ADSM 10 M393.

Rapport du commissaire spécial de Rouen au préfet: « Au sujet de la manifestation du 5 janvier », le 6 janvier 1938, ADSM 10 M390.

Résultat de la sentence arbitrale, le 7 janvier 1938, ADSM 10 M390.

Du commissaire spécial de Rouen au préfet: « Au sujet des établissements Jupiter de Petit-Couronne », le 11 janvier 1938, ADSM 10 M390.

Du commissaire spécial de Rouen au préfet: « Retour au calme à Petit-Couronne », le 12 janvier 1938, ADSM 10 M390.

Du commissaire spécial Arsac au préfet: « Passage du député Maurice Thorez à Rouen », le 28 janvier 1938, AN versement 20010223/4, Fonds n° 96.

Du commissaire spécial au préfet: « Au sujet de la situation aux établissements Jupiter », le 21 janvier 1938, ADSM 10 M393.

Du commissaire Arsac au préfet: " Au sujet du sieur Massie Jean, secrétaire syndicat CGT Jupiter Petit Couronne ", le 1er juin 1939, ADSM 1 M 306.

Renseignements sur Massie Jean, le 9 juillet 1939, ADSM 1 M 306.

Notice individuelle de Poujol Roger, le 21 décembre 1934, ADSM 1 M 525.

Du commissaire spécial Arsac au préfet: Au sujet de Poujol, récemment nommé à Petit Couronne, le 2 février 1937, AN versement 20010223/1, Fonds n° 96.

Document anonyme, rédigé par André Pican., ADSM 1 M 536.

Du commissaire spécial Arsac au préfet: « Au sujet de la cellule communiste Pain - Paix - Liberté, à Petit Couronne. », le 5 octobre 1938, ADSM 1 M 304.

Du commissaire spécial Arsac au préfet: « Au sujet de la réunion communiste d'information tenue à Petit Couronne », le 21 septembre 1938, ADSM 1 M 310.

Du commissaire spécial Arsac au préfet: « Au sujet des industries pétrochimiques de Petit Couronne », le 25 novembre 1938, ADSM 10 M 393.

Tract du Syndicat des industries chimiques de Petit Couronne, le 25 novembre 1938, ADSM 10 M 393.

Lettre du député André Marie au préfet: « Au sujet des ouvriers licenciés pour faits de grève », le 26 décembre 1938, ADSM 10 M 395.

Du commissaire central de Rouen au préfet: « Propagande et action communiste dans la région », le 15 décembre 1938, ADSM 1 M 525.

Du commissaire de police de Saint Etienne du Rouvray au commissaire spécial Arsac « Éventualité d'un mouvement ouvrier en septembre 1939 », le 6 août 1939, ADSM 4 M 3225.

Du commissaire Arsac au préfet: « Au sujet d'un meeting annoncé par la Section Communiste de Couronne », le 26 août 1939, ADSM 1 M 310.

Tract suite à la censure de l'Humanité, août 1939, ADSM 1 M 535.

Tract de la région Seine-Inférieure et Eure: « La paix et la démocratie en danger », le 27 août 1939, ADSM 1 M 535.

Du sous-préfet du Havre au préfet « Suite à la demande de mise à jour du carnet B », le 28 août 1939, ADSM 1 M 521.

Notice individuelle de Castelli Hilaire, le 28 août 1939, ADSM 1 M 522.

Notice individuelle de Hilaire Castelli, le 20 mars 1937, ADSM 1 M 522.

Notice individuelle de Cherre Valdemer, le 28 août 1939, ADSM 1 M 522.

Télégramme de l'Intérieur aux préfets de France, le 27 septembre 1939, AN versement 20010223/1, Fonds n° 96.

Du commissaire spécial Arsac à monsieur le Général commandant de la 3e Région: « Au sujet des perquisitions chez des individus communistes et affiliés », le 12 novembre 1939.

Du commissaire central du Havre au préfet: « Au sujet des individus dangereux pour la défense nationale », le 20 décembre 1939, ADSM 1 M 530.

Du sous-préfet du Havre au préfet: « Au sujet d'Émile Famery », le 24 février 1940, ADSM 1 M 530.

Du ministre de l'Intérieur au préfet: « Au sujet de Famery Émile », le 1er mars 1940, ADSM 1 M 530.

Du commissaire spécial Arsac au préfet: « Au sujet des mesures à prendre à l'égard des individus dangereux pour la Défense Nationale ou la sécurité publique. », le 28 décembre 1939, ADSM 1 M 258.

Du président du conseil, aux Généraux commandants des régions militaires et préfets de France: « Au sujet des demandes d'affectations spéciales », le 17 janvier 1940, ADSM 1 M 521.

Lettre de l'inspecteur d'Académie au ministre de l'Éducation Nationale, le 22 décembre 1939, ADSM 1 M 525.

Du procureur général de la Cour d'Appel de Rouen au préfet: « Au sujet de Poujol », le 27 décembre 1939, ADSM 1 M 525.

Du commissaire divisionnaire de police spéciale de Rouen au Général commandant de la 3e Région: « Au sujet des nommés Paul Briard et sa fille, Claire », le 28 février 1940, ADSM 1 M258.

Du commissaire divisionnaire Arsac au préfet: « Au sujet de Briard Paul », le 3 mai 1940, ADSM 1 M 522.

Du commissaire spécial Arsac au préfet: « Au sujet des nommés Chauvin Robert et Massie Jean. », le 8 décembre 1939, AN versement 20010223/1, Fonds n° 96.

Du commissaire divisionnaire Arsac à monsieur le Général Commandant de la 3e Région Mobilisée: « Au sujet du Dépôt d'Infanterie n°32, Caserne Pélissier à Rouen », le 22 janvier 1940, ADSM 1 M 528.

Du commissaire divisionnaire Arsac, chef du secteur de Rouen au préfet: « Propagande communiste », le 23 mars 1940, ADSM 1 M 528.

Lettre destinée au commissaire spécial Arsac: « Risque de compromettre une surveillance », le 21 mars 1940, ADSM 1 M 524.

Du commissaire divisionnaire Arsac au préfet: « Au sujet du nommé Poujol Roger », le 30 janvier 1940, AN versement 20010223/2, Fonds n° 96.

Du commissaire divisionnaire Arsac au préfet: « Au sujet de la d'elle PERONNE, institutrice mutée de Villy-le-bas à Pt-Couronne », le 20 février 1940, ADSM 1 M 535.

Notice individuelle de André Pican: « Au sujet des mesures à prendre à l'égard des individus dangereux pour la Défense Nationale et la sécurité publique », le 28 décembre 1939, ADSM 1 M 258.

Du commissaire divisionnaire Arsac au préfet: « Au sujet du nommé LE CLOIREC, tuyautier aux chantiers maritimes, au Trait », le 13 mars 1940, AN versement 20010223/1, Fonds n° 96.

Du commissaire spécial de Police de Rouen au préfet: " Au sujet de Jean Massie ", le 9 juillet 1939, ADSM 1 M 306.

Table des matières

Sommaire :	12
Introduction générale.....	14
Premier temps de la démarche : l'étape post-foucauldienne du contrôle social:	24
A. La poursuite des démarches effectuées en Master	24
1. De l'acceptation des identifiants biométriques... ..	24
2. ... à l'acceptation et la critique du déploiement des dispositifs	26
B. Foucault et le contrôle social	28
1. Une démarche critique	28
2. Le dispositif de sécurité.....	30
3. Une gouvernementalisation du risque ?	32
C. L'acceptation des techniques en question.....	35
1. Une surveillance consentie ?	36
2. Interroger l'acceptation des techniques.....	38
3. Déconstruire l'acceptation par effet miroir, ou analyser les discours de contournement et refus des techniques.....	42
4. Vers une autre perspective d'enquête	44
Partie I : Méthodologie, cadre conceptuel et problématique.....	48
Introduction de partie	49
Chapitre 1 : Une démarche socio-historique	54
A. Les archives comme source	55

1.	Explorer les archives : une posture chimérique ?	55
2.	Posture	63
3.	Archives dispersées : la constitution des sources	65
4.	Imaginaire social et mystification des archives policières	71
B.	Micro histoire et archives préfectorales	76
1.	Archives de police : une ouverture à la micro-histoire	76
2.	Normalisation et jeux d'échelle.....	78
3.	Pratiquer la micro histoire	81
4.	Micro-histoire et trajectoires biographiques	84
Chapitre 2 : Le sociologue face à l'histoire.....		89
A.	La III ^e République : le temps fort de la police ?	89
1.	Se situer dans l'historiographie de la police.....	90
2.	Ruptures, objet et périodisation.....	91
3.	Sous-cloisonnements périodiques	94
B.	La nature même de l'archive: une contrainte pour l'analyse socio-historique.....	97
1.	Constituer du réel à partir de données lacunaires.....	97
2.	Le fonds de Moscou	98
3.	Vérités, contre-vérités et archives policières.....	100
C.	Un objet d'étude polymorphe : se situer au croisement des champs thématiques	101
Chapitre 3 : Problématique : critère de moralité nationale et suspicion durant la III ^e République, la régulation de l'opinion publique en question.....		104

A. Prémunir le corps social : protéger la nation	106
1. Défendre la société, protéger la nation ?	106
2. L'hypothèse de la lutte des classes comme principe inhérent à la nation	111
B. Du dispositif de sécurité à la régulation de l'opinion publique	114
1. L'opinion en proie au dispositif de sécurité : une compréhension foucaldienne de l'espace public	115
2. L'espace oppositionnel en question	118
3. De l'espace public aux espaces publics : une notion pluridimensionnelle	121
4. Quels liens entre ces espaces ?	126
5. Le contrôle de l'opinion et la nation	129
Partie II : Évaluer et gérer la dangerosité : des jeux d'échelles entre le local et l'international	136
Introduction de partie :	138
Chapitre 4 : Des spécificités locales pour réguler la menace	140
A. Situation géographique de la Seine-Inférieure, et interprétation des risques.....	140
1. L'ouverture maritime	140
2. La voie fluviale à destination de Paris	143
3. La permanence historique d'un bassin industriel	145
B. Des secteurs industriels particuliers comme « référentiels locaux de sécurité » .	148
1. L'industrie textile de la Seine-Inférieure : un risque à prévenir en cas de mouvement de masse	148
2. L'industrie pétrochimique départementale : un enjeu de défense nationale	156

3.	Les usines travaillant à la défense nationale	160
Chapitre 5 : Le Carnet B : généalogie d'un dispositif.....		164
A.	Le carnet B : propos généraux	165
1.	Le carnet B avant 1914.....	167
2.	Généalogie institutionnelle.....	170
3.	Inscription et conséquence	172
B.	Le changement de l'entre-deux-guerres.....	174
1.	Classe laborieuse : classe dangereuse ?.....	174
2.	La question du secret.....	179
Chapitre 6 : La surveillance en Seine-Inférieure.....		182
A.	Le carnet B de la Seine-Inférieure	182
1.	Compréhension des critères de suspicion par analyse comparative.....	182
2.	Différents documents relatifs au carnet B	184
B.	Temporalité des inscriptions et radiations en Seine-Inférieure.....	186
1.	25 inscrits en 1923.....	187
2.	34 inscrits en 1934 : des inscriptions effectives entre le 10 septembre et le 29 décembre	188
3.	Des mises à jour conditionnées par des facteurs macro-sociologiques.....	191
C.	Comprendre le fonctionnement d'un dispositif par son application concrète : le cas de l'inscription de Jean Massie	192
1.	La procédure d'inscription au carnet B de Jean Massie	192
2.	Faux et vérités instrumentalisés au besoin	196

3.	Comprendre l'application du carnet B par ses incohérences	199
4.	L'utilisation des groupes	201
D.	Les inclassables : dans le doute, enquêter.....	202
1.	« La vie mystérieuse du professeur Rota ».....	202
2.	L'affaire George Bresin.....	209
3.	« Un fanatique de la photographie vivante » :	214
	Conclusion de partie.....	216
	Partie III : Opinion et espaces publics.....	224
	Introduction de partie	226
	Chapitre 7 : Mesurer l'opinion publique dans la reconstruction politique nationale après la Première Guerre mondiale:	232
A.	La vente de journaux : un premier indicateur de l'état de l'opinion.....	233
B.	L'état d'esprit des populations dans la région de Rouen en 1925	235
C.	Propagande au Havre en 1925	238
1.	Une quête d'influence :	240
2.	Se prémunir d'un risque de conflit armé dans l'espace public ?.....	242
	Chapitre 8 : Le 6 février 1934: À l'origine de la lutte fasciste – antifasciste et de ses conséquences politiques sur l'état d'esprit des populations.....	246
A.	Des hostilités envers les représentants politiques	251
B.	L'occupation de l'espace public suite au 6 février 1934	253
1.	Gauche et extrême gauche.....	253
2.	Droite et extrême droite.....	256

Chapitre 9 : L'Après 6 février et le nécessaire retour à la normale.....	263
A. Apaiser l'opinion en limitant la diffusion d'images violentes	263
B. Diffuser un message d'apaisement	265
C. De l'évènement qui fait Histoire à l'entretien de sa mémoire dans l'espace public 269	
D. Une des conséquences du 6 février 1934 : l'augmentation de la vente de journaux extrémistes.....	274
E. Comprendre la réorganisation des mouvements politiques	275
Chapitre 10 : S'affronter en public : discours et espace.....	279
A. Réunions et contre-réunions publiques : antagonismes politiques et évolution de la législation	279
1. Manifestation et contre-manifestation à Chartres :	280
2. Venue du colonel de La Rocque au Havre le 22 décembre 1936	282
3. Une interdiction du Maire d'Elbeuf qui interroge les libertés républicaines ...	285
4. Le couple liberté – sécurité : quels contextes favorables aux dépassements des principes défendus par les républicains ?	286
B. Publicité politique dans l'espace urbain.....	289
1. Témoignage bibliographique d'un adolescent d'alors : <i>La chasse aux papillons à Paris en 1935</i>	289
2. Des drapeaux rouges à des fenêtres en 1936.....	293
3. Des inscriptions royalistes sur la voie publique en 1937	293
4. Des affiches anti-Front populaire à Yvetot en 1938	295
5. Inscriptions politiques à Saint Étienne du Rouvray en 1939.....	296

6. Identifier l'exception ?	296
C. L'action sociale : une nouvelle modalité d'action politique ?	298
Chapitre 11 : Affronter l'adversaire : l'avènement de la violence politique	304
A. Juin 1935 : Face à l'agitation des Croix de feu, les partis de gauche demandent que des mesures soient prises par les pouvoirs publics:	304
B. Une altercation au Havre en octobre 1935	306
C. L'affaire Harlé et la question des armes chez les Croix de feu.....	310
1. La nuit du 13 juin 1936	310
2. Joseph Levet, le chef des Croix de feu à Rouen.....	313
D. « Le singulier Curé de Gruchet-Saint-Siméon »	315
E. L'affaire Crépeau : quand l'engagement politique d'un ressortissant canadien et sa moralité posent question.....	319
F. L'agression d'un groupe d'évangélistes par des ouvriers au Trait	324
G. Un lycéen agressé au Havre en 1937	328
Conclusion de partie.....	330
Partie IV : Veille et répression de l'espace oppositionnel	336
Introduction de partie:	338
Chapitre 12 : Les années 1921-1933: le contrôle d'une opposition fragmentée	345
A. Trajectoires d'inscrits au carnet B avant-guerre	346
1. La surveillance du mouvement social comme témoin de la recomposition de l'espace oppositionnel et de ses institutions.....	346
2. Trois exemples particuliers.....	348

B.	Briard Paul : un instituteur condamné pour menées anarchistes	352
1.	Sa condamnation	355
2.	L'identification d'une idéologie et la confusion des services	357
3.	L'élargissement d'une loi d'exception	358
Chapitre 13 : Paroles de femmes, femmes militantes :		362
A.	La difficile constitution d'un espace public féministe	362
B.	Germaine Goujon seule femme inscrite au carnet B de Seine-Inférieure.....	365
1.	Du socialisme au communisme.....	365
2.	Politisation de la place de la femme au sein du système patriarcal.....	370
3.	Luttes intestines au sein du PC.....	372
4.	Abandon du militantisme et radiation du carnet B.....	377
C.	Odette Brière	378
1.	Une trajectoire comparable à Germaine Goujon	378
2.	Voyage en Russie et intérêt policier	379
3.	Prise de distance avec les institutions communistes et exclusion	382
D.	Jeanne Morand	385
1.	Un espace oppositionnel fragmenté	385
2.	Trajectoire biographique de Jeanne Morand	386
3.	Embarquement à Dieppe et refoulement de Grande-Bretagne.....	387
E.	Conclusion de chapitre.....	389
1.	L'opinion publique féminine, et l'espace oppositionnel.....	389

2.	Une désillusion qui touche d'avantage les femmes?	390
Chapitre 14 : 1934-1937 : Du Front commun à l'avènement du front populaire.....		393
A.	Un changement paradigmatique dans la diplomatie internationale	393
1.	Le carnet B, témoin des discontinuités du politique	394
2.	Fin de la tactique de « classe contre classe », Front commun et antifascisme .	395
B.	L'expérience du Front populaire : un espace oppositionnel « occasionnellement » public ?	399
1.	Une veille qui évolue.....	399
2.	Une mutation culturelle : « <i>Pour la réconciliation du peuple de France</i> » et l'abandon de la référence « prolétaire »	402
3.	L'extension du domaine politique comme résultante d'un mouvement devenu populaire.....	411
Chapitre 15 : 1937-1938 le retour à une opposition conflictuelle		415
A.	L'affaire Massie : un signe local du divorce avec le Front populaire ?	418
1.	Le licenciement de Massie	419
2.	La mise en place du plan de grève de janvier 1938	421
3.	Le sur arbitrage du conflit	423
4.	Le résultat du sur arbitrage et le retour au calme	426
B.	Une montée préparée vers la clandestinité.....	429
1.	Une menace devenue latente dans les communes industrielles de la rive gauche	429
2.	Une préparation à la clandestinité dès 1935 :	431

3.	Les consignes secrètes du parti en octobre 1938 :.....	433
4.	Menace et sécurité une relation ambivalente ?.....	436
5.	Novembre 1938 : Fin des espoirs ouvriers et reprise des antagonismes	439
Chapitre 16 : Le passage à la répression à partir d'août 1939.....		444
A.	La signature du pacte de non-agression et la dissolution du PCF.....	444
1.	Premières réactions « au ras du sol »	444
2.	La mise à jour du carnet B au 30 août 1939.....	450
3.	L'application de l'article 10 et du décret Daladier sur les individus dangereux pour la défense nationale :.....	453
B.	Réguler la menace sur et en arrière du front	457
1.	Affectations spéciales, carnet B et individus mobilisables	457
2.	Radier ou non d'anciens militants	461
3.	L'armée : un oxymore entre l'espace disciplinaire et une reconfiguration de l'espace oppositionnel	462
4.	Réorganiser le parti dissous ?	465
C.	Dissuader et prévenir la réorganisation des réseaux communistes	468
1.	Se prémunir de la reformation d'une cellule d'usine à Jupiter.....	468
2.	La prévention par la mise à l'écart	470
3.	Prévenir l'indiscipline : encadrement et mise au ban.....	472
D.	Le début du long périple des archives de la Sûreté et le bilan de la chasse aux communistes.....	478
1.	Aux origines du fonds de Moscou.....	478

2. Bilan de la chasse aux communistes	482
Conclusion de partie.....	487
Conclusion générale	492
Bibliographie.....	516
Sources historiques.....	533
Table des matières	546
Table des figures.....	558
Table des encadrés.....	561
Annexes.....	562

Table des figures

Figure 1: Au sujet des ligues politiques le 4 novembre 1935, ADSM 1 M184	117
Figure 2 : Trois facteurs problématisant.....	134
Figure 3 : Le point levé des dockers du Havre par l'artiste JR.....	147
Figure 4 : Extrait des cartes jointes au « Plan de protection en cas de grève générale du textile », le 12 novembre 1928, ADSM 10 M369	150
Figure 5 : Lettre de De Charry, Général Sous-Chef d'État-Major Général de l'Armée à l'Intérieur adressée au Général Commandant de la 3 ^e Région, le 6 février 1940, source ADSM 4 M 3224	159
Figure 6 : Lettre adressée au domicile du commissaire spécial de Rouen, le 23 mars 1938 .	181
Figure 7 : Répertoire des inscrits au Carnet B de la Seine-Inférieure, extrait de la 1 ^{ère} page, ADSM 1M521	184
Figure 8 : Du préfet au commissaire spécial de Police de Rouen: " Naturalisation du professeur Rota " le 1 ^{er} juillet 1936, ADSM 1 M 536	208
Figure 9 : Gestion de la menace intérieure durant l'entre-deux-guerres, l'inscription au carnet B	222
Figure 10 : Appel aux rassemblements PC, JC et CGTU, ADSM 1 M185	254
Figure 11 : Appel au rassemblement anti-fasciste, le 11 février 1934, ADSM 1 M185	255
Figure 12 : Extrait de : « Manifestation du 10 février, Télégramme du préfet », ADSM 1M 185	258
Figure 13 : Tract pour une manifestation patriotique, ADSM 1M 185.....	259
Figure 14 : Extrait de : « Circulaire de la Sûreté Générale aux préfets de France quant à la diffusion de films projetant des images se rapportant aux manifestations du 6 février 1934 », le 8 février 1934, ADSM 1 M185	263
Figure 15 : Supplément au Bulletin Religieux du Samedi 10 Février 1934, ADSM 1M 185	268
Figure 16 : Extrait de "L'Éveil du 9 février 1936" ADSM 1M 185	271
Figure 17 : Extrait du Journal de Rouen du 21 janvier 1935 ADSM 1M 274	280

Figure 18 : Extrait du rapport du commissaire de police spéciale Chauvineau au sous-préfet du Havre : « Tracts », le 22 décembre 1936. DSM 2 Z60.....	283
Figure 19: Tract du PC: "Aux Sans-travail", le Havre, le 25 décembre 1935, ADSM 1 M 281	302
Figure 20 : Extrait de : Comité antifasciste rouennais : « Ordre du jour contre les ligues », juin 1935, ADSM 1 M184.....	305
Figure 21 : L'Écho républicain: "Le singulier Curé de Gruchet-Saint-Siméon" le 1er août 1936, ADSM 1 M532.....	318
Figure 22 : Extrait du Havre-éclair du 29 avril 1937, ADSM 1 M535	329
Figure 23 : Reproduction de la lettre émise par les ouvrières de Saint Étienne du Rouvray, le 1 ^{er} juin 1919, ADSM 1 M 523.....	369
Figure 24 : Du commissaire central du Havre au préfet: "Communistes, documentation", le 7 juin 1926, ADSM 1 M 545.....	381
Figure 25 : Tract pour un meeting du PC le 26 juillet 1936 ADSM 1 M 310	409
Figure 26 : Extrait du Prolétaire normand du 24 juillet 1936 ADSM 1 M 304	410
Figure 27 : Carte postale du Pélican Nina Jazz.....	414
Figure 28 : Extrait de la leetter manuscrite de Emile Durand au commissaire spécial Arsac, le 28 janvier 1938, AN versement 20010223/4, Fonds n°96.	429
Figure 29 : Interdiction des réunions et rassemblement à Grand-Couronne par arrêté municipal, le 29 août 1939, ADSM 1 M 310.	446
Figure 30 : Interdiction des réunions et diffusion d'écrits communistes par arrêté municipal sur la commune d'Amfreville-la-Mivoie, ADSM 1 M 310	447
Figure 31 : Tract de la région Seine-Inférieure et Eure: « La paix et la démocratie en danger », le 27 août 1939, ADSM 1 M 535.	449
Figure 32 : Du commissaire spécial Arsac au préfet: « Au sujet des mesures à prendre à l'égard des individus dangereux pour la Défense Nationale ou la sécurité publique. », le 28 décembre 1939, ADSM 1 M 258.....	456
Figure 33 : Des inspecteurs de police spéciale au préfet, le 2 juillet 1940, ADSM 4 M 9	479

Figure 34 : Rapport du commissaire divisionnaire J. Durac au préfet, le 13 octobre 1940, ADSM 1881 W 149.....	481
Figure 35: Circulaire de Bousquet à tous les préfets de France : "Liste S" le 2 juin 1942, AN 3 W 298	511

Table des encadrés

Encadré 1 : Extrait de S. Laurent, <i>La « police spéciale » : renseignement politique et surveillance des étrangers</i>	18
Encadré 2: Extrait de F. Monier, <i>Le 6 février 1934</i>	56
Encadré 3 : Le carnet B	67
Encadré 4: <i>Les risques d'un ralentissement de l'industrie textile à Rouen</i>	149
Encadré 5 : Extrait de M. Amphoux, <i>L'industrie pétrochimique en Basse-Seine</i>	158
Encadré 6: <i>L'industrialisation de Grand Couronne</i>	163
Encadré 7 : Extrait de D. Borne et H. Dubief : La formation du front populaire.....	190
Encadré 8 : Extrait de M. Foucault : « <i>La politique, c'est la guerre continuée par d'autres moyens</i> ».	246
Encadré 9 S. Berstein : <i>La crise politique</i>	247
Encadré 10 : Extrait de J. Vavasseur-Desperriers, <i>Le Front national des années 1930</i>	273
Encadré 11 : Extrait de D. Tartakowsky, <i>La bolchévisation</i>	373
Encadré 12 : Extrait de M. Foucault, <i>Rêve politique de la peste et rêve politique de la lèpre</i>	474

Annexes

Annexe 1: Archives consultées	563
Annexe 2 : Les 210 communistes disparus dans le combat :	586
Annexe 3 : Carte mentale de la thèse	588
Annexe 4 : Caricature de Lange-Gabriel, La République à l'épreuve de ses peurs	590
Annexe 5: Cartes de la Seine-Maritime	592
Annexe 6 : Articles de presse couvrant l'enlèvement du général Miller, source ADSM 1 M 541, septembre 1937	594
Annexe 7: Professeur Rota : documents complémentaires, source ADSM 1 M 536.....	602
Annexe 8: L'affaire Bresin, source ADSM 1 M 527	612
Annexe 9: Le vote ou le fusil	618

Annexe 1: Archives consultées

Archives départementales de Seine-Maritime⁹⁶⁴ :

SERIE M ADMINISTRATION GENERALE ET ECONOMIE DU DEPARTEMENT (1800-1940)

1 M ADMINISTRATION GENERALE DU DEPARTEMENT

1M 2 Ordres de service et notes de service du préfet 1915-1943

Personnel des P.T.T.

1M 41 Dossiers individuels classés par ordre alphabétique ; à noter : affaire Delattre, communiste (1920-1940). Dossiers collectifs (1932-1940).

1M 148 Situation morale et politique du département ans X-XII.

Affaires politiques :

Consulat I^{er} Empire Restauration

1M 172 – 1M 177 (an VIII – 1830)

III^e République

1 M 184 Opinion publique. Dossiers chronologiques (rapports sur l'état d'esprit ; inscriptions,

⁹⁶⁴ Listing constitué à partir des outils de recherche en ligne.

affiches, tracts et journaux saisis, faux bruits, incidents ; coupures de presse).

1919, 1924 1933. A noter : état d'esprit dans l'arrondissement du Havre en 1925 ; élections sénatoriales de 1927 avec notice biographique sur le marquis de Pomereu ; documents de propagande anarchiste (1931).

1934. A noter : enquête sur la vente des journaux *Le Populaire* et *l'Action française* ; éventuel passage de Trotsky au Tréport ; agitation à propos du procès de Leipzig ; tableau des manifestations organisées entre janvier et juin 1934, enquête sur les organisations pacifiques dans la région havraise. Célébration de la révolution fasciste et de l'armistice par la colonie italienne.

1935. Dossier très complet sur les réunions, manifestations, conférences, incidents et faits divers de l'année (rapports de police, extraits de journaux). Menaces à rencontre de Laval. Censure du mariage de sa fille.

1936. Etat d'esprit à propos des événements extérieurs. Discours de Paul Reynaud au Havre. Bruits alarmistes. Coupures de presse diverses. Clergé catholique : demandes de passeports.

1937. Agression contre des évangélistes au Trait, inscriptions politiques (lettre de Charles Brisson). Liste des dirigeants des groupements de droite.

1 M 185 Répercussion des événements du 6 février 1934. Mesures de surveillance et d'apaisement ; manifestations à Rouen et dans la région, notamment les 7 (Croix de Feu), 8 et 11 février ; incidents autour de diverses personnalités : Léon Meyer, député maire du Havre, Jacques Monnier, conseiller municipal de Rouen, André Marie, député (démission de l'Union nationale des combattants, demande d'exclusion de l'association des officiers de réserve par Jacques Chastellain), Métayer, député-maire de Rouen, Crutel, député ; dossier de presse ; commémoration du 1er et du 2ème anniversaire

1934-1936

1 M 188 Conflit italo-abyssin : manifestations de l'opinion publique, de la colonie italienne, des partis politiques (Croix de bois, Action française), surveillance du matériel à destination de l'Ethiopie, boycott du matériel de guerre à destination de l'Italie (surveillance de l'activité de Tillon, secrétaire de la fédération unitaire des ports et docks) (1935). Note sur la composition de la délégation syro-palestinienne de Genève (1936) 1935-1936

ÉVÈNEMENTS MILITAIRES, PROTECTION DU TERRITOIRE

Deuxième Guerre mondiale

1 M 258 Surveillance des individus suspects étrangers et français, notamment communistes : enquêtes demandées par le ministère de l'Intérieur, l'Etat-Major (notices individuelles). Actes divers de sabotage visant notamment le trafic maritime et aérien, les établissements travaillant pour la défense nationale.

1M 259 Surveillance des usines travaillant pour la défense nationale : mesures de protection, affaires diverses (dossiers généraux et dossiers par établissement). Surveillance d'établissements industriels divers, notamment au Havre (ouvriers suspects de propagande antinationale) ; surveillance des importations et des exportations. Surveillance des ports de Rouen et du Havre.

PARTIS DE DROITE ET D'EXTRÊME DROITE

1 M 272 Front national : organisation et surveillance d'un comité d'Union nationale dans le département (à noter : Elbeuf). 1934-1936

1 M 273 Groupements divers : enquête sur l'activité de l'Action française, Camelots du roi, Jeunesses patriotes, Solidarité française. Ligue des contribuables, Croix de feu et Briscards, Combattants volontaires et Parti national-socialiste (instructions ministérielles du 27.02.1934). 1934

1 M 274 Jeunesses patriotes : activité et propagande : enquêtes dans le département (réunions, tracts, affiches, manifestations), (1933-1934) ; listes des membres influents, articles de journaux (1934-1935).

1 M 275 Solidarité française (1934-1936), **Parti national corporatif républicain (à partir de 1936)** : renseignements sur les membres et l'activité des sections (1934-1935), dissolution : décret et procès-verbal du 19.06.1936.

Croix de feu, Briscards et Volontaires nationaux.

1 M 276 Organisation : enquête sur la formation du mouvement (1934-1936), enquêtes

ponctuelles sur les dirigeants (1934,1936), listes des sections : membres, comités de direction, activité, renseignements sur les dirigeants : notices individuelles, relevés de casier judiciaire, rapports collectifs (1934-1936), réseaux téléphoniques avec schémas (1935-1936), extraits des statuts (1936), Volontaires nationaux (1935-1936).

1 M 279 Surveillance : surveillance générale (1934-1936), rapports sur l'activité des Croix de feu (1935-1936), dépôt d'armes au château de la Haline, commune de Saint-Pierre-lès-Elbeuf (1935), identification des véhicules (1935-1936), avions en provenance d'Algérie destinés à l'association (1936)

1 M 281 Affaires diverses : affaire Levet : outrage à un magistrat (1934), incidents divers (1934-1935), proposition de stocks d'armes (1935), colonie de vacances à Saint-Pierre-lès-Elbeuf (1935), oeuvres sociales : secours aux indigents et aux chômeurs (1935-1936).

1 M 282 Dissolution des Croix de feu et Volontaires nationaux : instructions ministérielles (loi du 10.01.1936, décret du 18.06.1936), procès-verbaux de notification classés par section, liquidation des biens, articles de journaux, distribution illégale d'armes (affaire Harle), attaques contre les ex-Croix de feu et Volontaires nationaux. 1936

1 M 283-285 Parti social français (reconstitution de la ligue des Croix de feu, Briscards et Volontaires nationaux dissoute).

1 M 283 Activité et organisation : formation des sections de Rouen et du Havre (juillet 1936) ; instructions et enquêtes (août-septembre 1936) ; instructions ministérielles du 7 octobre 1936 : enquêtes sur les sections, programme, listes et renseignements sur les adhérents (1937), activité de la section havraise (1938-1939). Affaires diverses, notamment : incidents entre le Parti social français et le Front populaire (1936), procès pour diffamation du colonel de la Rocque au journal radical-socialiste *L'Eveil* (1936-1938)

1 M 284 Presse. *Le Flambeau Normand*, organe régional du parti (1936-1937) : gérance (1936) ; articles de presse (1936-1939).

1 M 285 Réunions : classées par arrondissement (Dieppe, Le Havre, Rouen, Yvetot : 1936-1939) ; réunions interdites : recours devant le Conseil d'Etat (Le Havre, Yvetot, Montivilliers : 1936-1939).

1 M 286 Action française : organisation, propagande et activité (renseignements sur les membres, 1934-1936, tracts, affiches, journaux, inscriptions, 1933-1940, réunions, 1936-1939) ; dissolution : instructions et enquêtes (janvier-avril 1936), application du décret (port d'insignes, infractions, liquidation des biens, rejet des recours, incidents), comité rouennais des amis du journal *L'Action française* : 1936-1938.

PARTI REPUBLICAIN RADICAL ET RADICAL-SOCIALISTE

1 M 299 Activité dans l'arrondissement de Dieppe : réunions, conférences, propagande, membres, comités.

A noter : congrès de Dieppe (visite de Daladier, 1936) ; événements au Palais Bourbon du 6 février 1934 : affaire Rimbert, création d'un Comité d'union des gauches de Gournay, Argueil et région, affaire Heuillard, maire et député (congrès de Nantes), assemblée générale du comité du canton avec André Marie et R. Lazard, démission de Galimaud (1933) ; Saint-Valéry : comité du canton (1933, 1937) ; Le Tréport : conférence avec Métayer et Rimbert (1932), création d'un comité, conférence de Kayser, vice-président du parti (1933).

PARTI COMMUNISTE

1 M 304 Organisation : création des cellules d'usines (1924) ; rapport sur l'activité du parti dans le département : Dieppe, Le Havre, Yvetot, Rouen, Petit-Quevilly, Sotteville (1927) ; directives concernant les cellules (1931) ; réorganisation et décentralisation du parti : directives (1935) ; enquêtes sur l'activité du parti dans le département (1935-1936) ; élection de G. Déziré, secrétaire général (1936) ; organisation d'écoles de cadres (1936-1937) ; interview de G. Déziré et enquête sur le parti (1937-1938) ; adresse aux partis radical et radical-socialiste à Maromme (1938) ; directives à la cellule de Petit-Couronne en cas de mobilisation (1938), questionnaire adressé aux membres du P.C. (1938). 1924-1938

1 M 305 Notices individuelles classées par ordre alphabétique 1920-1941

1 M 306 Fiches de renseignements sur les membres de l'organisation dissoute (janvier-avril 1940), listes de membres : section et cellules de Dieppe (1925), listes nominatives avec mention au carnet B, liste nominative des principaux dirigeants et militants (1939), état des individus

inscrits au carnet B (1939), XIXe Union régionale unitaire : enquête sur l'activité des sections et membres (1934-1935), composition des cellules communistes de Petit-Couronne, Grand-Couronne et des Essarts (1937), organisation du parti et liste des membres dans l'arrondissement du Havre (1938), divers 1925-1940

1 M 307 Tracts, affiches et inscriptions (1938-1940) ; propagande dans divers secteurs d'activité (1925-1939) ; propagande anti-communiste (1937-1940) ; action illégale (1934-1936) ; manifestations communes avec la C.G.T.U., manifestation de chômeurs du 12 janvier 1932 ; journée nationale de lutte du 4 février 1932 ; campagne d'agitation : instructions (1926). 1925-1940

1 M 308 Représentation du film soviétique *Le Krassine* (1929), affaire Sacco et Vanzetti (1921-1922, 1927), affaires internationales (1936-1937), affaires diverses, par ordre chronologique (1922-1939) 1921-1939

1 M 310 Réunions 1924-1939

1 M 311 Défense nationale : surveillance des conscrits : instructions et circulaires (1924-1929), enquêtes sur les conscrits des classes 1921 à 1932 ; divers : propagande antimilitariste (1921-1930), constitution de cellules communistes dans l'armée et la marine (1924), décès de soldats (1936), consignes secrètes du P.C. en cas de mobilisation (1938), propagande anti-communiste du journal *Aux Ecoutes* (1938), fiches de renseignements (1939), chants séditions (1939), notes individuelles (1940), implantation du P.C. aux usines Jupiter (1940). 1921-1940

Dissolution du Parti communiste.

1 M 312 Généralités : instructions et circulaires ministérielles (1939-1940), rapports d'ensemble (1939), surveillance de l'activité du P.C. : affaires diverses (1940), recherche de députés communistes (1939-1940), surveillance de militants (1939-1941), perquisitions (1939), liquidation des biens (1939-1940), suspension de journaux (1939), dissolution des groupements sportifs : procès-verbaux de perquisition, incidents lors de la manifestation cycliste de *L'Humanité* (1939-1940), rapport d'écoute de la radio clandestine *L'Humanité* (1939-1940), divers (1939-1940). 1939-1941

1 M 316 Groupes féminins à tendance communiste : Union des jeunes filles de France, Union des femmes françaises (pétitions), Jeunes filles communistes. 1936, 1938

POLICE

ORGANISATION, PERSONNEL

1 M 508 Affaires diverses : création d'un service de sûreté à Elbeuf, 1929 ; révocation des gardiens de la paix, 1932-1939 ; enquête sur la situation familiale des fonctionnaires de la sûreté nationale, 1938 ; rapport du commissaire de police de Grand-Quevilly sur le manque de personnel dans son commissariat, 1939 ; projet tendant à l'institution de la police d'Etat dans les villes de plus de 100 000 habitants, juin 1939 ; frais de police : liste des mandats expédiés, 1939-1940 1929-1940

AFFAIRES NON POLITIQUES ⁽²⁷⁾

1 M 510 Correspondance entre les autorités administratives de la Seine-Maritime et des autres départements normands concernant des matières de police (brigandage, faits divers). an VIII-1818

1 M 516 Renseignements généraux, enquêtes, rapports administratifs, affaires de sûreté, incidents, faits divers. 1885-1899

1 M 517 Renseignements généraux, enquêtes, rapports administratifs, affaires de sûreté, incidents, faits divers 1900-1940

POLICE DE SURETE 1 M 521 à 558

1 M 521 Instructions, 1922-1940 ; état nominatif des individus inscrits, 1937-1939 ; renseignements collectifs, 1939-1940 ; état des individus figurant au carnet "B" et qui doivent en être rayés, 1931 ; perquisitions chez des suspects par suite du décret du 26 septembre 1939 portant dissolution des organisations communistes, 1940 ; répertoire des individus inscrits au carnet "B". 1922-1940

1 M 522-525 Dossiers individuels ("carnets B"). 1907-1941

1 M 526-537 Dossiers individuels des individus suspects.

1908-1941

1 M 538 Dossiers collectifs, 1934-1941 ; liste imprimée nationale d'individus suspects, 1939.
1934-1941

1 M 539-542 Sûreté nationale. Surveillance des étrangers.

1 M 543 Etrangers en Seine-Inférieure, statistiques : 1909-1940

1 M 544 Carnet B : inscription d'étrangers au carnet B (enquête nationale), liste de suspects en Seine-Inférieure 1935-1939

1 M 545 Surveillance de suspects : dossiers individuels alphabétiques et par nationalité, 1935-1939

1 M 546 Agitation italienne : enquêtes sur les ressortissants Italiens, leurs groupements, leurs activités économiques et politiques.

1929-1939

1 M 547-548 Enquête sur les ressortissants Allemands.

547 A noter : réfugiés politiques résidant en Seine-Inférieure : instructions, dossiers individuels.
1933-1940

1 M 554 Affaires ponctuelles concernant des ressortissants étrangers 1894-1940

1 M 557 Gens de couleur : surveillance et affaires générales, enquêtes et états nominatifs dans le département, 1802-1839.

Surveillance des groupements et des syndicats de 1918 à 1941.

1 M 565 Réorganisation des syndicats à la suite de la dissolution du parti communiste : instructions, rapports, correspondance, listes et dossiers par syndicat (notamment métallurgie du Havre). 1939-1941

Dossiers de syndicats.

1 M 570 Enseignement libre, instituteurs, 1930-1939 ; syndicats chrétiens, 1935-1939 ; gazélectricité, 1930-1939 ; bâtiments (peintres, travaux publics, terrassiers), 1930-1939 ; commerce et industrie (textile, commerçants de Dieppe, quatre-saisons, vins et spiritueux, grands magasins, cotonniers et confection de Rouen, métallurgie), 1922-1940 ; alimentation (boulangers, charcutiers, limonadiers, restaurateurs), 1929-1939 ; employés, notamment du Havre (assurances sociales, contribuables, bureaux, services municipaux, banques), 1934-

1938 ; divers (coiffeurs, carrossiers, tramways, camionneurs, travail syndicaliste révolutionnaire, médecins, locataires), 1930-1935.

1 M 575 Cheminots : Serqueux, 1918-1919, Saint-Etienne-du-Rouvray, 1917-1919, Sotteville lès-Rouen, 1902-1922, Le Tréport, 1904-1920, Yvetot, 1919.

Enseignement primaire.

1 M 627 Dossier Briard, syndicaliste.

1912-1929

4 M POLICE

ORGANISATION. PERSONNEL

4M 9 Mobilisation des personnels de police : situation militaire, affectations spéciales, effectifs des personnels de remplacement et de renforcement, etc 1936-1940

4M 10 Guerre de 1939 : candidatures et engagements ; licenciements aux fins de réquisition 1939-1940

Dossiers individuels

4 M 11 : A. (*pour Arsac*)

4 M 15 Ca-Ch. (*pour Chauvineau*)

4 M 18 : Dh-Du. (*pour Durac*)

4 M 35 Dossiers collectifs.

POLICE RURALE

4 M 36 Correspondance relative à la nomination, aux attributions, à l'embrigadement et au traitement, an VII-1864 ; association amicale : demande de subventions, 1933.

FONDS DU COMMISSAIRE GENERAL DE POLICE DU HAVRE, 1816-1819

4 M 112 Observations du ministère sur les rapports relatifs à l'approvisionnement des halles, 1816-1818 ; sur les personnes suspectes ou prévenues d'assassinats, viols, mendicité, vols, tumultes, incendies, évasions, sur les fêtes officielles, les fausses nouvelles, le contrôle des navires, les marchandises prohibées, les naufrages, 1816-1819

RAPPORTS DE GENDARMERIE, 1816-1938

(Arrestations et faits divers).

4 M 158 1816-1888 (nombreuses lacunes).

FAITS DIVERS, an VIII-1938

4 M 167 Dieppe, an X-1828. Incendies (fermes, maisons, manufactures, bateaux) Assassinats, meurtres, avortements, viols, rapt de mineurs, etc., par arrondissement

4 M 180 Rouen, an VIII-1936.

Dossiers des associations, 1835-1940

Syndicats ouvriers : **4 M 518** Textile.

4 M 556 Associations cultuelles : catholiques, protestants, israélites.

4 M 571 Cercles catholiques (associations cultuelles).

Réglementation de l'imprimerie, la librairie et la presse

4 M 629 Lois et instructions, an XIII-1876 (55) ; attributions des inspecteurs de l'imprimerie et de

la librairie, 1813-1815 an XIII-1876

Expulsés

4 M 752 Français expulsés pour fausse identité, 1884-1913 ; Français expulsés de pays étrangers, 1898-1938 ; Français déportés des Etats-Unis, 1939-1940.

Cartes d'identité d'étrangers : Dossiers individuels, 1933-1942

4 M 2611. Répertoire manuscrit détaillé. 1933-1942

SURVEILLANCE ET AMNISTIE DES PERSONNALITES POLITIQUES SUSPECTES

PREMIER EMPIRE

4 M 2683. Recherche et amnistie des auteurs d'attentat et du général Lahoric, traître.

an XI-1806

TROISIEME REPUBLIQUE

4 M 2695. Anarchistes ; Surveillance des rassemblements et de la presse : rassemblements, conférences, manifestations, complots, attentats, menaces de terrorisme, réunions, presse, affichage, diffusion de feuilles, tracts et journaux (*Le Libertaire*) à Caudebec-lès-Elbeuf, Darnétal, Dieppe, Elbeuf, Fécamp, Le Havre, Lillebonne, Maromme, Neufchâtel, Oissel, Petit-Quevilly, Pierrecourt, Rouen, Saint-Etienne-du-Rouvray, Sotteville-lès-Rouen, Yvetot. A noter : affichage et distribution de placards dont ceux de la démission de J. Grevy et de l'affaire Wilson, 1886-1888 ; conférence de Louise Michel au Havre et attentat contre sa personne, 1888 ; – de l'abbé Garnier, 1888 ; faux complot de Fécamp lors du voyage du ministre des Travaux publics, 1892 ; surveillance du port de Rouen le jour des funérailles du président Carnot, 1894. 1886-1917

FONDS DE LA POLICE JUDICIAIRE DE ROUEN

Enquêtes pour des crimes et délits commis en Normandie

4 M 2790 Bordereaux de versement indiquant les numéros des dossiers, leur nature et leur date, ainsi que le nom des coupables ou des victimes.

4 M 2791-3054 Dossiers classés chronologiquement et par numéro de dossier contenant les matières suivantes : assassinats, agressions, meurtres ; vols, cambriolages, escroqueries, fausses monnaies, fraudes ; sabotages, incendies, accidents ; dénonciations ; avortements, attentats à la pudeur ⁽⁶⁷⁾ (les dates indiquées correspondent approximativement à l'ouverture du dossier).

Nous n'avons ouvert que le 4 M 3051 1940.

Etat signalétique des condamnés atteints par l'article 19 de la loi du 27 mai 1885 sur les récidivistes.

4 M 3193 Janv. 1940-oct. 1943.

Etats signalétiques, bulletins et listes imprimées

4 M 3194. Bulletins des étrangers recherchés ou refoulés.

1926-1940

FONDS DE LA DIRECTION REGIONALE DES RENSEIGNEMENTS

GENERAUX

Enquêtes individuelles. 1915-1946

4 M 3199 B-J.

4 M 3200 Lai-Lap.

4 M 3201 Leb-Led.

4 M 3202 Lef-Lel.

Affaires diverses par ordre alphabétique.

4 M 3216 Armée, armes : renseignements sur les jeunes gens qui ont contracté un engagement par devancement d'appel, 1937-1939 ; réservistes de l'armée de terre et de mer, P.R. (présomés révolutionnaires) ; propagande révolutionnaire et anti-militariste : instructions, listes, fiches individuelles, rapports, 1934-1939 ; mobilisation des réservistes, circulaires, 1939 ; réservistes considérés comme agents provocateurs : convocations, enquêtes, rapports, procès-verbaux de gendarmerie, listes, 1933-1940 ; candidats aux engagements réservistes : circulaires, rapports d'enquêtes, listes, 1936-1939 ; permissionnaires, casernement, devancement de l'appel : rapports et fiches signalétiques, 1937-1940 ; légion étrangère, engagements volontaires : circulaires, 1936-1937 ; vols de livrets militaires, 1937 ; circulation en temps de guerre : circulaires et rapports, 1939-1940 ; militaires britanniques : visites des champs de bataille, 1938 ; *American légion* : visite des champs de bataille, 1927 ; dépôt et détention d'armes : instructions et rapports, 1935-1957 ; passage de wagons de munitions à Sotteville-lès-Rouen, 1938.

4 M 3224 Energie (pétrole, électricité) : produits pétroliers : ravitaillements, état des dépôts d'hydrocarbures à Rouen et dans la région, 1923, circulaires préfectorales, 1939-1940 ; société générale des huiles de pétrole de Rouen : rapport de 1937 ; enquêtes sur les concessions de transport d'énergie électrique, 1938.

4 M 3225 Etablissements industriels (rapports de situation, conflits): société Astra (société J. Motte), Yvetot, 1932-1933 ; établissement successeur de Lethuillier-Pinel à Rouen (robinetterie et construction métallique) : rapports, 1935-1936 ; établissements Wechis à

Eauplet : conflits ouvriers, 1936 ; usine Lucour à Petit-Quevilly (savonnerie) : renvoi d'un ouvrier, 1936 ; établissements Brandt à Vernon (matériel et munitions de guerre) : rapport sur une explosion, 1936 ; établissements Halbout à Rouen (fabrication de cire, paraffine) : rapports, 1937 ; Elbeuf, usine Blin ; conflits, 1937 ; Pavilly, minoterie Massé : conflits, 1937-1939 ; Saint-Pierre-lès-Elbeuf, briqueterie : conflits de 1937 ; produits chimiques à Petit-Couronne : réunion du 18 mars 1937 ; établissement Chagnaud René à Rouen, 1937 ; société Lille-Bonnières et Colombes à Petit-Quevilly : délégués ouvriers, réunions, rapports et listes, 1937 ; abbaye de Jumièges : visite forcée par les ouvriers du Trait, 1937 ; société Du Boulay et Cie à Rouen (distillerie) : enquête, 1938-1939 ; usine à gaz à Déville : réunions des ouvriers, 1938 ; Ets Varnier à Rouen (mécanique générale) : enquête pour la défense nationale, 1938 ; firme étrangère Mix et Genest : recherche dans le département, 1938 ; Rouen, société Siemens France filiale : renseignements, 1938 ; Canteleu, moulins Lemaitre frères : licenciement abusif et revendications, 1938 ; Office normand du bâtiment et des travaux publics : rapport de 1938 ; syndicats des produits chimiques de Petit-Quevilly, Rouen, Petit-Couronne : meetings, manifestations, 1938 ; compagnie du gaz et électricité à Déville : réunions syndicales, 1939 ; Ets Carliez à Pavilly (tissage) : rapports, 1939 ; Ets Carliez à Rouen (chemiserie) : rapports, 1939 ; métallurgie : réunion des syndicats des métaux, 1938, mouvements ouvriers, 1939.

4 M 3226 Etrangers : recensements et enquêtes sur les étrangers résidant dans la région de Rouen, 1938-1939 ; étrangers expulsés, 1937-1939 ; étrangers, propagande pour les inciter à regagner leur pays, comportement des colonies étrangères, séjour des artistes étrangers, suspects : instructions, rapports, 1936-1940 ; surveillance des étrangers : passeports, 1937-1940 ; étrangers occupés dans les chantiers de l'entrepôt de munitions de Châteaudun, listes, 1934 ; Comité de coordination des associations noires et arabes, 1936 ; vœu du conseil d'arrondissement sur le respect du droit international, 1937 ; travaux à Pont de-l' Arche et Poses par des ouvriers Allemands, 1931-1935 ; Autrichiens réfugiés, 1935-1938 ; ressortissants Belges : cartes d'identité, passeports, ouvriers Belges, 1939-

1940 ; ressortissants Britanniques : séjour, logement, carte d'identité, passeports, 1937-1940 ; ressortissants Chinois en résidence dans l'arrondissement de Rouen, 1937-1938 ; ressortissants Américains d'origine Italienne, 1937 ; main-d'œuvre Italienne : recensement, rapports, listes, 1938-1939 ; Polonais : recensement, dénationalisation, surveillance, affiches, 1938-1940 ; étrangers Polonais considérés comme apatrides : enquêtes, rapports, listes de recensement, 1936-1937 ; émigrés Portugais : réunions, 1937-1938 ; rapports sur les ouvriers Russes à Caudebec-en-Caux (usine Latham et Cie) ; étrangers Tchécoslovaques : passeports, cartes d'identité, visas, sociétés d'assistance et de bienfaisance, 1930-1940 ; étrangers Yougoslaves : surveillance, espionnage, 1939-1940 ; étrangers Hollandais, Japonnais, Allemands, Egyptiens : réglementation, 1939.

4M 3229 Mœurs : trafic de stupéfiants : liste des personnes s'y livrant, 1937-1954 ; répression de l'avortement, 1939 ; répression de la pornographie : instructions, 1939-1940.

4 M 3230 Ordre public et sécurité du territoire : ordre public : instructions et circulaires, 1899-1935 ; défense passive : plan de protection ; alertes : rapports, 1931-1942 ; surveillance du territoire : suspects signalés, 1938 ; contrôle des informations en temps de guerre : candidature au poste de Duclair, 1937 ; suspects : instructions, 1939 ; avis de recherche divers, 1939 ; attentat à Paris le 12 septembre 1937 : recherche d'individus ; rapports divers, notamment fraude sur l'essence, 1936 ; instructions relatives à la sécurité du territoire, 1937-1938 ; police, mobilisation et effectifs : circulaires, 1936-1939 ; carte sur l'organisation de la police en Seine-Inférieure et dans l'Eure, 1940 ; demande de voitures pour le service des renseignements généraux, 1937.

4 M 3231 Politiques (affaires) : le Faisceau, 1925-1939 ; cartel des fonctionnaires : réunions, rapports, 1933-1934 ; Parti agraire, 1933-1936 ; journée révolutionnaire du 1er août 1933, 1934, 1937 ; Tribune libre : réunions à Rouen, 1933-1938 ; manifestation antifasciste le 20 avril 1934 à Rouen ; association des officiers de réserve de la Ille région (affaire André Marie et Jacques Chastellain), 1934 ; fédération régionale des coopératives, 1933 ; fédération nationale des capitaines de la marine marchande : réunions, rapports, affiches, 1936-1938 ; Amis dans la cité : fonctionnement, rapports, brochures, 1936-1938 ; manifestation du Front populaire du 29 août à Barentin, 1937 ; Front populaire, 1937-1938 ; journée nationale pour la paix (union nationale des syndicats ouvriers confédérés de Rouen et de la région) : rassemblement du 7 novembre 1937 ; parti Camille Pelletan, 1937-1948 ; Union socialiste républicaine, 1937-1939 ; Souvenir Français : rapport sur la manifestation, 1938 ; Amis de l'Union soviétique, 1938, réunions, 1939 ; Centre syndical d'action contre la guerre, 1938 ; Fédération républicaine, 1938 ; Parti socialiste ouvrier et paysan, 1938 ; centre de propagande des républicains nationaux, 1938 ; Comité national d'entente contre la guerre : enquête dans le département, 1938-1939 ; Croix de bois : rapports, tracts, coupures de presse, 1938 ; lacération et apposition d'affiches : rapports et exemplaires, 1938-1939 ; réunions politiques communistes, 1938-1939 ; Ligue internationale des combattants de la paix, 1938 ; Rassemblement de la paix, 1938 ; comité des femmes de Rouen, 1938 ; officiers de réserve républicains : meetings, conférences, rapports (à noter : conférence d'André Marie le 26.2.1938), 1938-1939 ; Confédération française du travail unique, 1939 ; Centre de liaisons contre la guerre et le fascisme : rapport, 1939 ; conférence Sébastien Fort à Bernay (Ligue internationale des combattants de la paix), 1939 ; cinéma de propagande de ciné-clubs : rapports, 1937-1940.

4 M 3233 Religion : congrès, meetings catholiques, 1934-1938 ; surveillance d'un couvent de religieuses Espagnoles à Nonancourt, 1935-1936 ; conférences du chanoine Desgrange à Rouen le 1er juillet 1937, sur le problème colonial et la paix le 10 juin 1937, à la mémoire d'Aristide Briand le 5 juin 1937.

10 M TRAVAIL

CONFLITS DU TRAVAIL, CONTRATS DE TRAVAIL

10 M 351 Possibilités de grève générale, réactions officielles, liste des établissements atteints par la grève, grève d'ouvriers étrangers, accords entre patrons et employés ; Avremesnil (tissage) ; Blosserville-Bonsecours (fabrique de chicorée) ; Bolbec (confection) ; Canteleu (papeterie, textile) ; Darnétal (textile, tissage, tanneurs, confection, brossiers, teinturerie, emballage) ; Déville (artificiers) ; Elbeuf (confection, tissage, chemiserie) ; Eu (métallurgie) ; Fécamp (ouvriers voiliers, charpentiers, ouvriers du poisson, ramendeuses de filets, tissage, fabrication de munitions) ; Fontaine-le-Bourg (filature) ; Gonfreville-l'Orcher (matériel de guerre) ; Grand-Quevilly (pétrole, hauts-fourneaux) ; Gravelle-Sainte-Honorine (forges et chantiers de la Méditerranée) ; Harfleur, Le Havre (rapport du commissaire spécial sur la situation au Havre, inscrits maritimes, garçons de café, Nouvelles Galeries, Grand Bazar, Boule d'Or, tramways, facteurs, textile, dockers, métallurgie, charretiers) ; Le Houlme (tissage, filature, textile) ; Malaunay (filature, tissage, rotin) ; Maromme (filature, tissage, confection) ; Montville (textile, filature, produits chimiques, fabrique de celluloïd) ; Notre-Dame-de-Bondeville (filature) ; Oissel (filature) ; Petit-Quevilly (tissage, pétrole)

1917

10 M 363 Arques-la-Bataille (menuiserie, viscose) ; Bofbec (tisserands) ; Darnétal (tissage) ; Déville (terrassiers) ; Dieppe (couvreurs) ; Elbeuf (textile) ; Fécamp (dockers, ramendeuses de filets) ; Grand-Couronne (métallurgistes) ; Grand-Quevilly (chantiers de Normandie) ; Gravelle (verrerie) ; Le Havre (terrassiers, métallurgie, couvreurs, Air liquide, typographes, inscrits maritimes, usine à gaz, dockers) ; Le Houlme (linoléum, tissage) ; Malaunay (teinturerie, imprimeurs sur tissus) ; Rouen (couvreurs, terrassiers, dockers, pétrole, tissage) ; Sanvic (briquetiers) ; Le Tréport (verrerie) **1923**

10 M 369 Plan de protection en cas de grève générale du textile ; Bapeaume (textile) ; Bolbec (peintres, menuisiers, couvreurs) ; Darnétal (textile, tannerie, imprimeurs sur étoffe) ; Déville-lès-Rouen (métallurgie) ; Dieppe (huilerie) ; Fécamp (dockers) ; Grand-Couronne (bâtiment) ; Grand-Quevilly (tonneliers, papeteries) ; Le Havre (teinturiers, société frigorifique, tannerie, cordage, tréfilerie, camionneurs, tramways, terrassiers, inscrits maritimes, dockers) **1928**

10 M 370 Maromme (textile) ; Petit-Couronne (métallurgie, bâtiment) ; Petit-Quevilly (textile) ; Rouen (dockers, textile, métallurgie, couvreurs, tramways) ; Saint- Etienne – du – Rouvray (textile) ; Sotteville-lès-Rouen (textile) **1928**

10 M 375 Grève générale de 24 heures le 12 février 1934 ; protestation contre la surtaxe sur l'essence ; Gravelle (filature, tissage) ; Harfleur (terrassiers) ; Le Havre (dockers, cinémas, inscrits maritimes, brasserie, terrassiers) ; Notre- Dame-du-Bec (bâtiment) ; Rouen (dockers) **1934**

10 M 378 Rapports journaliers du préfet au ministère : 4 juin – 30 juin 1936.

10 M 383 Le Havre (constructeurs mécaniques, inscrits maritimes, dockers) ; Le Houlme (textile) ; Lillebonne (textile, bois, transport) ; Luneray (textile, menuiserie, tissage, maçonnerie) ; Malaunay (textile) ; Maromme (confection) ; Mers-les-Bains (verrerie) ; Monchaux (bois) ; Montigny (maçons) ; Montville (textile) ; Neufchâtel (boulangers) ; Neuville-lès- Dieppe (carrières) ; Notre-Dame-de-Bondeville (teinturerie, textile) ; Notre-Dame-de-Gravenchon (raffinerie) ; Offranville (boulangerie) ; Oissel (textile, produits chimiques, métallurgie, fabrique de chapeaux) ; Pavilly (peintres, textile) ; Petit-Couronne (pétroles Jupiter) ; Petit-Quevilly (textile, métaux, teinturerie, pétrole, maraîchers, produits chimiques) ; Port-Jérôme (raffinerie) ; Quevilly (bûcherons) ; Roncherolles-sur-le-Vivier (laiterie)

1936

10 M 390 Le Havre (terrassiers, plombiers, métallurgie, alimentation, entreprise de nettoyage, vidange, bois, scierie, électricité, Bréguet, police municipale, gaz, carrossiers, électricité, chantiers Méditerranée, cinéma, café, Compagnie des eaux, confection, entrepôt frigorifique, employés de bureau, commerçants, assurances sociales, usine Schneider, taxis, verriers, charbon, manufacture

de tabac, personnels communaux, pâtes, brasseries, service du balisage, Société des appareils automatiques et jeux, dockers, inscrits maritimes) ; Hugleville-sur-Scie (bâtiment) ; Lillebonne (travaux publics, textile, usine Desgenetais) ; La Londe (château d'eau) ; La Mailleraye (raffinerie) ; Malaunay (courtepintes, entreprise de travaux publics) Maromme (carrière) ; Monville (bâtiment) ; Neufchâtel (bâtiment) ; Neufmarché (scierie) ; Notre-Dame-de-Bondeville (textile) ; Oissel (usine Commentry) ; Petit-Couronne (gaz, pétroles Jupiter) ; Petit-Quevilly (fabrique de salaison, métallurgie) ; Rocquefort (carrière) **1937**

10 M 393 Télégrammes au Ministère de l'intérieur, rapports des sous-préfets au préfet et des commissaires de police au préfet relatifs à la situation journalière des grèves du 1^{er} janvier au 31 décembre **1938**

10 M 394 Grève générale du 30 novembre 1938 : discours radio-diffusé de Paul Reynaud « Pourquoi ferait-on la grève » ; décret du 28 novembre 1938 portant réquisition des agents et des ouvriers des services publics ; rapports des sous-préfets, du préfet et des commissaires de police ; arrestations et condamnations opérées à Dieppe ; enquêtes relatives aux étrangers ayant pris part à la grève ; coupures de presse ; licenciement. **1938**

10 M 395 Réquisition de l'armée et des gardes mobiles pour le maintien de l'ordre,

intervention auprès des industriels pour le réembauchage de certains ouvriers pères de familles nombreuses, création d'un collège de travail, réajustement des salaires des ouvriers agricoles, frais de déplacement du commissaire de police de Grand et Petit-Quevilly, liste des ouvriers licenciés par la direction Butagaz de Petit-Couronne, liste des ouvriers licenciés par la raffinerie Jupiter de Petit-Couronne, industrie du pétrole dans le département, scieries dans le département ; Argueil (bois), Arques la-Bataille (menuiserie), Bellengreville (équarisseurs), Bézancourt (service vicinal), Blangy (verrerie), Canehan (fromagerie), Canteleu (moulin, scierie, papeterie), Caudebec-lès-Elbeuf (textile, filature), Déville-lès-Rouen (four à chaux, travaux publics, chaudronniers), Dieppe (dockers, métallurgie, terrassiers, employés de bureau), Duclair (service vicinal), Elbeuf (tissage, draps, hospice), Fauville-en-Caux (terrassiers), Fécamp (comptables et employés de bureau, dockers, pêche, confection, constructeurs-mécaniciens, corderie), Grand-Quevilly (standard français), Harfleur (terrassiers) **1938**

10 M 396 Le Havre (produits chimiques, colleurs d'affiches, tailleurs, employés de magasins, charbonniers, Air liquide, métallurgistes, nettoyeurs de wagons, chambre syndicale des employés, constructeurs-mécaniciens, tréfilerie, employés municipaux, pâtes alimentaires, inscrits maritimes), Maromme (tissage de coton), Montville, Neufchâtel (bâtiment), Notre-Dame-de-Bondeville (textile), Notre-Dame-de-Gravenchon (pétroles, dockers), Petit-Couronne (pétrole Jupiter), Rouen (bois, manutentionnaires de coton, triage de déchets de coton, houille, muletiers, tonneaux, monteurs en chauffage et fumistes, textile, colleurs d'affiches, fer et métaux, marine fluviale, charretiers-chauffeurs, transports, électricité, distribution des eaux, papeterie, dockers, inscrits maritimes, blanchisserie, plâtres, travaux maritimes), Saint-Eustache-la-Forêt (filature, tissage), Saint-Nicolas d'Aliermont (horlogerie), Le Trait (chantiers maritimes), Villequier (carrières, entretien des routes), Villers-Écalles **1938**

SERIE Z FONDS DES SOUS-PREFECTURES (1800 à 1940)

1 Z SOUS-PREFECTURE DE DIEPPE

AFFAIRES POLITIQUES

1 Z 14 Affaires de sûreté générale : surveillance des mouvements politiques et syndicaux (notamment terroristes et anarchistes), des criminels et des étrangers suspects. 1920-1939

1 Z 15 Documents dits « coffre-fort » : questions concernant l'armée et la sûreté générale. 1933-1939

POLICE DE SURETE GENERALE

1 Z 155 Carnets « B » 1935, 1938

2 Z SOUS-PREFECTURE DU HAVRE

FORMATIONS POLITIQUES

2 Z 37 Généralités : renseignements généraux sur les mouvements politiques au Havre. 1920-1935

Mouvement communiste

2 Z 44 - Autres organisations communistes : secours rouge international ;

Association française des Amis de l'Union Soviétique ; Ive Internationale. 1921-1939

Anarchistes

2 Z 48 - Dossiers et listes des anarchistes français et étrangers, « Carnet B ». 1901-1942

2 Z 49 - Individus à l'activité politique suspecte : dossiers individuels, « carnet B ». 1921-1938

2 Z 50 - Fiches signalétiques accompagnant les dossiers ci-dessus. 1921-1938

AUTRES AFFAIRES TRAITEES PAR LE CABINET

POLICE

2 Z 70 Réunions publiques : instructions ; autorisations ; interdictions récépissés de déclarations. Spectacles : enquêtes et statistiques sur les salles de spectacles ; taxes sur les spectacles, tracts sur les méfaits du cinéma ; films interdits, cafés concerts. Répression de l'avortement. 1920-1939

SERIE U

3 U 1 Tribunal de première instance de Dieppe

3U 899 - Abus de confiance. Vol et recel. Vol. Escroquerie. Mort suspecte. Mauvais traitement à enfant. Coups et blessures. Blessures par imprudence. Escroquerie et faux en matière commerciale. Abus de confiance. Vagabondage. Tentative de spéculation. Détérioration d'objets d'utilité publique. Tentative de meurtre et vol. Défaut d'affichage. Défaut de déclaration de mutation de débit de boisson. Spéculation illicite sur loyers. Complot contre la sûreté de l'Etat et menées anarchistes 1920

SERIE W

CABINET DU PREFET, 4e SECTION

POLICE

Arrestations

51 W 427 Militants communistes, arrestations : listes nominatives, rapports de police et des renseignements généraux, fiches individuelles de renseignements, correspondance. juillet 1940-octobre 1943

51 W 428 Défenses des personnes arrêtées par les autorités allemandes : instructions ministérielles et préfectorales, correspondance (février 1942-juin 1944). Libération de détenus politiques : instructions ministérielles, rapports de police, états mensuels, listes nominatives, correspondance (octobre 1941-juillet 1944). Exécution de condamnés, fusillés : instructions ministérielles, rapports de police et de gendarmerie, fiches individuelles de renseignement, arrêtés d'exécution, listes nominatives, états numériques, correspondance (octobre 1941-février 1948). 1941-1948

Autres cotes de la série W :

200 W 28 ; 200 W 34 ; 200 W 70 ; 200 W 79 ; 200 W 122 ; 1881 W 149 ; 1881 W 168 ; 1881 W 186.

Archives Nationales : site de Pierrefitte.

Archives restituées par la Russie

**COMMISSARIAT SPECIAL DE ROUEN 1920-1940, Fonds 96, Versement
20010223 article 1 à 4.**

Annexe 2 : Les 210 communistes disparus dans le combat :

DEZIRE Georges	DELESTRE	DELATTRE	DERRIEN Ernest
PICAN André	Jacques	Roland	FLANDRE
AUBRUCHET	LEFEBVRE	GENTIL Adrien	Marceau
Marcel	Emile	GUILLEUX	HASCOET Jean
CARPENTIER	LEVASSEUR	Marcel	JOUET Lionel
René	Maurice	LEGAC Charles	LANDOAS
ROULAND	METTAY Jules	TAILLEPIED	Eugène
Eugène	MENETTI	Emile	L'HEVEDER
TERNISIEN	Joseph	PIERRAIN	Roger
Yves	ADAM Lucien	Robert	LIOUST Léon
DAENS Louis	LEFEBVRE	BREANCON	MADEC Joseph
MAZE Bernard	Maurice	André	NICOL Henri
MALLARD	GOHON René	VALLEE Lucien	ROUGEAULT
Gaston	CHARLES	BRIAND Pierre	Marcel
COTE Albert	Edouard	LAGARRIGUE	TOULOUZAN
LEMAIRE	DELAUNAY	Jean	Marcel
Gabriel	Jean	LE BLOAS	VIGNE
BINARD Jean	BOULET	François	SALADE Henri
DENIS Marcel	Maurice	POUJOL Roger	DELAMARE
CHAUMONT	LIEURY Charles	RAVAUD Berthe	Jules
Maurice	VEZIER Serge	DAGUENET	LE BROZEC
LOISON Georges	MESNIL Georges	Eugène	Jean
BASILE Maurice	SANSON	LEROY Robert	LE FLEM Louis
MESSAGER	Jacques	LACOUR Albert	BAHEUX René
Henri	LUCAS Marcel	LEGROS Robert	BELLENGER
PLAISANT René	MACE Ange	CHEVALLIER	Léon
PLAISANT	MUZARD	Albert	BOURGOGNE
Charles	Michel	NADAUD	Jules
COQUET René	CHEVRIER	Léopold	CASAUX
NEVEU Alfred	Robert	LE DRET Marcel	Edmond
GENVRIN	LEBRUN Jules	VORANGER	COURRET Jean
Marcel	DUCROCQ	Maurice	COUILLARD
PINSON	Abélard	BOUCHARD	Marcel
Constant	MOREAU Pierre	Michel	DUMONT
MUGNIER	CASADO Pierre	VALENTIN Jean	Georges
Georges	DELASSALLE	GUILLOT	DUROMEIA
BIZET Alfred	Robert	Maurice	Eugène
ARPAJOU	CLEMENT	VORANGER	FRANCHEMINE
Robert	Suzanne ROZE	André	Marcel
LE FRANC	BONNET Roger	MOUCHARD	FRIOT Eugène
Robert	CASTELLI	Robert	LIOUST Henri
DELABY	Hilaire	BRIAND Louis	OUF Bernard
Charles	MAILLEAU	LANGENBERG	PESLEUX
FELDMAN	Maurice	Jacqueline	Marius
Valentin	ADNET Joseph	CARPENTIER	RICHARD Louis
KERELO Marcel	DELATTRE Jean	Gaston	ROBIN André

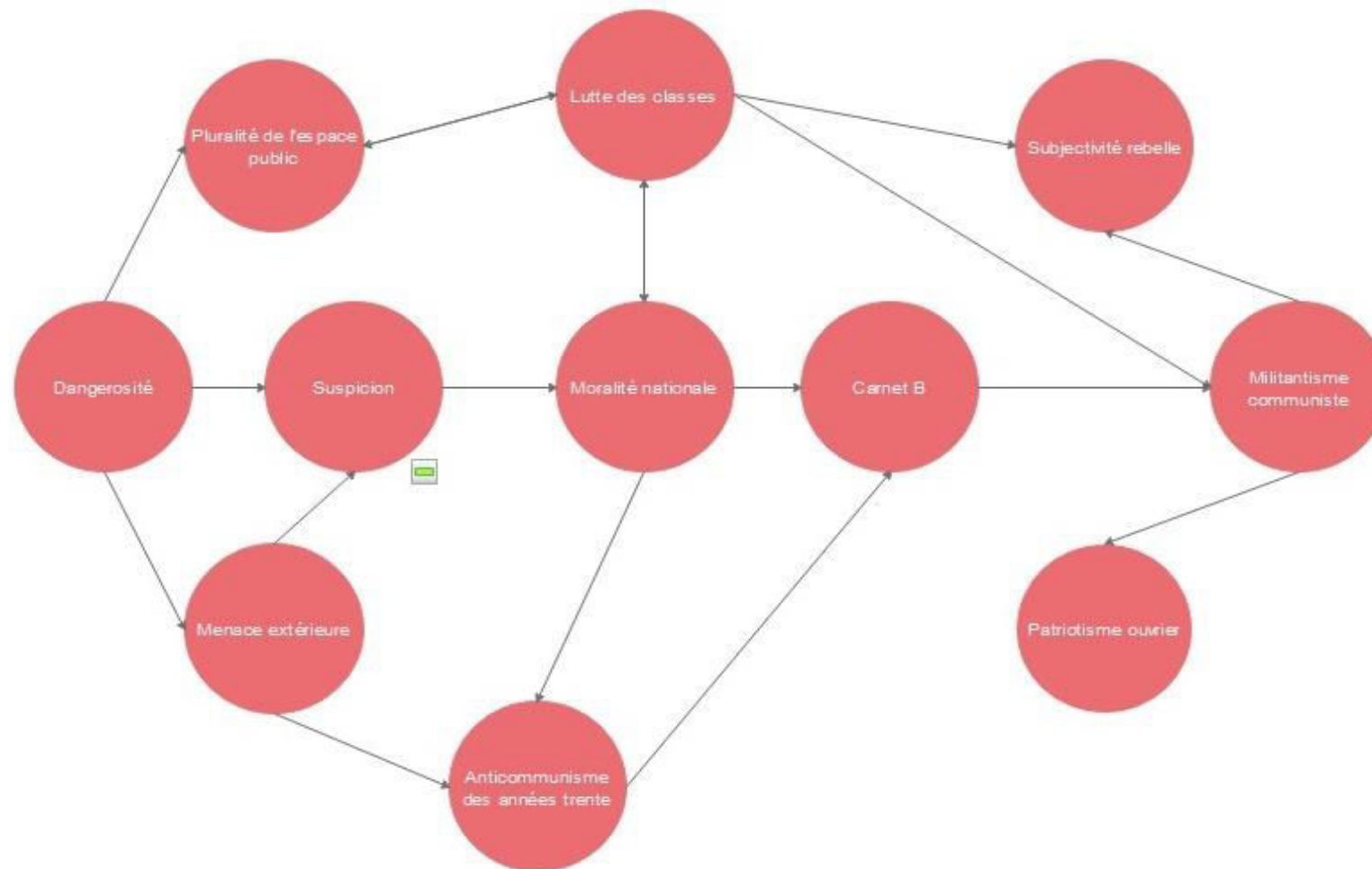
THEPOT Eugène
 VALLUY Charles
 VERNICHON
 Maurice
 VASSEUR
 Kléber
 DELAUNE
 Auguste
 BARDEL André
 BRIEU Honoré
 DUFLO
 Raymond
 HUBLER
 François
 LECOUR Marcel
 POYER Léon
 VILETTE Julien
 DUBOC René
 BONNIFET
 Roger
 GUSSE Michel
 TESSEL Lucien
 THIAULT
 Ferdinand
 DURU Roland
 VALETTE Albert
 BILLAUD Roger
 DUBUC Fernand
 TIERCE Charles
 GODEBOUT
 André
 BELLET Lucien
 DELAPORTE

Robert
 DELARUE
 Gustave
 CLOUET
 Maurice
 LEROUX André
 GALLAIS Robert
 LEVAVASSEUR
 Lucien
 LEFEBVRE
 Arthur
 GUERIN
 Claudine
 VALLET Albert
 FLEURY Arthur
 BOUTEILLER
 Raymond
 PELTIER Lucien
 JONQUAIS
 Gustave
 HUREL Marcel
 ZEMIAK
 CREIGNOU Jean
 CHAUVIN
 Robert
 LECOUR
 Clément
 ABRAMOVICI
 Gérard
 ALIGNY Julien
 MOURET
 MARY Claude
 TERRIER

Georges
 PAUTREMAT
 Marcel
 LANDY Yvette
 CORNIOU Pierre
 COSTENTIN
 Suzanne
 GODOT Charles
 DOUIS Jean
 CARPENTIER
 André
 GUILLOUX Jean
 LEGUENEDAL
 Joseph
 MAURICE Jean
 PROUT Eugène
 BRUNEAU
 Antoine
 CLOAREC
 Robert
 MILLOT Claude
 PORCHER
 Camille
 JEAN Auguste
 LESUEUR Paul
 COUTURE
 Roland
 DELILLE Léon
 LARSON Pierre
 LELONG Jules
 BURNEAU
 Alcide
 PICHON

Frédéric
 ROULAND
 Joseph
 MIGNOT Albert
 DEMARAIS
 Louis
 MIUS Michel
 CANTON Louis
 LECHEVALLIE
 R Marcel
 POIRIER André
 BERAULT
 Auguste
 VALLEE Marius
 CANTON René
 BRETON Henri
 MERET
 Gabrielle
 LA HAYE Ernest
 MALAMAISON
 Raymond
 PELLETAN
 François
 FOUACHE
 Gustave
 SCHEID Ursin
 LEVERGER
 Maurice
 BILLOQUET
 Emile
 DROUET
 Charles-Philippe
 PINOT Henri

Annexe 3 : Carte mentale de la thèse

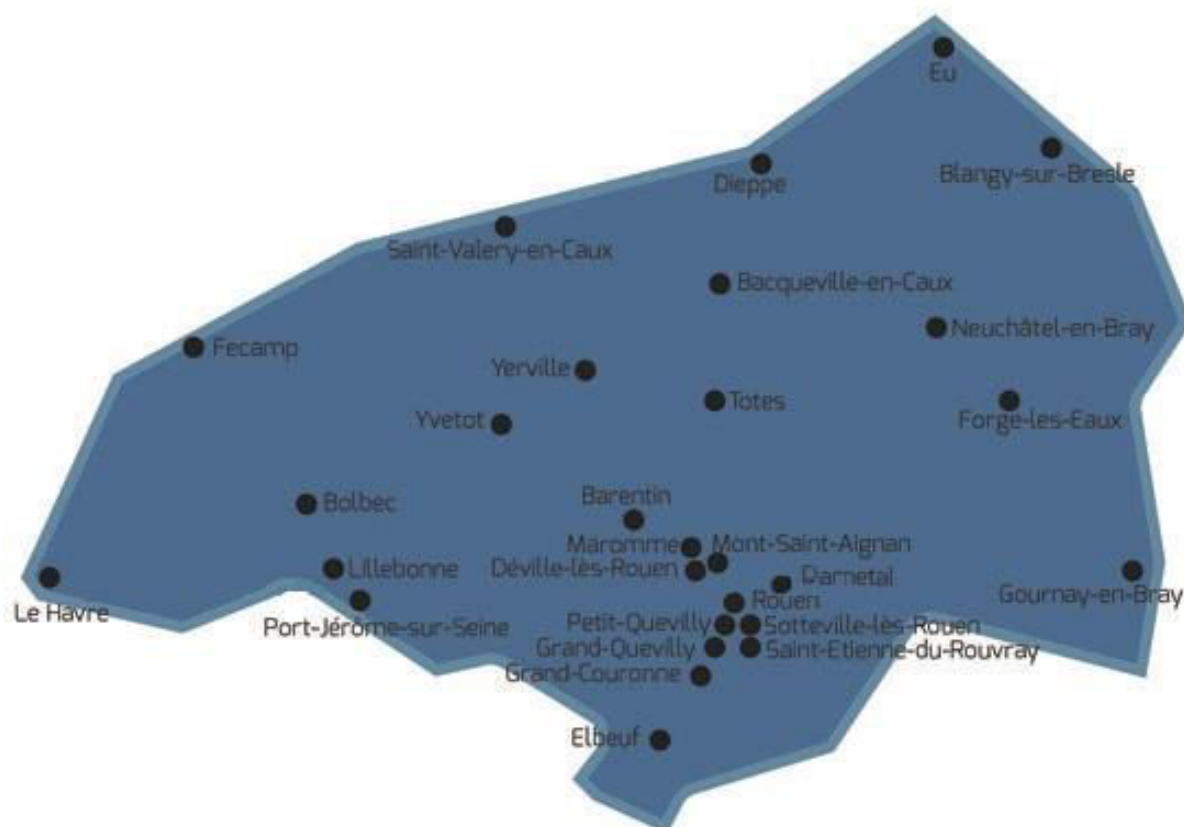


Annexe 4 : Caricature de Lange-Gabriel, La République à l'épreuve de ses peurs

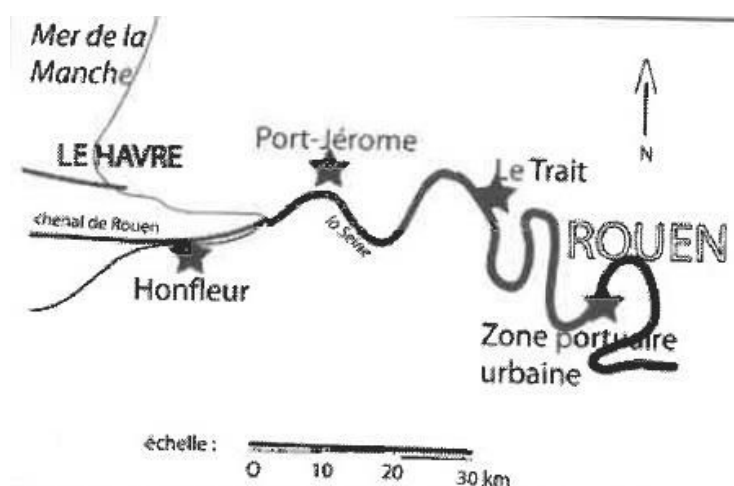


Annexe 5: Cartes de la Seine-Maritime

Localités principalement citées

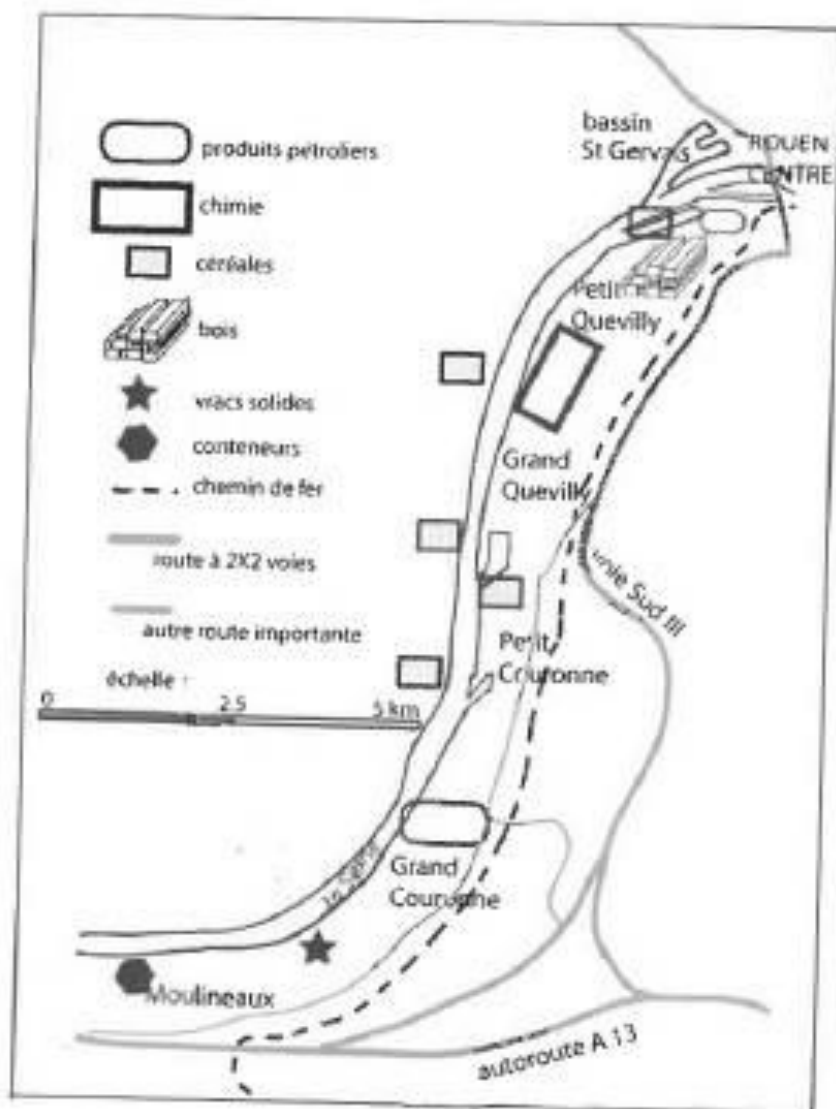


La voie fluviale¹



¹ GUERMOND Y., *Rouen, la métropole oubliée*, Paris, L'Harmattan, 2008.

Permanence d'une zone industrielle à travers le temps : les communes environnantes de Rouen sur la rive gauche de la Seine



Annexe 6 : Articles de presse couvrant l'enlèvement du général Miller, source
ADSM 1 M 541, septembre 1937

« Le petit Havre » du 28 septembre 1937

Le Petit Havre
du 28 Septembre 1937

ON NE SAURA PAS !

**Alors que la Sûreté Nationale
se désintéresse totalement
de la piste du Havre
chaque journée apporte
un fait nouveau à éclaircir...**

Le mystère du départ brusque du *Mariya-Ulanova*, le soir même de la disparition du général Miller, le départ d'un cargo qui n'a pas complètement déchargé sa cargaison, ne paraît pas intéresser outre mesure la Sûreté nationale, dont la mission est, paraît-il, de retrouver le général Miller ou, tout au moins de savoir ce qu'on en a fait.

Les coïncidences s'accumulent cependant autour du départ du cargo soviétique et il ne faudrait, normalement, pas le quart des diverses constatations faites ces jours-ci pour diriger sérieusement l'enquête du côté de notre ville.

Mais non. La piste du Havre st classée et les plus flagrants témoignages, la plus invraisemblable suite de circonstances, n'y feraient rien.

Ainsi, de nouveaux faits surviennent, à éclaircir... Mais qu'importe ?

On apprend que le 22, à 2 heures du matin, une automobile immatriculée 3.548 X P — un gardien auquel elle a paru suspecte, a relevé le numéro — s'est arrêtée devant le *Mariya-Ulanova*, sur le quai Renaud.

Elle a paru suspecte au gardien, cette voiture, mais au fond quoi d'anormal ? dira-t-on. Quoi d'anormal ? Rien, jusqu'au moment où le numéro de la voiture ayant été contrôlé — il devrait appartenir au département de la Somme — on découvre qu'il s'agit d'un numéro inexistant.

Pourquoi donc une voiture à faux numéro aux abords du *Mariya-Ulanova* ?

On ne saura pas !...

De même qu'on ne saura pas ce que faisait, à 15 h. 30, stationnant rue de Paris la limousine C. D. 141, le 23.

De même qu'on ne connaîtra pas le contenu de la malle sortie le 23, à 18 heures, de la camionnette C.D. 235-X et chargée sur le *Mariya-Ulanova*.

On ne saura pas surtout pourquoi, après avoir reçu la visite de toutes ces voitures, le *Mariya-Ulanova* lève l'ancre précipitamment.

Le capitaine, remarquons-le cependant, était au courant de quelque chose, puisque le matin du 23 il avait retiré des bureaux du port les papiers de l'équipage. Il était prêt à partir mais se garda bien d'avertir qui que ce soit avant la dernière limite.

Le *Mariya-Ulanova* attendait quelque chose ou quelqu'un.

Qui ou quoi ?

On ne le saura pas.

La piste du Havre vient d'avoir un enterrement de première classe.

Marc BÉNARD.

DÉPARTEMENT DE LA SOMME
ARCHIVES
MARITIME

« La dépêche », le 28 septembre 1937

La disparition du général Miller Une troisième automobile fantôme !

Les policiers de la Sûreté nationale qui enquêtent au Havre sur la présence des mystérieuses automobiles, dont la venue a suivi la disparition du général Miller, ont vu hier leur tâche se compliquer encore.

Après le passage de la camionnette de l'ambassade soviétique immatriculée C.D. 235-X, puis la conduite intérieure noire immatriculée C.D. 141 qui a été vue à Harfleur mercredi après-midi, une nouvelle automobile mystérieuse, la troisième, vient maintenant embrouiller les pistes. Cette voiture, immatriculée 3548-XP, a été aperçue dans la nuit du 21 au 22, circulant quai Renaud. On se rappelle que c'est sur le quai Renaud qu'eut lieu, le 22, l'embarquement à bord du cargo soviétique *Mariya-Ulanova*, d'une caisse que venait d'apporter la camionnette de l'ambassade soviétique, dans laquelle on présume que se trouvait le corps du général Miller.

C'est un gardien du Port Autonome qui, remarquant les allures suspectes de cette voiture, sur le quai, à 2 heures du matin, releva le numéro 3548-XP, lequel correspond au département de la Somme. Or, vérification faite, ce numéro d'immatriculation n'est pas celui d'une automobile, mais celui d'une motocyclette.

Les choses en sont là.

Les enquêteurs cherchent également à approfondir un autre point. On sait que le cargo *Mariya-Ulanova* a appareillé brusquement dans la soirée du 22, alors qu'il restait toute une partie de la cargaison non encore déchargée et sans que le commandant du navire ait informé les autorités du port. Or, on a appris que le capitaine était allé retirer dès le matin les papiers du bord chez le courtier maritime du navire. Il avait donc été averti que le navire devait appareiller le plus tôt possible.

Les policiers qui poursuivent leurs investigations au Havre réussiraient-ils à débrouiller cet écheveau ?

LE COMMISSAIRE CHAUVINEAU EST DEPLACÉ

Est-ce parce que le silence ne fut pas gardé sur la présence de la camionnette soviétique au Havre lors de l'enlèvement du général de Miller ?

Rouen, 6 octobre. — M. Chauvineau, commissaire divisionnaire spécial de police au Havre, vient d'être déplacé à la suite des rapports fournis par des contrôleurs généraux de la Sûreté nationale. Il vient d'être, en effet, muté du port du Havre, qu'il dirigeait depuis un certain temps, et doit être remplacé par M. Peudepièce qui, après l'affaire Stavisky, occupa un poste auxiliaire à Calais.

M. Chauvineau est affecté, dit le « Journal officiel », « en la même qualité... » à la gare Saint-Lazare, à Paris.

Mutation subite

Pourquoi cette subite mutation ? Tout porte à croire que ce déplacement est une suite directe de l'affaire de Miller et que cette sanction aurait été prise sur la demande de l'ambassadeur de l'U.R.S.S.

Sanction, dira-t-on, mais Paris vaut bien Le Havre, et l'on fera remarquer que les deux postes sont à égalité. D'accord !

Seulement maints avantages sont attachés au poste du Havre qu'est loin d'avoir celui de la gare Saint-Lazare. Le poste de commissaire de police spécial du port du Havre est regardé, avec celui de Bordeaux, comme le plus intéressant de France. M. Peudepièce, qui va l'occuper désormais, y touchera, outre son traitement, des indemnités qui font que le poste du Havre vaut environ 110.000 francs.

Celui de Saint-Lazare ne vaut, lui, que 55.000 francs : traitement plus quelques maigres indemnités. Et c'est dans cette diminution globale qu'est la sanction ministérielle.

Pourquoi cette sanction ?

Au fait, pourquoi cette sanction ? Parce que la presse a relaté, le 24 septembre, que deux jours plus tôt, le mercredi 22, une camionnette portant l'indicatif « corps diplomatique » et appartenant à l'ambassade des Soviets, était venue au quai George-V, au Havre, entre le moment où le général de Miller fut enlevé à Paris et le moment où le vapeur soviétique « Marya - Ilanova » quitta précipitamment le port.

C'est au commissaire divisionnaire Chauvineau que M. Marx Dormoy fait supporter la responsabilité de cette information.

Les questions restent posées

Quoi qu'il en soit, le déplacement du commissaire Chauvineau ne change rien aux faits et les questions posées par « Le Jour » au sujet même de cette mystérieuse camionnette sont toujours restées sans réponse.

Déplacer un commissaire, c'est bien

"Le L A T I N " du 13 Octobre 1937

L'ENLÈVEMENT DU GÉNÉRAL DE MILLER

*La piste qui conduisait au Havre
jusqu'au vapeur soviétique parti
précipitamment peu après le drame
n'a été abandonnée... que parce
qu'il était impossible de la faire aboutir*

**L'ENVOI D'UN NAVIRE DE GUERRE A LA POURSUITE DU
BATEAU SUSPECT FUT MEME ENVISAGE UN MOMENT
MAIS L'ON DUT FINALEMENT RENONCER A CE PROJET**



Le général de Miller (au premier plan, à gauche), en compagnie
du général Skobline tête nue.

L'impossible poursuite

Cette mise au point n'empêcha pas les enquêteurs de rechercher toutes les solutions pratiques qui pouvaient être adoptées pour tirer l'affaire au clair. Et l'on envisagea même en dernière ressource, d'envoyer un bateau de guerre à la poursuite du *Marija-Ulyanova*.

Il fallut pourtant y renoncer.

Tout d'abord, aucun bâtiment de guerre ne se trouvait alors dans le port du Havre. On pensa aussitôt à faire appel à une unité de Brest et l'on se livra à des calculs. Il apparut que le navire soviétique avait une avance considérable et qu'il serait difficile de le rattraper. Cet argument écarté, la question se posa de mesurer les chances qui existaient de retrouver en mer un navire dont on ne connaissait pas la route. La réussite n'était-elle pas aléatoire ?

Mais d'autres obstacles eurent raison du zèle des enquêteurs.

En admettant que le navire de guerre ait pu parvenir par un hasard providentiel, à rejoindre le bateau soviétique, le droit maritime international lui aurait interdit toute intervention efficace.

Son commandant n'aurait eu finalement que la possibilité de demander par signaux au capitaine du *Marija-Ulyanova* l'autorisation de faire une visite du cargo. Cette autorisation aurait-elle été accordée ?

Et, dans l'hypothèse la plus favorable, comment ne pas supposer que si le bateau avait transporté la fameuse caisse signalée aux enquêteurs, celle-ci aurait été rapidement immergée avant l'arrivée des marins français ?

Ce sont toutes ces difficultés pratiques qui forcèrent la justice de notre pays à abandonner son projet...

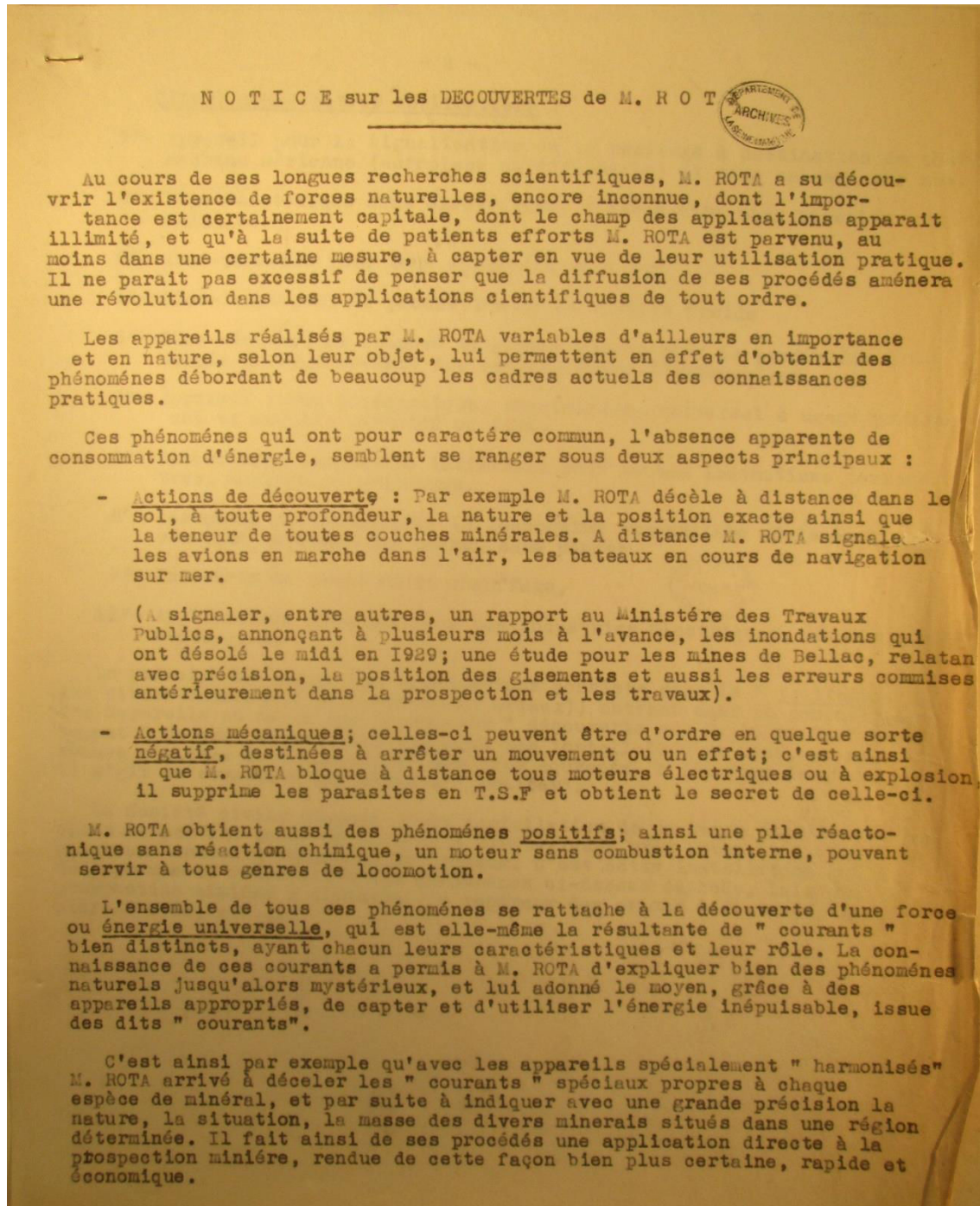
Mais le fait que le problème fut posé d'une manière aussi ample méritait d'être signalé.

Il prouve suffisamment quelle suspicion pèse sur les hommes de main de Moscou.

Une perquisition à Ozoir-la-Ferrière en présence de Mme Skobline

Mme Skobline extraite de la Petite-Roquette, a été conduite hier à sa villa d'Ozoir-la-Ferrière, où elle a assisté à une nouvelle perquisition. Il s'agissait de rechercher des papiers, sans grande importance d'ailleurs, dont elle avait parlé dans ses interrogatoires, au sujet de points de détail, et qui, croyait-elle, devaient se trouver dans la villa où ils n'avaient pas été saisis lors de la première perquisition. On ne les trouva pas.

Notices sur les découvertes de Rota (émetteur et destinataire non mentionnés), 2 pages



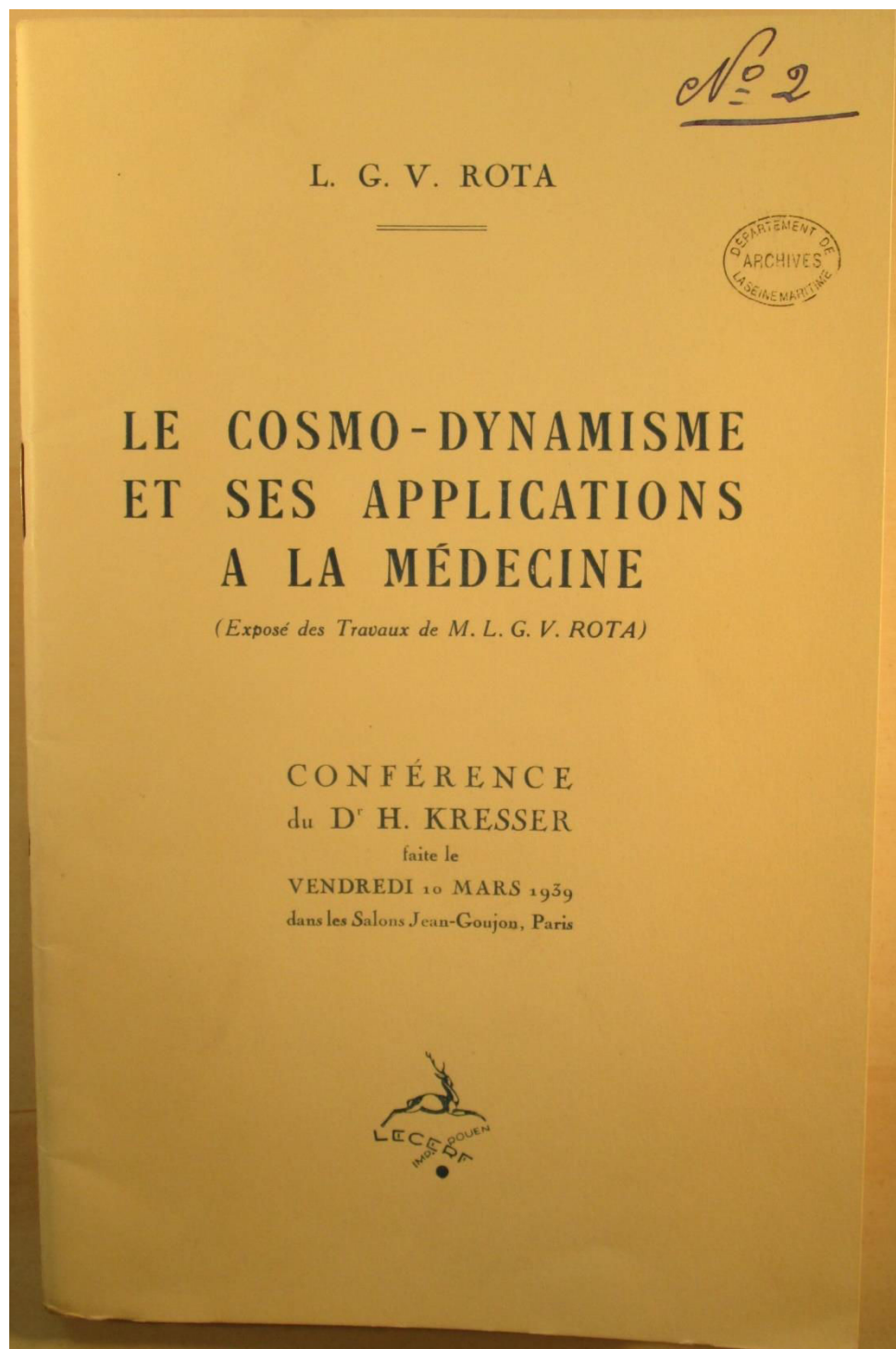
Citons comme autres applications :

- 1°- Appareil pour la signalisation ou le repérage à destination de toute machine aérienne (aéroplane ou dirigeable) et tous bateaux sur mer.
- 2°- Pile Réactonique sans électrolyte, c'est-à-dire sans réaction chimique.
- 3°- Anti-parasite pour tous appareils de T.S.F
- 4°- Bloc-lampe pour la production de la lumière froide
- 5°- Bloc-Réactonique composé de métaux divers pour la production d'énergie en remplacement des accumulateurs d'automobiles.
- 6°- Appareil radio-téléphonique, réactonique, universel à usage personnel et secret, portatif ou fixe.
- 7°- Moteur sans combustion intérieure pour toutes locomotions terrestres, marines ou aériennes.
- 8°- Aéroplane rationnel pour la locomotion commerciale aérienne d'une sécurité absolue sans panne, sans danger.
- 9°- Industrie du froid et du chauffage,
- 10°- Applications diverses dans les industries électriques, métallurgiques etc.....



Le principe de toutes ces applications consiste dans le " traitement " des divers éléments (principalement métaux) entrant dans la composition des appareils au moyen des " courants " découverts par M. ROTA. Ce " traitement " ne peut s'effectuer que dans une installation de base, où se trouve réalisée le " captation " des dits courants, à l'action desquels il s'agit de soumettre les corps à " traiter ".

La Société civile dispose d'une installation de ce genre établie sur les plans et par les soins de M. ROTA à Mt-St-Aignan près Rouen, à la suite de plusieurs années d'études et de travaux. C'est cette installation qui a déjà permis la réalisation des phénomènes ci-dessus énoncés, tels que la prospection minière à distance, le repérage des avions à distance, la lumière froide, etc...



Echos & Nouvelles

La vie mystérieuse du professeur Rota

Dans la banlieue de Rouen, on est fort intrigué et même un peu inquiet par l'activité d'un étrange savant d'origine italienne, le professeur Rota, dont la vie mystérieuse fait songer à quelques-uns des plus singuliers personnages d'Edgard Poë.

Enfermé dans une grande villa, il s'y livre à d'extraordinaires expériences. La grille est défendue par des chiens molosses et l'on ne pénètre qu'avec les plus grandes difficultés dans le singulier immeuble.

Il y a peu de temps, un savant physicien et l'un de ses amis ont tout de même eu la possibilité de visiter cette organisation ésotérique. Mais aucune des installations qu'ils ont pu voir ne leur a paru comparable à une machine ou à un système d'activité connus.

Dans la cour, des canalisations électriques sous tubes, parallèles au sol, aboutissant à une cabine abritant d'innombrables connexions.

Dans la villa, d'étranges machines, souvent de dimensions considérables et de formes apparemment abracadabrantes, ont déconcerté les visiteurs. Ce qui est certain, c'est qu'elles n'ont pu être fabriquées que grâce à des moyens industriels puissants.

L'hôte qui semble, selon des hypothèses également plausibles, un savant génial, un fumiste richissime ou un agent de l'étranger redoutable, assura à ses visiteurs qu'il pouvait suivre en tous lieux la marche de n'importe quel avion et arrêter à distance l'énergie électrique au moyen de « rayons telluriques » qu'il est seul à capter.

Deux faits troublants s'ajoutent à ce qui n'est peut-être qu'une mise en scène. La police rouennaise a reçu l'ordre du ministre de l'Intérieur de ne point inquiéter l'étrange personnage et ce dernier, lors du raid tragique de Nungesser et Coli, annonça la catastrophe 48 heures avant les dépêches. Cette nouvelle provoqua même une bagarre dans un grand bar de la ville.

Certains se demandent avec inquiétude si les « travaux du professeur Rota » n'ont pas surtout pour objet de faire, en cas de guerre, sauter la ligne Rouen-Paris et d'interrompre l'activité du port de Rouen, indispensable au ravitaillement du pays.

19

aux écoutes.

La vie mystérieuse du professeur Rota

Dans la banlieue de Rouen, on est fort intrigué et même un peu inquiet par l'activité d'un étrange savant d'origine italienne, le professeur Rota, dont la vie mystérieuse fait songer à quelques-uns des plus singuliers personnages d'Edgard Poe.

Enfermé dans une grande villa, il s'y livre à d'extraordinaires expériences. La grille est défendue par des chiens molosses et l'on ne pénètre qu'avec les plus grandes difficultés dans le singulier immeuble.

Il y a peu de temps, un savant physicien et l'un de ses amis ont tout de même eu la possibilité de visiter cette organisation ésotérique. Mais aucune des installations qu'ils ont pu voir ne leur a paru comparable à une machine ou à un système d'activité connus.

Dans la cour, des canalisations électriques sous tubes, parallèles au sol, aboutissent à une cabine abritant d'innombrables connexions.

Dans la villa, d'étranges machines, souvent de dimensions considérables et de formes apparemment abracadabrantes, ont déconcerté les visiteurs. Ce qui est certain, c'est qu'elles n'ont pu être fabriquées que grâce à des moyens industriels puissants.

L'hôte qui semble, selon des hypothèses également plausibles, un savant génial, un fumiste riche ou un agent de l'étranger redoutable, assura à ses visiteurs qu'il pouvait suivre en tous lieux la marche de n'importe quel avion et arrêter à distance l'énergie électrique au moyen de « rayons telluriques » qu'il est seul à capter.

Deux faits troublants s'ajoutent à ce qui n'est peut-être qu'une mise en scène. La police rouennaise a reçu l'ordre du ministre de l'Intérieur de ne point inquiéter l'étrange personnage et ce dernier, lors du raid tragique de Nungesser et Coli, annonça la catastrophe 48 heures avant les dépêches. Cette nouvelle provoqua même une bagarre dans un grand bar de la ville.

Certains se demandent avec inquiétude si les « travaux du professeur Rota » n'ont pas surtout pour objet de faire, en cas de guerre, sauter la ligne Rouen-Paris et d'interrompre l'activité du port de Rouen, indispensable au ravitaillement du pays.

La nuit des lettres



La Maison de la Chimie reçut dans ses vastes salles un monde sélect, parisien et élégant.

— Voilà qui change évidemment la Maison de ses blouses blanches et de ses bonnets grecs, remarqua M. Fortunat Strowsky.

Il y eut quelques minutes d'émotion parmi des groupes d'invités, peu avertis des choses du « monde étudiant ». Le bruit courait, en effet, que la soirée avait été organisée par... M. Pierre Laval, en personne.

— Tiens, fit Mme François Mauriac, étonnée, à peine a-t-il fini de présider à nos destinées, qu'il préside à celles des étudiants. Quelle activité!

M. Delacroix, doyen de la Faculté des Lettres, remit les choses au point en soulignant que le nom du président de l'Association d'entraide des étudiants de Paris s'écrivait : Pierre Laval.

Il y eut une petite déception.

En l'absence de M. François Mauriac, souffrant, M. André Maurois fut le héros de la fête. M. Bouglé, directeur de l'École Normale, assura qu'il y avait une certaine ressemblance entre l'auteur de *Climats* et l'auteur de *Thérèse Desqueyroux*.

— C'est peut-être pour cette raison, fit M. Maurois que quelques-uns des admirateurs de Mauriac ont tenu à me faire dédicacer des exemplaires de *Génétrix* et de *Anges Noirs*!

Au buffet, le verre à la main, M. Abel Hermant vantait l'excellence des cocktails. A quoi M. Henri Duvernois observa :

— Vous pensez bien, cher ami, que la Maison de la Chimie a plus d'une recette dans ses cornues!

M. Paul Morand, savourant un sandwich, demanda à un maître d'hôtel :

— J'espère qu'il n'est pas saupoudré de cyanure de potassium, comme ceux qu'on fit absorber jadis à Raspoutine?

Le maître d'hôtel ne sut, au juste, s'il devait sourire ou garder son sérieux.

Calvitie héréditaire

Devant la XII^e chambre correctionnelle, un individu est poursuivi pour avoir maltraité sa femme.

— Vous la trainiez par les cheveux, dit le président, à tel point qu'il vous restait des mèches entières dans les mains!

— D'ailleurs, fit la femme, tarmoyante, montrant sa tête, voyez, monsieur le président, je suis chauve par places!

Alors le prévenu, indigné, de s'écrier :

— C'est des menteries!...

Puis, tourné vers son défenseur, M^e Georgie Myers :

— Maître, faites remarquer au tribunal que le père de ma femme est chauve, ça tient de famille!

Pudibonderie

La pudibonderie anglaise parait avoir gagné l'Australie. C'est ainsi qu'à Sydney, la censure interdit un film dans lequel on voyait une jeune femme occupée à confectionner une layette.

— Pourquoi?

— Parce que cela parut choquant de laisser entendre que la jeune femme attendait un bébé, alors que, au préalable, on ne l'avait pas officiellement mariée en bonne et due forme.

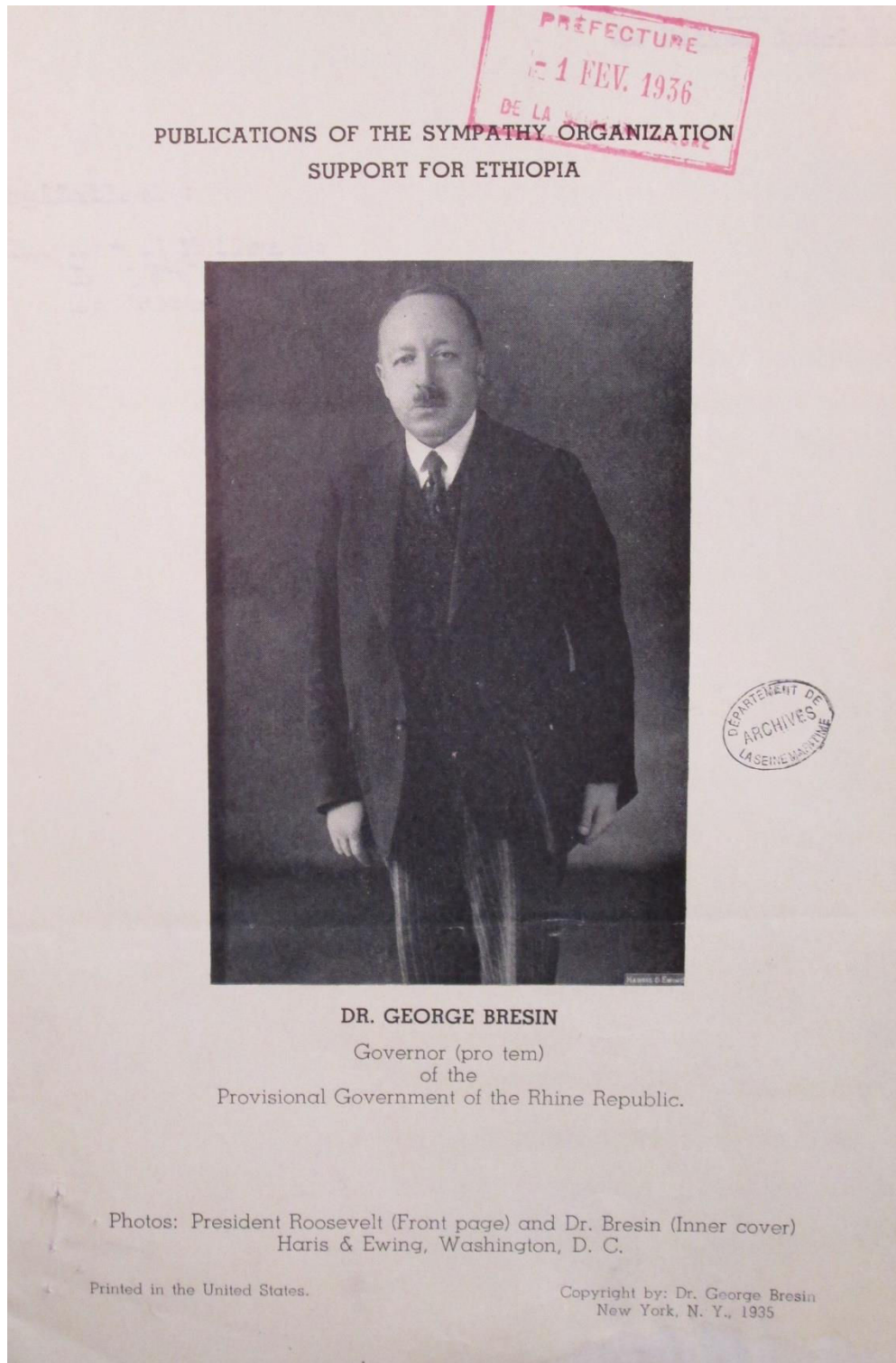
Pudeur, voilà bien de tes coups!

PERNOD FILS
PARIS-PONTARLIER

DÉPARTEMENT DE
ARCHIVES
MARITIME

Annexe 8: L'affaire Bresin, source ADSM 1 M 527

Publication de G. Bresin.





Expulsé des Etats-Unis un ex-séparatiste rhénan fait actuellement route vers l'Allemagne, prison- nier à bord d'un navire américain

**Le déporté, un Français natu-
ralisé Allemand, menait aux
Etats-Unis une campagne anti-
allemande trop ardente**

(De notre correspondant particulier)

Dans la journée d'hier, une nou-
velle assez mystérieuse parvenait au

Havre. Suivant divers télégrammes re-
çus tant en France qu'en Angleterre,
un ex-séparatiste rhénan, Français de
naissance, mais naturalisé allemand,
se trouvait à bord du paquebot améri-
cain « Président-Roosevelt », faisant
route de New-York vers Hambourg, et
devant faire escale au Havre. Il avait
été expulsé des Etats-Unis sur une in-
tervention du gouvernement allemand,
qui voyait d'un mauvais œil la propa-
gande anti-hitlérienne acharnée que
faisait en Amérique l'ex-séparatiste.

Celui-ci, Georges Brusin, né à Paris
le 14 février 1879, d'une mère russe,
résida de 1887 à 1915 à Berlin, puis
ensuite à Wiesbaden. Là, à la faveur
de l'occupation de la Rhénanie par les
troupes françaises, il fit une propa-
gande intense en faveur du séparatisme et
ne cacha pas ses sympathies pour la
France. Il avait pris la tête du mouve-
ment anti-allemand et organisait des
manifestations qui attirèrent sur lui
l'attention de la police secrète alle-
mande, la « Sicherheitspolizei » d'alors.

Sentant que prolonger son séjour en
Rhénanie lui vaudrait des désagrè-
ments, Brusin prit soin de se réfugier
en France avant le départ des troupes
françaises.

Le Gouvernement allemand réclame l'ex-séparatiste

En 1924, Brusin partit aux Etats-Unis.
Là, il continua sa propagande anti-alle-
mande, parlant notamment en faveur
des réfugiés allemands.

C'est à la suite de ces menées que le
Gouvernement américain, sur on ne sait
quelle mystérieuse intervention des
nazis, décida de l'expulser.

Averti de cette mesure, Brusin s'y
conforma et prit un billet pour embar-
quer à bord d'un bateau anglais. Mais,
au moment où il allait prendre place à
bord, les autorités américaines l'appré-
hendèrent. Sous bonne escorte, Georges
Brusin fut conduit à bord du steamer
américain *Président-Roosevelt*, qui ap-
pareillait pour Hambourg, avec escale
au Havre.

En cours de route, le prisonnier
envoyait en Angleterre un télégramme
dans lequel il disait notamment :

« Je suis Russe et menacé d'être dé-
porté en Allemagne pour un crime ima-
ginaire, entièrement machiné par les
nazis. On veut simplement me punir de
la propagande antihitlérienne que j'ai
faite en Amérique ».

D'autre part, un autre télégramme,
émanant d'une source inconnue, parve-
nait hier soir à Paris, provenant d'An-
gleterre :

« Sauvez d'urgence Français naissance
Paris, menacé d'assassinat hitlérien...
Georges Brusin, ancien chef mouvement
rhénan, préparant renouvellement de
politique rhénane en Amérique, leurré
par crime abominable, sur bateau *Pré-
sident-Roosevelt*, destination Hambourg,
tenu prisonnier hôpital en conditions
affreuses, arrivant demain Le Havre...
Violant liberté personnelle dans eaux
territoriales françaises, crime défendu
par lois françaises ».

Le télégramme était signé :

« Trois Anglais antihitlériens débar-
qués à Plymouth. »

Le « Président-Roosevelt » emmène son prisonnier

Ce matin, à 4 heures, le steamer *Pré-
sident-Roosevelt* faisait escale au Havre.
Immédiatement, les agents de la police
spéciale du port se rendirent à bord et
constatèrent, en effet, la présence à
l'Armerie du navire, de Georges Bru-
sin, qui leur remit un long mémoire dac-
tylographié, ne comprenant pas moins
de quatre pages.

On s'attendait à ce que les autorités
françaises interviennent, mais il n'en
fut rien.

Cet après-midi, à 16 heures, le navire
repartait la mer à destination de Ham-
bourg, ayant toujours son prisonnier à
bord.

On se demande quel sort réservent les
nazis à l'ex-séparatiste que d'aucuns
représentent comme un fou, mais que
les Allemands semblent prendre plus au
sérieux.

Signalons que, hier soir, vers 19 h. 15,
le commissaire central du Havre rece-
vait un télégramme chiffré l'informant
de l'incident et lui ordonnant de pren-
dre les mesures qu'on lui indiquait dans
la dépêche.

LE HAVRE
Un Français
naturalisé allemand
déporté aux Etats-Unis
se trouve actuellement
sequestré à bord
d'un navire américain
faisant route sur Hambourg
Le déporté
a été réclamé par les nazis
à la suite de la campagne
antiallemande
qu'il menait aux Etats-Unis

Le Havre, 31 janvier.

Une nouvelle sensationnelle parvenait hier soir au Havre. Un Français, disait-on, était séquestré à bord d'un bateau américain faisant route de New-York vers Hambourg, et des agents hitlériens menaçaient de l'assassiner en cours de voyage. Le Français, un ex-séparatiste rhénan, avait été expulsé des Etats-Unis sur une intervention du gouvernement allemand, à la suite d'une campagne antiallemande trop ardente que menait aux Etats-Unis, l'ex-séparatiste.

Celui-ci, Georges Brusin, né à Paris le 14 février 1879, d'une mère russe et naturalisé allemand, résida de 1887 à 1915 à Berlin, puis ensuite à Wiesbaden. Là, à la faveur de l'occupation de la Rhénanie par les troupes françaises, il fit une propagande intense en faveur du séparatisme et ne cacha pas ses sympathies pour la France. Il avait pris la tête du mouvement antiallemand et organisait des manifestations qui attirèrent sur lui l'attention de la police secrète allemande, la Sicherheitspolizei d'alors.

Sentant que prolonger son séjour en Rhénanie lui vaudrait des désagréments, Brusin prit soin de se réfugier en France avant le départ des troupes françaises de Rhénanie.

En 1924, Brusin partit aux Etats-Unis. Là, il continua sa propagande antiallemande, parlant en faveur des réfugiés allemands.

C'est à la suite de ces menées que le gouvernement américain, sur on ne sait quelle mystérieuse intervention des nazis, décida de l'expulser.

Averti de cette mesure, Brusin s'y conforma et prit un billet pour embarquer à bord d'un bateau anglais. Mais, au moment où il allait prendre place à bord, les autorités américaines l'appréhendèrent. Sous bonne escorte, Georges Brusin fut conduit à bord du steamer américain *Président-Roosevelt*, qui appareillait pour Hambourg, avec escale au Havre.

En cours de route, le prisonnier envoyait en Angleterre un télégramme dans lequel il disait notamment :

Je suis Russe et menacé d'être déporté en Allemagne pour un crime imaginaire, entièrement machiné par les nazis. On veut simplement me punir de la propagande antihitlérienne que j'ai faite en Amérique.

D'autre part, un autre télégramme, émanant d'une source inconnue, parvenait hier soir à Paris, provenant d'Angleterre :

Sauvez d'urgence Français naissance Paris, menacé d'assassinat hitlérien... Georges Brusin, ancien chef mouvement rhénan, préparant renouvellement de politique rhénane en Amérique, leurré par crime abominable, sur bateau *Président-Roosevelt* destination Hambourg, tenu prisonnier hôpital en conditions affreuses, arrivant demain Le Havre... Violant liberté personnelle dans eaux territoriales françaises, crime défendu par lois françaises.

Ce télégramme était signé :

« Trois Anglais antihitlériens débarqués à Plymouth. »

Ce matin, à 4 heures, le steamer *Président-Roosevelt* faisait escale au Havre. Immédiatement, les agents de la police spéciale du port se rendirent à bord et constatèrent en effet la présence, à l'infirmerie du navire, de Georges Brusin, qui leur remit un long mémoire dactylographié ne comprenant pas moins de quatre pages.

On s'attendait à ce que les autorités françaises interviennent, mais il n'en fut rien.

Cet après-midi, à 16 heures, le navire reprenait la mer à destination de Hambourg, ayant toujours son prisonnier à bord.

On se demande quel sort réservent les nazis à l'ex-séparatiste que d'aucuns représentent comme un fou, mais que les Allemands semblent prendre plus au sérieux.



Annexe 9: Le vote ou le fusil

